



i

*Il doit exister ailleurs je ne sais quoi
de plus parfait que nous-mêmes, un Bien
dont la présence nous confond et dont
nous ne supportons pas l'absence.*

Marguerite YOURCENAR,
L'œuvre au noir, 1968

*Si je me perds dans les bois
c'est pour gagner la forêt.*

Christian DOTREMONT,
Les transformés, 1972

L'édition originale de ce livre comporte
un premier tirage de 500 exemplaires numérotés

de 1 à 250,
exemplaires réservés à
l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

de 251 à 475,
exemplaires destinés à la diffusion et à la distribution,
notamment en librairie, par les éditeurs

de I à XXV,
exemplaires réservés à l'auteur

Cet exemplaire porte le numéro

CHRONOLOGIE DES POLITIQUES CULTURELLES

Roland de BODT (*dir.*)

L'ACTION PUBLIQUE DANS LES DOMAINES DES MATIÈRES CULTURELLES

de 1970 à 1974

Premier inventaire des données d'information
et des sources mobilisables pour l'établissement
d'une histoire des politiques culturelles

Témoignages et contributions :

Ludo BETTENS, Chantal DASSONVILLE,
Jacques DE DECKER, Roger DEHAYBE, Jean DELVAL et Danièle RICAILLE,
Hugues DUMONT, Philippe GROMBEER, Charles-Étienne LAGASSE,
Jean-Louis LUXEN, Amélie ROUCLOUX, Louis STALINS et Julien TONDEUR,
Jeanne VERCHEVAL, Alexandre von SIVERS.

Place publique

Le présent volume est publié à l'occasion et dans le prolongement du cinquantième anniversaire de la création de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique); il est une initiative éditoriale de l'Observatoire des politiques culturelles.

Ce volume consacré à «L'action publique dans les domaines des matières culturelles, de 1970 à 1974» est édité par les Éditions du Cerisier à Cuesmes (Mons) www.editions-du-cerisier.be;
en coédition avec ARSENIC2 à Herstal, www.arsenic2.org,
qui édite également la collection «Les voies de la création culturelle».

Il peut être téléchargé au départ du site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be,
dans une version numérique «texte», en noir et blanc,
dont la mise en page limite le nombre d'illustrations
et d'aplats couleur.

Il peut être consulté, sur rendez-vous, au centre de ressources documentaires de l'Observatoire des politiques culturelles
(Bâtiment E - 6^{ème} étage) 44, boulevard Léopold II
1080 BRUXELLES (Belgique)
Téléphone : 00.32.(0)2.413.29.80
Adresse courriel : info@opc.cfwb.be

Dépôt légal : D/2023/4942/02
ISBN : 978-2-87267-242-4

Éditeurs responsables :
Isabelle PAINDAVOINE, pour l'Observatoire des politiques culturelles
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et Jean DELVAL, pour les Éditions du Cerisier, 20 rue du Cerisier,
7033 Cuesmes, editionsducerisier@skynet.be.

© décembre 2022

Tous droits de reproduction réservés par les éditeurs et les auteur.rice.s,
pour tous pays et par tous les moyens que la technologie permet. – Les
contributions n'engagent que leurs auteurs; elles n'engagent ni l'Observatoire
des politiques culturelles ni la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le programme consacré à l'établissement d'une chronologie
des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles participe du
domaine de recherche en histoire des politiques culturelles,
dirigé par Roland de BODT et Jean-Gilles LOWIES
et développé au sein de l'Observatoire
des politiques culturelles, depuis 2012.

*À André DELVAUX,
Arlette DUPONT,
Claire LEJEUNE,
Jean LOUVET,
Thérèse MANGOT,
Georges OCTORS,
Janine PATRICK,
Henri POUSSEUR*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Une histoire pour le futur <i>Rudy DEMOTTE</i>	11
Nourrir notre imagination : l'esprit «Pionnier» <i>Pierre-Yves JEHOLET</i>	13
Les miroirs de nos sociétés <i>Bénédicte LINARD</i>	15

PRÉSENTATION

Les politiques culturelles ont une histoire <i>Frédéric DELCOR & Isabelle PAINDAVOINE</i>	17
--	----

INTRODUCTION

Méthodologie générale de la recherche <i>Roland de BODT</i>	31
--	----

OUVERTURE

La place des loisirs socio-éducatifs et culturels dans la société occidentale de 1980 <i>Marcel HICTER</i>	45
--	----

PARTIE 1

Vie politique, action parlementaire, gouvernance de l'action publique	67
--	----

PARTIE 2

Témoignages et regards rétrospectifs.	351
--	-----

PARTIE 3

Tableau chronologique de l'action publique dans les domaines des matières culturelles	433
--	-----

ANNEXES

Le programme d'histoire orale du domaine de recherche	549
Le Comité d'histoire	555
Table des sources consultées	557
Centres de ressources documentaires relatives à l'action publique dans les domaines des matières culturelles	561

INDEX	567
-------------	-----

REMERCIEMENTS	589
---------------------	-----

AVANT-PROPOS

UNE HISTOIRE POUR LE FUTUR

Rudy DEMOTTE

Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour avoir participé à la création de l'Observatoire des politiques culturelles, en tant que ministre de la Culture, il y a un peu plus de vingt ans, c'est avec grand plaisir que je m'associe à la publication de cette nouvelle livraison de ce service de recherche.

Voici donc un ouvrage consacré à l'histoire de l'action publique dans les domaines des matières culturelles, pour les années 1970/74. Il ouvre des fenêtres sur de multiples dimensions de cette action publique : parlementaire, gouvernementale, administrative, budgétaire, infrastructurelle, etc. Il est le fruit d'un travail transversal et soutenu tout au long d'une dizaine d'années, au sein du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles mis en œuvre par l'Observatoire.

Durant la période choisie (1970/74), il y a cinquante ans, la Belgique unitaire instaurait l'autonomie de ses communautés culturelles et de ses régions. Avec le temps qui passe, on retient les grandes dispositions structurelles, la nouvelle architecture institutionnelle, et on perd de vue l'aventure politique et humaine que fut – au jour le jour – cette première réforme de l'État. De nouveaux principes d'organisation de la vie politique ont été intégrés dans la Constitution; ils ont transformé profondément le paysage institutionnel de notre pays; trois principales communautés linguistiques, d'expression française, néerlandaise et germanophone, furent alors créées en droit; non seulement créées mais dotées de compétences et d'organes législatifs propres – les conseils culturels – et, dans un premier temps, au sein de l'État national. Comme les plus anciens d'entre nous le savent, telles sont les prémices qui conduiront à la création de notre Parlement des francophones de Belgique.

Ainsi, ces communautés ont obtenu la capacité d'exercer leur souveraineté, dans les matières réputées «culturelles». L'enseignement et un certain nombre de matières dites «personnalisables» viendront compléter ce panel de compétences spécifiques, au fil des réformes qui suivront. Parallèlement à l'instauration de ces communautés culturelles, trois régions ont été reconnues par le législateur national et vont être dotées de compétences

et d'organes par lesquels elles pourront également exercer leur souveraineté dans divers domaines économiques, sociaux, environnementaux, etc.

L'ouvrage qui est proposé, ici, comporte de très nombreuses notices historiques qui éclairent les premières années de cette aventure politique, créatrice d'avenir, qu'a été et qu'est aujourd'hui encore, la réforme de nos institutions démocratiques. C'est donc particulièrement intéressant pour notre Parlement, pour les parlementaires les plus jeunes et pour les collaborateurs et collaboratrices parlementaires, qui n'ont pas connu ces premiers temps et ces premiers mouvements de l'invention de notre institution, de disposer de cet éclairage précis sur les toutes premières formes qui lui ont été données par le gouvernement national de l'époque.

Dans la première partie de cet ouvrage, c'est une sorte de «somme» de données historiques de références et particulièrement documentées qui sont ainsi répertoriées et offertes par l'Observatoire, à destination des générations à venir. Je salue tout autant la seconde partie – moins austère – qui donne libre cours à divers témoignages et contributions qui mêlent des narrations de vies et des regards singuliers ou des analyses qui ne manqueront pas de nourrir nos débats futurs sur le pluralisme et la diversité, sur la législation dite du Pacte culturel (1973), sur celle de l'éducation permanente (1976), sur celle de la lecture publique (1978), etc.

Ce n'est pas vraiment un livre; c'est plutôt un grand instrument de travail. Pour notre meilleure édification, il constitue très probablement un outil de références sur les faits qui caractérisent la période concernée. À mes yeux, un tel recueil d'informations et de sources s'adresse explicitement aux futur.e.s mandataires politiques, aux futur.e.s administrateur.trice.s publics, aux futur.e.s responsables des fédérations professionnelles, aux étudiants et étudiantes, aux chercheuses et aux chercheurs qui s'intéressent à l'action publique dans ces domaines culturels, entendus au sens large.

Dans le prolongement de la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Observatoire nous offre un bel exemple qui démontre combien le travail historique est aussi – et peut-être principalement – un travail pour l'avenir de nos institutions. Combien l'histoire est un investissement qui fait le pari de la créativité parlementaire à venir.

AVANT-PROPOS

NOURRIR NOTRE IMAGINATION : L'ESPRIT «PIONNIER»

Pierre-Yves JEHOLET

Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Outre ses qualités intrinsèques, le présent ouvrage fait revivre un enthousiasme, une passion, un esprit que l'on ne peut qualifier que de « pionnier ». Les terrains étaient en friche, les espaces nouveaux étaient en attente des premiers pas. Celles et ceux qui ont affronté la tâche immense de concevoir et de concrétiser les fondements, notamment décrets et réglementaires, ainsi que les instruments nécessaires pour la mise en œuvre des politiques culturelles, ont en effet été à la fois des découvreurs et des créateurs. Oserais-je dire que le côté parfois aride des informations ici collectées, à l'issue d'un travail de recherche colossal mené par l'Observatoire des politiques culturelles, illustre bien, lui aussi, « l'aridité » des terrains à explorer. Tout était à découvrir, tout était à écrire, tout était à inventer. Ce livre rend donc compte parfaitement de l'action culturelle publique naissante de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française dans les années 1970 à l'heure où elle se nommait la Communauté culturelle française.

Le présent outil offre au lecteur, novice ou averti, un inventaire panoramique relatif aux initiatives culturelles publiques; inventaire auquel les auteurs ont pu joindre la parole d'acteurs ou de témoins de leur mise en œuvre concrète. Cet apport est essentiel, car si les politiques culturelles reposent bien évidemment sur des dispositifs réglementaires, elles ne s'accomplissent que par l'action des femmes et des hommes qui les incarnent et leur confèrent un sens et une action propres. De là, l'enthousiasme avec lequel on découvre les récits et les souvenirs de personnalités telles que Jean-Louis LUXEN, Jacques DE DECKER, Hugues DUMONT ou encore Charles-Étienne LAGASSE. Créativité et innovation jalonnent dès lors la chronologie établie avec minutie par le directeur de recherche Roland de BODT : créations et inaugurations d'institutions culturelles, rédaction de décrets et réglementations, formation de commissions, élaboration de mesures de soutien, etc.

Dans le cadre du chantier d'histoire des politiques culturelles – qui s'impose comme une dimension essentielle de l'observation des politiques culturelles de la Fédération – cette publication qui porte sur les cinq premières années de politiques culturelles vient assuré-

ment combler un manque, car il existe peu de littérature favorisant la réflexion sur l'action culturelle publique.

Au-delà de son apport riche et précieux, le présent ouvrage nous invite à repenser les politiques culturelles contemporaines, certes dans un contexte tout autre, mais en étant également pleinement conscients du rôle fondamental qui est celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'heure où la créativité culturelle est confrontée au développement tous azimuts du numérique, à l'heure où des instruments de globalisation détiennent un pouvoir d'uniformisation sans précédent, à l'heure où des tensions menacent le vivre-ensemble, nos politiques culturelles doivent être en mesure d'élaborer des réponses, d'anticiper des adaptations nécessaires, d'ouvrir des chantiers nouveaux. Certes l'histoire rapportée dans ces pages ne nous indique pas les réponses précises à apporter aux enjeux actuels, mais elle nous inspire les convictions et le souffle nécessaires, elle nourrit nos réflexions et nous offre des perspectives d'action et d'imagination. Que leurs auteurs en soient félicités.

AVANT-PROPOS

LES MIROIRS DE NOS SOCIÉTÉS

Bénédicte Linard

*Vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias
et des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Au moment de me lancer dans l'écriture de cet avant-propos, je me suis demandé si celui-ci ferait à son tour partie, un jour, d'un corpus d'analyse de l'Observatoire des politiques culturelles, et dans quelle rubrique il serait répertorié.

Le recensement systématique entrepris par l'Observatoire des politiques culturelles dans cet ouvrage peut donner le vertige à la mandataire publique que je suis et invite à la réflexion : dans quel contexte s'inscrivent et seront perçues les décisions que je prends aujourd'hui?

Il est probable qu'un jour, quelque part, un chercheur exhumera et dissèquera les mesures que j'ai mises en place durant mon mandat en tant que ministre de la Culture, la manière dont j'ai souhaité faire évoluer les politiques culturelles en Belgique francophone, en faveur d'une culture toujours plus diverse et plus accessible au plus grand nombre, avec la volonté de soutenir toutes celles et ceux qui la font vivre.

Cette publication s'entrechoque avec la durée très courte de nos mandats politiques. Elle inscrit notre action de mandataire dans une temporalité qui nous dépasse et qui est celle de notre histoire. Sans doute peut-elle nous conscientiser à la manière dont nous pouvons, nous aussi, à notre niveau, influencer sur notre histoire collective. Il me semble qu'il est toujours pertinent de pouvoir s'appuyer sur des outils pour comprendre d'où l'on vient afin de se projeter vers demain.

Le défi politique du 21^{ème} siècle, c'est anticiper les besoins de nos populations dans un monde qui évolue à une vitesse exponentielle. Nous pourrions considérer que les politiques culturelles sont une matière plus stable. Cette publication nous témoigne qu'il n'en est rien, que celles-ci évoluent dans leur structuration, dans leur appréhension, qu'elles sont des miroirs de nos sociétés.

C'est pourquoi il est de ma responsabilité de profiter de mon mandat pour poser quelques balises essentielles à mes yeux, afin de permettre à nos populations de plus et mieux

s'approprier et vivre nos politiques culturelles. Que ces politiques culturelles soient ancrées dans nos quotidiens et nous permettent d'appréhender le monde qui nous entoure avec un regard critique, émancipé, citoyen, poétique.

Je remercie évidemment toute l'équipe qui a permis d'établir cette première étape d'observation des politiques culturelles qui pose un jalon, une méthode dans la manière dont l'action publique pourrait être scrutée à l'avenir.

J'aurai à cœur de marquer modestement ce récit de mon empreinte, en agissant chaque jour afin de garantir toujours «plus et mieux» de culture, au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

PRÉSENTATION

LES POLITIQUES CULTURELLES ONT UNE HISTOIRE

Frédéric DELCOR

Secrétaire général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Isabelle PAINDAVOINE

Directrice-coordinatrice, ai, de l'Observatoire des politiques culturelles

À l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Observatoire des politiques culturelles a entrepris de publier un ouvrage consacré à l'histoire des cinq premières années (de 1970 à 1974) qui ont vu la création de la «Communauté culturelle d'expression française». Cette initiative éditoriale lui permet de valoriser divers travaux réalisés, au cours des dix dernières années, dans le cadre du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles.

Au fil des ans, nous avons connu l'édition de travaux d'histoire qui concernent le champ culturel, notamment : la publication de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» (2008/2010), sous la direction de Paul DELFORGE, édité par l'Institut Jules DESTREE et le volume consacré à l'«Histoire culturelle de la Wallonie» (2012), sous la direction de Bruno DEMOULIN, aux éditions du Fonds MERCATOR mais aussi la publication, en deux volumes, par les Facultés universitaires Saint-Louis et les éditions BRUYLANT, de la thèse de doctorat d'Hugues DUMONT, consacrée au thème «Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge» (1996) ou encore les publications des centres d'archives et de recherche, tels que l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale qui a notamment contribué à un volume consacré à l'histoire des «maisons de jeunes» (2016) et un autre consacré à l'Éducation populaire - *La puissance de penser - Le pouvoir d'agir* (2016), en collaboration avec l'association «Peuple et Culture» et les éditions du Cerisier, voire les éditions régulières du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) pour ne citer que ces quelques exemples, parmi bien d'autres.

La recherche en histoire des politiques culturelles

Avant la création de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2001), Michel JAUMAIN, qui en deviendra le premier directeur-coordonateur,

avait entrepris des travaux qui contribuaient à l'établissement d'une histoire de la politique du théâtre; ces travaux ont été publiés dans la collection des *Courriers hebdomadaires* du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) : «Le théâtre dramatique francophone - Cadre institutionnel et statut juridique depuis 1945» (février 1981), numéros 911 et 912; et en collaboration avec Alexandre von SIVERS, «Le statut de l'acteur dramatique dans la Communauté française de Belgique» (février 1982), numéro 953. Ces travaux gardent toute leur pertinence, aujourd'hui encore.

Le 11 mars 1993, le gouvernement français crée un «Comité d'histoire du ministère de la Culture et des institutions culturelles» qui sera animé par Augustin GIRARD. Cette décision de nos voisins français plaide en faveur de la création d'une démarche de recherche historique relative à l'action publique dans les domaines culturels.

Au moment de sa création, l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique qui érige l'Observatoire des politiques culturelles (26 avril 2001), ne s'opposait pas à la réalisation de travaux qui permettaient d'historiciser les actions publiques dans les domaines de la culture, même s'il ne lui en attribuait pas explicitement la mission.

Au cours des dix premières années qui ont suivi la création de l'Observatoire, divers travaux ont, dès lors, été entrepris, par l'équipe de recherche et qui ont concouru également à l'établissement d'une histoire de la politique culturelle, notamment :

- le recensement et l'analyse des déclarations gouvernementales des exécutifs de la Communauté française de 1970 à 2004 (Aline ZAJEGA et Rachid MORO sous la direction de Michel JAUMAIN);
- la liste des ministres de la Culture de 1958 à 2004 (Aline ZAJEGA et Roland de BODT);
- la recherche systématique et la collecte de ressources documentaires qui pourraient utilement concourir à l'établissement de cette histoire (Rachid MORO puis Béatrice REY-NAERTS);
- l'étude des séries chronologiques des dépenses culturelles de 1981 à 2001 (Régine PAQUE et Michel JAUMAIN, sous la direction du professeur Robert DESCHAMPS);
- une étude des «matières culturelles» selon plusieurs sources (le plan quinquennal de politique culturelle du ministre Pierre WIGNY, les travaux parlementaires pour la réforme de l'État, en 1970 et la loi organisant les Conseils des communautés culturelles française et néerlandaise, de juillet 1971); cette étude a été publiée dans la collection «Repères» de l'Observatoire.

Ces divers travaux ont été entrepris, entre 2002 et 2007, selon des voies distinctes, afin de constituer des savoirs historicisés dans les différentes matières concernées. Mais ils n'ont pas été inscrits dans une conception, une vision et une démarche d'ensemble.

Le domaine (chantier) de recherche en histoire des politiques culturelles

Sur la base de ces diverses réalisations et en prenant appui sur le modèle français, Roland de BODT a formalisé, au milieu de cette première décennie, la nécessité de conce-

voir un domaine de recherche (chantier) en histoire des politiques culturelles qui serait composé de divers programmes de recherche :

- un programme d’inventaire des législations et réglementations relatives aux politiques publiques menées dans les divers domaines de la culture;
- un programme d’histoire orale des politiques culturelles qui permettrait de réaliser des entretiens audiovisuels, auprès de grands témoins (hommes/femmes) qui ont participé activement à l’élaboration et à la gouvernance des actions publiques dans les domaines culturels;
- un programme d’identification et d’accès aux ressources documentaires relatives aux politiques culturelles (archives, budgets, etc.).

Après le décès prématuré de Michel JAUMAIN (2008), son successeur à la direction-coordination de l’Observatoire, Michel GUÉRIN (2012), a soutenu la réalisation du programme d’histoire orale, notamment par la mise en œuvre des trois premières collectes (2013 / 2015 / 2019) comportant au total une cinquantaine d’entretiens vidéo de soixante à cent vingt minutes.

À sa demande, l’établissement du chantier d’histoire au sein de l’Observatoire des politiques culturelles a été finalement instauré par la ministre de la Culture, Fadila LAANAN. Suite à la réforme de l’arrêté fondateur (8 mai 2014), le chantier d’histoire est inscrit (article 6) dans les missions de base de l’Observatoire. Il est dirigé par Roland de BODT et, jusqu’à l’automne 2019, en coopération avec Jean-Gilles LOWIES, qui rejoindra, à cette date, le cabinet du ministre-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l’élan de ces décisions,

- un inventaire des archives des services de la culture française du ministère de l’Éducation nationale a été initié par Jean-Gilles LOWIES en partenariat avec les Archives générales du royaume, travail réalisé par Anne LANNOYE et publié dans les collections des Archives générales (instrument numéro 1570);
- un comité d’histoire a été constitué (2015) au sein du Conseil scientifique de l’Observatoire; il réunit, dans un premier temps, d’anciens administrateurs et administratrices publiques (voir la liste des membres, en annexe de cet ouvrage).

Depuis plus de dix ans, les travaux du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles sont inscrits dans les perspectives biennales de l’Observatoire, et font également partie des bilans, qui sont dressés et présentés au Comité d’accompagnement de l’Observatoire, tous les deux ans. Ces perspectives et bilans sont adressés aux membres du gouvernement et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les premiers travaux d’inventaire ont été publiés dans la collection «Chronologie», pour les années 1970, 1971 et 1972.

Une initiative originale

Dans le concert de ces initiatives, il manquait effectivement un ouvrage qui permette d’accéder à une vision panoramique, à la fois détaillée et transversale, de l’action publique,

nationale, communautaire francophone et bicommunautaire, dans les domaines des matières culturelles. L'Observatoire a travaillé à l'élaboration de cet instrument original, en privilégiant une approche chronologique des faits et un souci systématique des sources. D'une certaine manière, sa démarche relève de l'archéologie de la politique culturelle plus que de son histoire. Par la réalisation de ce premier inventaire de notices historiques – il en comporte près de mille –, l'Observatoire ambitionne de contribuer à réunir les conditions préalables et indispensables qui permettront, aux générations futures, de se consacrer à un travail de construction de narrations et d'interprétations historiques. C'est résolument un premier pas, une première étape, en ce sens.

Une édition numérique en deux temps, un tirage papier limité et un film documentaire

Afin de permettre, aux lectrices et aux lecteurs intéressé.e.s par cette initiative éditoriale, de prendre connaissance de la nature et d'un premier contenu de cet ouvrage de référence en cours d'élaboration, nous avons publié sous format numérique et d'accès gratuit, dès septembre 2022, «Le tableau chronologique de l'action publique dans les domaines des matières culturelles, de 1970 à 1974». Il collationne, de manière synthétique, déjà une très grande part des notices d'information historique qui sont reprises et documentées dans les différentes sections de l'ouvrage final.

La rédaction de l'ensemble de l'ouvrage – qui comporte près de six cents pages – étant terminée, elle paraît sous format numérique au tournant des années 2022/2023. Cette édition numérique est accessible gratuitement au départ du site de l'Observatoire des politiques culturelles (www.opc.cfwb.be) et elle est principalement orientée «texte». En effet, pour favoriser une économie durable en cas d'impression, hormis la couverture, cette édition numérique ne comportera ni aplat de couleur ni iconographie.

L'édition papier – qui inclut un apport important d'iconographies – devient alors disponible au printemps 2023, limitée à cinq cents exemplaires numérotés, pour son premier tirage. Cet ouvrage est publié, dans le cadre d'un marché public, par les éditions du Cerisier qui ouvrent ainsi une nouvelle fenêtre dans leur catalogue, en coédition avec l'association Arsenic 2 qui édite, depuis plusieurs années, la collection «Les voies de la création culturelle».

Enfin, certains témoignages qui composent la seconde partie de l'ouvrage «Témoignages et regards rétrospectifs» sont extraits des enregistrements vidéo effectués depuis 2013 au travers du programme d'histoire orale des politiques culturelles. L'Observatoire a souhaité réaliser un montage de ces extraits choisis. À cette fin, il a lancé un marché public qui a été attribué, en 2022, au GSARA. Le film réalisé est accessible gratuitement au départ du site de l'Observatoire des politiques culturelles (www.opc.cfwb.be). Il comporte quelques bonus, à découvrir.

Ainsi, le programme éditorial développé par l'Observatoire pour mettre en valeur les ressources qu'il a collectées au cours de ces dix dernières années, relativement au domaine

de recherche en histoire des politiques culturelles, offre une approche multimédia résolument en phase avec les dimensions audiovisuelles et numériques de la société actuelle.

Quelques précautions

Ce premier inventaire comporte certaines limites, en grande partie déterminées par le choix des sources qui ont été consultées (cf. infra).

Limite dans l'observation de la politique culturelle

Il ne narre pas l'histoire de la vie culturelle. Dans une certaine mesure, il la croise ou l'effleure ou la laisse apparaître, ici ou là, comme une toile de fond dont la texture, les lumières et les couleurs scintillent, au détour d'un mouvement, dont les détails restent flous. Cette distinction entre histoire de la politique culturelle et histoire de la vie culturelle est fondatrice de la démarche qui est menée ici. Les faits concernés ne sont pas nécessairement les mêmes, y compris lorsqu'ils sont potentiellement liés; les sources, auxquelles se référer pour construire l'histoire, ne sont pas non plus identiques. D'un côté, les législations et les réglementations, les organes d'administration, de concertation, de consultation; de l'autre, les sources qui témoignent de la conception, de la programmation, de la réalisation et de la participation publique aux activités culturelles, de leur valorisation et de leur réception. Le travail entrepris par l'Observatoire ne cherche ni à réduire le rôle originel des opérateurs culturels dans l'histoire culturelle de notre Fédération Wallonie-Bruxelles ni à sous-estimer les faits qui témoignent de l'initiative publique. Tout au contraire, la démarche de l'Observatoire postule qu'il serait souhaitable d'entreprendre, de manière distincte et indépendante, par des moyens spécifiques et appropriés, un travail de recherche historique consacré à la vie culturelle, dans les divers domaines concernés. Ces deux histoires – celle de la politique culturelle et celle de la vie culturelle – se complètent, résolument. Elles sont nécessaires l'une à l'autre. Nécessaires à la compréhension de l'une et de l'autre de même qu'à l'observation de leurs interactions réciproques, foisonnantes, fécondantes. C'est donc en pleine conscience que l'Observatoire reconnaît combien l'architecture de l'histoire des cultures se conçoit et s'appuie sur deux colonnes distinctes. Et, en conséquence de cette conception, l'inventaire qui est établi, à présent, n'apporte qu'une première part – mais déjà toute une première part – à l'édifice commun.

Limite dans l'observation de l'action publique

Il ne s'agit pas de toute l'action publique mais de l'action publique au niveau national, communautaire d'expression française (francophone) et bicommunautaire (francophones et flamands). L'action publique des provinces, des villes et communes n'a été prise en compte que très partiellement. Ici également la question des sources est déterminante et le choix des *Dossiers du CACEF* répond à la préoccupation de faire écho, d'une manière ou d'une autre, aux initiatives qui émanent des provinces et des pouvoirs locaux. Il faut rappeler ici, que l'Observatoire en coopération avec la Province du Hainaut et la Fondation Louis PIÉRARD, a montré récemment l'importance de l'action des provinces dans l'élaboration

des fondements des politiques culturelles, dans un livre publié aux éditions du Cerisier (2021) : *100 ans d'épopée culturelle en Province de Hainaut (1919/2019) - Aux sources des politiques culturelles : suffrage universel et action publique en matière d'éducation populaire.*

Limite du fait de l'observation panoramique

L'ouvrage que l'Observatoire propose, à présent, offre un premier inventaire qui s'est donné pour vocation de tendre à l'établissement d'un panorama de l'action publique. Ce qui fixe une limite relativement précise à ses ambitions : l'information n'y est jamais exhaustive, au niveau des détails et même si ces détails peuvent jouer un rôle déterminant, elle privilégie les actes qui instituent, dotent et organisent, de manière générique. Elle ne s'intéresse pas à certains actes (par exemple, l'évolution des carrières personnelles au sein de l'administration ou l'actualisation des barèmes des services publics) qui ont toute leur importance mais qui rendraient le panorama illisible. Elle postule donc que des travaux destinés à l'identification de ces niveaux d'information pourraient être réalisés, dans un second temps, par des études complémentaires qui auraient vocation d'entrer dans le détail et d'explorer l'épaisseur des organisations et des systèmes. Cet arbitrage, entre l'information qui concourt au dessin général du panorama et l'information qui devrait être prise en considération dans un second temps, en vue de l'approfondissement des connaissances, a marqué de manière permanente le travail d'inventaire qui a été mené à bien.

Limite dans la période de référence

Enfin, ce premier inventaire concerne l'histoire de l'action publique dans les domaines des matières culturelles, sur une période précise et délimitée : du 1^{er} janvier 1970 au 31 décembre 1974.

Un regard panoramique sur l'action publique

Outre les avant-propos, la présente préface et une introduction méthodologique relativement minutieuse de la part de Roland de BODT, le présent ouvrage comporte plusieurs parties.

Ouverture

En ouverture, un texte de Marcel HICTER, rédigé au début de l'année 1970, dans une visée prospective : *La place des loisirs socio-éducatifs et culturels dans la société occidentale de 1980*. Dans ce texte, l'auteur regarde vers l'avenir des politiques culturelles; c'est-à-dire, et d'une certaine manière, il anticipe ce que pourrait être notre présent des politiques culturelles, au-delà de l'horizon 1980, à l'aube du XXI^{ème} siècle. Au moment de proposer un regard rétrospectif vers les faits de notre histoire culturelle, il nous a semblé intéressant de laisser entendre, en ouverture d'une telle démarche, comment les actrices et les acteurs de ce passé (1970) se projetaient vers l'avenir – regards croisés, d'eux à nous et de nous à eux, au-dessus de ces cinquante années.

Première partie : un inventaire documenté

La première partie du volume comporte vingt-six sections, dont les libellés font référence aux concepts mobilisés dans les politiques culturelles de l'époque et dont la liste est la suivante :

- I. **Vie politique** - où se trouvent classées les informations de politique internationale ou nationale qui ont un caractère de généralités et ne relèvent pas des autres sections;
- II. **Action parlementaire** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'activité parlementaire en général et qui ne relèvent pas des autres sections; les informations relatives à la réforme institutionnelle et les informations relatives à l'action du Conseil de la Communauté culturelle française;
- III. **Gouvernance** - où se trouvent classées les informations utiles relatives à la composition des gouvernements, des cabinets; les informations qui témoignent de l'activité gouvernementale et qui ne relèvent pas des autres sections et celles relatives à la réforme institutionnelle;
- IV. **Administrations** - où se trouvent classées les informations relatives aux administrations compétentes dans les matières culturelles;
- V. **Budgets** - où se trouvent rassemblées les informations qui ont un caractère général sur les dotations, les budgets et les comptes de la politique culturelle;
- VI. **Statut fiscal, juridique et social des activités culturelles** - où se trouvent classées les informations qui, sans relever de l'action publique explicite dans les matières culturelles, témoignent de l'action publique dans des domaines qui déterminent les conditions d'exercice de la vie culturelle;
- VII. **Politique culturelle** - où se trouvent classées toutes les informations de politique culturelle qui présentent un caractère de généralité et qui ne peuvent être classées dans un seul domaine culturel en particulier;
- VIII. **Activités culturelles à l'école** - où se trouvent les informations qui témoignent d'une action publique qui met en relation l'école et les domaines culturels;
- IX. **Aide à la presse écrite** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- X. **Animation & centres culturels** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XI. **Arts plastiques & visuels, y compris l'architecture** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ces domaines;
- XII. **Beaux-arts** - où se trouvent classées les informations qui ont un caractère de généralité et ne relèvent pas d'un domaine particulier des beaux-arts;

- XIII. Cinéma** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XIV. Danse** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XV. Éducation permanente** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ces domaines ainsi que de l'éducation populaire, de l'éducation des adultes et de la promotion sociale des travailleurs;
- XVI. Encouragement à la recherche en ce compris les établissements scientifiques et certains établissements culturels de l'État** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XVII. Enseignement artistique** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XVIII. Jeunesse** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XIX. Langue française** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XX. Lecture publique, y compris la médiathèque** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XXI. Lettres, littérature et livre** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ces domaines;
- XXII. Loisirs et tourisme** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ces domaines;
- XXIII. Musique, y compris l'opéra** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XXIV. Patrimoine culturel, les musées et les centres d'archives** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine;
- XXV. Radio & Télévision** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ces domaines;
- XXVI. Théâtre** - où se trouvent classées les informations qui témoignent de l'action publique dans ce domaine y compris le théâtre pour l'enfance et la jeunesse, le théâtre-action.

Bien que ces activités existent depuis de nombreux siècles, les sources documentaires n'ont pas permis d'identifier une action publique explicite dans les domaines des arts du cirque, des arts forains et des arts de la rue. Le tableau qui est dressé ici, est donc amené à se modifier au fur et à mesure de l'évolution des politiques publiques dans ces matières.

Les informations de chacune de ces vingt-six sections sont classées – à raison des nécessités – selon qu'elles relèvent de la politique internationale, des politiques nationales, de la politique culturelle commune, de la politique culturelle d'expression française, des organes de concertation, des organes consultatifs, de l'infrastructure ou des budgets. Dans chacune de ces sous-sections, elles sont classées par ordre chronologique.

Deuxième partie : des témoignages et des regards rétrospectifs

Autant la première partie est entièrement tissée par les rigueurs d'une méditation à propos de la recherche d'informations historiques pertinentes et de sources fiables, autant nous semblait-il nécessaire que la deuxième partie ouvre la voie à d'autres tonalités : celle des souvenirs, celle des engagements, celle des déceptions ou celle des joies, des espérances, des nécessités et des projets mais aussi celle des analyses, des appels à évaluation, à près de cinquante années de distance.

Cette seconde partie comporte donc une quinzaine de textes singuliers qu'on peut classer en trois types différents.

D'une part, des témoignages extraits des interviews vidéos réalisées dans le cadre du programme d'histoire orale mené par l'Observatoire des politiques culturelles.

En 2013, Jacques DE DECKER évoque la création de la Commission du Jeune Théâtre, à l'automne 1974 et Roger DEHAYBE évoque la mise en place et l'action du cabinet du ministre de la Culture française, Pierre FALIZE (1973/74). En 2015, Philippe GROMBEER évoque les circonstances qui ont amené à la création des Halles de Schaerbeek, dès 1972. En 2021, Charles-Étienne LAGASSE évoque les premières années de la création de la Commission française de la culture de l'Agglomération bruxelloise, dès 1972.

D'autre part, des contributions originales ont été sollicitées auprès de quelques témoins de l'époque de référence : Jean DELVAL et Danièle RICAILLE évoquent les tribulations d'une création théâtrale engagée dans les réalités sociales de l'époque dans l'arrondissement de Mons-Borinage; Jean-Louis LUXEN témoigne de son action dans les divers cabinets ministériels, de Pierre WIGNY (1967/68) à Henri-François VAN AAL (1974/78); Jeanne VERCHEVAL nous partage sa chronologie d'un parcours féministe au fil des années 1970 à 74 et Alexandre von SIVERS nous raconte ce qu'étaient les débuts de la vie professionnelle d'un jeune acteur, dans ces années.

Enfin, des contributions originales ont été sollicitées auprès d'expert.e.s qui s'intéressent à l'histoire des politiques culturelles de l'époque de référence, tel.le.s que l'historien Ludo BETTENS, de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) qui met en exergue les étapes clés de l'histoire des maisons de jeunes; l'architecte Chantal DASSONVILLE qui avait dressé, dès 1996 à l'invitation du Centre d'études théâtrales près de l'université de Louvain-la-Neuve et à grands traits, un panorama de la politique d'infrastructure culturelle et de la mise en œuvre du plan quinquennal de politique culturelle du ministre de la Culture française, Pierre WIGNY; Hugues DUMONT, professeur honoraire aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles) qui est notamment l'auteur d'une thèse de doctorat consacrée au pluralisme idéologique et à l'autonomie culturelle (1996) revient sur ses travaux, avec un regard riche de l'expérience accumulée et plaide pour une révision en profondeur du Pacte culturel (1973); Amélie ROUCLOUX, historienne au Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP) montre les fécondations et les articulations entre la politique de promotion sociale et celle de l'éducation permanente; les historiens Louis

STALINS (FTU) et Julien TONDEUR (CARHOP) valorisent les ressources documentaires constituées par l'édition des actes des Semaines sociales wallonnes, organisées par le Mouvement ouvrier chrétien, afin de prendre la mesure des préoccupations culturelles – au sens large – qui mobilisent les mouvements sociaux de l'époque considérée.

Nous devons signaler que la contribution synthétique du professeur Hugues DUMONT, telle qu'elle est publiée dans ce volume, a été largement développée et argumentée, par son auteur, au cours de l'été 2022 et fera l'objet d'une édition intégrale, dans la collection des *Courriers hebdomadaires* du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), au printemps 2023. Dans la perspective du 50^{ème} anniversaire de la loi du Pacte culturel (16 juillet 1973), nous nous réjouissons de cette coopération éditoriale entre le CRISP et l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ouvre, à cette occasion, le débat à propos de l'actualisation éventuelle de cette loi qui est intimement liée à la création des communautés culturelles, dans notre pays.

Troisième partie : Tableau chronologique

La troisième partie reprend le tableau chronologique des actions publiques dans les domaines des matières culturelles qui a fait l'objet d'une première édition numérique en septembre 2022; qui a été actualisé et complété; qui constitue une sorte de table des matières à la fois synthétique et réorganisée selon l'ordre chronologique. Ce tableau permet donc une tout autre lecture des faits et de l'enchaînement de ces faits, dans la temporalité de ces cinq premières années de la Communauté française, devenue aujourd'hui Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les annexes

L'édition papier comportera, en supplément, des annexes qui sont destinées à la présentation du programme d'histoire orale des politiques culturelles et à la valorisation des ressources, en cette matière, auprès des centres d'archives privés qui développent leurs activités en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les annexes comporteront également un index.

L'iconographie

L'édition papier contient deux types de documents : d'un côté des photos de l'époque considérée et de l'autre des reproductions d'œuvres d'art qui ont été créées durant les années 1970/74. Nous remercions vivement les photographes et les artistes ou leurs ayants droit pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos demandes.

Les auteurs & le comité d'accompagnement

Roland de BODT, directeur de recherche à l'Observatoire des politiques culturelles, qui a conçu ce projet éditorial, est l'auteur de la recherche documentaire et de l'inventaire des

informations historiques, de l'introduction méthodologique, des textes des vingt-six sections de la première partie et du tableau chronologique qui forme la troisième partie, ainsi que des textes portés en annexe.

Les auteur.e.s de la deuxième partie (voir ci-dessus) font l'objet d'une brève présentation générale en amont de leurs témoignages ou de leurs contributions.

Enfin, un comité d'accompagnement spécifique pour l'édition de cet ouvrage a été constitué, notamment dans la visée de conférer à la deuxième partie un esprit pluraliste qui puisse faire écho aux diverses tendances idéologiques et philosophiques. Ce comité comportait initialement un noyau de base représentatif des éditeurs et de l'équipe de l'Observatoire, aux travaux duquel plusieurs expert.e.s ont été invité.e.s à se joindre, à dater du printemps 2022. Aussi, tenons-nous à remercier de leurs présences et de leurs participations actives, outre les membres de l'équipe de l'Observatoire des politiques culturelles :

Les représentant.e.s des éditeurs : Jean DELVAL, Danièle RICAILLE et Françoise VER-CRUYSSÉ pour les éditions du CERISIER et Claude FAFCHAMPS pour ARSENIC2.

Les expert.e.s associé.e.s :

- Serge DERUETTE, historien auprès de l'université de Mons,
- Martine LAHAYE, historienne et ancienne chef de cabinet-adjointe de la ministre de la Culture, Fadila LAANAN,
- Amélie ROUCLOUX historienne au CARHOP,
- Marcus WUNDERLE, historien au CRISP.

Comme les lectrices et les lecteurs pourront s'en rendre compte, au fil de l'ouvrage, ce volume constitue une somme d'informations déjà très considérable et relativement diversifiée en vue de la constitution d'une histoire des politiques culturelles de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous sommes persuadés que ce regard attentif porté sur les cinq premières années d'existence de notre Fédération Wallonie-Bruxelles fera réfléchir et ouvrira de nouvelles perspectives à l'action publique dans les domaines des matières culturelles. Telle est l'espérance qui porte notre détermination vers l'avenir.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE

Roland de BODT

Autant avertir la lectrice et le lecteur, il n'est pas indispensable de lire préalablement cette introduction pour entrer dans l'ouvrage : elle n'offre pas de clés d'accès «sine qua non». D'autant que chaque section est introduite systématiquement, afin de clarifier l'objet de la section, la justification du choix d'en faire une section, les limites des résultats acquis et présentés. Au fur et à mesure de la lecture, on pourra, cependant, revenir à cette introduction plus générale sur les questions de méthode; elle devrait apporter, déjà, un certain nombre de réponses aux questions qui pourraient surgir, au déroulé des pages.

En effet et comme cela se présente régulièrement dans d'autres matières, la mise en œuvre de cette recherche spécifique a occasionné de multiples questions de méthode; non seulement, elle a nécessité de prendre des décisions, en amont de sa mise en œuvre mais encore, au fil de ses avancées, il est devenu impératif de poser successivement de multiples choix complémentaires qui n'avaient pas ou peu été anticipés. Ce qui signifie clairement que les questions, les choix et les décisions de méthode ont constitué une préoccupation que je qualifierais de «quotidienne», dans la conduite de ces travaux.

À destination de celles et de ceux que ces aspects méthodologiques intéressent ou plus simplement à destination des générations qui viennent, cette introduction générale ambitionne de présenter un tableau synthétique des questions de méthode spécifiques à cet objet de recherche qui se sont posées au chercheur et d'indiquer et d'expliquer les choix qui ont été opérés.

Le statut et la question principale

Ne nous trompons pas sur le statut de cette recherche et de cette publication : il s'agit d'établir un premier grand inventaire panoramique de faits historiques qui caractérisent l'action publique dans les domaines des matières culturelles en Belgique francophone, pour une période de cinq années qui s'étend du 1^{er} janvier 1970 au 31 décembre 1974.

Ce que la recherche n'est pas

Il ne s'agit donc pas d'un inventaire de l'action ou de la vie culturelles, dans ce pays et au cours de cette même période. Même s'il faut, bien entendu, reconnaître que cette recherche intègre nécessairement un certain nombre de faits de la vie culturelle. Il faut admettre, en effet, qu'une histoire de l'action publique ne peut être détachée des réalités de terrain où la vie (pratique) culturelle s'exerce. Le problème se pose donc pour chaque information, d'évaluer si elle est opérante et significative sur le plan de l'action publique et pas seulement sur le plan de la vie culturelle. C'est certainement une des plus importantes et des plus constantes difficultés de ce travail de recherche.

L'action publique considérée est principalement internationale, nationale, bicommunautaire ou communautaire d'expression française, c'est-à-dire : belge francophone à l'intérieur de notre pays et dans les relations aux autres États, dans le monde. Elle n'offre qu'accessoirement une prise en considération au niveau des provinces, des villes et communes, voire de la Commission française de la culture naissante au niveau de l'Agglomération de Bruxelles : ce sont des choix douloureux qui se sont imposés, dans la mesure où intégrer l'action publique de ces institutions provinciales, communales ou d'agglomérations, posait des problèmes de sources, de temps et surtout de ressources humaines pour trouver ces sources, les évaluer, les collecter, les analyser et en tirer substance. Pour les années concernées, ce problème est considérablement amplifié par la mise en œuvre d'une dynamique nouvelle, dans la mesure où toutes les villes et communes du pays sont en pleine réformation : fusion des communes, création des fédérations de communes et institution d'organes de gouvernance autonome pour les agglomérations.

La question de la recherche

Aussi, la question principale de la recherche peut donc se formuler ainsi : Quels sont les faits mobilisables – et où les trouver? – si on envisageait de construire une narration (une interprétation) de l'histoire des actions publiques, dans ces domaines, sur ce territoire et pour cette période de cinq années?

Le statut de la recherche

Comme on peut le voir, très clairement – je l'espère – le statut de cette recherche n'est pas d'accomplir cette première narration ou cette première interprétation historique des faits, pour cette période (1970/74); il se situe bien en amont, comme une démarche préalable : tenter d'inventorier les données d'information qui pourraient être nécessaires et utiles si on entreprenait un tel travail d'élaboration de la narration historique. Il est pleinement une première «tentative» pour explorer et réunir progressivement les conditions documentaires qui devraient permettre de faire le choix, à terme, de se mettre au travail pour enfin, débattre des voies et moyens par lesquels écrire cette histoire de l'action publique dans ces domaines, pour la période considérée; et dans la foulée s'y mettre!

L'objet de cet inventaire est donc de réunir des notices d'observations (il y en a près de mille) qui ont une assise «scientifique», dans la mesure où chaque information relevée est au moins rattachée à une source et parfois à plusieurs sources. Il reste qu'il ne serait pas raisonnable de revendiquer une neutralité scientifique en ces matières, dans la mesure où les choix posés pour sélectionner ces données d'information, reposent nécessairement sur les prérequis philosophiques et idéologiques du chercheur lui-même. Aussi, le travail sur les sources a été conçu dans un esprit pluraliste précisément dans l'espoir d'estomper l'assujettissement de cette recherche à une vision culturelle par trop personnelle. Cette vigilance à l'égard de soi et à l'endroit de l'imaginaire social qui habite chacun.e d'entre nous, n'est pas une des moindres difficultés de l'exercice.

Le point de vue

Délibérément, il a paru indispensable de prendre les domaines culturels en considération plutôt que de se limiter aux intitulés des matières culturelles. Si on peut comprendre, en 1970, la prudence du législateur, pour ne pas adopter une liste qui figerait l'action de l'État en ces matières et éviter des actualisations régulières, on pourrait, cinquante ans plus tard, reconnaître explicitement que la Fédération Wallonie-Bruxelles a, bel et bien, mis en œuvre une politique spécifique dans les domaines du cinéma, de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Pour ne prendre que ces seuls exemples parmi beaucoup d'autres.

Domaines, regroupements de domaines, matières culturel.le.s

En effet, dans tout un certain nombre de cas, l'intitulé de la matière culturelle, retenu en 1970 puis par la loi spéciale de réforme institutionnelle (1980) et inscrit dans la Constitution belge, finit par invisibiliser l'existence de politiques spécifiques dans les domaines culturels concernés. Un cas très parlant de ce phénomène est la matière dite des «Beaux-arts» qui invisibilise des domaines culturels aussi importants que l'architecture, la peinture, la sculpture, la photographie, la BD, le cinéma, le théâtre, les lettres, l'opéra et la musique, etc.

Cette démarche de s'intéresser aux domaines des matières culturelles est empirique puisqu'elle ne peut reposer sur aucun texte législatif, générique et fondateur, par lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait pris en charge de clarifier les domaines, voire les disciplines, de ces actions publiques pour les matières culturelles. Elle prend cependant en considération les intitulés ou les objets des législations décrétales adoptées, depuis cinquante ans, pour ces domaines précisément ou pour des regroupements de ces domaines (tels que les notions d'«arts de la scène» ou d'«arts plastiques et visuels», etc.).

Ces articulations entre domaines, regroupements de domaines et matières culturel.le.s font l'objet d'une première présentation introductive spécifique à chaque section de la première partie. Elles ne fixent pas l'architecture générale des différents domaines où s'exerce l'action publique mais elles posent des jalons, pour avancer dans le sens d'une clarification de ces articulations entre les catégories utilisées et sur lesquelles repose et s'organise l'action publique.

L'évolution des matières et de leurs intitulés

Dans la mesure où la recherche pose un regard, entre 2012 et 2022, sur des faits qui ont, au moins, plus de quarante ans, le choix a été de considérer l'ensemble des matières culturelles telles qu'adoptées en 1970 et en 1971, tout en tenant compte de l'évolution du périmètre des domaines de ces matières, à travers les divers mouvements de la réforme institutionnelle de l'État, au fil des cinquante dernières années. Et cela y compris pour des compétences qui ont finalement été retirées de la liste des matières culturelles, dans la loi spéciale d'août 1980 et au fil de ses successives modifications. Tout ceci est problématique pour organiser la recherche : la compétence du tourisme va ultérieurement être transférée aux régions, l'enseignement artistique va être rattaché à l'enseignement, la politique de la Radio-Télévision va changer complètement d'intitulé, l'aide à la presse écrite ne sera intégrée que dans un second temps, etc. Ici aussi il a fallu poser des choix.

Le choix de ne pas prendre le sport en considération est évidemment discutable mais traduit l'évolution institutionnelle qui a de plus en plus nettement différencié la gestion publique du sport de ses attachements initiaux aux pratiques de la culture.

Hormis ce choix fondateur, il a paru souhaitable de conserver, dans la mesure du possible, les intitulés des domaines des matières culturelles telles qu'elles avaient été fixées, dans les années 1970/71. Néanmoins, on a gardé l'œil sur l'évolution de ces intitulés au fil des réformes, pour pouvoir évaluer la nécessité d'une actualisation. Il faut reconnaître que la solution adoptée, section par section, constitue une sorte d'«hybride»; cette situation pourrait certainement être améliorée dans les travaux ultérieurs. En effet, si beaucoup de problématiques au niveau de ces catégories ont été résolues, de manière pragmatique, pour ne pas être empêché d'avancer, il reste un certain nombre d'incertitudes ou de choix discutables qui devraient faire l'objet d'un arbitrage. C'est en pleine conscience de cette situation que la recherche a été conduite. Le choix de chacune des vingt-six sections a été justifié.

Le périmètre d'observation

Dans un très grand nombre de cas, les choses s'imposent et, de manière assez peu contestable, il est possible d'écarter ou de rattacher l'information qui se présente à l'inventaire en construction. Mais dans un nombre de cas qui n'est pas négligeable – qui est même relativement courant – la donnée d'information interroge le périmètre de la recherche, le met en crise. Plus on avance dans le travail, plus les choix sont difficiles.

Quel que soit l'état de préparation minutieuse de la recherche, c'est en avançant sur le terrain très concret des sources que les problèmes surgissent et prennent forme. Au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, l'aspect cumulatif, de ce qui est retenu ou écarté, crée une tension dont la résolution entraîne nécessairement une quantité d'actes à poser, si l'on voulait reconstruire la recherche de l'information qui se déroule dans la temporalité des faits.

Les moyens d'évaluation du caractère significatif de l'information n'apparaissent pas nécessairement de prime abord. Ce n'est que dans les mois qui suivent, et parfois les années qui suivent, au cumulé des sources consultées, que la démonstration de la pertinence de l'information s'impose au chercheur; ce fut par exemple le cas de la question de la contraception ou de l'interruption volontaire de grossesse – qui sont des questions culturelles essentielles par rapport au statut et à la souveraineté des femmes sur elles-mêmes et dans leurs relations sociales (couple, famille, etc.), et par rapport à la culture des rapports amoureux ou à la culture de la vie de couple –, problématiques qui n'avaient pas été associées aux préoccupations initiales du projet parce que l'évaluation de l'action publique relative à l'évolution de ces cultures n'était pas suffisamment documentée; au fil des travaux, il apparaissait que ces préoccupations faisaient l'objet d'une action publique ou que des revendications légitimes appelaient à une action publique renforcée à l'égard de ces cultures nouvelles, dès 1970.

On comprendra, par ces quelques remarques, que la gestion du périmètre de la recherche est régulièrement mise en question, tout au long du travail, et que cela constitue une de ses difficultés constantes.

Un exemple emblématique

Et, pour ne prendre que cet exemple qui montre de manière très explicite comment les questions de méthode, et les choix qu'elles entraînent, travaillent la recherche au cœur : les législations et réglementations qui actent les fusions de communes, prévues initialement, n'ont finalement pas été retenues ici, sauf à titre indiciel, alors que ces fusions impliquent un bouleversement magistral du paradigme culturel au niveau local et pas seulement à ce niveau considéré «en général» mais beaucoup plus concrètement en ce qui concerne la culture que les habitants ont d'eux-mêmes, de leurs quartiers, de leur commune ou de leur ville et pas seulement au niveau des délimitations géopolitiques nouvelles, qui sont instaurées dans tout le pays, mais plus encore au niveau des institutions démocratiques et des organes qui incarnent la souveraineté de ces communes, de ces villes, et partant de leurs concitoyens, de leurs mandataires, etc.

La question qui se pose alors très concrètement, au fil de l'avancement des travaux, est la suivante : soit on prend en considération les fusions des communes et on ajoute pratiquement plus de trois cents notices d'observation – ce qui représenterait plus d'un tiers d'augmentation du corpus actuel des notices d'observation qui composent la Partie I ou la Partie III; soit on reporte cette question à des travaux ultérieurs.

Cet exemple montre assez précisément, et pour un seul cas en particulier (la fusion des communes) et pour une source qui faisait partie du corpus initial des ressources de la recherche (le *Moniteur belge*), l'impact des choix et des décisions de méthode sur le travail de la recherche et sur les résultats qu'elle génère. Il a donc fallu admettre que ces questions (fusion des communes, création des fédérations de communes et autonomie des agglomérations, voire l'action publique des provinces) devaient être reportées à des travaux

ultérieurs. D'autant qu'en ce qui concerne l'Agglomération de Bruxelles ou l'action publique des provinces, la question des sources n'était pas réglée par le corpus initial et demandait nécessairement d'élargir ce corpus et, à cette fin, d'entreprendre un travail d'exploration et de rassemblement des sources qui pourraient se révéler utiles.

Les notices d'observation et leurs données d'information

Même dans le périmètre premier de la recherche, celui qui se limiterait strictement aux politiques culturelles à l'égard des domaines des matières culturelles, un grand nombre de données d'information ont été écartées presque systématiquement et n'ont éventuellement été retenues qu'à titre indiciel pour attirer l'attention sur leur existence : les stages d'entrée dans les établissements d'État, les appels à candidature, les nominations et les promotions des agents, les nominations dans les instances de gestion de ces établissements, les barèmes des agents des divers services publics, selon les divers grades et niveaux, les démissions et les remplacements individuels dans les organes de concertation et d'avis, les désignations de jurys, les avis pour la participation aux prix ou aux formations, etc. Il a été décidé de reporter ce type d'informations à des travaux ultérieurs et spécifiques à un domaine en particulier. La raison de cette exclusion tient à l'option de construire une vision panoramique des actions publiques qui était un des objectifs majeurs de la recherche. Enfin, le sentiment a été acquis, par des essais pratiques, que l'exhaustivité de ces informations ruinerait le principe organisateur panoramique de l'outil lui-même.

Même dans le périmètre premier de la recherche, certaines données d'information n'ont pas été accessibles, via le corpus initial des sources, et demanderaient des explorations complémentaires pour élargir ce corpus initial, par exemple : la liste des opérateurs et des personnes physiques bénéficiaires de subventions ou de bourses, les décisions relatives à certaines présences dans des enceintes ou des manifestations internationales, etc. Il a été décidé de renoncer à mener de telles recherches supplémentaires et donc de renoncer, dans le plus grand nombre de cas, à pouvoir répondre à cette question, pourtant si essentielle : durant cette période, qui a bénéficié de quelles ressources publiques?

Toutes les notices d'observation, reprises par ordre chronologique dans le tableau de la troisième partie, comportent des données d'information rédigées de manière synthétique; en règle générale, elles tiennent en trois ou quatre lignes; elles renvoient (les mentions «voir» ou «voir détails») aux différentes sections de la partie I. Elles permettent des recherches par ordre chronologique et non plus uniquement par ordre domaniale. En effet, dans cette première partie, les données d'information des notices sont classées par ordre domaniale et sont présentes sous deux formes :

- soit, «synthétiques», sous la forme identique où on les retrouve dans le tableau chronologique de la troisième partie;
- soit, «documentées» et détaillées de manière plus ou moins importante, entre quelques lignes et jusqu'à plusieurs paragraphes, rarement plus.

Le problème de l'exhaustivité

C'est aussi un des grands problèmes de la recherche. Tant qu'on n'a pas ou pas beaucoup d'information sur les actions publiques dans un domaine ou pour une période particulière, le problème de l'exhaustivité ne se pose pas. Mais quand on commence à réunir un panorama fourni d'informations relativement intéressantes, la question de l'exhaustivité se pose avec plus d'acuité et devient « harcelante ».

Il faut donc admettre qu'un des grands progrès de cette recherche qui a sorti des ténèbres de l'oubli un certain nombre d'informations historiques, pour cette période 1970/74 permet aujourd'hui – grâce à cet inventaire général – de poser en pleine lumière le problème de l'exigence d'exhaustivité, dans un cadre historique, de son intérêt, de sa nécessité, des formes qu'il faudrait lui réserver, de son coût éventuel, etc.

C'est un des grands acquis de la recherche et de l'édition de ses résultats : nous disposons, à présent, d'un outil qui va nous permettre de poser pleinement la question de l'exhaustivité des données d'information à prendre en compte et à collecter, dans la perspective d'établir une histoire de l'action publique dans ces domaines et cet outil va nous permettre de prendre des décisions méthodologiques à cette fin.

Formes actualisées

Dans le texte d'ouverture de Marcel HICTER et dans les parties I et III, compte tenu des usages linguistiques de la période considérée, il ne paraissait pas souhaitable d'appliquer une orthographe inclusive, qui aurait pour effet de tronquer la réalité historique du rapport au langage des années 1970 à 1974. Par contre, dans les autres textes de ce volume – notamment dans la partie II –, certains recourus à des formes orthographiques plus inclusives ont été mobilisés par les auteurs et les autrices mais sans systématisme, comme des avancées progressives dans le sens d'une plus grande égalité des genres.

Au niveau des repères budgétaires de la première partie, un certain nombre de montants sont rapportés en francs belges. Lorsque des translations sont proposées en euro, nous utilisons un taux de change arrondi à quarante (1 € est égal à 40 fb), sans tenir compte des centimes. Les montants en euro ne constituent jamais des translations en valeur constante – qui auraient demandé des travaux complémentaires – mais en valeur absolue, simple.

Les sources

Compte tenu des moyens et du temps disponibles, la recherche s'est délibérément intéressée à un nombre de sources limité. Elles sont de différentes natures. Le choix des sources est déterminant de la nature et de la qualité de l'information qui sera récoltée. Certaines informations n'ont par conséquent pas pu être collectées faute d'être visées par les sources consultées. Une diversification du corpus des sources ouvre la possibilité d'une

diversification des données d'information récoltées. De ce point de vue le travail sur les sources, dans un travail nécessairement limité, entraîne des choix qui sont contraignants.

Les sources consultées sont reprises ici.

Les sources officielles publiées

LE *MONITEUR BELGE* – pour la période entre le 1^{er} janvier 1970 et le 31 décembre 1974, soixante volumes (un par mois – avec une moyenne de mille pages par volume) ont été consultés, auxquels s'ajoutent six volumes (janvier à juin) pour l'année 1975 qui, compte tenu des délais de publication, publient encore un grand nombre de législations et de réglementations, adoptées au cours du second semestre 1974.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL DES MINISTRES (gouvernement national) – qui ont été rendus accessibles par le service public fédéral, en ligne et sous forme numérique, pour la même période de cinq années (env. un compte rendu par semaine), près de deux cent cinquante comptes rendus (entre dix et vingt pages par document) ont été consultés.

LES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE – (qui deviendra par la suite le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) à partir de décembre 1971, en moyenne un cahier par mois.

LE PLAN QUINQUENNAL DE POLITIQUE CULTURELLE (1968) – Les six volumes publiés ont été consultés (une centaine de pages par volume); ils sont accessibles sous format numérique via la bibliothèque numérique du site de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.opc.cfwb.be

LES *CAHIERS JEB* (Jeunesse, éducation populaire, bibliothèques publiques) – publiés par la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du ministère de la Culture, des années 1970 à 1974, ont été consultés. Ils comportent quatre livraisons par année, dont certaines sous forme de numéro double. Ils sont accessibles au format papier au centre de ressources documentaires de l'Observatoire et déjà partiellement disponibles sous format numérique, via la bibliothèque numérique du site de l'Observatoire (même adresse).

LES *DOSSIERS DU CACEF* – Centre d'action culturelle d'expression française qui est un organe créé et administré par les directions culturelles des provinces francophones (Brabant, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur) de Belgique; dix livraisons par année, à partir de 1972.

De manière également limitée, ont été consultés les sites web des Nations-unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les sources associatives publiées

LES *COURRIERS HEBDOMADAIRES DU CRISP*, Centre de recherche et d'information socio-politiques, au rythme d'un volume par semaine, dont certains sous forme de numéro double.

LES ACTES DES SEMAINES SOCIALES WALLONNES organisées par le Mouvement ouvrier chrétien, au rythme d'un volume par an.

LES *CAHIERS MARXISTES*, publiés à divers rythmes, dans un premier temps par trimestre et ensuite par mois.

SOCIALISME, revue publiée par l'Institut Émile VANDERVELDE, à raison de cinq volumes par an, au cours de la période concernée.

Autres sources consultées

Les sources publiées par les centres d'archives privées : voir à ce propos l'annexe deux du présent volume. Un nombre limité de monographies thématiques : voir à ce propos, la sélection bibliographique en fin de volume.

L'organisation des sections de la Partie I

Les sections I à VII (généralités) comportent exclusivement des observations qui concernent des données d'information qui ont un caractère de «généralités», qui ne sont pas imputables à un domaine culturel en particulier. Les sections VIII à XXVI comportent exclusivement des observations qui concernent des données d'information qui sont «spécifiques à une matière ou à un domaine culturel.le», distinctement et en particulier. Dans la plus grande part des cas, il a été décidé de ne pas reporter les observations à caractère général vers les sections consacrées aux matières ou aux domaines particulièr.e.s auxquels elles s'appliquent; ceci pour éviter la démultiplication de doublons. Il subsiste quelques exceptions.

Toutes les sections VIII à XXVI (matières et domaines) sont conçues comme un tout autonome. C'est pourquoi elles sont organisées sur le même schéma qui est décrit dans les lignes qui suivent. Ces différents niveaux de sous-sections sont mobilisés uniquement dans la mesure où des notices d'observation y sont référées. Ceci pour éviter des mentions inutiles.

LE TITRE ET LA DÉFINITION DU CONTENU DE LA SECTION – Ce travail de clarification est sujet à discussion; il vise à susciter un large débat sur l'intitulé des domaines visés.

INTRODUCTION – Chaque section est introduite par une discussion des catégories qui s'appliquent à elles : matière culturelle, domaine culturel, regroupement de domaines

culturels, disciplines culturelles. Pour chaque section la question des limites des résultats et de l'exhaustivité des données d'information est commentée.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – C'est, globalement et toutes sections confondues, le niveau où d'importants travaux complémentaires devraient être entrepris. On y retrouvera des notices d'observation à propos des relations internationales, de la coopération et des accords culturels, de la présence dans les enceintes internationales (Nations-unies, UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.)

POLITIQUES NATIONALES – Il s'agit des politiques nationales dans les diverses compétences réservées à l'État national qui ont un impact sur l'action publique dans les différents domaines des matières culturelles, par exemple l'instauration des crédits d'heures (ministère de l'Emploi), la politique de la jeunesse à l'armée, etc.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE – Il s'agit des actions publiques prises par les ministres et les conseils culturels des deux communautés culturelles, d'expression française et d'expression néerlandaise – la politique culturelle commune avec la Communauté culturelle germanophone n'a pas été étudiée, les sources n'y faisant que peu de références.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone] – Il s'agit des politiques menées par le Conseil culturel d'expression française et par le ministre de la Culture française, dans les domaines concernés.

PARTICIPATION : ORGANES DE CONCERTATION – Il s'agit de la vie des organes de concertation qui ont été institués dans le domaine concerné, que ce soit sur le plan national ou communautaire.

PARTICIPATION : ORGANES CONSULTATIFS – Il s'agit de la vie des organes consultatifs (conseils et commissions) principalement au niveau de la Communauté culturelle d'expression française.

INFRASTRUCTURES – Lorsque des informations spécifiques sont disponibles dans les sources consultées.

REPÈRES BUDGÉTAIRES – Il s'agit d'informations partielles qui permettent de donner un certain nombre de représentations des flux budgétaires consacrés aux domaines concernés. Il ne s'agit pas d'analyses mais de repères.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE – Pour signaler des pistes à explorer et à documenter pour le domaine concerné.

Conclusion

On peut constater, à travers ce bref exposé méthodologique, qu'un des principaux acquis de la recherche qui a été menée consiste à s'être confronté aux difficultés de méthode et à poser des choix et des décisions relatifs à l'observation des faits et à l'organisation du discours pour ramener les résultats récoltés. Cela a permis d'objectiver ces choix, de les rendre explicites et dès lors d'ouvrir – enfin – le débat sur les catégories que nous mobilisons pour nommer et analyser les actions publiques dans ces domaines des matières culturelles.

OUVERTURE

OUVERTURE

LA PLACE DES LOISIRS SOCIO-ÉDUCATIFS ET CULTURELS DANS LA SOCIÉTÉ OCCIDENTALE DE 1980

Marcel HICTER

Paris – janvier 1970 – La Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux méthodes d'éducation active (F.I.C.E.M.E.A.), organisation non gouvernementale qui comme son nom l'indique poursuit un effort incessant dans le domaine de l'éducation extrascolaire et dans la formation pédagogique des enseignants, appelle Marcel HICTER à sa présidence.

Marcel HICTER voit dans cette invitation l'occasion de manifester une fois de plus, comme en 1948-1949 lors de la fondation de la W.A.Y., la priorité qu'il accorde, lui – haut fonctionnaire de l'État et autorité notoire des enceintes intergouvernementales – à l'action militante des organisations non gouvernementales qu'il préfère appeler d'ailleurs organisations volontaires.

Son mandat à la présidence de la F.I.C.E.M.E.A., qu'il exercera jusqu'à sa mort, représenta pour lui la possibilité de servir directement et personnellement un mouvement qui rencontrait un grand nombre de ses priorités : l'éducation, la démocratie, la coopération internationale.

Le texte qu'on trouvera ici est l'exposé qu'il fit à l'Assemblée Générale qui venait de l'élire à la Présidence internationale du mouvement, à l'heure même où l'UNESCO, accordant à celui-ci le statut consultatif, faisait appel à lui pour des programmes de coopération.

Étienne GROSJEAN - Henry INGBERG

C'est toujours une situation extrêmement gênante d'être ainsi l'objet de la louange publique. L'important pour moi est de vous dire combien je suis touché de la gentillesse de votre accueil, honoré d'avoir été élu à la Présidence internationale des C.E.M.E.A., conscient dès maintenant que sur le plan des pensées et des prospectives, nous sommes en situation de pensée commune à travers notre foi dans les méthodes d'éducation active.

Mon souci enfin est de répondre à la confiance que l'UNESCO a témoignée à notre Fédération.

On raconte qu'Adam et Ève, quand ils sont sortis du Paradis terrestre, se sentaient plutôt mal à l'aise, Ève surtout qui portait la responsabilité des incidents; au moment où ils passèrent la porte du jardin, Ève se tourna vers Adam et lui dit d'un air très confus mais cependant plein d'espérance : «Darling, je pense que nous sommes dans une période de transition». Depuis lors, l'espèce humaine, à des degrés divers, a été en situation de transition, mais je crois qu'elle ne l'a jamais été avec autant d'intensité qu'aujourd'hui. C'est ce phénomène de la transition accélérée, caractérisée par notre rush vers une société fondée sur la science et sur la technologie que je voudrais illustrer. Je ne vais pas faire de la prospective globale; je ne suis ni KAHN, ni WIENER¹, ni aucun autre; je ne suis pas JOUVENEL²; je ne suis pas membre des Futuribles³; je suis un homme du travail sur le terrain et je voudrais ne retenir de ce problème de la prospective que les aspects qui peuvent directement concerner le problème de notre Congrès.

Cependant, je vous étonnerai peut-être en parlant de choses que vous n'attendez pas, car il ne me paraît pas possible de sortir le phénomène «loisir», de l'épingler, de l'étudier de façon isolée sans l'intégrer globalement dans le devenir socio-économico-culturel de notre société.

Ce qui m'a toujours paru important pour les hommes de ma génération, c'est de tenter pratiquement, empiriquement, de faire la distinction entre les 20 ans de leurs fils et nos propres 20 ans.

Alors que mes 20 ans étaient des 20 ans étroits dans une petite communauté rurale où le monde n'arrivait que rarement, où l'école était la seule fenêtre ouverte sur le monde et la seule source d'informations, mes fils en ce moment sont acculés à une mondialisation de leur destin, car il n'est plus possible, à aucun endroit du monde, de vivre un événement important qui n'ait ses répercussions sur la planète entière. Mes fils sont contraints par conséquent à mondialiser leur culture; nous avançons vers une culture cosmopolite à dimension planétaire où nos nationalismes apparaîtront très rapidement comme des folklores, je ne dis pas périmés mais en tout cas comme des folklores.

Demain, l'accumulation de satellites artificiels fixes, le développement des moyens de communication de masse vont accélérer cette création d'une culture planétaire. Nous risquons

dans cette mesure le conditionnement industriel des esprits et je vous convie à lire ENZENBERGER⁴ sur ce thème. De plus, les moyens de communication de masse ont un effet spécifique. Je renvoie aussi à MCLUHAN⁵, dont certaines affirmations originales m'émeuvent considérablement quand il dit que le médium est le véritable message. MOLES⁶, professeur à Strasbourg, confirme par ses études d'ingénieur et de sociologue cette affirmation et je suis inquiet.

MOLES dit : les moyens de communication de masse nous arrosent massivement d'un nombre phénoménal de culturèmes c'est-à-dire de fragments, de bouts, de miettes, de petits éléments de connaissance : quotidiennement, nous sommes sous cette pluie fragmentée, d'éléments séparés, non structurés, irraisonnés, émotionnels, informatifs; les moyens de communication de masse ne structurent pas cette gigantesque connaissance et produisent ce que MOLES appelle une culture mosaïque qui provoque la mutation des structures mentales et la naissance de cerveaux en feutrine. Je n'ai pas à vous décrire la feutrine, qui est cette matière, ce tissu qui, à la différence des autres tissus, n'est pas tissé, n'a pas de trame, n'a pas de charpente, n'a pas d'intégration; c'est la cohérence, par des forces extérieures de centaines de milliers de petits fragments placés dans tous les sens; nous nous fabriquons des cerveaux en feutrine non structurés qui débouchent sur une culture mosaïque, elle aussi non structurée.

Nous quittons, dit MCLUHAN, la Galaxie GUTENBERG pour la Constellation MARCONI⁷, son village global et sa civilisation orale fondée bien plus sur l'émotivité que sur la rationalité.

J'ajoute que les moyens de communication de masse qui pourraient être l'instrument le plus extraordinaire de culture, surtout pour le peuple, surtout pour les paysans, surtout pour les travailleurs, passent au-dessus des masses au contraire de ce que nous, intellectuels, croyons : nous, intellectuels, nous nous plaignons de la faiblesse et de la médiocrité de la radio et de la télévision. Or, une enquête faite dans mon pays sur le journal télévisé et son contenu prouve que pour le comprendre, le téléspectateur doit maîtriser un vocabulaire du niveau du «baccalauréat». Tous ceux qui, dans mon pays, n'ont pas terminé leurs études secondaires supérieures (18 ans) ne sont pas en situation de comprendre et d'assimiler le simple journal télévisé. Aussi longtemps que les moyens de communication de masse feront leurs communications vers la masse par un langage élitair et minoritaire et non par un langage de masse, ces moyens de communication de masse ne seront pas des éléments d'acculturation véritablement globale de la population.

J'ajoute que ces moyens de communication de masse ne tendent pas à nous expliquer les situations sauf à les dépeindre dans leur état de crise; ils ne nous apportent pas l'analyse d'une situation mais l'état de crise; c'est l'événement, c'est la ruée, c'est la révolte des étudiants, c'est la bagarre; ce n'est jamais l'explication profonde des causes et des raisons de cette bagarre et de cette révolte. C'est l'épisode et non la synthèse.

Nous avons d'ailleurs tendance à porter sur eux des jugements quantitatifs; or nous savons que l'auditeur ne retient que ce qui a été dramatisé dans l'énormité de sa consommation indifférenciée. Inversement, dans bien des cas même, nous intellectuels responsables, souffrons d'un véritable contreblocage de notre information par excès. Je prends l'exemple du mai français; comment voulez-vous que je comprenne ce qu'a été le mai français quand je sais qu'il y a en ce moment plus de deux cents volumes publiés sur le sujet? Nous sommes contrebloqués par l'excès, par la masse de l'information. Cependant, je reste plein d'espérance vis-à-vis des communications de masse et je pense que sur le plan des masses authentiques, quand elles auront trouvé leur langage, elles pourront devenir sur le plan culturel ce que nous appellerons les plus efficaces forceurs de blocus culturels.

Un autre phénomène distingue mes fils et moi, c'est l'explosion démographique. J'ai vécu dans des communautés paisibles, étroites; quand j'étais à l'université, nous étions 7,8,10 étudiants en grec; nos examens n'existaient pas en fait puisque le professeur nous jugeait tout au long de l'année; nous avons un contact humain direct; nous vivions au niveau de l'humain.

L'explosion démographique, disais-je, a eu des répercussions universelles; il y a sur le monde, chaque année, 4,5 Belges de plus; ça fait 40 à 50 millions d'habitants de plus par an. Ne me dites pas que ça n'a pas de répercussion sur le plan culturel et sur le plan de nos loisirs. Les pays en voie de développement ne réussissent pas dans leurs efforts d'accès à l'alphabétisation. Le rush des enfants qui montent est plus grand que les forces de formation de maîtres et d'éducateurs et le gap entre eux et nous, même sur le plan économique, à supposer que leur économie augmente de 5 % par an comme les nôtres, s'approfondit d'année en année, au contraire de ce que l'on croit.

Bientôt, le monde où les plus jeunes d'entre nous vivront quand ils seront adultes sera une ville gigantesque qui commencera en Colombie-Britannique et qui prendra les États-Unis et le Canada, l'Europe, la Russie, la Sibérie et le Japon; ça fera un milliard d'êtres vivants dans une société d'abondance, capitaliste ou socialiste peu importe ici, mais vivant en abondance, un milliard de citoyens repus, cernés par cinq milliards d'êtres pour qui chaque journée sera un combat de vie ou de mort. Ne me dites pas qu'une situation pareille, qui va être celle de l'âge adulte de nos jeunes, n'est pas un problème culturel et que l'on peut continuer à jouer de la flûte impunément dans une situation pareille sans au moins situer son jeu de flûte dans cette approche globale de l'homme, de l'espèce. Le plan de cette explosion démographique se porte aussi au niveau de la prolongation de la vie; il y a maintenant d'innombrables vieillards; on n'en finit plus de vivre; nous en sommes déjà, en Europe, à 70 ans pour les hommes et à 72 ans pour les femmes. Cela veut dire que les millions d'êtres, dans cette zone privilégiée, vont avoir «un troisième âge» – ô euphémisme – toute une génération de loisir du matin au soir et du soir au matin, à quoi évidemment nul n'est préparé.

Aussi, meurent-ils rapidement, une fois la pension obtenue, ceux qui ne parviennent pas à se faire à cet ennui massif de la non-activité professionnelle. Cette explosion démographique et ce rajeunissement aussi de la vie par l'autre bout ont des conséquences étonnantes : le binôme qui primait de mon temps, qui faisait la valeur d'un homme, connaissance-expérience est maintenant dépassé par le binôme connaissance-crétativité, connaissance-imagination, connaissance-mutabilité. Il est angoissant, je l'avoue, pour un homme de mon âge de savoir que la plupart de mes expériences, je ne peux les transmettre à mes fils parce qu'elles ne sont pas utiles à mes fils; la seule chose que je peux leur communiquer, c'est une façon de vivre, c'est une façon d'être responsable, c'est une attitude de vie, mais je ne puis leur passer aucune des recettes quotidiennes que mon père m'avait communiquées.

Il y a ensuite ce très grave problème de l'altération ou la disparition progressive de la fonction sociale de la jeunesse. Ici, deux courants contradictoires s'affrontent et nous concernent directement, socio-culturellement parlant; il y a d'abord la surabondante vitalité de notre jeunesse sur le plan de l'accès à la maturité biologique. Il est évident qu'ils sont pubères, nubiles, mâles et femelles à part entière, beaucoup plus tôt que nous ne le fûmes; tous les médecins en prospective me disent que ce mouvement de l'accès à la situation d'adulte biologique va s'accélérer encore et nous nous trouvons déjà devant une société, devant des villes peuplées de corps d'hommes et de femmes sous des têtes d'enfants. Contradictoirement à cette accélération biologique, l'accès à la maturité sociale, à la prise de responsabilités se prolonge; par la prolongation de la scolarité, par l'accès à l'université, par le retard de l'entrée dans la vie active, la maturité sociale est retardée de plus en plus; nos cités sont peuplées d'innombrables pères et mères de familles étudiants qui n'ont pas atteint la maturité sociale, qui sont des dépendants économiques, qui sont des adolescents prolongés.

Enfin, à la différence des adultes de mon temps qui se battaient pour la vie quotidienne, pour un minimum de bien-être matériel, pour la sécurité sociale, pour le salaire, etc. nos jeunes vivent dans la société de consommation. Qu'est-ce que la société de consommation? C'est la société dans laquelle la production est aux mains des mêmes hommes qui détiennent les moyens de faire consommer ce qui est produit.

C'est donc les mêmes gens qui produisent n'importe quoi qui détiennent les moyens d'influencer vos pensées et de susciter vos besoins : ils connaissent et étudient scientifiquement vos désirs les plus secrets; ils sont assez forts pour vous faire consommer quoi que ce soit qu'ils produisent et ils savent dès maintenant ce qu'ils vous feront désirer dans trois ou quatre ans. C'est la réification, c'est la chosification des individus, c'est l'homme à une dimension de MARCUSE⁸ qui travaille des heures supplémentaires rien que pour pouvoir satisfaire son exclusive passion des choses.

Mes amis, nous n'assistons pas à une crise de jeunesse; nous assistons à une crise de civilisation, à une intolérance de plus en plus grande des jeunes à la société programmée; il n'y a pas de problèmes de jeunesse mais des aspects jeunes des grands problèmes globaux de la société. Dans cet esprit, la peur et la révolte sont des phénomènes absolument naturels. L'homme ne se résigne pas ou se résigne très mal à être ainsi intégré ou nivelé. Mais il sera en danger de mort au sens littéral et au sens figuré... comment l'homme peut-il vivre à l'âge scientifique? Comment fera-t-il face à certains effets inéluctables du progrès technique?

Poser une telle question, c'est reconnaître que l'homme n'est plus vraiment le maître du jeu et qu'il a cédé le rôle à la technique. Tout se passe comme si la technique ne recevait plus de l'homme ses impulsions. Si elle progresse, c'est en fonction de ses propres besoins. Pour l'avenir, le futurologue M. BRZEZINSKI⁹, membre de l'Académie américaine pour l'an 2000, n'est guère rassurant. Nous allons, explique-t-il, entrer dans une nouvelle phase de l'histoire humaine; l'ère technétronique dans laquelle nos sociétés seront modelées, culturellement, psychologiquement, socialement et économiquement par l'action de la technologie et de l'électronique, notamment les ordinateurs et leurs systèmes de communication.

Dans cette société, la culture humaine deviendra moins spontanée, moins mystérieuse, plus déterminée et sujette à une programmation délibérée.

C'est dans ce contexte assez terrifiant qu'il faut poser le problème de la culture et le problème du loisir. Je voudrais en tenter une approche un peu prospective.

Il y a deux façons d'affronter l'avenir; c'est, comme dit GABOR, de dire que l'avenir est entièrement prédéterminé, déterminé par des forces objectives qui existent maintenant; alors croisons-nous les bras; on ne peut rien y changer. Ou bien, c'est de croire que l'homme, par sa volonté, peut infléchir l'avenir et qu'il peut par sa foi, par sa pensée, sa volonté, meubler ce temps vide qui est devant lui et faire des options, faire des choix. J'ose dire que c'est le devoir de l'homme de faire des choix. Cela veut dire que nous devons politiquement être conscients et fixer au départ nos objectifs, quitte à aller à contre-courant des forces objectives, quitte à tenter de muter par volonté d'homme, ce que certains tentent de nous faire croire être le cours de l'histoire. En une phrase, je ne crois pas que mon destin soit, pour moi Européen en tout cas, de courir après les 20 ans ou les 15 ans d'avance technologique que les États-Unis ont sur moi; mon destin n'est pas de courir après eux, pour les rattraper dans la fabrication et l'efficacité des mécaniques et des machines.

Je veux dire mon libre choix de proclamer, même ici, que je choisis mon destin comme étant un plus-être et non un plus-avoir, comme étant un genre de vie et non pas un niveau de vie. Vous me direz que c'est de l'utopie; ce n'est pas suffisant pour me décourager.

Je pose le problème de la qualité de la vie.

C'est une prise de conscience; c'est simplement une prise de conscience de quoi pourra surgir la volonté. Nous vivons en démocratie; chaque citoyen a non seulement la possibilité mais le devoir d'infléchir les options des princes qui nous gouvernent.

Dans cette prospective-là, je ne veux parler que des choses qui nous concernent directement. Il est certain que l'on va avoir beaucoup plus de temps libre, du moins il est certain que le travail peut être réduit. Mais beaucoup de ces heures que nous allons gagner par les machines sur le travail, ne vont pas être du temps libre; beaucoup vont être ce que dans notre société de plus en plus compliquée, il convient d'appeler du temps contraint, consacré à des formalités, à des démarches, à remplir sa feuille d'impôt, à discuter avec son contrôleur des contributions, à aller faire la file pour obtenir un visa ou un passeport, à se rendre à son lieu de travail et à revenir, etc.

Ensuite, ce temps gagné exige une politique de répartition. Ici encore, il faut choisir.

Nous pouvons choisir entre une production augmentée, choisir de tout miser sur la production et la consommation et non sur la libération du temps; nous savons que cette production augmente de 4 à 5 % par an; ça veut dire que dans 20 ans, nous aurons doublé nos revenus; dans 20 ans la génération qui vient pourrait doubler sa consommation individuelle, manger deux fois plus, boire deux fois plus, avoir des voitures deux fois plus grosses, des freezers deux fois plus «deep», etc.

L'homme est assez aliéné, déjà, pour choisir la consommation individuelle au détriment de la mise en place de moyens de développement communautaire qui dangereusement manquent à notre société; si nous faisons ce choix de la consommation individuelle, et c'est vers ça qu'on va si on n'y prend garde et ne crie casse-cou. Il est évident que la satisfaction des besoins individuels, inévitablement, porte en soi les sources de l'impossibilité de les satisfaire : plus vous aurez de voitures, plus elles seront longues et larges, plus les parkings seront introuvables; plus de mobiles elles deviendront stables. Plus s'affirmera notre désir de résidence secondaire individuelle, – deux millions de résidences secondaires en France maintenant, dernier chiffre –, plus la côte ou la forêt ou la montagne cesseront d'être côte, forêt, montagne disponibles; la satisfaction individuelle du loisir détruit rapidement la possibilité de satisfaction du loisir.

Si on choisit de ne pas diminuer le temps de travail, on peut décider de décongestionner les rythmes de travail dans la journée et d'introduire ce que DUMAZEDIER¹⁰ appelle la journée «poreuse», la journée au sein de laquelle on peut respirer. On peut choisir, au lieu de diminuer le temps de travail, d'augmenter la scolarité; il est évident qu'une génération, qu'une année de jeunes qui restent un an de plus à l'école, c'est une façon de dévorer ce temps libre gagné; on peut choisir, par contre, d'étaler la scolarité tout au long de la vie et

de développer une politique de crédits d'heures d'études, une politique de congés culturels payés et rémunérés. On pourrait choisir de privilégier le travail social des militants : nous périssons, dans nos démocraties, du fait que c'est toujours les quelques mêmes qui sont responsables de tout; vous savez, dans vos mouvements volontaires, les difficultés que vous avez lorsque l'animateur disparaît, lorsque l'animateur change de résidence, de ville ou de quartier : vous savez combien d'activités dépendent d'un seul homme : on n'est pas accoutumé à la responsabilité collective; il faudrait privilégier le travail social : on pourrait consacrer ce temps libre à donner des priorités à ce genre d'homme.

On pourrait aussi, par exemple, choisir de libérer les femmes du travail domestique.

Enfin on pourrait introduire le loisir pour tous. Ce que je redoute, ce que je crois, c'est qu'on va suivre toutes ces options à la fois, de façon incohérente et fragmentaire, un peu plus de liberté pour la femme, un peu plus d'accélération des pensions, un peu plus de progrès de la scolarité, etc.

Si l'on opte pour la fabrication de temps libre et non pour l'augmentation de la consommation individuelle, on va se trouver devant de nouveaux choix sur la meilleure répartition du temps libre. Ici, mon angoisse augmente, je n'ai trouvé nulle part d'étude vraiment scientifique établissant quelle est pour la santé physique et mentale, pour l'efficacité au travail, pour le bonheur et l'épanouissement des individus, la meilleure répartition du temps libre. Tout ce temps que les syndicats et les mouvements politiques et la technique vont gagner sur le travail, comment allons-nous le répartir? Allons-nous faire des journées plus courtes? Allons-nous faire des journées poreuses? Allons-nous prolonger les «week-ends»? Allons-nous prolonger les vacances d'été? Allons-nous généraliser les vacances d'hiver? C'est très important pour moi dans la mesure où selon que l'on choisira l'une des cinq formules, les animateurs seront différents; la formation des animateurs responsables variera et la localisation, l'implantation et la nature des infrastructures à établir pour des vacances d'été, pour des vacances d'hiver, c'est tout différent; si je raccourcis la journée de travail, c'est au cœur de la ville que je dois fonder, installer mon infrastructure; si j'allonge le week-end, les études montrent que je puis aller jusqu'à 80 kilomètres de la ville; si j'opte pour de longues vacances d'été, je ne vois pas pourquoi j'investirais dans ma Belgique pluvieuse, et pourquoi mon gouvernement n'investirait pas systématiquement ses institutions de loisirs pour 4, 5, 6 semaines là où il y a le soleil et la mer que chacun va chercher, c'est-à-dire à des centaines de kilomètres au Sud.

Si c'est des vacances d'hiver, je dois former d'autres gens et installer mes camps et équipements ailleurs. Ce sera décidé non par l'étude mais par le hasard des combats quotidiens, des confrontations patronales, syndicales et gouvernementales.

L'avenir va aussi sur le plan culturel amener des stratifications sociales de toute nouvelle dimension. Nos vieilles oppositions riches et pauvres vont disparaître et nous allons vers

un affrontement : gens instruits – gens incultes. Dès maintenant, on considère que 25 % de la population ne sera pas en état de suivre, ni physiquement, ni mentalement. Un autre type de problème surgira : la minorité des 5 % à grosses têtes, on va sans doute se les arracher, mais à l'inverse de ce qui s'est produit jusqu'ici, où nous voyons des millions de travailleurs assurer le bien-être d'une minorité privilégiée, une minorité de hauts intellectuels sera constamment poussée à la limite de son effort physique et mental et travaillera «pour assurer l'oisiveté luxueuse de la masse», qui disposera de milliards d'esclaves dociles de la technique. Le vrai danger sera de devenir un cadre dans la société qui vient. Le vrai danger, ce sera d'être vraiment trop intelligent... travaille! travaille! travaille! Les cadres seront riches, mais pour quoi faire? Et ici, je vous donne un texte de KAHN et WIENER à propos de cette évolution et de cette nouvelle stratification sociale : «Parallèlement les jeunes, ceux qui n'ont aucune responsabilité dans le système social, se sentiront de plus en plus aliénés par une société qui néglige ouvertement ce qu'ils jugent être leur règle minimale de justice et des buts sociaux (éléments qui paraissent utopiques et irréalisables à ceux qui prennent des décisions). Il naîtrait donc des mouvements idéologiques tendant à justifier par la raison et la morale, la rébellion et la rupture d'avec les valeurs désuètes, par la jeunesse de toutes les classes sociales. Des jeunes intellectuellement moins doués mais également rebelles se laisseraient aller à la délinquance et au crime. On verrait croître d'autres symptômes de pathologie sociale (maladies mentales, névroses, divorces, suicides) et les religions traditionnelles continueraient à perdre de leur influence ou bien continueraient à se réintégrer, à se réviser, à se séculariser, afin de mettre moins d'obstacles au comportement généralisé de l'époque».

Ne me dites pas que ces considérations ne concernent pas la culture et les loisirs; ne me dites pas non plus que le fait que nous allons vers un doublement des grandes aires métropolitaines ne nous concerne pas directement. Le fait qu'à bref délai, 80 % de la population du globe vivra en ville, en milieu artificiel, avec tous les problèmes que ça pose, nous concerne directement; l'aménagement du territoire non seulement sur le plan de l'infrastructure économique mais sur le plan socioculturel prend une importance de plus en plus considérable; il faut systématiquement préserver dès maintenant des zones de liberté, de loisir, de verdure; il s'agit par conséquent de donner au plus grand nombre d'individus, tout au long de leur existence, les moyens institutionnels et méthodologiques de se former, de se cultiver, de s'informer afin qu'ils puissent selon leurs aptitudes et leurs désirs progresser dans leur vie professionnelle, dans leur vie familiale, assumer leurs responsabilités dans la vie civique, nationale, internationale, accomplir leur personnalité.

Et ici, je vous cite textuellement les deux orientations qu'au niveau du Conseil de l'Europe, les 20 pays membres de la convention culturelle ont décidé de choisir comme orientation :

«Notre réflexion doit être concentrée dans deux directions :

a) comment organiser l'éducation afin qu'elle puisse permettre à l'homme de participer au changement et de s'y adapter selon un processus qui se poursuivra tout au long de sa vie et devra coordonner tous les facteurs qui contribuent à la formation? Sa finalité sera l'élaboration d'un système de l'éducation permanente.

b) comment aménager l'environnement socioculturel afin que celui-ci puisse offrir à l'individu un milieu stimulant et enrichissant, favorisant son épanouissement personnel et son ouverture à autrui, la conquête de sa dignité? Sa finalité sera l'organisation du développement culturel.»

Éducation permanente et développement culturel sont deux notions globales, deux faces d'un même processus. Parmi toutes les prestations de service assurées par la société, le développement culturel conçu au sens le plus large, prend pour objectif celles qu'elle consacre à la formation des individus, à l'amélioration de la qualité de la vie.

Par culturel, nous entendons ici la culture vécue c'est-à-dire, fondamentalement, tout ce qui peut permettre à l'homme d'accéder à une vie véritablement humaine. En tant que moyen d'émancipation, la culture doit paraître aux intéressés comme l'instrument dont ils ont besoin pour se situer de plus en plus consciemment dans le contexte social et historique de leur époque et éventuellement pour le modifier. C'est ici que je peux reprendre la phrase terrible du livre terrible d'Éric GILL¹¹ : «Au diable la culture qui ne serait qu'une sauce ajoutée pour rendre mangeable quelque chose de profondément dégueulasse». Voilà ce qu'écrit Éric GILL et je suis d'accord avec lui; la culture, redisons-le sans cesse, n'est pas la formation, n'est pas l'érudition, n'est pas la connaissance. La culture, ce n'est pas une matière extérieure à l'homme; on n'a pas accès à la culture; on ne contreplaque pas la culture; on la fait surgir des hommes; on la fait surgir des individus. C'est pourquoi le professeur est si dangereux qui fait passer de sa tête dans la tête des autres et l'animateur si indispensable qui fait monter des autres, et surgir et s'exprimer.

La culture, en effet, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression.

J'ai évoqué à deux ou trois reprises le mot d'éducation permanente. Qu'est-ce que ça veut dire? Si le jeune travailleur sait qu'il devra, dans le courant de sa vie professionnelle, changer deux ou trois fois de métier, changer souvent de poste de travail, s'ajuster de nombreuses fois à des techniques de production nouvelles, gagner sans doute sa vie en pratiquant des métiers qui ne sont pas encore inventés, si le jeune étudiant sait, avec OPPENHEIMER¹², qu'il ne pourra bien vite plus poursuivre ses recherches que sur la base de connaissances fixées après sa sortie d'université, si nous savons aujourd'hui que la vie ne peut plus être divisée en deux parts, l'une où l'on s'accumule des connaissances et

l'autre où on les applique, si nous savons que rien n'est plus périssable que les connaissances et, par conséquent, que rien n'est plus périssable que les diplômes qui sanctionnent des connaissances périssables, si nous savons enfin qu'un adulte motivé, apprend en trois mois ce qu'un adolescent contraint a refusé d'apprendre en trois ans, si nous savons qu'il y a des techniques aujourd'hui mises au point pour la transmission des connaissances chez l'adulte, nous devons alors reconnaître que nous ne devons pas réformer l'école mais la repenser entièrement, repenser entièrement l'accès à l'instruction, à l'éducation, à la culture car cet accès va pouvoir s'étaler tout au long de la vie et il sera de plus en plus arbitraire de distinguer éducation et culture.

L'éducation permanente est une approche globale de l'éducation formelle et de l'éducation informelle, de l'enfance au troisième âge. Je ne puis éviter de vous parler ici de réforme scolaire alors que nous sommes ici entre spécialistes de l'extrascolaire. C'est parce qu'il faut apprendre les attitudes dès la petite enfance. Nous avons dû disserter dans le cours de nos études sur le thème «Pierre qui roule n'amasse pas mousse». Obligatoirement, approuvativement. Aujourd'hui, rien n'est plus insensé que d'apprendre aux jeunes l'obstination à l'ouvrage alors que la qualité fondamentale de l'homme contemporain est précisément la mutabilité, au sens de l'adaptabilité puisque la recherche scientifique va provoquer dans la vie des jeunes d'aujourd'hui trois ou quatre grands bouleversements fondamentaux. Ce qu'il faut donc que l'école donne, c'est une aptitude aux changements en même temps que la structuration de cette culture mosaïque donnée par les communications de masse dont je vous parlais tout à l'heure. Ce qu'il faut qu'elle donne, c'est, bien plus que des connaissances, les techniques d'apprendre à apprendre avec priorité à l'acquisition de la méthode sur l'accumulation de connaissances dépassées; c'est non seulement apprendre à apprendre, mais apprendre à apprendre en équipe. C'est l'importance de la formation du caractère, du sens de la responsabilité, du sens de la participation : ici je nous concerne beaucoup plus directement encore.

Au-delà de la préparation à la vie professionnelle, l'école doit aussi nous aider dès la petite enfance à préparer l'utilisation des loisirs. J'y vois deux orientations : il faut que l'école apprenne à tous l'aptitude naturelle à la sélectivité et au choix en société de consommation; je veux dire qu'il faut que ce soit à l'école que tout petit on apprenne à aller voir un film et non à aller au cinéma; car les masses vont au cinéma. Dans nos maisons on ouvre la radio le matin et on la ferme au coucher. On ouvre l'appareil de télévision quelle que soit la qualité ou l'absence de qualité du programme. L'homme contemporain doit apprendre à choisir et l'école doit développer le sens critique. Deuxième orientation fondamentale : les dernières études prouvent que le destin psychologique et intellectuel des enfants est fixé à 6 ans; l'école doit donc dès la petite enfance, développer les aptitudes à la créativité. J'entre dans des fureurs rétrospectives contre mon éducation quand je constate que dans toutes les langues du monde, on m'a dit que le plus important était de me connaître moi-même. «Gnôthi Seauton», «Connais-toi toi-même»¹³, mais tout ce que l'on a fait, c'était de me le

dire en théorie. Et vous, et moi, nous ne vivons en ce moment qu'avec une part de notre esprit, une part de notre corps, une part de notre sensibilité et de notre émotivité. L'homme me fait penser à quelqu'un au volant d'une superbe voiture américaine qu'il crèverait en première ou en seconde vitesse, parce qu'il n'aurait jamais su qu'il y avait une troisième, une quatrième et une marche arrière. C'est nous-mêmes que je décris ici. J'étais un petit paysan qui apprenait bien à l'école; on va en faire un maître, c'était l'ambition suprême. On l'a fait et comme j'étais un petit intellectuel, on m'a bien gardé, on m'a bien protégé. Ne prends pas cette scie, ne prends pas ce marteau, ne prends pas cette pince, ne prends pas cette hache. J'ai fini par croire que j'étais absolument manchot, que j'étais incapable de penser avec mes mains, incapable de m'exprimer avec mes mains. Un jour que j'inspectais un grand stage d'ateliers créatifs, la monitrice très lucide me dit : ne restez pas là planté au milieu de nous; prenez du matériel ou bien du plâtre; allez-y! Et tout d'un coup, à 36 ans, ô stupeur, j'ai senti qu'on m'avait menti, qu'on m'avait frustré, qu'on m'avait laissé des territoires entiers en friche, qu'il y avait des territoires désertiques, systématiquement désertiques, chez moi, qui eussent été florissants; je me suis mis à inventer avec mes mains; je me suis mis à m'exprimer avec mes mains; j'ai vu ce que je pouvais faire; j'ai vu que je pouvais créer. Que de gens parmi vous qui méprisent la poésie et qui eussent été des poètes, que de gens d'entre vous qui eussent été des musiciens et qui ne le savent pas, qui eussent été des boxeurs et qui sont des efféminés; c'est inouï ce que l'on se connaît mal. C'est pourquoi il faut que, dès la petite enfance, l'école se réforme vers la découverte de la créativité, c'est-à-dire la maîtrise, la prise de conscience de la nécessité de s'exprimer et la maîtrise des moyens de cette expression. Souvenez-vous de ma définition de la culture... Pour ceux qui lisent les Écritures¹⁴, je ne fais rien d'autre ici que de moderniser la parabole des talents.

Nous sommes toutefois loin du compte.

En effet, un autre problème grave dans notre société contemporaine, c'est celui de l'analphabétisme des scolarisés. C'est le retour à l'analphabétisme de ceux qui ont été à l'école primaire; nous le constatons dans nos pays occidentaux; des enquêtes nombreuses ont été faites montrant le gigantisme de la perte de l'acquis scolaire primaire par les gens qui, à partir de 14 ans, ne lisent plus, n'écrivent plus et ne font plus qu'écouter les nouvelles à la radio et regarder la télévision. Mais cet analphabétisme-là n'est pas tellement grave, il n'est que formel si j'ose dire et récupérable. Mais il est un analphabétisme ambiant, généralisé contre quoi, au niveau du Comité culturel du Conseil de l'Europe, nous avons décidé de coordonner notre effort : nous distinguons quatre types fondamentaux d'analphabétisme. Il faut lutter contre l'analphabétisme social; il s'agit d'aider l'homme à comprendre la société dans laquelle il est inséré, comprendre les rouages de l'économie qui pèsent sur sa vie quotidienne, progresser dans sa vie professionnelle, découvrir son appartenance à l'humanité, reconnaître les différents aspects de la condition humaine, se préparer aux responsabilités sociales et civiques et contribuer ainsi au progrès de la société. Il faut lut-

ter contre l'analphabétisme scientifique : mon analphabétisme scientifique à moi, malgré mes titres universitaires, est incommensurable. De tout ce qui se passe en ce moment dans la conquête de l'espace, je ne comprends absolument rien parce que l'on m'a donné une culture qui n'était que littéraire, superbement littéraire, mais qui me rend démuné et pauvre dans l'évolution du monde contemporain. Il faut que l'homme apprenne à vivre dans le nouvel environnement de la révolution technologique à l'âge de la science. Il faut lutter contre l'analphabétisme esthétique; est-il pensable que nous vivions, sur le plan de l'acceptation de la création artistique avec des retards de plusieurs générations, que notre oreille ne soit formée qu'à accepter des musiques centenaires, que nous refusions les auteurs d'aujourd'hui, qu'en matière de peinture, qu'en matière de sculpture, qu'en matière de théâtre, nous soyons si loin d'eux? On vous dit que c'est parce qu'ils ne font pas l'effort de se pencher vers nous; le créateur, aucun créateur dans l'histoire n'a jamais créé en fonction du consommateur. C'est nous qui sommes loin d'eux, c'est nous qui n'avons pas été formés à l'accès à la beauté sous toutes ses formes de créativité les plus modernes. Enfin, il faut lutter contre l'analphabétisme physique; est-il pensable, – je reprends de mémoire une phrase de GIRAUDOUX¹⁵ – que toutes les grosses têtes que nous sommes, parce que nous avons voulu être des grosses têtes, soyons décidés à passer toute notre vie dans des corps de seconde classe. D'où la nécessité de la défense du corps. Pour terminer, il me faut aborder en quelques mots ma philosophie des loisirs.

À Londres, en 1947, Jean JOUSSELLIN¹⁶, nous faisait déjà une conférence sur les loisirs. Il nous signalait que, dans la plupart des langues occidentales, depuis le grec jusqu'à l'anglais, il y a pour dire les gestes que l'homme fait pour gagner son pain, deux mots : le mot labor et le mot opus, le mot werk et le mot arbeit, le mot labour et le mot work, le mot travail et le mot œuvre.

Qu'est-ce que le travail? Nous savons que dans la grammaire française, travail a deux pluriels : travail-travaux et travail-travails. Ce travail-travails, c'est l'instrument que les plus anciens d'entre nous ont sans doute encore connu dans les forges des villages, instrument en bois et en fer, où on faisait entrer les chevaux pour les ferrer. Travail vient de deux mots latins tres et palium, tres qui veut dire trois et palium qui veut dire épieu, gros morceau de bois pointu. Que faisait-on de ces trois épieux? On les liait ensemble, la pointe en l'air, pour y installer les récalcitrants et leur faire connaître ainsi les joies du travail...

Le travail, c'est un instrument de torture. Le travail, c'est la douleur. L'option ancienne tant grecque que latine était l'otium et il y a de nombreux traités anciens qui s'intitulent «de otio», du loisir : il faudrait les relire; ils envisageaient les actes de l'homme pour gagner son pain sous l'angle tout à fait négatif du neg-otium. Celui qui travaille était malheureux, qui ne pouvait jouir de l'otium; il était negotiator. L'œuvre, au contraire, c'est le résultat heureux du travail, l'œuvre, c'est ce qui reste quand on a souffert, l'opus. C'est Beethoven qui a sa symphonie en tête depuis des mois et qui l'écrit chaque nuit de travail pendant des mois;

travail matériel sordide, fatigant; mais à l'aube de ses nuits de travail, Beethoven écrivait sur son manuscrit; Opus 18; résultat heureux 18.

Plus j'avance, plus je me rends compte qu'il y a deux espèces d'hommes, les hommes de travail qui sont la masse et les hommes de vocation qui sont les privilégiés, infime minorité de gens, insupportables pour les autres, hommes politiques, animateurs, artistes. Que vous les rencontriez dans le métro, au restaurant, dans l'autobus, ils vous parlent de leur boulot, ne sont pas capables de faire la distinction entre leur temps de travail et leur temps de loisir. Favorisés minoritaires, pour qui chaque geste est œuvre et résultat heureux sur le plan de leur personne. Oserais-je, cette amitié qui dure maintenant depuis une heure m'y autorise, oserais-je vous poser la question suivante : HICTER, en ce moment-ci, est en travail ou en loisir? Je vous pose cette question-là de façon aussi directe parce que c'est peut-être la plus importante que je vous aurai dite aujourd'hui. Tout le problème de l'espèce humaine, pour son avenir, est de faire sauter cette contradiction que nous avons introduite entre le travail et le plaisir, entre le travail et la joie personnalisante parce que la plupart des travailleurs, pour le conducteur de métro, pour le cordonnier, pour le gendarme, le travail ne débouche presque jamais sur l'œuvre. Il en résulte que le loisir a une importance directement proportionnelle à la part de travail dans la vie de l'homme, est là pour repersonnaliser par l'action ce que le travail a eu de déprimant, de massifiant.

Donc loisir personnifiant et complémentaire du travail massifiant. Je voudrais que l'on pût par conséquent développer une politique de loisirs mais où en sommes-nous? Nous, éducateurs, où en sommes-nous? Aux mains de commerçants, aux mains de l'industrie du loisir et de l'industrie de la culture. Les manipulateurs de la journée à l'usine sont les manipulés du soir, des week-ends et des vacances. La passivité dans les loisirs est le plus extraordinaire moyen de conservatisme social au sens le plus étroit et le plus stérile. Nous sommes une génération de spectateurs passifs. Quand une génération s'est ainsi livrée aux mains des professionnels pour la fabrication de ses moindres petits plaisirs, lorsque une génération a pris l'habitude d'attendre de l'extérieur ses petites formes de plaisir, il y a grand danger, mes amis, grand danger que cette génération attende aussi de l'extérieur, de la part de professionnels payés, ses formes de pensée et ses directions politiques. En fait, j'ose dire que l'on peut, que l'on doit sauver la démocratie par la pratique du ping-pong.

Parce que cela implique l'attitude, parce que cela implique de n'être pas assis, ni physiquement, ni mentalement, loisir vient du latin *licere*, verbe qui s'est perdu pour ne rester qu'impersonnel *licet*, il est permis de, j'ai le libre choix de. En français, loisir étant un infinitif, il fut un temps, dans la langue française et comme c'est dommage que ce soit perdu où on disait : je loisis, tu loisis, il loisit. Ma mie, si tu voulais nous loisirions ensemble.

Loisir est devenu un mot abstrait sur le sens de quoi l'on doit discuter longtemps. Loisir veut simplement dire : libre élection d'activités de prédilection. Libre choix d'activités épa-

nouissantes et animées. Le problème pour nous, hommes politiques et vous éducateurs, c'est d'assurer la liberté et la possibilité de ce choix. Un jour que j'interrogeais ma fille sur son vocabulaire grec et que je lui demandais comment on dit loisir en grec, elle m'a répondu scholê; il fut donc un temps dans la civilisation dont nous venons, où l'homme ayant satisfait aux exigences de sa vie matérielle se trouvait en état de penser et à la cité, j'insiste, et à soi-même, et allait à scholê. En fait, scholasticos (un homme dans le genre de saint Thomas) veut dire play-boy. De scholê-loisir, nous avons fait l'école. Il y eut une société où la liberté totale de choix menait à fréquenter les muses, les poètes, Socrate et les autres et à se cultiver et à travailler au service de la communauté. Le loisir, mesdames, messieurs, c'est le temps de fleurir sa fleur; loisirs, c'est une attitude, comme la culture; c'est une prise de conscience, comme la culture.

Je termine. La culture n'est pas la connaissance, ni l'érudition; c'est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin. C'est la priorité que l'on donne au plus-être sur le plus-avoir. C'est le sens de ses responsabilités au sein de nos diverses communautés, la famille, l'école, l'usine, la cité, la région, le pays, l'espèce humaine tout entière. Cette culture-là bannit la tour d'ivoire, exige vers les autres une attitude d'accueil, de dialogue; notre humanisme doit être celui du coude-à-coude, de l'homme qui commence à l'autre; c'est la participation, c'est l'action, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer, la maîtrise du ou des moyens de cette expression; on est l'homme du terrain et non l'homme des gradins, l'homme du jeu et non l'homme du spectacle, l'homme d'engagement et non l'homme du-laisser-faire-par-les-autres. C'est pourquoi la culture sans les œuvres est une culture morte.

On ne la contreplaque pas, on n'y fait pas accéder, on la fait surgir de tous et à tous niveaux, de façon que, tels les sauriens microcéphales du Secondaire, – la phrase est d'ESCARPIT¹⁷ – la cité des millions d'hommes cesse de développer une culture élitaire du millier d'hommes. C'est pourquoi le temps des loisirs doit être le temps de la personnalisation par les actes et non le temps du nivellement par la consommation préfabriquée. Le temps du loisir ne peut rester le temps de la manipulation par les puissances de l'industrie et de la culture en boîte; le loisir, définissons-le, n'est autre que la libre élection d'activités de prédilection. Allons-nous perdre une main quand le pick-up sera en panne, être aveugle quand la T.V. éclatera, être cul-de-jatte quand la voiture refusera de démarrer? Le destin de l'homme n'est pas de devenir l'esclave des choses qu'il convoite, ni des machines qui le contraignent, ni des professionnels qui lui préfabriquent ses plaisirs; le destin de l'homme est de se construire, de faire des choix, de se battre pour la réalisation de ses options; au seuil de la société postindustrielle ou technétronique, il est urgent de choisir entre la mort de l'homme sous les techniques et l'épanouissement dans la liberté responsable. Se recréer, bien sûr; se recréer d'abord; dans ma conception du loisir, comme vous le voyez, on n'aura jamais autant travaillé.

NOTES

Le texte publié ici, est la retranscription de l'exposé présenté, en janvier 1970, par Marcel HICTER. Présenté par Étienne GROSJEAN et Henry INGBERG, il a été publié tel quel et sans annotation, en 1980. Les notes qui suivent, sont établies par Roland de BODT, dans le cadre de la présente édition, pour documenter, à destination de la lectrice et du lecteur, les références culturelles mobilisées par Marcel HICTER, tout au long de son exposé.

1. Herman KAHN (1922/1983) et Anthony WIENER (1930) sont les auteurs de *L'an 2000*, un ouvrage de prospective qui a eu un grand retentissement lors de sa sortie, dont la traduction française a été publiée, en 1968, à Paris (France), chez Robert LAFFONT — Source numérique : <http://www.persee.fr>
2. Bertrand de JOUVENEL (1903/1987), journaliste, écrivain, dans la deuxième moitié de sa vie, il devient un des premiers et principaux théoriciens de l'école française de prospective, fondateur de FUTURIBLES, il est également considéré comme l'un des pionniers de l'écologie politique; il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *L'art de la conjecture* et *Arcadie, essai sur le mieux vivre* — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et Wikipedia.
3. FUTURIBLES désigne un comité international d'experts réunis, dès le début des années 1960, à l'invitation de Bertrand de JOUVENEL; deviendra une revue de prospective, dans la première moitié des années 1970 — Source numérique : <http://www.futuribles.com>
4. Hans Magnus ENZENBERGER (1929/2022), romancier, poète, essayiste allemand, auteur d'un essai intitulé *Culture ou mise en condition?* (1962), publié en français à Paris, aux éditions JULLIARD, dans une traduction et une présentation de Bernard LORTHOLARY, en 1965. On lui doit également plusieurs études publiées sous le titre *Politique et Crime*, publiées, à Paris, dans la collection «Tel», chez GALLIMARD — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et Wikipedia.
5. Herbert Marshall McLUHAN (1911/1980), Canadien, professeur de littérature et théoricien de la communication. Au milieu des années 1960, il devient directeur du centre «For culture and technology», auprès de l'université de Toronto (Canada). Il est l'auteur d'un essai *La Galaxie Gutenberg* publié aux presses universitaires de Toronto en 1962, traduction française publiée à Montréal, en 1967, et de *Pour comprendre les médias* publié à New York (USA) en 1964, traduction française publiée en 1968, aux éditions du SEUIL, collection «Points» — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et wikipedia.
6. Abraham MOLES (1920/1992), théoricien français des sciences de la communication, publie une thèse de doctorat (1956) consacrée à *Théorie de l'information et perception esthétique* et en 1967 un ouvrage intitulé *Sociodynamique de la culture*. Fondateur (1966) de l'Institut de psychologie sociale des communications auprès de l'université de Strasbourg. Il participe régulièrement à la revue *Communications*, dans les années 1960 et 1970 — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et wikipedia.
7. Dans son livre *La Galaxie Gutenberg*, McLUHAN indique un changement civilisationnel entre deux univers : celui de la communication par l'écrit et le livre (Gutenberg) et celui de la communication par la radio et les ondes (Marconi).
8. Herbert MARCUSE (1898/1979), philosophe d'origine allemande, membre de l'école de Francfort, émigré aux Etats-Unis pour fuir la montée du régime nazi. Ses premiers travaux (entre les deux guerres) paraîtront aux éditions de MINUIT, en octobre 1970, sous l'intitulé *Culture et société*. L'ouvrage par lequel il accède à la notoriété internationale est *L'homme unidimensionnel* (1964), traduit et publié en langue française, aux mêmes éditions, en 1968 — Sources : Encyclopédie universalis et Wikipedia; les ouvrages cités.
9. Zbigniew BRZEZINSKI (1928/2017), politologue américain d'origine polonaise, son ouvrage *La révolution technétronique* publié en américain (1970) sera traduit et publié en langue française, à Paris (France), aux éditions CALMANN-LEVY, en 1971 — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et Wikipedia.
10. Joffre DUMAZEDIER (1915/2002), sociologue français des loisirs, dont le livre *Vers une civilisation du loisir?* publié aux éditions du SEUIL, en 1962, a eu une influence importante dans la formation des politiques culturelles des années 1960 et 1970. Il est également l'un des membres fondateurs du mouvement d'éducation populaire «Peuple et culture», dès 1944 — Source : le livre référencé.
11. Il s'agit probablement d'Éric GILL (1882/1940), un artiste plasticien et sculpteur anglais; il publie de nombreux ouvrages sur l'art et la culture, entre les deux guerres — Source numérique : la notice biographique de Wikipedia en langue anglaise est déjà très complète.
12. Julius Robert OPPENHEIMER (1904/1967), physicien américain, directeur du laboratoire atomique au centre de Los Alamos, durant la Seconde Guerre mondiale, il participe à la fabrication des premières bombes atomiques utilisées contre le Japon. Il publie après la guerre de nombreux ouvrages sur *Les sciences et le sens commun* (1954) et sur *L'esprit ouvert* (1955), traduits en français dans les années 1960 — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et Wikipedia en français.

13. Marcel HICTER fait référence à une maxime grecque antique dont on trouverait la trace la plus ancienne sur les portes d'entrée du temple d'Appolon à Delphes, qui a été reprise en compte à plusieurs périodes de l'histoire de la pensée humaniste — Source : divers travaux personnels.
14. Dans les traditions judéo-chrétienne et coranique, on désigne, par l'expression les « Écritures » ou les « Écritures saintes », le corpus de la Bible (Ancien et Nouveau Testament) et du Coran, la référence utilisée par Marcel HICTER fait partie du Nouveau Testament – Évangile selon saint Matthieu (25) et celui selon saint Luc (19) — Source : les ouvrages concernés.
15. Jean GIRAUDOUX (1882/1944), écrivain français, auteur d'une œuvre importante dans différentes formes théâtre, essai, roman, pour le cinéma, etc. La source visée par Marcel HICTER est incertaine — Source numérique : <http://www.jeangiraudoux.org>
16. Il s'agit probablement de Jean JOUSSELLIN (1903/1980), pasteur protestant et responsable de l'association des éclaireurs unionistes de France; nombreux écrits sur les loisirs, la formation des cadres culturels, la culture — Source numérique : Wikipedia
17. Robert ESCARPIT (1918/2000), sociologue et journaliste français, notamment au quotidien *Le Monde*, pendant trente années. Théoricien de la *Sociologie de la littérature* (1958), romancier et auteur d'ouvrages pour la jeunesse. Plusieurs ouvrages publiés, dont *La révolution du livre* (1965) à la demande de l'UNESCO — Sources numériques : Encyclopédie Universalis et Wikipedia.

**VIE POLITIQUE,
ACTION
PARLEMENTAIRE,
GOUVERNANCE DE
L'ACTION PUBLIQUE**

GÉNÉRALITÉS

PARTIE I

SOMMAIRE PARTIE I

PRÉLÉMINAIRES	69
----------------------------	----

GÉNÉRALITÉS

I – VIE POLITIQUE – GÉNÉRALITÉS	75
II – ACTION PARLEMENTAIRE	83
III – GOUVERNANCE DE L'ACTION PUBLIQUE	99
IV – ADMINISTRATION DE L'ACTION PUBLIQUE	127
V – BUDGETS – GÉNÉRALITÉS	133
VI – STATUT FISCAL, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE	147
VII – POLITIQUE CULTURELLE – GÉNÉRALITÉS	153

MATIÈRES & DOMAINES

VIII – ACTIVITÉS CULTURELLES À L'ÉCOLE – CULTURE & ENSEIGNEMENT	173
IX – AIDE À LA PRESSE ÉCRITE	179
X – ANIMATION & CENTRES CULTURELS	185
XI – ARTS PLASTIQUES (Beaux-arts)	197
XII – BEAUX-ARTS – GÉNÉRALITÉS	205
XIII – CINÉMA (Beaux-arts)	209
XIV – DANSE (Beaux-arts)	219
XV – ÉDUCATION PERMANENTE	225
XVI – ENCOURAGEMENT À LA FORMATION DES CHERCHEURS & ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS	245
XVII – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	251
XVIII – JEUNESSE	263
XIX – LANGUE FRANÇAISE	277
XX – LECTURE PUBLIQUE, BIBLIOTHÈQUES, DISCOTHÈQUES & SERVICES SIMILAIRES ...	283
XXI – LETTRES, LITTÉRATURE & LIVRE	293
XXII – LOISIRS & TOURISME	301
XXIII – MUSIQUE, Y COMPRIS L'OPÉRA (Beaux-arts)	305
XXIV – PATRIMOINE CULTUREL, MUSÉES & CENTRES D'ARCHIVES	315
XXV – RADIO & TÉLÉVISION	327
XXVI – THÉÂTRE (Beaux-arts)	339

PRÉLIMINAIRES

LES MÉTAMORPHOSES CULTURELLES DE LA BELGIQUE, ENTRE 1970 ET 1974 : leurs implications sur l'action publique dans les domaines des matières culturelles

À destination de la lectrice et du lecteur, je souhaitais brosser, à grands traits, un croquis général du contexte culturel qui caractérise l'époque à laquelle ce livre est consacré (1970/74) : en effet, nous sommes au cœur d'un grand tournant, celui des années 1960 à 1980, où la Belgique connaît une métamorphose culturelle d'une ampleur sans précédent. Cette métamorphose je la désigne comme «culturelle» parce qu'elle traverse et bouleverse les représentations imaginaires individuelles et collectives qui étaient acquises, par les populations, les artistes, les animateur.trice.s, les syndicalistes, les administrateur.trice.s publiques, les journalistes et par les mandataires politiques, au fil de l'histoire des cinq décennies précédentes, c'est-à-dire au lendemain de la guerre 1914/18.

Dans toute cette étude, j'utilise le terme «culture» au sens où Marcel HICTER (voir le texte en ouverture) la définit : «En tant que moyen d'émancipation, la culture doit paraître aux intéressés comme l'instrument dont ils ont besoin pour se situer de plus en plus consciemment dans le contexte social et historique de leur époque et, éventuellement, pour le modifier». En quelques mots, je voudrais, ici, montrer comment cette conception large de la culture s'impose de manière déterminante aux actions publiques dans les domaines des matières culturelles. Et comment son usage extensif crée de l'entendement par rapport aux questions qui se posent à nous, cinquante ans plus tard.

Cette métamorphose traverse la Belgique dans l'ensemble de ses dimensions culturelles, à tous les plans.

Sur le plan local

La fusion des communes, la création d'institutions et la délégation de compétences propres pour les agglomérations, l'institution d'une dimension fédérative pour les communes, toutes ces réformes institutionnelles (voir les premières sections de la partie I de ce volume) métamorphosent en profondeur les représentations culturelles acquises de longue date, en matière de territoire de proximité, d'identité culturelle et d'histoire culturelle des populations, d'organisation des entités communales, de fonctionnement des pouvoirs et des services communaux, de mode d'exercice de la souveraineté locale et de légitimité de ces souverainetés nouvelles : les communes fusionnées et les agglomérations. C'est toute la culture des réalités locales qui est reconfigurée entre 1965 et 1975. Il faudra probablement plus d'une génération pour reconstruire un imaginaire social partagé relativement à ces nouvelles dimensions territoriales et organisationnelles de l'action publique locale. Et ces nouvelles dimensions culturelles des territoires de proximité sont structurantes de l'action publique, lorsque celle-ci se revendique, s'institue et se pratique au plan local. C'est certainement le cas, pour les centres culturels, les académies de musique, les maisons de jeunes et les bibliothèques publiques; mais c'est probablement encore le cas, pour les organisations locales d'éducation permanente, etc. Encore pourrait-on mettre en lumière que l'abaissement de l'âge du droit de vote à dix-huit ans, pour les élections communales, transforme non seulement les représentations imaginaires relatives à la jeunesse, aux droits et devoirs des jeunes, à la place qu'ils ou elles prennent dans la société. Mais cette mesure politique métamorphose aussi le regard et l'attention qui est portée aux jeunes, sur le plan communal. Elle nécessite une actualisation de la culture relative aux significations et aux implications nouvelles d'«être jeune dans sa commune», et cela dès le début des années 1970.

Ainsi, il serait démontrable que la métamorphose politique des formes, des structures et des pratiques de l'action publique locale, au cours de la période de référence (1970/74), transforme profondément la culture des conceptions et des catégories qui vont être mobilisées par les politiques culturelles, sur le plan de l'action locale.

Sur le plan communautaire et régional

La création des communautés culturelles, sur une base linguistique française, néerlandaise et allemande, et la délégation de compétences nationales vers ces communautés et l'institution de leur autonomie souveraine dans ces domaines de compétences, constituent certainement le plan le plus magistral de la métamorphose politique de la Belgique, dans les années 1970. Au même titre que la création des régions, sur une base territoriale, et la délégation de compétences nationales vers ces régions et l'institution progressive de leur autonomie souveraine dans leurs domaines de compétences. Cela implique donc la création de nouveaux dispositifs d'organisation de la souveraineté culturelle des francophones, des néerlandophones et des germanophones, tant sur le plan législatif que sur celui de la

gouvernance et de l'administration. La réforme des structures d'organisation à travers lesquelles les francophones de Belgique vont pouvoir prendre les décisions qui les concernent constitue à la fois le premier plan et les conditions d'une action publique francophone, en Belgique et dans le monde.

Ainsi, il serait démontrable que la création politique des nouvelles structures de l'action publique communautaire et régionale, au cours de la période de référence (1970/74), travaille en profondeur la culture des conceptions et des catégories qui vont surdéterminer les orientations et la mise en œuvre des politiques culturelles, par et pour les francophones.

Sur le plan bicommunautaire

L'instauration d'un dialogue structurant et de mécanismes de coordination et de décision conjoints, entre les communautés culturelles flamandes et francophones, autour des grandes institutions scientifiques et culturelles de la Région bruxelloise, transforme si complètement l'imaginaire social relatif à la notion de «nation» belge qu'elle sera revue – à la baisse – dans les mouvements successifs de la réforme institutionnelle, après août 1980. Cependant, au cours de la période concernée par cette étude (1970/74), on assiste à une pratique expérimentale de cette dynamique de concertation et d'action publique culturelle bicommunautaire.

Ainsi, il serait démontrable que l'établissement d'un niveau et d'un mode opératoire bicommunautaire dans les mécanismes de la décision, transforme en profondeur les conceptions et les catégories mobilisées pour les politiques culturelles, notamment pour la politique culturelle commune, à Bruxelles.

Sur le plan national

La première réforme de l'État national en décembre 1970, anticipe – sans encore l'adopter – l'hypothèse de transformer les institutions de la Belgique vers une forme d'État fédéralisé. Consciemment ou inconsciemment, cette réforme transforme en profondeur les conceptions des populations belges par rapport à leurs cultures de la «nation»; en reconnaissant des libertés communautaires et régionales, le mouvement qui est entrepris, depuis le début des années 1960, reconfigure les modalités de cette union qui a fait la force et l'originalité de la Belgique, depuis sa création en 1831.

Ainsi, il serait démontrable que cette reconfiguration des modalités de l'union entre les diverses communautés culturelles de Belgique, transforme en profondeur la culture d'une référence nationale unitaire surplombante, dans l'établissement des conceptions et des catégories mobilisées pour les politiques culturelles des francophones.

Sur le plan européen

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a été membre fondatrice du Conseil de l'Europe (1950), institué selon des représentations imaginaires attachées à la notion d'Europe, héritée des siècles précédents et adoptée en considération des alliances scellées durant la guerre 1939/45. À cette époque, le Conseil de l'Europe est constitué pour créer un carrefour de débats et de coopération entre les États européens sur des questions qui ont été particulièrement problématiques, dans la prise de pouvoir du régime nazi (1933/1945) : le respect des libertés et des droits universels des êtres humains, les formes de la démocratie, l'instrumentation de la politique culturelle à des fins de propagande et l'instrumentation des mouvements de jeunesse à des fins d'embrigadement, etc.

Parallèlement et dès la fin des années 1960, la Belgique participe de plus en plus activement à la construction d'une autre entité européenne, celle des communautés réunies – par cercles concentriques – autour des intérêts économiques et industriels européens, autour de la construction progressive d'un grand marché commun européen. Elle s'engage de manière prioritaire à accueillir ces nouvelles institutions, à Bruxelles. À travers cet engagement, elle participe d'une réforme culturelle très profonde de la notion d'Europe dont la communauté se construit non par héritage culturel, politique et social, mais par adhésions successives à un projet économique et industriel partagé. Nous connaissons aujourd'hui cette nouvelle institution européenne sous le nom de : l'Union européenne.

Ainsi il serait démontrable que les Belges francophones auront une implication importante dans l'enceinte du Conseil de l'Europe et que les réflexions produites dans cette enceinte auront une influence significative sur les politiques culturelles, adoptées par les francophones de Belgique, notamment tout au long de la période considérée (1970/74). Il serait aussi démontrable que la Belgique, en se positionnant pour accueillir les institutions de la Communauté européenne, s'implique parallèlement dans une culture nouvelle de l'Europe, dont les conséquences seront déterminantes pour l'avenir, après 1992.

Sur le plan international

Depuis les années 1960, on assiste à une action de décolonisation politique; ce qui modifie toute la culture de l'espace international et de la place de la Belgique sur l'échiquier politique international. C'est toute la culture du «rapport à l'autre» qui se métamorphose, à travers la décolonisation politique. À travers cette réforme, ce sont les cultures de l'immigration, de notre rapport à l'étranger, de la coopération internationale, de l'accueil d'étudiants étrangers qui sont reconfigurées, dans le sens d'une reconnaissance de la diversité des expressions culturelles et trente-cinq ans avant l'adoption de la Convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, par l'UNESCO (2005). Dans un autre registre, mais sur le même plan, la Belgique décide d'accueillir le siège de l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN) et du commandement militaire

du SHAPE. Ce qui va transformer en profondeur la culture des institutions chargées de la sécurité intérieure belge : sûreté de l'État, gendarmerie, etc.

Il serait également démontrable que la décolonisation politique et les politiques de coopération internationale, d'immigration, d'accueil des étudiants étrangers, d'accueil des exilés, auront, dès les années 1970, des conséquences significatives et observables sur l'action publique dans les domaines des matières culturelles. L'installation de l'OTAN et du SHAPE va avoir un effet structurant sur la place référente des cultures américaines et anglo-saxonnes en Belgique.

Conclusions

À travers l'évocation succincte de ces éléments, on peut constater ou imaginer combien toutes les conceptions, les représentations imaginaires, les convictions, les savoirs, les valeurs, les croyances et les catégories mobilisées pour qualifier la notion de «culture» et combien – de ces faits – toute la culture de l'action publique dans les domaines appelés «culturels» sont traversées et travaillées par les métamorphoses qui peuvent être observées sur ces divers plans géopolitiques, entre 1970 et 1974. Cette observation, sur les pré-supposés déterminants en matière d'action culturelle publique, devrait aussi être étendue à l'évolution des représentations imaginaires acquises et de leurs métamorphoses culturelles à l'égard des femmes, des jeunes, du monde ouvrier, de l'autogestion, du nucléaire, de la guerre, de l'environnement, de la solidarité, de l'égale dignité, de la paix dans le monde, des libertés et des droits de l'être humain, etc.

Bruxelles (Belgique), Montolieu (France), le 10 décembre 2022.

SECTION I

VIE POLITIQUE - GÉNÉRALITÉS

Cette section comporte les observations à caractère général qui ne trouvent pas à être classées dans les autres sections thématiques. Elle permet de mettre en lumière certains faits historiques, en nombre limité, qui contribuent à la construction d'une histoire des actions publiques dans les domaines culturels à l'intérieur d'une histoire de la vie politique nationale et internationale.

Cette section ne recherche aucune exhaustivité; sa visée est strictement indicative, indicielle à l'égard de certains faits identifiés comme essentiels, accessibles dans les sources référencées et que la recherche historique en matière d'action publique dans les domaines culturels gagnerait à ne pas ignorer.

VIE POLITIQUE INTERNATIONALE

- **Mars 1970** : Le comité de liaison pour une action fédéraliste publie, à Paris, un «Manifeste fédéraliste» dans la revue *L'Europe en formation*, numéro 120 — Source : LECHAT, Benoît, *Ecolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 69.
- **21 septembre 1970** : Les protocoles numéros 2 (STE 044) et 3 (STE 045) à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au sein du Conseil de l'Europe, signés à Strasbourg, le 6 mai 1963, entrent en vigueur; le protocole numéro 2 attribue, à la Cour européenne des droits de l'homme, la compétence de donner des avis consultatifs sur des questions juridiques concernant l'interprétation de la Convention; ces avis sont rendus à la demande du Conseil des ministres; le protocole numéro 3 modifie les articles 29, 30 et 34 de la Convention, par des dispositions dont la portée est d'ordre technique — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022).

- **Mars 1971** : À l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de la Commune de Paris (1871/1971), les *Cahiers marxistes* consacrent plusieurs articles à ce thème dans leur neuvième numéro — Source : Le document référencé.
- **20 décembre 1971** : Le protocole numéro 5 (STE 055) à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au sein du Conseil de l'Europe, signé à Strasbourg le 20 janvier 1966, modifiant les articles 22 et 40 de la Convention, entre en vigueur; les modifications concernent la composition et le renouvellement de la Cour européenne et de la Commission — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022).
- **12 mars 1972** : Le club de Rome publie le rapport établi par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) intitulé : «Les limites de la croissance» — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 93.
- **15 et 16 juin 1972** : Première conférence des Nations-unies sur l'environnement, organisée à Stockholm — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014).
- **14 décembre 1972** : Le Conseil de l'Europe adopte le texte de la Convention européenne de sécurité sociale (STE 078) ainsi qu'un accord complémentaire (STE 078A) pour l'application de cette convention — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022).
- **1^{er} janvier 1973** : Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent officiellement aux Communautés européennes portant le nombre d'États membres à neuf — Source : Site web de l'Union européenne (consulté en juillet 2022).
- **14 septembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (613) consacré à «Bruxelles et la réforme des institutions» (collectif) — Source : la publication référencée.
- **30 novembre 1973** : L'UNESCO adopte une Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid — Source : Site web des Nations-unies, liste des traités multilatéraux (consultée en novembre 2022).
- **25 janvier 1974** : Le Conseil de l'Europe adopte le texte d'une convention européenne qui consacre l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre (STE 082) — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022).

- **24 et 25 avril 1974** : «Révolution des œillets» et début de démocratisation au Portugal — Source : Site web du *Monde diplomatique*.
- **23 juillet 1974** : Chute du régime des colonels en Grèce et début de démocratisation de la Grèce — Source : Site web du *Monde diplomatique*.

VIE POLITIQUE NATIONALE

- **12 juin 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre son numéro 485 au thème: «Les enjeux des élections communales de 1970» — Source : la publication concernée.
- **26 juin 1970** : La loi électorale est mise à jour pour organiser l'élection conjointe des chambres législatives et des conseils provinciaux; une version néerlandaise du texte est établie :: Lucien HARMEGNIES — Source: *Moniteur belge* du 17 juillet 1970.
- **Août 1970** : La résolution de créer l'association «Inter-Environnement» est prise par diverses personnalités; à l'invitation de l'éditeur Dominique de WASSEIGE sont réunis à Bruxelles, Michel DIDISHEIM, chef de cabinet du prince ALBERT, Jan TANGHE, urbaniste, Pierre DULIEU, chef de cabinet du ministre CALIFICE, Baudouin du BUS, conseiller en relations publiques et Mark DUBRULLE, consultant qui deviendra secrétaire fédéral d'AGALEV — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 89.
- **11 septembre 1970** : Jacques GEORGIN, militant du Front des francophones, est battu à mort par des activistes du mouvement d'extrême droite «Vlaamse Militande Orde», pendant la campagne électorale pour les élections communales à Bruxelles (Laeken). Il décèdera de ses blessures dans les heures qui suivent — Source : le site du Centre d'études CEG de DéFi (consulté en janvier 2023).
- **2 octobre 1970** : Après les livraisons du 14 (numéro double 487-488) et du 25 septembre 1970 (numéro 490), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* clôture, par un numéro double (492-493), sa série d'analyses consacrées au thème: «Les facteurs de changement politique à la veille des élections communales de 1970» — Source : les publications référencées.
- **11 octobre 1970** : Élections communales — Source : *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéros 487-488.

- **20 novembre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 500, est consacré au thème: «Le système politique belge, situation 1970», par Jean LADRIÈRE — Source : la publication référencée.
- **4 décembre 1970** : Après deux livraisons (le numéro 496, du 23 octobre 1970 et le numéro 501, du 27 novembre 1970), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* clôture, par le numéro 502, la série consacrée aux résultats des élections communales du 11 octobre 1970 — Source : les publications référencées.
- **Au cours de l'année 1971**, la création du mouvement «Inter-Environnement» est officialisée — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 89.
- **1^{er} avril 1971** : Réunion politique, entre les présidents de partis et le gouvernement, afin de trouver un accord sur la mise en œuvre de la réforme institutionnelle adoptée en 1970 (planification du travail, avant la période des vacances parlementaires). L'accord porte notamment, suite aux débats suscités par le projet de loi sur les agglomérations et fédérations de communes (décision de refondre complètement le travail réalisé, dans le sens d'un projet de loi-cadre d'une cinquantaine d'articles maximum), mais également en matière d'autonomie culturelle, de décentralisation économique et de régionalisation — Source : *Procès-verbal, numéro 137*, du Conseil des ministres du 7 avril 1971.
- **15 mai 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro double 518 et 519, est consacré à «La révision de la Constitution – l'évolution des idées et des textes jusqu'en juillet 1970», par Jan GROOTAERS — Source : la publication référencée.
- **24 septembre 1971** : Les chambres législatives et les conseils provinciaux sont dissous; les élections pour renouveler ces assemblées sont fixées au dimanche 7 novembre 1971 :: Gaston EYSKENS, Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.
- **7 novembre 1971** : Élections législatives et provinciales — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.
- **21 novembre 1971** : Élections pour le Conseil d'agglomération du Grand-Bruxelles (19 communes) et les Conseils des fédérations de communes — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 1, février 1972.
- **25 novembre 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre un numéro double (540-541) au thème : «Les fusions des communes,

de 1964 à 1971», par Étienne VAN HECKE — Source : la publication concernée.

- **5 et 6 décembre 1971** : *La Libre Belgique* publie un article relatif au «Pacte culturel des sociaux-chrétiens, des socialistes et des communistes» — Source : *Revue de presse du Dossier du CACEF* de février 1972.
- **17 décembre 1971** : *Le Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros (544 et 545) consacrés aux résultats des «Élections législatives du 7 novembre 1971» — Source : la publication référencée.
- **Au cours de l'année 1972**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «La Wallonie et la répartition des pouvoirs». Des notes documentaires sont distribuées aux participants relativement aux «nouvelles institutions belges», plusieurs contributions : Victor MICHEL, Introduction / Maurice GALDEROUX, Le travailleur wallon et la redistribution des pouvoirs / Jean DEGIMBE, La Wallonie et Bruxelles dans la Belgique et dans l'Europe / Jean-Luc DEHAENE, L'opinion flamande et la redistribution du pouvoir / René SCHOONBRODT, Les agglomérations, les fédérations de communes et les fusions face à la Wallonie et à Bruxelles / Joseph HENROTTE, Régions et redistribution du pouvoir économique / Jean DESCHAMPS, La Wallonie et Bruxelles dans l'autonomie culturelle / Table ronde / Victor MICHEL, Leçon-manifeste / Table ronde «Pour une Église wallonne» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1972.
- **21 janvier 1972** : *Le Courrier hebdomadaire du Crisp*, numéro 550, est consacré au «Pouvoir des partis belges à la Chambre des représentants», par André-Paul FROGNIER — Source : la publication concernée.
- **24 février 1972** : Accord politique relatif au «Pacte culturel» entre l'ensemble des partis, à l'exception de la Volksunie. Le CACEF consacre plusieurs articles à cet accord historique, y compris la justification par la Volksunie de sa position — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 3, juin 1972.
- **25 février 1972** : *Le Courrier hebdomadaire du Crisp*, numéro double 553-554, concerne «Les premières élections des Conseils d'agglomération et de fédération dans la Région bruxelloise, le 21 novembre 1971»; ce premier tome traite plus particulièrement du Conseil d'agglomération de Bruxelles; un second numéro double, 559-560, publié le 14

avril 1972 sous le même titre, traite plus particulièrement des fédérations de communes — Source : les publications concernées.

- **17 mars 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du Crisp*, numéro double 555-556, est consacré à «La révision constitutionnelle de décembre 1970», par Jan GROOTAERS; ce volume comporte, en annexe, un tableau comparatif de deux versions différentes du texte, l'une avant juillet 1970 et l'autre après décembre 1970 — Source : la publication concernée.
- **17 novembre 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du Crisp*, numéro 578, est consacré à «La stabilité gouvernementale en Belgique, de 1946 à 1971»; ce volume comporte un tableau synoptique de la durée de vie, calculée en jours calendrier, des gouvernements de cette période mouvementée — Source : la publication concernée.
- **Décembre 1972** : La troisième livraison des *Dossiers du Cacef* consacre le volet *Rencontres* au thème : «L'autonomie culturelle, pour quoi faire?», dont la rédaction a été confiée à Maurice PIRON, professeur à l'université de Liège; le texte comporte différentes sections : D'où vient l'autonomie culturelle? / Un objectif majeur : l'éducation permanente / L'organisation de l'autonomie culturelle, a. les conseils culturels, b. les conseils culturels face à la Constitution et à la loi / De l'autonomie culturelle à l'intégration culturelle / Autonomie culturelle et enseignement / Vers une autonomie universitaire / Pour conclure — Source : la publication concernée.
- **Au cours de l'année 1973**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Santé et société». Plusieurs contributions : Victor MICHEL, Introduction aux travaux de la 55^{ème} Semaine sociale wallonne / Jean REMY, Jalons pour une analyse sociologique de la santé / Xavier AUBERT, Médecine d'aujourd'hui / C. DEVOS, L'hôpital aujourd'hui / Y. GRAAS, La médecine préventive / Michel ROLAND, Contexte économique de l'industrie pharmaceutique et soins de santé / André MAES, Handicap et société / Michel VANDENHAUTE, Santé et soins à domicile / J. PAQUAY, Renouveau en politique de santé mentale / J. DE GRÈVE, La médecine du travail / J. GÉRIN, La médecine des personnes âgées / J. STEYAERT, Quelques aspects du problème d'humanisation de l'hôpital / Jean HALLET, Lignes de force d'une politique de la santé — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1973.
- **16 janvier 1973** : Arrestation du docteur Willy PEERS pour avoir pratiqué des avortements illégaux — Source : *Willy PEERS, Un humaniste en médecine*, les éditions du Cerisier, Cuesmes (Mons), Belgique, 2001.

- **1^{er} février 1973** : Pierre WAUCQUEZ et Paul LANNOYE créent une association politique d'un genre nouveau «*Démocratie nouvelle*» qui n'est ni un parti ni un club politique mais un mouvement de réflexion et d'action politiques dont ils rendent public le manifeste — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* (2014), tome I, page 66; le texte du manifeste est accessible sur le site web «etopia.be».
- **24 février 1973** : Libération conditionnelle du docteur Willy PEERS et manifestation nationale de soutien pour la libéralisation de l'interruption volontaire de grossesse, à Liège — Source : *Willy PEERS, Un humaniste en médecine*, les éditions du Cerisier, Cuesmes (Mons), Belgique, 2001.
- **24 mars 1973** : Le CACEF organise, à la Maison de la Culture de Namur, un colloque consacré au thème «Le rôle des Provinces dans les institutions de demain» — Source : *Dossier du CACEF-Rencontres*, numéro 7, avril 1973.
- **14 septembre 1973** : Le gouvernement évoque et discute les événements qui ont eu lieu au Chili et notamment la prise de pouvoir par les militaires, le 11 septembre 1973. Il adopte une déclaration à la mémoire du président ALLENDE et de toutes les victimes des événements violents qui viennent d'avoir lieu. L'aide au Chili est suspendue jusqu'à plus ample information — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour.
- **22 février 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie successivement trois volumes (634, 635 et 636) consacrés à «La préparation des élections législatives du 10 mars 1974 : la stratégie des candidatures dans les partis» (collectif) — Source : les publications concernées / Voir : Vie politique - Généralités.
- **10 mars 1974** : Élections législatives — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.
- **22 mars 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (638) consacré aux «Élections législatives du 10 mars 1974» (collectif) — Source : la publication concernée.
- **Avril 1974** : Jacques MOINS consacre un article «Pour un statut des étrangers» dans le quatrième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **26 avril 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume double (642 et 643) consacré à «L'extrême droite en Belgique» par Étienne VERHOEYEN — Source : la publication concernée.

- **17 mai 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (645) consacré au «Problème de l'avortement» établi par J. DE CLERCK — Source : La publication concernée.
- **6 juin 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (647) consacré au «Pacte culturel [loi du 16 juillet 1973]» établi par Xavier DEBEYS — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **20 décembre 1974** : Le mouvement «Inter-Environnement» est constitué en association sans but lucratif — Source : Banque Carrefour des Entreprises.

SECTION II

ACTION PARLEMENTAIRE

Cette deuxième section comporte les observations qui concernent l'action parlementaire, entendue au sens large : c'est-à-dire tant au niveau du Parlement (Chambre des représentants et Sénat) qu'au niveau des nouvelles institutions créées par la réforme institutionnelle – le conseil de la communauté culturelle d'expression française. Une sous-section distincte a été créée pour chacune de ces assemblées.

Cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les actions parlementaires les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de la culture; soit qu'elles aient un caractère général (national) qui impacte les conditions de la vie culturelle, soit qu'elles concernent la mise en place des nouvelles institutions de décision pour les domaines des matières culturelles, seules ou en commun.

Toutes les observations des actions qui, bien qu'elles relèvent de l'action parlementaire, concernent explicitement l'un des thèmes des sections qui suivent, sont classées directement dans les sections concernées, pour éviter au maximum les doublons. Exemple : si le Parlement national adopte une loi qui concerne principalement les jeunes, l'observation de cette action est classée et documentée dans la section «XVIII. Jeunesse», etc.

Dans l'organisation de cette section, une distinction a été établie entre les actions à caractère général et les actions qui procèdent de la réforme institutionnelle adoptée par le Parlement national.

PARLEMENT - GÉNÉRALITÉS

- **26 juin 1970** : La loi électorale est mise à jour pour organiser l'élection conjointe des chambres législatives et des conseils provinciaux; une version néerlandaise du texte est établie :: Lucien HARMEGNIES — Source: *Moniteur belge* du 17 juillet 1970.
- **8 juillet 1970** : La loi électorale communale est mise à jour :: Lucien HARMEGNIES — Source: *Moniteur belge* du 21 juillet 1970.
- **24 septembre 1971** : Devant l'importance des tâches qui restent à accomplir et considérant l'échéance électorale qui s'approche, le gouvernement décide d'anticiper les élections législatives et de les fixer au 7 novembre 1971 — Source: *Procès-verbal, numéro 168*, du Conseil des ministres du jour.
- **4 janvier 1974** : Le Parlement refonde et amplifie, par une loi spécifique et distincte, les dispositions applicables aux jours fériés :: Ernest GLINNE — Source: *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.
- **30 janvier 1974** : Les chambres sont dissoutes et de nouvelles élections sont convoquées pour le 10 mars 1974 :: Edmond LEBURTON, Édouard CLOSE — Source: *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.
- **7 août 1974** : Le Parlement modifie la loi du 10 mars 1925 organique de l'assistance publique et institue le droit à un minimum de moyens d'existence à tout Belge ayant atteint l'âge de la majorité civile :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Gaston GEENS — Source: *Moniteur belge* du 18 septembre 1974.

PARLEMENT - RÉFORME INSTITUTIONNELLE

- **15 juillet 1970** : Une loi-cadre de décentralisation et de planification économique institue le Bureau du Plan et les conseils économiques régionaux, fixe leur composition, leurs missions et les règles de leur fonctionnement; elle entrera en vigueur le 31 août 1970 :: Edmond LEBURTON, Freddy TERWAGNE, Léo TINDEMANS, André VLEURICK — Source: *Moniteur belge* du 21 juillet 1970 et du 30 septembre 1970.
- **20 juillet 1970** : Premier temps de la réforme de la Constitution belge: les articles 25bis, 108, 110 et 113 sont modifiés; ils permettent l'attribution de

pouvoirs à des institutions internationales de droit public, modifient les dispositions relatives aux élections, organisent la décentralisation de compétences vers les provinces et les communes et fixent les limites en matière d'impôts des provinces, agglomérations de communes, fédérations de communes et des communes :: Gaston EYSKENS, André COOLS, Lucien HARMEGNIES — Source: *Moniteur belge* du 18 août 1970.

- **24 décembre 1970** : Deuxième temps de la première réforme institutionnelle : la révision de la Constitution belge et l'établissement de l'autonomie culturelle par :
 - la reconnaissance de quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale, la région de langue allemande (article 3bis);
 - la reconnaissance de trois communautés culturelles : néerlandaise, française et allemande (article 3ter) et l'établissement d'un conseil autonome pour chacune de ces communautés (articles 59bis et ter);
 - la garantie des droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques;
 - la création de trois Régions: flamande, wallonne et bruxelloise (article 107quater);
 - la possibilité de réunir les communes en agglomération ou fédération (article 108bis);
 - la création d'une Commission française de la culture et d'une Commission néerlandaise de la culture et d'une assemblée de ces deux commissions (108ter) pour la région de Bruxelles-Capitale;:: Gaston EYSKENS, André COOLS, Léo TINDEMANS, Freddy TERWAGNE, Lucien HARMEGNIES — Source: *Moniteur belge* du 31 décembre 1970.
- **3 juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de décembre 1970, le Parlement fixe les règles pour la répartition des membres des chambres législatives en groupes linguistiques et leur règlement d'ordre intérieur (Chapitre I). Il prend également les premières mesures d'organisation des conseils des communautés culturelles française et néerlandaise (Chapitre II), notamment : pour prévenir toute discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques, par le moyen d'une motion motivée et signée par au moins le quart des membres d'un Conseil culturel (section 1); pour fixer la langue dans laquelle les décrets sont établis (section 2); pour prévenir et régler les conflits éventuels entre la loi et le décret, en précisant la mission du Conseil d'État et les modalités d'exercice de cette mission (section 3); pour fixer le statut des membres du personnel des administrations et services qui ne relèvent pas de l'Administration générale ainsi que des services publics qu'ils

II. Action parlementaire – Réforme institutionnelle

créent (section 4); pour fixer la limite des peines imposables aux contrevenants aux décrets (section 4) :: Gaston EYSKENS, André COOLS, Pierre VERMEYLEN, Lucien HARMEGNIES, Léo TINDEMANS, Freddy TERWAGNE — Source : *Moniteur belge* du 6 juillet 1971.

- **21 juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les compétences et le fonctionnement des conseils culturels pour la Communauté française et pour la Communauté néerlandaise. Après de multiples débats, cette loi fixe les «matières culturelles»¹ (Chapitre II) qui forment le socle de compétences des Communautés culturelles et de leurs organes :
 1. la défense et l'illustration de la langue,
 2. l'encouragement à la formation des chercheurs,
 3. les beaux-arts, y compris le théâtre et le cinéma,
 4. le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques culturelles,
 5. les bibliothèques, discothèques et services similaires,
 6. la radiodiffusion et la télévision, à l'exception de l'émission de communication du gouvernement ainsi que de la publicité commerciale,
 7. la politique de la jeunesse,
 8. l'éducation permanente et l'animation culturelle,
 9. l'éducation physique, les sports et la vie en plein air,
 10. les loisirs et le tourisme.

En cela compris les compétences de l'infrastructure en ces matières. La loi instaure également, dans chaque conseil, une commission «qui a pour but de promouvoir la coopération» entre les deux communautés culturelles (Chapitre III). Elle fixe le fonctionnement des conseils culturels (convocations, délibérations, bureau, statut du personnel, etc.) et prévoit leur installation le 1^{er} décembre 1971 :: Gaston EYSKENS, André COOLS, Fernand DEHOUSSE, Léo TINDEMANS, Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 juillet 1971.

- **26 juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les règles d'organisation applicables pour la constitution des agglomérations et des fédérations de communes qui reconnaît cinq agglomérations, anversoise, bruxelloise, carolorégienne, gantoise et liégeoise, et instaure la possibilité de constituer des fédérations de communes (Chapitre I); dont elle fixe les attributions générales (Chapitre II)² et les organes, Conseil et collège (Chapitre III), Administration (Chapitre IV) ainsi que les règles en matière de tutelle administrative (Chapitre V) et de concertation (Chapitre VI) ainsi que des dispositions diverses (Chapitre VII). Un chapitre particulier est réservé à l'agglomération bruxelloise (Chapitre VIII) et aux communes de la

périphérie; il instaure une Commission française de la culture et une Commission néerlandaise de la culture qui constituent ensemble les commissions réunies, dont il fixe la composition, les missions – en ce compris «de prendre et d'encourager les initiatives culturelles» –, le fonctionnement, leur mode de financement et de gouvernance :: Lucien HARMEGNIES, Léo TINDEMANS, Fernand DEHOUSSE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1971.

- **12 janvier 1973** : La loi du 23 décembre 1946 relative au Conseil d'État est revue et actualisée pour tenir compte des nouvelles dispositions relatives à l'emploi des langues en matière administrative, suite à la réforme de l'État et notamment suite à l'adoption de la loi du 3 juillet 1971 relative à la répartition des chambres législatives en groupes linguistiques; la publication est suivie d'une version coordonnée des lois relatives au Conseil d'État et d'un tableau de concordances :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 21 mars 1973.
- **10 juillet 1973** : Le Parlement adopte la loi qui organise le Conseil de la Communauté culturelle d'expression allemande :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Louis OLIVIER, Jef RAMAEKERS, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 14 juillet 1973.
- **16 juillet 1973** : Le Parlement adopte la loi qui garantit la protection des tendances idéologiques et philosophiques, dite «Pacte culturel» et visée par la Constitution depuis 1970; elle organise le pluralisme politique dans les institutions de service public — Source : *Moniteur belge* du 16 octobre 1973 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **19 juillet 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres du Sénat sont revus et fixés par le Parlement pour chaque arrondissement électoral — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973.
- **19 juillet 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres des Conseils provinciaux sont revus et fixés pour chaque district électoral et par province — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973.
- **7 et 14 décembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie en deux volumes distincts (624 et 625) une étude consacrée aux «Conseils culturels» de Jacques BRASSINNE et Herman VAN IMPE — Source : les publications référencées.
- **9 janvier 1974** : Suite à la mise en œuvre de la première phase de la réforme institutionnelle de l'État (1970), le Parlement dissout la Commis-

sion permanente pour l'amélioration des relations entre les communautés linguistiques belges qui avait été mise en place par la loi du 1^{er} juillet 1966 :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1974.

- **1^{er} août 1974** : En application de la première réforme institutionnelle (1970) et après les travaux des gouvernements précédents, le Parlement adopte une loi à titre «préparatoire» de la mise en œuvre de l'article 107 quater de la Constitution et organisant les conseils régionaux et des comités ministériels régionaux, il fixe les matières de leurs compétences, les missions et le fonctionnement de ces différents organes :: Robert VANDEKERCKHOVE, François PERIN — Source : *Moniteur belge* du 22 août 1974.

CONSEIL CULTUREL D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **7 décembre 1971** : Dans les locaux du Sénat, séance d'installation du Conseil culturel de la Communauté culturelle française conformément à la loi du 21 juillet 1971; élection du premier président de ce Conseil : Georges DEJARDIN; élection des membres de la Commission provisoire chargée de la rédaction d'un projet de règlement d'ordre intérieur pour le Conseil. En ouverture de la séance, la présidence de l'assemblée est assurée par René LEFEBVRE, qui est le doyen d'âge, et les deux plus jeunes membres de l'assemblée – Robert COLLIGNON et Jean GOL – prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires — Source : *Compte rendu intégral* de la séance, numéro 1, première session (1971-1972).
- **10 février 1972** : Deuxième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française; notamment : examen du projet de règlement d'ordre intérieur et adoption à l'unanimité; nomination du premier bureau placé sous la présidence de Georges DEJARDIN : Marcel THIRY est élu premier vice-président, le chevalier Paul de STEXHE est élu second vice-président, Basile RISOPOULOS est élu troisième vice-président; les secrétaires élus sont : Émile LACROIX, Lucien OUTERS, Robert URBAIN, André SAINT-RÉMY — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **Février 1972** : Dans la *Revue de presse* qu'il édite régulièrement, le CACEF publie un important article de synthèse de Jean-Paul SCHYNS,

consacré aux «Conseils culturels : composition, compétences, organisation et fonctionnement» — Source : la publication référencée.

- **7 mars 1972** : Troisième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: débat sur le choix d'établissement du siège du Conseil – le choix se pose entre la ville de Namur (Proposition soutenue par messieurs DEFRAIGNE, PERIN et LEVAUX) et le Palais de la Nation à Bruxelles (Proposition soutenue par messieurs de STEXHE et PIERSON) – et vote en faveur de la proposition de Bruxelles; création et dénomination de treize commissions – 1. Commission de politique générale et du budget, 2. Commission de l'enseignement et de l'encouragement à la formation des chercheurs, 3. Commission des arts et des lettres, du patrimoine culturel, de la défense et de l'illustration de la langue française, 4. Commission des arts du spectacle (théâtre, cinéma, musique), 5. Commission de l'éducation permanente et de l'animation culturelle, 6. Commission de la jeunesse, 7. Commission de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air, 8. Commission de la radiodiffusion et de la télévision, 9. Commission des loisirs et du tourisme, 10. Commission de la coopération internationale, 11. Commission des pétitions, 12. Commission de la comptabilité, 13. Commission du règlement – et élection des membres de ces commissions (dont détail aux pages 30 à 33) — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **11 avril 1972** : Quatrième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française; notamment : débats sur le respect du droit des minorités idéologiques et politiques par la RTB, tant dans la composition des organes que dans la participation aux émissions françaises; nécessité d'une réforme du statut de cette institution. Dans ce débat, l'accord politique relatif au «Pacte culturel» est déjà régulièrement mobilisé; par exemple, par Marcel LEVAUX, page 7, et par le ministre de la Culture, Charles HANIN, page 13, par Jean GOL, page 14 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **2 mai 1972** : Cinquième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française, placé sous la présidence de Marcel THIRY, notamment: propositions de décrets relatifs au régime linguistique dans l'enseignement, projets de motion relative à l'adoption d'un décret réglant le nouveau statut de la RTB conformément à l'accord du Pacte culturel; premier exposé présenté devant le nouveau Conseil, par le ministre de la Culture, Charles HANIN, à propos de la politique culturelle de la Communauté française : 1. «la culture n'est pas seulement la connaissance de

II. Action parlementaire – Conseil culturel

l'apport du passé mais elle est aussi, pour chaque homme, la prise de conscience du milieu dans lequel il vit, la compréhension des mécanismes de la société dans laquelle il est inséré»; 2. «il faut faire participer le peuple entier à cette culture»; 3. «la culture, comme je viens de la définir, doit être un élément de dynamisme pour la Wallonie (...) un effort spécial doit être accompli en faveur de l'enfance et de la jeunesse (...) le troisième âge mérite qu'on lui prête grande attention de même que les secteurs défavorisés»; 4. «nous devons entretenir des relations privilégiées avec les pays francophones»; dans les arts et lettres «il n'est pas question de renoncer à l'héritage du passé ni de toucher à la liberté du créateur»; dans le domaine des lettres «nous essaierons à la fois d'aider les créateurs et d'établir un lien de collaboration concret avec les éditeurs, afin que le livre belge puisse élargir son marché commercial»; dans le domaine du théâtre, de l'opéra et du ballet : soutien aux grandes institutions et création de salles dans les maisons de la culture et les foyers culturels, évocation de la situation liégeoise (expropriation du Théâtre du Gymnase); en matière d'arts plastiques : «nous désirons encourager toutes les tendances» et objectif de modification de «la composition de la commission compétente»; «le cinéma doit devenir une activité importante dans notre pays»; «l'enseignement artistique connaît un développement extrêmement encourageant» et justifie d'une augmentation budgétaire significative pour les écoles d'architecture, les conservatoires royaux, les académies et les écoles de musique; relations culturelles internationales : évocation du succès de l'exposition «les peintres de l'Imaginaire à Paris», «Semaine belge à Tunis», «Exposition Rhin-Meuse à Cologne», évocation des «trente-six pays auxquels nous lient des accords culturels» et de la participation à l'UNESCO, à la CEE, au Conseil de l'Europe et à l'Agence de coopération culturelle pour les pays de langue française; politique des monuments et des sites; en matière d'éducation permanente : «il convient de donner aux mouvements socioculturels et aux mouvements de jeunesse les moyens matériels nécessaires pour mener leur action à bien»; «il faudra que les maisons de la culture et les foyers culturels soient de véritables lieux de rencontre pour toutes les classes de la société» (...) «les activités pratiquées par les maisons de la culture et les foyers culturels ne doivent pas comprendre seulement les activités traditionnelles de la culture dont j'ai parlé tout à l'heure mais aussi les formes nouvelles auxquelles cette partie de la population [jeunesse et mouvements socioculturels] est particulièrement sensible»; «un effort doit être réalisé pour les bibliothèques, si je vous en parle, c'est qu'un projet de décret est pratiquement prêt»; évocation de la politique en matière de jeunesse «le problème de la jeunesse touche à tous les domaines»; le débat sur l'exposé de politique culturelle est reporté à

la séance suivante — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

- **16 mai 1972** : Sixième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française; notamment: la discussion de l'exposé de politique générale présenté par le ministre de la Culture, Charles HANIN, lors de la séance précédente — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **6 juin 1972** : Septième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: poursuite de la discussion relative à l'exposé de politique générale du ministre de la Culture présenté le 2 mai 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **6 juillet 1972** : Huitième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : rapport et discussion relatifs au projet de décret concernant le budget du secteur culture française des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1972; adoption de ce budget; discussion relative au budget de fonctionnement du Conseil culturel de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 et renvoi en commission — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **17 octobre 1972** : Séance d'ouverture de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: allocution de constitution du Conseil par le président, Georges DEJARDIN; les conflits de compétences entre le ministre de l'Intérieur, qui exerce notamment la tutelle sur les communes, les fédérations de communes et les agglomérations, et le ministre de la Culture — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **21 novembre 1972** : Deuxième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: examen des projets de décrets contenant les secteurs classes moyennes, emploi et travail, communications, santé publique et famille, agriculture et travaux publics, du budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **19 décembre 1972** : Troisième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: poursuite des discussions et votes relatifs au projet de budget de fonctionnement du Conseil culturel pour l'année budgétaire 1972; poursuite des discussions et votes relatifs aux projets de

II. Action parlementaire – Conseil culturel

décrets des secteurs emploi et travail, santé publique et famille, culture française, éducation nationale, communications, agriculture, travaux publics, du budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

- **27 mars 1973** : Quatrième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt du projet de décret relatif à la nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut d'émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge; déclaration sur la politique générale en matière d'enseignement pour l'année budgétaire 1973 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **3 avril 1973** : Cinquième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : composition des commissions; discussion générale et vote du projet de décret relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut d'émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **8 mai 1973** : Sixième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : discussion sur le projet de budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française pour l'année budgétaire 1973; demande d'explication au ministre de la Culture, Pierre FALIZE, concernant la politique du théâtre, les délais de sanction et de publication des projets de budgets soumis au Conseil, sur le temps d'émission consacré par la Radio-Télévision belge au Parti communiste — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **22 mai 1973** : Septième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt et prise en considération de propositions de décret; nomination des treize membres du conseil d'administration de l'Institut d'émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge; modification de la composition des commissions — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **5 juin 1973** : Huitième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : propositions de décret; projets de décrets relatifs au budget des affaires culturelles dans divers secteurs (classes moyennes, santé

publique et famille, agriculture et travaux publics; projets de décret augmentant ou réduisant les crédits ouverts aux budgets des affaires culturelles de 1972 et de 1971; discussion sur le projet de budget des affaires culturelles de 1973, secteur culture française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

- **12 octobre 1973** : La deuxième session parlementaire (1972/73) est clôturée pour les Conseils des Communautés culturelles — Source : *Moniteur belge* du 13 octobre 1973.
- **16 octobre 1973** : Première séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : ouverture de la session ordinaire de 1973/1974; nomination du bureau; discussion de la proposition de décret relative aux noms des voies publiques; exposé du ministre de la Politique scientifique, Charles HANIN — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **6 novembre 1973** : Deuxième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : message de Sa Majesté le Roi; dépôt de propositions de décret; question urgente sur l'état d'avancement des travaux de rédaction du projet de décret relatif au statut de la Radio-Télévision belge; discussion suite à la déclaration du ministre de la Politique scientifique, des Cantons de l'Est et du Tourisme — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **4 décembre 1973** : Troisième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : communication du Conseil de la Communauté culturelle allemande; dépôt de projet de décret relatif au budget des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1974; regroupement des commissions permanentes en un système à huit commissions : 1 Politique générale / 2 Enseignement / 3 Beaux-arts / 4 Jeunesse et éducation permanente / 5 Sports / 6 Coopération internationale / 7 RTB / 8 Règlement et comptabilité; questions urgentes dont deux concernent la politique du théâtre — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **18 décembre 1973** : Quatrième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : projet de décret relatif aux budgets des diverses sections des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1974 et projet de décret relatif aux crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1974; dépôt d'une proposition de décret relative aux théâtres agréés — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

II. Action parlementaire – Conseil culturel

- **15 janvier 1974** : Cinquième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt d'un projet de décret organisant les services publics de la lecture et des bibliothèques publiques; dépôt, prise en considération, renvoi en commission et discussion de propositions de décret; projets de décret à caractère budgétaire — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **4 avril 1974** : Première séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : éloge funèbre de Georges POMPIDOU; installation des membres du Conseil et ouverture de la session extraordinaire de 1974 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **9 mai 1974** : Deuxième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : nomination du bureau; nomination des commissions permanentes; dépôt de projet de décret à caractère budgétaire — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **21 mai 1974** : Troisième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : message de Sa Majesté le Roi; dépôt et prise en considération de propositions de décret; dépôt d'un projet de décret relevant de caducité les projets de décret relatifs aux budgets des affaires culturelles de la Communauté culturelle pour les années budgétaires 1972, 1973 et 1974; déclaration du ministre de la Culture, Jean-Pierre GRAFÉ, sur les grandes lignes de la politique culturelle : 1 le fonds d'éducation populaire / 2 la RTB / 3 l'infrastructure culturelle et sportive / 4 les sports / 5 les relations culturelles internationales / 6 les animateurs / 7 les théâtres / 8 à partir des manifestations artistiques, le renouvellement des méthodes de l'animation culturelle permanente / 9 les monuments et les sites / 10 les moyens d'une politique culturelle dynamique; en annexe la composition des commissions permanentes — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **4 juin 1974** : Quatrième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt et prise en considération de propositions de décret; suite de la discussion générale sur la déclaration du ministre de la Culture, Jean-Pierre GRAFÉ, relative aux grandes lignes de la politique culturelle — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **25 juin 1974** : Cinquième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française;

notamment dépôt d'un projet de décret affectant de nouveaux crédits provisoires; prise en considération d'une proposition de décret; suite de la discussion générale relative à la déclaration du ministre de la Culture française, Jean-Pierre GRAFÉ, sur les grandes lignes de la politique culturelle — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

- **2 juillet 1974** : Sixième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : réponse du ministre de la Culture suite à la discussion générale de sa déclaration sur les grandes lignes de la politique culturelle; projets de décret ajustant le budget des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1973; discussion sur le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle pour l'année budgétaire 1974 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **11 octobre 1974** : La session extraordinaire des conseils des communautés culturelles, pour l'année 1974, est clôturée — Source : *Moniteur belge* du 12 octobre 1974.
- **15 octobre 1974** : Première séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : ouverture de la session ordinaire; nomination du bureau; dépôt de proposition de décret relatif à la fête de la Communauté française et à ses insignes; prise en considération de proposition de décret; composition des commissions; exposé du ministre de l'Éducation nationale d'expression française sur «la formation post-secondaire» — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **5 novembre 1974** : Deuxième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : éloge funèbre; message de Sa Majesté le Roi; dépôt de proposition de décret créant un ombudsman à la RTB; échec de vote sur l'ordre du jour et report de la séance — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **19 novembre 1974** : Troisième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt et prise en considération de proposition de décret; discussion générale et vote sur le projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **3 décembre 1974** : Quatrième séance plénière de la quatrième session (1974/1975) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française;

notamment : constitution des conseils régionaux; dépôts de projet de décret et de propositions de décret; suite de la discussion générale sur l'exposé du ministre de l'Éducation nationale d'expression française relatif à «la formation post-secondaire»; appel à candidature et procédure de désignation des membres francophones de la Commission nationale du Pacte culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.

- **17 décembre 1974** : Cinquième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : dépôt d'une proposition de décret instituant un prix du scénario pour enfants et prise en considération d'une proposition de décret garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques; discussion générale sur le budget de fonctionnement du Conseil culturel; suite et clôture de la discussion sur l'exposé relatif à «la formation post-secondaire»; projets de décret à caractère budgétaire; élection des membres francophones de la Commission nationale du Pacte culturel; discussion générale et vote sur une proposition de décret relative aux conséquences du renouvellement du Conseil culturel sur les projets et propositions de décrets restés pendants [levée de caducité] — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **27 décembre 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française fixe les dispositions en matière de levée de caducité des propositions et projets de décret qui ont été introduits devant lui, avant son renouvellement :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 16 janvier 1975.

CONSEIL CULTUREL D'EXPRESSION ALLEMANDE

- **15 octobre 1973** : Suite à la création du Conseil de la Communauté culturelle d'expression allemande, le gouvernement fixe les règles relatives à l'élection des membres de cette nouvelle assemblée :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Louis OLIVIER, Jef RAMAECKERS, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 20 octobre 1973.
- **1^{er} février 1974** : L'assemblée du Conseil culturel d'expression allemande est dissoute et la date des élections est fixée au 5 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 5 février 1974.

NOTES

1. Nous reprenons ici la formulation arrêtée en juillet 1970 et renvoyons pour le surplus documentaire à la sélection bibliographique sur ce thème explicitement, en fin de volume.
2. Dont la liste préfigure les compétences qui seront ultérieurement attribuées aux Régions. Compétences transférées : les plans d'aménagement du territoire, les plans de secteur, la réglementation de la bâtisse et du lotissement, l'enlèvement et le traitement des immondices, le démergement, le transport rémunéré des personnes, l'expansion économique (au sens de la loi du 30 décembre 1970), la défense et la protection de l'environnement, la lutte contre l'incendie, l'aide médicale urgente. Compétences autorisées, sous conditions : l'éclairage public, les aéroports, les marchés publics, les abattoirs, les parkings publics, la promotion, l'accueil et l'information en matière de tourisme, le camping, les fours crématoires et les columbariums, les services d'aide technique aux communes.

SECTION III

GOUVERNANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Cette troisième section comporte les observations qui concernent la gouvernance de l'action publique, entendue au sens large : c'est-à-dire tant au niveau du gouvernement national qu'au niveau des nouvelles institutions créées par la réforme institutionnelle – les Conseils des ministres restreints mis en place progressivement au sein du gouvernement national et qui préfigurent les futurs exécutifs autonomes des communautés culturelles, après 1980.

Cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les actions gouvernementales les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de la culture; soit qu'elles aient un caractère général (national) qui impacte les conditions d'exercice de la vie et de la politique culturelles, soit qu'elles impliquent les nouvelles organisations de la gouvernance pour les domaines des matières culturelles, distinctement pour chaque communauté culturelle ou en commun.

Toutes les observations des actions qui, bien qu'elles relèvent de l'action gouvernementale, concernent explicitement l'un des thèmes des sections qui suivent, sont classées directement dans les sections concernées, pour éviter au maximum les doublons. Exemple : si le gouvernement national adopte un arrêté royal qui concerne principalement les maisons de la culture et les foyers culturels, l'observation de cette action est classée et documentée dans la section «X. Animation et centres culturels», etc.

Lorsque le nom d'une personnalité politique de Wallonie apparaît pour la première fois, dans la formation d'un gouvernement, un renvoi vers le volume consacré aux parlementaires et ministres de la Wallonie (1974 - 2009) de l'Encyclopédie du Mouvement wallon a été mentionné en note de fin de partie. En absence de ces références et pour tous les autres cas, il est recommandé de tourner les recherches vers la «Biographie nationale».

Dans l'organisation de cette section, une distinction a été établie entre la composition des organes de gouvernance, d'une part, les actions à caractère général, d'autre part, et les actions qui procèdent de la réforme institutionnelle préparée par le gouvernement national, enfin.

La composition de l'exécutif de la Communauté flamande a été prise en considération dans la mesure où il intervient à de très nombreuses reprises dans les décisions de la gouvernance commune aux deux communautés culturelles.

Pour tenir compte de l'évolution politique, durant la période concernée, la composition des organes de gouvernance a été présentée dans l'ordre chronologique des gouvernements nationaux.

Toutes les décisions prises par le ministre de la Culture française, seul ou conjointement avec le ministre de l'Éducation nationale (régime français) ou avec le ministre du Budget ont été reportées systématiquement dans les sections thématiques qu'elles concernaient.

GOUVERNEMENT NATIONAL – COMPOSITIONS

GOUVERNEMENT EYSKENS V

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la nouvelle formation gouvernementale (EYSKENS V) est en place depuis le 17 juin 1968; Joseph-Jean MERLOT (PSB) qui occupait la fonction de vice-Premier ministre est décédé le 22 janvier 1969 et remplacé par André COOLS¹ (PSB), le 27 janvier 1969 — Source : *Moniteur belge* des 19 juin 1968 et 27 janvier 1969.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le Premier ministre est Gaston EYSKENS (CVP), le vice-Premier ministre et ministre du Budget est André COOLS (PSB), le ministre des Affaires économiques est Edmond LEBURTON² (PSB), le ministre des Affaires étrangères est Pierre HARMEL (PSC), le ministre de l'Emploi et du Travail est Louis MAJOR (BSP) — Source : *Moniteur belge* des 19 juin 1968 et 27 janvier 1969.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre des Relations communautaires (régime néerlandais) est Léo TINDEMANS (CVP) et le ministre des Relations communautaires (régime français) est Freddy TERWAGNE (PSB) — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968.
- **5 février 1971** : Mesures momentanées : l'état de santé du ministre Freddy TERWAGNE ne lui permet plus de poursuivre les travaux : «il sera absent un mois au moins»; bien qu'Edmond LEBURTON soit récemment devenu président du Parti socialiste, il est maintenu au sein du Conseil des ministres, en attendant un remaniement — Source : *Procès-verbal, numéro 127*, du Conseil des ministres du jour.
- **22 février 1971** : Suite au décès de Freddy TERWAGNE, ministre francophone des Relations communautaires et à la démission d'Edmond LEBURTON, devenu président du Parti socialiste, un remaniement intervient dans la composition du gouvernement national : Fernand DEHOUSSE (PSB) reprend les Relations communautaires, du côté francophone; Maurice DENIS (PSB) devient ministre du Budget :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 24 février 1971; *Procès-verbal, non numéroté*, du Conseil des ministres du jour.
- **24 septembre 1971** : Devant l'importance des tâches qui restent à accomplir et considérant l'échéance électorale qui s'approche, le gouvernement décide d'anticiper les élections législatives fixées au 7 novembre 1971 — Source : *Procès-verbal, numéro 168*, du Conseil des ministres du jour.
- **21 janvier 1972** : La démission offerte, le 8 novembre 1971, au lendemain des élections législatives, par le Premier ministre n'est pas accep-

tée; la démission offerte par les membres du gouvernement en date du 8 novembre 1971 est acceptée :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.

GOUVERNEMENT EYSKENS VI

- **21 janvier 1972** : Suite aux résultats des élections législatives, un nouveau gouvernement, placé sous la conduite de Gaston EYSKENS (VI) (CVP), est nommé; André COOLS (PSB) est reconduit dans sa fonction de vice-Premier ministre, Renaat VAN ELSLANDE (CVP) est nommé ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État au Budget est Frank VAN ACKER (BSP), Pierre HARMEL (PSC) est reconduit dans ses fonctions de ministre des Affaires étrangères, Louis MAJOR (BSP) est reconduit dans ses fonctions de ministre de l'Emploi et du Travail :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.
- **21 novembre 1972** : Après un long débat sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'organisation des Régions (notamment le statut de la Région de Bruxelles) et des modalités budgétaires de l'autonomie culturelle, ainsi que d'autres chantiers en cours, tel que le statut des Fourons, le gouvernement décide de réunir, le lendemain, les groupes politiques de la majorité et de leur soumettre une ultime proposition pour aboutir, et à défaut d'éventuellement présenter sa démission — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour.
- **22 novembre 1972** : Gaston EYSKENS présente au roi sa démission et la démission de son gouvernement — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.
- **26 janvier 1973** : La démission du Premier ministre et des membres du gouvernement, présentée en date du 22 novembre 1972 est acceptée :: Gaston EYSKENS, Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.

GOUVERNEMENTS LEBURTON I & II

- **26 janvier 1973** : Un nouveau gouvernement est nommé sous la conduite d'Edmond LEBURTON (I) (PSB) qui devient Premier ministre; Léo TINDEMANS (CVP) devient vice-Premier ministre, ministre du Budget et de la Coordination des réformes institutionnelles; Willy DE CLERCQ (PVV) devient vice-Premier ministre et ministre des Finances; Charles HANIN³ (PSC) devient ministre de la Politique scientifique, Ernest GLINNE⁴ (PSB) devient ministre des Affaires sociales et de l'Emploi; Antoine HUMBLET⁵ (PSC) est désigné en tant que secrétaire

d'État au Budget :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.

- **26 janvier 1973** : Le nouveau gouvernement comporte deux femmes : Irène PÉTRY⁶ (PSB), secrétaire d'État à la Coopération au développement et Maria VERLACKT-GEVAERT (CVP), secrétaire d'État à la Famille — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.
- **26 janvier 1973** : Dans le nouveau gouvernement, Guy CUDELL (PSB) devient ministre des Affaires bruxelloises, Jean-Pierre GRAFÉ⁷ (PSC) devient ministre des Affaires wallonnes; deux secrétaires d'État sont désignés aux réformes institutionnelles et administratives, Jef RAMAEKERS (BSP) et Louis OLIVIER⁸ (PLP) et un secrétaire d'État, adjoint au Premier ministre, est chargé des Cantons de l'Est, Guillaume SCHYNS⁹ (PSC) — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.
- **26 janvier 1973** : Jan GRAULS, ambassadeur chargé des Affaires culturelles internationales est nommé chef de cabinet du vice-Premier ministre; Guy SPITAEELS¹⁰ (PSB) est nommé chef de cabinet au sein du cabinet économie du Premier ministre — Source : *Moniteur belge* des 27 et 28 mars 1973.
- **1^{er} février 1973** : Suite au changement de gouvernement, est acceptée la démission honorable de Valmy FÉAUX¹¹, en tant que chef de cabinet-adjoint auprès du vice-Premier ministre et ministre du Budget :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1973.
- **1^{er} février 1973** : Suite au changement de gouvernement, est acceptée la démission honorable de Jan GRAULS, ambassadeur chargé des Affaires culturelles internationales, en tant que chef de cabinet auprès du Premier ministre :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1973.
- **12 mars 1973** : Antoine DUQUESNE¹² est nommé chef de cabinet du secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles et administratives (régime linguistique français) — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **18 janvier 1974** : Suite à l'échec des négociations en vue de l'installation d'un site de raffinerie de produits pétroliers en Belgique, le Premier ministre et les ministres socialistes décident de démissionner — Source : *Procès-verbal, numéro 76*, du Conseil des ministres du jour.
- **29 mars 1974** : Guy SPITAEELS démissionne de sa fonction de chef de cabinet du Premier ministre — Source : *Moniteur belge* du 4 mai 1974.

- **25 avril 1974** : La démission présentée par Edmond LEBURTON, le 19 janvier 1974, est acceptée :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.

GOUVERNEMENT TINDEMANS I

- **25 avril 1974** : Suite aux élections de mars 1974, Léo TINDEMANS (CVP) devient Premier ministre et forme un nouveau gouvernement; Willy DE CLERCQ (PVV) est nommé ministre des Finances; Gaston GEENS (CVP) devient secrétaire d'État au Budget, Alfred CALIFICE¹³ (PSC) devient ministre de l'Emploi et du Travail :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.
- **9 mai 1974** : La démission d'Antoine DUQUESNE en qualité de chef de cabinet du ministre des Réformes institutionnelles, régime francophone, est acceptée à la date du 25 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 3 septembre 1974.
- **15 mai 1974** : Jan GRAULS est désigné comme chef de cabinet du Premier ministre et secrétaire du Conseil des ministres — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1974.
- **7 juin 1974** : Le Premier ministre informe le gouvernement des pourparlers qu'il a menés avec les présidents de partis, afin d'élargir le gouvernement, en vue d'obtenir une majorité des deux tiers au Parlement; ceci afin de pouvoir adopter les législations pour la poursuite de la réforme institutionnelle; notamment la régionalisation, la décentralisation et la déconcentration — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour.
- **21 juin 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (648) consacré à la «Composition des gouvernements (1972/1974)» (collectif) — Source : La publication concernée.

GOUVERNEMENT TINDEMANS II

- **11 juin 1974** : Élargissement du gouvernement, un certain nombre de modifications pour intégrer des membres du Rassemblement wallon, notamment Jean GOL¹⁴ (RW) qui devient secrétaire d'État à l'Économie régionale — Source : *Moniteur belge* du 14 juin 1974.

GOUVERNANCE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone] – COMPOSITIONS

GOUVERNEMENT EYSKENS V

- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre de la Culture française est Albert PARIS (PSC), le ministre de l'Éducation nationale (régime français) est Abel DUBOIS (PSB), depuis le 17 juin 1968 :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le chef de cabinet du ministre de la Culture française est Georges-Henri DUMONT qui exerce cette fonction depuis le mois d'août 1965; sont membres de ce cabinet, notamment : Philippe MONFILS¹⁵, Étienne GROSJEAN, Jacques VAN DAMME — Source : Entretiens d'histoire orale des politiques culturelles (2012).
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le représentant du vice-Premier ministre auprès du cabinet du ministre de la Culture française est Valmy FÉAUX — Source : Entretiens d'histoire orale des politiques culturelles (2013).
- **21 janvier 1972** : La démission présentée par les ministres du gouvernement EYSKENS (V) au lendemain des élections législatives, le 8 novembre 1971, est acceptée :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.

GOUVERNEMENT EYSKENS VI

- **21 janvier 1972** : Dans le nouveau gouvernement EYSKENS (VI), Charles HANIN (PSC) est nommé ministre de la Culture française et Léon HUREZ¹⁶ (PSB) est nommé ministre de l'Éducation nationale française :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.
- **21 janvier 1972** : Georges-Henri DUMONT reste chef de cabinet du nouveau ministre de la Culture, Charles HANIN et Jean-Louis LUXEN est désigné comme chef de cabinet-adjoint au sein de son cabinet; Valmy FÉAUX est reconduit comme représentant du vice-Premier ministre auprès du cabinet du nouveau ministre de la Culture, avec rang de chef de cabinet-adjoint — Source : Entretiens d'histoire orale des politiques culturelles (2013).
- **26 janvier 1973** : La démission présentée par les ministres du gouvernement EYSKENS (VI), le 22 novembre 1972, est acceptée :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.

GOUVERNEMENT LEBURTON I

- **26 janvier 1973** : Dans le nouveau gouvernement LEBURTON (I), Pierre FALIZE¹⁷ (PSB) est nommé ministre de la Culture française et Michel TOUSSAINT¹⁸ (PLP) est nommé ministre de l'Éducation nationale :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.
- **26 janvier 1973** : J. BOCK est nommé chef de cabinet-adjoint au cabinet du vice-Premier ministre et rattaché, pour l'exercice de sa mission, au ministre de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 28 mars 1973.
- **26 janvier 1973** : G. MANIGART est nommé chef de cabinet-adjoint du ministre de l'Éducation nationale (régime français) — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1974.
- **29 janvier 1973** : L. DEMBLON est nommé chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale (régime français) — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1974.
- **31 janvier 1973** : La démission honorable de Georges-Henri DUMONT, en sa qualité de chef de cabinet auprès du ministre de la Culture française est acceptée; de même que celle de Jean-Louis LUXEN en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du même ministre — Source : *Moniteur belge* du 19 mai 1973.
- **1^{er} février 1973** : René GODEFROID est nommé chef de cabinet et Valmy FÉAUX est nommé chef de cabinet-adjoint, auprès du ministre de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 19 mai 1973.
- **1^{er} février 1973** : Jean-Louis LUXEN représente le vice-Premier ministre auprès du cabinet du nouveau ministre de la Culture, Pierre FALIZE — Source : Entretiens d'histoire orale des politiques culturelles (2022).
- **Mars à mai 1973** : Dans les semaines qui suivent, Raymond RAVAR et Roger DEHAYBE rejoindront le cabinet du nouveau ministre de la Culture — Source : Entretiens de Roger DEHAYBE et de Valmy FÉAUX, dans le cadre du programme d'histoire orale des politiques culturelles.

GOUVERNEMENT LEBURTON II

- **23 octobre 1973** : Suite à un remaniement de la composition du gouvernement qui ne comporte plus de femmes, Pierre FALIZE est nommé, par extension, ministre de la Culture française et de l'Aménagement du territoire; le ministre de l'Éducation nationale (régime français) reste inchangé — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1973.

- **18 janvier 1974** : Suite à l'échec des négociations en vue de l'installation d'un site de raffinerie de produits pétroliers en Belgique, le Premier ministre et les ministres socialistes décident de démissionner de leur participation au gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 76*, du Conseil des ministres du jour.
- **25 avril 1974** : La démission présentée par Edmond LEBURTON, le 19 janvier 1974, est acceptée :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.

GOUVERNEMENT TINDEMANS I

- **25 avril 1974** : Léo TINDEMANS devient Premier ministre dans le nouveau gouvernement qui ne comporte plus de socialistes, Jean-Pierre GRAFÉ (PSC) devient ministre de la Culture française et Antoine HUMBLET (PLP) est nommé ministre de l'Éducation nationale (régime français) :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.
- **29 mai 1974** : Arthur NOKERMAN est nommé en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du ministre de la Culture française, à dater du 25 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975.

GOUVERNEMENT TINDEMANS II

- **11 juin 1974** : Élargissement du gouvernement, un certain nombre de modifications pour intégrer des membres du Rassemblement wallon, notamment, du côté francophone, François PERIN¹⁹ (RW) devient ministre de la Réforme des institutions et la situation du ministre de la Culture et celle du ministre de l'Éducation nationale ne sont pas modifiées :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 14 juin 1974.
- **14 juin 1974** : Jean-Louis LUXEN est nommé chef de cabinet du ministre de la Culture française, à dater du 1^{er} mai 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975.
- **2 juillet 1974** : Philippe MONFILS est désigné en qualité de chef de cabinet du ministre des Réformes institutionnelles, régime francophone, à dater du 20 juin 1974 — Source : *Moniteur belge* du 30 août 1974.
- **12 juillet 1974** : M. BOURLARD est nommé en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du ministre des Réformes institutionnelles (régime francophone) avec effet le 20 juin 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} août 1974.
- **30 juillet 1974** : La démission de René GODEFROID de ses fonctions de chef de cabinet auprès du ministre de la Culture française est admise à la date du 30 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975.

- **4 octobre 1974** : Suite à un nouveau remaniement gouvernemental, la démission de Jean-Pierre GRAFÉ est acceptée et Henri-François VAN AAL est nommé d'une part ministre de la Culture française et d'autre part, secrétaire d'État au Logement, adjoint au ministre des Affaires bruxelloises — Source : *Moniteur belge* du 9 octobre 1974.

GOUVERNANCE CULTURELLE D'EXPRESSION NÉERLANDAISE [flamande] – COMPOSITIONS

GOUVERNEMENT EYSKENS V

- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre de la Culture néerlandaise est Frans VAN MECHELEN (CVP), le ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) est Pierre VERMEYLEN (BSP), depuis le 17 juin 1968 :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968.
- **21 janvier 1972** : La démission présentée par les ministres du gouvernement EYSKENS (V) au lendemain des élections législatives, le 8 novembre 1971, est acceptée :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.

GOUVERNEMENT EYSKENS VI

- **21 janvier 1972** : Dans le nouveau gouvernement EYSKENS (VI), Willy CLAES (PSB) est nommé ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) et Frans VAN MECHELEN est reconduit en tant que ministre de la Culture néerlandaise :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.
- **26 janvier 1973** : La démission présentée par les ministres du gouvernement EYSKENS (VI), le 22 novembre 1972, est acceptée :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.

GOUVERNEMENT LEBURTON I

- **26 janvier 1973** : Dans le nouveau gouvernement LEBURTON (I), Jos CHABERT (CVP) est nommé ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes et Willy CALLEWAERT (BSP) est nommé ministre de l'Éducation nationale néerlandaise — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973.

GOUVERNEMENT LEBURTON II

- **23 octobre 1973** : Dans le cadre du remaniement de la composition du gouvernement, le ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) et le ministre de la Culture néerlandaise restent inchangés :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1973.
- **25 avril 1974** : La démission présentée par Edmond LEBURTON, le 19 janvier 1974, est acceptée :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.

GOUVERNEMENT TINDEMANS I

- **25 avril 1974** : Léo TINDEMANS devient Premier ministre et dans le nouveau gouvernement, Rika DE BACKER-VAN OCKEN (CVP) devient ministre de la Culture néerlandaise et Herman DE CROO (PVV) devient ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.

GOUVERNEMENT TINDEMANS II

- **11 juin 1974** : Élargissement du gouvernement, un certain nombre de modifications pour intégrer des membres du Rassemblement wallon, notamment, la situation de la ministre de la Culture et celle du ministre de l'Éducation nationale ne sont pas modifiées :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 14 juin 1974.

GOUVERNANCE NATIONALE – GÉNÉRALITÉS

- **31 décembre 1970** : Date à laquelle un recensement général de la population belge est organisé — Source : *Procès-verbal, numéro 119*, du Conseil des ministres du 11 décembre 1970.
- **21 janvier 1972** : Première réunion du Conseil des ministres du nouveau gouvernement où sont notamment évoquées les règles à suivre relatives à la composition des cabinets ministériels et des secrétariats des secrétaires d'État ainsi que les relations hiérarchiques entre ministres et secrétaires d'État; un comité de rédaction en vue de finaliser le projet de déclaration gouvernementale est composé, Charles HANIN en fait partie — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour.

III. Gouvernance – Généralités

- **1^{er} septembre 1972** : La nécessité de la révision du Pacte scolaire est évoquée au Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour.
- **1^{er} décembre 1972** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres de la Chambre des représentants sont revus et fixés pour chaque arrondissement électoral :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973.
- **29 décembre 1972** : L'orthographe du nom des communes est fixée par arrêté royal, ainsi que, pour chacune d'elles, le nombre d'échevins et de conseillers communaux :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1973.
- **5 février 1973** : Le nouveau gouvernement modifie l'arrêté royal du 20 mai 1965 pour fixer de nouvelles règles à respecter pour la composition des cabinets ministériels :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1973.
- **16 mars 1973** : Le gouvernement décide de créer un comité ministériel de l'environnement; le ministre de l'Éducation nationale (régime français) et celui de la Culture française ne sont pas impliqués — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 mars 1973** : Le budget de la politique d'intégration sociale, professionnelle et civique des travailleurs migrants est évoqué par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel de la politique scientifique; les deux ministres de l'Éducation nationale en font partie — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel de la politique extérieure; ni les ministres de l'Éducation nationale ni ceux de la Culture ne sont impliqués — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **12 octobre 1973** : Le gouvernement évoque la situation du Chili qui se dégrade de plus en plus et confirme que la Belgique doit se montrer accueillante pour les réfugiés politiques — Source : *Procès-verbal, numéro 42*, du Conseil des ministres du jour.
- **17 octobre 1973** : Le gouvernement fait le point sur la crise politique qui s'est déclenchée au cours des derniers jours et concernant divers points de divergences; la question de confiance est posée, au sein de la majorité; plusieurs mesures sont étudiées pour améliorer le fonction-

nement du gouvernement, voire le réformer — Source : *Procès-verbal, numéro 43*, du Conseil des ministres du jour.

- **10 novembre 1973** : Le gouvernement publie une communication relative à la crise pétrolière et aux limitations d'approvisionnement en matière de produits pétroliers — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1973.
- **12 novembre 1973** : Suite à la confirmation des difficultés d'approvisionnement en ressources pétrolières, le gouvernement prend diverses mesures et notamment l'interdiction de circulation automobile le dimanche, à partir du 18 novembre 1973 — Source : *Procès-verbal, numéro 52*, du Conseil des ministres du jour.
- **21 décembre 1973** : En attendant diverses concertations, le gouvernement décide de poursuivre en 1974 les restrictions de circulation les dimanches de 3 heures à 20 heures — Source : *Procès-verbal, numéro 68*, du Conseil des ministres du jour.
- **25 avril 1974** : Première réunion du nouveau gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 1*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 mai 1974** : Le Premier ministre informe les membres du gouvernement qu'il a demandé la levée de caducité des projets de loi et des projets de décrets — Source : *Procès-verbal, numéro 3*, du Conseil des ministres du jour.
- **17 mai 1974** : Le Premier ministre dresse la liste des travaux en cours et des priorités de la politique gouvernementale, pour les mois à venir — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 mai 1974** : Un accord intervient au sein du gouvernement sur le projet de loi instaurant un revenu garanti qui peut être déposé au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 mai 1974** : Le nouveau gouvernement revoit et complète l'organisation et les modalités de délibération du Conseil des ministres (4 octobre 1961) en modifiant et en instaurant divers comités ministériels; les différents organes sont : 1° un cabinet restreint de politique générale, 2° un comité ministériel de coordination économique et sociale, 3° un comité ministériel du budget, 4° un comité ministériel des réformes institutionnelles, 5° un comité ministériel de l'environnement, 6° un comité ministériel de la politique scientifique; les dispositions du 1^{er} mars 1972 et du 29 octobre 1973 sont abrogées — Source : *Moniteur belge* du 12 juin 1974.
- **25 octobre 1974** : Le gouvernement évoque l'augmentation des chiffres du chômage qui pourrait atteindre deux cent mille personnes, avant la

fin de l'année — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour.

- **30 octobre 1974** : Le gouvernement règle les modalités d'application de la loi du 7 août 1970 relative au droit à un minimum de moyens d'existence — Source : *Moniteur belge* du 19 novembre 1974.
- **15 décembre 1974** : Le gouvernement est réuni pour évoquer la conjoncture économique et l'augmentation notable du chômage au cours des dernières semaines et réfléchir aux mesures à prendre pour continuer à lutter contre l'inflation, au cours de l'année 1975 — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour.

GOUVERNANCE NATIONALE – RÉFORME INSTITUTIONNELLE

- **9 janvier 1970** : La difficulté de tirer une synthèse des travaux du groupe des vingt-quatre consacrés au statut de Bruxelles est évoquée au gouvernement par le Premier ministre — Source : *Procès-verbal, numéro 68*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 janvier 1970** : Les difficultés rencontrées dans le cadre des travaux préparatoires de la réforme de l'État et qui devraient aboutir à la révision de la Constitution sont évoquées au gouvernement; une proposition est présentée, qui vise notamment à : «1. Fixer dans la Constitution les grands principes sur lesquels un accord général paraît désormais acquis; 2. Charger le législateur de régler l'application de ces principes, en exigeant une majorité spéciale pour les points institutionnels les plus importants», ce qui permettrait de poursuivre le travail législatif en ces matières, sans être subordonné à une révision de la Constitution. Le gouvernement évoque, dans le détail, le programme de la réforme institutionnelle qui est envisagée, ses contenus et ses implications concrètes, notamment en matière de travail législatif au cours de la législature. Ce programme, qui constitue un plan de travail pour plusieurs années, est porté à la discussion le mercredi suivant — Source : *Procès-verbal, numéro 71*, du Conseil des ministres du jour.
- **4 février 1970** : La séance du Conseil des ministres est exclusivement consacrée à l'examen et à la discussion de la note présentée le 30 janvier 1970 par le Premier ministre et relative au programme de la réforme de l'État, à ses contenus et à ses procédures légistiques; le débat n'aboutit pas à une décision et est reporté à une séance spéciale, fixée au mercredi 11 février — Source : *Procès-verbal, numéro 72*, du Conseil des ministres du jour.

- **11 février 1970** : Une séance marathon du Conseil des ministres permet la discussion du projet de la réforme de l'État qui doit instaurer «l'autonomie culturelle, la décentralisation, la protection des minorités, l'élaboration d'un statut convenable pour la capitale du royaume»; la note du Premier ministre est fondamentalement différente de la précédente; elle est examinée et discutée en séance; un certain nombre de consensus se dégagent; certaines questions restent non résolues; la réunion sera poursuivie le samedi suivant — Source : *Procès-verbal, numéro 74*, du Conseil des ministres de la nuit.
- **14 et 15 février 1970** : Les discussions au sein du gouvernement se poursuivent, principalement à propos des agglomérations, des fédérations de communes et du statut de Bruxelles, ainsi que de la liberté du père de famille; au terme de ces discussions, un accord global sur la réforme de l'État intervient — Source : *Procès-verbaux, numéros 76 et 77*, des Conseils des ministres du jour.
- **20 février 1970** : Le gouvernement aborde la question des cadres linguistiques et de l'application concrète des lois relatives à l'emploi des langues en matière administrative; un groupe de travail est constitué pour examiner les cas les plus épineux — Source : *Procès-verbal, numéro 79*, du Conseil des ministres du jour.
- **19 juin 1970** : Dans le cadre du travail mené en vue de la révision de la Constitution, est une nouvelle fois abordée la question de la fiscalité potentielle des communautés et des régions — Source : *Procès-verbal, numéro 94*, du Conseil des ministres du jour.
- **25, 26 et 29 juin 1970** : Les réunions du gouvernement se concentrent principalement sur les débats qui ont lieu au Parlement concernant la révision de la Constitution qui doit appliquer l'accord intervenu en février 1970; les questions ne portent pas sur l'autonomie culturelle mais sur la décentralisation économique, la création des régions et sur les limites de l'agglomération de Bruxelles au territoire des 19 communes — Source : *Procès-verbaux, numéros 95, 96 et 97*, des Conseils des ministres du jour.
- **4 juillet 1970** : À la réunion de crise du gouvernement, il est décidé de proposer au Sénat d'examiner, avant les vacances, les textes législatifs qui accomplissent la révision de la Constitution et de soumettre ultérieurement les articles de la révision de la Constitution qui n'obtiendraient pas le quorum requis, par exemple à la rentrée voire après les élections communales du 11 octobre 1970 — Source : *Procès-verbal, numéro 99*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 octobre 1970** : Au Conseil des ministres, les élections communales étant passées, le Premier ministre estime que les discussions à propos

III. Gouvernance – Réforme institutionnelle

de la réforme de la Constitution pourraient reprendre — Source : *Procès-verbal, numéro 110*, du Conseil des ministres du jour.

- **6 novembre 1970** : Le gouvernement consacre un long débat à l'opportunité de remettre en chantier la réforme de la Constitution — Source : *Procès-verbal, numéro 113*, du Conseil des ministres du jour.
- **17 novembre 1970** : Réunion spéciale du gouvernement consacrée à la reprise des travaux parlementaires relatifs à la révision de la Constitution, à leur méthode, leurs contenus et leurs procédures — Source : *Procès-verbal, numéro 115*, du Conseil des ministres du jour.
- **25 novembre 1970** : Dans le cadre des travaux préparatoires de la réforme de l'État, le gouvernement règle l'organisation des examens linguistiques pour l'ensemble des départements — Source : *Moniteur belge* du 16 janvier 1971.
- **29 et 30 janvier 1971** : Le projet de loi sur les agglomérations et fédérations de communes, préparé par les ministres TERWAGNE, TINDEMANS et HARMEGNIES, est examiné au Conseil des ministres, au cours de deux séances «marathon». Sont notamment examinés : les limites territoriales des agglomérations, la politique de coordination, le transfert des compétences communales vers les agglomérations, les arbitrages en cas de conflit d'interprétation, le contenu du serment des candidats élus, la circonscription électorale, la fonction présidentielle, l'élection des membres du collège, les incompatibilités, les remplacements, le personnel, la fiscalité, le Fonds et les ressources du Fonds, les contributions des communes, le transfert de biens, la tutelle administrative, les intercommunales, la candidature, l'élection et le rang des membres du Conseil d'agglomération bruxelloise, la protection des minorités au sein dudit conseil, les commissions de la culture de l'agglomération bruxelloise, la procédure d'élection des membres de ces commissions, les attributions de ces commissions, la tutelle et les ressources de ces commissions, l'emploi des langues; les dispositions de mêmes natures qui s'appliquent aux fédérations de communes; le régime linguistique dans l'enseignement (notamment dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale); adoption du projet de loi examiné et décision de transmettre ce projet au Parlement — Source : *Procès-verbaux, numéros 125 et 126*, du Conseil des ministres du jour.
- **7 avril 1971** : Le Premier ministre fait rapport de l'accord politique qui est intervenu au cours de la réunion «au sommet» du 1^{er} avril 1971 — Source : *Procès-verbal, numéro 137*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 avril 1971** : Suite aux débats liés au projet de loi en matière économique (notamment : fixation des prix, etc.), le gouvernement confirme

le programme adopté pour la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, avant les vacances parlementaires — Source : *Procès-verbal, numéro 139*, du Conseil des ministres du jour.

- **27 et 30 avril 1971** : Lors d'une séance dédiée et prolongée, le Conseil des ministres examine le nouveau projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes, revu et modifié conformément à l'accord politique du 1^{er} avril 1971; ce projet concerne également la création des commissions de la culture française, néerlandaise et commune, leurs compositions, leurs compétences, leurs ressources, etc.; il examine comment lier l'adoption de ce texte avec celui qui organisera l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbaux, numéros 140 et 141*, du Conseil des ministres du jour.
- **3 mai 1971** : Le gouvernement poursuit l'examen des points qui n'ont pas fait l'objet d'un accord définitif du projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes, notamment sur les répartitions territoriales des fédérations qui entourent l'agglomération de Bruxelles; avant d'entreprendre un premier examen du projet de loi relatif à la répartition des membres des chambres législatives en groupes linguistiques et portant diverses dispositions relatives aux conseils culturels pour la Communauté française et la néerlandaise; avant d'examiner un premier projet de loi fixant notamment les matières culturelles — Source : *Procès-verbal, numéro 142*, du Conseil des ministres du jour.
- **7 mai 1971** : Le gouvernement examine une première version du projet de loi relatif à la fusion des communes — Source : *Procès-verbal, numéro 143*, du Conseil des ministres du jour.
- **14 mai 1971** : Un accord intervient au sein du gouvernement sur le projet de loi relatif à la fusion des communes — Source : *Procès-verbal, numéro 146*, du Conseil des ministres du jour.
- **14 mai 1971** : Au Conseil des ministres, la nécessité de conclure un «Pacte culturel» est évoquée, par les ministres CVP : «préalablement à tout vote au Parlement» des textes qui ont été préparés pour mettre en œuvre la réforme institutionnelle; le point est débattu et la décision est reportée — Source : *Procès-verbal, numéro 146*, du Conseil des ministres du jour.
- **21 mai 1971** : Le Premier ministre s'engage à discuter, avec les représentants des trois partis de la majorité, l'éventualité d'un «Pacte culturel», notamment à l'occasion d'une prochaine concertation en vue d'une éventuelle révision du «Pacte scolaire» — Source : *Procès-verbal, numéro 147*, du Conseil des ministres du jour.
- **21 mai 1971** : Les ministres socialistes demandent au Conseil des ministres que l'examen du projet de loi sur les Fourons soit entamé au

III. Gouvernance – Réforme institutionnelle

sein du Comité restreint des relations communautaires, avant l'ouverture des travaux parlementaires sur les projets de loi relatifs à l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 147*, du Conseil des ministres du jour.

- **18 juin 1971** : Le Conseil des ministres évoque la situation politique tendue qui anime les travaux parlementaires consacrés aux projets de lois de mise en œuvre de la réforme institutionnelle, suite à l'accord politique du 1^{er} avril 1971 et aux travaux pris en charge par les ministres du gouvernement; la question du «Pacte culturel» est également évoquée, dans ce cadre. Léo TINDEMANS signale qu'il n'est pas possible de finaliser ce pacte avant la fin des travaux qui seront accomplis avant les vacances parlementaires; il prend l'initiative de proposer un avant-projet de déclaration (dont le texte intégral figure dans le procès-verbal du jour) consacré à l'interdiction de discrimination idéologique et philosophique, qui fixerait les grands principes de l'accord entre les partis, sur ce plan et opérerait pour la création d'une commission nationale. Le texte fait l'objet d'une première discussion de principe; un comité ministériel est constitué — Source : *Procès-verbal, numéro 151*, du Conseil des ministres du jour.
- **2 juillet 1971** : L'état d'avancement des travaux parlementaires consacrés au projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes est évoqué par le gouvernement, notamment les très nombreux amendements et l'alliance avec le PLP; à cette occasion, les socialistes demandent «que le Conseil se penche dans les tout prochains jours sur le projet de loi concernant les Fourons»; une réunion d'exception est convoquée, pour le dimanche 4 juillet — Source : *Procès-verbal, numéro 153*, du Conseil des ministres du jour.
- **4 juillet 1971** : Le gouvernement se réunit pour examiner les conditions demandées par le PLP pour s'associer au vote des projets de lois qui permettent la mise en œuvre de la réforme institutionnelle et dont les votes sont programmés la semaine suivante; parmi ces conditions, figure un engagement entre les partis pour la conclusion d'un «Pacte culturel», cet engagement devrait fixer un certain nombre de principes de base — Source : *Procès-verbal, numéro 154*, du Conseil des ministres du jour.
- **5 juillet 1971** : Les négociations se poursuivent au sein des partis et au sein du gouvernement, concernant diverses questions relatives aux projets de lois (autonomie culturelle, agglomérations et fédérations) qui vont permettre de mettre en œuvre la réforme institutionnelle; suite au bureau du Parti socialiste, leurs positions sont clarifiées sur l'ensemble des points, y compris sur une déclaration de principe relative au «Pacte culturel»; aucun accord n'intervient et la décision est reportée

au lendemain pour permettre la concertation au sein des Partis sociaux-chrétiens — Source : *Procès-verbal, numéro 155*, du Conseil des ministres du jour.

- **6 juillet 1971** : Le Premier ministre précise les positions des Partis sociaux-chrétiens, en réponse aux diverses questions restées en suspens, y compris sur les Fourons et sur le «Pacte culturel»; suite à ces réponses le Premier ministre donne lecture d'un projet de déclaration (dont le texte est intégré au procès-verbal) qui prévoit, si la loi sur l'autonomie culturelle est votée d'inviter les présidents de partis à discuter, dès la rentrée parlementaire, «en vue de l'élaboration d'un tel pacte national en matière de politique culturelle»; un comité restreint est chargé de compléter et de finaliser le projet de déclaration proposé; une réunion politique est convoquée pour faire aboutir le vote des lois actuellement débattues au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 156*, du Conseil des ministres du jour.
- **9 juillet 1971** : Suite aux débats en commissions du Parlement, le gouvernement prend l'initiative de préparer un projet d'accord qui pourrait être soumis à la signature des trois partis traditionnels, «pour réaliser un pacte culturel, comme il a été annoncé au Sénat»; la procédure pour essayer d'arriver à cet accord est adoptée — Source : *Procès-verbal, numéro 157*, du Conseil des ministres du jour.
- **Du 10 au 14 juillet 1971** : Les négociations se poursuivent, dans un climat politique particulièrement tendu, entre les partis et au sein du gouvernement pour tenter d'aboutir à un accord sur les différentes questions qui divisent les formations, notamment : les Fourons, le pré-accord culturel (dont une nouvelle version amendée est intégrée au procès-verbal) – qui fixe, à un niveau national, les conditions générales à respecter dans le cadre de la politique culturelle –, le calendrier et la participation du PLP au vote — Source : *Procès-verbaux, numéros 158, 159 et 160*, du Conseil des ministres du jour.
- **20 août 1971** : Le gouvernement décide de créer, auprès du ministre de l'Intérieur, un groupe de travail interministériel pour la préparation des arrêtés d'application de la loi sur les agglomérations et fédérations de communes, y compris en ce qui concerne l'éducation nationale et la culture, notamment : les commissions de la culture de l'agglomération de Bruxelles (néerlandaise, française et commune) — Source : *Procès-verbal, numéro 164*, du Conseil des ministres du jour.
- **17 septembre 1971** : Le Premier ministre propose au gouvernement d'entamer les négociations avec les partis politiques, en vue de la conclusion du «Pacte culturel»; se pose aussi la localisation des sièges des conseils culturels, le Premier ministre recommande de les installer à Bruxelles, contrairement aux conseils économiques régionaux qui

III. Gouvernance – Réforme institutionnelle

devraient s'installer dans leurs régions respectives — Source : *Procès-verbal, numéro 167*, du Conseil des ministres du jour.

- **18 février 1972** : Les progrès en vue de la signature d'un «Pacte culturel» sont évoqués au Conseil des ministres, des contacts ont eu lieu avec le PLP et une réunion spécifique est fixée la semaine suivante, à laquelle tous les partis sont invités, pour examiner les conditions d'adhésion au projet de texte paraphé le 3 décembre 1971 — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour.
- **18 février 1972** : La question de l'implantation géographique des conseils culturels est évoquée avec une préférence pour Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour.
- **24 février 1972** : Accord politique relatif au «Pacte culturel» entre l'ensemble des partis, à l'exception de la Volksunie. Le CACEF consacre plusieurs articles à cet accord historique, y compris la justification par la Volksunie de sa position — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 3, juin 1972.
- **3 mars 1972** : Au Conseil des ministres, le Premier ministre expose que les présidents de la Chambre des représentants et du Sénat sont disposés à libérer des bureaux dans les installations du Parlement pour les présidents et les services des Conseils culturels; la question de la création, de la composition et des compétences d'une commission spéciale relative aux problèmes posés par la mise en œuvre concrète de l'autonomie culturelle est dès lors abordée — Source : *Procès-verbal, numéro 7*, du Conseil des ministres du jour.
- **26 mai 1972** : Le gouvernement tombe d'accord sur le calendrier des travaux futurs pour la poursuite de la régionalisation, de la décentralisation, de la mise en œuvre des régimes linguistiques, de l'établissement de la Communauté culturelle allemande, et de l'autonomie des Fournons — Source : *Procès-verbal, numéro 17*, du Conseil des ministres du jour.
- **Du 26 mai au 2 juin 1972** : En application de la réforme institutionnelle de décembre 1970, le nouveau gouvernement adopte plusieurs réglementations qui organisent le fonctionnement des agglomérations et fédérations de communes; notamment, en matière de budgets, de dépenses obligatoires et de comptes annuels, de publication des règlements et arrêtés pris par ces institutions nouvelles, y compris et explicitement les Commissions de la culture française et néerlandaise :: Renaat VAN ELSLANDE, André VLERICK — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972.
- **31 mai 1972** : La date d'installation du Conseil de l'agglomération bruxelloise, des fédérations de Hal, Asse, Vilvorde, Zaventem et

Tervuren est fixée au 12 juin 1972; de même, la date de l'élection des membres des Commissions française et néerlandaise de la culture est fixée au 16 juin 1972 — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972.

- **1^{er} juin 1972** : En application de la réforme institutionnelle de décembre 1970, le gouvernement adopte plusieurs réglementations relatives au fonctionnement, aux budgets et aux comptes annuels des Commissions française et néerlandaise de la culture, ainsi que pour ces commissions réunies :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972.
- **6 juin 1972** : Le gouvernement adopte les dispositions qui règlent la tutelle administrative des agglomérations et fédérations de communes, de même qu'en ce qui concerne les Commissions française et néerlandaise de la culture :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 7 juin 1972.
- **7 juillet 1972** : À l'occasion du débat sur un projet de décret du Conseil de la Communauté culturelle néerlandaise, relatif à l'art dramatique, le Conseil des ministres décide que tous les projets de décrets, quel que soit leur objet, doivent faire l'objet d'un accord préalable du gouvernement, comme c'est le cas pour les projets de loi; de même, ces projets, après approbation du gouvernement, doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour.
- **7 juillet 1972** : Le Conseil des ministres évoque divers scénarios pour l'installation des présidents et des services des Conseils culturels à Bruxelles, dans le périmètre du Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour.
- **29 septembre 1972** : Le projet de loi sur le Conseil de la Communauté culturelle allemande est évoqué une nouvelle fois, il devrait être présenté la semaine suivante — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour.
- **29 septembre 1972** : Le projet de loi organisant les Régions, évoqué au Conseil des ministres, est reporté au Comité ministériel restreint pour les problèmes institutionnels — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour.
- **6 octobre 1972** : Le Conseil des ministres décide de soumettre aux avis du Conseil d'État le projet de loi organisant les Régions et le projet de loi instaurant le Conseil de la Communauté culturelle allemande — Source : *Procès-verbal, numéro 32*, du Conseil des ministres du jour.
- **13 octobre 1972** : Les questions communautaires occupent une part importante du Conseil des ministres, notamment les compétences

III. Gouvernance – Réforme institutionnelle

respectives entre le Parlement et les Conseils culturels, particulièrement en ce qui concerne les procédures budgétaires dans le cadre de l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour.

- **13 octobre 1972** : Au Conseil des ministres, notamment, des interpellations sur le financement d'activités dans des communes faisant partie d'une autre région linguistique ainsi que la prise en compte de l'avis du Conseil d'État à propos du projet de loi relatif au Canton de la Voer (Les Fourons) — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour.
- **22 octobre 1972** : Le projet de loi sur les Fourons (Canton de la Voer) et les réactions dans les rangs de la majorité à l'endroit de ce projet de loi ainsi que du projet de loi organisant les Régions – et notamment en ce qui concerne l'étendue de la Région de Bruxelles et la représentation flamande dans les instances de cette nouvelle institution – entraînent d'importants débats internes qui divisent le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour.
- **31 octobre 1972** : Diverses réglementations sont adoptées relativement au statut des agents des agglomérations et fédérations de communes; elles seront complétées les 10, 22 et 23 novembre 1972 — Source : *Moniteur belge* des 1^{er} et 15 décembre 1972.
- **22 novembre 1972** : Le nombre des membres des Conseils d'agglomération et des Conseils de fédérations de communes est fixé, par arrêté royal, proportionnellement au chiffre de la population de droit des communes concernées :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1973.
- **9 février 1973** : Les compétences des ministres des Affaires flamandes, wallonnes et bruxelloises sont évoquées par le gouvernement; elles seront précisées dans le cadre des projets de législations et réglementations qui vont être rédigés et soumis au Parlement, au cours des prochaines semaines — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour.
- **9 février 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et des nouvelles formes du gouvernement (ministres et secrétaires d'État), les comités ministériels [restreints] sont amenés à prendre plus de responsabilités dans la coordination et la préparation des décisions; le gouvernement précise les usages anciens et futurs en cette matière — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 février 1973** : Le gouvernement fixe la composition du Comité ministériel des réformes institutionnelles : le Premier ministre, les vice-Premiers ministres, les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des

Affaires bruxelloises, wallonnes et flamandes, les secrétaires d'État aux Réformes institutionnelles et administratives²⁰ — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour.

- **23 février 1973** : Un groupe de travail interdépartemental est créé par le gouvernement pour évoquer les problèmes rencontrés dans les Cantons de l'Est et finaliser le projet de loi qui permettra de mettre en œuvre le Conseil culturel de langue allemande; ce groupe de travail est placé sous la présidence du secrétaire d'État chargé des Cantons de l'Est, Guillaume SCHYNS — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 février 1973** : Un accord intervient au sein du gouvernement relativement aux compétences des ministres et secrétaires d'État et des futurs exécutifs pour les Affaires bruxelloises, wallonnes et flamandes — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition de la délégation ministérielle qui va rencontrer le Conseil économique régional pour la Wallonie, sur différents thèmes dont ceux du tourisme et du développement de l'audiovisuel; sur ce dernier thème le ministre de la Culture est associé — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **30 mars 1973** : Dans le cadre de la réforme, le gouvernement évoque les compétences du secrétaire d'État aux Cantons de l'Est et au Tourisme : réforme institutionnelle, budget, santé publique et environnement, éducation nationale, travaux publics, culture, fonction publique, affaires wallonnes — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **27 avril 1973** : Le gouvernement examine le projet de loi relatif au Conseil de la communauté culturelle allemande; la question des rapports de la Communauté culturelle allemande et de la Radio-Télévision de langue française est évoquée — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour.
- **27 avril 1973** : Le gouvernement examine le projet de loi rédigé en vue de la mise en application de la législation linguistique dans les communes et les personnes publiques subordonnées aux communes de Bruxelles-Capitale — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour.
- **29 juin 1973** : Le gouvernement charge un comité ministériel restreint d'examiner la question des symboles de la Communauté culturelle flamande — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour.

III. Gouvernance – Réforme institutionnelle

- **6 juillet 1973** : Comme convenu au gouvernement, le ministre de l'Intérieur rappelle, par circulaire adressée aux gouverneurs, la présence de l'emblème national dans tous les cas où il est arboré avec des emblèmes communautaires, provinciaux et communaux :: Édouard CLOSE — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour et *Moniteur belge* du 12 septembre 1973.
- **8 octobre 1973** : Suite à la création du Conseil de la Communauté culturelle d'expression allemande, le gouvernement fixe les compétences du secrétaire d'État aux Cantons de l'Est et au Tourisme; il exerce les pouvoirs du ministre qui a dans ses attributions les Affaires culturelles allemandes :: Edmond LEBURTON, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1973.
- **29 octobre 1973** : Suite à la réforme des institutions de l'État et à l'autonomie des communautés culturelles, les formes des exécutifs au sein du gouvernement sont amenées à évoluer; notamment, le gouvernement décide d'abroger les dispositions relatives au cabinet restreint de politique générale (1966) et il crée et organise, au sein du Conseil des ministres, un comité ministériel de politique générale [qui préfigure, d'ores et déjà, le rôle du gouvernement fédéral, après la seconde réforme institutionnelle d'août 1980] — Source : *Moniteur belge* du 7 novembre 1973.
- **10 décembre 1973** : Le comité ministériel de politique générale discute de manière détaillée le projet de loi en vue de la mise en œuvre des conseils régionaux qui attribue aux Régions, dans un premier temps, les compétences de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'économie régionale; il décide de la création d'un comité restreint pour poursuivre la réflexion sur la décentralisation et la déconcentration — Source : *Procès-verbal, numéro 63*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 janvier 1974** : Le Conseil d'État annule deux dispositions (articles 5 et 7) adoptées par le gouvernement, le 6 juin 1972, en vue de régler la tutelle administrative sur les agglomérations, les fédérations, les communes qui les composent et les commissions de la culture — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1974.
- **11 janvier 1974** : Le gouvernement évoque la nécessité d'établir une distinction explicite entre les normes réglementaires qui concernent l'ensemble du pays (arrêté royal) ou seulement une communauté culturelle ou une région; un comité restreint est désigné pour avancer sur cette question — Source : *Procès-verbal, numéro 70*, du Conseil des ministres du jour.

- **5 février 1974** : Le ministre de l'Intérieur précise, par circulaire, l'application des mesures d'exécution de la loi du 26 juin 1971, fixées par l'arrêté royal du 6 juin 1972 réglant la tutelle administrative sur les agglomérations, les fédérations, les communes qui les composent et les commissions de la culture, dont certaines dispositions ont été annulées par le Conseil d'État :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1974.
- **5 juillet 1974** : Dans le prolongement de la circulaire ministérielle du 6 juillet 1973, le gouvernement règle, par divers arrêtés, la hiérarchie et l'utilisation des signes distinctifs (drapeau et hymne) dans l'ordre suivant : de l'État national, des communautés culturelles, des provinces et des communes :: Joseph MICHEL — Source : *Moniteur belge* du 10 juillet 1974.
- **9 septembre 1974** : Le gouvernement débat du programme général pour la fusion des communes dans les provinces de Flandre occidentale, Limbourg, Namur et Luxembourg; la fusion des communes est intégrée à la politique de réforme institutionnelle — Source : *Procès-verbal, numéro 18*, du Conseil des ministres du jour.
- **8 octobre 1974** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation instaurée par la première réforme institutionnelle (1970), le gouvernement organise, au sein du Conseil des ministres, les comités ministériels restreints pour les Affaires régionales flamandes, wallonnes et bruxelloises :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 12 octobre 1974.
- **12 novembre 1974** : Le gouvernement règle l'organisation des travaux qui s'applique aux Conseils régionaux institués, dans le cadre de la mise en œuvre de la première réforme institutionnelle :: Léo TINDEMANS, Paul VANDEN BOEYNANTS, Alfred CALIFICE, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Robert VANDEKERCKHOVE — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974.
- **19 novembre 1974** : Les membres du Conseil régional wallon sont convoqués pour participer à la séance d'installation de cette nouvelle institution, le mardi 26 novembre à 14 heures, au Conseil provincial de Namur :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974.
- **19 novembre 1974** : Le gouvernement arrête le règlement qui organise le travail des comités ministériels des affaires régionales; l'arrêté précise les conditions de délibération lorsqu'elles impliquent l'inspection des finances ou un membre du gouvernement qui ne fait pas partie du comité régional, un avant-projet de loi ou un arrêté qui implique le gouvernement en entier; un règlement d'ordre intérieur sera adopté

par arrêté royal :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974.

- **20 novembre 1974** : Le gouvernement précise les responsabilités des ministres et secrétaires d'État qui exercent des compétences régionales, au sein des comités ministériels des affaires régionales :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974.
- **20 novembre 1974** : Les membres du Conseil régional bruxellois sont convoqués pour participer à la séance d'installation de cette nouvelle institution, le mardi 26 novembre à 14 heures 30, à la salle du Sénat :: Paul VANDEN BOEYNANTS — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974.
- **21 décembre 1974** : Dans le cadre de l'examen des matières régionalisables, le gouvernement décide de demander l'avis du Conseil d'État pour savoir si un certain nombre de matières qui relèvent de l'autonomie culturelle ne devraient pas être considérées comme «régionalisables»; dont, par exemple, les institutions préscolaires et l'aide à l'industrie cinématographique — Source : *Procès-verbal, numéro 35*, du Conseil des ministres du jour.

NOTES

1. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à André COOLS, pages 119 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
2. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Edmond LEBURTON, pages 368 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
3. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Charles HANIN, pages 287 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
4. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Ernest GLINNE, pages 265 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
5. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Antoine HUMBLET, pages 324 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
6. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Irène PÉTRY, pages 486 et suivante – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
7. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Jean-Pierre GRAFÉ, pages 276 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
8. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Louis OLIVIER, pages 469 et suivante – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
9. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Guillaume (Willy) SCHYNS, pages 512 et suivante – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
10. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Guy SPITAEELS, pages 521 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
11. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Valmy FÉAUX, pages 276 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
12. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Antoine DUQUESNE, pages 226 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
13. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Alfred CALIFICE, pages 86 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
14. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Jean GOL, pages 269 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.

15. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Philippe MONFILS, pages 446 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
16. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Léon HUREZ, pages 328 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
17. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Pierre FALIZE, pages 237 et suivante – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
18. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à Michel TOUSSAINT, pages 539 et suivante – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
19. Le volume de l'«Encyclopédie du Mouvement wallon» consacré aux parlementaires et aux ministres de la Wallonie (1974 à 2009) offre une notice biographique consacrée à François PERIN, pages 483 et suivantes – Namur (Belgique), Institut Jules DESTRÉE, Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 8 août 2010.
20. On constatera que les ministres de la Culture des Communautés culturelles française et néerlandaise ne sont pas associés aux travaux de ce comité.

SECTION IV

ADMINISTRATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Cette quatrième section comporte les observations qui concernent l'administration de l'action publique : c'est-à-dire tant au niveau des affaires culturelles au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française qu'au niveau de l'administration des relations internationales au sein du ministère des Affaires étrangères.

Cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter l'organisation des administrations et les actions administratives les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de la culture.

Notamment et sauf exception particulière, ces observations ne portent ni sur les règles générales relatives au statut des agents ni sur les actualisations des barèmes ni sur les avis d'appels à candidature ni sur les décisions relatives aux nominations, classements, démissions, changements d'affectation, promotions des agents des administrations concernées.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

- **Au 1^{er} janvier 1970**, l'adresse de la rédaction des *Cahiers JEB* (Jeunesse, Éducation populaire, Bibliothèque) publiés par la direction générale de la jeunesse et des loisirs du ministère de la Culture française est établie au numéro 158, avenue de Cortenbergh (2^{ème} étage) à 1040 BRUXELLES — Source : Les *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de 1970.

IV. Administration – Culture française

- **25 janvier 1971** : Le gouvernement adopte un nouveau cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française; l'article premier du texte offre une description déjà très précise de l'organigramme des fonctions de l'administration, du côté francophone : I. Secrétariat général; II. Services communs dont le service juridique; III. Services de l'éducation nationale; IV. Services pour la culture française, A. Administration des arts et lettres, B. Administration de la jeunesse et des loisirs, C. Administration de l'éducation physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 15 avril 1971.
- **20 juillet 1971** : Une commission est créée au sein de l'Administration pour examiner les capacités et les aptitudes des candidats aux fonctions spécialisées et notamment les candidats aux emplois d'inspecteur, ouverts auprès de la direction générale de la jeunesse et des loisirs :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 8 décembre 1971.
- **31 août 1971** : Le ministre de la Culture modifie le cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Albert PARISIS, Abel DUBOIS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 9 octobre 1971.
- **10 octobre 1971** : Un nouveau cadre organique du personnel de premier niveau est adopté pour les services de la culture de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, notamment en ce qui concerne le service de l'Administration générale des affaires culturelles, la Direction générale des arts et lettres, la Direction générale de la jeunesse et des loisirs, la Direction générale de l'éducation physique, des sports, de la vie en plein air, et de l'infrastructure culturelle, de l'Administration des relations internationales; cet arrêté abroge l'arrêté du 25 septembre 1969 et entre en vigueur dans le mois qui suit sa publication :: Albert PARISIS, Abel DUBOIS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 29 mars 1972.
- **22 octobre 1971** : L'organisation et le fonctionnement du service social de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française sont fixés :: Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 3 décembre 1971.
- **17 juillet 1972** : Le cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux des services de l'Administration générale de la culture française est revu :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 28 juillet 1972.

- **7 septembre 1972** : L'organigramme et les affectations de plus de cinquante membres du personnel de niveau 1 de l'Administration du ministère de la Culture française sont actualisés, notamment les fonctionnaires généraux : Jean REMICHE, administrateur général des affaires culturelles, en ce compris la Direction générale des arts et lettres; Marcel HICTER, directeur général de la jeunesse et des loisirs; Max WASTERLAIN, directeur général de l'éducation physique, des sports, de la vie en plein air et de l'infrastructure culturelle; Gaspard VERECKEN, directeur d'administration des relations culturelles internationales; Jean SCHEUER, directeur d'administration des services sportifs et de l'infrastructure culturelle :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source: *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **7 septembre 1972** : Les services de l'Administration générale des affaires culturelles comportent le fonctionnaire (rang 1) suivant : Jean-Pierre POUPKO :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source: *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **7 septembre 1972** : La Direction générale des arts et lettres comporte les fonctionnaires (rang 1) suivants : aux lettres : Lambert JOASSIN / au patrimoine culturel : Constant PIRLOT, Jacques REYBROECK, André MARCHAL, inspecteur / à la promotion et la diffusion artistique : René LÉONARD, André GASCHT, Jacques FIERENS, Michel SAVKO, Michel ROTTIERS, Émile CANTILLON, Pierre DEMETER, inspecteur des théâtres et concerts :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source: *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **7 septembre 1972** : La Direction générale de la jeunesse et des loisirs, comporte les fonctionnaires (rang 1) suivants : Georges LHEUREUX (animation et diffusion culturelles), Armand LAMINNE (formation des cadres), André VAN AELBROUCK (jeunesse), Georges VAN BELLAIENGH (lecture publique), Marcel DEPRESZ (inspection), Étienne GROSJEAN (jeunesse), Lucien LEGRAND (inspection), Franck LUCAS (animation et diffusion culturelles), Maurice LIMAGE (inspection), Lucien ANDRÉ (inspection), Raymond DELVAUX (inspection), René GOFFINET (éducation permanente), Eugène BALTUS (inspection), Firmin PAUQUET (inspection), Sylvain RESIBOIS (éducation permanente), Michel MELON (Formation des cadres), Albert GOVAERTS (lecture publique), Gustave CLOOTS (inspection) :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source: *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **7 septembre 1972** : La Direction générale de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air, de l'infrastructure culturelle comporte les fonctionnaires suivants : Max DELMOITIÉ, Guy SINGELYN, Léon GURDEBEKE, Emmanuel GORIS, Jacques WAEFELAER, Léon CAPRASSE, Pierre JAUMAIN, Ernest DEVAUX, Léon FAIRON, René

IV. Administration – Culture française

- LARUELLE, William SOTIAUX, Charles BAYERS, Amand DEBAILLE :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
- **7 septembre 1972** : L'Administration des relations culturelles internationales comporte les fonctionnaires (rang 1) suivants : Francis DE LULLE, Louis MANIQUET, Daniel NORREMBERG, Paul AVICENNE, Pierre TONNEAU :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
 - **7 septembre 1972** : L'Administration de l'enseignement artistique : Jean-Didier RYCX LAMME D'HUISNACHT, Henri LEMAIGRE (administration) :: Charles HANIN, Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973.
 - **6 octobre 1972** : Un service cinématographique établi au ministère de la Culture française, 158, avenue de Cortenberg à 1040 BRUXELLES est mentionné dans l'arrêté royal créant le grand prix du scénario :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1972.
 - **1^{er} juin 1973** : Henri LEVARLET, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française est admis à la retraite — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974.
 - **1^{er} août 1973** : Jules DELOT est promu secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974.
 - **5 octobre 1973** : Le cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux des services de la Culture française est modifié :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1973.
 - **1^{er} et 17 décembre 1973** : Le ministre de la Culture procède à de nombreuses promotions dans l'administration et notamment à la Direction générale des arts et lettres (patrimoine et enseignement artistique), à la Direction générale de la jeunesse et des loisirs (éducation permanente) et à la Direction générale de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air (infrastructure culturelle) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 novembre 1974.
 - **5 février 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale (régime francophone) et le ministre de la Culture française abrogent l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1971 et actualisent le règlement pour la nomination aux grades des deuxième, troisième et quatrième niveaux au sein de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française; en annexe un tableau général qui reprend les différentes fonctions au sein de l'administration concernée, leurs classements par grades et les

réglementations particulières qui les concernent :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 9 mars 1974.

- **16 avril 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la Culture française créent un collège des directeurs généraux au sein de l'Administration; le collège est placé sous la présidence du secrétaire général du ministère; le collège assiste le secrétaire général dans son rôle de coordination et donne des avis sur des questions d'ordre général qui intéressent l'ensemble du ministère et dont il est saisi soit par les ministres soit par le secrétaire général :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1974.
- **16 avril 1974** : Le gouvernement crée, au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, une Commission de coordination de sécurité et d'hygiène dont il fixe la composition, les modes de désignation et les missions (avis et coordination) :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE, Jos DE SAEGER, Alfred CALIFICE, Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1974.
- **29 juillet 1974** : Le ministre de la Culture nomme et promeut des personnalités de l'Administration du ministère de la Culture, dans les ordres nationaux :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1975.

AUTRES ADMINISTRATIONS

- **27 janvier 1970** : Le cadre de la Direction administrative de l'information et des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères est modifié :: Pierre HARMEL, André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1970.
- **18 juillet 1974** : Le gouvernement actualise le cadre organique du personnel du Commissariat général au tourisme :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il serait intéressant d'entreprendre une recherche qui viserait à reconstituer l'évolution des structures d'organisation et les mouvements de personnel, au sein des administrations concernées, notamment pour mesurer l'impact de la réforme institutionnelle et des redistributions successives de compétences, sur ces administrations, par exemple, par période de dix ans (1960/69, 1970/79, 1980/89 et 1990/99).

Il serait aussi intéressant d'essayer d'identifier le type de relations qui existaient entre ces administrations qui relèvent de divers niveaux de pouvoirs, par exemple, pour les mêmes périodes.

SECTION V

BUDGETS - GÉNÉRALITÉS

Cette cinquième section comporte les observations qui concernent l'organisation générale des budgets et de la gestion patrimoniale de l'action publique dans les domaines culturels.

Cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter la complexité de l'organisation budgétaire générale, pour les matières culturelles, qui précédait la réforme institutionnelle et qui devra être profondément revue du fait de l'autonomie culturelle; elle permet de montrer que la reconnaissance de l'autonomie culturelle n'a pas entraîné automatiquement une autonomie budgétaire pour les communautés culturelles; elle relève les actions les plus essentielles, sur le plan budgétaire – tant au niveau général de l'État lui-même et dans son ensemble, qu'au niveau des affaires culturelles de chaque communauté culturelle et des affaires culturelles communes – à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de la culture.

Les crédits provisoires sont mentionnés parce qu'ils donnent une indication significative sur la situation de gestion budgétaire des périodes considérées. Il n'a pas été jugé utile de mentionner les signatures de ces actes.

Seuls les aspects budgétaires généraux sont pris en considération, dans le cadre de cette section; pour éviter les doublons, les aspects budgétaires spécifiques à chaque domaine culturel ont été reportés dans la mesure du possible, directement dans les sections domaniales qu'ils concernent.

V. Budgets – Généralités

- **11 février 1970** : Les crédits budgétaires ordinaires pour les années 1969, 1968 et antérieures sont régularisés; les crédits budgétaires extraordinaires pour l'année budgétaire 1969 seront régularisés le 12 mars 1970 :: Baron SNOY et d'OPPUERS, André COOLS — Source: *Moniteur belge* des 10 et 21 mars 1970.
- **13 février 1970** : Le gouvernement décide de créer et de tenir à jour un inventaire et un atlas des immeubles de l'État — Source: *Procès-verbal, numéro 75*, du Conseil des ministres du jour.
- **26 mars 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1970 — Source: *Moniteur belge* du 2 avril 1970.
- **26 mars 1970** : Après débat sur la nécessité d'un plan d'ensemble en matière d'infrastructures culturelles, un accord intervient au sein du gouvernement à propos du financement spécifique de la construction du Musée d'art moderne; une discussion porte sur l'état d'avancement de la confection des budgets de l'année en cours; il apparaît qu'en ce qui concerne le budget de la culture, «une décision politique doit intervenir sur le pourcentage à accorder à la culture néerlandaise et à la culture française» — Source: *Procès-verbal, numéro 84*, du Conseil des ministres du jour.
- **17 avril 1970** : À propos de la confection des budgets de la culture de l'année budgétaire 1970, qui doivent prendre acte de l'autonomie culturelle, le ministre de la Culture néerlandaise demande une répartition du budget qui prenne comme base la population, ce qui revient à 58 % pour la culture néerlandaise et 42 % pour la culture française; la proposition du Premier ministre est de 56 % pour 44 %; la décision finale est reportée à un comité restreint — Source: *Procès-verbal, numéro 85*, du Conseil des ministres du jour.
- **7 juillet 1970** : Le budget des travaux publics, comportant notamment les crédits relatifs aux infrastructures culturelles du ministère de la Culture, est adopté pour l'année budgétaire 1970; voir le titre II relatif aux dépenses extraordinaires, section I. article 63.01 ministère de la Culture, subsides pour l'acquisition d'immeubles et travaux de construction de bibliothèques, centres culturels et musées communaux et provinciaux, pour un montant de 150.000.000 de francs belges :: Jos DE SAEGER, André COOLS, Baron SNOY et d'OPPUERS — Source: *Moniteur belge* du 28 juillet 1970.
- **14 juillet 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir pour l'année budgétaire 1970 — Source: *Moniteur belge* du 28 juillet 1970.
- **30 octobre 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1970; cette disposition ne concerne plus que

les départements de l'Éducation nationale et de la Culture française et néerlandaise — Source: *Moniteur belge* du 5 novembre 1970.

- **24 décembre 1970** : Ouverture de crédits provisoires pour le budget de l'année 1971 — Source: *Moniteur belge* du 31 décembre 1970.
- **26 mars 1971** : Le budget des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1970 est adopté :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Baron SNOY et d'OPPUERS, Maurice DENIS — Source: *Moniteur belge* du 16 juin 1971.
- **22 juin 1971** : La situation des crédits reportés de l'année 1969 est adoptée par le gouvernement, tant pour les Affaires culturelles communes que pour la Culture française :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Maurice DENIS — Source: *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.
- **28 octobre 1971** : Un crédit, initialement inscrit au budget du ministre des Finances pour faire face aux charges résultant de la programmation sociale, de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de la répercussion sur les dépenses de la taxe sur la valeur ajoutée, est réparti entre les divers budgets des départements ministériels pour l'année budgétaire 1971 dont et également en direction du budget des Affaires culturelles communes et de celui de la Culture française :: Baron SNOY et d'OPPUERS, Maurice DENIS — Source: *Moniteur belge* du 20 novembre 1971.
- **21 décembre 1971** : Un budget de crédits provisoires, pour l'année budgétaire 1972, est ouvert à chaque département ministériel dont et y compris pour les Affaires culturelles communes et la Culture française — Source: *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.
- **28 mars 1972** : Nouvelle loi ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année 1972 — Source: *Moniteur belge* du 31 mars 1972.
- **12 mai 1972** : Le budget des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1971 est adopté :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN, André COOLS, André VLERICK, Frank VAN ACKER — Source: *Moniteur belge* du 24 juin 1972.
- **9 juin 1972** : Le budget de la Culture française pour l'année budgétaire 1971 est approuvé :: Charles HANIN, André COOLS, André VLERICK, Frank VAN ACKER — Source: *Moniteur belge* du 30 août 1972.
- **19 juin 1972** : Nouvelle loi ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année 1972 — Source: *Moniteur belge* du 1^{er} juillet 1972.

V. Budgets – Généralités

- **7 juillet 1972** : Le Conseil des ministres évoque la question de la compétence budgétaire des conseils culturels et convient de l'organisation d'un comité ministériel restreint — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour.
- **25 juillet 1972** : Le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française est adopté pour l'année budgétaire 1972 :: André COOLS, Charles HANIN, André VLERICK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1972.
- **28 juillet 1972** : Le gouvernement adopte la solution du comité ministériel restreint relativement à la compétence budgétaire des conseils culturels, tant pour les matières culturelles qu'en ce qui concerne les budgets de l'Éducation nationale française et de l'Éducation nationale néerlandaise; pour les affaires culturelles, les dotations à chaque communauté culturelle seront votées par le Parlement et ensuite les budgets propres à chaque communauté culturelle seront votés par les conseils culturels; le budget des affaires culturelles communes est voté directement par le Parlement, sans intervention des conseils culturels; dans le même esprit, des dispositions spécifiques sont prises concernant les budgets de l'Éducation nationale française, néerlandaise et commune — Source : *Procès-verbal, numéro 25*, du Conseil des ministres du jour.
- **15 septembre 1972** : Suite à l'avis du Conseil d'État relatif au projet de décret du Conseil de la Communauté culturelle française organisant les services publics de lecture et les bibliothèques publiques, la compétence des conseils culturels pour imposer des obligations aux provinces et communes avait été abordée par le Conseil des ministres du 8 septembre 1972 (PV n°28); l'avis de l'Inspection des finances avait été demandé; ce point est présenté et débattu de manière précise, notamment quant à ses implications constitutionnelles et juridiques; suite à ces échanges, considérant que le problème de la compétence des conseils culturels en matière budgétaire n'est pas réglé, l'examen des projets francophone et flamand est reporté — Source : *Procès-verbal, numéro 29*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 octobre 1972** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses ordinaires des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1970 sont arrêtés — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1973.
- **13 octobre 1972** : Les questions communautaires occupent une part importante du Conseil des ministres, notamment les compétences respectives entre le Parlement et les conseils culturels, particulièrement en ce qui concerne les procédures budgétaires dans le cadre de l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour.

- **17 octobre 1972** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses extraordinaires de la Culture française pour l'année budgétaire 1970 sont approuvés :: Charles HANIN, Franck VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 31 mars 1973.
- **21 novembre 1972** : Deuxième séance de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment : examen des projets de décrets contenant les secteurs classes moyennes, emploi et travail, communications, santé publique et famille, agriculture et travaux publics du budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **19 décembre 1972** : Troisième séance de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment: poursuite des discussions et votes relatifs au projet de budget de fonctionnement du Conseil culturel pour l'année budgétaire 1972; poursuite des discussions et votes relatifs aux projets de décrets des secteurs emploi et travail, santé publique et famille, culture française, éducation nationale, communications, agriculture, travaux publics du budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **22 décembre 1972** : Le gouvernement en affaires courantes doit se prononcer sur la réaffectation, par le Conseil de la Communauté culturelle française, des crédits initialement prévus à charge du ministère de l'Emploi et du Travail, pour la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux crédits d'heures et qui n'a pu être finalisée du fait de la crise politique — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour.
- **29 décembre 1972** : Des crédits provisionnels pour les dotations culturelles de l'année budgétaire 1972 sont adoptés ainsi que la répartition des crédits inscrits au budget du ministère des Finances pour couvrir les dépenses en relation avec la déclaration gouvernementale et l'évolution économique de l'année budgétaire 1972 — Source : *Moniteur belge* des 13 et 16 janvier 1973.
- **9 janvier 1973** : Le budget du secteur «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972; les crédits concernent les subsides pour travaux de restauration de monuments et d'édifices classés, l'acquisition d'immeubles et travaux de construction de bibliothèques, centres culturels et musées communaux et provinciaux, la réparation de dommages de guerre nécessaires à l'enseignement privé; chaque crédit est subdivisé en deux imputations distinctes : d'une part, Région wallonne et, d'autre part, Bruxelles-Capitale :: André COOLS, Jos DE SAEGER, André

VLERICK, Alfred CALIFICE, Franck VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 8 février 1973.

- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «communications» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972; sous l'intitulé «éducation permanente», subdivision «Commissariat au Tourisme», les crédits portent sur les subventions aux syndicats d'initiatives et aux fédérations touristiques, le tourisme social, les subsides aux stations thermales, les primes à la modernisation des établissements hôteliers; sous l'intitulé «tourisme» des crédits pour la promotion du tourisme social, achats et constructions :: André COOLS, André VLERICK, Fernand DELMOTTE, Franck VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1973.
- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972; les crédits concernent l'enseignement post-scolaire agricole, l'éducation permanente, notamment l'indemnité de promotion sociale aux agriculteurs :: André COOLS, Léo TINDEMANS, André VLERICK, Antoon STEVERLINCK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1973.
- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972; les crédits concernent la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel, le domaine de l'éducation permanente notamment l'attribution d'indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants :: André COOLS, Léo TINDEMANS, André VLERICK, Antoon STEVERLINCK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 9 mars 1973.
- **7 mars 1973** : La composition de la Commission de l'inventaire du patrimoine de l'État est renouvelée par le gouvernement (remplacement et nominations en cours de mandat) :: Willy DE CLERCQ — Source : *Moniteur belge* du 6 avril 1973.
- **16 mars 1973** : Le Parlement adopte le budget des Affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1972 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973.
- **30 mars 1973** : Le Parlement vote des crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1973 — Source : *Moniteur belge* du 31 mars 1973.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel du budget; le ministre de l'Éducation nationale (régime français) fait partie du comité — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.

- **12 avril 1973** : Le Parlement adopte le budget des dotations aux communautés culturelles pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973.
- **17 avril 1973** : Les crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française sont adoptés par décret, pour l'année 1973 — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973.
- **8 mai 1973** : Au Conseil des ministres la discussion porte sur les économies à réaliser dans le cadre du budget de l'exercice 1973; les économies envisagées pour les divers départements sont passées en revue; après débat les budgets des ministres de la Culture ne devraient pas être amputés, mais ils devront prendre en charge la dotation (50.000.000 de francs belges)¹ aux commissions de la Culture de Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 18*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 juin 1973** : Le budget de la section «santé publique et famille» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973 — Source : *Moniteur belge* du 13 octobre 1973.
- **29 juin 1973** : Le Parlement vote le budget des dotations pour l'année budgétaire 1973, dont notamment celle des conseils des communautés culturelles, y compris pour le Conseil de la Communauté culturelle allemande :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 9 août 1973.
- **5 juillet 1973** : Le budget de la section «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973; il concerne principalement la formation et le perfectionnement professionnels, dans les métiers des négoce, la promotion sociale des jeunes travailleurs indépendants et aidants :: Michel TOUSSAINT — Source : *Moniteur belge* du 6 septembre 1973.
- **5 juillet 1973** : Le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1973.
- **10 juillet 1973** : Le budget de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année 1973; il concerne principalement l'enseignement post-scolaire, l'éducation permanente, la formation professionnelle, la promotion sociale, des agriculteurs :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Albert LAVENS, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1973.

V. Budgets – Généralités

- **16 juillet 1973** : Le budget de la section «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973; il vise principalement les crédits nécessaires à l'octroi de subsides pour l'acquisition d'immeubles et travaux de construction de bibliothèques, centres culturels et musées communaux et provinciaux :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Alfred CALIFICE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 29 août 1973.
- **19 juillet 1973** : Le budget de la section «communication» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année 1973; sous l'intitulé d'éducation permanente, il concerne principalement le tourisme (Commissariat général) :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Édouard ANSEELE, Antoine HUMBLET, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1973.
- **19 juillet 1973** : Le Parlement adopte le budget des Affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 19 janvier 1974.
- **27 et 28 juillet 1973** : Le gouvernement tient d'importantes réunions consacrées au budget de l'État et à la recherche d'économies dans l'ensemble des départements — Source : *Procès-verbaux, numéro 33 et 34*, du Conseil des ministres du jour.
- **14 septembre 1973** : Le gouvernement fixe les dotations des commissions culturelles de l'Agglomération bruxelloise à 62.500.000 de francs belges² et la dotation au Conseil de la Communauté culturelle allemande à 15.000.000 de francs belges³ — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement fixe les règles qui devront être respectées pour l'établissement des propositions budgétaires des années budgétaires 1973 et 1974 :: La loi est signée par l'ensemble des membres du gouvernement — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973.
- **28 décembre 1973** : Le Parlement vote les crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1974 ainsi que les crédits provisoires pour les dotations culturelles de la même année :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973.
- **28 décembre 1973** : Les crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française sont adoptés par décret pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973.

- **10 janvier 1974** : Le gouvernement reporte certains crédits, relatifs tant aux dépenses ordinaires qu'extraordinaires, du budget de la Communauté culturelle d'expression française, pour l'année budgétaire 1971 :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1974.
- **12 février 1974** : Le budget de la section «santé publique et famille» du budget de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1972; il concerne principalement l'éducation permanente, les auberges de jeunesse, les cours, conférences et journées d'études relatives à l'éducation familiale :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Jean-Pierre GRAFÉ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 19 mars 1974.
- **15 février 1974** : Les crédits reportés ordinaires et extraordinaires des Affaires culturelles communes sont arrêtés pour l'année budgétaire 1971 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* des 6 et 9 avril 1974.
- **20 février 1974** : Les crédits reportés de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française sont arrêtés pour l'année budgétaire 1972, dont et y compris des crédits qui concernent les Affaires culturelles d'expression française :: Albert LAVENS, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974.
- **4 avril 1974** : Les crédits reportés des dépenses ordinaires de la section «santé publique et famille» du budget de la Communauté culturelle d'expression française sont approuvés pour l'année budgétaire 1972 :: Jos DE SAEGER, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 12 juillet 1974.
- **8 avril 1974** : Les crédits reportés relatifs aux dotations culturelles pour l'année budgétaire 1972 sont arrêtés :: Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 30 mai 1974.
- **29 mai 1974** : Le Parlement relève de caducité les projets de loi déposés antérieurement, notamment ceux relatifs aux budgets des divers départements, pour les années budgétaires 1973 et 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} juin 1974.
- **4 juin 1974** : Le Parlement vote des crédits provisoires à valoir pour l'année budgétaire 1974, pour les divers départements, dont celui de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1974.
- **7 juin 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française adopte des crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1974 — Source : *Moniteur belge* du 20 juin 1974.

V. Budgets – Généralités

- **24 juin 1974** : Le Parlement approuve la clôture définitive des comptes de l'Administration générale de l'État, pour l'année budgétaire 1967 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1974.
- **28 juin 1974** : Le gouvernement aborde une nouvelle fois la question de la responsabilité budgétaire, dans le cadre de l'autonomie culturelle; il décide d'adopter une politique budgétaire claire en cette matière, au plus tard pour la fin de l'année 1975; à cette fin, il fixe les priorités à examiner — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.
- **8 juillet 1974** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses extraordinaires de la section «communication et tourisme» de la Communauté culturelle d'expression française sont approuvés pour l'année budgétaire 1972 :: Jos CHABERT, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 27 septembre 1974.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement ajuste le budget des dotations culturelles pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1974.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement vote de nouveaux crédits provisoires pour les divers départements pour l'année budgétaire 1974 — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1974.
- **17 juillet 1974** : Le budget du secteur «dotations» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté pour l'année budgétaire 1974; principalement la dotation à la Commission française de la culture de l'Agglomération bruxelloise, pour un montant de 62.500.000 de francs belges⁴ :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 24 décembre 1974.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement approuve la clôture des comptes de l'Administration générale de l'État, pour l'année budgétaire 1968 :: Léo TINDEMANS, Willy DECLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 10 décembre 1974.
- **17 juillet 1974** : Le budget de la section «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 6 septembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **17 juillet 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française vote la dotation à la Commission française de la culture de l'Agglomération bruxelloise, pour l'année budgétaire 1973, d'un

montant de 50.000.000 de francs belges⁵ :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1974.

- **22 juillet 1974** : Le budget de la section «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Louis OLIVIER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 17 septembre 1974.
- **25 juillet 1974** : Le budget de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, pour l'année budgétaire 1973 et adopté, par décrets, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Alfred LAVENS, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* des 12 et 21 septembre 1974.
- **26 juillet 1974** : Le Parlement adopte le budget du secteur commun de l'Éducation nationale, pour l'année budgétaire 1974; concerne notamment les établissements culturels et scientifiques communs aux deux communautés culturelles (Bibliothèque royale, Archives générales du royaume, Musée d'Afrique centrale, etc.) :: Antoine HUMBLET, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 4 janvier 1975.
- **1^{er} août 1974** : Le budget des dépenses ordinaires et extraordinaires de la section «communications» de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté par décret pour l'année budgétaire 1973 et adopté par décret pour l'année budgétaire 1974; sous l'intitulé «éducation permanente» concerne principalement le Commissariat général au tourisme et la promotion du tourisme social, les subventions aux syndicats d'initiatives, aux vacances ouvrières et aux stations thermales :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1974.
- **2 août 1974** : Le Parlement ajuste le budget des dotations pour l'année 1974 :: Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 8 octobre 1974.
- **2 août 1974** : Le gouvernement débat, dans le détail, des prévisions du budget 1975 pour l'ensemble des départements et des économies qu'ils vont devoir effectuer, y compris en matière culturelle, alors que les budgets de chaque communauté culturelle et des affaires culturelles communes étaient déjà soumis à une croissance très limitée au regard d'autres départements ministériels; au niveau du montant, les dotations des deux communautés culturelles sont égaux; la discussion porte également sur l'utilisation des crédits inscrits au budget 1974, y compris

pour la culture — Source : *Procès-verbal, numéro 16*, du Conseil des ministres du jour.

- **2 août 1974** : Le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, par décret, pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 11 décembre 1974.
- **2 août 1974** : Le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1974.
- **7 août 1974** : Le budget de la section «santé publique et famille» de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, par décret, pour l'année budgétaire 1973 et adopté, par décret, pour l'année budgétaire 1974; principalement en matière d'éducation permanente, par l'attribution de subsides aux associations qui organisent des cours, conférences, journées d'études en vue de promouvoir l'éducation familiale; pour des travaux dans les auberges de jeunesse :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} octobre 1974.
- **6 septembre 1974** : Le Parlement adopte le budget des Affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974.
- **4 octobre 1974** : Les ministres de la Culture des deux communautés culturelles, française et néerlandaise, arrêtent les crédits reportés pour les dépenses ordinaires et extraordinaires des affaires culturelles communes de l'année budgétaire 1972 :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 22 mars 1975.
- **10 octobre 1974** : Le budget des dotations culturelles de l'année budgétaire 1974 est modifié, par transferts de crédits du budget des travaux publics :: Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974.
- **8 novembre 1974** : Le ministre de Finances propose d'accorder la garantie de l'État à un emprunt de 50.000.000 de francs belges, destinés à des investissements au sein du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles; le ministre de la Culture demande que les ministres de la Culture des deux communautés culturelles soient associés préalablement à ce type de décision — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour.

- **13 décembre 1974** : Le budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, par décret, pour l'année budgétaire 1972; notamment en ce qui concerne les dotations à la Radio-Télévision d'expression française et la section des «travaux publics» pour des travaux d'infrastructures culturelles :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1975.
- **19 décembre 1974** : Le Parlement ajuste le budget des Affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 7 mars 1975.
- **20 décembre 1974** : Le Parlement adopte les règles à suivre pour l'établissement des propositions budgétaires des divers départements, pour les années 1974 et 1975 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1974.
- **23 décembre 1974** : Le Parlement adopte le budget des voies et moyens de l'année budgétaire 1975 :: Léo TINDEMANS, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1974.
- **27 décembre 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française vote des crédits provisoires pour l'année budgétaire 1975 — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1975.
- **30 décembre 1974** : Le Parlement vote des crédits provisoires pour l'ensemble des départements ministériels, y compris pour les Affaires culturelles françaises, néerlandaises et communes — Source : *Moniteur belge* du 3 janvier 1975.
- **30 décembre 1974** : Le gouvernement arrête la répartition de certains crédits provisoires inscrits au secteur «classes moyennes» du budget de la Communauté culturelle d'expression française, pour l'année budgétaire 1974 :: Louis OLIVIER — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1975.
- **31 décembre 1974** : Les ministres de la Culture arrêtent la répartition d'un crédit au budget des Affaires culturelles communes :: Henri-François VAN AAL, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1975.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Comme on peut le constater à la lecture de ces observations, la situation budgétaire de la Communauté culturelle naissante est complexe : non seulement les retards pris dans l'établissement et l'adoption des budgets

mais également le fait que les budgets qui concernent la culture française émanent de divers départements nationaux, affaires économiques, affaires sociales, communication, agriculture, etc.

C'est donc un champ d'investigation très riche et probablement encore assez vierge pour des études qui prendraient en charge de construire l'histoire des chronologies budgétaires de la culture pour les années 1970 à 1979, à l'instar et pour compléter les travaux qui avaient été réalisés pour la période 1980 à 2000 par les Facultés universitaires de Namur, à l'initiative de l'Observatoire des politiques culturelles et sous la conduite de Michel JAUMAIN.

NOTES

1. Soit en chiffres absolus : 1.250.000,00 euro.
2. En chiffres absolus : env. 1.650.000,00 euro.
3. En chiffres absolus : env. 425.000,00 euro.
4. Soit en valeur absolue : 1.562.500,00 euro.
5. Soit en chiffres absolus : 1.250.000,00 euro

SECTION VI

STATUT FISCAL, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE

Cette sixième section comporte les observations qui concernent l'action publique nationale relative au statut fiscal, juridique et social, de l'exercice des activités et du travail, dans les domaines culturels.

Cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter la diversité des actions publiques législatives ou réglementaires adoptées au niveau de l'État national et qui déterminent l'exercice des activités culturelles et notamment le travail culturel auprès des organismes qui relèvent des communautés culturelles.

Les conventions bilatérales pour les aspects fiscaux et sociaux n'ont pas fait l'objet d'un relevé systématique; elles n'ont donc qu'un titre indicatif.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **24 juin 1970** : Le gouvernement signe une convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale des revenus; les activités et les professions culturelles sont concernées, en général et les artistes sont visés explicitement (art. 17) :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1974.
- **4 mai 1972** : Le gouvernement signe avec le Maroc une convention tendant à éviter les doubles impositions; la convention vise notamment les impôts sur le revenus d'activités scientifiques, artistiques, pédagogiques, littéraires, d'architecture, etc., y compris pour le personnel salarié :: Baron R. d'ANETHAN — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1975.
- **30 juin 1972** : Le gouvernement donne son accord sur la validation de plusieurs actes internationaux auxquels la Belgique est partie, en matière de propriété intellectuelle, de dépôt et de protection des marques

et de droit d'auteurs (amendement à la Convention de Berne), signés le 14 juillet 1967 — Source : *Procès-verbal, numéro 22*, du Conseil des ministres du jour.

- **27 décembre 1973** : Le Parlement ratifie la convention entre l'Irlande et la Belgique en vue d'éviter la double imposition fiscale, signée le 24 juin 1970 :: Willy DE CLERCQ, Renaat VAN ELSLANDE, Jos DAEMS — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1974.
- **14 août 1974** : Le Parlement approuve la convention entre le royaume du Maroc et le royaume de Belgique tendant à éviter les doubles impositions fiscales; le texte de la convention signée à Rabat (Maroc) le 4 mai 1972 est annexé à la loi :: Renaat VAN ELSLANDE, Herman VANDERPOORTEN, Michel TOUSSAINT — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1975.

POLITIQUES NATIONALES

- **17 avril 1970** : L'article 5 de l'arrêté royal du 23 octobre 1963, relatif à l'aide à l'industrie cinématographique, est modifié pour limiter le montant de la taxe sur la diffusion en salle des journaux d'actualité :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970.
- **5 juin 1970** : Le gouvernement décide d'introduire les institutions culturelles (dont une liste reste à établir), parmi les institutions prises en considération par le projet de loi qui actualise le code des impôts, en matière d'immunisation fiscale de certaines libéralités — Source : *Procès-verbal, numéro 92*, du Conseil des ministres du jour.
- **20 juillet 1970** : En vue de l'instauration du régime de la TVA, certains taux de la TVA sont fixés qui concernent spécifiquement l'activité culturelle : à 6 % pour les journaux, les livres, les œuvres d'art originales, les objets de collection et les antiquités ainsi que pour les spectacles; le taux est fixé à 25 % pour les appareils de photo, de radio, de télévision, de film et de cinéma :: Baron SNOY et d'OPPUERS — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970.
- **21 et 22 décembre 1970** : L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) est réformé, sur base des dispositifs antérieurs, et son organisation nouvelle est fixée :: Placide DE PAEPE, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1970.
- **1^{er} janvier 1971** : La loi sur l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) entre en vigueur. Se discute notamment la réponse à apporter à la fédération belge des architectes, par rapport à leur assujettissement à la nouvelle taxe — Source : *Procès-verbaux des premières semaines de l'année (121, 122, etc.)*, au Conseil des Ministres.

- **21 avril 1971** : Dans le cadre de l'examen d'un projet de loi en matière économique, est évoquée la question d'adopter un plan comptable qui permettrait «un enregistrement comptable uniforme pour l'ensemble des entreprises, exception faite des petites et moyennes entreprises» — Source : *Procès-verbal, numéro 138*, du Conseil des ministres du jour.
- **11 février 1972** : Au Conseil des ministres, un accord de principe intervient en vue du relèvement des redevances radio et télévision, à dater d'avril 1972; deux comités restreints sont créés, l'un pour examiner les mesures à prendre en matière de contrôle de la perception des redevances radio et télévision et l'autre, à la demande du ministre André COOLS, pour examiner la question de la suppression éventuelle de la taxe sur les cinémas et la création d'un fonds pour la production de films — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour.
- **4 avril 1972** : Le travail de nuit des jeunes travailleurs est autorisé et réglementé jusque 23 heures pour participer comme acteur ou figurant à des manifestations culturelles ou artistiques, à des prises de vues et à des enregistrements pour le cinéma, la télévision et la radiodiffusion, à des défilés de mode :: Louis MAJOR — Source: *Moniteur Belge* du 21 avril 1972.
- **18 mai 1972** : Modification du code des impôts sur les revenus en matière d'immunité fiscale relative à certaines libéralités; notamment en ce qui concerne les universités, les musées, les institutions culturelles nationales ou communautaires, etc. :: Gaston EYSKENS, André VLERICK, Pierre HARMEL, Léon SERVAIS, Alfred VRANCKX, Jos DE SAEGER, Charles HANIN, Louis NAMÈCHE, Frans VAN MECHELEN, Théo LEFEVRE, Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 24 juin 1972.
- **7 juillet 1972** : Les limites du pouvoir d'imposition des agglomérations et fédérations de communes sont fixées par la loi :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 26 juillet 1972.
- **25 juillet 1972** : La loi relative aux redevances sur les appareils récepteurs de radiodiffusion est actualisée — Source: *Moniteur belge* du 2 septembre 1972.
- **6 avril 1973** : La question du plan comptable normalisé pour les entreprises est évoquée par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 13*, du Conseil des ministres du jour.
- **29 mai 1973** : En application de la loi du 18 mai 1972, le ministère des Finances publie un avis relatif au statut fiscal des libéralités et des dons attribués aux provinces, agglomérations de communes, communes et commissions d'assistance publique, notamment en matière de musées — Source : *Moniteur belge* du jour / Voir détails : XXIII. Patrimoine culturel.

VI. Statut fiscal, juridique et social de l'activité culturelle

- **18 juillet 1973** : Le ministre des Communications, des Postes et des Télégraphes adapte le montant des redevances prévues par la loi du 26 janvier 1960 relative aux redevances pour la détention de récepteur radio, de téléviseur en noir et blanc et de téléviseur en couleurs :: Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1973.
- **21 décembre 1973** : Le gouvernement agrée sept institutions culturelles, relevant des affaires culturelles communes, en matière d'immunité fiscale pour les années 1973, 1974 et 1975; les organismes sont les suivants : Orchestre national de Belgique, Théâtre royal de la Monnaie, Inter-Environnement, Cinémathèque royale de Belgique, Musée du cinéma, Palais des Beaux-Arts, Mudra, Fédération des jeunesses musicales de Belgique :: Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement agrée quinze institutions culturelles d'expression française en matière d'immunité fiscale pour les années 1973, 1974 et 1975; les organismes sont les suivants : Ballet de Wallonie, Opéra de Wallonie, Opérette de Wallonie, Orchestre de chambre de Wallonie, Théâtre national, Théâtre de l'Ancre, Théâtre du Méridien, Théâtre de l'Équipe, Toone, Jeunesses poétiques, Théâtre de l'Enfance, Tournesol-Théâtre national des enfants, Festival de Wallonie, Centre de recherches musicales de Wallonie, Centre d'action culturelle de la Communauté d'expression française (CACEF) :: Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974.
- **7 janvier 1974** : Après divers examens dans le courant de l'année 1973, le gouvernement modifie le chapitre III de la réglementation fiscale (8 juillet 1970), en matière de courses de chevaux et de paris sur les courses :: Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 25 janvier 1974.
- **1^{er} février 1974** : Le gouvernement modifie les dispositions relatives à la déclaration, à l'enregistrement et au paiement de la redevance radio-télévision; précise notamment un ensemble de mesures de déclaration et de contrôle au moment des ventes des appareils :: Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Pierre FALIZE, Jos DAEMS — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1974.
- **25 février 1974** : Les ministres de la Culture agréent certaines institutions culturelles communes en matière d'immunisation fiscale des libéralités qui leur sont faites, pour les années 1973, 1974 et 1975; sont concernées les associations suivantes : Palais des Beaux-Arts, Jeunesse et arts plastiques, Action culturelle, Association pour la diffusion artistique et culturelle (ADAC), Société philharmonique de Bruxelles, Société des concerts populaires, Europalia :: Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 17 mai 1975.

- **31 juillet 1974** : Dans le cadre de la discussion du projet de loi relatif à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises commerciales, le gouvernement évoque la nécessité de la création d'une commission des normes comptables — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour.
- **7 août 1974** : Le ministre des Communications actualise le montant des redevances en matière de radiodiffusion, pour l'année 1975; redevances annuelles de 390 francs belges pour un récepteur radio, 1.470 francs belges pour un appareil de réception d'émissions de télévision en noir et blanc, 2.295 francs belges pour un appareil de réception d'émissions de télévision en couleurs :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1974.
- **5 octobre 1974** : Le gouvernement adopte le projet de loi relatif à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises — Source : *Procès-verbal, numéro 22*, du Conseil des ministres du jour.

PARTICIPATION – ORGANES D'AVIS

- **8 octobre 1970** : La composition de la Commission consultative nationale de la jeunesse, instituée auprès de l'Office national de l'Emploi, est renouvelée :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1970.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Dans la mesure où ces dispositions nationales et internationales sont structurantes et déterminantes pour l'exercice de la vie culturelle et qu'elles ont des implications concrètes sur la mise en œuvre des politiques des communautés culturelles et sur l'organisation et les pratiques professionnelles des opérateurs culturels qui en dépendent, les contenus des accords internationaux, des législations et des réglementations fiscales, juridiques et sociales, des années 1970 à 1974, pourraient (devraient) faire l'objet d'un examen minutieux, d'une approche historique et d'une mise en contexte.

SECTION VII

POLITIQUE CULTURELLE - GÉNÉRALITÉS

Cette septième section comporte les observations qui présentent un caractère de généralité dans la mesure où, soit, elles ne sont pas imputables à un domaine des matières culturelles en particulier, soit, elles en concernent plusieurs, voire tous.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Cependant elles apparaissent déjà bien fournies.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques qui concernent l'ensemble des domaines observés dans les sections suivantes.

Du fait de son caractère général, elle ne concerne aucun aspect budgétaire en particulier.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – GÉNÉRALITÉS

- **2 avril 1971** : Le gouvernement accorde la personnalité juridique à l'association internationale «Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active», dont le siège est établi à Bruxelles; il approuve les statuts de l'association qui ne sont pas annexés à l'arrêté — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1971.
- **Septembre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (20) publie un rapport d'un groupe de travail de la Commission des relations inter-

nationales du CACEF, consacré au thème «Les communautés culturelles et les relations internationales», sous la présidence de Fernand DEHOUSSE; les rapporteurs sont Francis DELPÉRÉE et Pierre TONNEAU; l'ouvrage comporte plusieurs sections : I. Aspects juridiques : introduction, les communautés culturelles française et néerlandaise, l'agglomération bruxelloise, la communauté culturelle allemande, conclusions / II. Présent et avenir de la politique de coopération culturelle internationale : ses formes, les accords bilatéraux, les organisations multilatérales, quelques propositions pour une réforme des mécanismes existants — Source : La publication référencée.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – NATIONS-UNIES / UNESCO / UNICEF

- **Du 31 août au 2 septembre 1970** : Première conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles, organisée à Venise, sous les auspices de l'UNESCO — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 9, décembre 1970.
- **27 octobre 1970** : Le gouvernement agrée les nouveaux statuts du comité belge pour l'UNICEF, dont le siège est établi à Bruxelles; [les nouveaux statuts ne sont pas joints à l'arrêt] — Source : *Moniteur belge* du 14 novembre 1970.
- **L'année 1971** est consacrée «Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale» — Source : Site web des Nations-unies (consulté en juillet 2022).
- **L'année 1974** est consacrée «Année mondiale de la population» par les Nations-unies — Source : Site web des Nations-unies (consulté en juillet 2022).
- **11 septembre 1974** : La République fédérale d'Allemagne notifie sa dénonciation de la convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes¹ (septembre 1923), à dater du 25 janvier 1975 — Source : *Moniteur belge* du jour.
- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie la convention internationale instituant l'«Organisation mondiale de la propriété intellectuelle» signée à Stockholm, le 14 juillet 1967, dont le texte intégral est annexé à la loi :: Renaat VAN ELS-LANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975.

- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie la révision de la convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berne (9 septembre 1896), modifiée à plusieurs reprises et révisée à Stockholm, le 14 juillet 1967, dont le texte intégral est annexé à la loi :: Renaat VAN ELSLANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975.
- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie l'acte complémentaire à l'arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels du 6 novembre 1925, modifiée à plusieurs reprises et révisée à Stockholm, le 14 juillet 1967, dont le texte est annexé à la loi :: Renaat VAN ELSLANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – COOPÉRATION FRANCOPHONE

- **20 mars 1970** : Signature à Niamey, et sous réserve de ratification, de la convention et de la charte créant l'«Agence de coopération culturelle et technique»; la Convention fixe les principes généraux de la coopération entre les États signataires; la charte forme plus précisément le statut de l'Agence et fixe ses modes de gouvernance. Vingt et un États, où la langue française est une des langues officielles, sont parties prenantes de la Convention : le Burundi, le Cameroun, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la France, le Gabon, la Haute-Volta, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, l'Île Maurice, Monaco, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la République du Viet-Nam et la Belgique. Le but de l'Agence «est de promouvoir et de diffuser les cultures des hautes parties contractantes et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre elles». Elle devrait «être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations». Cette coopération s'exercera «dans le respect de la souveraineté des États et de leur originalité». «L'Agence de coopération remplit des tâches d'études, d'information, de coordination et d'action.» Et notamment : dresser des inventaires des ressources disponibles sur le plan francophone, dans tous les domaines de sa compétence; mettre en commun des moyens intellectuels, techniques et financiers; réaliser des programmes de

développement; créer des moyens de diffusion de l'information, dans les domaines des sciences, de la pédagogie, des technologies; mettre à disposition des moyens complémentaires de formation et de perfectionnement; contribuer à la création d'instruments communs en matière de recherche; favoriser les rencontres et les échanges, la concertation des efforts, entre les spécialistes et les responsables nationaux, dans les secteurs d'activité éducative, culturelle, scientifique et technique; encourager la connaissance mutuelle des peuples; faciliter l'action gouvernementale en matière de coopération; s'efforcer de maintenir la liaison avec les organisations ou associations qui agissent dans les domaines de l'Agence. Elle comporte a minima : une conférence générale, un conseil d'administration, un comité des programmes, un conseil consultatif, un secrétariat :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1971.

- **14 juillet 1971** : La convention portant création de l'«Agence de coopération culturelle et technique» et la charte qui y est annexée sont ratifiées par le Parlement belge :: Pierre HARMEL, Albert PARISIS, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1971.
- **26 avril 1974** : Le gouvernement autorise la création de l'association internationale culturelle, artistique et scientifique Belgique-Philippines, à Bruxelles [la source ne comporte ni les statuts ni de plus amples informations] — Source : *Moniteur belge* du 9 mai 1974.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – CONSEIL DE L'EUROPE

- **L'année 1970** est consacrée «Année européenne de la conservation de la nature» par le Conseil de l'Europe — Source : Site web du Conseil de l'Europe et *Vingtième siècle - Revue d'histoire* 2012/1, numéro 113, pages 117 à 126.
- **Du 9 au 12 février 1970** : Le Conseil de l'Europe organise, à Strasbourg, une conférence européenne de la conservation de la nature — Source : Site web du Conseil de l'Europe.
- **Du 7 au 11 avril 1972** : Un colloque européen est organisé au Centre du Futur d'Arc et Senans (Doubs, France), sur le thème «Prospective du développement culturel» pour préparer un conseil des ministres de la Culture, au sein du Conseil de l'Europe, programmé en juin 1972 — Source : *Cahiers JEB*, 1974, volumes 1 et 2, pages 133 et sq.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

- **1^{er} janvier 1970** : Pour une période de six mois, la Belgique exerce la présidence du Conseil des Communautés européennes — Source : *europa.eu*, site web de l'Union européenne (consultation 2014).
- **13 mai 1970** : L'association sans but lucratif Europalia est constituée — Source : *Banque Carrefour des Entreprises* de Belgique (consultation août 2022).
- **En 1971**, la biennale internationale pluridisciplinaire Europalia est consacrée aux Pays-Bas — Source : Site web «*europalia.eu*».
- **19 avril 1972** : La convention portant création d'un Institut universitaire européen est signée à Florence (Italie) entre les six pays membres des Communautés européennes (France, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Luxembourg et Belgique). La convention établit le statut de l'Institut, les principes qui en justifient la création (Ch. I), les structures administratives (Ch. II), les structures académiques (Ch. III), les dispositions financières qui règlent sa gestion et ses ressources (Ch. IV). Le protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen est annexé à cette convention :: Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1975.
- **En 1973**, la biennale internationale pluridisciplinaire Europalia est consacrée à la Grande-Bretagne — Source : Site web «*europalia.eu*» (consultation août 2022).
- **23 décembre 1974** : Le Parlement ratifie la convention portant création d'un Institut universitaire européen, signée à Florence, le 19 avril 1972 ainsi que le protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen, annexé à la convention :: Renaat VAN ELSLANDE, Antoine HUMBLET, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1975.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – BENELUX

- **1^{er} décembre 1970** : Le Parlement ratifie la convention Benelux en matière de dessins et de modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre

1966; le texte intégral de la convention est annexé à la loi — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE – ACCORDS CULTURELS & COOPÉRATION

- **15 janvier 1970** : Un accord culturel entre le gouvernement du royaume de Belgique et le gouvernement de la République française est signé à Bruxelles; l'accord porte sur la coopération entre les deux pays dans les domaines de la culture, des arts, de l'éducation, de la science et de ses applications, de l'information, des échanges de jeunes et des sports (art.1); une commission mixte est créée (art.2); relations entre les sociétés savantes (art.3); échanges de chercheurs, de savants, d'enseignants, des étudiants (art.4); engagement à s'accorder en matière d'équivalence des études (art.5); échanges d'information en matière de réformes scolaires et universitaires (art.6); mesures favorables à l'installation et le fonctionnement d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche, d'instituts et de centres culturels ou scientifiques, d'associations culturelles, de l'autre pays (art.7); échanges entre les organismes culturels, scientifiques, musées, bibliothèques, maisons de la culture des deux pays (art.8); participations réciproques par conférences, spectacles, etc.; informations mutuelles, coproductions d'œuvres artistiques et de programmes radiotélévisés (art.9); libre circulation entre les deux pays (art.10); coopération entre les organismes de recherche (art.11); échanges entre les organisations de jeunesse et sportives (art.12); coopération étroite dans les domaines de la radio-télévision (art.13); échanges culturels transfrontaliers (art.14); coopération sur le plan international à l'égard de pays tiers (art.15); harmonisation fiscale, douanière, financière ou administrative (art.16); communication et information mutuelle, sur la mise en œuvre de l'accord (art.17); durée (art.18) :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 9 juin 1971.
- **15 janvier 1970** : Un accord culturel entre le gouvernement du royaume de Belgique et le gouvernement de la République indonésienne est signé à Djakarta; l'accord porte sur la coopération entre les deux pays, dans le domaine éducatif, scientifique, artistique, littéraire et sportif pour une meilleure connaissance des cultures respectives (art.1); la coopération entre les universités, les écoles supérieures, les établissements d'enseignement artistique et technique, les musées, les bibliothèques, les associations scientifiques, artistiques et pédagogiques (art.2);

les échanges et les voyages d'enseignants, d'étudiants (art.3 et 4); l'attribution de bourses d'études et de recherche (art.5 et 6); l'équivalence des diplômes (art.7); la coopération entre les organisations de jeunesse, d'éducation populaire, d'éducation physique (art.8); l'échange d'expérience en matière pédagogique (art.9); l'objectivité des manuels dans l'enseignement (art.10); les échanges, diffusion et traduction de livres, revues, films, musique (art.11); les organisations d'expositions et de conférences (art.12); la création de chaires et de cours (art.13); la coopération technique (art.14); les séjours (art.15); la création d'une commission mixte (art.16, 17, 18 et 19); la ratification (art.20) :: Henri FAYAT — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1972.

- **3 avril 1970** : L'association internationale dénommée «Association pour la promotion technique-culturelle belge-latino-américaine» dont le siège est établi à Bruxelles, obtient la personnalité civile; ses statuts sont approuvés — Source : *Moniteur belge* du 15 avril 1970.
- **9 octobre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 494, est consacré au thème : «Les accords culturels, une forme de coopération internationale» — Source : La publication concernée.
- **13 décembre 1972** : L'accord culturel, signé le 15 janvier 1970 à Djakarta entre la République indonésienne et la Belgique, est ratifié :: Henri FAYAT — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1972.
- **4 mai 1973** : Un accord culturel international est signé, à Bruxelles, entre le Japon et le royaume de Belgique; le champ de compétence de l'accord porte sur le livre, les périodiques et autres publications, les conférences, les concerts et représentations dramatiques, chorégraphiques, les expositions artistiques et autres à caractère culturel, la radio et la télévision, les films, disques, et autres supports, les échanges de jeunes, la coopération dans le domaine de l'éducation des adultes, les sports et l'éducation physique, l'établissement d'institutions culturelles de l'autre pays :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 22 novembre 1974.
- **21 septembre 1973** : Un accord culturel est signé, à Bruxelles, entre le royaume de Belgique et la République de l'Inde; il concerne les domaines de la culture, des arts, des sciences, de la technologie et de l'éducation; et vise notamment à favoriser la coopération entre les universités, les écoles supérieures, les établissements d'enseignements, y compris artistique, les académies, les musées et les bibliothèques (art.1); encourager l'échange de livres et de publications culturelles,

artistiques, pédagogiques et scientifiques (art.2), l'équivalence des diplômes, la formation (art.4 et 5), les voyages et les visites, les conférences, les congrès, les manifestations artistiques, etc. (art.6) :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 2 mars 1974.

- **12 février 1974** : L'accord culturel entre le royaume de Belgique et la République de l'Inde, signé le 21 septembre 1973, est ratifié :: Henri FAYAT — Source : *Moniteur belge* du 2 mars 1974.
- **23 octobre 1974** : L'accord culturel international entre le Japon et le royaume de Belgique, signé le 4 mai 1973 à Bruxelles, est ratifié et entre en vigueur pour une période de cinq années :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 22 novembre 1974.

POLITIQUES NATIONALES

- **11 février 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 552, est consacré à «L'évolution de la sensibilisation politique de l'immigré et la perspective de participation à la vie politique», par Léonard DOYEN; ce cahier traite notamment de la proposition de loi d'Ernest GLINNE et comporte, en annexe, le règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif communal des immigrés de la Commune de Flémalle-Haute — Source: La publication concernée.
- **4 avril 1972** : Le travail de nuit des jeunes travailleurs est autorisé et réglementé jusque 23 heures pour participer comme acteur ou figurant à des manifestations culturelles ou artistiques, à des prises de vues et à des enregistrements pour le cinéma, la télévision et la radiodiffusion, à des défilés de mode :: Louis MAJOR — Source: *Moniteur Belge* du 21 avril 1972.
- **6 octobre 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 574, comporte une deuxième contribution de Léonard DOYEN pour une «Nouvelle approche de la sensibilisation politique des immigrés» — Source: La publication concernée.
- **29 janvier 1973** : Lors de sa deuxième séance, le Conseil des ministres fixe les rattachements des membres du gouvernement aux différents départements ministériels en ce qui concerne la gestion administrative et budgétaire; ce qui se justifie d'autant plus que le nombre de secrétaires d'État a augmenté en prévision de la mise en œuvre des régions; il prend également les mesures permettant d'assurer la liaison entre les cabinets en matière d'éducation nationale et de culture des différentes

communautés culturelles ainsi qu'avec le Premier et les vice-Premiers ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 2*, du Conseil des ministres du jour.

- **9 mars 1973** : Le Premier ministre propose au gouvernement de créer un comité ministériel «ad hoc» pour procéder à un échange de vue sur différentes questions, dont le problème de la contraception et celui de la libéralisation de l'avortement — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 mars 1973** : Le gouvernement décide de créer un comité ministériel sur les questions éthiques; le comité comportera le Premier et les vice-Premiers ministres, ainsi que trois ministres par parti de la coalition, dont les ministres de l'Éducation nationale et ceux de la Culture des deux communautés culturelles; le début des travaux est fixé au 23 mars 1973 — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 mars 1973** : Le gouvernement décide de créer un comité ministériel de l'environnement — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 mars 1973** : À la demande des organisations des personnes handicapées de la vue, le gouvernement envisage d'établir le projet d'une loi-cadre pour répondre à leurs sollicitations — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 avril 1973** : La Défense nationale crée un «Office central d'action sociale et culturelle»; l'office a pour mission de répondre aux besoins sociaux et culturels des membres de la communauté militaire; ces besoins sont définis par arrêté royal :: Paul VANDEN BOEY-NANTS — Source : *Moniteur belge* du 18 avril 1973.
- **12 avril 1973** : La composition du Conseil consultatif de l'immigration (arrêté royal du 15 octobre 1965) est modifiée pour inclure des représentants des travailleurs et des employeurs ainsi que de divers départements ministériels nationaux, communautaires et régionaux, dont les ministres de la Culture des deux communautés :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1973.
- **28 juin 1973** : Le gouvernement désigne les membres du Conseil consultatif de l'immigration institué auprès du ministère de l'Emploi et du Travail; c'est Marcel DEPREEZ qui représente le ministre de la Culture :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 8 décembre 1973.

VII. Politique culturelle nationale – Généralités

- **16 juillet 1973** : Le Parlement adopte la loi qui garantit la protection des tendances idéologiques et philosophiques, visée par la Constitution suite à la première réforme institutionnelle (1970); cette loi sera appelée loi du «Pacte culturel»; elle organise le pluralisme politique dans les institutions de service public; le texte comporte notamment : I. Champ d'application (non-discrimination pour raisons idéologiques et philosophiques / définition des autorités publiques concernées); II. Principes généraux relatifs à la participation, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique culturelle (associer les utilisateurs démocratiques / notion de tendance idéologique / organisations représentatives et critères de reconnaissance des organisations représentatives / liberté de choix / absence de discrimination pour motifs idéologiques ou philosophiques / nécessité du pluralisme); III. Participation à l'élaboration de la politique culturelle (création d'organes de concertation et de consultation / composition de ces organes); IV. Participation à la gestion et à l'administration des organismes culturels (association des groupements utilisateurs et des tendances idéologiques et philosophiques à la gestion des institutions culturelles créées par les autorités publiques ou ressortissant à celles-ci / représentativité); V. Garanties relatives à l'activité des autorités publiques et des organismes culturels (légalité des procédures d'agrément et d'octroi de subsides / structure de l'intervention financière publique / exception des initiatives expérimentales); VI. Garanties particulières concernant les encouragements individuels (critères de sélection / interdiction de discrimination / liste détaillée des bénéficiaires); VII. Garanties relatives à l'utilisation des infrastructures culturelles (accès aux infrastructures / règles spécifiques / liberté de programmation); VIII. Garanties relatives à l'utilisation des moyens d'expression (accès aux moyens d'expression / Radio et télévision); IX. Garanties relatives au personnel (interdiction de discrimination / pluralisme des équipes); X. Commission nationale permanente du Pacte culturel (création / composition / mandat / missions / avis / plaintes / rapport annuel); XI. Principes généraux :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 16 octobre 1973.
- **5 avril 1974** : Le gouvernement approuve la fondation d'un établissement d'utilité publique dénommé «Sciences, Arts, Culture en Wallonie - Fondation Désiré JAUMAIN» dont le siège est à Namur; [les statuts ne sont pas joints à la décision] — Source : *Moniteur belge* du 18 avril 1974.
- **10 mai 1974** : Le gouvernement décide d'être représenté à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'association des femmes chefs d'entreprise, le 27 mai 1974 — Source : *Procès-verbal, numéro 3*, du Conseil des ministres du jour.

- **31 mai 1974** : Le gouvernement institue une Commission interministérielle pour l'environnement dont les délégués des ministres de la Culture et des ministres de l'Éducation nationale, des deux communautés culturelles, feront partie — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.
- **5 juillet 1974** : Suite à la grève des éducateurs sociaux dans les homes pour enfants relevant de la Justice et après négociations avec leurs représentants, le gouvernement examine un projet d'accord professionnel qui comporte un certain nombre de mesures : 1. Organisation d'une conférence nationale, à l'automne 1974 / 2. Création d'un Conseil national permanent qui aura notamment pour tâche d'élaborer un statut de l'éducateur social / 3. Constitution d'une Commission paritaire pour le secteur / 4. Révision des barèmes à partir de juillet 1974 / 5. Programmation sociale / 6. Prime de fin d'année / 7. Frais de transports / 8. Non sanction pour les grévistes / Organisation des délégations syndicales — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **2 août 1974** : Le Parlement fixe les traitements des titulaires de certaines fonctions publiques et notamment du personnel enseignant de l'enseignement universitaire (Ch. III) et des ministres des cultes (Ch. IV)²; ce dernier chapitre comporte une liste complète des fonctions rémunérées pour le culte catholique (art. 26), le culte protestant (art. 27), le culte anglican (art. 28) et le culte israélite (art. 29) :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Antoine HUMBLET, Herman DE CROO, Joseph MICHEL, Louis d'HAESELEER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 19 septembre 1974.
- **17 septembre 1974** : Le gouvernement modifie l'arrêté royal du 10 novembre 1967, créant un Conseil supérieur des handicapés³, dont il modifie la composition et le nombre de membres et dont il nomme les membres, président et vice-présidents :: Léo TINDEMANS, Placide DE PAEPE — Source : *Moniteur belge* du 27 septembre 1974.
- **2 décembre 1974** : Le gouvernement crée une Commission pour le travail des femmes; la Commission a pour mission, soit de sa propre initiative, soit à la demande du ministre de l'Emploi et du Travail, de donner des avis, de faire des études, de proposer des mesures légales ou réglementaires, en toute matière concernant directement ou indirectement le travail des femmes :: Alfred CALIFICE, Louis d'HAESELEER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974.
- **8 novembre 1974** : En vue de la célébration du vingt-cinquième anniversaire du règne de Sa Majesté le Roi Baudouin, le gouvernement

approuve le projet de «la création d'une Fondation royale ayant pour objet de promouvoir la qualité de la vie au point de vue tant moral, culturel et intellectuel que matériel»; l'État belge versera une dotation de départ qu'il complètera graduellement dans la mesure nécessaire pour qu'elle ne soit pas inférieure au total des contributions des initiatives privées — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour.

- **13 décembre 1974** : Le gouvernement crée une Commission nationale pour les problèmes éthiques chargée de remettre des avis en matière de contraception, de l'avortement et des enfants nés dans l'anonymat :: Léo TINDEMANS, Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 17 décembre 1974.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **29 avril 1971** : Considérant que le fonctionnement et l'exploitation d'un Palais des Congrès, à Bruxelles, sont fondamentalement différents du fonctionnement d'une administration centrale, les ministres de la Culture créent un service extérieur à l'Administration, dénommé «service national de Congrès» qui a pour objet l'administration et la gestion du Palais des Congrès et de la Dynastie (art.1); il a pour missions de permettre et de promouvoir des réunions, congrès, assises et activités assimilées qui poursuivent principalement un but scientifique, éducatif ou culturel organisées par les pouvoirs publics ou par des associations privées, sur le plan national et international (art.2); il relève de la compétence des deux ministres de la Culture (art.3); les crédits nécessaires à son fonctionnement seront inscrits au budget de la Culture commune (art.4) :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 22 juin 1971.
- **10 novembre 1972** : Un accord culturel entre la Communauté de langue française et la Communauté de langue néerlandaise est adopté par le Conseil des ministres; [le procès-verbal ne contient pas le texte de cet accord] — Source : *Procès-verbal, numéro 36*, du Conseil des ministres du jour.
- **6 juillet 1973** : Après délibération au gouvernement, la Communauté culturelle d'expression néerlandaise adopte par décret les armoiries de son drapeau, le 11 juillet comme jour de fête officielle et le chant «De vlaamse leeuw» d'Hippolite VAN PEENE, pour hymne :: Jos CHABERT, Édouard CLOSE — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour et *Moniteur belge* du 12 septembre 1973.

- **22 février 1974** : Suite à la création des communautés culturelles (1970) et à la mise en place de leurs institutions (1971), les ministres de la Culture adaptent la réglementation relative à l'intervention de l'État en matière de subsides pour la réalisation de travaux d'infrastructure culturelle et sportive exécutés par les provinces, communes, agglomérations, fédérations et associations de communes et les commissions de la culture de l'agglomération bruxelloise afin de permettre à chaque communauté d'exercer sa souveraineté en cette matière; la législation abroge certaines dispositions de l'arrêté du régent (1949) modifié en 1965 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968 — Source : Les différents livres du plan concerné.
- **Septembre 1970** : Marcel DEPREZ publie une contribution dont le titre est «Pour une nouvelle politique de la culture» — Source : *Revue Socialisme*, numéro 101, pages 653 à 661.
- **Juillet 1971 (date probable)** : Publication de «Culture et communauté», sous la direction du ministre de la Culture, Albert PARISIS; cette publication constitue le volume prévu initialement au Plan Wigny (1968), en ce qui concerne l'Éducation permanente et la Lecture publique, dont la conception et la publication ont été retardées par les événements contestataires de Mai '68 — Source : La publication référencée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Décembre 1971** : Publication d'un nouveau *Cahiers JEB* consacré aux «problèmes socioculturels des immigrés» — Source : La publication référencée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **24 mars 1972** : À l'occasion de son assemblée générale, le CACEF remet au ministre de la Culture, Charles HANIN, ainsi qu'au Conseil culturel de la Communauté culturelle française, un «Mémoire» relatif aux politiques culturelles; le texte intégral de ce mémoire figure dans le volume — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 2, avril 1972.

- **Avril 1972** : Le treizième numéro des *Cahiers marxistes* publie une contribution de Claude RENARD, consacrée à «Pour une politique culturelle progressiste» — Source : Le document référencé.
- **10 octobre 1972** : Un prix du ministre de la Culture est institué pour valoriser alternativement un ouvrage littéraire, un essai sur les matières relevant du ministère de la Culture (une année) et un ouvrage de vulgarisation scientifique; d'un auteur belge ou naturalisé, un ouvrage de langue française imprimé ou manuscrit :: Charles HANIN — Source: *Moniteur belge* du 4 novembre 1972.
- **Octobre 1972** : La section «Livres et disques» de cette livraison des *Dossiers du CACEF*, numéro 1, comporte également un document consacré aux «lignes de force d'une politique culturelle», par le ministre de la Culture, Charles HANIN; «Aujourd'hui la culture doit comprendre tout ce qui permet au citoyen de se situer dans son milieu, de le comprendre, d'en maîtriser les mécanismes et d'agir en vue des changements qui s'imposent»; «les arts plastiques ne seront pas oubliés»; «Enfin, j'estime devoir m'attacher à la coordination et à la promotion d'une politique fondamentale d'éducation permanente : l'octroi de congés culturels et de formation, la mise en œuvre des crédits d'heures et la rénovation de l'enseignement de promotion sociale» — Source : Le dossier référencé.
- **Septembre 1973** : Le CACEF organise une grande exposition consacrée aux «Terres wallonnes» dont le catalogue est publié dans ses *Dossiers*, sous la direction de Léopold GÉNICOT et sur la base des travaux qu'il a consacrés à l'Histoire de la Wallonie; le texte comporte notamment les sections suivantes : I. Perspectives sur la préhistoire / II. Depuis Rome, une terre latine / III. Cœur de l'Occident (V^{ème} siècle - fin du XII^{ème} siècle) / IV. De l'Empire à la France (XIII^{ème} siècle au XIV^{ème} siècle) / V. Accueil et rayonnement (XV^{ème} siècle à la fin du XVIII^{ème} siècle) / VI. Triomphe de l'industrie / VII. XX^{ème} siècle — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontre*, numéros 10 et 11 de l'année.
- **Décembre 1973** : Le quatrième *Cahiers JEB* de l'année comporte un volet consacré à «La gestion associative»; dont notamment : MOINS-MARCHAL, Paulette «Rendez-vous d'otages ou étape vers la liberté responsable de l'Homme» / ARNAUTS, N. «Sur le vif - Expériences de gestion associative suivies par la FAPEO» — Source : Le *Cahiers JEB* référencé.
- **Année 1974** : Première édition du catalogue des Tournées Art & Vie — Source : LAHAYE & DE WASSEIGE (2004), page 160.

- **11 juillet 1974** : Le ministre de la Culture nomme et promeut une vingtaine de personnalités des arts et de la culture, dans les ordres nationaux :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1975.
- **24 octobre 1974** : Le ministre de la Culture nomme et promeut plus d'une vingtaine de personnalités des arts et de la culture dans les ordres nationaux :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1975.

AGGLOMÉRATION DE BRUXELLES - CAPITALE

- **12 juin 1972** : Séance officielle d'installation du Conseil de l'Agglomération bruxelloise et élection de son premier président, André LAGASSE — Source : *Moniteur belge* des 6 et 14 juin 1972.
- **16 juin 1972** : Élection des membres de la Commission française de la culture et des membres de la Commission néerlandaise de la culture — Source : *Procès-verbal, numéro 17* du Conseil des ministres du 29 mai 1972.
- **31 juillet 1972** : La date d'installation de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles-Capitale est fixée au 9 août 1972 : Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 4 août 1972.
- **9 août 1972** : Installation de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 25* du Conseil des ministres du 28 juillet 1972 et *Moniteur belge* du 4 août 1972.

PARTICIPATION - ORGANES DE CONCERTATION

- **28 mars 1973** : En application de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives et les commissions paritaires, le ministère de l'Emploi et du Travail réforme la Commission paritaire du spectacle :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 23 juin 1973.
- **13 juillet 1973** : Suite à la réforme de la Commission paritaire du spectacle, conformément à la loi du 5 décembre 1968, le gouvernement fixe à vingt-huit le nombre de membres effectifs de la Commission et autant de suppléants :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 8 septembre 1973.

- **12 décembre 1974** : Le gouvernement nomme les président, vice-président et membres de la Commission paritaire du spectacle; du côté francophone, notamment : José BROUWERS, Claude ÉTIENNE, Jean NERGAL, Jean-Pierre REY, Robert VANNUETEN parmi les représentants des organisations d'employeurs / et notamment : Yves LAREC, Albin EMMERS, représentant les organisations des travailleurs :: Albert CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 17 avril 1975.

PARTICIPATION – ORGANES CONSULTATIFS

- **18 mars 1970** : Le ministre de la Culture modifie la composition de la Commission chargée de connaître des questions relatives à l'instauration du statut d'acteur professionnel, créée en application de l'arrêté royal du 10 septembre 1968 fixant les conditions d'octroi de ce statut; elle est portée à vingt-trois membres répartis en plusieurs catégories : acteurs professionnels, directeurs de théâtres agréés et subventionnés, Théâtre national, RTB radio, RTB télévision, corps professoral art dramatique IAD/INSAS et les trois conservatoires royaux, conseil de la langue française et conseil de l'art dramatique, un président représentant le ministre et un secrétaire appartenant au département de la culture française, représentants des organisations syndicales :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1970.
- **15 décembre 1970** : La composition de la section francophone de la Commission consultative pour le droit d'auteur est renouvelée :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1971.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES

Il serait intéressant d'évaluer dans quelle mesure les actions publiques de la Communauté française de Belgique mettent en œuvre les orientations du Plan Wigny, en général et pour chaque domaine en particulier.

NOTES

1. J'intègre cette notice à la politique culturelle dans la mesure où elle concerne la question de la censure appliquée à des publications considérées comme « obscènes » et aussi pour signaler que le rapport aux publications dites « obscènes » (la pornographie) et l'économie de cette industrie évoluent considérablement, au cours des cinquante années qui suivent, dans les pratiques culturelles des populations; ceci qu'on y soit favorable ou non.
2. J'intègre cette notice dans les généralités de la politique culturelle pour attirer l'attention sur le fait que les cultes ont une fonction culturelle structurante, dans la société belge, et que la vocation culturelle de ces « agents de la fonction publique » - et des patrimoines dont ils ont l'usage - aurait dû être prise en compte au moment de l'établissement de la liste des matières culturelles, en 1970/71.
3. J'intègre cette notice dans les généralités de la politique culturelle pour attirer l'attention sur les aspects culturels de la politique à l'égard des personnes handicapées et sur la nécessité de reconnaître des spécificités à la politique culturelle en faveur de ces personnes.

**VIE POLITIQUE,
ACTION
PARLEMENTAIRE,
GOUVERNANCE DE
L'ACTION PUBLIQUE**

MATIÈRES & DOMAINES

PARTIE I

SECTION VIII

ACTIVITÉS CULTURELLES À L'ÉCOLE, CULTURE & ENSEIGNEMENT

Cette huitième section comporte les observations qui concernent les relations entre les opérateurs culturels et les établissements d'enseignement : les activités artistiques et culturelles à l'école. Ces relations concernent des administrations distinctes. En fait, cette huitième section est au carrefour des matières culturelles et des politiques de l'enseignement, à tous niveaux et pour tous réseaux. Il ne s'agit pas d'une matière culturelle en propre, même si ces relations entre ces activités culturelles et l'école font l'objet de politiques et de programmes spécifiques.

Domaine et matière culturelle

L'intitulé «culture/école» est ambigu : il laisse supposer que l'enseignement ne serait pas une activité culturelle; ce qui n'est pas démontrable.

En 1970, l'enseignement avait été repris, assez logiquement dans la liste des matières culturelles considérant que l'école peut, en effet dans la société occidentale, être reconnue comme le premier lieu de la formation culturelle individuelle, voire collective. À partir de 1971 ce ne sera plus le cas; l'enseignement sera traité comme une matière de l'autonomie culturelle, à part entière, et non comme une matière culturelle.

Ces distinctions sont probablement justifiées par des raisons et des enjeux qui relèvent des différents systèmes et des différentes formes de la gestion et de l'administration publique de l'enseignement réglée notamment par le Pacte scolaire.

Il ne s'agit pas, ici, des politiques relatives à l'enseignement artistique, bien que les enseignements artistiques inscrits dans l'enseignement général forment, en eux-mêmes et déjà, un carrefour de ces relations «culture/école».

Domaine et disciplines

Il ne s'agit pas non plus d'un domaine culturel particulier dans la mesure où les relations entre les opérateurs culturels et les

établissements d'enseignement concernent tous les domaines des matières culturelles. Cette dimension pourrait être considérée comme une discipline propre à chaque domaine : musique pour l'enfance et la jeunesse, théâtre pour l'enfance et la jeunesse, arts plastiques pour l'enfance et la jeunesse, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques favorables aux relations entre les activités culturelles et les établissements d'enseignement, durant la période considérée, 1970/74. Les observations répertoriées, ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

Les données budgétaires n'ont pas fait l'objet d'un examen qui poserait des problèmes méthodologiques propres.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **Septembre 1970** : Marcel HICTER contribue aux travaux de la Commission internationale sur les problèmes de l'Éducation (UNESCO) : «Les réformes à apporter à l'école, vues par un éducateur extrascolaire» — Source : HICTER (1980), pages 179 à 207.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* est consacré à la publication d'un document du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe relatif aux «fondements d'une politique éducative intégrée» — Source : La publication concernée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **1^{er} juillet 1974** : Dans le cadre de la coopération culturelle internationale, le gouvernement réforme la politique d'aide sociale et culturelle, aux étudiant.e.s et stagiaires originaires de pays en voie de développement, qui régit notamment les conditions d'accueil qui leur sont accordées, par l'octroi d'une aide directe en tant que boursiers ou d'aides indirectes, telles que le soutien à l'organisation d'activités sociales et culturelles qui les concernent et l'octroi de subventions à des organismes qui assurent l'organisation de ces activités à leur destination; l'arrêté royal abroge celui du 31 décembre 1968 :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 24 octobre 1974.
- **1^{er} septembre 1974** : En application de l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1974, le ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement désigne les membres du Conseil de l'aide sociale et culturelle et arrête les montants des aides directes aux boursiers et les modalités de calcul de la subvention annuelle aux organismes (foyers) qui les accueillent :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1974.

POLITIQUES NATIONALES

- **1^{er} septembre 1972** : La nécessité de la révision du Pacte scolaire est évoquée au Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour.
- **13 septembre 1974** : Le gouvernement fixe la composition du Comité ministériel restreint prévu par la loi du 11 juillet 1973 sur l'enseignement; les ministres de la Culture des deux Communautés culturelles sont associés — Source : *Procès-verbal, numéro 19*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Du 5 au 16 juillet 1971** : Université d'été organisée à Liège et consacrée au thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1972 / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **17 septembre 1971** : Une réglementation originale est adoptée concernant les activités socioculturelles et sportives organisées ou subventionnées par l'État dans l'enseignement primaire et gardien qui définit les activités socioculturelles en tant qu'elles sont des activités éducatives, intellectuelles, physiques, ludiques ou d'expression; ces activités peuvent être organisées dans une école de l'État et rémunérées à charge du Trésor public (Ch. II); l'arrêté royal fixe les règles en matière de subvention (Ch. III); il évoque la notion d'animateurs d'activités socioculturelles et sportives :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 21 décembre 1971.
- **25 mai 1972** : Le ministre de l'Éducation nationale (régime français) adopte une circulaire fixant les conditions d'occupation des écoles de l'État par des groupements étrangers au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Léon HUREZ — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, mars-juin 1972.
- **Juin 1972** : Le numéro double (1 et 2) des *Cahiers JEB* est consacré à «L'éducation permanente et l'école» — Source : La publication concernée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Décembre 1972** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* est consacré aux actes de l'université d'été, organisée à Liège en juillet 1971, sur le thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : La publication concernée / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **Décembre 1973** : Le quatrième *Cahiers JEB* de l'année est consacré au thème «Parents, écoles, face à l'éducation permanente» — Source : Le *Cahiers JEB* référencé / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **17 janvier 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française modifie, par décret, la nomenclature de l'enseignement «gardien» en «enseignement maternel» — Source : *Moniteur belge* du 22 mars 1974.

- **Janvier 1974** : Alice HECHT publie un compte rendu d'enquête sur «La perception esthétique des lycéens» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.
- **Janvier 1974** : Dragomir FILIPOVIC publie un article consacré au thème «La conception de l'éducation permanente, base pour l'édification d'un système d'éducation et d'instruction moderne» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les relations entre les activités dites «culturelles» ou «artistiques» et les structures de l'enseignement font l'objet – pratiquement en permanence, depuis le lendemain de la Première Guerre mondiale – d'appels répétés à une inscription prioritaire et à une intensification majeure, dans les programmes de l'action publique tant en matière culturelle qu'en matière d'enseignement. Si l'étude n'en avait été menée (ce que je n'ai pu vérifier), il serait intéressant de dresser un inventaire des propositions d'actions publiques favorables à ces relations «culture/école», depuis près d'un siècle.

SECTION IX

AIDE À LA PRESSE ÉCRITE

Cette neuvième section comporte les observations qui concernent l'aide à la presse écrite.

Domaine et matière culturelle

Avant le début des années 1970, l'aide à la presse écrite est une compétence du gouvernement, voire du Premier ministre. Cependant les travaux parlementaires de 1970 ne l'ont pas reconnue comme « matière culturelle »; la loi spéciale du 21 juillet 1971 non plus; l'administration de cette compétence n'est pas inscrite dans les compétences de l'Administration générale de la culture. Il faudra attendre la réforme de 1988 pour que le soutien à la presse écrite entre dans la liste des matières culturelles. Cependant, durant la période considérée (1970/74) la question de l'aide à la presse écrite est l'objet d'actions publiques significatives.

Domaine et regroupement de domaines

À cette époque, la matière de l'aide à la presse écrite concerne principalement la presse quotidienne – de diverses tendances philosophiques et idéologiques – généraliste et qui regroupe des informations relatives à de multiples domaines ou la presse périodique, également de diverses tendances philosophiques et idéologiques, lorsqu'elle est également généraliste. La presse écrite périodique et spécialisée relève probablement, en grande partie, déjà de la politique du ou des domaines dont elle traite spécifiquement. Certains organes de la presse écrite périodique peuvent également être soutenus pour leurs missions d'information, dans le cadre de l'éducation permanente.

Domaine et disciplines

Les rédactions s'organisent par domaines de compétences : politique internationale, politique intérieure, économie, société, sciences et technologies, environnement, etc. On peut y retrouver les domaines culturels et artistiques : cinéma, théâtre, littérature, musique, danse, etc.

On observe des disciplines spécifiques à la presse écrite, selon les métiers (journaliste, rédaction, édition, mise en page, impression, distribution) qui, tout à la fois, se rapprochent et se distinguent des métiers de la presse audio (radio) ou audiovisuelle (télévision, actualités cinématographiques, etc.)

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires, notamment dans la dimension internationale ou pour le début de la période concernée, les années 1970 et 1971.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans la matière culturelle de l'aide à la presse écrite, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont plutôt un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

Les données budgétaires, ne relevant pas des budgets des affaires culturelles ni communes ni au niveau de la Communauté d'expression française, n'ont pas été rendues disponibles, dans le cadre de la présente étude.

À la différence de la politique relative à la radio et à la télévision, durant la période considérée, la politique de l'aide à la presse écrite semble rester une politique nationale, à laquelle les ministres de la Culture ne seront associés qu'à partir de juillet 1974.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

[Les sources consultées n'ont pas permis de documenter cette dimension; alors qu'il y a probablement des faits historiques qui témoignent d'une action publique sur ce plan. Les accords culturels bilatéraux pourraient être mobilisés. La participation des opérateurs ou le soutien de l'État à des associations internationales en cette matière reste à documenter.]

POLITIQUES NATIONALES

- **29 septembre 1972** : Le Conseil des ministres évoque les propositions de soutien à la presse écrite d'opinion et la question d'installer une commission paritaire nationale dans ce domaine; un comité ministériel «ad hoc» est constitué sous la présidence du Premier ministre pour examiner les mesures à prendre — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour.
- **19 octobre 1973** : Le comité «ad hoc» relatif à l'aide à la presse écrite fait rapport de ses travaux au gouvernement et des propositions, négociées avec l'association belge des éditeurs de journaux, concernant vingt et un titres et la prise en considération des campagnes nationales d'information; un accord intervient en ce sens — Source : *Procès-verbal, numéro 44*, du Conseil des ministres du jour.
- **12 novembre 1973** : Sur la base des discussions précédentes, le gouvernement examine le projet de loi relatif à l'aide à la presse écrite; sur base de ce nouveau débat, le projet sera modifié — Source : *Procès-verbal, numéro 52*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 novembre 1973** : Le gouvernement discute de l'avant-projet de loi relatif à une aide directe à la presse quotidienne qui, après amendements, peut être déposé au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 53*, du Conseil des ministres du jour.
- **22 mars et 9 avril 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective du travail du 27 décembre 1973 conclue au sein de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1974.
- **11 juin et 8 juillet 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 27 février 1974 conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 11 juillet 1974.

- **31 juillet 1974** : La situation de l'aide à la presse est évoquée par le gouvernement sur divers plans, l'aide aux quotidiens, l'aide aux personnels, la coordination entre la presse écrite et les autres médias; une commission d'étude est créée et les ministres de la Culture des deux communautés sont impliqués dans ses futurs travaux — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour.
- **25 octobre 1974** : Le gouvernement revient sur l'aide à la presse écrite et décide de réunir le comité ministériel restreint pour finaliser les questions restées en suspens — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour.
- **3 décembre 1974** : Le gouvernement ratifie la modification aux statuts du fonds de sécurité d'existence dénommé «caisse de retraite supplémentaire», adoptée par la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 29 mars 1975.
- **27 décembre 1974** : Le Parlement adopte une loi tendant à maintenir la diversité dans la presse quotidienne d'opinion qui fixe les modalités d'attribution des crédits relatifs aux années budgétaires 1973 et 1974 et précise la notion d'«entité de presse» :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1975.

PARTICIPATION - ORGANES DE CONCERTATION

- **27 décembre 1973** : Une convention collective du travail est conclue au sein de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux; elle concerne notamment l'intervention de l'employeur dans les frais de transport et la répartition et l'utilisation des crédits d'heures dans les entreprises qui relèvent de la Commission — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1974.
- **27 février 1974** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux; elle modifie le fonds de sécurité d'existence, institué en juin 1960, en tant que caisse de retraite supplémentaire dont elle arrête également les nouveaux statuts — Source : *Moniteur belge* du 11 juillet 1974.
- **26 mars 1974** : Sur base de la loi du 5 décembre 1968, le gouvernement réforme la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux; un nouvel organe est créé, ses compétences sont fixées, l'organe visé par l'arrêté royal de 1957 est abrogé :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1974.

- **1^{er} juillet 1974** : Le gouvernement modifie la composition (nombre de membres et types d'entreprises) de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux [deux arrêtés distincts pris à la même date] :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 30 octobre 1974.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **26 avril 1971** : Les sections française et néerlandaise des commissions (première instance et appel) instituées par la loi du 30 décembre 1963, relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel, sont renouvelées, à dater du 15 mars 1971 :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 15 mai 1971.
- **21 mars 1972** : Les membres effectifs et suppléants des sections française et néerlandaise de la Commission consultative relative à la presse périodique d'information spécialisée sont renouvelés; du côté francophone, notamment : YG. MEULEMENS, P. TOUSSAINT, Nestor EEMANS, Georges VAN DEN ABELEN, Marguerite PEENEN :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 9 mai 1972.
- **26 février 1973** : La composition de la Commission de première instance (section française) pour la reconnaissance et la protection du titre de journaliste professionnel est actualisée (démission et nomination de deux nouveaux membres) :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1973.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

[Les budgets consacrés à l'aide à la presse écrite ne sont ni intégrés aux affaires culturelles communes ni au budget de la Communauté culturelle d'expression française.]

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Dans le cadre de la présente recherche, il n'a pas été possible d'examiner l'état de la littérature relative à la mise en œuvre de l'autonomie culturelle, dans le cadre de l'aide à la presse écrite, notamment pendant la période de près de vingt années qui séparent la première réforme institutionnelle de l'État (1970) et l'inscription de l'aide à la presse écrite dans les matières culturelles (1988). À défaut, une étude qui prendrait en compte, le paysage

de la presse écrite et la situation de l'aide à la presse écrite, avant 1970, le travail législatif et réglementaire au cours de ces vingt années, les débats et les arguments mobilisés, les facteurs de décision, etc. pourrait présenter un grand intérêt notamment pour les jeunes professionnels.

SECTION X

ANIMATION & CENTRES CULTURELS

Cette dixième section comporte les observations qui concernent distinctement le domaine de l'animation culturelle, considéré sous l'angle des centres culturels. Cette distinction qui est admise pour reconnaître une singularité aux centres culturels dans le champ de l'éducation permanente et de l'animation culturelle n'exclut donc ni la perspective générale d'éducation permanente du domaine de l'animation culturelle ni le domaine de l'animation culturelle du champ de l'éducation permanente. Ils ont, depuis 2013, pour finalité principale de concourir à l'exercice des libertés et des droits culturels.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 n'ont visé ni l'animation culturelle ni la politique des centres culturels qui ont probablement été inclus implicitement dans les «loisirs». La loi spéciale du 21 juillet 1971 a reconnu explicitement, comme matière culturelle, l'éducation permanente et l'animation culturelle. Les centres culturels n'ont pas été nommés explicitement; ils ont été rattachés à ces matières. Cette situation reste aujourd'hui inchangée.

Domaine et regroupement de domaines

On peut considérer que les centres culturels ne constituent ni vraiment une matière culturelle ni vraiment un domaine culturel; il s'agit plutôt d'un type d'opérateurs qui répond à des modes et des structures d'organisations spécifiques et qui agit, de manière particulière ou de manière transversale, dans une grande diversité de domaines culturels : éducation permanente, développement communautaire, animation culturelle, création artistique, musique, théâtre, danse, arts plastiques, lettres et livres, etc.

Domaine et disciplines

Non seulement, les centres culturels interviennent dans de multiples domaines culturels mais encore ils mobilisent de très nombreuses disciplines de ces différents domaines, notamment la création, la médiation, l'initiation, la diffusion, la réception et le débat contradictoire, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées; elles apparaissent déjà relativement fournies et significatives.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine de l'animation culturelle, observée du point de vue spécifique des centres culturels, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont parfois un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

Du point de vue administratif et budgétaire durant la période observée, la politique des centres culturels a été rattachée aux Arts et Lettres, pour ce qui concerne le soutien aux maisons de la culture et à la Jeunesse et aux Loisirs, pour ce qui concerne les foyers culturels.

Seuls les articles budgétaires qui concernent les maisons de la culture sont identifiés distinctement alors que les articles budgétaires relatifs aux foyers culturels sont imbriqués avec d'autres structures : maisons de jeunesse, foyers d'éducation permanente, etc. Ils ne sont donc pas utilisables sans procéder à un examen plus approfondi qui n'a pu être réalisé dans le cadre du présent ouvrage.

Le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, ayant été rattaché – dans le cadre de la présente étude – à la politique générale en matière de Beaux-arts, il semble, dès lors, que la politique de l'animation culturelle, observée du point de vue des centres culturels, s'est d'emblée organisée distinctement par Communauté culturelle. On n'observe pratiquement aucune politique culturelle commune, en cette matière.

Les sources consultées semblent particulièrement lacunaires en matière d'infrastructures, compte tenu des grands chantiers des maisons de la culture (Tournai, Arlon, etc.) mis en œuvre en application du Plan quinquennal de politique culturelle (1968).

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **18 au 22 novembre 1974** : Le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe organise, à Bruxelles, un symposium consacré au statut, à la déontologie et à la formation des animateurs culturels; ce symposium est introduit par Marcel HICTER par une contribution : «Animation et démocraties culturelles» / L'intervention de Jean HURSTEL a été reproduite récemment — Source : HICTER (1980), pages 285 à 299 – Jean HURSTEL, *Pour une autre action culturelle* aux éditions du Cerisier; voir également les actes dactylographiés, auprès du Conseil de l'Europe.

POLITIQUES NATIONALES

- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie; sont concernées les salles de cinéma, de cirque, de théâtre, de music-hall, de fêtes, etc. — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1970.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; particulièrement la mise en œuvre des orientations du livre premier du Plan quinquennal consacré aux centres culturels et sportifs qui comporte : outre une introduction générale à l'ensemble du Plan quinquennal et une introduction particulière aux thèmes de ce premier livre / un premier chapitre sur les principes [et les définitions] (centres culturels, autres équipements culturels, centres sportifs, méthode de travail et principes d'action) / un deuxième chapitre relatif à la situation actuelle de l'équipement culturel et sportif en Wallonie (l'infrastructure culturelle, l'infrastructure sportive) / un troisième chapitre relatif aux crédits disponibles (catégorie de crédits, hypothèse financière) / un quatrième chapitre consacré au programme quinquennal d'investissement et d'équipements culturels (présentation générale du programme, description détaillée des principaux centres culturels) / un cinquième chapitre consacré au programme d'investis-

X. Animation & centres culturels

sement en centres sportifs / un sixième chapitre qui aborde la question de la coordination des politiques d'infrastructure des différents départements ministériels (complémentarité de l'infrastructure culturelle et des bâtiments scolaires, collaboration entre les départements de la santé publique et du tourisme et de l'administration des sports, l'intégration de l'infrastructure sportive aux plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire) / un septième chapitre consacré à l'architecture et à l'aménagement des centres culturels et sportifs (centres culturels, autres équipements culturels, centres sportifs) / le dernier chapitre traite de la gestion et de l'animation des centres culturels et sportifs (centres culturels, centres sportifs) — Source : Les différents livres du plan concerné — [il faut encore rappeler ici que le livre relatif à l'éducation permanente n'a été finalement publié qu'en 1971] — voir la notice d'observation qui le concerne.

- **15 juillet 1970 [date probable]** : Le ministre de la Culture française, Albert PARISIS, rencontre les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise à propos du projet de l'arrêté royal portant organisation des maisons de la culture et des foyers culturels — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 9, décembre 1970.
- **5 août 1970** : Adoption d'une réglementation nouvelle et originale en matière de maisons de la culture et de foyers culturels qui comporte trois considérants (éducation permanente comme principe essentiel de toute politique culturelle; création au plan régional et local des structures d'accueil et d'action susceptibles de coordonner et d'aider les initiatives qui existent; assurer, au sein de ces structures, la participation de tous) / Principe général de l'arrêté qui fixe les conditions d'octroi de subventions aux maisons de la culture et aux foyers culturels (art.1) / Statut d'association sans but lucratif conforme aux statuts types annexés à l'arrêté et participation de toutes les tendances philosophiques et politiques de la région (art.2) / Mission des maisons de la culture, l'animation culturelle au départ d'un programme annuel de diffusion; services aux foyers culturels (art.3) / Mission des foyers culturels, l'animation socioculturelle d'une communauté locale, fondée sur la participation du plus grand nombre à la réalisation d'un programme d'éducation permanente (art.4) / La réalisation de ces missions par la gestion de l'infrastructure (art.5) / Modalités générales d'agrégation et de classement (art.6) / Modalités d'agrégation des maisons de la culture (art.7) / Modalités d'agrégation des foyers culturels (art.8) / Forme de la demande d'agrégation (art.9) / Subventions et subventions de premier établissement (art.10) / Refus d'agrégation (art.11) / Retrait d'agrégation (art.12) / Avis des députations permanentes et instauration d'une commission consultative des centres culturels (art.13) / Commission

consultative des centres culturels, missions, composition, fonctionnement (art.14) / Délai d'avis (art.15 et 16) / Subventions aux maisons de la culture (art.17) / Subventions aux foyers culturels (art.18) / Règles générales relatives aux subventions (art.19) / Subventions aux activités inscrites au programme annuel (art.20 et 21) / Subvention exceptionnelle (art.22) / Paiement des subventions (art.23) / Contrôle de l'octroi et de l'usage des subventions (art.24) / Rapport annuel (art.25) / Dispositions transitoires (art.26 et 27) / Compétence ministérielle (art.28) – Les statuts types sont annexés à l'arrêté royal et comportent les titres suivants : Titre I, dénomination, siège, durée, objet et personnel (art.1 à 6) / Titre II, administration (assemblée générale, conseil d'administration et bureau) (art.7 à 13) / Titre III, conseil culturel (art.14 et 15) / Titre IV, dispositions financières [et] diverses (art.16 à 21) :: Albert PARISIS — Source: *Moniteur belge* du 21 novembre 1970, *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971 et Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, «Études, numéro 10», mai 2022.

- **16 décembre 1970** : Le ministre de la Culture adopte une circulaire ministérielle relative à la désignation des animateurs des maisons de la culture et des foyers culturels; cette circulaire [dont le texte intégral figure dans la publication référencée] reconnaît la souveraineté du conseil d'administration en cette matière et prévoit explicitement un appel public aux candidats, des normes minimales de publicité, l'organisation d'un jury spécifique dont elle fixe la composition et la mission (page 68 et 69) :: Albert PARISIS — Source: *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971.
- **23 janvier 1971** : Ouverture d'un week-end d'étude, organisé à l'initiative de la toute nouvelle Maison de la Culture de Verviers, consacré aux problèmes de l'animation culturelle; allocution du ministre de la Culture française, Albert PARISIS, à cette occasion. Les préoccupations énoncées – qu'on retrouve également énoncées en France, à Avignon, par exemple (Philippe POIRIER, Documentation française) – portent sur le rôle qu'entend tenir l'État en matière culturelle et les garanties d'autonomie des nouvelles institutions (maisons de la culture et foyers culturels) à l'égard du monde politique, notamment la liberté d'expression critique à l'égard du monde politique local, régional, national ou international. Voir sur ce thème également la table ronde du 17 février 1971 — Source: *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971.
- **17 février 1971** : Une table ronde réunit des experts autour de l'analyse des implications du nouvel arrêté royal du 5 août 1970, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de la culture et foyers culturels. La table ronde met en présence notamment :

Thérèse MANGOT, chargée de mission au ministère de la Culture française pour la promotion de l'animation dans les maisons de la culture et foyers culturels; Jean-Pierre POUPKO, secrétaire d'administration à la Direction générale des Arts et Lettres; Henry INGBERG, animateur du Centre culturel d'Anderlecht; Pierre WEISGERBER, animateur du Centre d'animation globale du Sud-Luxembourg; Armand DELCAMPE, responsable du Centre d'Études théâtrales de l'université de Louvain; Étienne GROSJEAN, secrétaire de rédaction des *Cahiers JEB* (assure la présidence de la table ronde). Le début de la table ronde porte sur l'interprétation des implications de l'arrêté royal du 5 août 1970 en matière d'animation, de diffusion et de création artistique. Notamment : «(...) je vois pour la première fois l'expression d'une politique culturelle définie (...) à partir d'un dépassement de la vieille querelle entre l'animation et la diffusion» (WEISGERBER); «Une volonté de coordonner, de rassembler (...) Quand ces gens parlent de 'culture', ils parlent forcément de choses différentes. Ce n'est pas en les rassemblant dans une même institution qu'on peut modifier cet affrontement fondamental. Espère-t-on que ces gens vont tout d'un coup se réconcilier?» (MANGOT); «On voulait établir en Belgique un système fondamentalement différent des maisons de la culture en France» (INGBERG); «Il risque de se produire en Belgique exactement ce qui s'est passé, à mon avis, en France, à savoir : la récupération des maisons de la culture et des foyers culturels par les municipalités. L'arrêté n'offre aucune garantie contre cette récupération au profit du pouvoir politique local» (DELCAMPE); «Dès lors qu'il y a opposition entre les vues du pouvoir politique local et celles de l'animateur, le travail de ce dernier est bloqué» (INGBERG); «(...) voilà qu'on se met à payer des gens qui ont pour tâche de mettre en mouvement. On ne les enferme plus dans des tâches concrètes, on permet socialement d'animer. (...) Il est quand même écrit officiellement qu'on considère que l'éducation permanente constitue l'essentiel d'une politique culturelle» (MANGOT) — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971.

- **2 avril 1971** : Une table ronde est organisée par *Le Drapeau rouge* et consacrée au thème : «Pourquoi l'animation culturelle?» Elle met en présence : Roger DEHAYBE (Théâtre de la Communauté de Seraing), Jean LAITAT (Maison de la Culture de Tournai), Henry INGBERG (Foyer culturel d'Anderlecht), Rosine LEWIN et Francis CHENOT, pour le journal *Le Drapeau rouge* — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971.
- **18 mai 1971** : Une table ronde réunit un certain nombre d'experts autour du thème «organisations volontaires et animation socioculturelle». En particulier : Émile CREUTZ, directeur du CIEP du Mouvement ouvrier

chrétien; Claude DEREGOWSKY, collaborateur auprès des Femmes prévoyantes socialistes; Louise DEWEZ, animatrice nationale de Vie féminine; Michel DUMONT, secrétaire national de la Mutualité des jeunes travailleurs; Marcel FRANCCART, collaborateur à la Mutualité des jeunes travailleurs; Pierre GORDINNE, animateur général de l'Institut libéral de formation et d'animation culturelle; Irène PÉTRY, secrétaire nationale des Femmes prévoyantes socialistes; Laurent SARLET, collaborateur auprès des Femmes prévoyantes socialistes; Simon SERMEUX, chargé de mission à l'Institut libéral de formation à l'animation culturelle; Lucien LEGRAND, inspecteur de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs. La table ronde, organisée dans un esprit pluraliste, aborde la question de l'animation socioculturelle, de ses missions et de ses modes opératoires. On trouve notamment : «(...) le but est d'amener toutes celles et tous ceux que nous pouvons toucher à être libres et responsables, partout en toutes circonstances» (PÉTRY); «(...) il faut d'abord agir contre le type d'animation socioculturelle, sorte d'occupation du temps de loisir et de consommation de biens culturels qui vient de ce que les gens sont devenus, au travers de notre système scolaire, incapables d'action socio-politique et d'action de libération et d'épanouissement autonome des personnes. (...) on a toujours refusé la formation politique et globale à l'école. On a fait des gens capables de prendre une place dans l'organisation économique de la société : une place de technicien à tous les niveaux mais pas celle de citoyen» (CREUTZ); «Le jour où il y aura dix maisons de la culture et cent foyers culturels en Belgique, d'autres points de vue, d'autres vœux et d'autres exigences s'exprimeront nettement» (GORDINNE); «Les femmes souhaitent réfléchir sérieusement et pouvoir s'exprimer dans de petits groupes sur toute la vie sociale d'aujourd'hui. Et pouvoir à leur façon et à leur niveau, contester» (DEWEZ) — Source: *Cahiers JEB*, numéro 3, septembre 1971.

- **Juin 1971** : Publication d'un numéro double (1 et 2) des *Cahiers JEB* consacré aux foyers culturels et maisons de la culture; il comporte notamment : une contribution d'Étienne GROSJEAN consacrée au thème «Le développement de l'animation culturelle en Wallonie - Quelques points de repère» par lesquels il établit succinctement des liens entre le Pacte scolaire, l'arrêté royal de mai 1965 en matière d'infrastructure, le Plan quinquennal de politique culturelle du ministre Pierre WIGNY, les événements de Mai 68, les débats qui ont précédé la conception de l'arrêté royal (5 août 1970) / diverses allocutions du ministre de la Culture à l'occasion de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté royal du 5 août 1970 / le texte intégral du rapport au roi qui justifie l'arrêté / le texte intégral de l'arrêté royal du 5 août 1970 et de son

annexe (les statuts types) / le texte intégral de la circulaire ministérielle du 16 décembre 1970 / la liste des membres de la première Commission consultative des centres culturels / les textes réglementaires relatifs à l'aide à l'infrastructure culturelle / un rapport de la Commission de l'infrastructure (A. Foyers culturels avec lieu théâtral polyvalent - B. Les normes de construction et d'équipement des bibliothèques publiques) / une bibliographie thématique, consacrée aux maisons de la culture et foyers culturels, qui montre un état de la littérature publiée à cette date — Source : Le cahier concerné.

- **Juillet 1971 (date probable)** : Publication de «Culture et communauté» qui fait office de cinquième volume (prévu et non publié) du Plan quinquennal de politique culturelle (1968), initié par le ministre Pierre WIGNY; ce volume est consacré à la vie associative et à la politique d'éducation permanente du ministère — Source : Le volume référencé / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Septembre 1971** : Publication d'un nouveau numéro (3) des *Cahiers JEB* consacré à «l'animation socioculturelle» qui comporte les contributions suivantes : Henry INGBERG, «L'animation culturelle : quelques approches» / Pierre GORDINNE, «L'animation socioculturelle : une meilleure communication entre les individus» / Thérèse MANGOT, «L'animation culturelle, action privilégiée» / Valmy FÉAUX, «L'animation, un besoin qui se cherche» / Joseph SIMON, «Animation engagée et éducation nouvelle» / Édouard LIMBOS, «Raisons et caractéristiques de l'animation socioculturelle» / Marcel DEPREGZ, «Animation socioculturelle» / Roger DEHAYBE, «L'animateur culturel face au pouvoir politique» / Jean LAITAT et l'équipe de la Maison de la Culture de Tournai, «Animation et maisons de la culture» / Table ronde / Bibliographie — Source : Le cahier concerné.
- **22 octobre 1972** : Le gouvernement approuve un projet de décret modifiant, conformément au Pacte culturel, l'arrêté royal du 5 août 1970 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de la culture et aux foyers culturels – [à ce stade, ce texte n'a pu être trouvé] — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 février 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (593) consacré aux «Maisons de la culture (centre régionaux d'action culturelle)» (collectif) – Le volume concerne en particulier les relations entre les maisons de la culture et les mouvements d'éducation permanente — Source : La publication référencée.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **5 août 1970** : La nouvelle législation en matière de maisons de la culture et de foyers culturels instaure une «Commission consultative des centres culturels» (4C) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1970 et *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971.
- **5 avril 1971** : Les membres de la première Commission consultative des centres culturels sont désignés par le ministre de la Culture dont, en tant que représentants des Provinces : M. HAEGDORENS, H. GASSÉE, Maurice HERLEMONT, Achille BÉCHET, M. LARUELLE, Jean CHARLIER, J. BASTIN, M. PARRIERE, Richard BONZI, Michel TOCK / en tant que représentants des mouvements volontaires d'éducation permanente : Mme. CHENOY, Mme. DALIMIER, Pierre GORDINNE, Mme. F. HERMAN, G. LEBRUN, Irène PETRY, André SAMAYN, Jacques ZWICK / en tant qu'experts compétents dans le domaine culturel : Henry INGBERG, Jacques VAN DAMME, Jean REMICHE, Marcel HICTER, Étienne GROSJEAN, Jean-Pierre POUPKO, Robert MARÉCHAL :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 11 août 1971.
- **6 mai 1971** : Séance officielle d'installation de la Commission consultative des centres culturels, par le ministre de la Culture, Albert PARISIS : «Je pensais que des principes comme le pluralisme, la participation de tous, la perspective d'éducation permanente, ne pouvaient, par leur nature, que recevoir une large adhésion. Après six mois d'expérience, je constate, à la lumière des premières conclusions, que nous sommes à cet égard loin de compte». Désenchanté, le ministre aborde les questions qui sont en cours de débat, notamment sur «la liberté d'autodétermination culturelle» — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971 et *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, juin 1971.

INFRASTRUCTURE CULTURELLE

- **25 septembre 1970** : Inauguration du bâtiment et des installations de la nouvelle «Maison de la Culture, les Chiroux» à Liège; elle est une initiative de la Ville de Liège et, contrairement à la nouvelle législation (5 août), elle n'est pas constituée sous statut d'association sans but lucratif. Robert MARÉCHAL, le directeur du département des Affaires culturelles et des Beaux-arts de la Ville de Liège est interviewé, à cette occasion — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 5, octobre 1971.
- **26 avril 1973** : La donation du château de La Hulpe par la famille SOLVAY est affectée à la Communauté culturelle d'expression fran-

çaise; le château est érigé en centre culturel dont les missions sont : «1° l'organisation de manifestations culturelles et de rencontres d'intérêt international, national et régional, dans le cadre des activités que les administrations relevant de la compétence du ministre de la Culture ont pour mission de promouvoir; 2° l'accueil de manifestations et de rencontres à caractère culturel organisées par d'autres départements ministériels (...)»; sa gestion relève des compétences du ministre de la Culture française; le centre culturel est constitué sous statut d'ASBL :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* du 29 septembre 1973.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section I (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.04) - Subventions de fonctions aux ASBL maisons de la culture et centres culturels : 10.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.44 et 33.45) - Ces articles intègrent, dans un ensemble plus vaste, des subventions aux foyers culturels, sans répartition. À ce stade de l'examen, ces données sont insuffisantes; elles nécessitent des recherches complémentaires.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section I (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.04) - Subventions de fonctions aux ASBL maisons de la culture et centres culturels : 12.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.44 / 33.45 / 33.58) - Ces articles intègrent, dans un ensemble plus vaste, des subventions aux foyers culturels, sans répartition. À ce stade de l'examen, ces données sont insuffisantes; elles nécessitent des recherches complémentaires.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.04) - Subventions de fonctions aux ASBL maisons de la culture et centres culturels : 16.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.44 / 33.45 / 33.58) - Ces articles intègrent, dans un ensemble plus vaste, des subventions aux foyers culturels, sans répartition.
À ce stade de l'examen, ces données sont insuffisantes; elles nécessitent des recherches complémentaires.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.04) - Subventions de fonctions aux ASBL maisons de la culture et centres culturels : 18.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Sous-section C

Animation et diffusion culturelle

(33.44 / 33.45 / 33.58) - Ces articles intègrent, dans un ensemble plus vaste, des subventions aux foyers culturels, sans répartition.
À ce stade de l'examen, ces données sont insuffisantes; elles nécessitent des recherches complémentaires.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section IV (Arts & Lettres) - Sous-section I Diffusion culturelle

(33.04) - Subventions de fonctions aux ASBL maisons de la culture et centres culturels : 19.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Sous-section C

Animation et diffusion culturelle

(33.44 / 33.45 / 33.58) - Ces articles intègrent, dans un ensemble plus vaste, des subventions aux foyers culturels, sans répartition.
À ce stade de l'examen, ces données sont insuffisantes; elles nécessitent des recherches complémentaires.

PERSPECTIVE DE RECHERCHE

Dans les documents justificatifs des budgets annuels, il est probablement possible d'accéder à l'information relative aux éclatements entre divers domaines des articles génériques de la section Jeunesse et Loisirs. Cette étude permettrait d'améliorer non seulement notre connaissance des flux économiques imputés aux foyers culturels mais également aux autres catégories impliquées par ces articles : éducation permanente, maisons de jeunes, etc.

SECTION XI

ARTS PLASTIQUES

(Beaux-arts)

Cette onzième section comporte les observations qui concernent les domaines des arts plastiques et visuels, y compris l'architecture.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 avaient inclus implicitement «les arts plastiques» dans la matière des «Beaux-arts et lettres»; la notion «d'arts visuels» n'est pas mobilisée; elle le sera probablement plus tardivement. La loi spéciale du 21 juillet 1971 n'a pas modifié cette situation; les arts plastiques ne sont donc pas nommés explicitement. Cette situation reste aujourd'hui inchangée.

Domaine(s) et regroupement de domaines

Si on suit le philosophe Alain dans son tableau des Beaux-arts (1926), la notion d'arts plastiques serait en soi un regroupement (ultérieur) de domaines inclus, par lui, dans son tableau, et qui vise explicitement, l'architecture, la sculpture, la peinture, le dessin, la mode, le costume, le mobilier. La photographie ou la gravure, l'orfèvrerie, la tapisserie, la poterie, la faïencerie, la céramique, l'imprimerie semblent, à l'époque considérée (1970/74), rattachées à l'artisanat et aux métiers d'art et ne relèvent pas prioritairement du champ d'action du ministère de la Culture. Cette situation du périmètre des «arts plastiques» connaîtra d'importantes évolutions au cours des cinquante années qui suivront; elle sera traversée par les diverses phases de la réforme institutionnelle qui modifieront les répartitions de compétences entre État fédéral, Communautés et Régions.

Domaine(s) et disciplines

Ces domaines impliquent de multiples disciplines, liées à la maîtrise des modes opératoires artistiques qu'ils convoquent (la couleur, les formes, les styles, les supports, les instruments, les thèmes ou les objets, l'atelier, le plein air, etc.); ils peuvent également être déclinés selon les destinataires, aujourd'hui : pour les adultes, pour les enfants, à l'école, en hôpitaux, en prison, etc. Les notions

de « professionnels » et « amateurs » sont pertinentes, même si elles restent un objet de débat, pour chaque génération. Les ateliers d'initiation aux différents domaines des arts plastiques, font partie de ces domaines.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent probablement lacunaires, pour une part importante des domaines considérés.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines des arts plastiques, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont dès lors un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine des arts plastiques, notamment pour prendre en compte les affectations dans le cadre de la politique culturelle commune, demanderait une documentation et un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions ou de bourses pour des commandes ou des achats d'œuvres, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Durant la période considérée, la politique des arts plastiques est restée – en grande partie – une compétence partagée de la politique culturelle commune, du fait des pratiques d'achat par les musées nationaux et des crédits qui y sont réservés. La politique propre à chaque communauté culturelle paraît presque subsidiaire, au cours des premières années de la réforme institutionnelle.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **1^{er} décembre 1970** : Le Parlement ratifie la Convention Benelux en matière de dessin et de modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre 1966; le texte intégral de la convention est annexé à la loi — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973.
- **Janvier 1973** : Roger SOMVILLE consacre un article à «L'art mural mexicain et la révolution» dans le seizième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **Avril 1973** : Jean CIMAISE consacre un article à «Picasso pour tous» dans le dix-septième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.

POLITIQUES NATIONALES

- **Janvier 1970** : Raymond CEUPPENS publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à «Pour une photographie efficace» qui aborde notamment les problèmes du photographe professionnel — Source : Le document concerné.
- **21 avril 1972** : Les conditions d'exercice de la profession de photographe, dans les entreprises de l'artisanat, du petit et moyen commerce et de la petite industrie sont revues et actualisées :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 mai 1972.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment par le troisième volume du Plan quinquennal consacré à la production et à la diffusion des arts et lettres qui comporte un chapitre consacré aux arts plastiques (Généralités, aide à la création artistique, propagande et diffusion, collaboration entre divers départements ministériels, prévisions budgétaires) — Source : Les différents livres du plan concerné, téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be.

- **Janvier 1970** : Jacques ARON publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à : «La révolution scientifique et technique dans le monde des architectes» — Source : Le document concerné.
- **Année 1970** : Au cours des années 1970 à 1975, le ministère de la Culture acquiert des œuvres gravées - créées (datées) en 1970 - auprès de Michèle ANDAL, Jean-Pierre BENON, Gaston BERTRAND, Muriel BOSCH, Joao BRITES, Pierre BRUYERE, Louis CLAUS, Jean COTTON, Guy-Henry DACOS, Francis DE BOLLE, Frédéric DE GUIDE, Jo DELAHAUT, Joseph HENRION, M. KSRMANOVIC, Claude LYR, Jorg MADLENER, Jean-Marie MAHIEU, Michel MINEUR, Maurice PASTERNAK, Émile SALKIN, Jean-Claude VANDORMAEL, Alain VEDER, François WELCOMME, Alain WINANCE — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.
- **Année 1971** : Au cours des années 1971 à 1975, le ministère de la Culture acquiert des œuvres - créées (datées) en 1971 - auprès de Michèle ANDAL, Joao BRITES, Jacques CHEMAY, Jean COTTON, Guy-Henry DACOS, Jean-Michel FOLON, Joseph HENRION, Yves LAMBERT, Michèle LÉONARD, Jorg MADLENER, Michel MINEUR, Maurice PASTERNAK, Antonio SEGUI, Serge VANDERCAM, Colette WALGRAFFE, François WELCOMME, Guy WÉRY — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.
- **Année 1972** : Au cours des années 1972 à 1974, le ministère de la Culture acquiert des œuvres - créées (datées) en 1972 - auprès de Gaston BERTRAND, Marcel BROOHAERS, Jacques CHEMAY, Louis COLLET, Jean COTTON, Guy-Henry DACOS, Paul DELVAUX, Christian DOTREMONT, Emir DRAGULJ, Jean-Michel FOLON, M. KSRMANOVIC, Michèle LÉONARD, Dobri STOJANOVIC, Jean-Claude VANDORMAEL, François WELCOMME, Marthe WÉRY, Alain WINANCE — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.
- **Année 1973** : Au cours des années 1973 à 1975, le ministère de la Culture acquiert des œuvres - créées (datées) en 1973 - auprès de Jean-Pierre BENON, Gaston BERTRAND, Marcel BROOHAERS, Louis COLLET, Guy-Henry DACOS, Emir DRAGULJ, Georges MEURANT, Michel MINEUR, Guy WÉRY — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.
- **Année 1974** : Au cours de l'année 1974 à 1975, le ministère de la Culture acquiert des œuvres - créées (datées) en 1974 - auprès de Marcel

BROOTHAERS, Guy-Henry DACOS, Jean-Michel FOLON, Jean-Claude VANDORMAEL, Marcel-Henri VERDEN — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.

- **Au cours des années 1970 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres gravées - non datées ou dont la date n'a pas été répertoriée dans la source - auprès de Pierre ALECHINSKY, Gabriel BELGEONNE, Pol BURY, Pierre CAILLE, René CARCAN, Jean COULON, Roger DE WINT, Christian DOTREMONT, Hubert GROOTECLAES, Alain LAMBILLOTTE, LISMONDE, Gustave MARCHOUL, Anne-Marie MARÉCHAL, Juan MARTI, Monique MARTIN, Jacques MULLER, Jean-Pierre POINT, Roland RENSON, Roger SOMVILLE, Roland TOPOR, Luc VAN MALDEREN, Bernard VILLERS — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976.
- **Octobre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (21) publie des «Réflexions et propositions sur les métiers d'art», préparées par Rémy CORNEROTTE, membre de la Commission nationale des métiers d'art qui comporte : Un liminaire / Artisans d'art ou artistes / Définition de l'artisan / Nombre d'artisans et enquête sur l'artisanat d'art / L'artisan et la fiscalité / Les disciplines pratiquées / L'artisan et son public / Organisation des métiers d'art / Association professionnelle et coopérative / U.P.A.C. - B.U.S.A. / Coopérative / L'avenir des métiers d'art (propositions immédiates, métiers d'art et design, métiers d'art et architecture, métiers d'art et tourisme, métiers d'art et vie quotidienne) — Source : La publication référencée.
- **Décembre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (23 et 24) publie le catalogue d'une exposition réalisée par le CACEF consacrée aux «Jeunes peintres de Wallonie et de Bruxelles» portant sur les artistes de moins de trente ans en 1974; le catalogue comporte : une préface de Robert ROUSSEAU, président du comité de sélection de l'exposition / une introduction d'Eugène DE KEYSER (la représentation des choses, la force des images, les formes expressives, l'intelligence en jeu, collages et assemblages, l'imaginaire, l'art abstrait) / un lexique établi par Pierre FRANÇOIS / la présentation des artistes sélectionnés : Yves BAGE, Philippe BEAUGNET, Jean-Pierre BENON, Jean-Jacques BOURGOIS, Bernard CHARLOT, Jean COTTON, Pierre COURTOIS, Philippe CROQUANT, André R.C. DAEL, Paul DE GOBERT, Alain DENIS, Michel DESAER, Philippe DUBIT, Claude FOUBERT, Philippe HOORNAERT, Paul LEMBOURG, Jacques LIZÈNE, Bernard LORGE, Jean LOUIS, Jean-Marie MAHIEU, Georges MAILLIEN, Jean-Pierre MAURY, Michel MINEUR, Michel MOFFARTS, Jean-Marc NAVEZ,

Marc M.C. OCTAVE, Armand POURBAIX, Christian ROLET, Charles SZYMKOWICZ (Maka), Colette TOUSSAINT-DUCK — Source : La publication référencée.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **16 avril 1972** : La composition de la Commission consultative des arts plastiques est renouvelée : Yves AUQUIER, Gabriel BELGEONNE et l'abbé Rémy CORNEROTTE remplacent Albert DASNOY, Robert ROUSSEAU et Francine LEGRAND :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 9 novembre 1972.
- **27 décembre 1974** : Le ministre de la Culture nomme et renouvelle les membres de la section francophone de la Commission nationale consultative des arts plastiques :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 16 juillet 1975.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section I (Arts & Lettres) A - Chapitre III

(33.07) - Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques (acquisition, création, restauration d'œuvres qui ne font pas partie des collections d'un musée) : 3.200.000,00 fb.

Section I (Arts & Lettres) B - Chapitre III :

(74.80) - Acquisition d'œuvres d'art plastique d'artistes belges et étrangers par les musées de l'État : 1.900.000,00 fb.

(74.82) - Achats d'œuvres d'art et d'équipement pour les musées de Wallonie : 300.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section I (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.07) - Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques (acquisition, création,

restauration d'œuvres qui ne font pas partie des collections d'un musée) : 3.200.000,00 fb.

Section I (Arts & Lettres) - Chapitre V

(74.81) - Achats d'œuvres d'art par la Direction générale des arts et lettres - récolement et remise en état des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département; assurances des œuvres soumises à la commission des arts plastiques : 3.100.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.07) - Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques (acquisition, création, restauration d'œuvres qui ne font pas partie des collections d'un musée) : 4.350.000,00 fb.

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre V :

(74.81) - Achats d'œuvres d'art par la Direction générale des arts et lettres - récolement et remise en état des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département; assurances des œuvres soumises à la commission des arts plastiques : 3.750.000,00 fb.

(74.82) - Acquisition d'œuvres d'art pour le Château de Seneffe : 2.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre III

(33.07) - Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques (acquisition, création, restauration d'œuvres qui ne font pas partie des collections d'un musée) : 3.350.000,00 fb.

Section IV (Arts & Lettres) - Chapitre V :

(74.81) - Achats d'œuvres d'art par la Direction générale des arts et lettres - récolement et remise en état des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département; assurances des œuvres soumises à la commission des arts plastiques : 3.750.000,00 fb.

(74.82) - Acquisition d'œuvres d'art pour le Château de Seneffe : 200.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section IV (Arts & Lettres) - Sous-section G (Arts plastiques).

(74.21) - Achats d'œuvres d'art par la Direction générale des arts et lettres - récolement et remise en état des œuvres d'art reprises

à l'inventaire du département; assurances des œuvres soumises à la commission des arts plastiques : 4.000.000,00 fb.

(74.80) - Acquisition d'œuvres d'art plastique d'artistes belges et étrangers par les musées de l'État : 1.900.000,00 fb.

(33.07) - Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques (acquisition, création, restauration d'œuvres qui ne font pas partie des collections d'un musée) : 3.500.000,00 fb.

(34.12) - Subvention à l'Union académique internationale : 225.000,00 fb.

SECTION XII

BEAUX-ARTS – GÉNÉRALITÉS

Cette douzième section comporte les observations qui concernent les généralités de la matière culturelle dite des «Beaux-arts»; c'est-à-dire les notices qui concernent des éléments, dont le caractère de généralité ne permet pas leur classement dans un domaine culturel ou artistique en particulier.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 et la loi spéciale du 21 juillet 1971 ont reconnu la matière culturelle des «Beaux-arts». Cette situation reste aujourd'hui inchangée. Il est probable que l'action publique en matière de Beaux-arts a, aujourd'hui, plus de cent ans.

Matière et regroupement de domaines

Les Beaux-arts constituent, en eux-mêmes, un regroupement de domaines artistiques à géométrie variable, selon les époques et les approches; la notion a intégré, avec le temps, des domaines nouveaux, tels que, par exemple : le cinéma, la bande dessinée, etc. En 1926, le philosophe Alain rattache la littérature (le roman) et la poésie à son Tableau des Beaux-arts; alors qu'au niveau académique, on distingue explicitement les Lettres et les Beaux-arts, voire on associe, dans une configuration communautaire, la langue et la littérature d'expression française.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent très lacunaires et devraient faire l'objet de recherches complémentaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques en matière de Beaux-arts, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour cette matière demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé, ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions particulières, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **21 septembre 1970** : Les statuts, règlement général et règlement de la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sont modifiés — Source : *Moniteur belge* du 19 janvier 1971 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **7 juillet 1972** : Le gouvernement évoque la situation financière déficitaire du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et la demande que cette institution a adressée pour obtenir, d'une part une aide à l'apurement du déficit des années antérieures (mesure approuvée) et, d'autre part, l'octroi d'un subside complémentaire pour l'exercice budgétaire 1972 (mesure soumise à condition) — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour.
- **15 décembre 1972** : Le gouvernement décide de porter à 7.500.000 de francs belges, le complément de subvention au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles pour l'exercice 1972 — Source : *Procès-verbal, numéro 39*, du Conseil des ministres du jour.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle d'expression française

[Il n'a pas été possible d'identifier l'allocation budgétaire éventuelle au Palais des Beaux-Arts de Charleroi, pour la période considérée]

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.11) - Subvention au Palais des Beaux-Arts [Bruxelles] : 4.000.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Politique culturelle d'expression française

[Il n'a pas été possible d'identifier l'allocation budgétaire éventuelle au Palais des Beaux-Arts de Charleroi, pour la période considérée]

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.11) - Subvention au Palais des Beaux-Arts [Bruxelles] : 4.000.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

[Données non disponibles]

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Politique culturelle d'expression française

[Il n'a pas été possible d'identifier l'allocation budgétaire éventuelle au Palais des Beaux-Arts de Charleroi, pour la période considérée]

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.10) - Subvention au Palais des Beaux-Arts [Bruxelles] : 10.000.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

[Données non disponibles]

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il pourrait être intéressant de mener une étude relativement minutieuse des organismes qui œuvrent dans un cadre général consacré aux Beaux-arts, afin d'identifier l'économie de leurs domaines d'action; s'il y en a de principaux et lesquels et dans quelles proportions, et d'autres plus accessoires; s'il y a des cofinancements par domaines, etc.

SECTION XIII

CINÉMA

(Beaux-arts)

Cette treizième section comporte les observations qui concernent le domaine du cinéma.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 ont inclus le cinéma dans la matière culturelle des «Beaux-arts». La loi spéciale du 21 juillet 1971 a rattaché explicitement le cinéma à la matière culturelle des «Beaux-arts, y compris le cinéma». Cette situation a été modifiée en 1980, dans le sens d'une inclusion implicite.

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements, le domaine du cinéma sera également rattaché à plusieurs regroupements de domaines, tels que, par exemple, celui de l'«audiovisuel» où il se trouvera associé à la radio et à la télévision; ou celui des «arts mécanisés» où il se trouve associé à la télévision, à la vidéo, au disque, etc., par opposition aux «arts vivants».

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ce domaine du cinéma, diverses disciplines qui se définissent, par exemple, par les destinataires : le cinéma pour adultes, le cinéma pour l'enfance et la jeunesse, le cinéma à l'école, etc. Elles peuvent également se qualifier par les finalités ou les processus mis en œuvre, ainsi c'est le cas dans le cinéma documentaire, le cinéma d'animation ou le cinéma de fiction ou en relation aux divers métiers techniques spécifiques : opérateur son ou image, montage, production, casting, réalisation, scénarisation, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Au regard de l'activité cinématographique de l'époque, elles apparaissent lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine du cinéma, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine du cinéma demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé, ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions ou à des organisations cinématographiques particulières, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Dans les années 1970, le cinéma étant pris en considération en qualité d'industrie, plusieurs départements ministériels interviennent sur le plan budgétaire; ce qui rend l'analyse d'autant plus complexe.

On observe que la politique du cinéma reste largement partagée que ce soit à travers les institutions bicommunautaires (cinémathèque et musée) ou à travers les accords de coopération internationaux en vue de coproductions bilatérales.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **15 octobre 1970** : Signature, à Rome, d'un accord entre le gouvernement belge et le gouvernement de la République italienne, en matière de coproduction cinématographique qui traite les aspects suivants : principe (art.1), collaboration (art.2), prise de vues (art.3), copies (art.4), participation (art.5), marchés et recettes (art.6), dénomination et participation aux festivals (art.7), autorisations (art.8), coproduction avec les pays tiers (art.9), facilités (art.10), examen des apports (art.11), transfert de devises (art.12), commission mixte (art.13), validité (art.14) :: F.X. van der STRATEN-WAILLET — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1971.
- **8 octobre 1971** : Signature, à Bruxelles, d'un accord entre le gouvernement belge et le gouvernement de l'État d'Israël qui porte sur la coproduction (longs ou courts métrages) en matière de cinématographie qui comporte diverses mesures relatives au statut des films réalisés en coproduction, aux travailleurs impliqués dans ces films, aux lieux de tournage, aux conditions dans lesquelles les films devront être produits, à la répartition des recettes et aux génériques, au statut des contrats de coproduction, aux facilités accordées à la circulation des artistes et des personnels, à la création et au fonctionnement d'une commission mixte composée d'experts et de fonctionnaires :: R. VAES, pour le gouvernement belge — Source : *Moniteur belge* du 26 novembre 1971.

POLITIQUES NATIONALES

- **Janvier 1970** : Albert PHILIPPE publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à «La censure cinématographique en Belgique» — Source : Le document référencé.
- **17 avril 1970** : L'article 5 de l'arrêté royal du 23 octobre 1963, qui organise l'aide à l'industrie cinématographique, est modifié pour limiter le montant de la taxe sur la diffusion en salle des journaux d'actualités :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970.
- **15 mai 1970** : Le gouvernement adopte la convention collective de travail conclue le 12 mars 1970 au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970.
- **2 juin 1970** : Le gouvernement adopte la convention collective de travail du 16 juin 1969, signée au sein de la Commission paritaire nationale

des entreprises permanentes de spectacle, relative à la durée du travail :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1970.

- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie; sont concernées les salles de cinéma, de cirque, de théâtre, de music-hall, de fêtes, etc. :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1970.
- **13 avril 1971** : L'article 5 de l'arrêté royal du 23 octobre 1963 qui organise l'aide à l'industrie cinématographique est modifié. L'arrêté modifie le pourcentage des taxes appliquées aux longs métrages, courts métrages, journaux d'actualités et films commandés par les pouvoirs publics, pour l'année 1970 :: André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1971.
- **11 février 1972** : Au Conseil des ministres, un comité restreint est créé, à la demande du ministre André COOLS, pour examiner la question de la suppression éventuelle de la taxe sur les cinémas et la création d'un fonds pour la production de films — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour.
- **12 mai 1972** : L'arrêté royal du 23 octobre 1963 d'aide à l'industrie cinématographique est modifié; la modification porte 13 articles et de nombreuses actualisations de l'arrêté initial :: Henri SIMONET — Source : *Moniteur belge* du 27 mai 1972.
- **17 octobre 1973** : Le ministre des Affaires économiques précise et modifie le sens de la notion de «programme complet» telle qu'elle figure dans l'arrêté ministériel du 8 décembre 1972 pris en exécution de l'arrêté royal du 23 octobre 1963 relatif à l'aide à l'industrie cinématographique belge; «Par programme complet, il faut entendre un programme de cinéma composé d'un film de long métrage, accompagné d'un ou de plusieurs films de court métrage, soit d'un magazine d'actualités, ce magazine pouvant lui-même éventuellement accompagner la projection d'un ou de plusieurs films de court métrage» :: Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 25 octobre 1973.
- **24 décembre 1973** : Le gouvernement modifie les normes de métrages et les critères et le taux de taxe qui s'appliquent à la projection des journaux d'actualités, dans le cadre de l'aide à l'industrie cinématographique :: Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.
- **24 juin 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 31 janvier 1974 conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique pour régler diverses questions relatives aux jours de vacances et conditions de travail et de rémunéra-

tion des travailleurs occupés dans les salles de spectacle cinématographique :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 7 août 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **6 octobre 1972** : Un grand prix annuel du scénario est institué par le ministre de la Culture française; il vise à valoriser les auteurs belges de scénario inédit, en langue française, d'un film de fiction de long métrage; le prix est fixé à 150.000 francs belges; un jury de sept personnes est constitué par le ministre :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1972.
- **Novembre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres (22)* est consacré au «Cinéma de Wallonie», préparé par Jacques BELMANS; le cahier comporte plusieurs sections : Au temps du muet / Le combat des années trente / Le chagrin et la pitié / Marasme et tentatives diverses / La re-naissance du cinéma belge — Source : La publication référencée.

PARTICIPATION - CONCERTATION

- **12 mars 1970** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique concernant le paiement ou le remplacement de jours fériés légaux coïncidant avec le jour de la semaine habituellement non presté — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970.
- **22 juin 1972** : Convention collective de travail conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'Industrie cinématographique — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1972.
- **3 novembre 1972** : La Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique fixe les conditions de travail et de rémunération dans les laboratoires de travaux cinématographiques — Source : *Moniteur belge* du 27 janvier et du 17 février 1973.
- **18 janvier 1973** : En vertu de la nouvelle loi relative aux commissions paritaires et aux conventions collectives (décembre 1968), le ministre de l'Emploi et du Travail reconnaît des organisations professionnelles représentatives des employeurs au sein de l'industrie cinématographique :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1973.

- **12 octobre 1973** : Le gouvernement désigne les président, vice-président et membres de la Commission paritaire de l'industrie cinématographique; l'arrêté comporte la liste complète des membres effectifs et suppléants, des représentants des employeurs et des représentants des organisations de travailleurs :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} décembre 1973.
- **31 janvier 1974** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique pour régler diverses questions relatives aux jours de vacances et conditions de travail et de rémunération des travailleurs occupés dans les salles de spectacle cinématographique — Source : *Moniteur belge* du 7 août 1974.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **2 mars 1970** : La composition du Conseil supérieur de la culture cinématographique d'expression française est renouvelée; sont désignés : Maurice de MEULEMEESTER, Willy POLOME, Jean DELIRE, Arthur MATHONET, André DELVAUX, F. GEILFUS, M.H. MABILLE :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 23 juillet 1970.
- **18 mars 1970** : Le gouvernement modifie la composition de la Commission chargée de connaître des questions relatives à l'instauration du statut d'acteur professionnel, créée en application de l'arrêté royal du 10 septembre 1968 fixant les conditions d'octroi de ce statut; elle est portée à vingt-trois membres :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1970.
- **16 juin 1970** : La composition de la Commission du film, membres effectifs et membres suppléants, est renouvelée; les membres effectifs sont pour les pouvoirs publics : H. MABILLE, V. SACCASYN, V. POTIAU, K. CEULE, P. ROCK, P. VANBERGEN; pour le secteur cinématographique : Dimitri BALACHOFF, L. HEMELAER, M.L JAUNIAUX, J. VAN RAEMDONCK; pour les membres à compétence technique et artistique : R. DE BORGER, O. DEVILLE; la présidence est assurée par J. HAMELS, directeur général du Commerce au ministère des Affaires économiques :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970.
- **5 janvier 1972** : La Commission consultative pour la location des films destinés à la projection commerciale est renouvelée :: André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1972.

- **18 juillet 1972** : Modifications dans la composition et la présidence du Conseil supérieur de la culture cinématographique d'expression française (nomination de William UGEUX) et de la Commission de sélection des films d'expression française (nominations de Dimitri BALACHOFF et d'André MASSINGER); ces modifications seront complétées le 6 septembre 1972 :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* des 18 et 20 octobre 1972.
- **1^{er} mars 1973** : Le ministre de la Culture française désigne les membres de la Commission de sélection des festivals de cinéma, pour une durée de trois années; sont nommés : Dimitri BALACHOFF, J. BOIGELOT, P. DAVAY, J. DEBONGNIE, D. GELUCK, J.A. GEUBEL, R. LEBLANC, Jacques LEDOUX et A. WEIS :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1973.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(32.01) : Subvention à la Cinémathèque de Belgique : 7.500.000,00 fb.

(33.10) : Subvention au Musée du Cinéma : 1.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I (Arts et lettres) - Chapitre I

(12.24) : Promotion du film : achats et dépenses de toutes natures pour l'encouragement à la production et à la diffusion de films belges ou en coproduction : 15.500.000,00 fb.

Section I (Arts et lettres) - Chapitre III

(32.04) : Subventions à des organismes pour la promotion et la diffusion culturelle par le cinéma : 190.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(32.01) : Subvention à la Cinémathèque de Belgique : 10.00.000,00 fb.

(33.10) : Subvention au Musée du Cinéma : 2.000.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I (Arts et lettres) - Chapitre I

(12.24) : Promotion du film : achats et dépenses de toutes natures pour l'encouragement à la production et à la diffusion de films belges ou en coproduction : 19.000.000,00 fb.

Section I (Arts et lettres) - Chapitre III

(32.04) : Subventions à des organismes pour la promotion et la diffusion culturelle par le cinéma : 390.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(32.01) : Subvention à la Cinémathèque de Belgique : 10.000.000,00 fb.

(33.10) : Subvention au Musée du Cinéma : 2.000.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I (Arts et lettres) - Chapitre I

(12.24) : Promotion du film : achats et dépenses de toutes natures pour l'encouragement à la production et à la diffusion de films belges ou en coproduction : 30.000.000,00 fb.

Section I (Arts et lettres) - Chapitre III

(32.04) : Subventions à des organismes pour la promotion et la diffusion culturelle par le cinéma : 1.420.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.13) : Subvention à la Cinémathèque de Belgique : 11.000.000,00 fb.

(33.10) : Subvention au Musée du Cinéma : 2.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I (Arts et lettres) - Chapitre I

(12.24) : Promotion du film : achats et dépenses de toutes natures pour l'encouragement à la production et à la diffusion de films belges ou en coproduction : 30.000.000,00 fb.

Section I (Arts et lettres) - Chapitre III

(32.04) : Subventions à des organismes pour la promotion et la diffusion culturelle par le cinéma : 820.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974***Politique culturelle commune***

Section I - Chapitre III

(33.13) : Subvention à la Cinémathèque de Belgique : [données non disponibles dans les ressources consultées].

(33.10) : Subvention au Musée du Cinéma : [données non disponibles dans les ressources consultées].

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I (Arts et lettres) - Chapitre I

(12.24) : Promotion du film : achats et dépenses de toutes natures pour l'encouragement à la production et à la diffusion de films belges ou en coproduction : 34.000.000,00 fb.

Section I (Arts et lettres) - Chapitre III

(32.04) : Subventions à des organismes pour la promotion et la diffusion culturelle par le cinéma : 1.890.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Compte tenu de la complexité des systèmes de financement public du cinéma et de l'activité tant locale qu'internationale, en ce domaine, il serait intéressant d'examiner s'il existe une étude exhaustive des politiques et des ressources publiques qui concerne ce domaine en particulier, tant sur le plan local, régional, national qu'international. À défaut, l'entreprendre et la mener, au moins pour les années 1965 à 1979.

SECTION XIV

DANSE

(Beaux-arts)

Cette quatorzième section comporte les observations qui concernent le domaine de la danse et de l'art chorégraphique (les deux formulations sont aujourd'hui utilisées); dans les années 1970, la notion utilisée est celle de «ballet», y compris dans ses formes modernes, par exemple : Maurice BÉJART, dirigera le «Ballet du XX^{ème} siècle» (1960), notamment au Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 et la loi spéciale du 21 juillet 1971 ont inclus le terme «ballet» à la matière culturelle des «Beaux-arts». En cela, ils n'ont pas suivi le Tableau des Beaux-arts (1926) du philosophe Alain qui avait préféré le terme de «danse» pour désigner, au sein des Beaux-arts, ce domaine qui dispose «le corps humain selon l'aisance et la puissance, et d'abord pour lui-même». Cette dénomination a évolué au cours des années qui ont suivi la période 1970/74.

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements, le domaine de la danse et de l'art chorégraphique sera également rattaché à plusieurs regroupements de domaines, tels que, par exemple, celui des «arts de la scène» où il se trouvera associé au domaine du théâtre, à l'art dramatique, au domaine de la musique, aux arts du cirque, etc.; ou celui des «arts vivants» par opposition aux «arts mécanisés» (cinéma, télévision, vidéo, disque, etc.); ou encore aux «arts du mouvement», au côté du «mime» ou du «théâtre du corps», voire de certaines formes artistiques d'acrobatie.

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ce domaine de la danse, diverses disciplines qui se définissent, par exemple, par les destinataires : la danse pour adultes, la danse pour l'enfance et la jeunesse, la danse à l'école, etc. Elles peuvent également se qualifier par les

finalités, les processus mis en œuvre ou les formes (styles) utilisées : classique, jazz, moderne, contemporaine, etc. La distinction entre «professionnel» et «amateur» est également admise pour ce domaine de la danse. De même, la discipline des ateliers créatifs qui permettent de s'initier à la pratique de la création et de l'expression par les moyens de la danse, relève de ce domaine. Certaines disciplines sportives qui disposent d'une exigence artistique reconnue pourraient être associées à ce domaine, telles par exemple, les disciplines du patinage artistique, de la danse acrobatique, aquatique, équestre, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent très lacunaires. Hormis les considérations relatives à la gestion économique des ballets, la littérature officielle semble peu abondante. Bien qu'elle jouisse, au cours de cette période (70/74), d'une forte émulation et d'un rayonnement national et international, dans le sillage de Maurice BÉJART, l'hypothèse d'une «politique publique de la danse» ne semble pas avoir été mobilisée par les textes officiels.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine de la danse et de l'art chorégraphique, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine de la danse demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé, ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions spécifiques, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **30 avril 1970** : L'association internationale dénommée «Mudra – Centre européen de perfectionnement et de recherche des interprètes du spectacle» dont le siège est établi à Bruxelles, obtient la personnalité civile; ses statuts sont approuvés — Source : *Moniteur belge* du 16 mai 1970.

POLITIQUES NATIONALES

- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie; sont concernées les salles de cinéma, de cirque, de théâtre, de music-hall, de fêtes, etc. :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1970.
- **7 juin 1974** : Le comité ministériel restreint fait rapport au gouvernement relativement à la situation financière des opéras, des ballets et des orchestres de Flandre et de Wallonie; six mesures à court et à moyen termes sont présentées et débattues : 1. La liquidation immédiate de la seconde tranche du subside 1974 et l'intégration de toute augmentation dans le calcul global de la dotation aux communautés culturelles / 2. La justification des sommes demandées, notamment à titre de programmation sociale / 3. Des négociations avec les organismes concernés afin de conclure une convention avant le 31 décembre 1974, pour fixer les quotes-parts respectives des différents pouvoirs publics et préciser les modalités de contrôle quant à la gestion de ces organismes / 4. La mise à l'étude de mesures de rationalisation de la structure et des activités de ces organismes / 5. L'examen de la révision des réglementations des autres secteurs dans le sens d'une subordination de la subsidiation au nombre de concerts organisés et au relèvement de la population scolaire dans l'enseignement artistique / 6. L'adoption d'un calendrier pour l'étude et la décision de ces mesures; les mesures les plus urgentes sont prises, les autres seront précisées par le comité ministériel restreint — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 juin 1974** : Le gouvernement aborde une nouvelle fois la question de la responsabilité budgétaire, dans le cadre de l'autonomie culturelle; il décide d'adopter une politique budgétaire claire en cette matière, au plus tard pour la fin de l'année 1975; à cette fin, il fixe les priorités à examiner d'ici là dont la nécessité d'une coordination entre les deux communautés relative à l'enseignement artistique et au financement des orchestres selon divers critères tels que, par exemple, les diplômés

des musiciens et le nombre de concerts publics; en ce qui concerne les organismes lyriques et chorégraphiques, chaque ministre fixera par convention le montant respectif des apports des pouvoirs publics associés, l'établissement d'un statut et d'un cadre maximum du personnel, ils examineront la possibilité de fusion entre deux ou plusieurs de ces organismes afin de limiter les frais de direction et d'administration, de telle sorte à rester dans le cadre des dotations budgétaires aux communautés — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.

- **8 octobre 1974** : Le gouvernement autorise la création de l'association internationale «Comité artistique du festival international de la danse à Venise», dont le siège est établi à Bruxelles — Source : *Moniteur belge* du 17 octobre 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; le troisième volume du Plan quinquennal consacré à la production et à la diffusion des arts et lettres ne comporte aucun chapitre à titre principal consacré à l'avenir du ballet ou de la danse — Source : Les différents livres du plan concerné, téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be.
- **25 juin 1973** : Les chorégraphes sont explicitement visés par le décret relatif au Théâtre pour l'enfance et la jeunesse :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1973.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.12) - Subvention à l'ASBL «Mudra» : 2.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I - Chapitre III

(33.06) - Subvention au Ballet de Wallonie : 13.458.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971***Politique culturelle commune***

Section I - Chapitre III

(33.12) - Subvention à l'ASBL «Mudra» : 2.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Arts & lettres - Chapitre III

(33.06) - Subvention au Ballet de Wallonie : 15.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972***Politique culturelle commune***

Section I - Chapitre III

(33.12) - Subvention à l'ASBL «Mudra» : 2.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Arts & lettres - Chapitre III

(33.06) - Subvention au Ballet de Wallonie : 17.500.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973***Politique culturelle commune***

Section III - Chapitre III

(33.48) - Subvention à l'ASBL «Mudra» : 4.500.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Arts & lettres - Chapitre III

(33.06) - Subvention au Ballet de Wallonie : 20.247.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974***Politique culturelle commune***

Section III - Chapitre III

(33.48) - Subvention à l'ASBL «Mudra» : [données non disponibles dans les ressources consultées].

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Arts & lettres - Chapitre III

(33.06) - Subvention au Ballet de Wallonie : 21.185.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il existe probablement des ressources spécifiques qui n'ont pu être consultées, dans le cadre de ces travaux, et qui permettraient d'éclairer les prémices où se forge progressivement ce qui deviendra une politique de la danse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Budgétairement, il ne semble pas que le «Ballet du XX^{ème} siècle» ait obtenu une subvention directe, dans le cadre de la politique culturelle commune. On peut formuler l'hypothèse qu'il relevait de ressources internes à l'Opéra. Il serait intéressant de consacrer quelques travaux à compléter notre connaissance de ces réalités du moment.

SECTION XV

ÉDUCATION PERMANENTE

Cette quinzième section comporte les observations qui concernent les domaines de l'éducation permanente, de l'éducation populaire, de la formation culturelle des adultes, de la promotion sociale des travailleurs. L'organisation et les relations entre ces domaines va considérablement évoluer au cours des cinquante années qui vont suivre la période considérée (1970/74).

Domaine et matière culturelle

Dans les travaux parlementaires de 1970, l'éducation permanente n'est pas citée explicitement, dans la première liste des matières culturelles; l'éducation populaire est associée à la matière culturelle des «loisirs». La loi spéciale du 21 juillet 1971 a modifié cette situation en reconnaissant explicitement comme matière culturelle : l'éducation permanente et l'animation culturelle. Cette formulation reste inchangée aujourd'hui.

Dans la mesure où la politique des centres culturels a été rattachée à l'animation culturelle, pour la lisibilité, nous traitons l'éducation permanente et l'animation culturelle comme deux domaines distincts, sans exclure la perspective générale d'éducation permanente du domaine de l'animation culturelle ni exclure le domaine de l'animation culturelle du champ de l'éducation permanente. On peut considérer l'exercice des libertés et des droits culturels (Nations-unies, 1948) ainsi que l'épanouissement culturel des adultes et l'émancipation des personnes et des groupes, au sens large, comme des finalités génériques de l'éducation permanente. Ces formulations évoluent.

Domaine et regroupement de domaines

Dans les années 1970, le domaine de l'éducation permanente se structure au croisement de l'éducation populaire, de la formation des adultes – tout au long de la vie – et de la promotion sociale et culturelle des travailleurs; à l'exception de l'enseignement et du recyclage professionnel (1971). Au fil des développements, certains de ces domaines vont être explicitement visés par le législateur comme «matières culturelles» distinctes : la formation post-scolaire

et parascolaire (1980), la formation intellectuelle, morale et sociale (1980), la promotion sociale (1980), la reconversion et le recyclage professionnel, sauf exceptions particulières (1980).

Dans les années 1970, les considérants des législations adoptées dans divers domaines (centres culturels, maisons de jeunes, etc.) posent l'éducation permanente comme un paradigme général et transversal aux politiques culturelles.

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ce domaine de l'éducation permanente de nombreuses disciplines qui relèvent de l'action culturelle, de l'information, de la participation à la vie culturelle, sociale et politique, de la formation culturelle des adultes, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles semblent déjà fournies.

Cette section ne prétend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine de l'éducation permanente, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine de l'éducation permanente demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Notamment, dans les années 1970, plusieurs départements ministériels interviennent dans le financement du domaine de l'éducation permanente; d'autre part, le financement des foyers culturels, des organisations de jeunesse est partiellement intégré aux articles budgétaires de l'éducation permanente; ainsi divers facteurs historiques, propres à l'organisation budgétaire de l'époque, rendent l'analyse budgétaire particulièrement complexe.

Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des organismes d'éducation permanente, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Il semble que la politique de l'éducation permanente s'est d'emblée organisée distinctement et différemment par Communauté culturelle.

On n'observe pratiquement aucune politique culturelle commune, en cette matière.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **1970 est consacrée «Année de l'éducation»** par les Nations-unies — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1970 et site web des Nations-unies.
- **Au cours de l'année 1970**, le Conseil de l'Europe édite un volume consacré au renouvellement des conceptions en matière d'éducation permanente et notamment qui comporte les études réalisées au cours des années 1968/69 sur ce thème — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, mars et juin 1972 (page 137).
- **Janvier 1970** : Marcel HICTER est appelé à la présidence de la Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA), à cette occasion, il fait un exposé sur «La place des loisirs socio-éducatifs et culturels dans la société occidentale de 1980» [le texte intégral figure en ouverture du présent ouvrage] — Source : HICTER (1980), pages 163 à 177.
- **Décembre 1970** : La dernière livraison des *Cahiers JEB* de l'année comporte principalement le rapport présenté par le recteur J. CAPELLE, devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et consacré à «L'éducation permanente en Europe». Le rapport comporte une introduction suivie par trois grands titres : Introduction : Le besoin d'un renouveau - Principes et définition de l'éducation permanente / Titre I : Les données - A. L'éducation continue et la place des jeunes dans la société - B. Les besoins d'éducation post-scolaire (professionnels, sociaux, obstacles, troisième âge) / Titre II : Les actions complémentaires - A. Action éducative et post-scolaire (recyclage, reconversion, actualisation, perfectionnement) - B. Action éducative semi-scolaire / Titre III : L'intégration des actions éducatives - A. Reconstruction des actions éducatives - B. Organisation de l'éducation post-scolaire / Conclusions. L'introduction postule un rattachement de l'éducation permanente à la politique de l'éducation, elle-même. «20. L'éducation permanente est un concept destiné à permettre à chacun de s'épanouir au mieux selon un processus qui se développe durant la vie entière. Le concept d'éducation permanente, principe organisateur de l'enseignement, implique un système *compréhensif*, cohérent et intégré, conçu pour répondre aux aspirations éducatives et culturelles de chaque individu, dans toute la mesure de ses aptitudes. 21. L'idée capitale de cette nouvelle conception est que l'éducation forme un continu intégrant, dans le domaine du savoir et dans le déroulement temporel de la vie scolaire et de la vie active, la diversité des influences éducatives» (page 262). Dans ses conclusions, l'auteur compare l'éducation permanente, utopie des années 1965/1970 à l'école gratuite, utopie des années 1880/85. La

publication de ce rapport est complétée par une contribution de Roland DELBAERE consacrée à «Le point sur l'éducation permanente en Angleterre», où il fait écho aux échanges d'informations qui ont eu lieu, dans le cadre de la «Salisbury Further Education Conférence» (juillet 1970) — Source : La publication concernée.

- **2 avril 1971** : Le gouvernement accorde la personnalité juridique à l'association internationale «Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active», dont le siège est établi à Bruxelles; il approuve les statuts de l'association qui ne sont pas annexés à l'avis — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1971.
- **25 juillet au 7 août 1972** : L'UNESCO organise la «Troisième conférence internationale sur l'éducation des adultes», à Tokyo (Japon), dont Marcel HICTER est le rapporteur général — Source : HICTER (1980), page 244 et site web de l'UNESCO.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* est consacré à la publication d'un document du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe relatif aux «fondements d'une politique éducative intégrée»; ce rapport fait suite aux quinze études «publiées par le Conseil de l'Europe et dont l'objet était d'éclairer, sous différents angles, le concept d'éducation permanente et d'en analyser les réalisations et les tendances à travers un certain nombre de systèmes nationaux»; le rapport formule des exigences à l'endroit des systèmes éducatifs, notamment «d'offrir à tous des chances égales de réussite, aussi bien des chances initiales que la redistribution de chances tout au long de la vie. Tant que ces chances ne sont pas un fait, une éducation de compensation s'imposera pour réduire autant que possible les handicaps dus aux facteurs sociaux, géographiques, historiques et culturels». La deuxième partie porte sur les questions qui se posent à l'occasion d'un tel projet éducatif : Comment amener chacun à organiser sa progression en pleine responsabilité? Comment permettre à chacun de faire face aux données mouvantes de l'emploi? Comment permettre à chacun de déployer pleinement ses facultés créatives et sa personnalité? La troisième partie envisage la question des moyens : les structures de coordination locales, régionales et nationales; les équipements; les formateurs; la recherche et sa place dans l'éducation permanente; la contribution de l'université; les ressources financières — Source : La publication concernée.
- **Année 1973** : Suite à la conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972), Marcel HICTER est chargé, par le directeur général de l'UNESCO, d'une «Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques de la préparation d'un instrument international sur le développement de l'éducation des adultes» [Rapport d'étude non daté] — Source : HICTER (1980), pages 243 à 284.

POLITIQUES NATIONALES

- **16 juillet 1970** : L'enseignement à horaire réduit est réformé en «enseignement de promotion sociale» :: Abel DUBOIS et Pierre VERMEYLEN — Source : *Moniteur belge* du 5 septembre 1970.
- **21 juin 1971** : Le Conseil de la jeunesse prend position sur la proposition commune de la CSC et de la FGTB à l'égard du projet de loi portant instauration d'un système de crédits d'heures pour les jeunes travailleurs — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974, page 311.
- **2 juin 1972** : Suite aux débats qui ont eu lieu au Conseil national du Travail, la question des compétences ministérielles en vue de l'instauration de crédits d'heures est abordée au Conseil des ministres qui conclut à la nécessité d'une concertation, en cette matière, entre le ministre de l'Emploi et du Travail et divers autres ministres du gouvernement concernés par cette matière; dont notamment les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture — Source : *Procès-verbal, numéro 18* du Conseil des ministres du jour.
- **2 mars 1973** : Le projet de loi relatif aux crédits d'heures est présenté par le ministre de l'Emploi et du Travail; il est analysé et discuté en séance par le gouvernement; un comité restreint est créé pour finaliser la négociation entre les ministres de la majorité : le Premier ministre, les vice-Premiers ministres, les ministres de l'Emploi et du Travail, des Classes moyennes, de l'Agriculture, des Travaux publics, les ministres de l'Éducation nationale et les ministres de la Culture des deux communautés culturelles — Source : *Procès-verbal, numéro 7* du Conseil des ministres du jour.
- **9 mars 1973** : Après la concertation du comité restreint, le projet de loi relatif aux crédits d'heures est à nouveau examiné et discuté par le gouvernement; les ministres de l'Éducation nationale et les ministres de la Culture des deux communautés sont associés à un groupe de travail qui est chargé de définir ce qu'il convient d'entendre par «enseignement de promotion sociale, y compris les cours de formation générale»; le texte du projet devra être soumis à concertation avant d'être mis en discussion au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 8* du Conseil des ministres du jour.
- **12 mars 1973** : Le ministre de l'Emploi et du Travail fait part au gouvernement des nouvelles concertations qu'il a menées à la demande de certains ministres, pour le projet de loi relatif aux crédits d'heures; suite à débat, le projet est adopté pour être transmis, sans modification, au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 9*, du Conseil des ministres du jour.

- **16 mars 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (596) consacré aux «Crédits d'heures de formation syndicale» (collectif) — Source: La publication concernée.
- **30 mars 1973** : Le vice-Premier ministre, Léo TINDEMANS, informe le gouvernement que le groupe PSC/CVP n'a pas admis le projet de loi sur les crédits d'heures, tel qu'il avait été adopté par le gouvernement; il propose des amendements; ils sont débattus — Source: *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.
- **6 avril 1973** : Suite aux débats qui ont eu lieu dans le cadre du projet de loi accordant les crédits d'heures, le ministre de l'Emploi et du Travail fixe, par arrêté ministériel, les règles relatives à l'octroi de certains avantages aux personnes qui reçoivent une formation professionnelle :: Ernest GLINNE — Source: *Moniteur belge* du 11 mai 1973.
- **6 avril 1973** : Le gouvernement décide d'étendre l'application de la future loi accordant les crédits d'heures, aux travailleurs indépendants et aux agriculteurs — Source: *Procès-verbal, numéro 13*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 avril 1973** : Sur proposition du gouvernement, le Parlement adopte un instrument distinct et spécifique, en faveur de la «Promotion sociale des travailleurs» qui organise l'exercice du droit aux crédits d'heures pour les travailleurs et fixe les conditions générales relatives à leur mise en œuvre; la nouvelle loi modifie la loi du 1^{er} juillet 1963 instaurant une indemnité de promotion sociale :: Ernest GLINNE — Source: *Moniteur belge* du 21 avril 1973.
- **27 juillet 1973** : Le gouvernement évoque le projet d'arrêté accordant une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle et morale; au cours de cette séance le ministre de la Culture évoque le «double emploi» éventuel entre cette mesure et les subsides accordés aux organisations d'éducation des adultes. Les divergences de vues seront gérées dans le cadre d'un comité restreint — Source: *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 novembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro double (621 et 622) consacré aux «Associations féminines en Belgique» (anonyme) — Source: Les publications référencées.
- **7 décembre 1973** : Le gouvernement précise la notion de «Formation professionnelle» dans l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage; «toute mesure ayant pour but de donner à une personne la capacité professionnelle requise pour exercer une activité salariée. Elle peut consister dans : 1° l'apprentissage d'un métier

ou d'une profession; 2° la réadaptation dans le métier ou la profession; 3° l'acquisition d'une formation de base nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle; 4° le perfectionnement et l'élargissement des connaissances professionnelles ou leur adaptation à l'évolution du métier ou de la profession; 5° l'observation du travailleur, aux fins visées ci-dessus, pendant le temps nécessaire pour déceler ses aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable.» :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974.

- **28 décembre 1973** : Le gouvernement adopte la réglementation qui permet d'exécuter la loi du 1^{er} juillet 1963 modifiée par la loi du 10 avril 1973 qui accorde une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui suivent des cours pour parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale; dont l'article 4 définit les types d'organisations habilitées à dispenser ces enseignements de promotion sociale : associations de jeunesse, organisations représentatives des travailleurs, organisations d'éducation permanente des adultes agréées — Source : *Moniteur belge* du 12 février 1974.
- **Janvier 1974** : Rosine LEWIN consacre un article au thème «Féminisme, féminité et le reste», dans le premier numéro de l'année de la nouvelle formule éditoriale adoptée par les *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **9 janvier 1974** : En exécution de la réglementation adoptée à la fin de l'année 1973, le ministre de l'Emploi et du Travail fixe la procédure et les formulaires-types pour introduire une demande d'octroi d'une indemnité de promotion sociale :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 7 mars 1974.
- **11 janvier 1974** : Le gouvernement adopte une réglementation qui permet d'octroyer des subventions pour l'organisation de campagnes publiques en faveur de la contraception; sont concernées les organisations agréées par l'arrêté royal du 15 juillet 1959 organisant l'octroi de subventions pour les cours, conférences et journées d'étude de nature à promouvoir l'éducation familiale et à favoriser l'épanouissement de la vie familiale; les dispositions visent la formation de conférenciers et animateurs [h/f] (Ch. II), les réunions d'information (Ch. III) et les publications d'information (Ch. IV) :: Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} février 1974
- **Février 1974** : Louise GOTOVITCH consacre un article «À propos de la lutte contre les handicaps socioculturels en éducation» dans le deuxième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.

- **Mars 1974** : Le troisième numéro des *Cahiers marxistes* publie une contribution coordonnée par Rosine LEWIN : «Un débat sur l'éducation sexuelle» — Source : Le document référencé.
- **11 mars 1974** : Le ministre de la Santé publique, de l'Environnement et de la Famille adopte un arrêté royal organisant l'octroi des subventions pour les activités de nature à promouvoir l'éducation familiale, à favoriser l'épanouissement de la vie familiale et la formation des responsables de l'éducation familiale :: Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1974.
- **Avril 1974** : Jacques MOINS consacre un article «Pour un statut des étrangers» dans le quatrième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **2 juillet 1974** : Le gouvernement modifie les règles d'application de la loi favorable à la promotion sociale des travailleurs pour étendre l'accès aux crédits d'heures aux travailleurs indépendants et à leurs aidants, notamment aux agriculteurs et aux classes moyennes :: Louis OLIVIER, Albert LAVENS — Source : *Moniteur belge* du 23 août 1974.
- **13 septembre 1974** : Sur proposition du ministre de l'Emploi et du Travail, le gouvernement examine la possibilité d'étendre la politique des crédits d'heures à de nouvelles catégories de travailleurs; un groupe de travail est constitué et les ministres de la Culture et les ministres de l'Éducation nationale, des deux communautés culturelles, y sont associés — Source : *Procès-verbal, numéro 19*, du Conseil des ministres du jour.
- **16 septembre 1974** : Le gouvernement règle les conditions à réunir pour bénéficier des crédits d'heures dans le cadre des formations de promotion sociale des travailleurs, qui suivent une première année de cours en vue de leur promotion sociale :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 18 septembre 1974.
- **20 septembre 1974** : Le groupe de travail consacré à l'extension de la politique des crédits d'heure présente deux nouveaux projets d'arrêtés royaux qui sont acceptés par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 20*, du Conseil des ministres du jour.
- **7 octobre 1974** : Le gouvernement modifie une nouvelle fois l'application de la loi du 10 avril 1973 pour étendre l'accès aux crédits d'heures, dans le cadre de la formation de promotion sociale des travailleurs, aux cours de formation générale en vue de la promotion économique, sociale et culturelle :: Alfred CALIFICE, Henri-François VAN AAL, Antoine HUMBLET, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974.

- **10 décembre 1974** : Le gouvernement arrête les règles d'octroi de subventions pour l'information en matière de contraception; concerne des cycles de formation et de perfectionnement destinés aux conférenciers et aux animateurs, les réunions d'information ainsi que la réalisation de publications d'information :: Jos DE SAEGER — Source: *Moniteur belge* du 3 janvier 1975.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au cours de l'année 1970**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Enseignement, éducation permanente, société»; la source comporte les contributions suivantes : Victor MICHEL, Préface / Max BASTIN, Enseignement et éducation permanente : exigences de la participation des travailleurs / Georges LIÉNARD, L'enseignement et la société / Jean DUMORTIER, Nouvelles pédagogies et contenu de l'enseignement / Jeanine WYNANTS, Les parents devant la réforme de l'enseignement et l'éducation permanente / J. LAURENT, Les professeurs et l'éducation permanente / François MARTOU, Pour une nouvelle politique de l'enseignement / Émile CREUTZ, Pour une école ouverte, lieu de l'éducation permanente / Table ronde et annexes à la table ronde / Leçon-Manifeste — Source: Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1970.
- **Juin 1970** : Les *Cahiers marxistes* consacrent leur sixième numéro au contrôle ouvrier et à l'autogestion — Source: le document référencé.
- **Au cours de l'année 1971**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Idéologies et action militante»; la source comporte les contributions suivantes : Victor MICHEL, Max BASTIN, 1919-71 [hommage] et introduction / Pierre DELOOZ, Les contradictions dans l'évolution de la société / Françoise VANDEMEERSCH, Les morales de notre temps / Bernard OLIVIER, Y a-t-il des manières différentes de concevoir Dieu? / Jean LADRIÈRE, L'action et l'idéologie / Émile CREUTZ, Les conditions de l'action militante / Jean VERJANS, L'action collective / Table ronde et annexes à la table ronde — Source: Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1971.
- **23 janvier 1971** : À l'occasion du week-end d'études organisé par la toute nouvelle Maison de la Culture de Verviers et consacré aux problèmes de l'animation culturelle, le ministre de la Culture, Albert PARISIS, annonce son intention de prendre des nouvelles législations en matière

de soutien aux organisations d'éducation permanente — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, juin 1971.

- **18 mai 1971** : Une table ronde réunit un certain nombre d'experts autour du thème «organisations volontaires et animation socioculturelle» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3, septembre 1971.
- **Du 5 au 16 juillet 1971** : Université d'été organisée à Liège et consacrée au thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1972 / Voir détails : II. Bibliothèques.
- **16 juillet 1971** : Une réglementation nouvelle et originale établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente. Sur le modèle légistique adopté pour les maisons de la culture et les foyers culturels (5 août 1970), l'arrêté royal est adopté comme une norme «législative» qui ne concerne que la Communauté culturelle d'expression française, en attendant l'installation du Conseil culturel et l'usage de la norme décrétable prévu par la réforme de la Constitution (24 décembre 1970); aussi le terme «national» prête-t-il à confusion. Le texte comporte vingt articles qui précisent les définitions des organisations de niveau «national» et de niveau «régional» (art. 2); un niveau «local» est également visé. Les associations concernées ne poursuivent aucun but de lucre et ont pour mission exclusive, au plan extrascolaire, l'animation, la formation, la diffusion culturelle au bénéfice des adultes, dans divers domaines d'ordre politique, philosophique, social, moral, civique, artistique ou scientifique; elles assistent leurs adhérents dans la réalisation de leurs activités (art. 2). Elles sont classées, par le ministre soit en «mouvement polyvalent» soit en «groupement spécialisé» soit en «service» (art. 4 et 5). L'arrêté fixe la procédure à suivre pour obtenir l'agrément (art. 6, 7 et 8) ou éventuellement la retirer (art. 9) et pour le classement des organisations (art. 10); ces procédures sont soumises à l'avis préalable du Conseil supérieur de l'éducation populaire (art. 11), voire des députations permanentes des Provinces (Brabant, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur) où le siège des organisations est établi (art. 12). L'agrément est une condition pour l'admission aux subventions (art. 13). Les articles 14 et 15 instaurent un système de calcul des subventions sur la base de «dépenses admissibles». Les articles 17 et 18 soumettent l'agrément et l'octroi des subventions aux règles générales relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions, ainsi qu'à la remise d'un dossier justificatif annuel :: Albert PARISIS, André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 27 août 1971 / Voir détails : XX. Lecture publique.

- **Juillet 1971 [date probable]** : Publication de «Culture et communauté» qui fait office de cinquième volume (prévu et non publié) du Plan quinquennal de politique culturelle (1968), initié par le ministre Pierre WIGNY; ce volume est consacré à la vie associative et à la politique d'éducation permanente du ministère; il offre aussi l'occasion de marquer le cinquantième anniversaire de la première législation relative à l'éducation populaire (5 septembre 1921). C'est à l'invocation de la figure de Jules DESTRÉE que le volume se propose de réaliser un bilan critique de l'héritage de la conception traditionnelle en matière d'éducation populaire (page 45). Le volume est publié sous la direction du ministre de la Culture française, Albert PARISIS qui prend à cœur de poursuivre le travail entrepris par son prédécesseur. Sa rédaction est le résultat d'un travail collectif et concerté, probablement présidé par son chef de cabinet, Georges-Henri DUMONT, assisté de ses collaborateurs : Jacques VAN DAMME, Michel VAN ZEEBROECK; à la participation duquel ont également été invitées des personnalités impliquées dans la vie académique ou associative, telles que : Victor BACHY (CETEDI), Joseph BASILE (UCL), Max BASTIN (CIEP), André DEJARDIN (journaliste), Édouard LIMBOS (CeFA), François MARTOU (UCL), Claude MONSŒUR (RTB), Léo MOULIN (Institut belge des sciences politiques), René PORTUGAELS (Centre de formation éducationnelle de Liège), Urbain VANDERSCHRAEGE (Conseil de la jeunesse), Arnold WIJNANTS (Équipes populaires), Jacques ZWICK (Ligue des Familles). Plusieurs membres de l'Administration de la culture française sont associés à ces travaux : Marcel DEPREZ et Pierre GRAINDORGE pour le service de l'inspection, Georges VAN BELLAIENGH pour le service des bibliothèques publiques. Valmy FÉAUX participe aux travaux en tant que représentant du vice-Premier ministre, André COOLS. Ce volume de quelque cent cinquante pages constitue une sorte de magistral «exposé des motifs» justifiant l'arrêté royal qui va être adopté, en matière d'éducation permanente, le 16 juillet de cette même année (pages 66 à 72). L'ouvrage entreprend d'établir une définition de la philosophie de l'éducation permanente, autour de cinq «mots-clés» qui traduisent les besoins et les aspirations des citoyens : s'épanouir, affirmer une solidarité, agir, créer, se situer (pages 15 à 20). Du point de vue des auteurs, l'éducation permanente offre une réponse également aux nécessités de la vie en société : le besoin de survie et d'organisation, le besoin de transformation, le besoin d'efficacité et de finalité (pages 21 et 22). Elle est «une culture pour notre temps» (page 22 à 24). La notion d'éducation permanente s'appuie sur des travaux récents, ceux de Joffre DUMAZEDIER, ceux du Conseil de l'Europe, la mise au point de l'UNESCO et les préoccupations des hommes et des citoyens : l'éducation permanente est conçue

XV. Éducation permanente

et présentée comme une politique faisant de l'être humain «la première et la plus importante préoccupation de la société» et, en retour, «le plus important acteur du progrès de celle-ci» (pages 24 à 26). Elle peut donc être définie comme une culture de la participation qui concerne l'ensemble du champ de la vie des femmes et des hommes, dans leurs différents aspects : sociopolitique, socioéconomique et socioculturel, scientifique et technique (pages 26 à 30). Au moment de structurer la politique culturelle de la nouvelle communauté des francophones de Belgique, les rédacteurs ont tenu à clarifier les principes généraux qui fondent l'action de l'État en cette matière (page 39) : a. une totale liberté de conception et d'initiative mais une recherche constante de motivation authentique, une exigence de continuité dans l'action / b. le respect des opinions sans discrimination / c. la primauté et la prépondérance de l'action éducative sur les notions de délassement et de divertissement / d. une égalité de traitement envers tous les instruments d'action culturelle et la reconnaissance d'une saine émulation / e. un souci de rassembler librement tous les concours utiles. Cette politique de l'éducation permanente s'appuie sur plusieurs secteurs d'action culturelle (pages 44 à 52) : les maisons de la culture, les foyers culturels, les bibliothèques publiques, les œuvres d'éducation populaire, les maisons de jeunes, les activités de jeunesse. Les grandes lignes d'une politique moderne se dessinent au fil des orientations proposées par les rédacteurs : le pluralisme, le développement régional, la relation à la culture publicitaire, la déconcentration et la décentralisation, une réflexion sur les instruments les plus adéquats, le soutien des organisations et mouvements volontaires, l'animation globale et le développement communautaire (pages 61 à 64). La nouvelle politique de l'animation (page 84) est fondée par les auteurs, notamment sur les libertés et les droits énoncés par la Déclaration universelle des droits des êtres humains (Nations-unies, 10 décembre 1948). Plutôt que de définir des limites à l'éducation, ils revendiquent la reconnaissance pour tout être humain du droit à valoriser tous les actes de sa vie, en les fondant sur l'esprit critique et la réflexion personnelle. Ainsi, pour qu'un être humain atteigne son plein développement, il faudrait que d'une part, très tôt, et d'autre part, tout au long de sa vie, il reçoive une éducation qui lui permettra d'épanouir son esprit, son intelligence, sa volonté et ses facultés physiques (page 85). C'est pourquoi la question de la formation des animateurs apparaît, alors, comme fondamentale pour le développement de l'action culturelle entre les divers acteurs concernés : bibliothèques publiques, maisons de jeunes, foyers culturels, mouvements volontaires, etc. (pages 86 à 99) — Source : Le volume concerné.

- **3 septembre 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 529, est consacré à la «Ligue des Familles nombreuses en Belgique» — Source : La publication concernée.

- **Septembre 1971** : Publication d'un nouveau numéro (3) des *Cahiers JEB* consacré à «l'animation socioculturelle» — Source: Le cahier concerné / Voir détails : X. Animation.
- **Décembre 1971** : Publication d'un nouveau numéro (4) des *Cahiers JEB* consacré aux «problèmes socioculturels des immigrés». Le volume est le résultat d'un travail en commun de Halina CZARNOCKI, Claude DUFOUR, Camille PICHULT, Anne REMICHE-MARTINOV, Arlette POLLAIN, Hélène VAN DE SCHOOR, Jean CALMEYN, Vincenzo CURZI, Roger DEHAYBE, Marcel DEPRESZ, Léonard DOYEN, Marcel ÉTIENNE, Albert GABBIADINI, Lucien LEGRAND, Albert MARTENS, Joseph POLLAIN, Mauro SBOLGI, Abdel Hamid SOLTANI, Claude STOCLET, José TOUSSAINT; avec des chansons-poèmes d'Angélique IONATOS, étudiante au Lycée de Waha (Liège). Les différentes parties sont consacrées aux thèmes suivants : Participation socioculturelle des immigrés... Qu'est-ce que c'est? / Esquisse de la politique d'immigration / Une notion d'accueil / À propos d'intégration / À l'écoute des immigrés / Cours de langue et d'alphabétisation pour adultes immigrés / Problèmes d'intégration des jeunes immigrés dans l'enseignement primaire et secondaire / L'apprentissage de la langue maternelle / Pour une politique de l'enseignement de la langue maternelle aux enfants immigrés / Types et sujets de coopération avec les immigrés dans les maisons de jeunes et autres organismes culturels / Les attitudes des mass-médias à l'égard des problèmes culturels des immigrés / La presse belge face aux immigrés / L'avenir des groupes culturels d'immigrés / Réflexions sur la situation de quelques associations de la région liégeoise / L'action culturelle des conseils consultatifs communaux d'immigrés / En guise de conclusion / Bibliographie — Source : Le cahier concerné.
- **Juin 1972** : Le numéro double (1 et 2) des *Cahiers JEB* est consacré à «L'éducation permanente et l'école». Il comporte une brève introduction de Marcel HICTER et des contributions de Roland DELBAERE, «La première chance des candidats à l'éducation permanente» / Émile CREUTZ, «Organiser l'enseignement parallèle» / G. FÉRIR, «Éducation permanente et activités parascolaires» / Jean SALKIN, «Projet d'animation culturelle dans les établissements d'enseignement en Belgique» / Ghislaine DE BIÈVRE, «Tendances actuelles de l'enseignement par correspondance en Belgique» / E. VANDERSANDEN, «Pour une interpénétration de l'école et du milieu social» / Théo DECAIGNY, «L'enseignement à distance pour adultes» / Nicole MULS, «Les écoles des ondes, à l'étranger» / André GENOT, «La Belgique innove dans le domaine de l'éducation des travailleurs» / Jean WILFART, «Regards sur l'architecture scolaire et ses nouvelles conceptions» / P. VANBERGEN. «Vers l'éducation permanente». G. FERIR définit l'éducation permanente sur deux plans distincts : d'un côté, celui du savoir et

du savoir-faire et de l'autre, celui du savoir-être. VANBERGEN, cite en référence le livre d'Henri HARTUNG *Pour une éducation permanente*, publié chez Arthème Fayard, en 1966. L'ouvrage comporte également deux circulaires ministérielles, signées par Léon HUREZ — Source : La publication concernée.

- **Décembre 1972** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* est consacré aux actes de l'université d'été, organisée à Liège en juillet 1971, sur le thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : La publication concernée / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **Janvier 1973** : La commission «éducation permanente» du Centre d'action culturelle de la Communauté d'expression française (CACEF) publie un rapport consacré au thème «Recherche opérationnelle et formation continuée des enseignants» — Source : *Dossier du CACEF-Rencontres*, numéro 4 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **Juillet 1973** : Louise GOTOVITCH livre «Quelques réflexions à propos de la pédagogie» dans le dix-huitième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **Décembre 1973** : Le quatrième *Cahiers JEB* de l'année est consacré au thème «Parents, écoles, face à l'éducation permanente»; le volume comporte les contributions suivantes : DELBAERE, Roland «Une éducation permanente orientée vers la croissance ou vers la sagesse» / ZWICK, Jacques «Les parents coupables?» / ZWICK, Jacques «Les marginaux» / COUVREUR, F. «La participation des parents dans une institution pour petits enfants (0 à 3 ans)» / WAUTHIER, J. «Ça commence aussi au jardin d'enfants» / ARNAUTS, N. «Éducation permanente et associations de parents» / WAUTHIER, J. «Éducation permanente et participation» / ARNAUTS, N. «Propos sur l'éducation permanente» / MAISTRIAUX, P. et WAUTHIER, J. «La formation des cadres au sein des associations de parents» / JORIS-LEBLANC, M. «Il faudrait des écoles de parents... réflexion qu'on entend de temps en temps, aujourd'hui» / ARNAUTS, N. «L'école des parents - De l'enseignement officiel belge et l'éducation permanente» / BLOCH-DRONSART, S. «L'éducation permanente par le livre - Collaboration des associations de parents, de l'école et des bibliothèques» — Source : Le *Cahiers JEB* référencé.
- **Au cours de l'année 1974**, les «Semaines sociales wallonnes», organisées par le Mouvement ouvrier chrétien, sont consacrées au thème «Vers l'autogestion»; la source comporte les contributions suivantes : Victor MICHEL, Introduction / Dominique AGUÉSSY, La lutte pour la justice sociale passe par la libération des travailleurs / Mariette RAWAY, Les conditions de travail dans l'entreprise / Jean DAEMS, Pédagogie et

formation des travailleurs / Jean RAES, L'autorité dans une perspective d'autogestion / Claude DEBRULLE, La propriété de l'entreprise et les droits des travailleurs / Armand DEWITTE, Problème d'organisation du travail / François MARTOU, De l'information économique et financière au contrôle ouvrier / Daniel CHAUVEY, L'alternative : contrôle ouvrier et autogestion / Joseph SCHOONBROODT, Planification et démocratisation de l'économie / Ferruccio CLAVORA, Objectifs d'action et stratégies ouvrières — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1974.

- **Janvier 1974** : Dragomir FILIPOVIC publie un article consacré au thème «La conception de l'éducation permanente, base pour l'édification d'un système d'éducation et d'instruction moderne» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.
- **Janvier 1974** : Louis PHILIPPART publie un article pour défendre une «Proposition pour un Conseil supérieur de l'éducation permanente et du développement culturel» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.
- **Février 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* publie un rapport présenté par Louis PHILIPPART au nom de la «Commission éducation permanente» du CACEF et consacré à «L'université ouverte, l'éducation permanente et le monde du travail»; Le volume comporte diverses sections : 1. Situation actuelle de l'accès à l'enseignement supérieur et bilan de la démocratisation des études universitaires en Belgique : suppression de l'examen de maturité? / Pas de mesures arbitraires de sélection à l'entrée des facultés / Le passage de l'enseignement secondaire à l'université : un cap difficile / Deux solutions en vue / Les initiatives et les projets des universités francophones (ULB, UCL, université de Mons, de Liège, Facultés polytechniques de Mons, Notre-Dame-de-la-Paix à Namur) / Une proposition de loi / L'étude d'un projet de création d'une université ouverte / La loi GLINNE du 10 avril 1973 et les perspectives d'avenir / Quelques réflexions sur les initiatives et les groupes de travail officiels / Pour une vue d'ensemble et prospective des problèmes solidaires de l'enseignement, de l'éducation et de la culture // 2. Brève présentation d'un choix d'expériences étrangères : Qu'est-ce que l'open university? / L'université sans murs / Le service d'éducation permanente de l'université de Montréal / La loi d'orientation d'Edgard FAURE et l'université des sciences sociales de Grenoble / Un premier inventaire des résultats positifs des expériences en cours // 3. Positions et propositions du monde du travail face à tout projet d'université ouverte : Les réserves syndicales à l'égard de l'institution universitaire actuelle / Les besoins réels du monde du travail / Une seule solution : la création d'un système démocratique d'éducation perma-

nente / Pour une reconversion de l'université traditionnelle // 4. Pour conclure : un objectif pour les stratégies éducatives d'aujourd'hui et de demain / L'éducation permanente est l'affaire de la société tout entière / La finalité et le fonctionnement d'un système d'éducation permanente / Le problème de l'égalité des chances à l'école / Une remarque préalable sur le coût des expériences en cours à l'étranger / Une question de terminologie / Avant toute initiative, une enquête s'impose / L'université ouverte (ou sans murs) doit être une œuvre interuniversitaire / Les adultes des étudiants à part entière / Le recyclage professionnel n'est qu'un aspect de l'éducation permanente / Le dialogue, condition du succès de toute reconversion universitaire / Une nouvelle prise de conscience / La rénovation du rôle et du statut du professeur / La vocation humaine de l'université moderne et démocratique — Source : La publication référencée.

- **Avril 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* publie un dossier consacré au thème «Éducation : une mise en prospective» préparé par Guy LEROY qui comporte diverses parties : Une pédagogie en champ clos / Une pédagogie en champ ouvert / Éduquer pour le monde de demain / Une charte fondamentale (la créativité, la liberté, la responsabilité, la disponibilité, la faculté de s'assumer) — Source : La publication référencée.
- **13 septembre 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (652) consacré à «La parenté responsable» par Viviane HASCAL — Source : La publication concernée.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION ALLEMANDE

- **Janvier 1974** : Firmin PAUQUET publie un article consacré à «La politique culturelle des pouvoirs publics en Région de langue allemande, particulièrement en matière d'éducation populaire» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **12 novembre 1970** : Le Conseil supérieur de l'éducation populaire rend son avis sur le projet d'un arrêté royal établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente — Source : l'arrêté royal du 16 juillet 1971 publié au *Moniteur belge* du 27 août 1971.

- **Janvier 1973** : La commission «éducation permanente» du Centre d'action culturelle de la Communauté d'expression française (CACEF) publie un rapport consacré au thème «Recherche opérationnelle et formation continuée des enseignants» — Source : *Dossiers du CACEF, Rencontres*, numéro 4.

INFRASTRUCTURES CULTURELLES

- **27 octobre 1971** : Pose officielle de la première pierre d'un projet architectural, ambitieux et résolument moderne, destiné à accueillir le «Centre national de formation et de rencontre pour animateurs et responsables de jeunesse et d'éducation permanente» au cœur du domaine de La Marlagne, acquis par le ministère de la Culture française à Wépion — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 6, décembre 1971.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section II (Jeunesse et Loisirs) - Chapitre III

- (33.03) - Subventions aux mouvements et services nationaux et régionaux d'éducation populaire ainsi qu'aux organismes nationaux et régionaux de coordination d'associations culturelles : 11.000.000,00 fb.
- (33.04) - Subventions aux œuvres locales d'éducation populaire ainsi qu'aux foyers culturels locaux sur avis des services culturels des provinces : 5.000.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation populaire : 5.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section II (Jeunesse et Loisirs) - Chapitre III

- (33.03) - Subventions aux mouvements et services nationaux et régionaux d'éducation populaire ainsi qu'aux organismes nationaux et régionaux de coordination d'associations culturelles : 14.000.000,00 fb.
- (33.04) - Subventions aux œuvres locales d'éducation populaire ainsi qu'aux foyers culturels locaux sur avis des services culturels des provinces : 5.000.000,00 fb.

(33.06) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation populaire : 6.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section II (Jeunesse et Loisirs) - Chapitre III

(33.43) - Subventions aux mouvements et services nationaux et régionaux d'éducation populaire ainsi qu'aux organismes nationaux et régionaux de coordination d'associations culturelles : 25.525.000,00 fb.

(33.44) - Subventions aux œuvres locales d'éducation populaire ainsi qu'aux foyers culturels locaux sur avis des services culturels des provinces : 5.000.000,00 fb.

(33.46) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation populaire : 2.700.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section II (Jeunesse et Loisirs) - Chapitre III

(33.43) - Subventions aux mouvements et services nationaux et régionaux d'éducation populaire ainsi qu'aux organismes nationaux et régionaux de coordination d'associations culturelles : 27.000.000,00 fb.

(33.44) - Subventions aux œuvres locales d'éducation populaire ainsi qu'aux foyers culturels locaux sur avis des services culturels des provinces : 5.000.000,00 fb.

(33.46) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation populaire : 4.500.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section II (Jeunesse et Loisirs) - Chapitre III

(33.43) - Subventions aux mouvements et services nationaux et régionaux d'éducation populaire ainsi qu'aux organismes nationaux et régionaux de coordination d'associations culturelles : 31.900.000,00 fb.

(33.44) - Subventions aux œuvres locales d'éducation populaire ainsi qu'aux foyers culturels locaux sur avis des services culturels des provinces : 8.000.000,00 fb.

En ce qui concerne la formation des cadres, pour cette année budgétaire, une nouvelle sous-section budgétaire est créée qui affiche un total de 33.763.000,00 fb dont 3.230.000,00 fb pour La Marlagne,

et 26.000.000,00 fb pour les dépenses spécifiques de la formation des cadres organisée à l'initiative des services de l'État (20.000.000,00 fb) ou à des organisations de jeunesse et d'éducation permanente (6.000.000,00 fb - art 33.46).

SECTEUR XVI

ENCOURAGEMENT

À LA FORMATION DES CHERCHEURS & ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS

Cette seizième section comporte les observations qui concernent l'encouragement à la recherche et la gestion des établissements scientifiques et culturels de l'État ou des entités qui relèvent des conseils culturels.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 reconnaissent «l'encouragement à la formation des chercheurs» comme matière culturelle à part entière. Il s'agit bien de la formation des chercheurs dans divers domaines culturels. La loi spéciale du 21 juillet 1971 confirme l'adoption explicite de cette matière. Implicitement, le libellé de cette matière vise : l'attribution de prix, notamment par les académies, l'attribution de bourses de recherche et la création d'institutions ayant pour but exclusif l'encouragement à la formation des chercheurs. Cependant, elle classe certains établissements scientifiques et culturels dans la matière du patrimoine culturel (Archives d'État, Bibliothèque royale, IRPA, etc.). Aussi, la prise en considération des établissements scientifiques et culturels, peut se justifier dans diverses matières (par exemple : la Bibliothèque royale pouvant être rattachée à la matière des bibliothèques, discothèques, etc.) Il y a donc des choix à opérer et à assumer.

L'existence de la recherche dans les domaines concernés est considérée comme un acquis implicite de l'intitulé qui stipule d'une certaine manière : il existe de la recherche dans ces différents domaines et il y a donc lieu d'encourager la formation des chercheurs dans ces domaines de recherche. Un peu à l'image du Fonds national de la recherche scientifique qui finance des travaux de doctorat dans l'enseignement supérieur.

Cette situation a connu une évolution et a été complétée par les étapes ultérieures de la réforme institutionnelle, après août 1980.

Domaine et regroupement de domaines

Par son libellé, la notion d'«encouragement à la formation des chercheurs» postule un regroupement de la préoccupation de la recherche et de la formation des chercheurs dans les divers domaines culturels. L'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique est en soi un organisme de regroupement de la recherche dans les domaines culturels. Il en va de même pour l'Académie des sciences d'Outre-mer.

Domaine et disciplines

Il s'agit bien de la formation des chercheurs dans divers domaines culturels, scientifiques et y compris dans les domaines artistiques. Ici également, on gagnerait à coordonner la conception des domaines et des disciplines de recherche avec celle des domaines et disciplines des pratiques culturelles et artistiques, elles-mêmes.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent probablement encore lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques en matière de recherche et de formation des chercheurs dans les domaines culturels, scientifiques et artistiques, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

Notamment en ce qui concerne les données budgétaires, il n'a pas semblé possible de présenter, dans le cadre de la présente observation, de chiffres qui soient relativement significatifs des réalités de l'époque.

La plus grande part de cette matière est restée dans la politique culturelle commune, via la gestion des établissements scientifiques et culturels nationaux, établis dans la Région de Bruxelles-Capitale : Archives nationales, Bibliothèque royale, etc. Il est difficile d'identifier des actions publiques en cette matière, au niveau de la seule Communauté culturelle d'expression française.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **9 avril 1973** : Les nouveaux statuts de l'Académie royale des sciences d'Outre-mer sont modifiés par le gouvernement; la version nouvelle est annexée à l'acte :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT — Source : *Moniteur belge* du 3 juillet 1973.
- **1^{er} octobre 1973** : Les ministres de la Culture renouvellent les mandats des treize membres du comité directeur de l'Institut historique belge de Rome :: Jos CHABERT et Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 2 février 1974.

POLITIQUES NATIONALES

- **27 octobre 1972** : Un comité est créé par le Conseil des ministres pour examiner la question du statut des chercheurs universitaires; le comité associe l'éducation nationale française et néerlandaise, le budget, la politique scientifique et la fonction publique — Source : *Procès-verbal, numéro 35*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 mars 1973** : Le gouvernement décide de s'associer aux festivités organisées pour le bicentenaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique, prévues le 16 ou le 17 mai 1973 — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 mars 1973** : Le gouvernement décide d'accorder son patronage aux cérémonies organisées pour fêter le cinq-centenaire de Nicolas COPERNIC — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **16 juin 1970** : La réglementation relative aux statuts et à l'échelle des traitements du personnel administratif, technique et des gens de métiers des établissements scientifiques de l'État, qui relèvent des affaires culturelles communes, est modifiée :: René PÊTRE, André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 14 juillet 1970.
- **22 juin 1970** : Nomination des chefs de département et des chefs de section des établissements scientifiques qui relèvent des affaires culturelles communes, suite à l'arrêté pris le 11 février 1969; environ quatre-vingt-cinq personnes sont concernées et la nomenclature des sections

XVI. Encouragement à la recherche & établissements scientifiques et culturels

qui composent ces établissements est actualisée :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1970.

- **24 juillet 1970** : Un comité scientifique commun est créé au sein des établissements scientifiques qui relèvent des affaires culturelles communes :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 1970.
- **21 septembre 1970** : Les statuts, le règlement général et le règlement de la classe des Beaux-arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique sont modifiés :: Pierre VERMEYLEN et Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 19 janvier 1971.
- **8 décembre 1970** : Création de conseils scientifiques, dans chacune des institutions scientifiques et culturelles de l'État qui relèvent des affaires communes :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1971.
- **1^{er} juillet 1971** : Une nouvelle loi crée des régimes linguistiques distincts au sein de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Alfred VRANCKX — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1971.
- **5 novembre 1971** : Une réglementation est adoptée pour autoriser l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts à majorer le montant de certains prix qu'elle octroie; [l'arrêté comporte la liste des prix concernés] :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1972.
- **8 septembre 1972** : Les échelles des grades du personnel au sein des Académies royales des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts sont fixées :: Léon HUREZ, Willy CLAES, Franck VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 18 novembre 1972.
- **6 novembre 1972** : La composition du comité scientifique du Centre de recherche et d'étude historique de la Seconde Guerre mondiale, créé par l'arrêté ministériel du 13 décembre 1967, est actualisée :: Léon HUREZ, Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1973.
- **Janvier 1973** : La commission «éducation permanente» du Centre d'action culturelle de la Communauté d'expression française (CACEF) publie un rapport consacré au thème «Recherche opérationnelle et formation continuée des enseignants» présenté par Gilbert DE LANDSHEERE; cette contribution mentionne le nom des nombreux experts qui, à des titres divers, ont participé aux travaux de la commission; le rapport comporte différentes sections, dont la première

consacrée à la définition l'éducation permanente, «expression la plus générale, comprend la formation initiale et la formation continuée»; les travaux reconnaissent l'actualité d'une crise pédagogique «une société qui comme la nôtre, voit soudain mettre en cause ses habitudes, ses mœurs, ses techniques, ses croyances, ses connaissances et s'ouvre de plus en plus largement à l'innovation, place ceux à qui elle a confié la mission éducative dans une situation schizoïde : chargés d'assurer la pérennité d'une civilisation, ils doivent en même temps enseigner comment la dépasser et, à l'infini, la détruire»; le rapport de M. RICHELLE en matière de «recyclage des maîtres de l'enseignement» est référencé et commenté; une définition de la recherche opérationnelle est proposée «Plus simplement la recherche opérationnelle a pour objet d'essayer de résoudre un problème particulier par la méthode scientifique»; il est notamment proposé de créer un réseau de recherche éducationnelle — Source : *Dossier du CACEF-Rencontres* numéro 4.

- **7 juin 1973** : Le gouvernement modifie le cadre organique général des personnels administratif, technique et gens de métiers pour chacun des huit établissements scientifiques nationaux; l'arrêté comporte un tableau général des établissements concernés : Archives générales du royaume et Archives de l'État dans les provinces / Bibliothèque royale de Belgique / Institut royal des sciences naturelles de Belgique / Musée royal de l'Afrique centrale / Observatoire royal de Belgique / Institut royal de météorologie / Institut d'aéronomie spatiale de Belgique / Centre national de production et d'études des substances d'origine microbienne :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 août 1973.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

[La complexité de l'organisation budgétaire, en cette matière, n'a pas permis d'identifier des repères qui soient suffisamment significatifs de la politique culturelle commune ou de la politique culturelle d'expression française, suivies au cours de cette période.]

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

L'observation de la mise en œuvre de cette matière à la fois implicite «la recherche» et explicite «l'encouragement à la formation des chercheurs» demanderait des travaux attentifs pour résoudre les questions délicates de l'essence et du périmètre des actions publiques qui sont concernées,

XVI. Encouragement à la recherche & établissements scientifiques et culturels

du rattachement légitime ou non des établissements scientifiques et culturels qui concernent les politiques en ces matières, de l'identification des actions spécifiques et des flux économiques qui en témoignent. Il y a donc lieu de construire une méthode d'observation spécifique à ces matières. Approcher cette question par les budgets pourrait aider.

SECTION XVII

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Cette dix-septième section comporte les observations qui concernent les divers domaines de l'enseignement artistique. Au 1^{er} janvier 1970 et jusqu'à la fin de l'année 1974, l'enseignement artistique relevait toujours des compétences du ministre de la Culture et de l'Administration générale de la culture. Ce ne sera que dans une phase ultérieure de la réforme institutionnelle que l'enseignement artistique sera rattaché aux domaines de l'enseignement.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 rattachent l'enseignement artistique aux matières de l'enseignement. Suite aux débats qui ont eu lieu à ce propos, la loi spéciale du 21 juillet 1971 ne classe pas l'enseignement parmi les «matières culturelles» mais distinctement comme une matière de l'autonomie culturelle mais qui fera l'objet d'un débat et de décisions spécifiques. Dès lors, l'enseignement artistique n'est pas visé explicitement par la liste des matières culturelles adoptée à l'été 1971; il n'est pas non plus rattaché implicitement à la matière des Beaux-arts. Les dispositions en matière d'enseignement étant reportées, le sort réservé à l'enseignement artistique semble reporté, du même coup.

Domaine et regroupement de domaines

L'enseignement artistique constitue en soi un regroupement des enseignements organisés dans divers domaines : arts plastiques, musique, cinéma, théâtre, etc. Également, un regroupement des enseignements artistiques organisés à divers niveaux d'enseignement : primaire, secondaire, normal, technique, supérieur, à horaire réduit, etc.

Domaine et disciplines

La conception des domaines et des disciplines d'enseignement artistique devrait – idéalement – être coordonnée avec celle des domaines et des disciplines artistiques, sauf en ce qui concerne spécifiquement les compétences qui relèvent des sciences pédagogiques.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent déjà fournies.

Cependant, cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de l'enseignement artistique, de divers niveaux et de divers réseaux, durant la période considérée (1970/74).

Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont parfois un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi; notamment en ce qui concerne les reconnaissances et l'admission à l'enseignement des écoles de musique, des académies, etc., qui participent du développement culturel des villes et des communes concernées.

Pour les données budgétaires, dans le cadre de la présente observation, on s'est tenu aux chiffres généraux, pour la Communauté culturelle d'expression française, considérant qu'une approche, par domaine, par niveau, par réseau ou par établissement d'enseignement demanderait un travail d'analyse beaucoup plus conséquent qui ne pouvait être envisagé dans le cadre présent.

Les chiffres généraux relevés gagneraient probablement à être éclairés à la lumière des conséquences de la réforme institutionnelle, notamment sur l'enseignement artistique à Bruxelles.

Il semble que la politique de l'enseignement artistique s'est assez rapidement organisée distinctement par Communauté culturelle, sauf en ce qui concerne les barèmes et les mesures générales propres au statut et à la rémunération des enseignants qui sont restées communes, semble-t-il, durant toute la période considérée (1970/74).

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

[Les accords culturels bilatéraux prévoient explicitement pour les pays concernés, les voyages d'étude, la coopération entre les établissements d'enseignement, y compris artistique, les accueils et les échanges d'enseignants et d'étudiants.]

POLITIQUES NATIONALES

- **28 décembre 1973** : Le gouvernement étend l'utilisation des crédits d'heures (loi du 10 avril 1973) aux travailleurs qui suivent certains cours dans l'enseignement supérieur des arts plastiques à horaire réduit, dénommé «enseignement artistique de promotion socioculturelle»; l'extension concerne les cours des groupes : dessin d'architecture - construction / dessin industriel et esthétique industrielle / arts de l'intérieur / arts appliqués : arts monumentaux, arts décoratifs, arts graphiques, métiers d'art :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **30 janvier 1970** : Le règlement d'ordre intérieur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles est modifié pour organiser la répartition linguistique entre deux sections distinctes, l'une de langue néerlandaise et l'autre de langue française :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1970.
- **22 avril 1970** : Le gouvernement prend les dispositions pour organiser un examen de connaissance approfondie de la langue d'enseignement, à destination des professeurs des cours artistiques :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 30 septembre 1970.
- **7 juillet 1970** : La structure générale de l'enseignement supérieur est actualisée; elle intègre notamment l'enseignement supérieur artistique :: Abel DUBOIS, Pierre VERMEYLEN — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1970.
- **8 janvier 1971** : Les niveaux d'études pratiqués par les établissements subventionnés d'enseignement musical sont clarifiés et réorganisés :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 6 mars 1971.

XVII. Enseignement artistique

- **5 août 1971** : De nouvelles règles sont adoptées en ce qui concerne l'enseignement des arts plastiques à horaire réduit organisé par l'État; cet enseignement reçoit une nouvelle dénomination : «Enseignement artistique de promotion socioculturelle» (Art.1) / Il comporte un cycle préparatoire au cycle secondaire inférieur, un cycle secondaire inférieur, un cycle secondaire supérieur, un cycle supérieur dénommé «cycle à finalité» (Art.3) / La réglementation fixe la nature et la durée des études (Ch. III) / Les conditions d'admission aux divers cycles (Ch. IV) / Les conditions de passage d'un cycle à l'autre (Ch. V) / Les formes dans lesquelles les études sont sanctionnées (Ch. VI) / Cette nouvelle réglementation entre en vigueur au 1^{er} septembre 1971 :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 7 septembre 1971.
- **12 et 13 août 1971** : Les arrêtés d'application de l'enseignement artistique de promotion socioculturelle sont adoptés, en matière de règlement général des études, ainsi que dans les enseignements provinciaux, communaux et libres :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 septembre 1971.
- **20 août 1971** : En application de la réforme de l'État, une répartition par rôle linguistique est adoptée pour réorganiser le cadre du personnel de l'inspection des cours artistiques dans les établissements d'enseignement artistique :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.
- **21 septembre 1972** : La composition de la commission administrative du patrimoine du Conservatoire royal de musique de Bruxelles est réorganisée pour tenir compte de l'évolution institutionnelle du pays :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 10 janvier 1973.
- **27 septembre 1972** : Les attributions des inspecteurs des cours artistiques dans les établissements d'enseignement artistique sont fixées; l'arrêté royal ne fixe pas seulement les prérogatives des inspecteurs mais il fixe également des missions d'avis sur les créations de sections et de cours, dédoublements de classes, programmes d'équipement; sur toute nomination (direction, personnel enseignant et auxiliaire); sur la conformité aux conditions légales et réglementaires de l'établissement, de la section ou de la classe; de siéger dans les jurys d'examens d'aptitude aux fonctions de direction et d'enseignement :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972.
- **19 octobre 1973** : Les ministres de la Culture adoptent des dispositions relatives à la programmation sociale et au calcul de l'indexation des salaires, dans l'enseignement musical subventionné ainsi que dans

l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* des 7 et 8 février 1974.

- **20 décembre 1973** : Les ministres de la Culture fixent les règles qui s'appliquent aux diverses catégories de personnel, notamment directeur et enseignant, des établissements d'enseignement et notamment d'enseignement artistique, en cas de congé et de non-activité; ainsi que les échelles de traitement de certaines de ces fonctions dans les établissements d'enseignement, notamment artistique :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 26 et 28 février 1974.
- **15 janvier 1974** : Le régime des congés des membres du personnel directeur et enseignant des établissements d'enseignement notamment artistique est actualisé :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 février 1974.
- **8 février 1974** : Le Parlement réforme le statut du personnel enseignant, scientifique et assimilé des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture; notamment, dans l'enseignement artistique, pour ce qui concerne les enseignants qui exercent parallèlement une activité professionnelle indépendante :: Willy DE CLERCQ, Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 28 mai 1974.
- **27 juin 1974** : Les ministres de l'Éducation nationale réforment les dispositions générales qui s'appliquent au personnel directeur et enseignant et au personnel auxiliaire de l'État, concernant notamment l'enseignement des disciplines artistiques, dans l'enseignement général ou spécialisé, à ses divers niveaux [l'arrêté royal comporte un tableau général des fonctions et des échelles de classement] :: Antoine HUMBLET, Herman DE CROO, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment le quatrième volume, dont nous disposons seulement d'un fascicule consacré à l'enseignement artistique dans le domaine musical qui comporte : Une introduction générale du ministre Pierre Wigny qui annonce un plan en plusieurs fasci-

cules : un premier consacré à l'enseignement musical où est abordée notamment la question de l'organisation des «humanités artistiques»; un deuxième consacré à l'enseignement des arts plastiques; un troisième traite des arts de la parole et des communications sociales; de la formation des animateurs culturels / [seul le premier fascicule a été préservé], il traite de l'enseignement de la musique / Chapitre I : Généralités (importance de l'enseignement musical dans la vie culturelle; enseignement de l'État; enseignement subventionné; bilan chiffré) / Chapitre II : Programme d'action (enseignement d'État; enseignement subventionné) — Source : Les différents livres du plan concerné, téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be.

- **20 juillet 1971** : La situation administrative des enseignants (du rôle linguistique francophone) des conservatoires royaux de musique (Bruxelles, Liège, Mons), qui exercent une activité artistique en dehors de l'établissement où ils enseignent, fait l'objet d'une réglementation spécifique :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1971.
- **8 septembre 1971** : Les conditions d'octroi de subventions à l'Institut de musique sacrée de Namur sont fixées par arrêté royal, en tant qu'établissement subventionné d'enseignement musical, en vertu de la loi du 26 janvier 1968. Le texte fixe les règles relatives à la commission administrative (Ch. I) / à la structure et au programme, dont le cours de pédagogie musicale à destination de la préparation des professeurs d'éducation musicale (primaire, moyen et normal) de l'enseignement libre (Ch. II) / aux titres requis du personnel directeur et enseignant (Ch. III) / à la désignation du personnel enseignant (Ch. IV) / aux subventions (Ch. V) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 13 janvier 1972.
- **13 septembre 1971** : Les conditions d'octroi des premiers prix dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons sont revues et précisées, en ce qui concerne l'analyse musicale, le prix de chant; l'arrêté entre en vigueur au 1^{er} octobre 1971 :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1971.
- **29 novembre 1971** : Le ministre de la Culture approuve et fixe la structure, le fonctionnement et le programme des études de l'Institut de musique sacrée établi à Namur; l'arrêté ministériel complète la réglementation du 8 septembre 1971; le programme des cours (plusieurs pages détaillées) est annexé :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 23 août 1972.
- **28 décembre 1971** : Dans l'enseignement artistique, un examen est annoncé le 12 janvier 1972, pour évaluer la connaissance de la langue

française des enseignants — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1971.

- **14 février 1972** : Le ministre de la Culture fixe les titres requis pour accéder à la fonction d'inspecteur des cours artistiques dans les établissements d'enseignement artistique, notamment : architecture, arts plastiques, musique :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mars 1974.
- **21 février 1972** : La composition (section I), les attributions (section II) et le mode de fonctionnement en séance (section III) des commissions de surveillance des conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons sont nouvellement réglementés; l'arrêté royal du 16 octobre 1933 est de ce fait modifié :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 30 mars et du 19 septembre 1972.
- **20 mars 1972** : Les conditions d'octroi des diplômes de premier prix et des diplômes supérieurs dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons sont précisées et fixées :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 9 septembre 1972.
- **22 mars 1972** : La composition et les attributions des commissions administratives des établissements subventionnés d'enseignement musical (francophones) sont nouvellement réglementées :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 1972.
- **30 juin 1972** : L'horaire, le programme minimum des cours et le règlement d'examen des établissements d'enseignement musical subventionnés de la Communauté culturelle française sont réorganisés; le règlement ministériel comporte une annexe (vingt-cinq pages) où les programmes des différentes disciplines artistiques enseignées sont décrits de manière relativement détaillée : disciplines théoriques (Ch. I), musique instrumentale (Ch. II), musique d'ensemble (Ch. III), musique vocale (Ch. IV), disciplines parlées (Ch. V), art de la danse (Ch. VI) :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1973.
- **20 juillet 1972** : Le règlement d'ordre intérieur des conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons est adopté; le texte comporte plusieurs chapitres, notamment : I. Du personnel enseignant / II. Des élèves / III. Organisation et subdivision des cours / IV. Examens et concours / V. Bibliothèque :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 novembre 1972.
- **17 octobre 1972** : Les académies des beaux-arts et les écoles d'arts plastiques sont classées par arrêté ministériel (11 au niveau secondaire inférieur et 10 au niveau secondaire supérieur) :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1973.

- **21 novembre 1972** : Les échelles de traitement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques (régime français) sont fixées avec effet au 1^{er} juin 1970 tant pour les directions, le personnel enseignant que pour les assistants :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1973.
- **22 août 1973** : Les écoles de musique d'Eupen, d'Alleur, de Baudour et de Fontaine-L'Évêque sont reconnues et admises aux subventions, à dater du 1^{er} septembre 1973, par le ministre de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1974.
- **3 octobre 1973** : Sur avis de la section francophone du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de la musique, le ministre de la Culture française modifie les réglementations (1961, 1968 et 1972) relatives à l'enseignement artistique au sein des conservatoires royaux de Bruxelles, Liège et Mons et instaure un diplôme d'aptitude pédagogique à l'enseignement des disciplines musicales, vocales et parlées; [trois arrêtés distincts] :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1973.
- **5 octobre 1973** : Suite à la création du diplôme d'aptitude pédagogique, le règlement d'ordre intérieur des conservatoires royaux de Bruxelles (section française), Liège et Mons est modifié, par le ministre de la Culture française, pour y intégrer un cours de psychopédagogie :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1973.
- **5 novembre 1973** : Le ministre de la Culture réforme l'enseignement des arts plastiques qui relève de ses compétences; il fixe notamment la nomenclature des cours et abroge l'article 5 de l'arrêté royal du 22 mars 1961; 1. au niveau supérieur l'enseignement comporte trois sections : architecture et urbanisme / esthétique industrielle / normale des arts plastiques; 2. au niveau supérieur et secondaire, l'enseignement comporte deux sections : arts plastiques et appliqués / graphisme et image (dont détail des ateliers); 3. au niveau secondaire, l'enseignement comporte : les humanités artistiques; 4. au niveau préparatoire, l'enseignement comporte la section préparatoire (enseignement de promotion socioculturelle); avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 1971 :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mars 1974.
- **13 novembre 1973** : Le ministre de la Culture fixe le cadre de l'inspection artistique dans les établissements d'enseignement de l'architecture et des arts plastiques; un emploi à mi-temps pour l'inspection de l'enseignement de l'architecture et un emploi à temps plein pour celui des arts plastiques :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974.

- **22 février 1974** : L'école communale de musique de Braine-L'Alleud est reconnue et admise aux subventions dans le cadre de l'enseignement musical subventionné :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 30 mars 1974.
- **10 avril 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale et celui de la Culture fixent les modalités d'organisation des examens linguistiques, dans les divers domaines de l'enseignement, y compris l'enseignement artistique :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1974.
- **30 mai 1974** : Le ministre de la Culture arrête la liste des cours généraux qui sont dispensés dans les écoles artistiques secondaires supérieures (régime français) avec effet au 1^{er} septembre 1970; les cours généraux sont : langue maternelle, deuxième, troisième et quatrième langue, histoire générale, histoire des civilisations, histoire de l'art, histoire de la musique, géographie, mathématiques (diverses disciplines), sciences (diverses disciplines dont l'anthropologie) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974.
- **10 juillet 1974** : Le ministre de la Culture procède à des mutations de quatre enseignants, dans les disciplines de la musique, au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, section francophone :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974.
- **10 juillet 1974** : Le ministre de la Culture nomme Jean BAILY à la direction du Conservatoire royal de musique de Mons :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974.
- **12 juillet 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale crée un jury chargé de la délivrance du diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur pédagogique de type court :: Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 26 septembre 1974.
- **10 août 1974** : Le ministre de la Culture procède à plus d'une vingtaine de nominations à titre définitif dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles, de Mons et de Liège; dont notamment Pierre BARTHOLOMÉE, Harry HALBRECHT, André DEBAAR, Francine VAN NIEUWENHUYSE :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **17 février 1970** : La composition du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques est modi-

fiée pour y intégrer deux représentants de l'enseignement universitaire — Source : *Moniteur belge* du 15 mai 1970.

- **26 février 1970** : Les membres francophones du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de la musique sont désignés, pour trois ans : Jacques GENTY, André GERTLER, Marcel LEMAIRE, Paul MARTENS, Marcel QUINET, Pierre RODRIGUE, Jean-Marie de THIERS, Max VANDERMAESBRUGGE, Louis VAN SCHOOR, Robert WANGERMÉE — Source : *Moniteur belge* du 5 juin 1970.
- **25 février 1972** : La structure, la composition et le fonctionnement du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques est revu; le nombre des membres est porté à maximum vingt-huit, deux délégués de la Fédération royale des sociétés d'architectes de Belgique y sont intégrés, le mandat est fixé à quatre ans; il est renouvelable :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1972.
- **1^{er} juin 1973** : Le ministre de la Culture désigne les membres de la section francophone du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de la musique, à dater du 1^{er} septembre 1973 : Juliette POUMAY, Thérèse DOURET, Suzanne LAMBRETTE et Lysette LEVÊQUE, Raymond CAMBIER, François DANEELS, Albert HALLET, André JADOT, Guy LUYPAERTS et Robert PINCHART :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 19 octobre 1973.
- **5 novembre 1973** : Le ministre de la Culture désigne les membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques; l'arrêté royal comporte la liste complète des membres, tant de la commission consultative de l'enseignement de l'architecture (15 membres) que de la commission consultative de l'enseignement des arts plastiques (9 membres) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section IV (enseignement artistique)

Total de la section tous domaines d'enseignements confondus :

269.439.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section IV (enseignement artistique)

Total de la section tous domaines d'enseignements confondus :
281.081.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section IV (enseignement artistique)

Total de la section tous domaines d'enseignements confondus :
428.311.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section IV (enseignement artistique)

Total de la section tous domaines d'enseignements confondus :
550.861.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section IV (enseignement artistique)

Total de la section tous domaines d'enseignements confondus :
521.702.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il serait intéressant d'étudier la politique culturelle internationale en matière d'enseignement artistique, dans la mesure où nous pourrions admettre l'hypothèse que les relations internationales (visites d'études, accueils de pédagogues étrangers, etc.) ont eu un impact structurant tant sur l'enseignement artistique que sur l'évolution des domaines artistiques eux-mêmes. Et dans cette perspective, la première préoccupation serait d'observer s'il existe des sources d'information sur cette question? Et si oui, où sont-elles?

Une autre perspective de recherche, consisterait à tenter de décrire, pour la période considérée et selon les divers niveaux, l'organisation des structures d'enseignement. Et ceci tant pour ce qui concerne les «humanités artistiques» que pour ce qui concerne les «écoles de musique» ou les académies» ou «conservatoires» communaux.

Il serait également intéressant d'observer l'implication des établissements d'enseignement artistique dans la vie (création, production, diffusion, exposition, etc.) des différents domaines artistiques concernés.

SECTION XVIII

JEUNESSE

Cette dix-huitième section comporte les observations qui concernent la matière culturelle de la jeunesse.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 et la loi spéciale du 21 juillet 1971 identifient explicitement comme matière culturelle : «la politique de la jeunesse»; cette situation est inchangée aujourd'hui. Il semble relativement justifié d'entendre l'expression «la politique de la jeunesse» en tant qu'elle concernerait les politiques de la jeunesse ou l'hypothèse d'une politique «globale» de la jeunesse, au niveau de l'action publique.

Domaine et regroupement de domaines

Les nombreux travaux réalisés, dans la décennie précédente et au cours de la période considérée (1970/74), témoignent d'une conscience manifestée – et largement discutée au niveau de l'action publique – que la politique de la jeunesse concerne diverses politiques nationales, communautaires et locales, dans de nombreux domaines qui ne sont pas seulement limités aux organisations de jeunesse et aux centres et maisons de jeunes. Le Conseil de la jeunesse est porteur de cette compréhension étendue et extensive de la politique de la jeunesse. Elle est donc une matière culturelle à part entière mais en même temps elle constitue le regroupement des multiples domaines d'action publique qui concerne la jeunesse.

Domaine et disciplines

On pourrait reconnaître les organisations de jeunesse d'une part et les centres de jeunes d'autre part, comme autant de domaines d'actions culturelles spécifiques. On gagnerait à reconnaître les maisons de jeunes, les lieux d'hébergements et les centres d'information des jeunes comme autant de disciplines distinctes, dans le domaine des centres de jeunes.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources

documentaires consultées. Elles apparaissent déjà largement fournies.

Cependant cette section ne tend pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines de la jeunesse, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent par conséquent et aussi des informations qui ont parfois un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

En ce qui concerne les données budgétaires, la politique de la jeunesse mobilise des articles spécifiques et des articles généraux où elle se trouve mêlée avec d'autres politiques culturelles; notamment : maisons de jeunes, foyers culturels, éducation permanente, internationale, etc.; difficultés qui rendent la production de chiffres incertaine sans avoir procédé préalablement à un examen plus minutieux qui n'était pas envisageable dans le cadre du présent volume et à des distinctions méthodologiques qui restent à établir. Néanmoins lorsque les articles sont exclusivement dédiés à la politique de la jeunesse, il a été possible de les identifier et de les reprendre ici, en offrant une vision nécessairement partielle et lacunaire.

Il semble donc acquis que la politique de la jeunesse n'a pas seulement des implications au niveau de la Communauté culturelle d'expression française mais également – et de manière non marginale – au niveau bicommunautaire, national, international.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **Septembre 1970** : Marcel HICTER contribue aux travaux de la Commission internationale sur les problèmes de l'éducation (UNESCO) : «Les réformes à apporter à l'école, vues par un éducateur extrascolaire» — Source : HICTER (1980), pages 179 à 207.
- **13 octobre 1971** : Le gouvernement accorde la personnalité juridique à l'association internationale dénommée «Bureau européen de coordination des organisations internationales de jeunesse», dont le siège est établi à Bruxelles; il approuve ses statuts qui ne sont pas annexés à l'avis — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1971.
- **20 mars 1972** : Dans le cadre du colloque organisé par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, sur le thème de «la toxicomanie chez les jeunes», Marcel HICTER introduit les travaux consacrés à la question «Causes et prévention», par une contribution : «Preliminaires pour une recherche sur les causes de la toxicomanie chez les jeunes» — Source : HICTER (1980), pages 209 à 241.

POLITIQUES NATIONALES

- **12 juin 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre son numéro 485 au thème : «Les enjeux des élections communales de 1970» auxquelles les jeunes sont invités à participer dès 18 ans — Source : La publication concernée.
- **21 juin 1971** : Le Conseil de la jeunesse prend position sur la proposition commune de la CSC et de la FGTB à l'égard du projet de loi portant instauration d'un système de crédits d'heures pour les jeunes travailleurs — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974, page 311.
- **17 décembre 1971** : Le Conseil de la jeunesse d'expression française rappelle au gouvernement et au Parlement sa revendication relative à l'abaissement à 18 ans de l'âge de la majorité politique, pour tous les suffrages — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974, page 312.
- **13 mars 1972** : L'assemblée plénière du Conseil de la jeunesse vote une résolution demandant au Parlement des lois efficaces contre le racisme — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, de 1974, page 312.
- **3 juillet 1972** : Le Conseil de la jeunesse d'expression française vote une résolution relative au statut des objecteurs de conscience — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974.

- **3 avril 1973** : Le ministre de l'Intérieur adresse une circulaire aux gouverneurs, commissaires d'arrondissements, bourgmestres et échevins concernant l'actualisation des listes électorales et notamment en ce qui concerne l'avancement de l'âge électoral, pour les élections communales, à 18 ans :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1973.
- **9 juillet 1973** : Le Parlement modifie la loi du 15 juillet 1960 relative à la préservation morale de la jeunesse et abaisse à 16 ans – au lieu de 18 ans et sauf exception – la limitation d'âge obligatoire à l'accès de certains lieux, tels que les salles de danse ou les débits de boissons où l'on danse :: Herman VANDERPOORTEN — Source : *Moniteur belge* du 11 août 1973.
- **18 décembre 1973** : Le ministre de la Défense nationale désigne le président et les membres de la Commission «armée-jeunesse»; l'arrêté royal semble comporter une liste complète de membres :: Paul VANDEN BOEYNANTS — Source : *Moniteur belge* du 5 avril 1974.
- **31 mai 1974** : Le gouvernement examine un avant-projet de loi modifiant la loi du 3 juin 1964 portant sur le statut des objecteurs de conscience; au cours des débats des critiques sont émises à l'égard de leurs affectations auprès des services de jeunesse et des organisations culturelles — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.
- **23 juillet 1974** : Le ministre de la Culture rappelle aux membres du gouvernement qu'ils se sont engagés à désigner des fonctionnaires pour les représenter dans la Commission interministérielle de la jeunesse — Source : *Procès-verbal, numéro 14*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **30 juillet 1971** : Le projet d'arrêté royal portant modification du nombre de personnes mises à disposition des organisations de jeunesse en vertu de la loi du 29 mars 1965 est discuté et adopté par le gouvernement; le ministre Abel DUBOIS précise que le nombre d'enseignants détachés avait été initialement limité à 50, puis a été porté à 80 et qu'il s'agit, à présent de le porter à 120; il est dès lors décidé de porter ces détachements au budget de la culture plutôt qu'à celui de l'éducation nationale, à partir de l'année budgétaire 1972 — Source : *Procès-verbal, numéro 162*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 août 1971** : Le quota des personnes mises à disposition des organisations de jeunesse est revu à la hausse, suite à l'accord du gouvernement

:: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 1971.

- **31 mai 1974** : La coordination entre les deux communautés culturelles, des initiatives relatives aux matières qui intéressent la jeunesse, figurant dans les annexes de la déclaration gouvernementale, est évoquée au gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **30 et 31 janvier 1970** : Un colloque est organisé à Liège sur le thème «Pour une politique globale de la Jeunesse» — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 2, avril 1971 et *Cahiers JEB*, numéro 1, mars 1970.
- **Mars 1970** : Publication du premier *Cahiers JEB* de l'année, consacré au rapport du colloque organisé à Liège «Pour une politique globale de la Jeunesse». Ce volume comporte le texte intégral de l'allocution du ministre de la Culture, Albert PARISIS, le rapport des différents groupes de travail et le discours de clôture de Marcel HICTER, directeur général de la jeunesse et des loisirs au ministère de la Culture française. Les groupes de travail étaient consacrés aux thèmes : Formation économique-sociale / Emploi des jeunes / Réforme de l'enseignement / Échanges internationaux, tourisme, coopération au développement / Famille et protection de la jeunesse. Il s'ensuit, une note de synthèse qui reprend les «points prioritaires» développés au sein de chacun des différents groupes de travail.

La deuxième partie du cahier est constituée par un inventaire des politiques qui concernent les jeunes, au sein de vingt-deux départements ministériels nationaux, classement ministère par ministère; [cet inventaire, constitué sur la base d'informations fournies par les divers ministères, est particulièrement intéressant parce qu'il offre une forme de panorama des politiques publiques de la jeunesse, avant la réforme institutionnelle de décembre 1970] — Source : La publication concernée.

- **Juin 1970** : Le deuxième *Cahiers JEB* de l'année porte sur «La participation civique des jeunes». En effet, la loi électorale va être réformée et, en octobre 1970 pour la première fois, les jeunes Belges vont participer aux élections communales, dès l'âge de 18 ans; tout en restant éligibles, dès l'âge de 21 ans. Le cahier comporte : une contribution d'Étienne GROSJEAN à propos de la jeunesse et de la participation / un ensemble de documents extraits de l'étude de Marcel HICTER consa-

créée aux «Problèmes de jeunesse en Europe» / schéma d'activités sur les problèmes de la participation des jeunes : la conviction, l'information, la compréhension des faits, la connaissance des structures de la décision, le mandat, le jugement critique — Source : La publication concernée; voir également le *Moniteur belge* du 21 juillet 1970.

- **18 septembre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 489, est consacré au thème : «Les jeunes et la politique», par Léonard DOYEN — Source : La publication concernée.
- **Septembre 1970** : Troisième livraison des *Cahiers JEB* consacrés au thème «L'information et les jeunes». Contributions de : Marcel HICTER, Introduction / Théo DECAIGNY, «Pas d'information sans formation!» / Jean PIRLOT, «Comment la presse parle-t-elle des jeunes?» / Georges MALEMPRÉ, «Les jeunes peuvent jouer un rôle dynamique dans le processus de l'information» / Lucien LEGRAND, Victor BACHY, Claude DELACROIX, Jean-Marie DELMÉE, «La Radio, la Télévision et l'information par les jeunes» / Odette SNOY, «L'information internationale et les jeunes» / L. DACO, «Les émissions pour jeunes à la télévision» / Claude DURIEUX, «L'information télévisée, témoin de son temps» / sélection bibliographique sur ce thème, réunie par Nicole MULS et René GOFFINET — Source : La publication concernée.
- **Décembre 1970** : La dernière livraison des *Cahiers JEB* de l'année comporte également deux contributions : «Nouvelles attitudes de la jeunesse face au travail», par le Dr. J. ROUSSELET / «Quelques réflexions sur la sociologie de la jeunesse» par Léopold ROSENMYER qui font écho aux débats du septième Congrès mondial de sociologie (Varna, Bulgarie, 14/19 septembre 1970) dont un groupe de travail était consacré à «La jeunesse facteur d'évolution» — Source : La publication concernée.
- **23 janvier 1971** : À l'occasion du week-end d'études organisé à Verriers et consacré aux problèmes de l'animation culturelle, le ministre de la Culture, Albert PARISIS, annonce son intention de prendre des nouvelles législations en matière de soutien aux organisations de jeunesse et aux maisons de jeunes (page 18) — Source : *Cahiers JEB*, numéro 1 et 2, juin 1971.
- **19 février 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 511, est consacré au thème : «Les jeunes et le syndicalisme», par Léonard DOYEN — Source : La publication concernée.
- **Mars 1971** : Le CRISP publie un dossier consacré au thème : «Le monde de la jeunesse» — Source : La publication concernée.

- **20 juillet 1971** : Une réglementation nouvelle et originale fixe les critères d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse reconnues par le ministre de la Culture française. Les attendus du texte font référence à une «perspective d'éducation permanente». L'arrêté prévoit que la subvention comporte : une partie fixe (dont le montant forfaitaire de 150.000 francs est lié à l'indice des prix à la consommation au 31 décembre 1970) / et une partie variable est constituée par un pourcentage (entre 30 et 60) des dépenses admissibles (ordinaires, équipement, extraordinaires) exposées par l'association. La réglementation fixe les modalités de justification et de liquidation; elle instaure une instance d'arbitrage mixte en cas de litige d'interprétation entre les organisations et l'administration. Elle rentre en vigueur le premier janvier 1972 et adopte un régime de transition pour l'exercice 1971 :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1971.
- **22 octobre 1971** : Une nouvelle réglementation originale établit les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et aux centres ruraux de la jeunesse; une «Commission consultative des maisons de jeunes» est également instituée par l'arrêté royal. Sur le modèle légistique adopté pour les maisons de la culture et les foyers culturels (5 août 1970) et pour l'agrément et l'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente (16 juillet 1971), l'arrêté royal est adopté comme une norme «législative» qui ne concerne que la Communauté culturelle d'expression française, en attendant l'installation du Conseil culturel et l'usage de la norme décrétole prévu par la réforme de la Constitution (24 décembre 1970). Le texte de l'arrêté royal comporte dix-huit articles; le ministre du Budget a donné son accord en date du 13 octobre 1971; il permet l'agrégation, par le ministre de la Culture, de «maisons de jeunes» et de «centre rural de la jeunesse»; ces institutions sont fondées sur la participation de la jeunesse à la programmation et à la réalisation d'activités d'animation socioculturelle répondant aux besoins généraux et spécifiques du milieu d'implantation (jeunes de 14 à 30 ans); il fixe les conditions d'agrégation (conseil de jeunes, comité de gestion, infrastructure conforme, possibilités d'accueil et d'animation, l'accès minimal aux locaux et l'action constante d'un animateur principal, au moins, la réalisation d'un programme minimal, la promotion de la prise de conscience par les jeunes des réalités de la vie communautaire; il crée une Commission consultative des maisons de jeunes, dont il fixe la composition et les règles de fonctionnement; il arrête les montants et les modalités de subventions :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 24 décembre 1971.
- **25 octobre 1971** : Une réglementation complémentaire précise les conditions d'agrégation des maisons de jeunes spécialisées dans

l'accueil et la promotion de jeunes socialement handicapés; cette nouvelle réglementation ministérielle crée également une «Commission pédagogique» pour la politique spécifique à ces institutions; l'arrêté ministériel fixe les critères d'évaluation d'une situation de handicap social et de reconnaissance spécifiques – et éventuellement dérogoatoires – à ce type d'institutions; il vise explicitement la Fédération des maisons de jeunes en milieu populaire :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.

- **10 octobre 1972** : Un prix de la jeunesse est institué par le ministre de la Culture pour valoriser alternativement un ouvrage, en langue française, pour les enfants (une année) et un ouvrage, en langue française, pour les adolescents (l'autre année); ouvrage imprimé ou manuscrit d'un auteur belge ou naturalisé :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972.
- **Janvier 1973** : Les *Cahiers JEB* publient une étude effectuée pour le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, par Gustav MUGGLIN, directeur du Service des Loisirs, Pro Juventute, à Zurich, en 1971; l'étude porte sur les loisirs des enfants, équipement et animation; elle comporte plusieurs sections qui portent notamment sur l'aménagement et l'usage créatif des aires de jeu : I. Aspects pédagogiques du besoin de jeu / II. Les équipements du jeu et de loisirs / III. Lois, prescriptions et normes pour l'encouragement d'équipements de jeu et de loisirs, comprenant un panorama des politiques de différents pays — Source : Le premier *Cahiers JEB* de l'année 1973.
- **Septembre 1973** : Les *Cahiers JEB* publient une étude réalisée par Pierre-Paul VANDER SANDE, consacrée à «La participation politique des jeunes : le cas des Conseils de jeunes»; l'étude comporte les sections suivantes : La participation politique / La jeunesse / Un dénominateur commun / Les conseils de jeunes / Le Conseil national de la jeunesse / Les conseils provinciaux des jeunes (analyse comparative par province) / Les conseils communaux des jeunes (missions et compétences, composition, les membres, fonctionnement, étude de cas et comparaisons) / Genèse d'un conseil des jeunes, une étude approfondie de son fonctionnement / Un comité de contacts / Activités et fonctionnement / La création d'un conseil de la jeunesse / Conclusion — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année.
- **21 décembre 1973** : Le gouvernement adopte un projet de décret fixant les conditions d'octroi de subventions aux mouvements de jeunesse, aux services de jeunesse et aux organisations d'adultes en vue de la formation des cadres dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air — Source : *Procès-verbal*, numéro 68, du Conseil des ministres du jour.

- **Janvier 1974** : J. JOUSSELIN publie un article consacré au thème «Renouveau du mouvement de la jeunesse et fin des mouvements de jeunesse?» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.
- **Janvier 1974** : Roland DELBAERE publie un article consacré au thème «L'agitation estudiantine et la toxicomanie des jeunes dans le cadre de la contre-culture» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.
- **8 novembre 1974** : Après relecture, le gouvernement décide de déposer au Parlement le projet de décret fixant les conditions d'octroi de subventions aux mouvements de jeunesse, aux services de jeunesse et aux organisations d'adultes, en vue de la formation des cadres dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **26 février 1970** : Dans la perspective de l'autonomie culturelle, une nouvelle réglementation est adoptée pour créer un Conseil de la jeunesse d'expression française dont le texte comporte les missions (art.1) / les compétences (art.2) / la composition (art.3) / la qualité de membres (art.4 et 5) / de la présidence et des vice-présidences (art.6) / la convocation de ses séances (art.7) / les modalités de délibération (art.8) / le rapport général et triennal d'activités (art.9) / membre de droit (art.10) / commissions et groupes de travail (art.11) / jetons de présence et indemnités (art.12) / disposition transitoire (art.13) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970.
- **30 avril 1970** : Du fait de la création de deux Conseils de la jeunesse distincts (d'expression française et néerlandaise), le Conseil national de la jeunesse, qui comportait précédemment deux sections linguistiques distinctes (française et néerlandaise), est réformé : le nouveau Conseil national est composé de cent vingt membres, représentants mandatés par les deux autres conseils (50/50) et n'est compétent que pour les questions qui ne relèvent pas exclusivement d'une des communautés linguistiques :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970.
- **29 mai 1970** : La commission «critère» de la section d'expression française du Conseil national de la jeunesse (en cours de réforme) rend un avis sur le projet d'une réglementation fixant les critères de l'octroi des subventions aux organisations de jeunesse reconnues — Source : Arrêté royal du 20 juillet 1971 publié au *Moniteur belge* du 4 septembre 1971.

- **25 juin 1970** : La commission spéciale des «Maisons des jeunes» de la section d'expression française du Conseil national de la jeunesse (en cours de réforme) formule des propositions pour améliorer la politique en faveur des maisons de jeunes — Source : Arrêté royal du 22 octobre 1971 publié au *Moniteur belge* du 24 décembre 1971.
- **8 octobre 1970** : La composition de la Commission consultative nationale de la jeunesse, instituée auprès de l'Office national de l'Emploi, est renouvelée par le ministre de l'Emploi :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1970.
- **23 décembre 1970** : Nomination des membres effectifs et suppléants du nouveau Conseil de la jeunesse d'expression française; la liste des membres comporte plus de cent vingt noms :: Albert PARISSIS — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1971.
- **13 janvier 1971** : Séance officielle d'installation du nouveau Conseil de la jeunesse d'expression française — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 2, avril 1971.
- **22 octobre 1971** : Dans le cadre de la nouvelle réglementation originale relative aux maisons de jeunes et aux centres ruraux de la jeunesse, une «Commission consultative des maisons de jeunes» est instituée par arrêté royal qui en fixe le champ de compétence, les règles de sa composition (vingt-cinq membres) et de son fonctionnement; l'administration y est représentée avec voix consultative :: Albert PARISSIS — Source : *Moniteur belge* du 24 décembre 1971.
- **25 octobre 1971** : Dans le cadre d'une réglementation complémentaire relative aux maisons de jeunes socialement handicapés, est créée une «Commission pédagogique» pour la politique spécifique à ces institutions; l'arrêté ministériel fixe les compétences et les règles de composition et de fonctionnement de la commission :: Albert PARISSIS — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.
- **29 octobre 1971** : Le ministre de la Culture désigne les membres de la Commission pédagogique des maisons de jeunes socialement handicapés : Marcel DEPRESZ, Lucien LEGRAND, Jacques VAN DAMME, Mme DUBBELING, M. HARTOG et Jean HINNEKENS :: Albert PARISSIS — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.
- **23 octobre 1972** : La liste des membres de la Commission consultative des maisons de jeunes est complétée :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1972.
- **31 décembre 1973** : Le ministre de la Culture prolonge le mandat des membres du Conseil de la jeunesse d'expression française, jusqu'au

1^{er} mars 1974 et au-delà dans les limites de l'expédition des affaires courantes, jusqu'à désignation des nouveaux membres :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 avril 1974.

- **2 avril 1974** : Le Conseil de la jeunesse d'expression française adresse, au formateur du nouveau gouvernement, aux présidents de partis et aux négociateurs, un mémorandum relatif à : I. La participation des jeunes et la coordination interministérielle / II. Les questions à traiter par le gouvernement (droits et responsabilités des jeunes, emploi, formation des jeunes travailleurs, service civil et réforme de l'armée, associations volontaires de jeunesse, environnement) — Source : *Cahiers JEB* de décembre 1974.
- **26 juin 1974** : Le ministre de la Culture désigne l'ensemble des membres effectifs et suppléants du Conseil de la jeunesse d'expression française; soit plus d'une centaine de représentants des mouvements de jeunesse, d'organismes de coordination, de services et groupements de jeunesse :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 29 août 1974.
- **Décembre 1974** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* publie le premier «Rapport triennal du Conseil de la jeunesse d'expression française» (janvier 1971 à juin 74); dont le texte comporte : I. Fiche technique et historique du Conseil / II. Et si on parlait de résultats / III. Sus à l'héritage (droits et responsabilités des jeunes, rencontres et échanges internationaux des jeunes, environnement et qualité de la vie, statut des étrangers, valorisation des organisations de jeunesse, travail et emploi) / IV. Demain tout va changer / Annexes (Liste analytique des avis rendus, liste analytique des communiqués de presse, mémorandum d'avril 1974, plan de réforme des forces armées, qualification des nouvelles organisations de jeunesse, total des personnes qui ont participé aux travaux du CJEF, détail des 409 réunions tenues en 42 mois, liste des publications du Conseil) — Source : La publication référencée.

INFRASTRUCTURE CULTURELLE

- **27 octobre 1971** : Pose officielle de la première pierre d'un projet architectural, ambitieux et résolument moderne, destiné à accueillir le «Centre national de formation et de rencontre pour animateurs et responsables de jeunesse et d'éducation permanente» au cœur du domaine de La Marlagne, acquis par le ministère de la Culture française à Wépion — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 6, décembre 1971.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle commune

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse»]

Section III - Chapitre III

(34.13) - Subvention à l'Assemblée mondiale de la jeunesse (Bruxelles) :
315.000,00 fb.

(34.14) - Subvention au Conseil européen des comités nationaux de
jeunesse (Bruxelles) : 150.000,00 fb.

(34.15) - Subvention aux autres organismes internationaux de jeunesse
ayant leur secrétariat en Belgique : 900.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse» et du «Service national de la Jeunesse»]

Section II - Chapitre I

(12.25) - Subvention au Conseil de la jeunesse : 330.000,00 fb.

Section II - Chapitre III

(33.17) - Subventions aux organisations de jeunesse : 12.500.000,00 fb.
Section II - Chapitre VI

(01.04) - Subvention au Service de Jeunesse en faveur des enfants des
militaires belges stationnés en Allemagne : 100.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Politique culturelle commune

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse»]

Section III - Chapitre III

(34.13) - Subvention à l'Assemblée mondiale de la jeunesse (Bruxelles) :
315.000,00 fb.

(34.14) - Subvention au Conseil européen des comités nationaux de
jeunesse (Bruxelles) : 150.000,00 fb.

(34.15) - Subvention aux autres organismes internationaux de jeunesse
ayant leur secrétariat en Belgique : 1.000.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse» et du «Service national de la Jeunesse»]

Section II - Chapitre I

(12.25) - Subvention au Conseil de la jeunesse : 300.000,00 fb.

Section II - Chapitre III

(33.17) - Subventions aux organisations de jeunesse : 13.000.000,00 fb.

Section II - Chapitre VI

(01.04) - Subvention au Service de Jeunesse en faveur des enfants des militaires belges stationnés en Allemagne : 200.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972***Politique culturelle commune***

[Les données non disponibles]

Politique culturelle d'expression française [francophone]

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse» et du «Service national de la Jeunesse»]

Section II - Chapitre I

(12.56) - Subvention au Conseil de la jeunesse : 500.000,00 fb.

Section II - Chapitre III

(33.46) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse : 2.700.000,00 fb.

(33.57) - Subventions aux organisations de jeunesse : 35.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973***Politique culturelle commune***

Section III - Chapitre III

(34.12) - Contribution au Fonds européen de la Jeunesse (Strasbourg) : 2.000.000,00 fb.

(34.19) - Subvention à l'Assemblée mondiale de la jeunesse (Bruxelles) : 500.000,00 fb.

(34.20) - Subvention au Conseil européen des comités nationaux de jeunesse (Bruxelles) : 150.000,00 fb.

(34.21) - Subvention aux autres organismes internationaux de jeunesse ayant leur secrétariat en Belgique : 1.200.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse» et du «Service national de la Jeunesse»]

Section II - Chapitre I

(12.56) - Subvention au Conseil de la jeunesse : 800.000,00 fb.

Section II - Chapitre III

(33.46) - Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse : 2.700.000,00 fb.

(33.57) - Subventions aux organisations de jeunesse : 35.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Politique culturelle commune

[Données non disponibles]

Politique culturelle d'expression française [francophone]

[Les budgets consultés font mention de la «Maison nationale de la Jeunesse» et du «Service national de la Jeunesse»]

Section II - Sous-section B

(12.56) - Subvention au Conseil de la jeunesse : 1.200.000,00 fb.

(33.57) - Subventions aux organisations de jeunesse : 37.000.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il serait intéressant d'améliorer notre connaissance des budgets affectés à la politique de la jeunesse – et dans le cadre de cette politique aux différents domaines d'action (organisations de jeunesse, centres de jeunes, formation des cadres, etc.) dans la mesure où cette analyse serait rendue possible par les budgets et des comptes, actuellement disponibles via les documents parlementaires.

Si cela n'avait été fait, il serait également intéressant de tenter de reconstruire une représentation de la politique de la jeunesse sur le plan international, au cours de cette période.

Une autre perspective de recherche pourrait consister à construire un modèle d'observation qui permettrait de prendre en considération – et de présenter sous la forme d'un tableau général synthétique – l'ensemble des dispositifs qui concernent la jeunesse dans les divers domaines où s'exercent les politiques culturelles (jeunesses musicales, théâtre pour l'enfance et la jeunesse, culture/école, etc.), voire au-delà et dans le même esprit, les divers domaines où s'exerce l'action publique en matière de jeunesse, dans le prolongement des travaux entrepris à l'époque (voir le *Cahiers JEB* de mars 1970).

SECTION XIX

LANGUE FRANÇAISE

Cette dix-neuvième section comporte les observations qui concernent la matière culturelle de la langue, tant française que celles liées aux terroirs de Wallonie ou de Bruxelles.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 et la loi spéciale du 21 juillet 1971 ont désigné comme matière culturelle : «la défense et l'illustration de la langue»; situation qui reste aujourd'hui encore inchangée. La formulation adoptée vaut pour chacune des communautés culturelles; le fait qu'il s'agit de la langue française est implicite pour la Communauté culturelle d'expression française; le choix d'un référent «langue française» plutôt qu'un référent plus large, dans la perspective de la «francophonie», n'est ni neutre ni exempt de problématique pour des populations qui se vivent comme wallonnes, bruxelloises ou plus généralement comme «francophones de Belgique». Cependant la formulation adoptée – «la défense de la langue» – n'empêche pas de soutenir les langues dites «régionales endogènes», tant à Bruxelles qu'en Wallonie, tant sur un plan national que dans le sens d'une ouverture internationale; dans ces acceptions, le français, le wallon et le bruxellois pourraient être considérés comme autant de domaines différents de la politique de la langue.

Méta-matière culturelle

La langue française est utilisée dans la plus grande part des domaines culturels – y compris, dans bien des cas, pour les domaines des arts plastiques où le titre ou la légende d'une œuvre participent de la création du sens de l'œuvre, elle-même. Comme cela a été évoqué dans les travaux parlementaires relatifs à l'autonomie culturelle, l'emploi des langues s'applique également à l'enseignement, aux matières administratives et aux relations sociales entre les employeurs et leur personnel ainsi que dans les actes des entreprises. C'est pourquoi on peut considérer que la langue française constitue, d'une certaine manière, une «méta-matière culturelle» dont les problématiques concernent éventuellement l'ensemble des autres matières culturelles et de leurs domaines respectifs.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent très lacunaires, notamment dans la mesure où de très nombreuses législations et réglementations vont être adoptées par le gouvernement ou par le Parlement pour organiser des examens linguistiques dans les différentes administrations de l'État et dans les établissements d'enseignement; ces éléments n'ont pas été pris en considération, de manière exhaustive, dans le cadre de la présente recherche. Notamment, l'activité internationale en matière de langue française ou de francophonie est manquante. Elle devrait faire l'objet de recherches complémentaires.

Cette section ne tend donc certainement pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter quelques mesures, parmi les plus essentielles, à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques en matière de langue française, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments – tels que l'organisation des examens linguistiques – qui pourraient faire l'objet d'une observation distincte, à la fois plus ample et plus approfondie.

Aucune donnée budgétaire n'a été prise en considération, pour des raisons méthodologiques; c'est-à-dire que, d'une certaine manière, l'ensemble du budget des affaires culturelles pourrait être pris en considération, puisque toutes les politiques culturelles participent, d'une façon ou d'une autre, à l'essor de la langue. Un travail plus fin d'observation demanderait des moyens et des méthodes qui sortent du cadre de la recherche entreprise ici.

POLITIQUES NATIONALES

- **25 novembre 1970** : Dans le cadre des travaux préparatoires de la réforme de l'État, le gouvernement règle l'organisation des examens linguistiques pour l'ensemble des départements et notamment dans l'enseignement, tous niveaux et tous réseaux; [le rapport au roi et l'avis du Conseil d'État sont publiés avec l'arrêté dans la source référencée] : Introduction (Ch. I); Organisation des examens (Ch. II), 1. Examens de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement, 2. Examens de connaissance suffisante d'une langue d'enseignement, 3. Examens d'une connaissance approfondie d'une seconde langue; Organisation des commissions (Ch. III), 1. Composition, 2. Fonctionnement; Dispositions transitoires (Ch. IV) :: Pierre VERMEYLEN, Alfred VRANCKX, Albert PARISIS, Abel DUBOIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 16 janvier 1971.
- **27 avril 1973** : Le gouvernement examine le projet de loi rédigé en vue de la mise en application de la législation linguistique dans les communes et les personnes publiques subordonnées aux communes de Bruxelles-Capitale — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour.
- **31 août 1973** : Suite à la création d'une Commission permanente de contrôle linguistique, instituée dans le cadre de la récente réforme de l'État, le gouvernement nomme les membres effectifs et suppléants des sections française et néerlandaise de cet organe; les membres sont présentés par les Conseils culturels respectifs — Source : *Moniteur belge* du 3 octobre 1973.
- **De mai à octobre 1974** : En application de la loi du 20 juillet 1973, le gouvernement arrête diverses dispositions relatives à l'emploi des langues en matière administrative — Source : *Moniteur belge* du 6 août 1975.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **20 février 1970** : Le gouvernement aborde la question des cadres linguistiques et de l'application concrète des lois relatives à l'emploi des langues en matière administrative; un groupe de travail est constitué pour examiner les cas les plus épineux — Source : *Procès-verbal, numéro 79*, du Conseil des ministres du jour.
- **13 mars 1970** : Après un premier numéro double (466-467, le 16 janvier 1970), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros

(472 et 473), consacrés au thème: «L'évolution linguistique du Brabant» — Source : Les publications concernées.

- **22 avril 1970** : Les ministres de la Culture prennent les dispositions pour organiser un examen de connaissance approfondie de la langue d'enseignement, à destination des professeurs des cours artistiques, le texte traite les aspects suivants : Introduction (Ch.I), Examen de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement (Ch.II), Organisation des commissions d'examen (Ch.III) A. Composition, B. Fonctionnement, Dispositions transitoires et finales (Ch.IV et V) :: Albert PARISIS et Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 30 septembre 1970.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **1^{er} août 1972** : Georges SION est élu en remplacement de Marcel THIRY aux fonctions de Secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et de littérature françaises :: Avis — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1973.
- **28 janvier 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française fixe la procédure à respecter pour la modification des noms des voies publiques :: Michel TOUSSAINT, Édouard CLOSE, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1974.
- **Septembre 1974** : René PAINBLANC publie une étude consacrée au thème «Le dialecte et les jeux oubliés des gamins de 1914 de La Hestre» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **18 janvier 1971** : Les ministres de la Culture désignent A. BOILEAU comme membre de la Commission royale de toponymie et de dialectologie — Source : *Moniteur belge* du 23 juin 1971.
- **28 janvier 1974** : Le décret relatif aux noms des voies publiques fait référence explicitement aux avis de la section wallonne de la Commission royale de toponymie et de dialectologie — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1974.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

On gagnerait à améliorer notre connaissance historique précisément en cette matière de la langue, dans la mesure où, du côté francophone, la réforme institutionnelle de l'État est traversée par des revendications régionales, tant wallonne que bruxelloise, qui cristallisent leurs aspirations dans des mouvements politiques : le mouvement wallon (voir l'encyclopédie réalisée par l'Institut Jules DESTRÉE), le Front des francophones (FDF), particulièrement à Bruxelles, etc. Ceci aurait demandé des recherches complémentaires qui n'ont pas pu être menées dans le cadre de cette étude.

SECTION XX

LECTURE PUBLIQUE, BIBLIOTHÈQUES, DISCOTHÈQUES & SERVICES SIMILAIRES

Cette vingtième section comporte les observations qui concernent la lecture publique, les bibliothèques, les discothèques et les médiathèques.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 rattachent la matière culturelle des bibliothèques à celle des musées; tandis que la loi spéciale du 21 juillet 1971 reconnaît une matière culturelle distincte des musées pour «les bibliothèques, discothèques et services similaires». Dans la mesure où les organismes de la lecture publique offrent des accès aux littératures qui concernent un très grand nombre de domaines culturels, il serait difficile de désigner les bibliothèques (prêt de livres, de documents et de revues), les discothèques (prêt de disques) ou les médiathèques (terme plus générique pour désigner le prêt de médias) comme autant de domaines en soi. Même si l'orientation législative actuelle, depuis le décret de 2009, porte davantage sur l'encouragement à «la lecture» et plus particulièrement à «la lecture publique», la désignation de la matière culturelle reste, aujourd'hui, inchangée.

Domaine et regroupement de domaines

Comme pour les centres culturels, il ne s'agit ni à proprement parler d'une matière culturelle ou d'un domaine culturel mais plutôt du regroupement d'un certain type d'opérateurs et de services qui sont compétents de manière générale ou plus spécialisée.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans la matière des bibliothèques et médiathèques, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi. Notamment, ni les désignations, promotions et mutations des agents de la Bibliothèque royale, ni les divers avis relatifs à l'organisation et à l'ouverture de sessions de formation pour bibliothécaires, n'ont été repris dans le cadre de la présente recherche.

C'est aussi le cas pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour cette matière demanderait un travail d'analyse des affectations budgétaires spécifiques qui n'a pu être envisagé, dans le cadre de la présente recherche.

Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions particulières, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Hormis la gestion de la Bibliothèque royale, en tant qu'établissement scientifique et culturel qui relève de la gouvernance culturelle commune, la politique des bibliothèques et de la médiathèque relèvent de la compétence spécifique des communautés culturelles.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **29 août 1973** : Les ministres de la Culture des deux Communautés culturelles, française et néerlandaise, renouvellent les mandats des membres du Conseil scientifique de la Bibliothèque royale de Belgique : Carlo BRONNE, S. AMELINCKX, J. BARTIER, Joseph HANSE, J. VANDER STRAETEN, A. COKX, F. DE VRIEZE, J. LAMBERT, M. WITTECK — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **7 avril 1971** : Établissement de la Médiathèque francophone de Belgique et adoption des conditions d'octroi de subventions aux organismes régionaux et locaux de prêt de moyens audiovisuels. Les missions attribuées consistent à : organiser des services techniques et administratifs destinés à assister les sections de prêt existantes et que créeront les maisons de la culture, foyers culturels, maisons de jeunes, bibliothèques publiques, etc. / développer harmonieusement une méthodologie de prêt par divers moyens de recherche et d'études / promouvoir une formation de cadres professionnels et bénévoles chargés de l'organisation et de l'animation des services régionaux / créer un laboratoire de recherche de production de moyens audiovisuels / mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'information, l'animation et la coordination de l'ensemble des services de prêt / gérer des sections, comptoirs et discobus, démocratiser les tarifs de prêt, conclure des accords de coopération avec les instances régionales et locales / assurer le prêt gratuit des moyens édités par le ministère de la Culture française / exécuter toute mission confiée par ce ministère, en vue de rehausser le prestige culturel belge à l'étranger / donner au ministère des avis relatifs à l'animation et la diffusion au départ de moyens audiovisuels. Le texte comporte, en annexe, trois conventions-types et les statuts de la Médiathèque de Belgique, la désignation des fondateurs et des premiers administrateurs :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 18 juin 1971.
- **Du 5 au 16 juillet 1971** : Université d'été organisée à Liège et consacrée au thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain». Notamment les contributions suivantes de : Jean HASSENFORDER, Bibliothèque publique et bibliothèque scolaire; Jean BATAILLE, L'audiovisuel; [Mme] J. FORAY,

XX. Lecture publique, bibliothèques, discothèques & services similaires

Radio-Télévision Scolaire Promotion [un cas français]; Laurence CRAYSSAC, Le panneau-presse & une expérience : l'apprentissage de la lecture chez l'adulte; Georges VAN BELLAIENGH, L'organisation des bibliothèques publiques en Belgique - La réglementation; Jean CHARLIER, Les normes; Josiane PHILIPPE, La formation des bibliothécaires; Thérèse MANGOT, Les objectifs et les moyens de l'éducation permanente; Henri et Lydie AMBLÈS, Une expérience d'animation culturelle; Francis VANELDEREN, L'édition; [Melle] V. GUYBET et P. GUINCHAT, Les techniques d'animation d'une bibliothèque; [Auteur non identifié], L'organisation des bibliothèques publiques en France; Jean-Pierre CARABIN, Enquête sur la loi DESTRÉE; Eugène WAHLE, Édition et librairie — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1972.

- **14 avril 1972** : Un projet de décret organisant les services publics de la lecture et les bibliothèques publiques est présenté conjointement par les ministres de la Culture française et néerlandaise, au Conseil des ministres; des compléments d'information sont demandés, notamment l'avis du Conseil d'État — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.
- **15 septembre 1972** : Suite à l'avis du Conseil d'État relatif au projet de décret du Conseil de la Communauté culturelle française organisant les services publics de lecture et les bibliothèques publiques, la compétence des Conseils culturels pour imposer des obligations aux provinces et communes avait été abordée par le Conseil des ministres du 8 septembre 1972 (PV n°28); l'avis de l'Inspection des finances avait été demandé; ce point est présenté et débattu de manière précise, notamment quant à ses implications constitutionnelles et juridiques; suite à ces échanges, considérant que le problème de la compétence des conseils culturels en matière budgétaire n'est pas réglé, l'examen des projets de décret francophone et flamand est reporté — Source : *Procès-verbal, numéro 29*, du Conseil des ministres du jour.
- **6 octobre 1972** : Le Conseil des ministres décide de déposer aux Conseils culturels les projets de décret organisant les services publics de la lecture et les bibliothèques publiques, moyennant que le Parlement soit simultanément saisi d'un projet de loi reprenant les matières concernées et conforme à l'avis du Conseil d'État — Source : *Procès-verbal, numéro 32*, du Conseil des ministres du jour.
- **10 octobre 1972** : Un prix des bibliothèques publiques est institué par le ministre de la Culture pour valoriser un ouvrage, de langue française, en matière de bibliothéconomie ou de bibliographie, imprimé ou manuscrit d'un auteur belge ou naturalisé :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972.

- **Décembre 1972** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* est consacré aux actes de l'université d'été, organisée à Liège en juillet 1971, sur le thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : La publication concernée.
- **13 mars 1973** : Un rapport est présenté, par André SAINT-REMY et Ferdinand DE BONDT, au nom des commissions réunies de coopération du Conseil de la Communauté culturelle française, sur le thème : «Des obligations que les conseils culturels sont en droit d'imposer aux provinces et aux communes» — Source : Le document référencé.
- **Avril 1973** : Robert ABS publie une contribution qui porte sur «La promotion du livre et de la lecture : tradition socialiste» — Source : Revue *Socialisme*, numéro 116.
- **9 novembre 1973** : Le gouvernement approuve un projet de décret organisant le service public de la lecture et des bibliothèques publiques; le projet peut être déposé au Conseil culturel; le texte n'est pas annexé au procès-verbal — Source : *Procès-verbal, numéro 50*, du Conseil des ministres du jour.
- **15 janvier 1974** : Cinquième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel de la Communauté culturelle française; notamment — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour.
- **13 septembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les règles d'application de la loi du 17 octobre 1921 et notamment les arrêtés du 19 octobre 1921 et du 12 octobre 1962 relatifs à l'organisation des bibliothèques publiques (régime français); le nouvel arrêté actualise le montant des allocations annuelles et forfaitaires qui sont attribuées aux bibliothécaires et aux bibliothécaires-adjoints des bibliothèques reconnues; il définit ce qu'il convient d'entendre par «bibliothèque publique de grande importance»; l'arrêté abroge l'article premier de l'arrêté du 12 octobre 1962 :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1974.

PARTICIPATION - ORGANE CONSULTATIF

- **12 décembre 1974** : Le ministre de la Culture réorganise la section française du Conseil supérieur des bibliothèques publiques; modifie l'article 4 de l'arrêté royal du 21 janvier 1957, concernant la composition (douze membres effectifs et douze membres suppléants) et la durée des mandats (cinq ans renouvelables) des membres du Conseil; entre

en vigueur au 1^{er} janvier 1975 :: Henri-François VAN AAL — Source :
Moniteur belge du 28 mai 1975.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.

Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section II - Chapitre I

(12.25) - Service des bibliothèques publiques, achats d'ouvrages et de revues, etc. : 2.900.000,00 fb

Section II - Chapitre III

(33.08) - Indemnités aux bibliothécaires : 3.000.000,00 fb

(33.09) - Subventions en livres et numéraires pour l'acquisition de livres : 4.350.000,00 fb

(33.10) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 1.500.000,00 fb

(33.11) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques itinérantes : 450.000,00 fb

(33.12) - Prix des bibliothèques publiques : 30.000,00 fb

(33.13) - Bibliothèques destinées aux personnes handicapées et aux malades : 700.000,00 fb

(33.14) - Subvention à la Discothèque nationale : 4.400.000,00 fb

(33.15) - Subventions aux associations nationales de bibliothécaires d'expression française : 300.000,00 fb

(43.01) - Indemnités aux bibliothécaires : 2.750.000,00 fb

(43.02) - Subventions en livres et en numéraires : 4.300.000,00 fb

(43.03) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 14.000.000,00 fb

(43.04) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques itinérantes : 2.900.000,00 fb

(43.05) - École publique et formation des cadres pour les bibliothèques : 350.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section II - Chapitre I

(12.24) - Service des bibliothèques publiques, achats d'ouvrages et de revues, etc. : 3.000.000,00 fb

Section II - Chapitre III

- (33.08) - Indemnités aux bibliothécaires : 3.200.000,00 fb
- (33.09) - Subventions en livres et numéraires pour l'acquisition de livres :
4.350.000,00 fb
- (33.10) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 2.200.000,00 fb
- (33.11) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques
itinérantes : 550.000,00 fb
- (33.12) - Prix des bibliothèques publiques : 150.000,00 fb
- (33.13) - Bibliothèques destinées aux personnes handicapées et aux
malades : 800.000,00 fb
- (33.14) - Subvention aux organismes de prêt de moyen audiovisuels :
6.000.000,00 fb
- (33.15) - Subventions aux associations nationales de bibliothécaires
d'expression française : 300.000,00 fb
- (43.01) - Indemnités aux bibliothécaires : 2.900.000,00 fb
- (43.02) - Subventions en livres et en numéraires : 4.400.000,00 fb
- (43.03) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 14.500.000,00 fb
- (43.04) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques
itinérantes : 3.200.000,00 fb
- (43.05) - École publique et formation des cadres pour les bibliothèques :
350.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section II - Chapitre I

- (12.55) - Service des bibliothèques publiques, achats d'ouvrages et de
revues, etc. : 3.250.000,00 fb

Section II - Chapitre III

- (33.48) - Indemnités aux bibliothécaires : 3.150.000,00 fb
- (33.49) - Subventions en livres et numéraires pour l'acquisition de livres :
4.713.000,00 fb
- (33.50) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 2.200.000,00 fb
- (33.51) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques
itinérantes : 550.000,00 fb
- (33.52) - Prix des bibliothèques publiques : 150.000,00 fb
- (33.53) - Bibliothèques destinées aux personnes handicapées et aux
malades : 800.000,00 fb
- (33.15) - Subventions aux associations nationales de bibliothécaires
d'expression française : 300.000,00 fb
- (43.01) - Indemnités aux bibliothécaires : 2.900.000,00 fb
- (43.02) - Subventions en livres et en numéraires : 4.633.000,00 fb
- (43.03) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 16.000.000,00 fb

290 • PARTIE I

(43.04) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques itinérantes : 3.200.000,00 fb

(43.05) - École publique et formation des cadres pour les bibliothèques : 150.000,00 fb

Section IV - Chapitre III

(33.21) - Subventions aux organismes tendant au développement du prêt de moyens audiovisuels : 13.500.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section II - Chapitre I

(12.55) - Service des bibliothèques publiques, achats d'ouvrages et de revues, etc. : 3.450.000,00 fb

Section II - Chapitre III

(33.48) - Indemnités aux bibliothécaires : 2.750.000,00 fb

(33.49) - Subventions en livres et numéraires pour l'acquisition de livres : 4.713.000,00 fb

(33.50) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 2.200.000,00 fb

(33.51) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques itinérantes : 550.000,00 fb

(33.52) - Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif : 200.000,00 fb

(33.53) - Bibliothèques destinées aux personnes handicapées et aux malades : 800.000,00 fb

(33.15) - Subventions aux associations nationales de bibliothécaires d'expression française : 300.000,00 fb

(43.51) - École publique et formation des cadres pour les bibliothèques : 150.000,00 fb

(43.53) - Indemnités aux bibliothécaires : 2.700.000,00 fb

(43.54) - Subventions en livres et en numéraires : 4.800.000,00 fb

(43.55) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 16.500.000,00 fb

(43.56) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques itinérantes : 3.300.000,00 fb

Section IV - Chapitre III

(33.21) - Subventions aux organismes tendant au développement du prêt de moyens audiovisuels : 13.500.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section II - Chapitre I

(12.55) - Service des bibliothèques publiques, achats d'ouvrages et de revues, etc. : 3.450.000,00 fb

Section II - Chapitre III

(33.48) - Indemnités aux bibliothécaires : 4.200.000,00 fb

- (33.49) - Subventions en livres et numéraires pour l'acquisition de livres :
5.420.000,00 fb
 - (33.50) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 2.200.000,00 fb
 - (33.51) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques
itinérantes : 550.000,00 fb
 - (33.52) - Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif : 200.000,00 fb
 - (33.53) - Bibliothèques destinées aux personnes handicapées et aux
malades : 900.000,00 fb
 - (33.55) - Subventions aux associations nationales de bibliothécaires
d'expression française : 300.000,00 fb
 - (43.51) - École publique et formation des cadres pour les bibliothèques :
150.000,00 fb
 - (43.53) - Indemnités aux bibliothécaires : 4.100.000,00 fb
 - (43.54) - Subventions en livres et en numéraires : 5.5200.000,00 fb
 - (43.55) - Subventions aux bibliothèques du degré moyen : 20.000.000,00 fb
 - (43.56) - Subventions pour frais de fonctionnement des bibliothèques
itinérantes : 3.300.000,00 fb
- Section IV - Sous-Section I
- (33.21) - Subventions aux organismes tendant au développement du prêt
de moyens audiovisuels : 18.700.000,00 fb

SECTION XXI

LETTRES, LITTÉRATURE & LIVRE

Cette vingt et unième section comporte les observations qui concernent les domaines des lettres, de la littérature et du livre.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 associent la matière culturelle des lettres aux «Beaux-arts»; la loi spéciale du 21 juillet 1971 inclut implicitement le domaine des lettres, celui de la littérature et du livre, dans la matière culturelle des «Beaux-arts». Ces domaines concourent également à la matière culturelle de «la défense et de l'illustration de la langue».

Domaine et regroupement de domaines

L'administration du ministère de la Culture a connu longtemps une Direction générale des «Arts et Lettres», notamment pendant la période considérée (1970/74). Tout au long de ces cinq années une section budgétaire spécifique est consacrée aux «Arts et Lettres». Dans nombre d'occurrences, l'usage du terme «lettres» tend à désigner un regroupement de différentes formes d'écritures : littérature, correspondance, discours, traduction, édition critique, etc., dans une diversité de domaines. Ceci au même titre que le mot «Art» peut être utilisé de manière générique pour désigner une grande variété de domaines artistiques.

Domaine et disciplines

Dans le domaine de la littérature un grand nombre de disciplines peuvent être identifiées, selon les genres, telles que, par exemple : le roman policier, la science-fiction, le roman historique, biographique, le roman pour l'enfance et la jeunesse, etc. On pourrait considérer le livre comme un domaine culturel à part entière, c'est-à-dire avec ses finalités, ses processus de fabrication et de distribution, son économie, spécifiques, y compris les livres «audio».

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires, notamment sur le plan international.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines des lettres, de la littérature et du livre, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour les domaines des lettres, littératures et livres demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions spécifiques, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Il semble que la politique des lettres s'est d'emblée organisée distinctement par Communauté culturelle. On observe relativement peu de politique culturelle commune, en ces domaines.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **1972 est consacrée «Année internationale du livre»**, par l'UNESCO — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 5, octobre 1971.

POLITIQUES NATIONALES

- **13 juin 1974** : Le ministre des Affaires économiques règlemente la fixation du prix de vente au public pour les livres et publications importés afin qu'il ne dépasse pas le prix de vente au public, dans le pays d'origine; le prix de vente au public se trouve dès lors lié au taux de change de la monnaie du pays d'origine et du franc belge :: André OLEFFE — Source : *Moniteur belge* du 18 juin 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment par le troisième volume du Plan quinquennal consacré à la production et à la diffusion des arts et lettres; le premier chapitre est consacré aux «lettres» et comporte trois sections «généralités», «réalisation des dernières années» et «programme d'action»; le chapitre prend acte de la très large diffusion du livre et de la perspective de l'autonomie culturelle pour une politique des lettres d'expression française; le programme vise à améliorer les conditions de la production, de l'édition et de la diffusion (en ce compris, la traduction, le service de presse, l'aide aux revues, aux lieux de rencontres, l'aide aux organismes spécialisés, tels que l'Académie de langue et de littérature ou le Musée de la littérature, la Maison Lemonnier, etc.) — Source : Les différents livres du plan concerné, téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be.
- **1^{er} août 1972** : Georges SION est élu en remplacement de Marcel THIRY aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et de littérature françaises — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1973.
- **14 juin 1973** : Le ministre de la Culture crée un «Grand prix annuel de littérature française» qui encourage la création d'œuvres litté-

raires belges de langue française, originales, alternativement dans les domaines du théâtre (y compris radiodiffusée ou télévisée), de l'imagination (roman, conte, nouvelle) et de la poésie; le montant du prix est fixé à 125.000 francs belges; le prix est décerné par un jury :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 janvier 1974.

- **19 février 1974** : Le Fonds national de la littérature publie la composition de son comité de gestion (huit membres) pour l'année 1974 : président, Luc INDESTEGE, vice-président, Albert AYGUESPARSE, membres, Maurice GUILLIAMS, Georges SION, André DESMEDTS, Carlo BRONNE, Jean WEISGERBER, Charles BERTIN — Source : *Moniteur belge* du jour.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **15 septembre 1971** : Une Commission consultative des lettres françaises de Belgique est créée en remplacement de l'ancien dispositif consultatif relatif aux achats de livres belges et étrangers (A.R. 5 mai 1951); le but général de la Commission est de remettre, au ministre de la Culture, un avis «sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager la littérature belge d'expression française», notamment en ce qui concerne l'achat d'œuvres éditées en Belgique ou à l'étranger, l'encouragement à la publication de grande valeur, l'aide à la diffusion à l'étranger et l'aide à la traduction; le texte fixe la composition de l'organe : un président et huit membres représentant le roman, la nouvelle, le conte, la poésie, l'essai, le livre historique et le livre de critique d'art, la littérature dramatique, des membres de l'administration; elle est explicitement autorisée à «traiter de questions d'ordre général» en rapport à son objet :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 5 novembre 1971.
- **6 décembre 1973** : Le ministre de la Culture française crée la Commission consultative pour la promotion des lettres françaises de Belgique, règle ses compétences (dans les domaines du roman, de la poésie, de la critique et de l'essai, du théâtre, du livre d'art et d'œuvres historiques d'intérêt général), sa composition (8 membres – dont 6 désignés sur proposition : de l'Académie de langue et de littérature (2), de l'Association des écrivains belges (2), du CACEF (2) désignés par le ministre) et son fonctionnement; l'arrêté abroge celui du 15 septembre 1971 :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture désigne les membres de la Commission consultative pour la promotion des lettres françaises de Belgique; sous la présidence de Jean REMICHE, directeur général des Arts et Lettres, sont désignés : Charles BERTIN, Jean TORDEUR, Roger

FOULON, Robert FENAUX, Françoise COLLIN, Pierre MERTENS ::
Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section I A - Chapitre I

(12.34) - Lettres belges d'expression française - Musée de la littérature :
1.100.000,00 fb.

Section I A - Chapitre III

(33.09) - Lettres belges d'expression française - subventions et bourses
aux écrivains et aux organismes littéraires et aux comédiens :
2.600.000,00 fb.

(33.10) - Lettres wallonnes : 250.000,00 fb.

(33.11) - Prix de la littérature française : 500.000,00 fb

(33.12) - Prix de la littérature wallonne : 30.000,00 fb.

(33.13) - Maison Camille Lemonnier : 250.000,00 fb.

Section I B - Chapitre III

(33.08) - Fonds national de la littérature : 1.450.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section I A - Chapitre I

(12.34) - Lettres belges d'expression française - Musée de la littérature :
1.100.000,00 fb.

Section I A - Chapitre III

(33.09) - Lettres belges d'expression française - subventions et bourses
aux écrivains et aux organismes littéraires et aux comédiens :
2.600.000,00 fb.

(33.10) - Lettres wallonnes : 250.000,00 fb.

(33.11) - Prix de la littérature française : 500.000,00 fb.

(33.13) - Maison Camille Lemonnier : 250.000,00 fb.

Section I B - Chapitre III

(33.08) - Fonds national de la littérature : 1.450.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section IV - Chapitre III

(33.08) - Lettres belges d'expression française - Musée de la littérature :
1.830.000,00 fb.

(33.09) - Lettres belges d'expression française - Subventions et bourses aux écrivains et aux organismes littéraires; au comité pour l'année internationale du livre, et aux organismes de diffusion des arts du spectacle : 4.300.000,00 fb.

(33.10) - Lettres wallonnes : 350.000,00 fb.

(33.11) - Prix de la littérature française : 500.000,00 fb.

(33.12) - Prix de la littérature wallonne : 30.000,00 fb.

(33.13) - Maison Camille Lemonnier : 250.000,00 fb.

Section I B - Chapitre III

(33.26) - Fonds national de la littérature : 1.450.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section IV - Chapitre III

(33.08) - Lettres belges d'expression française - Musée de la littérature : 1.830.000,00 fb.

(33.09) - Lettres belges d'expression française - Subventions et bourses aux écrivains et aux organismes littéraires; au comité pour l'année internationale du livre, et aux organismes de diffusion des arts du spectacle : 3.000.000,00 fb.

(33.10) - Lettres wallonnes : 350.000,00 fb.

(33.11) - Prix de la littérature française : 500.000,00 fb.

(33.13) - Maison Camille Lemonnier : 250.000,00 fb.

Section I B - Chapitre III

(33.26) - Fonds national de la littérature : 1.480.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section IV - Sous-section C

Regroupement - Académie royale de Langue et de littérature françaises : 3.216.000,00 fb.

(12.27) - Achats de livres, monographies, frais de traductions, etc. : 2.500.000,00 fb.

(33.08) - Lettres belges d'expression française - Musée de la littérature : 1.830.000,00 fb.

(33.09) - Lettres belges d'expression française - Subventions et bourses aux écrivains et aux organismes littéraires : 3.300.000,00 fb.

(33.10) - Lettres wallonnes : 600.000,00 fb.

(33.11) - Prix de la littérature française : 125.000,00 fb.

(33.12) - Prix de la littérature wallonne : 50.000,00 fb.

(33.13) - Maison Camille Lemonnier : 250.000,00 fb.

(33.26) - Fonds national de la littérature : 1.480.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il serait intéressant d'évaluer si les objectifs annoncés dans le cadre du Plan WIGNY (1968) ont été atteints, en tout ou en partie, durant la période considérée. Les budgets consultés ne permettent pas d'identifier quels ont été les auteurs qui ont été soutenus au cours de ces années; une recherche à ce propos pourrait être intéressante. On peut difficilement mesurer les efforts accomplis, durant la période considérée, pour le rayonnement des lettres belges de langue française à l'étranger.

SECTION XXII

LOISIRS & TOURISME

Cette vingt-deuxième section comporte les observations qui concernent les domaines des loisirs et du tourisme.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 reconnaissent seulement «les loisirs» comme une matière culturelle. C'est la loi spéciale du 21 juillet 1971 qui associe le tourisme aux loisirs. Cette situation a été modifiée au cours des années qui ont suivi.

Domaine et regroupement de domaines

Au sein du ministère de la Culture, il existe une Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs, durant les années concernées (1970/74); une section budgétaire spécifique porte le même titre. La notion de «Loisirs» s'est imposée comme un terme générique de l'action publique en matières culturelles, dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, avec la question du loisir ouvrier. Au tournant des années soixante, le livre de Joffre Dumazedier, qui marquera de manière significative les politiques culturelles des trente années qui suivront, porte le titre : Vers une civilisation des loisirs? Cependant, au fur et à mesure de l'élaboration des politiques culturelles, dans les divers domaines des matières culturelles, l'usage du terme générique «Loisirs» perd progressivement son statut de référence; d'autres notions telles que «démocratie culturelle» ou «éducation permanente» vont mieux rencontrer les préoccupations culturelles des années 1970 et suivantes.

Il reste que le tourisme – et plus particulièrement le «tourisme social» – constitue une activité culturelle essentielle pour un certain nombre de domaines culturels : patrimoine, vie en plein air, animation, formation artistique, sports, etc.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent particulièrement lacunaires, d'autant que nous n'avons pas relevé les nominations,

promotions ou affectations au Commissariat général du Tourisme et que les domaines du sport et de la vie en plein air n'ont pas été pris en considération.

Cette section ne tend donc certainement pas à l'exhaustivité; elle cherche à attirer l'attention sur des aspects qui devraient être pris en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines des loisirs et du tourisme, durant la période considérée (1970/74). Les observations répertoriées ici, contiennent principalement des informations qui ont un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

Aucune donnée budgétaire n'a été recensée, dans le cadre de la présente recherche.

POLITIQUES NATIONALES

- **30 avril 1970** : Le Parlement vote une nouvelle loi sur le camping portant : définitions (Ch. I), terrains de camping (Ch. II), parcs résidentiels de camping (Ch. III), camping en dehors des terrains et des parcs résidentiels (Ch. IV), instauration du Comité consultatif du camping (Ch. V), contrôles et sanctions (Ch. VI), dispositions finales et abrogatoires, notamment de la loi du 23 mars 1954 :: Alfred BERTRAND, Charles HÉGER, Jos DE SAEGER, Albert PARISIS, Louis NAMÈCHE, Louis HARMEGNIES, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1970.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **9 octobre 1973** : Le ministre de la Culture crée un «prix du jouet éducatif» annuel dont il fixe le règlement par arrêté royal; le prix ne peut être accordé qu'à une création originale; considérant le jouet éducatif comme médiateur pédagogique de la croissance mentale et de l'équilibre psychosomatique des enfants, instauration d'un jury :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1973.
- **Décembre 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (13) est consacré au compte rendu d'une semaine d'étude consacrée aux «Jeux et jouets d'enfants» par la Direction générale des affaires culturelles de la Province de Liège (service de la jeunesse); dont les sections suivantes : Jeux et jouets d'enfants / L'importance du jeu / Les différents types de jouets / Le jeu, une action / Le jeu de société / Les jouets guerriers / L'intervention des parents / Le dessin et l'enfant / La couleur des jouets / Pour une nouvelle philosophie du jeu / Bibliographie — Source : Le dossier référencé.
- **Septembre 1974** : René PAINBLANC publie une étude consacrée au thème «Le dialecte et les jeux oubliés des gamins de 1914 de La Hestre» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année.

PARTICIPATION – ORGANES CONSULTATIFS

- **20 juillet 1970** : Le gouvernement adopte un arrêté royal qui fixe la composition du Comité consultatif du camping : membres effectifs et suppléants qui représentent les administrations concernées et les

fédérations ou opérateurs de référence, durée du mandat, validité des débats, présidence et vice-présidence, groupes de travail :: Alfred BERTRAND — Source : *Moniteur belge* du 5 septembre 1970.

- **9 septembre 1970** : Le ministre des Communications désigne les membres effectifs et suppléants du Comité consultatif du camping pour trois années :: Alfred BERTRAND — Source : *Moniteur belge* du 23 décembre 1970.
- **31 juillet 1974** : Le ministre des Communications désigne les membres effectifs et suppléants du Comité consultatif du camping, pour une nouvelle durée de trois années :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1974.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Compte tenu de l'importance accordée à la notion de «loisirs» dans la fondation de l'action publique pour les matières culturelles, il serait intéressant d'évaluer la notion, les contenus qui y sont associés et son usage au fil des temps. C'est-à-dire comment gérons-nous l'héritage de Dumazedier? Et quel sens la question du loisir a-t-elle pour nous dans la société présente (2022)?

SECTION XXIII

MUSIQUE, Y COMPRIS L'OPÉRA (Beaux-arts)

Cette vingt-troisième section comporte les observations qui concernent le domaine de la musique, y compris l'art lyrique et l'opéra.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 ont inclus implicitement le domaine de la musique dans la matière culturelle des «Beaux-arts»; de la même manière l'opéra et l'art lyrique ont été implicitement inclus dans le domaine de la musique. La loi spéciale du 21 juillet 1971 n'a pas modifié cette situation, dans la nomenclature des matières culturelles; sur ce point elle reste aujourd'hui inchangée. En ceci, le législateur a suivi le classement du philosophe Alain, dans son Tableau des Beaux-arts (1926).

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements, le domaine de la musique sera également rattaché à plusieurs regroupements de domaines, tels que, par exemple, celui des «arts de la scène» où il se trouvera associé à l'art chorégraphique, au théâtre et aux arts du cirque, etc. Le domaine relève à la fois de l'«art vivant», par les exécutions publiques qu'il propose, et de l'«art mécanisé», par le recours aux enregistrements audio ou audiovisuels et aux éditions de disques, sous différents formats.

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ce domaine de la musique, diverses disciplines qui se définissent, par exemple, par les destinataires : la musique pour adultes, la musique pour l'enfance et la jeunesse (notamment les Jeunesses musicales), la musique à l'école, etc. Elles peuvent également se qualifier par les finalités ou les processus mis en œuvre, ainsi c'est le cas dans les subdivisions entre diverses disciplines musicales «classiques et contemporaines» sous ces diverses formes orchestrales ou instrumentales, l'art lyrique, le chant choral et l'opéra ou encore celles dites «non classiques»

(jazz, rock, chanson française, etc.), bien que ces distinctions soient sujettes à débats. La distinction entre «professionnel» et «amateur» est également admise pour ce domaine de la musique. De même, la discipline des ateliers créatifs qui permettent de s'initier à la pratique de la création et de l'expression par les moyens de la musique en ces diverses formes, relève de ce domaine. Chaque instrument constitue une discipline de la musique, de même que différents modes opératoires tels que la composition, l'orchestration, l'interprétation, etc. L'opéra recourt, lui-même, à divers domaines des beaux-arts et des lettres (architecture, décoration, musique, littérature, chant choral, chant lyrique, certaines formes de théâtralité ou d'art chorégraphique), son classement comme discipline de la musique pose question; il aurait pu légitimement être reconnu, par le législateur, comme un domaine des Beaux-arts, à part entière, au même titre que le cinéma ou le ballet.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine de la musique, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine de la musique demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions ou des organisations musicales particulières, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire.

Il semble que la politique de la musique est restée partagée autour des grandes maisons nationales, tout en favorisant des initiatives spécifiques aux différentes communautés culturelles.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **Mai 1971** : Le Concours Reine Élisabeth constitue un axe important de la politique musicale internationale de la Belgique; cette année, il est consacré au violon; la finale se déroule du 17 au 22 mai — Source : Site web du concours concerné.
- **Mai 1972** : Le Concours Reine Élisabeth est consacré au piano; la finale se déroule du 29 mai au 3 juin — Source : Site web du concours concerné.

POLITIQUES NATIONALES

- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie; sont concernées les salles de cinéma, de cirque, de théâtre, de music-hall, de fêtes, etc. :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1970.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **29 août 1973** : Les ministres de la Culture renouvellent pour six ans les mandats de Léo CAPPUYNS, Georges-Henri DUMONT, Jan GRAULS, Rik AERSCHOT, au sein du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1974.
- **29 novembre 1973** : Les ministres de la Culture désignent Léon MORELLE, Ferdinand LEFERE, Éric MERGAM, comme membres du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie, pour six années à dater du 1^{er} juillet 1973 :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.
- **10 janvier 1974** : Les ministres de la Culture désignent Guido Gilles de PELICHY à la présidence de l'Orchestre national de Belgique, pour un mandat de trois années à dater du 1^{er} décembre 1973; sont également nommés membres du conseil d'administration Jan CORBET, Paul WILLEMS, Camille SCHMIT, Karel AERTS, Paul HERBIET, Jacques DONFUT :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974.
- **31 mai 1974** : La situation économique et financière des opéras et des orchestres des communautés culturelles, néerlandaise et française,

est évoquée par le gouvernement; un comité ministériel restreint est convoqué comportant les ministres de l'Éducation nationale (des deux régimes linguistiques) les ministres de la Culture ainsi que le secrétaire d'État au budget — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour.

- **7 juin 1974** : Le comité ministériel restreint fait rapport au gouvernement relativement à la situation financière des opéras, des ballets et des orchestres de Flandre et de Wallonie; six mesures à court et à moyen termes sont présentées et débattues : 1. La liquidation immédiate de la seconde tranche du subside 1974 et l'intégration de toute augmentation dans le calcul global de la dotation aux communautés culturelles / 2. La justification des sommes demandées, notamment à titre de programmation sociale / 3. Des négociations avec les organismes concernés afin de conclure une convention avant le 31 décembre 1974, pour fixer les quotes-parts respectives des différents pouvoirs publics et préciser les modalités de contrôle quant à la gestion de ces organismes / 4. La mise à l'étude de mesures de rationalisation de la structure et des activités de ces organismes / 5. L'examen de la révision des réglementations des autres secteurs dans le sens d'une subordination de la subsidiation au nombre de concerts organisés et au relèvement de la population scolaire dans l'enseignement artistique / 6. L'adoption d'un calendrier pour l'étude et la décision de ces mesures; les mesures les plus urgentes sont prises, les autres seront précisées par le comité ministériel restreint — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour.
- **28 juin 1974** : Le gouvernement aborde une nouvelle fois la question de la responsabilité budgétaire, dans le cadre de l'autonomie culturelle; il décide d'adopter une politique budgétaire claire en cette matière, au plus tard pour la fin de l'année 1975; à cette fin, il fixe les priorités à examiner d'ici-là dont la nécessité d'une coordination entre les deux Communautés relative à l'enseignement artistique et au financement des orchestres selon divers critères tels que par exemple les diplômes des musiciens et le nombre de concerts publics; en ce qui concerne les organismes lyriques et chorégraphiques, chaque ministre fixera par convention le montant respectif des apports des pouvoirs publics associés, l'établissement d'un statut et d'un cadre maximum du personnel, ils examineront la possibilité de fusion entre deux ou plusieurs de ces organismes afin de limiter les frais de direction et d'administration, de telle sorte à rester dans le cadre des dotations budgétaires aux Communautés — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour.

- **7 août 1974** : Les ministres de la Culture actualisent les règles de délégation relatives à l'engagement des dépenses au Théâtre royal de la Monnaie et modifient l'arrêté royal du 9 avril 1965 :: Rika DE BAC-KER-VAN OCKEN, Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment par le troisième volume du Plan quinquennal consacré à la production et à la diffusion des arts et lettres qui comporte un chapitre (IV) sur la musique dont les sections suivantes : Généralités et bilan / «Production» de la musique / Exécution / Diffusion de la musique — Source : Les différents livres du plan concerné, téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : www.opc.cfwb.be.
- **Mars 1970** : Philippe BOESMANS publie des réflexions «sur l'état actuel du langage musical», dans les *Cahiers marxistes*, numéro 5 — Source : Le cahier référencé.
- **25 juin 1971** : Création à Namur de l'association sans but lucratif «Festival de Wallonie», sous la présidence de René CLOSE, gouverneur de la Province de Namur — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971.
- **29 septembre 1972** : Une table ronde, organisée par le CACEF, réunit un certain nombre d'experts à propos du thème «Les festivals», principalement consacrés aux festivals de musique classique; animée par Paul PIERRET, administrateur du Festival de Wallonie, elle mettait en présence des critiques musicaux – Lily PORTUGAELS, Philippe DEWONCK et Georges FABRY – ainsi que des responsables de festivals en Communauté française : Roland COUVREUR (Brabant), Roger DESSART (Namur), Jean DUMONT (Charleroi), Camille HALSBERGHE (Hainaut), Marcel HASTIR (Stavelot), Michel TOCK (Namur), Carl de NYS (Saint-Hubert); l'objet de la table ronde visait à actualiser le concept de «Festival» et à discuter des réalisations et des aménagements pour améliorer la situation de ces organisations; le document référencé comporte la retranscription des échanges (une vingtaine de pages) — Source : *Dossier du CACEF-Rencontres*, numéro 2, novembre 1972.

- **6 février 1973** : En collaboration avec la Province de Liège, le CACEF organise une table ronde consacrée à «L'avenir du théâtre lyrique». Cette initiative est présidée par Georges SION qui est le nouveau secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Participent aux débats : Philippe DEWONCK, critique musical, Maurice HUISMAN, directeur de l'Opéra national, Guy RASSEL et Robert ROUSSEAU, directeurs du Palais des Beaux-Arts de Charleroi et Raymond ROSSIUS, secrétaire général de l'Opéra de Wallonie — Source : *Dossier du CACEF-Rencontres*, numéro 6, mars 1973.
- **Novembre 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (12) publie une étude de Philippe DEWONCK consacrée à la «Situation de la musique contemporaine en Wallonie»; le dossier comporte diverses sections : Le manifeste de l'Union des compositeurs / Une introduction / La diffusion / L'œuvre / Une mentalité commune / D'autres démarches / Le Centre de recherches musicales en Wallonie / L'enseignement traditionnel / Quelques suggestions — Source : Le dossier référencé.
- **Janvier 1974** : Yves SÉBILLE publie un article consacré à «La créativité - La musique, un moyen d'y parvenir» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle commune

Section I - Chapitre III

(33.01) - Concours «Reine Élisabeth» : année blanche.

(33.02) - Chapelle musicale «Reine Élisabeth» : 3.000.000,00 fb

(33.03) - Concerts du Conservatoire de Bruxelles et associations de concerts : 5.250.000,00 fb.

(33.04) - Jeunesses musicales de Belgique : 2.150.000,00 fb.

(33.05) - Centre belge de documentation musicale (Cebedem) :
1.400.000,00 fb.

Section III - Chapitre I

(12.23) - Subventions aux festivals belges pour permettre la participation de solistes et de groupes d'artistes étrangers : 3.000.000,00 fb.

Section IV - Chapitre III

(41.01) - Subvention au Théâtre royal de la Monnaie : 103.371.000,00 fb.

(41.02) - Subvention à l'Orchestre national de Belgique : 36.750.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I - Chapitre III

- (33.01) - Concerts et comités de concerts des conservatoires; autres concerts et comités de concerts; opéras et ballets non permanents : 1.500.000,00 fb.
- (33.02) - Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion musicale : 700.000,00 fb.
- (33.03) - Concours international de quatuor à cordes de Liège : année blanche.
- (33.05) - Subventions aux sections locales des Jeunesses musicales : 900.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie dont : Opéra de Wallonie, 49.854.000,00 fb. / Orchestre de chambre de Wallonie, 3.400.000,00 fb. / Grand Théâtre de Verviers [opérette], 2.650.000,00 fb.
- (33.18) - Subventions à des organismes de création musicale : 40.000,00 fb.
- (43.01) - Subventions aux orchestres permanents communaux : 15.960.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971**Politique culturelle commune**

Section I - Chapitre III

- (33.01) - Concours «Reine Élisabeth» : 150.000,00 fb.
- (33.02) - Chapelle musicale «Reine Élisabeth» : 3.000.000,00 fb
- (33.03) - Concerts du Conservatoire de Bruxelles et associations de concerts : 3.500.000,00 fb.
- (33.04) - Jeunesses musicales de Belgique : 2.400.000,00 fb.
- (33.05) - Centre belge de documentation musicale (Cebedem) : 1.400.000,00 fb.

Section III - Chapitre I

- (12.23) - Subventions aux festivals belges pour permettre la participation de solistes et de groupes d'artistes étrangers : 3.000.000,00 fb. (dont 1.500.000,00 fb. pour le secteur français)

Section IV - Chapitre III

- (41.01) - Subvention au Théâtre royal de la Monnaie : 106.000.000,00 fb.
- (41.02) - Subvention à l'Orchestre national de Belgique : 38.000.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section I - Chapitre III

- (33.01) - Concerts et comités de concerts des conservatoires; autres concerts et comités de concerts; opéras et ballets non permanents : 1.700.000,00 fb.

312 • PARTIE I

- (33.02) - Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion musicale : 700.000,00 fb.
- (33.03) - Concours international de quatuor à cordes de Liège : 200.000,00 fb.
- (33.05) - Subventions aux sections locales des Jeunesses musicales : 900.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie dont : Opéra de Wallonie, 53.000.000,00 fb. / Orchestre de chambre de Wallonie, 3.400.000,00 fb. / Opérette de Wallonie, 2.650.000,00 fb.
- (33.18) - Subventions à des organismes de création musicale : 40.000,00 fb.
- (43.01) - Subventions aux orchestres permanents communaux : 17.443.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Politique culturelle commune

[Données non disponibles dans les ressources consultées]

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section IV - Chapitre III

- (33.01) - Concerts et comités de concerts des conservatoires; autres concerts et comités de concerts; opéras et ballets non permanents : 1.800.000,00 fb.
- (33.02) - Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion musicale : 1.750.000,00 fb.
- (33.03) - Concours international de quatuor à cordes de Liège : 200.000,00 fb.
- (33.05) - Subventions aux sections locales des Jeunesses musicales : 1.600.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie dont : Opéra de Wallonie, 60.000.000,00 fb. / Orchestre de chambre de Wallonie, 4.750.000,00 fb. / Opérette de Wallonie, 7.950.000,00 fb.
- (33.16) - Subventions à des organismes de création musicale : 40.000,00 fb.
- (33.17) - Orchestres permanents, sous statut d'ASBL : 19.875.000,00 fb.
- (33.18) - Festivals de musique, d'arts lyrique et dramatique : 1.200.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973***Politique culturelle commune***

Section I - Chapitre III

- (33.01) - Concours «Reine Élisabeth» : 150.000,00 fb.
- (33.02) - Chapelle musicale «Reine Élisabeth» : 3.000.000,00 fb
- (33.03) - Subventions aux associations de concerts : 3.000.000,00 fb.
- (33.04) - Jeunesses musicales de Belgique : 3.000.000,00 fb.
- (33.05) - Centre belge de documentation musicale (Cebedem) :
3.100.000,00 fb.

Section IV- Chapitre III

- (41.01) - Subvention au Théâtre royal de la Monnaie : 151.600.000,00 fb.
- (41.02) - Subvention à l'Orchestre national de Belgique : 51.600.000,00 fb.

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section IV - Chapitre III

- (33.01) - Concerts et comités de concerts des conservatoires; autres concerts et comités de concerts; opéras et ballets non permanents : 1.000.000,00 fb.
- (33.02) - Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion musicale : 750.000,00 fb.
- (33.03) - Concours international de quatuor à cordes de Liège : année blanche.
- (33.05) - Subventions aux sections locales des Jeunesses musicales : 2.100.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie dont : Opéra de Wallonie, 61.850.000,00 fb. / Orchestre de chambre de Wallonie, 4.900.000,00 fb. / Opérette de Wallonie, 8.200.000,00 fb.
- (33.16) - Subventions à des organismes de création musicale : 40.000,00 fb.
- (33.17) - Orchestres permanents, sous statut d'ASBL : 19.875.000,00 fb.
- (33.18) - Festivals de musique, d'arts lyrique et dramatique : 1.200.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974***Politique culturelle commune***

[Données non disponibles dans les ressources consultées]

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section IV - Sous-section E

- (12.26) - Enregistrement d'œuvres musicales; activités pour la diffusion de la musique : 1.900.000,00 fb.

- (12.28) - Promotion de la musique : concerts symphoniques, musique de chambre, manifestations diverses : 4.500.000,00 fb.
- (12.30) - Commandes d'œuvres à des compositeurs : 50.000,00 fb.
- (33.01) - Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents : 1.000.000,00 fb.
- (33.02) - Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion musicale : 750.000,00 fb.
- (33.03) - Concours international de quatuor à cordes de Liège : 200.000,00 fb.
- (33.05) - Subventions aux sections locales des Jeunesses musicales : 2.350.000,00 fb.
- (33.06) - Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie dont : Opéra de Wallonie, 72.590.000,00 fb. / Orchestre de chambre de Wallonie, 5.750.000,00 fb. / Opérette de Wallonie, 9.625.000,00 fb.
- (33.16) - Subventions à des organismes de création musicale : 40.000,00 fb.
- (33.17) - Orchestres permanents, sous statut d'ASBL : 23.325.000,00 fb.
- (01.01) - Subvention au Centre de recherches musicales de Wallonie à Liège : 1.200.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les structures qui opèrent dans le domaine de la musique, l'art lyrique et le ballet vont être l'objet de modifications substantielles, au cours des cinq années qui vont suivre. Je ne crois pas que ce mouvement qui accompagne les préparatifs de la seconde réforme institutionnelle de l'État (août 1980) – et particulièrement qui fera ultérieurement l'objet d'un pacte de répartition des fonctions culturelles entre les grandes villes wallonnes (1978) – ait fait l'objet d'une analyse minutieuse. Cela pourrait être intéressant.

SECTION XXIV

PATRIMOINE CULTUREL, MUSÉES & CENTRES D'ARCHIVES

Cette vingt-quatrième section comporte les observations qui concernent les domaines du patrimoine culturel (matériel et immatériel), ainsi que les musées et les centres d'archives publiques et privées.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 avaient établi dans les «matières culturelles», une distinction entre d'une part, «les musées et les bibliothèques» et d'autre part, «la protection du patrimoine culturel». La loi spéciale du 21 juillet 1971 en a jugé autrement et a reconnu comme «matière culturelle» : le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques – les bibliothèques étant alors visées distinctement avec les discothèques et les services similaires. En cette matière, on gagne cependant à reconnaître distinctement au moins les domaines suivants : le patrimoine culturel immobilier (monuments et sites), le patrimoine culturel mobilier, le patrimoine culturel immatériel (dont la qualification en droit sera plus tardive); ce classement raisonné selon l'essence des objets qui y sont traités. Le périmètre de la notion de patrimoine culturel s'étend très au-delà de celui de la notion de patrimoine artistique. La situation de la gestion publique de cette matière a considérablement évolué, au cours des années qui suivirent la période 1970/74, étudiée dans cet ouvrage.

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements, nous n'avons pas constaté de regroupement de ces domaines, hormis sous l'intitulé juridique de «matière culturelle». Il reste qu'il convient de préciser que le périmètre de la notion de patrimoine culturel et les contenus qu'elle désigne dépassent très largement le périmètre des musées et des centres d'archives.

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ces domaines du patrimoine culturel, diverses disciplines qui se définissent, par exemple, par les missions (protéger, inventorier, restaurer, documenter, valoriser) et les modes opératoires : les musées et les centres d'archives, les chantiers de fouilles, les instances de classements, etc. peuvent être regardés comme autant de disciplines appliquées au patrimoine culturel.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent déjà relativement fournies.

Cependant cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans les domaines du patrimoine culturel, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

L'inventaire des classements de monuments et sites est déjà bien fourni; en ce sens il est significatif pour la période mais il ne peut prétendre à l'exhaustivité, pour chaque année considérée.

Sur le plan budgétaire, d'une part, la complexité des structures organisationnelles, à l'intérieur des services de l'État national et leurs répercussions sur l'organisation et l'éclatement des budgets (approvisionnements, personnels, consommables, frais spécifiques, rayonnement international, etc.) qui font l'objet – pour leur plus grande part – de la politique culturelle commune et, d'autre part, l'autonomisation d'un nombre limité de services muséaux du patrimoine culturel, selon les régimes linguistiques, nous ont dissuadé de produire des «repères budgétaires» pour cette matière. Le souci de ne pas produire des informations budgétaires dont la portée pourrait être de nature à créer une image excessivement tronquée des réalités de l'époque, a justifié ce choix.

POLITIQUE INTERNATIONALE

- **14 novembre 1970** : À Paris, la Conférence générale de l'Organisation des Nations-unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) adopte le texte de la «Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels» — Source : UNESCO, le texte de la convention concernée et le site web de l'organisation : unesco.org.
- **20 novembre 1970** : La convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée à Londres le 6 mai 1969, au sein du Conseil de l'Europe, entre en vigueur : Définitions (art. 1) / Mesures de protection des gisements et sites de fouilles (art. 2 et 3) / Recensement et catalogue (art. 4) / Engagements des États parties (art. 5) / Coopération internationale (art. 6 et 7) / Propriétés licites (art. 8) / Report vers le Conseil de l'Europe (art. 9) / Signatures (art. 10, 11 et 12) / Durée de la convention (art. 13) / Notifications (art. 14) – [Le texte intégral est publié dans la source référencée] :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1970.
- **19 décembre 1970** : Dans le cadre de l'UNESCO, la Belgique signe, au Caire, un accord international qui vise à soutenir l'exécution des projets de sauvegarde du temple consacré à Isis et établi sur l'île de Philae (Égypte); l'annexe de l'accord reprend les montants des interventions prévues par les différents pays; celle de la Belgique s'élève à 500.000 francs belges¹ :: Baron PAPEIANS de MORCHOVEN — Source : *Moniteur belge* du 10 mars 1973.
- **16 novembre 1972** : À Paris, la Conférence générale de l'Organisation des Nations-unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), réunie du 17 octobre au 21 novembre (dix-septième session) adopte une «Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel»; le texte comporte une définition du patrimoine culturel (art. 1) et du patrimoine naturel (art. 2) / la reconnaissance de la souveraineté nationale pour l'identification de ces patrimoines (art. 3) / les principes généraux d'une protection nationale et internationale de ces patrimoines (art. 4) / des engagements politiques, pratiques et évaluables (art. 5) / la reconnaissance de la valeur universelle de ces patrimoines et d'une responsabilité partagée sur le plan international (art. 6 et 7) / la création d'un comité intergouvernemental en cette matière (les règles de sa composition, ses missions et son fonctionnement) (art. 8 à 10) / la création d'une liste du patrimoine culturel et naturel mondial (art. 11 et 12) / les règles en matière d'assistance internationale (art. 13) / le cadre du personnel du comité (art. 14) / la création d'un fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (art. 15 à 18) /

les conditions et modalités de l'assistance internationale (art. 19 à 26) / la mise en œuvre de programmes éducatifs (art. 27 et 28) / l'obligation de rapporter les mesures prises pour la mise en œuvre de la convention (art. 29) / et des clauses finales — Source: Le texte de la convention concernée et le site web de l'organisation : unesco.org.

- **16 janvier 1974** : La République démocratique allemande déclare ne pas accepter la réserve déposée par le royaume de Norvège au sujet du protocole de la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954 — Source: *Moniteur belge* du 6 novembre 1974.

POLITIQUES NATIONALES

- **13 février 1970** : Le gouvernement décide de créer et de tenir à jour un inventaire et un atlas des immeubles de l'État — Source: *Procès-verbal, numéro 75*, du Conseil des ministres du jour.
- **L'année 1973** est consacrée au thème : «Année des abbayes et des béguinages» — Source: *Dossiers du CACEF-Rencontres*, mai-juin 1973.
- **29 mai 1973** : En application de la loi du 18 mai 1972, le ministère des Finances publie un avis relatif au statut fiscal des libéralités et des dons attribués aux provinces, agglomérations de communes, communes et commissions d'assistance publique, notamment en matière de musées; il comporte une définition de la notion de «musée» établie par le Conseil international des musées de l'UNESCO — Source: *Moniteur belge* du jour.
- **5 juillet 1974** : Le gouvernement décide de créer un groupe de travail interdépartemental consacré à la prévention du vol des œuvres d'art — Source: *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **17 mars 1970** : Le Musée d'histoire naturelle de la Ville de Mons est repris par l'Institut royal des sciences naturelles de l'État, à la date du 1^{er} juillet 1968 — Source: *Moniteur belge* du 27 octobre 1970.
- **8 décembre 1970** : Création de conseils scientifiques, dans chacune des institutions scientifiques et culturelles de l'État qui relèvent des affaires communes :: Albert PARISIS, Frank VAN MECHELEN — Source: *Moniteur belge* du 19 février 1971.

- **21 juin 1971** : Les ministres de la Culture procèdent au classement comme site du Parc de BRUXELLES :: Albert PARISIS et Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1971.
- **21 juin 1971** : Les ministres de la Culture procèdent au classement à BRUXELLES comme monument de deux immeubles conjoints (Horta et Hôtel Van EETVELD), à UCCLÉ comme monument (le vieux moulin à eau du Neckersgat) :: Albert PARISIS et Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1971.
- **9 janvier 1973** : Le gouvernement crée un conseil scientifique au sein des Musées royaux d'art et d'histoire :: Frans VAN MECHELEN, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 22 juin 1973.
- **5 septembre 1973** : Les ministres de la Culture modifient le cadre organique du personnel des établissements culturels extérieurs relevant de l'Administration des Beaux-arts et des Lettres; comporte notamment une réduction du personnel du Musée Constantin Meunier :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974.
- **10 décembre 1973** : Les ministres de la Culture nomment René SNEYERS comme directeur de l'Institut royal du patrimoine artistique, à dater du 1^{er} janvier 1972 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1974.
- **7 janvier 1974** : Les ministres de la culture désignent René DE MAYER en qualité de conservateur du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de BRUXELLES, à dater du 1^{er} janvier 1972 :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} juin 1974.
- **17 mai 1974** : Les ministres de la Culture nomment et renouvellent les mandats des membres de la Commission administrative du patrimoine du Musée royal de l'Afrique; à dater du 1^{er} janvier 1974 et pour un terme de trois ans : Georges-Henri DUMONT et P. EVRARD; J. LEPERSONNE est reconduit comme membre de la Commission administrative ainsi que son mandat d'ordonnateur, même date, même durée :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 20 mars 1975.
- **19 juin 1974** : Les ministres de la Culture créent un conseil scientifique au sein de l'Institut du patrimoine artistique :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1974.
- **21 juin 1974** : Les ministres de l'Éducation nationale et les ministres de la Culture sont invités par le gouvernement à étudier s'ils pourraient intégrer le «Musée de l'Armée» dans leurs départements respectifs — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour.

- **19 décembre 1974** : Les ministres de la Culture nomment et renouvellent les mandats des membres de la Commission administrative du Patrimoine des Archives générales du royaume :: Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 15 juillet 1975.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment le deuxième volume du Plan quinquennal qui porte, à titre principal, sur la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique et qui comporte notamment : une introduction de Pierre WIGNY, relative à la protection du patrimoine artistique, à la mise en valeur du patrimoine artistique par les musées, et en conclusion décrit une politique peu coûteuse et qui sera chiffrée / Une première partie consacrée à la protection du patrimoine artistique / Chapitre I. : Les monuments, sites et ensembles culturels (le patrimoine culturel en péril; une politique de protection) / Chapitre II. : L'Institut royal du patrimoine artistique (le rôle de l'I.R.P.A., structure et activités de l'I.R.P.A., les besoins en bâtiment et en personnel) / Chapitre III. : Les fouilles archéologiques (nécessité d'une législation, le service national des fouilles, l'aide aux sociétés archéologiques) / Deuxième partie consacrée à la mise en valeur du patrimoine artistique et aux musées / Chapitre I. : Généralités / Chapitre II. : Une politique des musées (les fonctions du musée, les activités du musée) / Chapitre III. : Les musées de l'État (l'importance des collections, les exigences, le personnel, les travaux d'infrastructure, les travaux d'aménagement et l'équipement des locaux, perspectives nouvelles) / Chapitre IV. : Les musées régionaux et locaux (le patrimoine culturel conservé dans ces musées, le rôle de l'État, développement de l'aide de l'État) / Conclusion générale — Source : Les différents livres du plan concerné téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles www.opc.cfwb.be.
- **6 février 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de douze monuments : à BAILEUX (l'église Saint-Martin), BRAINE-LE-CHÂTEAU (le moulin à eau), à LESTERNY (un immeuble), à GOUVY (un immeuble sis à Limerlé), à LIERNEUX (un immeuble), à LONGLIER (un immeuble sis au hameau de Respel et un autre sis au hameau de Lahérie, un autre sis à Respel), à ROCHEHAUT (les immeubles sis au hameau de Frahan), à ROUVROY (tour et clocher de l'église Saint-Martin),

à TOHOGNE (un immeuble), à TORGNY (un immeuble rue des Perchières) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* des 29, 30 avril et 3 juin 1970.

- **6 février 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de trois sites : à BEN-AHIN (le tilleul de Solière, le crucifix et ses abords), à FONTAINE-L'ÉVÊQUE (un hêtre pourpre dans sa parcelle), à SOUGNÉ-REMOUCHAMPS (les Fonds de Quarreux) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 30 avril 1970.
- **13 mai 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de six monuments : à ANTHISNES (château de WAAL); à LIÈGE (chapelle et parties anciennes du couvent des Frères Célites, rue Volière, immeuble Somze sis en Feronstrée); à VERVIERS (Maison Lambretta) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 22 octobre 1970.
- **1^{er} janvier 1971** : Le cadre organique et le classement du personnel administratif, technique et des gens de métiers du Musée de Mariemont est modifié, rétroactivement :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 7 juin 1973.
- **17 juin 1971** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un monument à GRAND-ROSIÈRE-HOTTOMONT (tumulus) et d'un site (l'ensemble formé par ce tumulus et les terrains environnants); comme monument à GLIMES (le tumulus) et comme site (le tumulus et les terrains environnants); comme monument à SOIRON (le château) et comme site l'ensemble formé par le château, le parc et les terrains avoisinants; comme monument à SAIVE (les ruines du château) et comme site (l'ensemble formé par ces ruines et les terrains qui l'entourent); à CUGNON, comme monument (l'immeuble Roussel), à GRAND HALLEUX, comme monument (une construction rurale); à VILLERS-DEVANT-ORVAL comme monument (les ruines de l'abbaye); à LIÈGE, comme monument (la commanderie des Joncs) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} octobre 1971.
- **13 juillet 1971** : Le ministre de la Culture procède au classement à UCCLE d'un monument (la Ferme rose) :: Albert PARISIS — *Moniteur belge* du 24 novembre 1971.
- **Mai-juin 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* propose une variation libre sur le thème de l'année des abbayes et des béguinages, étude établie par Jacques STIENNON, professeur à l'université de Liège; outre une très brève introduction, le double volume illustré comporte diverses sections : L'origine liégeoise du mouvement béguinal / Textes et images à l'usage des béguines / Saint Benoît, fondateur du monachisme occidental / Les origines du monachisme dans les provinces romanes / Un courant aquitain / Un courant irlandais / Un courant autochtone /

L'expansion du XI^{ème} siècle / Un cas particulier : les chanoines réguliers / L'organisation domaniale des abbayes bénédictines / Les cisterciens : une observance plus stricte / Les chanoines de Prémontré : l'action paroissiale / Deux chefs-d'œuvres de l'art mosan à Floreffe / Les chartreux : équilibre entre solitude et vie communautaire / Une liquidation / Humour et culture monastique / Le renouveau contemporain / La Wallonie et le monachisme / Contestations violences et crises / Vers un nouveau Taizé? / Quelques livres à consulter — Source: Le dossier référencé.

- **4 juin 1973** : Le Parc de et à FOREST est classé comme site :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* du 11 janvier 1974.
- **16 juillet 1973** : Un conseil scientifique est créé au Musée de MARIE-MONT :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* du 12 janvier 1974.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de plusieurs monuments de valeur historique et artistique, dans les communes de WARNETON (deux tombeaux polychromes sous la tour de l'église), de STOUMONT (une ferme), d'ONNEZIES (un pigeonnier), de MONS (une partie du mur de Baudouin), de LIERNEUX (une ferme), de LIÈGE (certaines parties du Palais des Princes-évêques), de LA GLEIZE (deux immeubles), de LAMONTZÉE (les façades et toitures d'un immeuble), de ERMETON-SUR-BIERT (plusieurs parties du monastère), de BASSE-BODEUX (une ferme) :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* des 5 et 6 mars 1974.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de quatre sites, à BOVIGNY (chapelle Saint-Martin et environs), à FAGNOLLE (ruines du château et environs), à HOLLONGNE-SUR-GEER (chapelle du crucifix et environs) et à THISNES (église et abords immédiats) :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* des 7, 8 et 14 mars 1974.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un monument et site situé sur la commune de LATINNE-BRAIVES (tumulus et environs) et d'un monument et site situé sur les communes de ROCHERATH et ELSNBORN (bornes Juliers) :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* des 12 et 13 mars 1974.
- **26 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un site situé sur la commune de FOREST (Parc DUDEN) :: Pierre FALIZE — Source: *Moniteur belge* du 20 mars 1974.
- **26 novembre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de plusieurs sites, à FAIMES (châteaux de Pecsteen et Lambrechts, église et environs), à CHINY (moulin à eau, Pont Saint-Nicolas et environs), à GÉROUVILLE (église Saint-André et environs), à CHINY

(immeuble et environs), à MALMEDY (chemin creux de Monbijou) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1974.

- **26 novembre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de plusieurs monuments, à DINANT (la tour d'un immeuble), à CUGNON (la tour et le chœur de l'église Saint-Antoine, une exploitation agricole, un bâtiment rural), à HERVE (la façade principale d'une ferme), à HUY (des façades et toitures d'immeubles), à LA GLEIZE (un immeuble), à MODAVE (les façades et toitures d'une ferme), à JODOIGNE (l'hôtel de ville), à MALMEDY (façades et toitures d'un immeuble) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1974.
- **25 janvier 1974** : Le ministre de la Culture modifie la dénomination du Musée de Mariemont qui devient «royal» — Source : *Moniteur belge* du 28 mai 1974.
- **Mars 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (16) publie un rapport de synthèse des travaux de la Commission des musées du CACEF, sous la conduite de George-Henri DUMONT; le volume comporte diverses sections : Une politique pour les musées : introduction / Les trois missions des musées (conserver, étudier, montrer dans un but d'éducation permanente et de promotion culturelle) / Mettre à mort le stéréotype / Les musées, instruments indispensables d'une politique culturelle en Wallonie / Améliorer l'accueil / Le musée dans la vie et la vie dans le musée / Le problème du personnel / Les aides techniques extérieures / Le préalable du financement / Enquête sur la situation des musées en Wallonie (réalisée par l'Association des musées de Belgique, section francophone, en 1973) / Liste des musées interrogés au cours de l'enquête / Genres et localisation des musées — Source : La publication référencée.
- **Mai-juin 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (18 et 19) publie une contribution consacrée à «Notre folklore», par Roger PINON qui comporte les sections suivantes : Introduction / Le folklore : un humanisme / Le folklore et le genre de vie / Le folklore et les régions / Le folklore et la vie moderne / Le folklore et la fête / Le folklore et le jeu / Le «nouveau folklore» / Le folklore et le cosmopolitisme / L'abus du mot «folklore» / La «folklorisation» / La fonction ludique, fonction finale? / Le folklore, expression de l'âme populaire? / Les mécanismes folkloriques / Analyse de quelques cas exemplaires / Création et diffusion folkloriques / Le folklore et le tourisme / Conclusion / Section illustrée (en grande partie des archives photographiques du Musée de la Vie wallonne à Liège) : les métiers, les fêtes de l'année, les jeux — Source : La publication référencée
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de huit monuments et sites à AMBRESIN (tumuli et environs), à

- CHAUMONT-GISTOUX (le chœur et la tour de l'église Saint-Bavon, l'ensemble et le presbytère et les environs), à IZIER (la tour, les murs et toitures du château, l'ensemble et la ferme), à VILLERS-LEZ-HEEST (deux piloris et l'ensemble formé par le château, son parc et ses abords), au RŒULX (les façades et toitures de l'Hospice Saint-Jacques, le domaine, ferme comprise), à BINCHE (château de Prisches et ses abords), à JEHAY-BODEGNÉE (ancienne abbaye de la Paix-Dieu et environs – façades et toitures du château, ses dépendances et environs) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source: *Moniteur belge* du 19 mars 1975.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de quatorze sites, à BOUGE (point de vue), à MOXHE (château et environs), à LONGUEVILLE (un sequoia dans le château de la Bacquelaine), à CHARNEUX (Abbaye de Val-Dieu et environs), à OLNÉ (la mare d'Hansez), à LENS-SAINT-REMY (prieuré, place communale, drève, église et presbytère), à ELLEZELLES (Moulin du Cat sauvage et abords), à CUGNON-MORTEHAN (ensemble de la Noue), à MEERDAEL (partie de forêt), à LIÈGE (Jardin d'acclimatation et Parc de la Boverie), à GELBRESSÉE (église Notre-Dame et environs), à LESVES (chapelle Saint-Roch), à TOURNAI (Drève de Maire), à BRUXELLES (Square Frère-Orban) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source: *Moniteur belge* du 20 mars 1975.
 - **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de cinq sites, à ATH (l'ensemble du Pont de la Herse et du Bastion des Flandres), à BOUILLON (l'ensemble des deux maisons à proximité du Château-fort et environs), à IRCHONWELZ (l'ensemble Maison forte et environs), à BELLEFONTAINE (l'ensemble Cranière de Lahage), à FAULX (rochers de Roquimont) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source: *Moniteur belge* du 8 avril 1975.
 - **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de monuments, à VERVIERS (façades et toitures de trois immeubles), à TOURNAI (façade Louis XV), à FORRIÈRES (dolmens), à HAVRÉ (chapelle du «Bon vouloir») :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source: *Moniteur belge* du 8 avril 1975.
 - **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de monuments et sites, à BURG-REULAND (église d'Ouren et environs), à THULIN (écluse de Débihan sur la Haine et environs), à JAMOIGNE (église Saint-Pierre et environs) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source: *Moniteur belge* du 9 avril 1975.
 - **30 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement comme monument de seize églises, à JALHAY (Saint-Hubert), à AUBEL (de la Clouse), à BOSSUT (Notre-Dame), à FLÉ-

MALLE-HAUTE (Saint-Mathias), à MEMBACH (Saint-Jean-Baptiste), à RICHELLE (Saint-Firmin), à QUENAST (Saint-Martin), à THUIN (Ville Haute et Sœurs Notre-Dame), à COURCELLES (Saint-Dambert), à STAVELOT (Saint-Sébastien), à LOUPOIGNE (Saint-Jean-Baptiste), à HODIMONT (Saint-Jean-Baptiste), à VERVIERS (Saint-Remacle), à POLLEUR (Saint-Roch de Jehanster), à FEXHE-SLINS (Saint-Remacle) :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 14 mai 1975.

- **17 décembre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un site à CHÊNÉE (église, presbytère et environs) :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 10 juin 1975.
- **17 décembre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de trois monuments, à BEVERCÉE (pignon à colombages d'une ferme), à LIÈGE (façade et toitures d'un immeuble), à VERVIERS (un immeuble) :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 10 juin 1975.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **28 janvier 1970** : La Commission royale des monuments et des sites est intégrée dans les services de la culture française et dans les services de la culture néerlandaise, avec effet à la date du 1^{er} octobre 1969; le cadre organique de ces services est modifié; les membres de la commission viennent d'être renouvelés, par l'arrêté royal du 18 décembre 1969 — Source : *Moniteur belge* du 2 juin 1970.
- **7 octobre 1971** : Les membres de la Commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État sont désignés par le gouvernement, notamment MELOTTE, H; MAENHOUT, L; HERTVELDT, M :: Baron SNOY et d'OPPUERS — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1972.
- **7 mars 1973** : Les membres de la Commission de l'inventaire du patrimoine de l'État sont renouvelés par le gouvernement :: Willy DE CLERCQ — Source : *Moniteur belge* du 6 avril 1973.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture renouvelle certains mandats et nomme de nouveaux membres effectifs ainsi que les membres correspondants de la section française de la Commission royale des monuments et des sites, à dater de l'arrêté; Pierre WIGNY est désigné en qualité de président, avec effet rétroactif, à dater du 20 décembre 1972 :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 5 novembre 1974.

INFRASTRUCTURE

- **26 mars 1970** : Après débat sur la nécessité d'un plan d'ensemble en matière d'infrastructures culturelles, un accord intervient au sein du gouvernement à propos du financement spécifique de la construction du Musée d'art moderne (BRUXELLES) — Source: *Procès-verbal, numéro 84*, du Conseil des ministres du jour.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

[Voir la notice de présentation]

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Le comité d'histoire établi auprès du Conseil scientifique de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé, à l'automne 2019, une rencontre entre les administrateurs publics en matière de patrimoine culturel, des différents niveaux de pouvoir. D'intéressantes contributions ont été présentées qui portent notamment sur l'évolution de la gestion de cette matière au fil des années, depuis la première réforme institutionnelle de décembre 1970.

Dans la mesure où les données existantes, dans les divers budgets des années concernées, le permettraient, ces travaux gagneraient à être documentés par une analyse exhaustive des ressources budgétaires consacrées au sein de l'État national belge, à cette matière culturelle du patrimoine culturel, entre 1970 et 1979.

SECTION XXV

RADIO & TÉLÉVISION

Cette vingt-cinquième section comporte les observations qui concernent les domaines de la radio et de la télévision.

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 et la loi spéciale du 21 juillet 1971 ont reconnu comme « matière culturelle » : la radiodiffusion et la télévision, à l'exception de la communication du gouvernement ainsi que de la publicité commerciale. L'intitulé évoluera au fil des réformes institutionnelles qui suivront en août 1980 et au-delà, notamment en matière de publicité. Il peut être utile de considérer la « radio » comme un domaine distinct de la « télévision », du fait de l'usage de l'image filmée. Dans ce cas, la notion de domaine s'appuie sur les distinctions technologiques mobilisées. Et l'évolution technologique sera déterminante dans la délimitation du périmètre de chaque domaine concerné, spécifiquement à l'ère du numérique.

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements, les domaines de cette matière ont été regroupés, selon diverses géométries variables, dans des ensembles de compétences ministérielles ou administratives, tels que par exemple : « médias » où ils ont alors été associés à la presse écrite; « audiovisuel » où ils ont alors été associés au cinéma.

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ces deux domaines, de multiples disciplines qui sont liées à la maîtrise des technologies ou aux destinataires, aux finalités poursuivies, voire aux modes de production et de réalisation des émissions diffusées.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Compte tenu de ces sources, elles apparaissent relativement lacunaires et compte tenu des publications de l'époque en cette matière, elles pourraient être assez largement

étoffées. Par exemple, la question de la réception en Belgique d'émissions diffusées, depuis des installations qui émettent à l'extérieur du territoire, n'a pas été documentée ni la démultiplication des réseaux de radioamateurs ni les signes avant-coureurs du mouvement social qui émergera sous l'intitulé de la «Radio libre», etc.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans cette matière de la Radio-Télévision, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour les domaines de la radio et de la télévision demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Seules, les dotations initiales aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, émissions de langue française ont été relevées, dans la mesure des ressources disponibles à l'Observatoire. Ces chiffres ne tiennent pas compte des ajustements éventuels.

POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

- **22 mars 1972** : L'exécution de l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision, signé à Strasbourg le 22 juin 1960, et du protocole additionnel à cet accord fait à Strasbourg, le 22 janvier 1965, est mise en œuvre :: Frans VAN MECHELEN, Charles HANIN — Source: *Moniteur belge* du 11 octobre 1972.
- **5 décembre 1973** : L'Espagne adhère à l'Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision, signé à Paris, le 15 décembre 1958 — Source: *Moniteur belge* du 31 janvier 1974.
- **14 janvier 1974** : Le protocole additionnel au protocole du 22 janvier 1965 relatif à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (STE 081)» est signé à Strasbourg, au sein du Conseil de l'Europe, sous réserve de ratification ou d'acceptation par l'État belge; il modifie le deuxième point de l'article 3 du Protocole à l'Arrangement, de telle sorte que : «2. Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 1985, aucun État ne pourra demeurer ou devenir partie au présent Arrangement à moins d'être également partie à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, signée à Rome, le 26 octobre 1961» :: J. LODEWYCK — Source: *Moniteur belge* du 6 février 1975.
- **29 novembre 1974** : Le Parlement ratifie le protocole additionnel au protocole du 22 janvier 1965 relatif à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (STE 081)», signé le 14 janvier 1974 à Strasbourg, au sein du Conseil de l'Europe :: Renaat VAN ELSLANDE, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL — Source: *Moniteur belge* du 6 février 1975.
- **31 décembre 1974** : Le protocole additionnel au protocole à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (STE 081)» signé le 14 janvier 1974 au sein du Conseil de l'Europe, entre en vigueur — Source: Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consulté en novembre 2022).

POLITIQUES NATIONALES

- **27 février 1970** : Suite aux échanges qui ont eu lieu les mois précédents, lors de la gestion de la crise sociale dans les mines du pays, le gouvernement aborde le délicat problème de la communication de la

Radio-Télévision belge, lors de ces périodes de crise; les diverses interventions portent sur la liberté de la presse et l'éthique de l'information (objectivité et impartialité, etc.) — Source: *Procès-verbal, numéro 80*, du Conseil des ministres du jour.

- **27 février 1974** : Compte tenu de l'évolution des technologies de radiocommunication, le gouvernement actualise et complète la mise en œuvre de la loi du 14 mai 1930 et de l'arrêté ministériel du 22 juillet 1947 sur la radiotélégraphie, radiotéléphonie et autres radiocommunications; classements en catégories et répartition de fréquences, redevances, etc. :: Jef RAMAEKERS, Jos DAEMS — Source: *Moniteur belge* du 16 mars 1974.
- **12 septembre 1974** : Le gouvernement complète l'arrêté royal du 27 février 1974 qui actualise la mise en œuvre de la loi du 14 mai 1930 sur la radiotélégraphie, radiotéléphonie et autres radiocommunications; classements en catégories et répartition de fréquences, redevances, etc. :: Jos CHABERT — Source: *Moniteur belge* du 10 octobre 1974.
- **20 septembre 1974** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel restreint chargé d'examiner les questions relatives au futur statut de la Radio-Télévision, des deux Communautés culturelles; le Premier ministre, les ministres des Réformes institutionnelles, de la Justice, des Communications, de l'Intérieur, du Commerce extérieur sont associés, le comité sera réuni à l'initiative des ministres de la Culture — Source: *Procès-verbal, numéro 20*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE

- **12 mai 1970** : Le cadre du personnel des instituts de la Radio-Télévision belge est modifié et augmenté :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source: *Moniteur belge* du 26 août 1970.
- **13 octobre 1970** : Le cadre du personnel technique des instituts de la Radio-Télévision belge est modifié, ainsi que la répartition des fonds de pension entre les différents instituts (émissions françaises, néerlandaises et services communs); le cadre du personnel de gestion est également modifié le 20 octobre 1970 :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source: *Moniteur belge* du 16 octobre 1970 et des 6 et 18 février 1971.
- **16 juin 1971** : Le cadre du personnel des instituts de la Radio-Télévision belge est revu et modifié :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source: *Moniteur belge* du 16 septembre 1971.

- **7 et 8 septembre 1971** : Le cadre du personnel des services communs de la Radio-Télévision belge est revu et modifié par deux arrêtés :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* des 23 et 28 décembre 1971.
- **23 novembre 1971** : Nouvelle répartition linguistique des cadres du personnel entre les trois instituts de la Radio-Télévision belge :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1971.
- **9 juin 1972** : Le Conseil des ministres évoque la question de la publicité à la télévision, notamment lors des retransmissions de matchs de football internationaux; la question sera abordée également la semaine suivante; l'avis du Conseil d'État sera sollicité — Source : *Procès-verbaux, numéro 19 et 20*, du Conseil des ministres des 9 et 16 juin 1972.
- **17 novembre 1972** : Le Conseil des ministres constitue un comité ministériel consacré à l'examen des projets de lois et des projets de décrets portant sur le statut du service public de la Radio-Télévision au sein des deux Communautés culturelles et de l'institut commun; parallèlement à cette décision, le Conseil des ministres adopte les projets de décrets qui prolongent les mandats des membres des conseils d'administration des instituts — Source : *Procès-verbal, numéro 37*, du Conseil des ministres du jour.
- **9 mars 1973** : Les projets de décret destinés à modifier l'architecture de la Radio-Télévision belge dans le sens de l'autonomie culturelle, sont évoqués par le gouvernement; ils devraient modifier la loi du 18 mai 1960 qui organise les instituts — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour.
- **9 avril 1973** : Les règles à suivre pour la nomination des membres des conseils d'administration des instituts d'émissions d'expression française et d'émissions d'expression néerlandaise, de la Radio-Télévision belge sont fixées par décret, au sein de chacune des deux Communautés culturelles; les décrets comportent huit articles qui instituent pour chaque institut (français/néerlandais) un conseil d'administration distinct et autonome, composé de treize membres nommés directement par le Conseil de la Communauté culturelle concernée (art. 1^{er}); le mandat est exercé à titre précaire en attendant le prochain statut (art. 6) de l'établissement chargé, par chaque Communauté distinctement, de la radio et de la télévision propre à chaque Communauté :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1973.
- **7 mai 1973** : Un nouveau cadre général du personnel des instituts d'émissions d'expression néerlandaise et d'émission d'expression

française de la Radio-Télévision belge est adopté; il comporte un tableau général récapitulatif des fonctions pour chacun des instituts concernés :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1973.

- **25 mai 1973** : Les ministres de la Culture modifient, pour certaines parties, la répartition des personnels de la Radio-Télévision belge entre les services communs et les instituts d'émissions d'expression française et d'expression néerlandaise telle qu'elle avait été adoptée le 7 mai 1973 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 29 mai 1973
- **24 juillet 1973** : Les ministres de la Culture prennent conjointement diverses mesures pour améliorer le statut et le régime pécuniaire des agents de la Radio-Télévision et des personnels administratifs, de maîtrise, gens de métiers et de service au sein des établissements d'enseignement artistique :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1973.
- **23 janvier 1974** : Les ministres de la Culture modifient une nouvelle fois l'arrêté du 7 mai 1973 relatif au cadre du personnel de la Radio-Télévision belge, pour transférer le personnel des services communs vers les instituts spécifiquement dédiés aux émissions de chacune des deux Communautés culturelles :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1974.
- **25, 26 et 28 février 1974** : Les ministres de la Culture complètent le cadre du personnel technique et administratif affecté aux instituts de la Radio-Télévision belge :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 28 février, 1^{er} et 2 mars 1974.
- **11 mars 1974** : Les ministres de la Culture complètent le cadre administratif de l'institut des émissions françaises et des services communs de la Radio-Télévision belge :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment le septième volume consacré à la politique de la radio et de la télévision qui comporte notamment : une introduction de Pierre WIGNY consacrée au statut de la RTB, aux

programmes et aux problèmes budgétaires / Chapitre I. : Généralités / Chapitre II. : Les programmes de radio (politique générale; situation actuelle et perspectives de développement) / Chapitre III. : La télévision (politique générale; situation actuelle; perspectives d'avenir) / Chapitre IV. : Les émissions en langue allemande (leur origine et leur évolution; perspectives avenir) / Chapitre V. : Les émissions mondiales (objectifs et moyens actuels; perspectives d'avenir) / Chapitre VI. : Problèmes techniques (développement des moyens de production; extension des installations d'émission; l'introduction de la télévision en couleurs) / Chapitre VII. : Les budgets (généralités; rationalisation de la gestion; augmentation des recettes) — Source: Les différents livres du plan concerné téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles.

- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* comporte un article de réflexions d'Anne PLUVINAGE relatives à «Radio et Télévision dans la vie quotidienne», titre de la thèse publiée par Gabriel THOVERON, et qui pose notamment la question des relations entre la Radio-Télévision et la culture — Source: La publication concernée.
- **Octobre 1972** : La première livraison des *Dossiers du CACEF*, numéro 1, comporte un volet *Rencontres* consacré aux «problèmes de la RTB»; il est le fruit du travail d'une commission d'étude, mise en place par le CACEF, spécifiquement à propos des questions que pose la mise en œuvre de l'autonomie culturelle à la Radio-Télévision, en vue du projet de décret qui devrait donner un nouveau statut à la Radio-Télévision de langue française; autour de Paul PIERRET qui préside les travaux et de Robert WANGERMÉE qui les rapporte, la commission d'étude comporte une trentaine de hauts fonctionnaires en charge de compétences culturelles auprès de divers pouvoirs publics; le rapport traite des organes de gestion de la RTB (conseil d'administration, comité permanent, présidence, commissions consultatives), il comporte une proposition de décret; les questions du contrôle de la RTB et de la télédistribution en Belgique sont également évoquées — Source: *Dossiers du CACEF*, numéro 1.
- **Janvier 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (14) est consacré à un rapport d'étude sur «La télévision et les enfants - résultats d'expériences», sous la direction de Roger DELDIME et Sonia VERMEULEN; le volume contient les sections suivantes : I. Généralités : cadre, objectifs et techniques d'investigation / II. Résultats de l'enquête psychosociale : importance de la consommation télévisuelle; ce que les enfants attendent de la télévision; les émissions préférées; les personnages; un type d'émission en particulier «Feu vert» / III. Analyse de contenu des

émissions destinées aux jeunes téléspectateurs : les cadres; les personnages; les thèmes; conclusions / IV. Pour une éducation télévisuelle de la jeunesse : télévision et langage, télévision et éducation — Source : Le dossier référencé.

- **22 février 1974** : Suite aux diverses répartitions du personnel des services communs vers les instituts d'émissions propres à chaque Communauté culturelle, le ministre de la Culture complète le cadre du personnel culturel de l'Institut des émissions d'expression française à la Radio-Télévision belge : premier producteur, producteur principal ou producteur en chef, secrétaire de rédaction, journaliste principal ou journaliste en chef :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 février 1974.
- **12 mars 1974** : Le ministre de la Culture complète le cadre administratif de l'institut des émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture accroît le cadre du personnel administratif et technique de l'institut des émissions françaises de la Radio-Télévision belge :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 30 octobre 1974.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture désigne Jean MOGIN à la direction des programmes de radiodiffusion de l'institut des émissions françaises de la Radio-Télévision belge, à dater de l'arrêté :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1974.
- **Septembre 1974** : Rosine LEWIN consacre un article à «La RTB et la tutelle gouvernementale» dans le septième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé.
- **Novembre 1974** : Le neuvième numéro des *Cahiers marxistes* consacre un dossier au thème : «Information radio-télévisée et mouvement ouvrier» — Source : Le document référencé.

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **17 septembre 1970** : La composition de la commission consultative pour les émissions scolaires en langue française de la Radio-Télévision belge est renouvelée, pour l'enseignement de l'État, MM. DECAIGNY et LECROMPE; pour l'enseignement communal et provincial, Melle COUEZ et M. DUPAGNE; pour l'enseignement catholique, le chanoine GRIMONPREZ, le chanoine BURNET et la Sœur Emmanuel, P. GAUTHY; P. DESCHAMPS, chef du service éducation-jeunesse et D. DOMS, chef du centre de production de Bruxelles, ai :: Albert PARIS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1970.

- **22 mars 1971** : Les membres des commissions consultatives culturelles auprès des studios régionaux de la Radio-Télévision de langue française sont désignés auprès des centres de Mons et Liège; au studio régional de Mons : Maurice HERLEMONT, R.ROUSSEAU, M.LES-SINES, Jacques HAMAIDE, Philippe MAYENCE, P. THIEFFRY, Lucien LEGRAND; au studio régional de Liège : J. DUCHESNE, J. SMET, Jean-Pierre GRAFÉ, R. SMITS, Robert MARÉCHAL, Roger DEHAYBE, Mgr EVELETTE :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 20 juillet 1971.
- **26 mai 1971** : Les membres de la commission consultative culturelle auprès du studio régional de Namur-Brabant-Luxembourg de la Radio-Télévision de langue française sont également désignés : G. ADNET, F. LAMBIOTTE, M. DELFORGE, R. DELVAUX, Valmy FÉAUX, A. SERMON, G. CARTIGNY, G. MURAILLE, J. de REMONT, J. BOCK, P. DE JAER, l'abbé CORNEROTTE :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 20 juillet 1971.
- **8 janvier 1972** : Les membres de la Commission consultative culturelle auprès du centre de production de Bruxelles de la RTB sont désignés :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972.
- **13 septembre 1972** : Le nombre des membres des commissions culturelles instituées auprès des centres régionaux de Bruxelles, Liège et Mons de la RTB est porté à huit :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1972.

INFRASTRUCTURES

- **20 juin 1972** : Inauguration officielle des nouveaux locaux du Centre de production RTB Namur, Luxembourg, Brabant wallon, dorénavant installé rue Golenvaux, à Namur — Source : *Dossiers du CACEF*, numéro 1, *Revue de presse*, octobre 1972.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Politique culturelle commune

Section IV, chapitre VI

(02.01) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge,
émissions en langue française : 596.838.000,00 fb.

(02.03) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, services communs : [données non disponibles dans les ressources consultées].

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Politique culturelle commune

Section IV, chapitre VI

(02.01) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, émissions en langue française : 684.000.000,00 fb

(02.03) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, services communs : 1.303.000.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Politique culturelle commune

Section IV, chapitre VI

(02.03) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, services communs : [données non disponibles dans les ressources consultées].

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section VI. Chapitre VI

(02.01) - Dotation aux Instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, émissions de langue française : 798.700.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Politique culturelle commune

Section IV, chapitre VI

(02.03) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, services communs : 1.479.400.000,00 fb

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section VI. Chapitre VI

(02.01) - Dotation aux Instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, émissions de langue française : 972.300.000,00 fb

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Politique culturelle commune

Section IV, chapitre VI

(02.03) - Dotation aux instituts de la Radiodiffusion-Télévision belge, services communs : [données non disponibles dans les ressources consultées].

Politique culturelle d'expression française [francophone]

Section VI. Chapitre VI

(02.01) - Dotation aux Instituts de la

Radiodiffusion-Télévision belge, émissions de langue française :

1.088.000.000,00 fb

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

La réforme de la Radio-Télévision belge et l'autonomisation des instituts, selon le régime linguistique, et le maintien d'un service commun, sont des faits historiques qui constituent un grand intérêt (emblématique) au niveau de la mesure et de la compréhension des implications de la réforme institutionnelle, dès 1970.

Cette partie pourrait être largement complétée par la consultation d'autres sources de l'époque, notamment des publications et des rapports produits par la RTB elle-même.

SECTION XXVI

THÉÂTRE

(Beaux-arts)

Cette vingt-sixième section comporte les observations qui concernent le domaine du théâtre et de l'art dramatique (les deux formulations sont utilisées).

Domaine et matière culturelle

Les travaux parlementaires de 1970 ont rattaché le théâtre et l'art dramatique à la matière culturelle des «Beaux-arts». Cette situation reste aujourd'hui (2022) inchangée.

Domaine et regroupement de domaines

Au fil des développements de la politique culturelle, le domaine du théâtre sera également rattaché à plusieurs regroupements de domaines tels que, par exemple, celui des «arts de la scène» où il se trouvera associé à l'art chorégraphique et aux musiques; ou celui des «arts vivants» par opposition aux «arts mécanisés» (cinéma, télévision, vidéo, disque, etc.)

Domaine et disciplines

On peut reconnaître, au sein de ce domaine du théâtre, diverses disciplines qui se définissent, par exemple, par les destinataires : le théâtre pour adultes, le théâtre pour l'enfance et la jeunesse, le théâtre à l'école, etc. Elles peuvent également se qualifier par les finalités ou les processus mis en œuvre, ainsi c'est le cas dans le «théâtre-action» qui émerge depuis plusieurs années en 1970, ou, dans un tout autre registre, celui du «Stand up» qui viendra plus tard.

La distinction entre «professionnel» et «amateur» est également admise, selon diverses géométries, pour ce domaine du théâtre.

Les «arts de la parole», les formes de la rhétorique et notamment l'art de conter relèvent des disciplines du théâtre même s'ils peuvent connaître une destinée autonome; les traditions montrent qu'il y a nécessairement quelque chose de théâtral dans l'art du discours (convaincre, condamner, honorer) et dans celui de conter et nécessairement quelque chose du

discours et de l'art de conter, dans la pratique ordinaire du théâtre, depuis la Grèce antique.

Exhaustivité

Les observations n'ont pu être réalisées que sur la base des ressources informationnelles accessibles via les sources documentaires consultées. Elles apparaissent relativement lacunaires.

Cette section ne tend donc pas à l'exhaustivité; elle cherche à mettre en lumière et à documenter les mesures les plus essentielles à prendre en considération pour l'établissement d'une histoire des actions publiques dans le domaine du théâtre, durant la période considérée. Les observations répertoriées ici, contiennent des informations qui ont souvent un caractère indiciel en mettant l'accent sur certains éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen distinct, à la fois plus ample et plus approfondi.

C'est le cas notamment pour les données budgétaires qui sont partielles, car l'étude de l'affectation des ressources publiques pour le domaine du théâtre demanderait un travail spécifique qui n'a pu être envisagé ici. Par contre, lorsque les budgets adoptés font mention explicite de subventions à des institutions théâtrales particulières, dans toute la mesure du possible, la donnée a été recensée, au moins pour un exercice budgétaire. Les affectations d'un article générique à destination de divers opérateurs subventionnés n'ont pas pu être observées.

Diversité des plans de ces politiques

Il semble que la politique du théâtre et de l'art dramatique s'est d'emblée organisée distinctement par Communauté culturelle. On n'observe pratiquement aucune politique culturelle commune, en ce domaine.

Ressource spécifique

On se reportera avec fruits à l'étude de Michel Jaumain, «Le théâtre dramatique francophone : cadre institutionnel et statut juridique depuis 1945» (février 1981), publié à Bruxelles (Belgique), par le Centre de recherche et d'information socio-politiques, collection «Courrier Hebdomadaire», numéro double 911 et 912.

POLITIQUES CULTURELLES INTERNATIONALES

[Aucune source spécifique n'a été consultée et aucune observation n'a pu être établie sur base des sources consultées]

POLITIQUES NATIONALES

- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie; sont concernées les salles de cinéma, de cirque, de théâtre, de music-hall, de fêtes, etc. :: Louis MAJOR — Source: *Moniteur belge* du 4 décembre 1970.

POLITIQUE CULTURELLE COMMUNE (pour information)

- **22 novembre 1974** : Le gouvernement débat sur un nouveau texte du projet de décret relatif au soutien de l'art dramatique par la Communauté culturelle néerlandaise — Source : *Procès-verbal, numéro 30*, du Conseil des ministres du jour.

POLITIQUE CULTURELLE D'EXPRESSION FRANÇAISE [francophone]

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968; notamment par le troisième volume du Plan quinquennal consacré à «La production et à la diffusion des arts et lettres» qui comporte à titre principal, une introduction de Pierre WIGNY, un second chapitre consacré explicitement au théâtre dont plusieurs sections :
1. Généralités (vitalité du théâtre / nécessité d'une politique théâtrale / comparaisons internationales / bilan chiffré des années antérieures) /
2. Un public à conquérir (la jeunesse / expansion sociale / expansion géographique) /
3. Le répertoire /
4. Statut des théâtres /
5. L'enseignement de l'art dramatique /
6. Synthèse financière /
7. Le statut du comédien /
8. Infrastructure — Source : Les différents livres du plan concerné sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bibliothèque numérique : www.opc.cfwb.be.

- **15 septembre 1970** : Ouverture, à Saint-Gilles, du «Théâtre du Parvis», dans un ancien cinéma transformé et rénové à cette fin; à l'initiative de Marc LIEBENS, Jean LEFÉBURE et Janine PATRICK, avec le soutien du bourgmestre de Saint-Gilles, Jacques FRANCK — Source : *CACEF, Revue de Presse*, numéro 9, décembre 1970.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* comporte également un article de réflexions de Jean HURSTEL relatives à «l'animation théâtrale d'un quartier ouvrier» où il pose le problème de la création commune au départ des réalités du milieu, du quartier et la question du rôle de l'animateur dans cette relation — Source : La publication concernée et les deux ouvrages consacrés à Jean HURSTEL aux éditions du Cerisier.
- **13 octobre 1972** : L'article 7 de l'arrêté royal du 9 octobre 1957 réglant l'octroi de subventions aux théâtres agréés d'expression française est modifié, en ce qui concerne la prise en considération de subventions provenant d'autres pouvoirs publics dans la base de calcul des frais généraux (réduction d'1/3) ou dans celle des rémunérations des comédiens (réduction de 2/3) qui justifient la répartition des subventions : Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1972.
- **Février 1973** : Roger DELDIME et Pierre VERHELPEN publient un rapport d'expérience consacré à «L'influence de l'action pédagogique sur la réception d'un spectacle dramatique pour les enfants de 9 à 12 ans, résultats d'une expérience»; la préface est signée par Frank LUCAS, «Au moment où le théâtre pour enfants semble retenir l'attention des pouvoirs publics et risque d'obtenir ses lettres de créances (...); la première partie de l'étude aborde différentes questions : cadre, objectifs et limites de la recherche; la deuxième partie décrit le dispositif expérimental (étude de cas); la troisième partie présente les résultats, sous différents angles : celui de la mémorisation et de la compréhension logique, celui de l'assimilation des conventions théâtrales, celui du retentissement affectif; suivent diverses conclusions — Source : *Dossiers du CACEF, Rencontres*, numéro 5.
- **8 juin 1973** : Le rapport présenté au nom de la Commission des arts du spectacle relatif au projet de décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse est établi par Jean-Maurice DEHOUSSE — Source : Le rapport concerné, document du Conseil numéro 18 (1972/1973).
- **25 juin 1973** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française adopte un décret relatif aux conditions d'agrément et d'octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse; le décret fixe une procédure d'agrément à destination des compagnies qui

demandent à «être agréées au titre de théâtre permanent professionnel pour l'enfance et la jeunesse» (art. 1) / l'agrément est accordée pour trois saisons, elle est renouvelable (art. 4) / les compagnies agréées bénéficient d'une subvention annuelle (art. 6 et 7) qui est composée de diverses interventions : pour le personnel administratif et les dépenses administratives de fonctionnement, pour les interprètes, manipulateurs et techniciens, animateurs, engagés à l'année, pour les metteurs en scène, compositeurs, chorégraphes, pour les frais de réalisation (décor, accessoires, etc.), pour le personnel artistique et technique engagé à durée déterminée, pour les frais de recherche et d'expérimentation / une subvention annuelle est également accordée sur base des représentations données au cours de la saison précédente (art. 8 et 9) / un Conseil du Théâtre de l'enfance et de la jeunesse est créé [voir Participation - organes consultatifs] / le décret fixe également le cadre général des dispositions en matière d'octroi, de liquidation et de contrôle de l'emploi des subventions (Art. 14 et 15) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1973.

- **16 novembre 1973** : Le ministre de la Culture modifie l'arrêté royal du 9 octobre 1957 établissant les règles d'octroi de subventions aux théâtres agréés d'expression française, pour la saison 1972/73; il arrête les pourcentages minimum et maximum des attributions de subventions dans le cadre de l'utilisation du crédit budgétaire :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1974.
- **1^{er} septembre 1974** : L'arrêté royal du 20 juin 1975, portant des mesures d'encouragement en faveur du Jeune Théâtre, entre en vigueur rétroactivement (art.17) / considérant l'importance qu'il y a à encourager les formes et les expressions les plus nouvelles et les plus libres du théâtre / par «Jeune Théâtre» il faut entendre «un théâtre qui recherche et met en valeur les expressions et les formes les plus nouvelles et les plus libres de l'art dramatique» (art.1); le texte comporte diverses mesures : les crédits, en faveur du Jeune Théâtre, font l'objet d'une inscription distincte au budget (art.1) / La décision relève de la compétence ministérielle, «après avis» de la Commission (art.2) / Création de la «Commission consultative du Jeune Théâtre», soutien aux animateurs et aux auteurs (art.3) / Aide aux projets et rythme des avis (art.4) / Rapport annuel au ministre et au Conseil supérieur de l'art dramatique (art.5) / Composition de cinq membres, pour trois ans + secrétariat du Conseiller littéraire (art.6) / Relation à l'administration (art.7) / Invitation d'experts extérieurs (art.8) / Règlement d'ordre intérieur (art.9) / Délai d'introduction des demandes (art.10) / Forme et contenu de la demande (art.11) / Délai de la décision ministérielle (art.12) / Liquidation des subventions (art.13) / Liberté artistique (art.14) /

Dispositions transitoires (art.15) / Dispositions finales : entrée en vigueur (art.16 et 17) :: Henri-François VAN AAL — Source : JAUMAIN (1981), page 48 et *Moniteur belge* du 18 mars 1976.

- **Septembre 1974** : Pavel CAMPEANU publie une contribution consacrée au thème «Un rôle secondaire : le spectateur» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année.
- **5 décembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les règles d'octroi de subventions aux théâtres agréés (AR 9 octobre 1957) avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1974 :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 11 janvier 1975.
- **24 décembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les conditions d'octroi du titre d'acteur professionnel (AR du 10 septembre 1968); il clarifie la définition d'un «acteur professionnel», complète les missions et le fonctionnement de la commission; précise les jetons de présence et les indemnités de frais des membres et fixe les règles pour l'obtention de la carte d'acteur professionnel; «l'acteur professionnel est un artiste du spectacle qui fait de l'interprétation des textes son métier principal»; «avoir obtenu, au cours de cette même période de deux années consécutives et du chef de ses prestations effectuées en qualité d'acteur professionnel, une rémunération brute de deux cent mille francs belges au moins» :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 27 février 1975.

PARTICIPATION - ORGANES DE CONCERTATION

[Pour la Commission paritaire du spectacle - voir VII. Politique culturelle - Généralités.]

PARTICIPATION - ORGANES CONSULTATIFS

- **18 mars 1970** : Le ministre de la Culture modifie la composition de la Commission chargée de connaître des questions relatives à l'instauration du statut d'acteur professionnel, créée en application de l'arrêté royal du 10 septembre 1968 fixant les conditions d'octroi de ce statut; elle est portée à vingt-trois membres :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1970.

- **25 juin 1973** : Un Conseil du Théâtre de l'enfance et de la jeunesse est créé par le décret relatif au Théâtre pour l'enfance et la jeunesse; il est composé de dix-neuf membres, représentant diverses catégories concernées par la pratique de ce théâtre (enseignants, jeunesse, associations de parents, compagnies agréées, auteurs, provinces et commission culturelle bruxelloise); ses missions sont fixées (art. 13) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1973.
- **18 avril 1974** : Le ministre de la Culture désigne les premiers membres du Conseil du Théâtre de l'enfance et de la jeunesse, Maurice MICHAUX, Roger DEHAYBE, Claudine HARTE, Claude DURIEUX, Monique ZIMMERMANN, Hubert ROMAN, Renée FUKS, Jacques FUMIÈRE, José GÉAL, Yvon BIEFNOT, Monique FOUILLIEN, Paulette GRANDJEAN, Pierre THONON, Patrick VINKENBOSCH, Patricia VINCART, Edgard VERHOEVEN, Alain JACOB, André DRICOT; le secrétariat du Conseil est assuré par Franck LUCAS, conseiller-adjoint à la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1974.
- **1^{er} septembre 1974** : Une Commission consultative du Jeune Théâtre est créée, par l'arrêté royal du 20 juin 1975, portant des mesures d'encouragement en faveur du Jeune Théâtre, qui entre en vigueur rétroactivement, au 1^{er} septembre 1974 (art. 17) :: Henri-François VAN AAL — Sources : JAUMAIN (1981), page 48 et *Moniteur belge* du 18 mars 1976.

REPÈRES BUDGÉTAIRES

(Conversion simplifiée en euro : diviser le montant en francs belges par 40.
Exemple : 10.000.000,00 fb = 250.000,00 euro)

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1970

Section I (Arts & lettres) - Chapitre III

(32.01) - Théâtres dramatiques : 32.000.000,00 fb.

(32.02) - Théâtre national de Belgique : 26.000.000,00 fb.

Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires : 4.800.000,00 fb.

Subvention au théâtre expérimental «Théâtre de Poche» : 5.500.000,00 fb

Subvention au Théâtre de l'Alliance : 2.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

Subventions aux théâtres professionnels et amateurs pour la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels et semi-professionnels d'éducation populaire : 4.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1971

Section I (Arts & lettres) - Chapitre III

(32.01) - Théâtres dramatiques : 32.000.000,00 fb.

(32.02) - Théâtre national de Belgique : 28.000.000,00 fb.

Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires : 7.000.000,00 fb.

Subvention au théâtre expérimental «Théâtre de Poche» : 4.500.000,00 fb.

Subvention au Théâtre de l'Alliance : 4.000.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

Subventions aux théâtres professionnels et amateurs pour la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels et semi-professionnels d'éducation populaire : 4.000.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1972

Section I (Arts & lettres) - Chapitre III

(32.01) - Théâtres dramatiques : 35.000.000,00 fb.

(32.02) - Théâtre national de Belgique : 32.000.000,00 fb.

Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires : 10.000.000,00 fb.

Subvention au théâtre expérimental «Théâtre de Poche» : 5.500.000,00 fb.

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.47) - Subventions aux théâtres professionnels et amateurs pour la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels et semi-professionnels d'éducation populaire : 4.150.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1973

Section I (Arts & lettres) - Chapitre III

(32.01) - Théâtres dramatiques : 35.000.000,00 fb.

(32.02) - Théâtre national de Belgique : 32.600.000,00 fb.

Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires : 10.000.000,00 fb.

Subventions pour la réalisation de spectacles expérimentaux et de recherches - Aide à la création - Subvention à l'animation culturelle par le théâtre : 6.750.000,00 fb (dont 5.000.000,00 fb. pour le Théâtre de Poche).

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.47) - Subventions aux théâtres professionnels et amateurs pour la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels et semi-professionnels d'éducation populaire : 5.150.000,00 fb.

ANNÉE BUDGÉTAIRE 1974

Section I (Arts & lettres) - Chapitre III

(32.01) - Théâtres dramatiques : 38.500.000,00 fb.

(32.02) - Théâtre national de Belgique : 38.200.000,00 fb.

Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires : 11.500.000,00 fb.

Subventions pour la réalisation de spectacles expérimentaux et de recherches - Aide à la création - Subvention à l'animation culturelle par le théâtre : 7.250.000,00 fb (dont 5.500.000,00 fb. pour le Théâtre de Poche).

Section II (Jeunesse & Loisirs) - Chapitre III

(33.47) - Subventions aux théâtres professionnels et amateurs pour la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels et semi-professionnels d'éducation populaire : 7.000.000,00 fb.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Il serait intéressant de créer un programme de recherche sur les dimensions internationales de la politique théâtrale, dans la décennie 1970/79, notamment, l'activité de l'Institut international du Théâtre auprès de l'UNESCO mais également la mise en œuvre des accords culturels et leurs implications pour l'activité théâtrale en accueils d'initiatives étrangères et en visites à l'étranger.

De même, dans la prolongation des travaux réalisés par Michel JAUMAIN, premier directeur-coordonateur de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait intéressant de procéder à une analyse plus fine des affectations budgétaires de la politique théâtrale pour la décennie 1970/79.

TÉMOIGNAGES ET REGARDS RÉTROSPECTIFS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PARTIE II

SOMMAIRE PARTIE II

(Classement par ordre alphabétique des auteurs et autrices)

QUELQUES BALISES DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN MATIÈRE DE JEUNESSE : quelques étapes clés de l'histoire des maisons de jeunes	
Ludo BETTENS.....	353
INFRASTRUCTURES CULTURELLES : la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle de 1970 à 1974	
Chantal DASSONVILLE.....	359
LA CRÉATION DE LA COMMISSION DU JEUNE THÉÂTRE (1974)	
Entretien avec Jacques DE DECKER.....	365
LE CABINET DU MINISTRE PIERRE FALIZE (1973/1974)	
Entretien avec Roger DEHAYBE.....	369
AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE THÉÂTRE	
Jean DELVAL et Danièle RICAILLE.....	373
LA LOI DU PACTE CULTUREL VA AVOIR CINQUANTE ANS : elle requiert une révision en profondeur	
Hugues DUMONT.....	377
LA NAISSANCE DES HALLES DE SCHAERBEEK (1972 à 1974)	
Entretien avec Philippe GROMBEER.....	385
LES DÉBUTS DE LA COMMISSION FRANÇAISE DE LA CULTURE DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE (à partir d'août 1972)	
Entretien avec Charles-Étienne LAGASSE.....	389
TÉMOIGNAGE SUR LES ANNÉES FONDATRICES	
Jean-Louis LUXEN.....	393
UN COMBAT POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE : le droit à la formation tout au long de la vie	
Amélie ROUCLOUX.....	399
LES SEMAINES SOCIALES WALLONNES : miroir partiel des préoccupations culturelles et sociales de leur époque 1970/1974	
Louis STALINS (FTU) et Julien TONDEUR (CARHOP), historiens.....	407
1970 /1974 PARCOURS FÉMINISTE : extraits d'une chronologie...	
Jeanne VERCHEVAL.....	417
ÊTRE OU NE PAS ÊTRE COMÉDIEN EN BELGIQUE DANS LES ANNÉES '70	
Alexandre von SIVERS.....	427

ANALYSE

QUELQUES BALISES DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN MATIÈRE DE JEUNESSE : quelques étapes clés de l'histoire des maisons de jeunes

Ludo BETTENS

Ludo BETTENS est historien diplômé de l'université de Liège. Depuis 2005, il travaille en tant qu'attaché scientifique à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES).

L'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) a contribué à la publication d'une Histoire des maisons de jeunes en Belgique francophone (1949 à 2016), établie par Anne BROCHÉ et éditée, en 2016, par le Service de la jeunesse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La contribution que nous publions ci-dessous, est un extrait de l'analyse proposée par Ludo BETTENS, au sein de l'IHOES, en 2011, dans le cadre de cette recherche historique. Le texte intégral de cette analyse (n° 88) peut être téléchargé sur le site de l'IHOES.

Les premiers subsides de l'État

En l'absence d'un véritable soutien des pouvoirs publics, le secteur des maisons de jeunes peine à prendre son essor. L'État finit cependant par s'y intéresser et en vue de le dynamiser, il crée, en 1956, une Commission des Maisons de Jeunes au sein du Conseil national de la Jeunesse (CNJ). Elle est chargée de réaliser un état des lieux du secteur et de déterminer des critères en vue de son financement¹. Les exigences qui seront finalement retenues stipulent entre autres que la maison de jeunes doit être ouverte à tous (sans distinction de sexe) mais avec une prédilection pour la tranche d'âge des 14-30 ans. Elle

doit proposer au moins une activité relevant de chacune des quatre catégories suivantes : sport, activité récréative, activité culturelle «manuelle» et «intellectuelle». Le responsable doit être un «éducateur qualifié» (aucune mention de diplôme spécifique n'apparaît cependant). Quant à la gestion, elle doit être assurée par un comité d'au moins trois personnes, assisté d'un Conseil représentatif des jeunes. Il existe par ailleurs des exigences assez précises en matière d'infrastructures, de même que des critères quantitatifs en termes d'heures d'ouverture et de fréquentation moyenne minimale (vingt jeunes par jour)².

En 1960, le ministère de l'Instruction publique prévoit dans son budget un montant d'un million de francs (environ vingt-cinq mille euros) pour les maisons de jeunes³. Apparaît ainsi le premier financement récurrent du secteur, à concurrence de vingt-cinq mille francs (six cent vingt euros) par institution. Notons que peu après, au milieu des années 1960, la politique de la jeunesse passe sous la compétence du ministère de la Culture qui apparaît par dissociation de celui de l'Éducation.

L'essor du secteur et sa structuration en fédérations

L'effet bénéfique du financement ne tarde pas à se faire sentir. En 1960, au terme de la première procédure, le nombre de maisons de jeunes reconnues dans la partie francophone du pays s'élève à dix-huit⁴. En 1967, leur nombre équivaut à quatre-vingt-un⁵ et en 1968, il dépasse les cent dix!⁶

Cet essor s'accompagne d'un phénomène de regroupement des maisons de jeunes (reconnues ou non) en fédérations. Celles-ci se caractérisent parfois par leur appartenance politique (Fédération des Maisons de Jeunes socialistes; Fédération des Maisons de Jeunes PLP) ou confessionnelle (Fédérations des Maisons de Jeunes YWCA et YMCA, proches des mouvements protestants homonymes). Ceci peut apparaître comme une anomalie par rapport à la volonté de pluralisme qui a prévalu à l'éclosion du secteur. Dans les faits cependant, ces fédérations font preuve d'une relative ouverture. Les deux dernières fédérations, la Fédération belge des Maisons de Jeunes et de la Culture (FBMJC) et la Fédération des Clubs et Maisons de Jeunes (FCMJ) se présentent comme neutres, bien qu'elles émanent respectivement des milieux laïques et du monde catholique. Ces fédérations défendent cependant des modèles bien différents de maisons de jeunes et mettent en avant des priorités d'action fort différentes. Pour la FBMJC, la plus ancienne des fédérations (elle date de 1957) et la plus importante en termes d'affiliés, la maison de jeunes doit remplir une action d'éducation complète, à la fois physique, sociale, culturelle et morale. Elle est une école de vie qui vise à la prise de responsabilité et à l'émancipation du jeune. La Fédération des Clubs et Maisons de Jeunes (FCMJ) insiste davantage sur le rôle sécurisant de la structure : l'aide sociale doit y primer sur la culture. La Fédération des Maisons de Jeunes en Milieu populaire (FMJMP), créée en 1970 après la disparition de la FCMJ, défendra la même philosophie⁸.

Au-delà des divergences idéologiques, les fédérations poursuivent toutes un socle d'objectifs semblables : susciter la création de nouvelles maisons de jeunes, conseiller et aider leurs affiliés dans leur travail quotidien, étudier des formules d'action éducative et surtout représenter les maisons de jeunes auprès des pouvoirs publics. En effet, le secteur souffre d'un manque cruel de financement, de critères trop «flous» et de l'absence d'une formation spécifique aux animateurs de maisons de jeunes. Pour mieux le défendre, les fédérations décident en 1966 d'unir leurs forces en créant une confédération. Elle est chargée de les assister dans leur travail auprès des maisons de jeunes, de coordonner leurs relations nationales et internationales ou encore d'œuvrer, avec les partenaires concernés, à la formation des éducateurs⁹. Elle n'aura cependant qu'une existence éphémère en raison de sa difficulté à jouer un rôle d'interlocuteur global. Elle volera en éclats au début des années 1970, non sans avoir auparavant contribué à l'élaboration de l'arrêté royal de 1971.

La contestation de Mai 68 et les premiers textes législatifs réglementant le secteur

Les événements de Mai 68 sont vécus de manière contrastée par les diverses maisons de jeunes. Certaines participent au tourbillon contestataire via des activités culturelles (débats politiques ou sur des questions telles la libération sexuelle, ciné-clubs...). D'autres se tournent plutôt vers des fonctions sociales telles des services d'information ou d'aide (sur des questions sociales, juridiques, sexuelles)... D'autres encore, situées pour la plupart dans des milieux populaires non engagés ou en zone rurale, passent totalement à côté du phénomène. Pourtant, Mai 68 influence durablement l'histoire du secteur par la marque qu'il imprime dans l'arrêté royal du 22 octobre 1971, «établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux maisons des jeunes et associations assimilées»¹⁰. En effet, de nombreux nouveaux concepts drainés par le mouvement contestataire (citoyenneté, participation, libre expression, créativité...) sont intégrés dans ce texte qui consacre l'existence des maisons de jeunes, mais aussi des centres d'information et des centres d'hébergement et de rencontres qui ont été assimilés à celles-ci. Par ailleurs, l'arrêté lui-même est le fruit d'une démarche participative, puisqu'il est rédigé sur la base d'une large consultation du secteur. Il s'agit d'un cas assez inédit pour l'époque et qui préfigure la loi du Pacte culturel (1973) prônant «l'association des utilisateurs (au sens large) à la définition et à la mise en œuvre des politiques culturelles»¹¹.

L'arrêté royal institue une Commission consultative des Maisons de Jeunes (la CCMJ qui voit le jour en 1972) chargée d'émettre des avis sur l'application de la réglementation du secteur et sur l'évolution de ce dernier. Reposant sur certaines idées fondatrices de l'éducation permanente, l'arrêté brosse les lignes directrices d'une philosophie de l'animation basée sur le principe de loisirs actifs par et pour les individus, où les concepts de démocratie culturelle¹² et de participation à la citoyenneté sont centraux. Il s'agit d'aban-

donner une logique occupationnelle et/ou éducative de type parascolaire, au profit d'une logique socioculturelle, c'est-à-dire centrée sur des dynamiques collectives, expressives et créatives. L'arrêté royal adjoint donc un volet qualitatif aux critères de reconnaissance jusque-là essentiellement quantitatifs. L'accent est mis sur «la participation des jeunes aux processus de décision, d'élaboration de programme et de conscientisation aux problèmes de la communauté environnante»¹³. Il s'agit donc d'inciter les jeunes à prendre des responsabilités et à devenir ainsi des «citoyens responsables, actifs et critiques»¹⁴. Si l'on en croit Jean-Pierre NOSSENT, l'ajout de cet adjectif «critiques» dans le préambule de l'arrêté royal est une proposition de la FBMJC. Il marque une évolution significative dans la mesure où l'État reconnaît la critique comme un élément constitutif de la citoyenneté, la critique sociale devenant condition de démocratie. Ce faisant, «la politique de la jeunesse conforte la tradition de l'éducation populaire et donc la perspective de l'émancipation des individus et des groupes sociaux»¹⁵.

Le texte prévoit cependant une dérogation, obtenue à la demande expresse des maisons de jeunes en milieux populaires. Celles-ci ont en effet fait valoir que la spécificité des situations qu'elles rencontrent leur impose d'autres priorités que la «cogestion». L'arrêté ministériel promulgué le 25 octobre 1971¹⁶ explicite l'exception : le caractère obligatoire des structures participatives (conseil des jeunes) est levé pour les maisons «spécialisées dans l'accueil et la promotion des jeunes "socialement handicapés"» et certaines de leurs règles d'agrégation (en termes notamment d'horaire, d'activités culturelles) sont assouplies. Au grand dam des autres fédérations : elles dénoncent l'attitude paternaliste de la FMJMP qui sous-estime la capacité d'autonomie des jeunes.

Bien que l'arrêté de 1971 constitue un encouragement important pour le secteur et qu'il induise la professionnalisation de ce dernier, il se révèle rapidement insuffisant : de nombreux problèmes restent en effet en suspens : normes de qualification, recrutement, barèmes, indexation des frais de fonctionnement...

À cela s'ajoute la crise économique mondiale qui fait suite au choc pétrolier de 1973 et qui se marque par la forte augmentation du chômage des jeunes. L'action des maisons de jeunes s'en trouve influencée : cette nouvelle réalité imprègne l'animation culturelle et les projets collectifs menés. Les maisons de jeunes sont de plus en plus amenées à accompagner et à informer un public face au non-emploi et aux difficultés d'insertion qui l'accompagnent¹⁷. S'ensuit une diversification croissante de leurs pratiques.

En 1979, un nouvel arrêté royal est promulgué¹⁸. Il vise à prendre en compte les spécificités des centres d'informations (Infor-jeunes) et des centres d'hébergement et de rencontre (auberges de jeunesse) que l'arrêté royal précédent avait assimilé aux maisons de jeunes.

La question essentielle de la formation

L'accroissement des préoccupations sociales en maisons de jeunes a sans doute été renforcé par une évolution constatée au sein des équipes d'animateurs : la professionnalisation du secteur et la participation accrue des jeunes à la gestion de leur maison entraînent peu à peu la disparition progressive du bénévolat. Les «volontaires» d'hier (enseignants, responsables de paroisses...) font place à des profils plus sociaux : jeunes issus des écoles sociales ou des écoles d'éducateurs, nombreux à intégrer le marché de l'emploi via les nouveaux statuts (troisième circuit de travail; cadres spéciaux temporaires) inventés par le gouvernement au milieu des années 1970 pour freiner le chômage des jeunes.

À mesure que le secteur se professionnalise et que les équipes s'étoffent, la question de la formation se révèle de plus en plus cruciale. Dans les années 1960, des initiatives dispersées existaient en la matière, comme par exemple les stages de formation des cadres proposés par le Service national de la Jeunesse ou les formations de directeur mises en place par les Provinces. Elles s'adressaient cependant au secteur socioculturel en général et ne répondaient pas vraiment aux spécificités des maisons de jeunes. En 1968, la FBMJC réagit d'ailleurs au côté «improvisé» des stages organisés au cours des deux dernières années et appelle à une coordination des efforts ainsi qu'à l'implication des Provinces dans un nouveau programme de formation. Elle prône que la formation soit validée par un certificat d'aptitude et accompagnée d'une révision du statut pécuniaire des travailleurs du secteur. Diverses initiatives sont prises par les fédérations. En 1975 a lieu la première formation d'animateur en milieu spécifique proposée par la FMJMP. Au début des années 1980, la Fédération belge des Maisons et Centres de Jeunes (nouvelle appellation de la FBMJC) mène un travail de prospection auprès de ses affiliés afin d'identifier leurs besoins en matière de formation. Le document qui en résulte, *Minute formation*¹⁹, sert de base à l'élaboration d'un programme mêlant des moments de théorisation des pratiques et des moments de formation concrète «aux gestes professionnels» sur le terrain. Deux niveaux sont prévus : une formation d'un an pour les animateurs de base, un cursus de deux ans pour les coordonateurs. Ce dernier est basé sur trois zones de compétences (contact individuel, animation de groupe, gestion) et trois thématiques transversales (la participation, le projet et l'environnement). Cette formation est jugée essentielle par la FBMCJ car elle dote les animateurs d'outils les aidant à remplir la mission d'éducation permanente des maisons de jeunes et à dépasser ainsi une approche «sociale». Les organisations de jeunesse s'opposent plus de cinq ans à la mise en place de ce programme ambitieux qu'elles jugent trop cher. Plusieurs fédérations de maisons de jeunes se regrouperont en Interfédérale pour obtenir gain de cause et la première formation sera organisée en 1986²⁰. Elle constitue aujourd'hui une partie du BAGIC (Brevet d'aptitude à la coordination de projets d'organismes culturels et socioculturels).

NOTES

1. Paul GUISEN, *Maisons et clubs de jeunes en Belgique francophone*, Louvain, UCL, mémoire de licence en Sciences politiques et sociales, 1969, p.11.
2. Étienne GROSJEAN, *Prévention de l'inadaptation sociale par les Clubs de Jeunes*, Bruxelles, Arc-en-Ciel, [1960-1961], p. 123-125.
3. Paul GUISEN, *op. cit.*, p. 11.
4. Gilbert LEBRUN, «Le problème des maisons de jeunes», in *Mémoire et futur : FBMCJ 1950-1985*, [Liège], Fédération belge des Maisons et Centres de Jeunes, [1985], p. 12.
5. «Le Service National de la Jeunesse et sa mission», *Cahiers JEB*, décembre 1967, n°4, p. 273. Pour sa part, dans un courrier datant de 1966, le président de la FMJCB, Jacques LOSSON, évoque l'existence en Belgique francophone d'une centaine de maisons de jeunes (M. DELATTE et Jacques LOSSON, *Aux maisons des jeunes et de la culture indépendantes*, circulaire, [1966], Archives de Jacques LOSSON). Il est vraisemblable que ce chiffre inclut les maisons de jeunes non reconnues.
6. Gilbert LEBRUN, *op. cit.*, p. 12.
7. Lucien BAREL et Virginie FYON, «Origine, histoire et tournants du Secteur Centres de Jeunes», *L'Antre'Toise*, n° 91, janv.-mars 2009, p. 9.
8. Aujourd'hui, seules trois fédérations subsistent : la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ) est l'ancienne FBMJC. Avec ses 112 affiliés elle reste aujourd'hui la principale fédération. La FMJMP a été rebaptisée Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP). Elle compte 60 membres. Enfin, la Fédération de Maisons de Jeunes et Organisations de Jeunesse (FOR'J) a succédé à la Fédération des Institutions socioculturelles (FISC) qui avait elle-même remplacé la Fédération des Maisons de Jeunes socialistes. Elle compte 18 affiliés.
9. «Le Service National de la Jeunesse et sa mission», *L'action culturelle de l'État, Cahiers JEB*, n°4, décembre 1967, p. 275-276.
10. *Moniteur belge*, 24 décembre 1971, n° 247, p. 15127-15131.
11. Interview de Jean-Pierre NOSENT réalisée le 3 juin 2010 par l'IHOES et le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
12. Sur cette notion de «démocratie culturelle», nous renvoyons aux analyses suivantes : Jean-Pierre NOSENT, «Émergence de la notion de démocratie culturelle et gestion de la diversité culturelle et idéologique belge», 2008 (http://www.ihoes.be/publications_en_ligne.php?action=lire&id=39&ordre=nouveau) et Jean-Pierre NOSENT, «Pratique de la démocratie culturelle, une méthode de l'égalité ?», 2009 (http://www.ihoes.be/publications_en_ligne.php?action=lire&id=48&ordre=nouveau).
13. Étienne GROSJEAN, «Une tradition déjà longue, mais des défis nouveaux» in *Mémoire et futur, op. cit.*, p. 25.
14. Arrêté royal établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux maisons des jeunes et associations assimilées, in *Moniteur belge, op. cit.*
15. Interview de Jean-Pierre NOSENT, *op. cit.*
16. Arrêté ministériel fixant les conditions particulières d'agrégation permettant d'attribuer la qualité de maison des jeunes à certaines institutions à caractère spécifique in *Moniteur belge*, 30 décembre 1971, n°251, p. 15517-15519.
17. Interview de Lucien BAREL, réalisée le 2 février 2011 par l'IHOES et le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
18. Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 22 octobre 1971 établissant les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et associations assimilées, in *Moniteur belge*, 26 octobre 1979, n°208, p. 12238-12239.
19. Majo HANSOTTE et Martine KELLEN, *Minute Formation : que veulent les animateurs ou coordonateurs de maisons de jeunes futurs centres de jeunes?*, [Liège], Fédération belge des Maisons et Centres de Jeunes, [1982].
20. Interview de Majo HANSOTTE réalisée le 17 février 2011 par l'IHOES et le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ANALYSE

INFRASTRUCTURES CULTURELLES : la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle de 1970 à 1974

Chantal DASSONVILLE

Pour la période 1970 à 1974, il semble qu'il existerait peu de littérature consacrée à l'un des pans les plus importants de l'action publique, dans les domaines culturels, celui de la création, du développement et de la modernisation des infrastructures culturelles¹, considérées tant du point de vue de leur architecture, de leur participation à une politique de l'urbanisme, que du point de vue de leurs usages culturels spécifiques : lieux de rencontre, théâtres, salles de concert, d'exposition, musées, bibliothèques, ateliers créatifs, etc.

À l'occasion d'un colloque organisé, en décembre 1996, par le Centre d'études théâtrales près de l'université catholique de Louvain-la-Neuve, Chantal DASSONVILLE, qui a vécu de l'intérieur près de trente années (1985/2015) de politique d'infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, avait entrepris de brosser un tableau général de la politique du ministère et de porter ainsi un regard rétrospectif sur les enjeux de la mise en œuvre, dès le début des années 1970, du Plan quinquennal de politique culturelle du ministre Pierre WIGNY (1968). Elle nous a autorisés à reproduire ici de larges extraits de cette contribution qui ouvre un meilleur accès aux questions et aux réalités contradictoires du moment.

(...) Le Plan quinquennal [1968] est clairement un plan de création d'infrastructures, et toute la masse budgétaire disponible en investissement pendant ces cinq années, qu'il s'agisse de l'aide aux communes et aux provinces ou du budget destiné aux propriétés du ministère, sera répartie en vue de financer les nouvelles maisons de la culture et, à plus

petite échelle, les foyers culturels. Une seule exception, mais qui ne fait que confirmer l'orientation prise : la construction d'un lieu destiné à accueillir et à former les futurs animateurs de ces maisons, La Marlagne. Ambitieuse par la forme architecturale et par le concept, La Marlagne est destinée à devenir un temple de l'éducation permanente, appelée encore éducation populaire; elle doit offrir aux professionnels de la formation culturelle l'occasion de rencontrer les créateurs, pour lesquels le projet prévoit des résidences.

Plan ambitieux donc, volontaire et précis, mais qui porte dès sa formulation, me semble-t-il, les traces d'une future rupture entre le monde de la création et celui de l'éducation permanente. Il est aisé, me direz-vous, d'exprimer une telle opinion lorsqu'on a le recul de l'histoire et la capacité d'analyser les événements de ces vingt dernières années. Pourtant, moi qui ne suis au ministère que depuis 1985, qui n'ait donc pas participé à la concrétisation de ce Plan mais à la mise en place de projets alternatifs nés à la fin des années '70, j'ai été surprise par ce qui m'apparaît comme une maladresse. Alors que s'exprime une volonté de rapprocher le citoyen de la culture et d'offrir au créateur un socle pour la diffusion de son art – une idée incontestablement généreuse – il y a manifestement une sous-évaluation des spécificités, des pratiques propres à chaque mode de création et des différences qui peuvent exister entre un lieu de création et un lieu de diffusion et d'animation. Cette absence de différenciation est poussée très loin.

Six principes fondent la politique développée. Sans les énoncer tous, j'extrait ici quelques lignes qui témoignent de l'orientation prise :

«Chaque fois que c'est possible, les pouvoirs publics chercheront à donner l'efficacité maximale à des crédits toujours trop maigres en organisant un seul réseau d'installations qui puissent être utilisées successivement et simultanément...»

«Le principe de polyvalence doit dominer la politique d'infrastructure. Loin d'être spécialisées, les maisons de la culture doivent être, dans toute la mesure du possible, ouvertes à toutes les activités; il faut même souhaiter que les installations sportives – l'éducation physique faisant partie de l'éducation générale – voisinent avec les installations culturelles proprement dites.»

«Celui qui sort du stade sera peut-être tenté d'écouter un concert de musique de chambre et découvrira un plaisir jusque-là inconnu; celui qui a visité la galerie de peinture passera quelques instants sur les bords de la piscine et ainsi lui viendra peut-être l'envie d'apprendre à nager.»

«Un dernier principe particulièrement important est celui de la participation active.»

Certes en choisissant ces extraits, je témoigne d'un regard un peu critique sur un excès de polyvalence. Cet excès conduira jusqu'à la conception, par le service de l'infrastructure

culturelle du ministère, d'un prototype de foyer culturel, pouvant à la fois servir un soir à un spectacle de théâtre et le lendemain à un match de basket.

Que mon propos soit toutefois clair. Je n'entends pas remettre en cause ici l'utopie merveilleuse portée par ce Plan de politique culturelle [1968]. Le développement des centres culturels est aujourd'hui une réalité qui, sur le terrain, constitue un extraordinaire tremplin pour la diffusion du travail des créateurs. Depuis 1970, année de l'arrêté royal créant les centres culturels, des ajustements ont été nécessaires, notamment au niveau des missions dévolues aux centres culturels. Nous assistons aujourd'hui, je crois, au rapprochement de deux tendances qui ont trop souvent été présentées comme antagonistes. Les craintes de 1970 de voir ces maisons se développer à l'image de leurs sœurs françaises, c'est-à-dire de les voir prises d'assaut par les metteurs en scène, s'estompent. (...)

Les consignes très précises du «Plan quinquennal» [1968]

Le contexte étant tracé, venons-en à la mise en œuvre du Plan. Les centres culturels doivent remplir un double rôle :

- Favoriser la production culturelle des professionnels et sa diffusion;
- Faciliter la participation active de la population à des manifestations culturelles et développer les talents des amateurs.

Tout cela, dit le Plan, doit être de première qualité. Pas question de déprécier l'enjeu sous le prétexte de se mettre à la portée du plus grand nombre. Tout en gardant à l'esprit le souci de mixité entre professionnels et amateurs, il faut distinguer des niveaux de qualité et donc des niveaux d'équipement.

Il est décidé de fixer à sept le nombre de maisons de la culture en région wallonne. Une vingtaine de centres moins importants – appelés à l'époque «centres culturels régionaux» – sont également prévus, plus spécialement orientés vers la participation active. Enfin l'action plus locale sera confiée à des foyers culturels, dont le nombre n'est pas défini.

Outre les grands théâtres à Bruxelles et dans quelques villes de province, il existe à l'époque trois lieux qui offrent un équipement permettant l'organisation de spectacles d'un certain niveau de qualité : les Palais des Beaux-arts de Bruxelles et de Charleroi et la nouvelle Maison de la Culture de Namur. Les grands théâtres, à l'exception de certains à Bruxelles dont bien entendu le Théâtre national, sont principalement orientés vers une programmation d'accueil de type opérette, gala, concert, voire «Exploration du monde»². Ils offrent aussi le gîte au Théâtre national dont la mission de décentralisation s'étend à toute la Wallonie.

Sept lieux d'implantation pour les grandes maisons de la culture sont donc choisis. Pour trois d'entre eux, il s'agira de construire une infrastructure neuve et exemplaire : Tournai,

Arlon et Eupen. Namur compte déjà la sienne grâce à l'initiative de la Province. À Mons, Charleroi et Liège les projets s'appuient sur des équipements existants.

La Maison de la Culture d'Eupen ne verra jamais le jour. La dispersion et la multiplicité des lieux à Liège ne permettront pas la naissance d'une véritable maison de la culture, en tant que lieu. C'est le Théâtre du Gymnase, détruit en 1975 en même temps que la place Saint-Lambert et reconstruit sous la forme d'un bâtiment provisoire, qui deviendra centre dramatique (actuellement le Théâtre de la Place) et fonctionnera à côté du Conservatoire et de l'Opéra, chacun gardant sa spécificité.

À Tournai et à Arlon, par contre les grands projets de construction vont voir le jour. S'agissant de vastes infrastructures comprenant à la fois, une maison de la culture et un centre sportif et, à Tournai, un hall commercial, c'est à l'extérieur des centres urbains que les implantations sont décidées.

Tournai apparaît très vite comme un projet pilote et servira de modèle à la description du lieu idéal qui répond à la volonté de diffusion culturelle auprès du plus grand nombre. Une description détaillée³ de chaque local nous est donnée dans le Plan quinquennal [1968], ainsi que les plans et l'implantation des différents bâtiments, de manière à exposer les multiples liaisons entre les différentes fonctions, liaisons qui doivent favoriser la curiosité et l'intérêt d'autres activités.

La grande salle de huit cents places est pourvue d'une scène frontale, conçue pour pouvoir accepter des modifications mineures. Une petite salle de trois cents à quatre cent cinquante places, destinée à des spectacles variés et de recherche, est quant à elle conçue pour une géométrie variable. Scène et salle se confondent, l'ensemble étant coiffé d'un plafond technique. Bibliothèque, salle de lecture des périodiques, discothèque, bibliothèque des jeunes, galerie d'expositions, salles de réunions et de conférence viennent compléter les lieux de spectacle, le tout étant agrémenté de zones de détente telles que hall et foyer d'accueil, patio, restaurant, bar, terrasse et pergola.

Des recommandations quant à l'esthétique du bâtiment sont également fournies : «Les bâtiments culturels doivent être beaux. Point n'est besoin pour cela d'utiliser des matériaux luxueux et coûteux. L'architecture moderne se satisfait de proportions, de lignes et de volumes... Le département de la culture insiste, auprès des administrations subsidiées, pour qu'elles imposent à leurs architectes le triple souci de l'économie, de l'efficacité et de l'esthétique». Voilà donc décrit le lieu idéal qui offrira à tout citoyen détente, épanouissement de l'esprit et activités de création, l'ensemble étant agréable à l'œil et situé dans un cadre de verdure apaisant.

La Maison de la Culture d'Arlon et le Centre national de Formation des cadres de La Marlagne, construits quelques années plus tard (autour de 1975), ne feront que confirmer ces options avec quelques nuances mineures. L'une de ces nuances doit être relevée ici

car elle préfigure le développement de salles à géométrie variable qui vont devenir la règle pendant plusieurs années.

À Tournai, en effet, la configuration frontale, dite à l'italienne, est restée la référence pour la grande salle, les concepteurs ayant expérimenté la nouvelle tendance dans la salle secondaire. À Arlon (613 places) et à La Marlagne (616 places) au contraire, les salles principales seront conçues en amphithéâtre, sans cage de scène et avec des plateaux modulables. Au ministère nous appelons cela les «salles LUCAS». Au-delà de l'anecdote, l'explication de la création de ce terme nous éclaire sur l'évolution des lieux en Communauté française.

Peu après 1968, le service de l'ADEPS⁴, chargé du développement des bâtiments sportifs et en particulier de la mise en œuvre du Plan quinquennal [1968], se voit confier également la gestion des infrastructures culturelles. Logique puisque, dans l'esprit du Plan, les deux sont intimement liés. Se crée alors une commission chargée d'examiner les dossiers introduits par les communes et les provinces et qui, de plus en plus souvent, dans l'esprit du Plan encore une fois, portent sur la création de foyers culturels polyvalents pour le sport et la culture. Très tôt naîtra, au sein de cette commission, une polémique sur la question de la polyvalence. Les gestionnaires des dossiers apparaissent comme des spécialistes du bâtiment sportif, faisant peu de cas des besoins liés à la pratique du spectacle. Aussi certains craignent-ils, à juste titre, une marginalisation des activités culturelles au profit du sport et cela faute d'équipements adéquats. Frank LUCAS, alors directeur du théâtre au ministère, se fera le défenseur, au sein de la commission, d'un minimum d'exigences en termes d'équipements scénographiques. Étant peu spécialiste en la matière – il le deviendra par la suite –, il s'adjoindra la collaboration du scénographe Arik JOUKOVSKY.

La salle de La Marlagne est en quelque sorte le fruit de ces années de travail commun où Frank LUCAS et Arik JOUKOVSKY tentèrent de mettre au point une salle modulable pouvant s'adapter à tous les types de spectacles et à tous les types de publics. (...)

La période qui suivra sera marquée par les discussions en vue de la création de la Communauté et dès lors par des ambitions identitaires, singulièrement sur Bruxelles, où l'on assistera à l'acquisition de bâtiments emblématiques tels que le Botanique ou encore la Raffinerie du PlanK, lieux qui amorcent d'autres stratégies culturelles.

NOTES

1. Si cela n'existait pas, il serait utile de dresser l'inventaire de la littérature existante sur ces questions de l'architecture, de la création, de l'équipement et de la modernisation des infrastructures culturelles pour les années concernées 1970/74 (ou pour les cinquante dernières années!), tant sur le plan belge francophone que sur le plan international.
2. Cycle de conférences accompagnées de projection de photos ou de films, principalement axées sur la découverte d'un pays, d'une population, des traditions et des cultures spécifiques, d'espaces géographiques ou de sites archéologiques d'exception; notamment organisées par l'ADAC (Bruxelles).
3. Voir le livre premier du Plan quinquennal de politique culturelle, publié sous la direction du ministre de la Culture française, portant l'introduction générale et la section relative aux centres culturels et sportifs - Bruxelles, Belgique, 1968. Notamment les pages 55 et suivantes. Les photos de la maquette de la Maison de la Culture «montrent bien l'implantation respective des salles de spectacle, de la bibliothèque, de la Maison de la Jeunesse à l'avant-plan et, dans le fond à gauche, des locaux d'hébergement construits sur pilotis». - Le volume peut être téléchargé au départ de la bibliothèque numérique accessible sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles : opc.cfwb.be.
4. ADEPS pour désigner l'Administration de l'éducation physique et des sports qui concernait également le développement des activités de loisirs en plein air.

TÉMOIGNAGE

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DU JEUNE THÉÂTRE (1974)

Entretien avec Jacques DE DECKER

D'après l'interview réalisée par le Centre d'étude d'histoire de l'Europe contemporaine de l'université catholique de Louvain, dans le cadre du programme d'histoire orale du domaine de recherche en histoire de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le présent texte est extrait de la retranscription de ce grand entretien réalisé en mai 2013. Il a été revu par Roland de BODT pour passer de la forme parlée à la forme écrite.

Jacques DE DECKER (1945/2020) est un écrivain belge francophone, dramaturge, journaliste au quotidien Le Soir où il a exercé notamment des responsabilités de chef du service «culture», pendant plusieurs années. Il deviendra secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et de littérature françaises, en 2002.

(...)

À partir de 1967-1968, sortent des écoles des gens qui ont un diplôme de metteur en scène et qui se heurtent, en Belgique en tous cas, à une fin de non-recevoir de la part des maisons de théâtre; qui ne veulent pas de ce genre d'apport-là, en grande partie par une forme d'anti-intellectualisme. C'est-à-dire que dans certaines grandes maisons on est encore fort dans cette idée : l'art, c'est quelque chose de vague, ça s'inspire de forces venues d'ailleurs; c'est purement fondé sur l'intuition et sur le sixième sens. Alors qu'apparaissait toute une métaphysique nouvelle de la création que la plupart des responsables des théâtres en place n'ont pas voulu adopter. (...) On voyait des jeunes faire leur mise en scène et la faire dans une optique relativement novatrice, avec une tentation de la commenter, de l'objectiver, etc. Les gens qui enseignaient, notamment à l'Institut national supérieur des arts du spectacle (INSAS, créé à Bruxelles au début des années 1960) – et là je citerais, par exemple, quelqu'un comme Paul ANRIEU, qui était, lui, imprégné de la culture brechtienne, de ce que certains appelaient la «doxa» brechtienne – et il en a fait bénéficier

ses élèves. Et ces jeunes gens se retrouvaient, en fin d'études, avec les portes closes partout. Ce qui veut dire qu'ils ont commencé à faire du théâtre tout seuls et évidemment sans moyen, sans aucun moyen.

À ce moment-là, la question est devenue extrêmement cuisante de savoir comment il était possible, d'une part, d'avoir un début de politique culturelle théâtrale – puisque, par exemple, le Théâtre national a été créé après la Deuxième Guerre mondiale [1945] avec de l'argent de l'État – et d'autre part, que ces gens-là devaient travailler sans un sou? Alors, le ministre de la Culture, dont je me souviens très bien, c'était Henri-François VAN AAL – il était conseillé par son directeur de cabinet, qui était Jean-Louis LUXEN qui, lui-même, était proche d'Armand DELCAMPE qui avait animé le Théâtre universitaire de Louvain et qui commençait à faire du théâtre à Louvain (Leuven), en français – a pris conscience de la nécessité de créer une structure d'aide à ces jeunes projets et elle s'est appelée la «Commission du jeune théâtre». Cette Commission a été créée à l'initiative de ce ministre – qui est un ministre social-chrétien de l'époque et qui était un ancien journaliste à la télévision. Ils ont alors désigné les membres de la première commission. L'éminence grise de la formation de cette première commission était Armand DELCAMPE; qui me dit, un jour : «Écoute, on va créer cette commission. Est-ce que tu veux en être?» J'ai répondu : «De quoi ça va parler?» Il a dit : «On va recevoir des projets et on va essayer de voir comment on peut répartir une petite enveloppe financière destinée à ces projets». Et c'est ainsi que je me suis retrouvé, dès 1974, dans la première Commission du jeune théâtre, qui a été aussi la première commission d'avis du ministère dont j'ai fait partie et où se trouvait d'ailleurs d'autres participants. C'était assez intéressant de voir où ils étaient recrutés. Il y avait un journaliste, qui était très connu, qui était journaliste à *La Libre Belgique*, et qui était aussi un auteur, c'était : Jean SIGRID. Il y avait quelqu'un qui animait, à ce moment-là, à Bruxelles, un théâtre qui avait fait connaître des tas d'expériences théâtrales qui émergeaient un peu partout dans le monde. Il était «alternatif» si l'on peut dire, c'est Jo DEKMINE, le directeur du Théâtre 140. Il y avait Roger DOMANI, parce que Roger DOMANI, ne le perdons pas de vue, était le directeur du Théâtre de Poche; qui était le seul théâtre professionnel à Bruxelles qui faisait plus systématiquement écho aux nouvelles tendances du théâtre international. Et il y avait enfin Armand DELCAMPE.

On se retrouvait à cinq pour étudier les projets qui étaient présentés. Et ça a été une expérience inoubliable parce que je n'ai jamais vécu, dans aucune commission, l'état d'esprit qu'il y avait là, à ce moment-là. C'est-à-dire que d'abord... on se comprenait à demi-mot. On était vraiment très, très, «committed», enfin, «engagés», dans ce qu'on faisait. On savait très, très, bien ce que l'on poursuivait. Alors, on a «découvert» des gens, qui sont toujours là, aujourd'hui [2013]. Et ils n'étaient vraiment pas négligeables : c'était Philippe SIREUIL, Michel DEZOTEUX, Philippe VAN KESSEL, le théâtre du corps, avec notamment Frédéric FLAMAND. Des artistes «émergents» qu'on a aidés dans l'œuf si on peut dire! Donc, là je trouve qu'on est devant quelque chose qui justifie amplement le fonctionnement

d'un organe consultatif. D'un côté, il y a une réelle prise de conscience politique. Donc, le législateur dit : «Il y a là une lacune; on va la combler et donc on met un budget là-dessus». Et de l'autre côté, ils reconnaissent : «Nous ne sommes pas des spécialistes; nous allons consulter des gens qui sont plus au courant et on va suivre leurs recommandations. Et donc on crée une commission représentative, disons, de l'expertise dans le milieu et on va suivre ce qu'ils proposent».

À ce moment-là, il y a eu, par exemple, un enjeu très important pour cette commission du jeune théâtre : au début on aidait des projets, des spectacles isolés. Et puis, on s'est assez vite rendu compte que pour certains courants de pratique théâtrale qui étaient, par exemple, ce qu'on appelait pour aller vite, «le théâtre du corps», d'un côté, c'est-à-dire un théâtre d'expression physique, etc., et qui par définition, un peu comme pour le sport, supposait un entraînement et une permanence de la formation, qui supposait une certaine permanence de la structure aussi et, pour lesquels, il fallait passer d'une aide aux projets à une aide à la structure, à la compagnie. Dans ce cas-là mais aussi dans le cas d'autres initiatives qui – par exemple, il y avait eu une expérience intéressante quelque temps auparavant mais qui assez vite s'était enlisée, c'était le «Théâtre du Parvis» à Saint-Gilles, et qui, lui, était plutôt un théâtre, disons, de réflexion sociopolitique – elles aussi supposaient une certaine continuité. Alors, on s'est beaucoup démenés pour faire en sorte que ces gens soient, comme on disait : stabilisés. Et à partir du moment où ils étaient stabilisés, ils relevaient de la compétence du Conseil supérieur de l'art dramatique, qui, lui, n'accordait pas des aides aux projets mais des conventions, des subventions régulières. Donc, on les «éjectait par le haut», si on peut dire! Mais là, je crois qu'on a fait un travail qui était un travail d'exploration. On allait voir des tas de choses dans des tas d'endroits improbables et on détectait... C'est comme ça qu'on a «découvert» Martine WIJCKAERT, Elvire BRISON, etc. C'était fantastique ces moments-là!

(...)

TÉMOIGNAGE

LE CABINET DU MINISTRE PIERRE FALIZE (1973/1974)

Entretien avec Roger DEHAYBE

D'après l'interview réalisée par le Centre d'étude d'histoire de l'Europe contemporaine de l'université catholique de Louvain, dans le cadre du programme d'histoire orale du domaine de recherche en histoire de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le présent texte est extrait de la retranscription de ce grand entretien réalisé en mai 2013. Il a été revu par Roland de BODT pour passer de la forme parlée à la forme écrite.

À la fin des années soixante, Roger DEHAYBE a participé à la création du Théâtre de la Communauté de Seraing. Dans les années 70, il participe à plusieurs cabinets ministériels socialistes, y compris comme directeur de cabinet, à partir de 1978. Il participera, notamment à la fondation du Commissariat général aux relations internationales, au début des années 80, dont il deviendra le premier administrateur général.

(...)

En 1973, c'est la première fois, depuis longtemps¹, que le Parti socialiste accède au département de la culture et c'est donc, pour les militants culturels du Parti socialiste, une opportunité de faire passer un certain nombre d'idées que nous avons le sentiment, à tort ou à raison, de ne pas avoir pu faire passer au préalable. Je ne connaissais pas Pierre FALIZE². Je le connaîtrai après. C'est un homme que j'ai beaucoup apprécié, notamment lorsqu'il a été gouverneur de Namur. Il se fait que le chef de cabinet de Pierre FALIZE – on disait chef de cabinet plutôt que directeur de cabinet – est un ami liégeois, René GODEFROID. À un moment donné, il me demande ou répond à ma demande – pour être plus juste – d'entrer au cabinet du ministre. Très honnêtement, j'avais envie d'y aller, et René GODEFROID m'aide à y aller. J'y entre tard – mai, juin 1973, je crois – et j'y entre à mi-temps. Donc, j'y occuperai des fonctions peu importantes. Je ne suis pas un des piliers

de ce cabinet. Il y a dans ce cabinet des personnalités importantes³. Je pense notamment, pour tout ce qui est le domaine des arts et lettres, à Raymond RAVAR, qui était en même temps, à l'époque, directeur de l'INSAS. Et j'aurai principalement comme attribution de m'occuper des organismes musicaux et lyriques de Wallonie.

Alors, c'est un moment intéressant parce qu'en fait on était, comme tous les ministères, confrontés à un problème budgétaire et il se fait qu'à l'époque il y avait un opéra de Wallonie à Liège, une opérette de Wallonie à Verviers, un ballet de Wallonie à Charleroi et un orchestre de chambre de Wallonie à Mons. Ça c'était le paysage. Mais, depuis longtemps, on se posait des questions sur le statut de l'opérette de Verviers. Et ma tâche a été d'organiser la fusion entre l'opéra de Wallonie de Liège et l'opérette de Wallonie de Verviers. J'aime autant vous dire que je n'étais pas, à l'époque, très populaire dans les milieux politiques verviétois. On a mis fin à l'opérette de Wallonie et c'est devenu un consortium opéra-opérette ici, à Liège. Mais la démarche n'a pas été que celle-là. Il y avait quand même un peu plus de contenu dans la démarche; ce n'était pas seulement budgétaire. Nous avons essayé avec le ministre d'établir des synergies entre l'opéra, l'opérette, les ballets, etc. Et nous avons une vision de synergie, de complémentarité, etc. On avait mis en place un organisme de coordination qui était d'ailleurs présidé par le bourgmestre de Mons de l'époque, Abel DUBOIS. À un moment donné, du reste, se pose la question de savoir : «Est-ce qu'il faut un ballet à Charleroi alors qu'il y a un ballet à l'opéra?» On s'est posé la question. On a rapidement fermé la page parce que les politiques de Charleroi étaient sans doute plus puissants que les politiques de Verviers. Et puis on est retombé dans le mal belge, le mal wallon : chacun est parti de son côté et cette démarche de synergie qui était la volonté du ministre et notre volonté, on ne peut pas dire qu'elle se soit fortement développée. Chacun pour soi et tout va bien!

Je disais que Pierre FALIZE a été le premier ministre socialiste, depuis longtemps et il est resté très peu de temps, à peine un an. Et il vient dans une attitude qui n'est pas une attitude de rupture mais bon, malgré tout, nous ne disposons pas de tous les réseaux nécessaires. Alors parfois on entend : «Pierre FALIZE n'a pas fait grand-chose». Non, il n'a pas fait grand-chose. Il n'a pas eu le temps de faire grand-chose et en plus, à peine arrivé, on est dans la crise politique. Ce qui nous donne l'occasion de parler des prédécesseurs. Et pour moi il y a deux prédécesseurs que je situe un peu dans la même vision culturelle, qui sont Paul de STEXHE et Pierre WIGNY : de Stexhe, premier secrétaire d'État à la Culture française [en juillet 1965] et Pierre WIGNY, qui deviendra ministre de la Culture française [en 1966], après avoir été ministre de la Justice, je crois. Mais on est dans une vision culturelle relativement classique et relativement traditionnelle. WIGNY est celui dont on parle le plus parce qu'il a adopté un «plan quinquennal de politique culturelle», au printemps 1968. Son rôle, pour moi, a été important parce qu'il a établi la culture comme un axe d'une politique. La principale valeur de son plan, c'est ça pour moi. À partir du moment où un ministre, membre du gouvernement, dépose un plan de cinq ans – accepté par le gouvernement; je veux dire

qu'il ne s'agit pas d'un plan, adopté tout seul dans son coin – je trouve que c'est important parce que ça donne une réelle importance à la culture. Mais néanmoins, en termes de contenu, on est quand même dans une vision relativement classique et traditionnelle, qui est la vision de la culture de l'époque. La culture, c'est les beaux-arts, c'est les orchestres, c'est le grand répertoire, c'est les grands théâtres. C'est ça la culture. Tout le reste, l'éducation permanente, tout ça, c'est au mieux du folklore. Et, du reste, la chose que l'on retient le plus du plan WIGNY c'est son plan de création de grands bâtiments : première maison de la culture à Tournai, etc.

Et puis vient PARISIS. Et, avec le recul et aussi pour des raisons intellectuelles, moi je ne juge pas Albert PARISIS en disant : «Ah, tu es un social-chrétien, moi je suis socialiste». Non. PARISIS, c'est la rupture pour moi. C'est la rupture parce que, tout d'un coup, on a une autre vision de la culture. Et l'éducation permanente, l'éducation populaire, la nouvelle création prennent une place dans la politique culturelle. Le projet des «foyers culturels» a été très critiqué à l'époque par le monde socialiste⁴ mais quel est le fondement de la vision qu'avait PARISIS de ces foyers culturels? Ce sont des institutions, éventuellement des bâtiments – le bâtiment étant moins important que l'institution – qui associent le pouvoir public et la société civile, les associations. C'est formidable et c'est une rupture. Tout d'un coup, on donne un pouvoir de gestion, d'orientation, de programmation à la base, à la société civile. C'est fondamental pour moi. Et là on n'est vraiment plus dans la grande culture classique, les grands théâtres et tout ça; on entre vraiment dans le champ de l'éducation permanente, de l'éducation populaire, du travail de terrain.

Un ministre n'est qu'un ministre, si je puis dire; ce que font ses collaborateurs, c'est le ministre qui l'assume. Je veux quand même dire qu'il y a un homme remarquable aux côtés de PARISIS pour ça, qui s'appelle Étienne GROSJEAN. Qui est devenu par la suite directeur général de la Culture au ministère. Et puis dans le domaine de la création, de la création théâtrale, il y a un autre homme qui jouera un rôle important, auprès de VAN AAL, c'est Jean-Louis LUXEN, son chef de cabinet. Et c'est le moment [1974] où on donne, on crée des budgets pour permettre à des jeunes créateurs de monter un projet : Philippe SIREUIL, Martine WIJCKAERT. Tous ces jeunes créateurs trouveront une opportunité, pourront trouver des moyens pour créer. On ne donne plus les budgets uniquement aux grands théâtres, comme le Théâtre du Rideau, le Théâtre du Parc, le Théâtre du Gymnase, etc. On donne une chance aux jeunes créateurs. Donc pour moi il y a deux ruptures ou une double rupture. Par rapport à la politique classique, c'est l'émergence de l'éducation permanente et de l'éducation populaire; et par rapport à la création, c'est l'émergence de la jeune création. Donc voilà, vous faites l'histoire de la politique culturelle.

NOTES

1. Dans les premières années de la décennie 1960, le socialiste Victor LAROCK (du 25 avril 1961 au 31 juillet 1963) a exercé les compétences culturelles francophones en qualité de ministre de l'Éducation nationale et de la Culture ainsi que le ministre socialiste Henri JANNE, qui lui a succédé, de juillet 1963 jusqu'en juin 1965. À partir de juillet 1965, la fonction de ministre-secrétaire d'État à la Culture française est créée au sein du gouvernement national et elle sera exercée par le Parti social-chrétien (PSC) pendant sept années, jusqu'en janvier 1973.
2. Pierre FALIZE (PSB) a été ministre de la Culture française du 26 janvier 1973 au 25 avril 1974. Par la suite, dans la deuxième moitié des années 70, il est devenu gouverneur de la Province de Namur.
3. Notamment, son chef de cabinet-adjoint qui est Valmy FÉAUX.
4. En effet, dans certaines villes et communes à forte majorité électorale socialiste, la question d'une ouverture des instances de décision des foyers culturels et des maisons de la culture, à une dimension pluraliste, était l'objet de vifs débats contradictoires.

TÉMOIGNAGE

AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE THÉÂTRE

Jean DELVAL et Danièle RICAILLE

L'objectif de cette partie consacrée aux regards rétrospectifs était également d'ouvrir des fenêtres sur les réalités vécues au niveau du terrain, à la recherche de formulations moins institutionnalisées et moins conventionnelles mais non moins susceptibles de traduire les enjeux de l'expérience de la vie culturelle, de l'expérimentation des relations face à l'institution culturelle, dans cette Belgique en plein bouleversement.

Jean DELVAL et Danièle RICAILLE sont comédiens, metteurs en scène, ils participent à l'essor du théâtre-action depuis près de cinquante années. Avec d'autres, ils créent les éditions du Cerisier qui compte aujourd'hui parmi les plus importants catalogues consacrés au théâtre-action et à l'action sociale et culturelle.

1970. Nous sommes engagés sous contrat à durée indéterminée. Comédiens mensualisés! Une aubaine. Où ça? Au Théâtre-Poème. Nous sommes rémunérés au ras des pâquerettes, mais on a l'enthousiasme, l'innovation et la pugnacité pour nous. Et l'impression d'être culturellement dans des endroits où personne ne se risque, bref nous nous sentons importants, un peu prométhéens. Quant au milieu du mois qui suit la paie qu'on n'a pas reçue, on se sert, on pratique, retour de tournée, une saisie-arrêt partielle sur la recette. On assure notre litron de lait du lendemain. Mais on poursuit.

On sillonne la Wallonie, de Comines à Athus. On ne croise que très rarement des cultureux, on est les seuls ou à peu près. À part Maurice SÉVENANT et son Théâtre de l'Alliance, rien. Tout se joue en la capitale et un fifrelin sur Liège.

Chacun de nous, joue quelque cent fois par an, surtout dans les écoles, surtout dans l'enseignement libre, à notre grand dam. Et ça fait des remous quand, par exemple, dans un

spectacle Vian on interprète «Le Déserteur» ou quand on lance des aphorismes du genre : «On est forcé de se dire que ce n'est pas un soutien-gorge qui lui faut, mais bien une paire de cloches à melon»! Ça déclenche des polémiques pédagogiques, des indignations parentales, des querelles entre modernes et anciens, entre pudibonds et soixante-huitards.

Passionnants débats d'idées allumés par le culturel. Autant dire que la réforme de l'État, qui s'engage est à des années-lumière de nos préoccupations. On est bien plus bouillonnants et effervescents par ce qui se passe dans les maisons de jeunes et surtout dans les MJC françaises qui nous accueillent et où, dans la foulée de mai 68, nous avons le sentiment d'être un peu internationalistes et beaucoup partie prenante de la fronde contre le conservatisme et le centralisme culturel.

1973. Des étudiants du conservatoire de Mons n'en peuvent plus des classiques et des drames bourgeois qui leur sont imposés. Ils veulent davantage et du contemporain. C'est ainsi qu'avec eux, nous nous lançons dans la réalisation de «Rosa LUX» d'André BENEDETTO. Ou l'imbrication de mai 68, de l'assassinat de Rosa LUXEMBURG en 1918 et de la peste de Marseille de 1720; le tout dans un texte éruçant, exubérant et pamphlétaire.

Trois mois d'hébergement dans les locaux de la toute nouvelle Maison de la Culture de Mons qui abrite nos répétitions, dans des conditions parfois croquignolesques. Nous allons d'un local à l'autre, parfois dans les vestiaires, parfois dans les sanitaires, parfois dans le hall d'entrée... Mais nous avons la promesse formelle de mise à notre disposition, au terme de nos répétitions, d'une salle de représentation susceptible de convenir à notre dispositif scénique éclaté. Le moment attendu des représentations est venu et la Maison de la Culture nous signifie brutalement que la délivrance de la salle est soumise à condition : être la troupe de la Maison de la Culture.

Indignation, tollé général, refus de toute la troupe qui s'est choisi le nom de Zone Théâtre. La réplique institutionnelle ne tarde pas : c'est une lettre signée de l'échevin de la Culture de la Ville qui nous signifie notre expulsion avec effet immédiat de la Maison de la Culture. Orphelins de salle et de lieu, nous nous résolvons à quitter la ville pour d'autres lieux improbables quand le président des Étudiants socialistes de l'université de Mons nous obtient la mise à disposition d'une salle de la cité universitaire. Nous y donnerons une dizaine de représentations de «Rosa LUX» pour un public relativement clairsemé et bien peu populaire.

Nous voilà donc en prise directe avec les premières réalités de la réforme de l'État et de la décentralisation culturelle qu'elle entraîne. Entendons-nous bien : décentralisation géographique. Parce que les politiques culturelles poursuivent leur bonhomme de chemin.

En outre, nous nous apercevons que la culture est un enjeu d'autant plus observé par le politique que sa proximité est grande. Toute proportion gardée, dans cette maison de la culture nouvelle, nous nous sentons reçus comme ces «intellectuels qui viennent mendier des subventions la sèbile dans une main et le cocktail Molotov dans l'autre».

1974. Sans lieu à Mons, nous gagnons le Borinage et plus précisément Frameries où il existe encore quelques arrière-salles de cafés qui hébergent des fanfares, des chorales et où subsistent des activités culturelles populaires de l'après-guerre. L'accueil est gracieux et aimable. Le Zone Théâtre y trouve toute latitude pour la mise en chantier de sa nouvelle réalisation : «La double migration de Job CARDOSO» de Pierre HALET. Avec chevillée au corps, cette volonté de sortir le théâtre de ses repères, de sa convivialité et de sa réputation élitiste pour en faire une pratique populaire, art du peuple.

Et là, coup de bol, nous découvrons dans le zoning industriel en périphérie de Frameries, un vaste hangar inoccupé. Son propriétaire nous le concède pour quelques semaines, sans la moindre obligation, nous en laissant l'entière disposition. Nous y programmons «Rosa LUX» et «Job CARDOSO». Nous invitons les travailleur.euse.s des entreprises voisines à assister à ces représentations en morceaux découpés, jour après jour, en feuillets à suivre en quelque sorte, lors de leur pause de midi. Toutes les entreprises n'ont pas leur pause au même moment et nous jouons les épisodes de nos deux spectacles deux voire trois fois d'affilée entre 12 et 13 heures. Chaque fois pour quelques poignées de travailleur.euse.s qui y assistent en mangeant leur briquet. Nous l'avons notre public populaire... mais il s'en tiendra là. Nous l'attendions aussi et surtout en soirées, lui, ou des proches, de la famille, des voisins... ou encore ses représentants syndicaux ou politiques. Il ne viendra pas.

Pour ces soirées, nous avons programmé le Théâtre prolétarien pour jouer «Les Clients» de Jean LOUVET, le Kloak Group Théâtre pour «L'architecte et l'empereur d'Assyrie» de Fernando ARRABAL. Nous y invitons aussi le théâtre de marionnettes de Pierre CORAN, des chorales et un photographe qui y expose ses œuvres.

Comme à Mons, ces soirées n'attireront qu'un public clairsemé, concerné, convenu. C'est un peu consternant.

À la veille de la clôture, une visite surprise! L'inspecteur de la Communauté française de Belgique. Il cherche à connaître nos intentions futures. Nous nous taisons. Nous biaisons. Évasifs, nous affirmons n'avoir pas d'objectifs précis. Est-ce vrai? Oui, nous sommes un peu perdus.

D'une part, nous avons quelque peine à surmonter notre déception de l'échec relatif de notre hangar désaffecté. Et en tout cas, nous n'avons pas eu le temps de le digérer et d'essayer d'en comprendre la substance.

D'autre part la relation avec la Maison de la Culture de Mons et la «nouvelle» politique culturelle nous a échaudés et déroutés. Ce que nous savions fortement, c'est que nous ne voulions ni être chapeautés, ni être manipulés, ni être utilisés à des fins culturelles qui nous paraissaient inchangées alors que nous étions en quête de leur bouleversement.

Dès lors, ne distinguant pas, dans ce que nous vivons dans l'action, ne percevant pas ce que les politiques culturelles nées de la communautarisation de la culture à Bruxelles et en Wallonie modifient, inversent ou renversent; nous choisissons de nous taire.

Et comme, pour être de bon compte, nous sommes forcés de constater que les classes populaires ne répondent que peu à nos sollicitations, nous nous trouvons bien démunis, à court d'idées, de méthodes et de moyens. Nos expériences de Mons et de Frameries nous en convainquent. Et donc, nous choisissons doublement de nous taire.

En la circonstance, nous nous sommes plutôt réjouis d'avoir laissé notre inspecteur dans l'expectative. Nous lui avons joué un bon tour, pensions-nous. Laisant croire que demain, peut-être nous pourrions être encore plus iconoclastes, plus imprévisibles, plus insaisissables. Alors qu'intimement, nous savions qu'il n'y aurait pas ce lendemain-là, que nous étions au bout de cette aventure-là. Qu'elle n'aurait ni répétition, ni prolongation et qu'il nous faudrait en entreprendre d'autres, de préférence plus radicales – et peut-être moins spontanéistes –, pour nous engager dans une action culturelle relevant de l'éducation populaire et de la démocratie culturelle.

Concepts qu'à l'époque nous étions loin de formuler en ces termes.

ANALYSE

LA LOI DU PACTE CULTUREL VA AVOIR CINQUANTE ANS : elle requiert une révision en profondeur

Hugues DUMONT

Hugues DUMONT a publié sa thèse de doctorat en 1996, coédition Bruylant et Publications des Facultés universitaires Saint Louis, sous le titre : Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge. Cette thèse est un ouvrage original de fondation, essentiel socle non seulement d'une histoire de l'évolution du droit constitutionnel de notre pays, mais également du droit des politiques culturelles, plus particulièrement pour les francophones.

La présente contribution lui permet de revenir sur la loi du pacte culturel, vingt-cinq ans après sa thèse, fort d'une expérience de recherche approfondie, enrichie de sa longue pratique pédagogique.

Au cours de l'été 2022, Hugues DUMONT a considérablement développé cette contribution, dont le texte intégral vient d'être publié dans le Courrier hebdomadaire du CRISP, numéro 2545.

Hugues DUMONT est professeur émérite invité de droit constitutionnel et de théorie générale de l'État et de l'Union européenne à l'université Saint-Louis - Bruxelles (Belgique); il est l'auteur de nombreuses publications académiques et il a été l'un des membres scientifiques fondateurs du comité d'accompagnement de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à sa création.

Fruit du Pacte culturel conclu le 24 février 1972, la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques va bientôt fêter ses cinquante ans. Cet anniversaire offre l'occasion de poser trois questions. Premièrement, qu'est-ce qui faisait la force, mais aussi les faiblesses du modèle initial (I)? Deuxièmement, quelles sont les raisons politiques et juridiques qui obligent à constater que ce modèle est aujourd'hui très largement dépassé (II)? Troisièmement que peut-on, mieux, que devrait-on néanmoins sauver du naufrage qui menace ce modèle dans la Belgique d'aujourd'hui (III)?¹

I. On se souvient que la révision constitutionnelle de 1970 avait conféré aux Communautés française, flamande et germanophone qu'elle avait instituées le bénéfice de ce que l'on appelait à l'époque l'autonomie culturelle, c'est-à-dire le pouvoir d'adopter des décrets ayant force de loi dans les matières culturelles. Elle avait imposé simultanément, à travers l'article 59*bis*, §7, devenu 131 de la Constitution, une limite à cette autonomie en réservant au législateur fédéral le soin d'arrêter «les mesures» nécessaires pour «prévenir toute discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques». Le but poursuivi était d'empêcher les tendances politiques devenues majoritaires au sein de leur nouvelle Communauté (la tendance catholique incarnée par le Parti social-chrétien flamand dans la Communauté flamande et la tendance dite «laïque» représentée à l'époque par les Partis socialiste et libéral dans la Communauté française) d'abuser de leur position dominante au détriment des minorités qui leur faisaient face. La protection par une loi fédérale de ces minorités était facilitée par le fait que chacune de celles-ci correspondait à une tendance majoritaire dans l'autre Communauté, la tendance catholique majoritaire en Communauté flamande étant minoritaire en Communauté française et la tendance laïque majoritaire en Communauté française étant minoritaire en Communauté flamande. De cette symétrie, il résultait en effet qu'au sein des Chambres législatives fédérales, à la différence des Conseils (devenus Parlements) de Communauté, l'équilibre des forces était intact.

La loi du 16 juillet 1973 tend à réaliser cet objectif en imposant aux Communautés un principe de pluralisme dont quelques modalités étaient déjà acquises au sein de l'État encore unitaire au cours des décennies antérieures. On y trouve diverses règles explicitant les implications du principe de non-discrimination idéologique ou philosophique dans l'octroi des subventions publiques et dans la mise à disposition des infrastructures publiques, ainsi qu'une série de dispositions visant à garantir la participation des tendances idéologiques et philosophiques à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles. La loi organise ainsi un partage des mandats dans les organes de consultation compétents en matière culturelle et dans les organes de gestion des services publics culturels (audiovisuels compris). Elle institue également un droit d'accès à l'antenne des instituts publics de la radio et de la télévision. Elle pousse même l'exigence de pluralisme jusque dans la composition du personnel culturel des services publics en prescrivant une répartition équilibrée des nominations et des promotions entre les tendances idéologiques et philosophiques représentatives².

La loi du Pacte culturel présentait ainsi deux avantages majeurs : elle offrait un dispositif protecteur du pluralisme idéologique et philosophique dans le domaine des politiques culturelles à la fois taillé sur mesure en fonction d'une situation historique contingente et, quoi qu'on en ait dit, conforme à la logique fédérale. On peut admettre, en effet, que la répartition des compétences entre un État fédéral sociologiquement plurinationnel et les communautés qu'il fédère doit permettre à celles-ci d'exercer librement les pouvoirs requis pour la sauvegarde et la promotion de leur identité culturelle, tout en faisant de la fédération la garante d'une «citoyenneté fédérale» reposant sur une culture politique démocratique commune comprenant les droits fondamentaux qui doivent transcender les appartenances communautaires. Le principe de non-discrimination et la protection des minorités s'inscrivent évidemment au cœur de ces droits fondamentaux.

Néanmoins, la loi du Pacte culturel était et demeure viciée par un défaut structurel, à savoir la confusion qu'elle entretient entre les acteurs du système institutionnel et politique et ceux de la société civile. La définition qu'elle procure à la notion de «tendance idéologique et philosophique» est révélatrice à cet égard. Cette notion, selon la version néerlandaise de l'article 3, §2, de la loi, «est fondée sur une conception de la vie *ou* de l'organisation de la société». Deux positionnements distincts sont ainsi identifiés : les tendances dites idéologiques fondées sur une conception de l'organisation de la société, d'une part, et les tendances dites philosophiques axées sur une conception de la vie, d'autre part. Les premières renvoient aux convictions politiques, tandis que les secondes se réfèrent au clivage entre catholiques et laïques dont on connaît l'ancienneté et la portée dans l'histoire politique de la Belgique. Mais elles sont amalgamées dans la notion même de «tendance idéologique *et* philosophique» et, plus encore, dans la règle du même paragraphe 2 de l'article 3 qui veut que «la représentation des tendances est fondée sur leur présence au sein de l'assemblée représentative de l'autorité publique correspondante».

Malgré quelques différenciations dans des dispositions légales particulières et des interprétations plus ouvertes de la Commission nationale permanente du Pacte culturel (CNPPC) qui est l'organe chargé de veiller à la bonne application de la loi, celle-ci donne ainsi une pondération excessive au clivage entre catholiques et laïques. Elle privilégie les acteurs de la société civile qui se reconnaissent dans les seules tendances incarnées par les acteurs du système institutionnel et politique au détriment du principe constitutionnel de l'égalité et au prix d'une politisation malsaine de la vie culturelle. Il en va d'autant plus ainsi qu'elle marginalise l'autre catégorie des bénéficiaires de ses prescriptions : les groupements d'usagers, et qu'elle ignore purement et simplement celle des professionnels et celle des experts (à la seule exception de l'article 9, c).

II. Quoi qu'il en soit des défauts que l'on vient de relever et qui étaient observables *ab initio*, il faut relever que le modèle de la loi du Pacte culturel est aujourd'hui dépassé à

plusieurs égards, aussi bien par des facteurs politiques et sociaux que par des facteurs juridiques, ce qui n'a pas manqué de produire divers effets sur ces deux plans.

En ce qui concerne les facteurs politiques, tout d'abord, point n'est besoin d'une longue démonstration pour se convaincre que l'acuité du clivage communautaire opposant Flamands et francophones en Belgique n'a fait que croître depuis 1970. Il en est résulté, particulièrement du côté flamand, une allergie de bon nombre d'acteurs politiques à l'égard de la loi du Pacte culturel, aux yeux de qui toute limite fédérale à la jouissance de l'autonomie culturelle des Communautés fédérées est jugée a priori peu supportable.

Ensuite, si le paysage électoral des années 1960-1970 faisait apparaître une franche domination du Parti social-chrétien (CVP) en Communauté flamande et une franche domination des Partis socialiste et libéral en Communauté française, il en va tout autrement aujourd'hui. Les équilibres politiques qui soutenaient le dispositif de la loi du Pacte culturel ont complètement disparu. La conception de la vie chrétienne et le parti qui s'en revendique ont cessé d'occuper une position majoritaire en Communauté flamande depuis les élections de 2007. En revanche, le rapport de forces est resté à première vue plus classique dans le groupe linguistique français de la Chambre : sur les 61 députés francophones, le Parti socialiste (PS) et le Parti libéral (MR) sont majoritaires avec 34 sièges. Le CDH héritier du Parti social-chrétien n'en compte plus que 5, tandis que 22 sièges reviennent aux partis non traditionnels. Mais le parti dénommé *Les engagés* qui a succédé au CDH en 2022 a abandonné toute référence de principe à la conception de la vie chrétienne.

Il reste cependant que la loi du Pacte culturel rend de grands services à tous les groupes politiques à tous les niveaux de pouvoir, qu'ils correspondent ou non aux partis traditionnels. C'est évidemment ce qui explique son étonnante résilience. En effet, elle garantit à chaque groupe politique doté d'élus dans l'assemblée représentative de la collectivité politique en cause, qu'il s'agisse de l'État (pour le biculturel), de la Communauté, de la Région, de la Commission communautaire flamande ou française, de la Province ou de la Commune, le bénéfice d'une représentation proportionnelle dans les organes culturels, ce qui est avantageux pour chacun dans la mesure où tous courent le risque d'être un jour ou l'autre dans l'opposition. Ce n'est pas un hasard si les partis écologistes Écolo-Agalev-Groen, théoriquement opposés au système des piliers (souvent appelé «pilarisation»), se sont toujours montrés attachés à cette vertu de la loi du Pacte culturel. Entre 1975 et 2019, c'est ce groupe politique qui a introduit le plus de plaintes à la Commission nationale permanente du Pacte culturel (CNPPC), les partis dits chrétiens occupant la deuxième place sur ce podium³.

Enfin, l'inadaptation de la loi par rapport aux mutations des sociétés civiles flamande et francophone belges est de plus en plus frappante. Ces mutations rendent pour une part archaïques et donc injustes les catégories de bénéficiaires du pluralisme privilégiées par

la loi, à savoir les tendances idéologiques et philosophiques. De plus en plus nombreux sont les acteurs de la vie socioculturelle dans des domaines comme la défense de l'environnement, les droits de l'homme, la pauvreté ou le sort des réfugiés, qui ne peuvent plus se reconnaître dans ces catégories héritées du XIX^{ème} siècle. Il est significatif que la plupart des plaintes (50%) introduites par des utilisateurs auprès de la Commission nationale permanente du Pacte culturel entre 1975 et 2019 l'ont été par des groupements qui se sont identifiés comme neutres ou pluralistes⁴.

Sur le plan juridique, quatre facteurs contribuent aussi à rendre le modèle initial du Pacte culturel dépassé. Premièrement, les matières personnalisables sont arrivées dans l'escarcelle des Communautés en 1980. Or elles n'ont pas fait l'objet d'une extension et d'une adaptation de la loi du Pacte culturel. Deuxièmement, l'enseignement qui était à peine communautarisé en 1970 l'est devenu presque entièrement en 1988. Or la technique utilisée par le constituant en 1988 quand il s'est agi de protéger la diversité des tendances philosophiques et religieuses en matière scolaire potentiellement menacée par la communautarisation de l'enseignement est toute différente de celle qu'il avait employée en 1970 avec l'article 131. Cette fois-ci, la Constitution expose elle-même, dans l'article 24 révisé, les garanties que les Communautés doivent respecter et elle renvoie pour le surplus aux décrets. Ce qu'il faut souligner, c'est que la médiation d'une loi fédérale a complètement disparu. L'autonomie des Communautés s'en trouve évidemment mieux protégée.

Troisièmement, en 1970, le contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois n'existe pas en Belgique. Or l'apparition de la justice constitutionnelle en 1980 et ses développements en 1988 n'ont pas laissé indemne la loi du Pacte culturel à l'issue du contrôle de constitutionnalité que son article 20 a subi. La directive de l'équilibre idéologique et philosophique dans les nominations du personnel culturel des services publics a été déclarée inconstitutionnelle par l'arrêt on ne peut plus sévère de la Cour d'arbitrage rendu le 15 juillet 1993, un arrêt qui, soit dit en passant, n'a pas tout de suite empêché les partis politiques de poursuivre dans la voie des nominations partisans là où ils ont été encore en mesure de les organiser.

Quatrièmement, la loi du Pacte culturel a forcément été conçue en fonction du droit public belge de la culture auquel elle s'applique, dans l'état où ce droit se présentait au moment où le dit Pacte a été conclu. Or ce droit a connu des évolutions notables depuis lors. C'est surtout dans le domaine de l'audiovisuel que la loi est la plus manifestement obsolète. En effet, elle ne présuppose rien de moins que l'ancien monopole dont bénéficiaient les instituts publics de radiodiffusion. Elle est donc fatalement dépassée par les particularités que le principe de pluralisme doit revêtir quand il s'applique à un paysage audiovisuel envahi par les stations privées et bouleversé par les convergences de l'audiovisuel et des télécommunications.

Tous ces facteurs de dépassement du modèle que constitue la loi du Pacte culturel ne sont pas restés sans conséquences, tant du point de vue politique que du point de vue juridique. Sur le plan politique, tout d'abord, les responsables politiques flamands ont régulièrement plaidé en faveur de la scission de la CNPPC en trois chambres communautaires autonomes. En vain faute de révision de l'article 131 de la Constitution. Le clivage linguistique a en outre déteint au sein même de la Commission. Son fonctionnement a été interrompu entre le 9 mai 2016 et le 24 juin 2019. Elle souffre aujourd'hui encore de désaccords persistants entre les francophones et les néerlandophones à propos de la répartition des coûts de fonctionnement de l'institution.

Ensuite, on peut voir la négociation, entre 2004 et 2009 du côté francophone, et entre 2002 et 2006 du côté flamand, d'un pacte dit «associatif» visant à améliorer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif comme un révélateur d'un syndrome de momification ou de pétrification du Pacte culturel. Un des objectifs de ces «pactes associatifs» était de mieux garantir l'indépendance des diverses associations engagées dans des activités d'utilité publique par rapport aux pouvoirs subsidiaires. Il avait même été dit par certaines organisations francophones belges que ces pactes avaient vocation à «dépilarder» les rapports avec les pouvoirs publics. Outre cet objectif de garantie de l'indépendance des associations, ces pactes associatifs entendaient reconnaître la valeur d'utilité publique des diverses fonctions sociales assumées par le secteur associatif, renforcer la complémentarité entre celui-ci et le secteur public, préciser les responsabilités de l'un et de l'autre et stimuler la participation des associations à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. On le voit d'emblée : entre ces objectifs et ceux du Pacte culturel de 1973, les recoupements sont nombreux, même si le second se limite au secteur culturel, alors que les premiers cherchaient à couvrir tous les domaines où les associations peuvent contribuer à l'exercice de fonctions d'intérêt général. Or, rien n'a été fait pour hisser la loi du Pacte culturel à la hauteur des ambitions de ces pactes associatifs.

Enfin et surtout, tant du côté francophone que du côté flamand, on constate qu'un nombre croissant de décrets dans le domaine culturel élargissent le cercle des bénéficiaires du pluralisme au-delà de ceux que privilégie la loi du Pacte culturel, sans que la coordination avec les prescriptions de celle-ci soit toujours assurée.

III. Si le modèle de la loi du Pacte culturel est indéniablement dépassé, cela ne signifie pas que l'on pourrait se satisfaire de son abandon pur et simple. Il conviendrait de sauver les meilleures de ses dispositions et de corriger les autres pour les conformer aux exigences d'un pluralisme plus diversifié et plus ouvert aux courants qui ne se reconnaissent pas dans les partis et les piliers qui ont pignon sur rue.

Pour ne prendre que quelques exemples dans la catégorie des meilleures pratiques que la loi actuelle a pu engendrer, il est indéniable que la CNPPC fait œuvre utile quand elle condamne les bulletins communaux que la majorité au conseil communal transforme en moyens de propagande unilatéraux au détriment de l'opposition; ou quand elle fait respecter par ses avis et ses recommandations le principe de non-discrimination et de publicité dans l'octroi des subventions culturelles qu'une majorité homogène entend réserver à ses seuls amis; ou quand elle fait un travail préventif en répondant à des demandes de consultation émanant de secrétaires communaux ou de services publics culturels au moment où il s'agit de composer de manière équilibrée un conseil consultatif ou un organe de gestion; ou encore quand elle concilie deux parties en litige en s'inspirant au mieux de l'esprit de la loi. Rien de tout cela ne devrait être perdu.

L'on gagnerait à inscrire dans la Constitution les principes les plus fondamentaux qui devraient régir les rapports de reconnaissance mutuelle et de collaboration entre les associations engagées dans des activités d'utilité publique et les pouvoirs subsidiants et confier pour le surplus à chaque Communauté la mission de réécrire la loi du Pacte culturel sans en compromettre les acquis et en se hissant au niveau des exigences constitutionnelles de la démocratie participative. Telle est la formule que nous avons régulièrement défendue, mais jusqu'à présent en vain, depuis près de trente ans⁵.

En articulant la nouvelle autonomie culturelle des Communautés avec un principe de pluralisme soucieux d'équilibrer les rapports de force entre les familles politiques traditionnelles, la loi du 16 juillet 1973 était un révélateur fascinant des tendances lourdes du système constitutionnel et politique de la Belgique de cette époque. Cinquante ans plus tard, sa momification symbolise la force d'inertie d'un État frileux et négligent. Frileux parce que la révision de ce Pacte plus avantageux pour les partis politiques que pour les milieux associatifs et professionnels comporterait fatalement des risques pour les premiers; et négligent parce qu'il demeure indifférent à tous les signaux qui ne cessent de lui montrer que sa loi est dépassée par le fédéralisme tel qu'il a évolué.

NOTES

1. La présente contribution est une version très résumée d'une étude à paraître dans un prochain *Courrier hebdomadaire du CRISP*. Le lecteur y trouvera toutes les références et bien des développements qui n'ont pas pu trouver place ici.
2. Pour une analyse de ces règles, voy. H. DUMONT, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, vol. 2 : de 1970 à 1993, Bruxelles, Bruylant-Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1996 et V. de COOREBYTER, «Le Pacte culturel», *Dossier du CRISP*, Bruxelles, n°60, 2003, p. 34-55.
3. Cfr CNPPC, *Rapport annuel 2019*, p. 22.
4. Cfr CNPPC, *Rapport annuel 2019*, p. 21.
5. Voy. not. H. DUMONT, *Le pluralisme ...*, *op. cit.*, vol. 2, n° 1018 et sv. ; IDEM, «Quatre idées pour réviser la loi du Pacte culturel», in *Culture et citoyenneté. Pour un développement culturel durable*, Collection culture et éducation permanente, Communauté française de Belgique, n° 6, 2002, pp. 445 à 447 ; IDEM, «La loi du Pacte culturel», *C.H. du CRISP*, à paraître.

TÉMOIGNAGE

LA NAISSANCE DES HALLES DE SCHAERBEEK (1972 à 1974)

Entretien avec Philippe GROMBEER

D'après l'interview réalisée par le Centre d'étude d'histoire de l'Europe contemporaine de l'université catholique de Louvain, dans le cadre du programme d'histoire orale du domaine de recherche en histoire au sein de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le présent texte est extrait de la retranscription de ce grand entretien réalisé en juin 2015. Il a été revu par Roland de BODT pour passer de la forme parlée à la forme écrite.

Philippe GROMBEER (1946/2020) a été animateur d'une maison de jeunes (La Ferme V) et deviendra le premier directeur (fondateur) des Halles de Schaerbeek, à partir du milieu des années 1970 jusque dans les années 2000. Il a été le premier directeur du Théâtre des Doms¹ à Avignon, de 2002 à 2011.

Alors en fait, quand il m'a écrit – il faut savoir que Jo DEKMINE écrit très bien, il a beaucoup de poésie, il a beaucoup d'humour – c'est vrai que c'était très tentant de se dire : Ah? Oui, tiens! Il avait écrit une note d'intention en 1972. Superbe! Elle donnait vraiment une envie incroyable de voir ces Halles transformées en lieu ouvert presque jour et nuit : on pouvait y manger, boire, assister à un concert dans un coin, aller voir. C'était très séduisant. C'était aussi, dans cette idée d'être un grand espace de croisement, de rencontres, des habitants, des créateurs, de la vie... de la vie sociale et de la vie associative. C'était un projet très global qui était tout à fait dans cet esprit – je trouve – dans l'esprit de cette époque.

Et donc quand on s'est retrouvés pour la première fois et que j'ai rencontré ceux auxquels il avait pensé pour lancer le projet, il y avait en fait tout simplement, son adjoint qui s'occupait de la technique, qui était le directeur technique du Théâtre 140. C'était quelqu'un d'intellectuellement assez brillant, qui avait beaucoup de réflexions sur les cultures alternatives, surtout anglo-saxonnes. Il était très passionné par ce qui se passait en Angleterre,

aux États-Unis, en Hollande. Et donc il a apporté ce point de vue, ce qu'on appelait : «l'Underground». Il avait beaucoup d'intérêt pour les philosophes. Il lisait beaucoup, tout en étant régisseur de spectacle et directeur technique de nuit.

Il y avait quelqu'un qui s'occupait avec son frère d'un café qui était juste en face des Halles, qui avait l'originalité d'être un café tout à fait social. Les deux frères voulaient vraiment que les jeunes des écoles avoisinantes – puisqu'il y avait Sint-Lukas, une école flamande importante, et l'école sociale de la rue de la Poste – puissent venir, à midi, manger un spaghetti, manger un sandwich, dans ce café qui était juste en face de la façade des Halles. Et c'était devenu notre quartier général, puisqu'au début on n'avait même pas de bureau. Donc, moi, je donnais mes rendez-vous dans le café qui s'appelait le «Castaknokkel» qui était un terme bruxellois que je ne connaissais pas du tout, qui veut dire briser les jointures, je n'ai pas très bien compris l'origine, bref. Et, donc, ce café a eu un rôle-clé parce qu'il y a eu énormément d'associations, de comités de quartier, de mouvements contre les dictatures, etc., qui se réunissaient là. En tous cas, qui se retrouvaient souvent là.

Donc, ça bouillonnait... C'était la grande époque où on pouvait fumer dans les cafés, il n'y avait pas de jukebox, parce que c'était lui-même qui choisissait la musique, il mettait du Frank Zappa, du Pink Floyd, tout... ça a vraiment été un lieu bouillonnant... et c'est souvent là que les premiers projets des Halles sont nés. On a formé cette petite équipe : Jo DEKMINE, un peu le porteur, le porte-voix vers le politique, vers l'extérieur et la personnalité très inventive. Hubert DOMBRECHT qui était le responsable technique qui allait réfléchir et qui a eu un rôle-clé que vous allez découvrir, en lisant : parce que c'est lui qui a fait le suivi complet avec les architectes et qui a orienté l'aménagement des Halles, parce que les architectes n'étaient pas du tout formés à aménager un espace culturel comme la grande Halle. Daniel COLLARDIN qui était cet animateur de quartier qui tenait ce café et qui a vraiment lancé les toutes premières activités des Halles. Notamment les Halles, ouvertes sur les enfants du quartier. Un quartier très populaire, déjà, là c'était une immigration marocaine importante qui est devenue turque, entretemps. Et moi-même qui étais considéré comme l'animateur, le coordinateur du projet. C'est vraiment en janvier 74 qu'on a démarré comme ça. Voilà, j'étais le seul qui recevait un tout petit peu d'argent; les autres, rien du tout.

Et puis Jo DEKMINE avait déjà discuté – avant même qu'il me rencontre – avec ce qui allait devenir la COCOF, avec Jean-Pierre POUPKO, qui était alors le président de cette Commission de la Communauté culturelle d'expression française de l'agglomération de Bruxelles-Capitale. Et donc c'est eux qui ont donné une première subvention, renouvelée tous les trois mois. Dès 74. En fait, c'est seulement en décembre, enfin, fin de l'année, que la commune de Schaerbeek nous a refilé les clés du bâtiment et qu'on a pu commencer alors – les toutes premières activités se sont faites, en décembre 1974.

Donc une toute petite équipe qui est restée toute petite pendant longtemps. Il n'y avait pas vraiment de moyens. Alors, les objectifs étaient, très vite, d'utiliser ce lieu qui allait, en fait, d'une certaine manière répondre très, très, vite – mais ça c'était du fait de nos personnalités, des contacts qu'on a eu – à des besoins qu'on a repérés ou qui sont venus. Très vite. Par exemple, c'était clair qu'il y avait un besoin d'espace de jeu pour les enfants. Il y avait beaucoup d'enfants dans le quartier qui traînaient dans la rue. Et Daniel COLLARDIN, notre animateur, trouvait que ça, ça devait être un des rôles d'un lieu aussi gigantesque, aussi ouvert, aussi libre. Donc il a vraiment créé une structure qui est devenue un centre d'expression créatif, reconnu par le ministère de la Culture, au sein des Halles. Mais aussi on a pris contact avec des associations du quartier, des associations marocaines, turques, etc. Il y a eu, très vite, un lien avec la vie associative. Et moi mon rôle d'animateur culturel, venant de maison de jeunes, c'était aussi de créer du lien avec la vie associative, sur la ville. Donc, rapidement des gens ont pris contact ou c'est moi; enfin c'était dans les deux sens, en disant : «Tiens on aimerait bien faire une fête sur tel thème, est-ce qu'on peut utiliser les Halles?»

Pendant les dix premières années on a, vraiment, été une espèce de tremplin, de porte-parole de plein de projets, parce que ça bouillonnait dans les années 70. Et par exemple, la première fête qui a donné naissance à l'écologie, au mouvement écologique, s'appelait «la fête du soleil». Ce sont des gens qui sont venus nous trouver, qui ont dit : «Voilà, on voudrait envahir toutes les Halles, avec des artisans, des concerts, du théâtre de rue, des débats, vendre des trucs artisanaux et tout». Et cela s'appelait «la fête du soleil» pendant trois jours, dans les Halles. Et ce type d'initiative, cela s'est multiplié : les comités de quartiers qui luttaient pour la rénovation urbaine ont beaucoup utilisé les Halles; les groupements qui luttaient contre les dictatures militaires en Turquie ou au Maroc contre Hassan II, qui était quand même – on peut dire – un dictateur; au Brésil il y avait aussi une dictature militaire. Tous ces gens-là demandaient de faire des fêtes aux Halles. Et donc les Halles ont été un réceptacle incroyable de cette vie qui, voilà, voulait proposer des alternatives; puisque nous, on avait toujours dit qu'on ne voulait pas devenir une salle de meeting. Parce que ça, ce n'est pas notre rôle. Nous ce qu'on voulait c'est d'être plutôt un lieu festif et créatif où des artistes et des associations se croisent, expriment un projet, mais à travers quelque chose de vivant.

C'est pour ça qu'on a beaucoup insisté, même dans les rénovations, pour que le lieu reste le plus souple, le plus ouvert possible. Pour qu'on puisse y faire des choses très différentes. Et que les Halles ne se changent pas en une salle de théâtre, avec un plateau, etc. Donc, ça a toujours été l'objectif. Et en fait, les dix premières années, 1974/84. Je dis dix parce que ça correspondait au fait qu'il y a eu vraiment dix ans comme ça, sans aucun aménagement. Et puis, il y a eu le premier aménagement décrété par le ministre de la Culture de l'époque, le ministre-président qui était Philippe MOUREAUX. C'est lui qui a

décidé de débloquer de l'argent pour sauver le bâtiment, pas du tout pour l'aménager mais pour le sauver.

Donc, ces dix premières années, les Halles, c'était vraiment le lieu de référence de l'alternatif à Bruxelles. C'était le lieu des fêtes un peu surprenantes, de groupements artistiques, de vie... Comme, quand les femmes se sont battues, puisqu'on était un des pays où l'avortement était tout à fait pénalisé, on pouvait aller en prison quand on faisait un avortement, aussi bien les médecins que les femmes qui avortaient. Et là il y a eu un grand mouvement pour la dépénalisation de l'avortement et ils ont fait une grande fête aux Halles. C'est comme ça qu'on a eu toute une série de moments festifs importants, où il y avait du débat, de l'information, mais aussi de la fête. Par exemple, les mouvements psychiatriques qui voulaient un peu lutter contre la psychiatrie institutionnelle ont fait un grand rassemblement aux Halles; la première fois que les mouvements homosexuels ont voulu s'exprimer publiquement, donc vraiment dire voilà pourquoi nous voulons défendre la cause des homosexuels, ils ont demandé de faire une fête aux Halles, etc. Tout cela s'est réalisé, c'était donc extrêmement vivant, avec aussi des projets artistiques plus alternatifs, en chanson, en musique du monde, qu'on a appelé plus tard «la musique du monde», se sont faits aussi dans les Halles. Notre objectif était donc bien d'en faire un lieu très, très, ouvert au monde, et très ouvert aux dynamiques qui se passaient dans la société. Le fait qu'on n'avait pas d'argent, nous ne pouvions pas acheter de spectacle à l'époque. On n'avait pas l'équipement. Il fallait, à chaque fois, emprunter au ministère ou aux associations qui devaient elles-mêmes amener des trucs.

Ainsi, pendant dix ans on a vraiment fait ça avec les moyens du bord et avec la toute petite équipe. Je ne sais plus quand on a commencé à avoir un peu d'aide : par les projets qui aujourd'hui s'appellent ACS (agent contractuel subsidié), mais il y avait toutes sortes de noms avant. Voilà, donc ça c'est la première étape.

NOTES

1. Voir la narration de cette expérience dans : GROMBEER, Philippe (dir.), «Le Théâtre des Doms : 2001 > 2011, le voyage d'une décennie», Bruxelles, Belgique, Présence et Action culturelles ASBL, collection «Les Voies de la création culturelle», numéro 3, 2012 ; la collection est aujourd'hui reprise et développée par ARSENIC ASBL, à Herstal, Belgique.

TÉMOIGNAGE

LES DÉBUTS DE LA COMMISSION FRANÇAISE DE LA CULTURE DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE (à partir d'août 1972)

Entretien avec Charles-Étienne LAGASSE

D'après l'interview réalisée par la Maison des sciences de l'Homme de l'université de Liège, dans le cadre du programme d'histoire orale du domaine de recherche en histoire de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le présent texte est extrait de la retranscription de ce grand entretien réalisé en 2021. Il a été revu par Roland de BODT pour passer de la forme parlée à la forme écrite.

Charles-Étienne LAGASSE a vécu de près les premières années de la mise en place de la Commission française de la culture de l'Agglomération bruxelloise, au début des années 1970; avant de devenir le directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Culture bruxelloise, François PERSOONS (FDF), à la fin des années 70. Il rejoindra, par la suite, l'Administration générale du Commissariat aux relations internationales.

(...)

En 1972/73, j'ai fait un service civil. À l'époque, on pouvait remplacer son service militaire d'un an, par deux ans d'objecteur de conscience. J'ai atterri, après quelques détours, à ce qu'on appelait la CFC à l'époque, la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles-Capitale, qui était présidée par Jean-Pierre POUPKO. C'était un personnage haut en couleurs, qui a attiré à la fois des critiques et des louanges. Personnellement, j'ai trouvé que malgré tous ses côtés irritants, il avait vraiment une pensée sur une politique

culturelle et notamment dans les brochures éditées à l'époque, il y a deux brochures qu'il m'avait demandé de préparer pour expliquer la politique culturelle de la CFC, à différentes périodes. J'étais objecteur de conscience, donc bénévole si je puis dire, mais après, il m'a demandé de revenir. Il m'a recruté, quoi! Il m'a recruté comme chef de cabinet! Donc, j'étais vraiment à côté de lui pour toute une série de politiques et on pourra peut-être revenir sur les originalités des politiques de la Commission, à l'époque. Elle a été tout de même très originale, dans toute une série de dossiers : on inventait une politique culturelle franco-phone à Bruxelles, à ce moment-là.

Pour revenir sur le service civil, j'ai d'abord été affecté, à ma demande, auprès d'une association pacifiste qui faisait de l'information, justement pour les objecteurs de conscience, sous la direction de Jean VAN LIERDE, dont vous avez peut-être entendu parler. Il a été un des tout premiers – historiques – objecteurs de conscience; il a même fait de la prison pour cela, etc. Donc j'ai travaillé pour lui pendant quelques mois, puis le jeu des ASBL a fait que je me suis retrouvé le premier (au sens chronologique) secrétaire de ce qu'on appelle la CNAPD aujourd'hui. Donc, j'ai été celui qui a instruit le dossier de reconnaissance. Ça s'appelait le Comité national d'Action pour la Paix et le Développement. Aujourd'hui, le mouvement a conservé les mêmes initiales mais elles recouvrent une autre appellation. Enfin, c'est la même philosophie. Et donc on a organisé, à ce titre-là, les marches contre la guerre du Vietnam, des marches contre le plan VANDEN BOEYNANTS, etc. Mais à un moment, après sept-huit mois, je me suis senti vraiment mal à l'aise parce que je voyais vraiment un noyautage de l'association par des milieux communistes, du Parti communiste, des satellites du Parti communiste, etc. Et donc j'ai demandé à pouvoir quitter l'organisation. Et plutôt que d'aller nettoyer des camions (comme l'imposait le statut d'objecteur de conscience, par défaut de toute autre affectation), je me suis rappelé que Monsieur POUPKO m'avait dit précédemment – parce que je l'avais rencontré à l'occasion de la sortie d'un bouquin que j'avais publié en 73 : «Si vous cherchez une affectation, je peux vous engager dans ma toute nouvelle Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles-Capitale. J'ai besoin des jeunes». Et donc je me suis adressé à lui, en disant : «Écoutez. Voilà je suis libre». Et il m'a pris. J'ai d'abord travaillé sur les crèches puis assez rapidement, il m'a demandé d'être son collaborateur proche et je suis devenu son chef de cabinet. La morale de l'histoire c'est : qu'on ne programme pas sa carrière. Moi, je me voyais plutôt travailler dans le droit public; ce que j'ai fait d'ailleurs et aussi au FNRS¹ sur l'URSS, etc. Donc j'ai pas mal dérivé et encore cumulé. J'ai travaillé dix ans, parallèlement à mes autres activités, sur cette thèse sur l'Union Soviétique. C'était un peu ça mon «plan de départ» et puis voilà... Les circonstances de la vie vous orientent et puis aujourd'hui, je me retrouve face à vous pour parler de la culture. Ce que je n'aurais jamais imaginé, il y a quarante ou cinquante ans.

Mais ceci dit, l'intérêt pour les politiques culturelles est venu du fait de ma participation à la Commission française de la Culture, à cette équipe avec des gens qui étaient tout à fait créatifs. Il y avait Jean-Luc OUTERS; il y avait également Patricia VINCART; il y avait

toute une série de gens qui ont vraiment su inventer – au fil des années – une politique culturelle bruxelloise sur des gros dossiers, que ce soit l'éducation permanente à Bruxelles, les débuts de la vidéo communautaire, le dossier des Halles de Schaerbeek, la Maison de la Francité, les accords avec le Québec et d'autres communautés francophones d'Europe, etc. Donc, tout cela a réellement été inventé, à partir de ce moment-là.

Dans les premières années de la décennie 70, le cabinet était fort réduit. J'étais un peu le secrétaire particulier de Jean-Pierre POUPKO. Enfin, il avait une secrétaire; à cette époque-là, on avait des secrétaires qui tapaient encore le courrier sur des machines à écrire, à l'ancienne. Je lui préparais ses dossiers, pour les réunions, pour les travaux de la Commission. La structure de la Commission était calquée sur celle des CPAS²; c'est-à-dire qu'il y avait une équipe de onze mandataires politiques, élus au second degré par le groupe linguistique français du Conseil d'Agglomération. Ils se réunissaient toutes les semaines ou tous les quinze jours. Et il fallait préparer les dossiers. Un peu comme un bourgmestre ou un président de CPAS. J'étais un peu le filtre entre le reste de l'administration et le président. Le patron de l'administration était Georges VAN HOUT qui en était un secrétaire, un peu comme un secrétaire communal. Une personnalité connue aussi puisqu'il était le patron de «La Pensée et les Hommes»³ à l'époque. Il avait son émission à la télé. Et donc moi je touchais à tout, forcément. J'étais en contact avec tous les services et c'est à ce titre-là que j'ai pu voir se faire la politique culturelle bruxelloise et parfois mettre ma petite touche. Par exemple, tout ce qui concernait la Maison de la Francité avec André PATRIS; vraiment j'ai joué un rôle très actif sur ces dossiers-là. Toutes les relations internationales avec le Jura, le Val d'Aoste, les communautés francophones, etc. La création de la Maison du Québec à Québec. Donc une antenne de la Maison de la Francité, à Québec en 1980... Avant même la Communauté française! Au moment même où la Communauté française hésitait encore. J'ai vu passer des dossiers très importants sur tout ce qui concernait le patrimoine, les infrastructures. Il y avait Jean-Luc OUTERS, qui est l'auteur que vous connaissez, qui était responsable de l'éducation permanente. Donc, il a vraiment créé toute une politique de soutien aux milieux de l'éducation permanente en général, tout le secteur audiovisuel avec une base pour les premières ASBL de vidéo à Bruxelles. Le gros dossier contentieux sur les Halles de Schaerbeek, qui devaient être détruites, et que la CFC a sauvegardées. Et aussi toute une politique de soutien à la petite enfance.

(...)

NOTES

1. FNRS : Fonds national de la recherche scientifique qui soutient notamment la recherche doctorale.
2. CPAS : Centre public d'aide sociale dans une commune ou une agglomération. On peut mesurer ici combien la structure de la Commission a évolué, au cours de ces cinquante années.
3. «La Pensée et les Hommes» est le titre d'une émission de radio et de télévision de philosophie laïque et pluraliste. C'est également une revue de philosophie laïque, en langue française, depuis près de cinquante ans.

TÉMOIGNAGE

TÉMOIGNAGE SUR LES ANNÉES FONDATRICES

Jean-Louis LUXEN

Le témoignage de Jean-Louis LUXEN offre un regard de première main sur l'exercice de la fonction ministérielle, durant les premières années de la décennie 70. Il nous offre une contribution originale qui constitue un regard rétrospectif, à cinquante ans des faits. Elle complète et elle nuance très utilement les travaux de compilations de la première partie de cet ouvrage et les autres témoignages réunis.

Comme il l'explique, Jean-Louis LUXEN a participé aux divers cabinets ministériels du monde social-chrétien entre 1968 et 1972. Il exercera des fonctions de chef de cabinet-adjoint puis de chef de cabinet, notamment au côté du ministre de la Culture française, Jean-Pierre GRAFÉ, à partir d'avril 1974 et du ministre Henri-François VAN AAL, qui lui succèdera pour plusieurs années, dès octobre 1974.

Avec le recul du temps, la période 1970/74 apparaît déterminante pour le lancement de l'autonomie culturelle. Elle a été préparée, dès 1968, par l'élaboration du «Plan de développement culturel» (Plan WIGNY) et a préparé, à son tour, les décisions structurelles ultérieures. En sorte qu'en 1980, quand un gouvernement autonome a été mis en place, désormais hors de l'Exécutif national, tous les domaines de la compétence de la Communauté française étaient couverts par de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

Ces progrès significatifs ont été réalisés par la combinaison de deux principales approches :

- d'une part, la dynamique assurée par la réunion de matières complémentaires : les arts et lettres, la jeunesse et les loisirs, les sports, le patrimoine et l'audiovisuel. Cette approche globale contraste avec la situation d'autres pays, dont la France où les «Affaires culturelles» sont séparées de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation permanente;

- d'autre part, les différentes mesures se sont inscrites dans une *planification globale*. Les cinq tomes du plan WIGNY, centrés sur les équipements et les institutions comme les maisons de la culture et les centres sportifs, ont été complétés, sous le cabinet PARISIS, par le sixième tome relatif à l'éducation permanente. Le plan quinquennal ne fut réalisé qu'en dix ans, mais il avait fixé les objectifs et tracé une feuille de route mobilisant et cadrant les énergies.

La dimension internationale est très importante. Dès l'abord, les grandes orientations ont été dégagées en liaison avec le Conseil de l'Europe, observatoire éclairé des situations culturelles et sociales, fécond laboratoire d'idées et d'expériences. Robert WANGERMÉE y coordonnait une série d'études sur les politiques culturelles dans les différents pays. Le passage de la démocratisation culturelle vers la démarche de démocratie culturelle était piloté par Marcel HICTER, relayé par Étienne GROSJEAN et Henry INGBERG. La Communauté française, sous la férule de Max WASTERLAIN, hébergeait le «clearing house» couvrant le sport en Europe. Alors que j'étais rapporteur pour la préparation de l'année européenne du patrimoine de 1975. Une forme de dialectique se développera de la sorte entre les orientations du Conseil de l'Europe et les options de la Communauté française. De son côté, l'UNESCO organisait, à Helsinki, une Conférence sur les politiques culturelles en Europe et adoptait, en 1970, la Convention contre le trafic des biens culturels et, en 1972, la Convention du Patrimoine mondial à la mise en œuvre de laquelle je serai, par la suite, étroitement associé.

Ces avancées majeures ont été rendues possibles par un large consensus politique entre socialistes et sociaux-chrétiens pour l'adoption de décrets structurants. L'objectif commun prévalait de bien positionner la Communauté française, dans un esprit démocratique et pluraliste. Cette conjonction des vues s'est maintenue à travers la succession de huit ministres en charge de la culture entre 1968 et 1980, de personnalités contrastées et complémentaires. Pierre WIGNY, culture classique et planification; Albert PARISIS, ouverture au pluralisme; Charles HANIN, synthèse entre culture, éducation permanente et sports; Pierre FALIZE, lettres et lecture publique; Jean-Pierre GRAFÉ, théâtre et sports pour tous; Henri-François VAN AAL, l'international et l'audiovisuel (décret RTBF et lancement des télévisions communautaires); Jean-Maurice DEHOUSSE, BD et cinéma; Michel Hansenne, éducation permanente et formation.

Outre les bonnes relations entre les ministres, la composition des cabinets ministériels assurait une continuité opérationnelle. Continuité du côté social-chrétien, avec Georges-Henri DUMONT, chef de cabinet de 1968 à 1973, puis moi-même, de 1974 à 1981. Et, du côté socialiste, Valmy FÉAUX, chef de cabinet-adjoint, pendant toutes ces années. Des conseillers assuraient aussi une continuité : Étienne GROSJEAN et Jacques VAN DAMME, de 1968 à 1973; Roger DEHAYBE à partir de 1974 ainsi que Philippe MONFILS, ancien du cabinet PARISIS.

Sous la législature 1974-1977, le gouvernement TINDEMANS n'avait pas une majorité au Conseil culturel de la Communauté française. Pour permettre de se coordonner, tous les deux mois, Roger DEHAYBE, directeur du Foyer culturel du Sart-Tilman, acceptait de recevoir discrètement à Colonster un groupe de réflexion composé d'Armand DELCAMPE, Henry INGBERG, Georges LIÉNARD, Rosine LEWIN, Jean LOUVET et moi-même. Par ailleurs, pour faire aboutir les décrets, notamment celui sur l'éducation permanente, une liaison étroite était assurée avec Jean-Maurice DEHOUSSE, chef du groupe socialiste. Un esprit de coopération et une confiance mutuelle ont fait que, lorsque Jean-Maurice DEHOUSSE est devenu ministre en 1979, il me demanda de rester comme chef de cabinet pendant qu'il constituait son équipe autour de Roger DEHAYBE et Valmy FÉAUX. Situation plutôt exceptionnelle.

En termes de gouvernance, il faut relever que, pour toutes les matières de la Communauté française, le cabinet du ministre comptait alors vingt-cinq personnes, tous niveaux confondus, dont cinq de niveau 1. Tous étaient logés sur un plateau du Britania House, rue Joseph II. Dès lors, une coopération régulière avec l'Administration était indispensable. Pas une semaine ne passait sans réunion de travail entre le cabinet et l'Administration. Il en résulta une forte implication des agents du ministère. André VAN AELBROUCK, futur directeur général de la Culture, était rapporteur pour le plan WIGNY, dont toute la dimension «infrastructure» était pilotée par Max WASTERLAIN, directeur général de l'ADEPS, tandis que les actions «Sport pour tous» se préparaient avec Georges GYPENS. Ensuite, Étienne GROSJEAN, Marcel DEPRez, Henry INGBERG étaient étroitement associés pour l'action culturelle. De même, dans la direction générale des Arts et Lettres de Jean REMICHE : René LÉONARD et Francis DELULLE, pour les arts plastiques, Constant PIRLOT, pour le lancement de l'inventaire du patrimoine, Émile CANTILLON puis Henri INGBERG, pour le cinéma, Max VANDERMAERSBRUGEN, pour la musique et l'enseignement artistique.

Autre contraste avec les évolutions ultérieures : le ministre avait *pleine autorité* pour présenter et défendre les projets de décrets. Il pouvait directement réglementer un domaine par arrêté royal, notamment l'arrêté «Jeune Théâtre» qui allait dynamiser les arts de la scène ou les arrêtés de structuration de l'enseignement artistique. Ou bien encore, c'est par une simple circulaire ministérielle que furent lancés les Centres d'Expression et de Créativité ou les programmes de «Sport pour tous», avec les marches ADEPS. C'est aussi par simple décision ministérielle qu'un soutien fut apporté aux premières démarches féministes, comme le périodique *Voyelle* de Jeanne VERCHEVAL ou les *Cahiers du GRIF* de Françoise COLLIN, Éliane BOUCQUEY et Marie DENIS.

En juillet 1973, entra en vigueur la loi du Pacte culturel. Dans les centres culturels, maisons de jeunes et autres institutions culturelles ou sportives, la majorité politique devait accepter une participation pluraliste. Hélas, la diversité des «tendances idéologiques et

philosophiques» qui était prescrite a été interprétée comme une représentation proportionnelle des partis politiques. Or ce n'est que pour la RTBF que la loi prescrit une telle représentation par les partis. De cette dérive fâcheuse a résulté une politisation de l'action socioculturelle, au détriment d'une participation des associations culturelles ou sportives pluralistes ou de celles qui refusaient de se voir attribuer une étiquette politique.

Malgré le consensus politique général sur la pertinence d'un soutien public à la vie culturelle, il convient de relever une *importante différence d'approche*. Par ses références historiques, les socialistes privilégiaient les institutions, en invoquant la légitimité des autorités publiques élues. Tandis qu'au Mouvement ouvrier chrétien (MOC, auquel je me rattachais), tout en reconnaissant cette légitimité, était promue une *action collective non-étatique*. Cela demandait une reconnaissance effective des grands mouvements d'éducation permanente (pour adultes comme pour la jeunesse). La préoccupation était de soutenir les associations volontaires et les initiatives de citoyens engagés. Le MOC a aussi toujours beaucoup investi dans la formation de ses animateurs (syndicaux, mutuellistes ou culturels). Certes, ces organisations ont à s'impliquer dans les structures pluralistes comme les centres culturels. Mais, pour le faire avec dynamisme, elles doivent d'abord être confortées, et tout particulièrement celles à l'œuvre dans les milieux populaires. Il faut aussi avoir à l'esprit que, à cette époque, les ministères de la Culture dans les démocraties populaires d'Europe de l'Est donnaient l'image d'instruments du pouvoir et suscitaient la méfiance envers des institutions contrôlées par le politique. Heureusement, avec l'aide d'Irène PÉTRY, qui présidait les Femmes prévoyantes socialistes, et de Jean-Maurice DEHOUSSE, le décret de soutien aux organisations d'éducation permanente et de promotion socioculturelle des travailleurs put être adopté. Ce décret conforta aussi bien les Femmes prévoyantes et Présence et Action culturelles que Vie féminine et les Équipes populaires du MOC, et spécialement l'ISCO, Institut supérieur de Culture ouvrière, où je fus formateur de 1966 à 1976 avant de l'être dans son prolongement, la FOPES, de 1976 à 2005. Il convient de relever que de nombreux animateurs socialistes suivirent le curriculum de l'ISCO ou de la FOPES. Signe d'un rapprochement dans l'action de terrain entre socialistes et démocrates-chrétiens.

Encore faut-il éviter que ces grandes organisations ne s'institutionnalisent pas à leur tour et veiller à ce que des mécanismes de reconnaissance assurent une ouverture constante aux très diverses *initiatives émanant du milieu associatif*. Ces initiatives explorent souvent des voies nouvelles d'action sociale et culturelle, en écho aux changements sociétaux. Le mécanisme des contrats-programmes vise à offrir cette souplesse dans les interventions de soutien public.

Pendant toutes ces années, le regroupement des ressources visait les seuils d'efficacité et de rayonnement des actions de la Communauté culturelle francophone. En 1979, Jean-Maurice DEHOUSSE introduisit une répartition entre les crédits pour la Wallonie et pour Bruxelles. Certes, il importait que l'action sociale et culturelle soutienne les efforts de recon-

version de la Wallonie. Mais j'ai toujours regretté cette dispersion des moyens. Il est, en effet, essentiel d'entretenir une *solidarité francophone* et tout à fait possible de distinguer les réglementations générales et l'action concrète d'opérateurs branchés sur les besoins régionaux et à l'écoute des attentes locales. Aussi, pour l'Ardennais que je suis, Bruxelles reste notre capitale culturelle.

ANALYSE

UN COMBAT POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE : le droit à la formation tout au long de la vie

Amélie ROUCLoux

La notion d'éducation permanente se forge, au fil des années 1965 à 1975. Par rapport à la notion d'éducation populaire, elle charrie des conceptions nouvelles qui témoignent des enjeux sociétaux de l'époque. Face aux évolutions de ce temps de grands bouleversements, elle est orientée dans le sens de «la formation tout au long de la vie». À la fin des années 1960 et au début des années 1970, la question de la formation de promotion sociale des travailleurs et des travailleuses – notamment à travers le nouveau système des «crédits d'heures» – a un effet structurant sur l'évolution de l'idée d'éducation permanente. Le texte de cette contribution a été relu et commenté par Marie-Thérèse COENEN et François WELTER.

Amélie ROUCLoux est historienne, attachée au CARHOP, le Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière et populaire. Elle dresse pour nous un panorama général des articulations entre crédits d'heures, promotion sociale et éducation permanente.

Libérer du temps de formation sur le temps de travail est un combat de longue date du mouvement ouvrier. Dès la fin du dix-neuvième siècle, des voix se font entendre et des initiatives sont prises pour défendre l'éducation populaire et la formation ouvrière. L'objectif est de former des militant.e.s, mais aussi de favoriser l'émancipation des ouvriers, des ouvrières et de leur famille par l'acquisition de culture et de connaissance dans un contexte où, avant 1914, il n'existe aucune loi qui impose l'obligation scolaire.

Ces revendications accompagnent le mouvement ouvrier tout au long du vingtième siècle. En 1921, le mouvement ouvrier remporte des victoires d'importance pour le droit à la formation avec l'obtention de la loi des 3 x 8 heures, qui limite le temps de travail, et de l'arrêté royal du 5 septembre octroyant des subventions aux œuvres complémentaires à l'école, qui soutient les initiatives socioculturelles. Les années 1960 et 1970 constituent une autre séquence importante de ce combat avec l'instauration des crédits d'heures, qui donnent droit à des absences du travail rémunérées à des fins de formation.

Le développement des crédits d'heures s'inscrit dans un contexte spécifique. D'une part, la promotion sociale des travailleurs et des travailleuses est encouragée. D'autre part, la Communauté culturelle française est créée et son projet politique de démocratie culturelle s'impose. Il suppose de réunir au moins deux conditions : la conquête du temps libre avec, son corollaire, la conquête d'un temps de formation, le tout afin d'améliorer le «droit à la culture», et le soutien des initiatives socioculturelles par les pouvoirs publics afin d'encourager «l'offre culturelle».

Améliorer le droit à la culture

Durant les années 1950 et 1970, les revendications en matière de droits culturels occupent une place de choix dans les mobilisations du mouvement ouvrier. Tout converge pour les porter sur le devant de la scène. D'une part, si le nombre d'enfants et d'adolescent.e.s fréquentant les écoles primaire et secondaire inférieur triple pendant cette période, le nombre de jeunes d'origine sociale modeste qui quittent l'école à 14 ans pour le travail reste important. Pour ces jeunes, il importe de proposer à la fois des formations qualifiantes et des formations culturelles en vue de leur émancipation et de leur promotion sociale. D'autre part, l'avènement de la concertation sociale impulse de nouvelles initiatives d'éducation populaire afin de former les délégué.e.s syndicaux. Toutes ces dynamiques nécessitent de libérer du temps de travail en faveur du temps de formation.

La loi de promotion sociale

Déjà dans l'Entre-deux-guerres, le cumul du temps de travail et du temps de formation pour les jeunes travailleurs et travailleuses est dénoncé par les organisations ouvrières, et par la Jeunesse ouvrière chrétienne – féminine (JOC-JOCF) en particulier. Le mouvement jociste revendique non seulement l'accès aux formations techniques, mais aussi aux formations plus généralistes, visant à la promotion socioculturelle et à l'émancipation des jeunes travailleurs et travailleuses. Une des solutions préconisées est la réduction du temps de travail sans perte de salaire.

À la fin des années 1950, le mouvement jociste, et par la suite les jeunes syndicalistes, revendiquent l'octroi de «crédits d'heures» pour les travailleurs et travailleuses entre 14 et

25 ans afin qu'ils et elles poursuivent leur formation professionnelle et technique dans le cadre de leur temps de travail sans perte de salaire¹. Sur le terrain, l'idée fait son chemin et se concrétise. Sous la pression de centrales professionnelles, certaines commissions paritaires instituent des crédits d'heures permettant aux travailleurs et travailleuses de prêter cinquante pour cent de leur formation durant leurs heures de travail, pour autant qu'il s'agisse de cours jugés utiles aux fonctions exercées au sein des entreprises. Pour le Mouvement ouvrier chrétien, il ne saurait être question de limiter les crédits d'heures aux formations professionnelles. En 1959, le mouvement jociste et la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) lancent une pétition pour l'octroi de six jours de «congé culturel» par an dédiés à la formation générale. Elle récolte plus de cinquante mille signatures².

La même année, le Parlement et le Conseil national du Travail (CNT) rédigent un avant-projet de loi instaurant le «congé culturel». La loi dite «de promotion sociale» est ensuite déposée par le ministre de l'Emploi et du Travail du gouvernement LEFÈVRE (25 avril 1961 – 24 mai 1965), Léon SERVAIS (PSC-CVP). Elle est adoptée le 1^{er} juillet 1963 et comprend deux volets. Le premier est relatif à la formation générale (intellectuelle, morale et sociale) dispensée par une organisation de jeunesse agréée ou par une organisation syndicale. Les travailleurs et travailleuses entre 16 et 25 ans obtiennent une semaine de congés culturels par an afin de parfaire leur formation générale. De 1963 à 1973, trois à six mille jeunes en bénéficient. Le second volet est relatif à la formation professionnelle (qualification professionnelle et réadaptation des sans-emploi). L'ensemble des travailleurs et travailleuses obtiennent des crédits d'heures pour les seules formations professionnelles, sous condition d'accord sectoriel. Ils et elles perçoivent des indemnités de promotion sociale (primes en cas d'études en cours du soir terminées et réussies)³.

La loi sur les crédits d'heures

Le mouvement ouvrier reste mobilisé car les freins à l'utilisation des crédits d'heures sont nombreux et la reconnaissance des formations générales reste limitée. Au niveau des formations professionnelles, les indemnités ou primes octroyées sont loin de compenser la perte de salaire et les pressions des employeurs sont dissuasives. Pour ce qui concerne les formations générales, les crédits d'heures ne sont pas reconnus et rien n'est mis en place pour faire du «congé culturel» un temps effectivement dédié à la formation⁴. Tant du côté chrétien que du côté socialiste, les organisations syndicales deviennent les figures de proue du combat pour l'obtention des crédits d'heures⁵. En décembre 1970, elles remettent au gouvernement, en front commun, un texte décrivant leur projet. Elles réclament l'élargissement du crédit d'heures pour les formations générales aux travailleurs et travailleuses âgé.e.s de plus de 25 ans; la possibilité pour les moins de 25 ans de s'absenter de leur travail pendant un nombre d'heures égal au nombre d'heures consacrées à la formation et ce, sans perte de salaire; le renforcement du soutien aux formations générales. Ce texte donne

le coup d'envoi de plusieurs mois d'actions syndicales, de discussions avec le monde politique et de négociations avec le banc patronal.

La finalité des crédits d'heures est au cœur des tensions et des débats. Le gouvernement est favorable à leur octroi pour les formations professionnelles, dans une optique de promotion sociale des travailleurs et des travailleuses. Pour les employeurs, ceux-ci doivent uniquement servir aux formations sectorielles courtes. Si les organisations syndicales ne sont pas opposées à l'utilisation des crédits d'heures pour la formation professionnelle des travailleurs et des travailleuses, elles insistent néanmoins pour que ces formations soient animées par des objectifs émancipateurs et de promotion sociale. Elles s'inquiètent que le banc patronal n'utilise les crédits d'heures que pour répondre aux besoins ponctuels des entreprises, grevant ainsi l'enrichissement des compétences professionnelles des travailleurs/travailleuses-étudiant.e.s. Enfin, les organisations syndicales revendiquent la valorisation des formations générales ayant pour objet le développement de la personnalité⁶.

En octobre 1971, le gouvernement met en marche le processus législatif et le ministre de l'Emploi et du Travail du gouvernement EYSKENS IV (17 juin 1968 – 20 janvier 1972), Louis Major (PSB-BSP), sollicite l'avis du CNT. La proposition de loi qui ressort de ces discussions paritaires constitue un pas en avant, mais ne rencontre pas l'ensemble des attentes des organisations syndicales. La CSC surtout déplore que les formations générales ne soient toujours pas reconnues pour l'obtention des crédits d'heures. En effet, le ministre ne s'exprime que pour les formations professionnelles pour lesquelles il étend l'accès, sans condition, aux adultes de moins de 40 ans et uniquement à partir de la deuxième année. Le nouveau gouvernement EYSKENS V (20 janvier 1972 – 26 janvier 1973) reprend le processus. Le 25 janvier 1972, le développement progressif du régime des crédits d'heures est inscrit dans l'accord gouvernemental et d'importantes sommes sont débloquées pour le dispositif⁷. Toutefois, la législation tardant à élargir les conditions d'accès, le succès n'est pas au rendez-vous. Le budget n'étant pas consommé, une partie est utilisée pour les projets du Conseil culturel de la communauté française.

Le 10 avril 1973, la loi sur les crédits d'heures – également appelée la loi «GLINNE» du nom de son promoteur, le ministre de l'Emploi et du Travail du gouvernement LEBURTON I (26 janvier 1973 – 23 octobre 1973) Ernest GLINNE (PSB-BSP) – reprend le projet de Louis MAJOR⁸. Pour la CSC, il faut aller plus loin en ce qui concerne les formations générales car elles ne sont toujours pas suffisamment prises en compte. C'est finalement sous le gouvernement TINDEMANS (25 avril 1974 – 11 octobre 1978) que la Confédération trouve un relais politique sur cette question en la personne du ministre de l'Emploi, du Travail et des Affaires wallonnes, Alfred CALIFICE (PSC). L'arrêté royal de 1974 étend le crédit d'heures aux cours de formation générale en vue de la promotion économique, sociale et culturelle des travailleurs et des travailleuses⁹. Outre les cours de promotion sociale, les formations patronales, ou les cours de niveau universitaire dispensés le soir, l'octroi des

crédits d'heures peut être accordé pour les cours dispensés par les organisations d'éducation permanente reconnues par le Département de la Culture française¹⁰.

Ces avancées législatives tardent à se traduire sur le terrain. À peine deux à trois pour cent des salarié.e.s à temps plein sur une période de dix ans en bénéficient effectivement. Au moins un tiers ne sollicite pas les crédits d'heures, principalement par crainte des réactions des employeurs ou, dans une moindre mesure, des collègues surchargé.e.s à cause des heures d'absence des bénéficiaires du congé éducatif. La limite des 40 ans, le remboursement plafonné des salaires et l'offre limitée des formations expliquent également l'usage limité des crédits d'heures. Il faut attendre le 22 janvier 1985 et la Loi de redressement pour voir introduire le congé-éducation payé qui permet à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de s'absenter du travail pour se former sans perte de salaire. Parallèlement, l'offre de formation s'étoffe de plus en plus¹¹.

Encourager l'offre culturelle

Corollairement à l'obtention des droits culturels, le mouvement ouvrier revendique le développement de l'offre culturelle. Ces revendications s'ancrent dans un contexte politique et institutionnel favorable. L'époque est à l'émancipation et à la réalisation des utopies. Les politiques culturelles francophones et l'élargissement des conditions d'accès aux congés-éducation permettent un foisonnement d'initiatives associatives tandis que le mouvement ouvrier renforce ses offres de formations générales.

La démocratie culturelle comme moteur

Les années 1950 et 1960 sont marquées par un retour en force de la notion de «culture pour tous», considérée comme un excellent moyen de lutter contre les totalitarismes. L'ère de la démocratisation de la culture bat son plein, l'idée est de renforcer l'accès à la culture, via les théâtres, les expositions, etc. En Belgique, le mouvement ouvrier prône plutôt la notion de démocratie culturelle où chaque citoyen.ne est en mesure de réaliser ses propres créations. Les actions de diffusion culturelle deviennent secondaires dans cette version, ce qui importe d'abord, ce sont des actions d'animation¹².

Aussi, accompagnant leurs revendications pour les crédits d'heures, les mouvements ouvriers chrétien et socialiste développent leurs propres structures d'éducation permanente. Côté chrétien, le MOC crée le Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP) en 1961, l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO) en 1962, et la Fondation Travail-Université (FTU) en 1967¹³. En 1973, le MOC, la CSC et l'université catholique de Louvain (UCL) créent la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES). Il s'agit d'une faculté pour adultes, organisée comme une université de la première chance,

accessible via un examen d'entrée¹⁴. Côté socialiste, la Centrale d'éducation populaire devient Présence et Action culturelles (PAC) en 1969. La Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) met sur pied la Fondation André RENARD en 1966 et le Centre d'Éducation populaire André GENOT (CEPAG) en 1976¹⁵. Entre 1973 et 1974, la régionale de la FGTB Bruxelles-Hal-Vilvorde s'associe avec l'université libre de Bruxelles (ULB) pour tenter une expérience d'université syndicale¹⁶. En 1977, d'autres régionales de la FGTB et le MOC s'associent pour mettre sur pied la Formation pour l'université ouverte de Charleroi (FUNOC).

La Communauté culturelle française comme soutien

Parallèlement au foisonnement d'initiatives dans l'esprit de la démocratie culturelle, les années 1960 sont aussi une décennie où les clivages linguistiques se renforcent. Depuis 1958, la culture est confiée à un ministère spécialement dédié, celui des Affaires culturelles. Suite aux tensions communautaires de plus en plus fortes, le principe de l'autonomie culturelle des Communautés est reconnu. En 1970, la première réforme institutionnelle marque la reconnaissance des trois communautés culturelles qui composent la Belgique. Les Conseils culturels sont formés, et sont compétents dans les matières culturelles et éducatives.

C'est ainsi que le ministère de la Culture française d'abord et la Communauté culturelle française ensuite disposent d'outils législatifs pour mettre en place des politiques culturelles ambitieuses. En 1968, la politique culturelle est impulsée par un plan quinquennal publié sous la direction de Pierre WIGNY (PSC-CVP), ministre de la Culture française. L'un des principaux rédacteurs est Marcel HICTER, théoricien de la démocratie culturelle. En 1971, son successeur, Albert PARISIS (PSC) publie *Culture et communauté* où, avec le concours de membres de l'administration et celui d'intellectuels chrétiens et socialistes, il décrit les enjeux politiques de la démocratie culturelle ainsi que des pistes de mise en œuvre. Le 16 juillet 1971, l'arrêté royal établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente. Les enjeux concernant les crédits d'heures ne sont jamais loin de ceux du soutien aux associations.

Document : Discours de Jean-Pierre GRAFÉ (PSC), ministre de la Culture française, au Conseil culturel, 21 mai 1974.

«La législation récente sur les crédits d'heures est une étape importante dans la reconnaissance de ce droit à l'éducation permanente. Et nous savons que la tendance va dans le sens de l'élargissement de son champ d'application. Encore faut-il en parallèle permettre la promotion de programmes et d'actions de formation, selon des méthodes et en fonction des préoccupations propres aux milieux populaires : le milieu ouvrier, le

milieu rural ou les autres milieux restés étrangers au développement de l'enseignement supérieur»¹⁷.

Durant la décennie qui suit, le soutien à l'offre culturelle ne faiblit pas. Le 8 avril 1976, le décret «fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socioculturelle des travailleurs pour l'éducation permanente» est voté. Il permet de renforcer les structures d'éducation permanente des adultes issu.e.s des milieux populaires avec un chapitre, le deuxième, qui leur est totalement dédié. Le décret permet à la structure de formation du MOC, le CIEP, d'être reconnue, de même que les formations syndicales telles que, côté socialiste, le CEPAG, la Fondation André RENARD, le Centre de formation sociale et culturelle pour travailleurs (Cenforsoc), et, côté chrétien, Formation éducation culture (FEC). Le concept de la formation syndicale s'élargit à des questions d'actualité, plus uniquement à la connaissance de l'entreprise, des réglementations, des conventions de secteurs, etc.

NOTES

1. MACHIELS C., «Des droits culturels ancrés dans le mouvement ouvrier», *Au(x) sujet(s) des droits culturels*, CIEP (*Les cahiers du Ciep*), n° 18, août 2015, p. 6-15. www.ciep.be, consulté le 21 juin 2022.
2. STUYCKENS S., «Lutter pour un droit culturel : La JOC-JOCF et les crédits d'heures», *Analyse en ligne*, CARHOP, 2015, p. 3. www.carhop.be, consulté le 21 juin 2022. & CREUTZ É., «Le crédit d'heures : Rupture avec le droit inégalitaire? Les étapes de la législation (III)», *Au Travail*, 27 mai 1977, p. 9.
3. CREUTZ É. et PIRET C., «Le congé-éducation en Belgique : une législation à la dérive?», CEDEFOP, n° 6 (*Revue européenne de formation professionnelle*), septembre-décembre 1995, p. 67-73. www.cedefop.europa.eu consulté le 14 septembre 2022.
4. CREUTZ É., «Le crédit d'heures : Rupture avec le droit inégalitaire? (II)», *Au Travail*, 20 mai 1977, p. 6.
5. WELTER F., «Temps de travail», *Questions d'histoire sociale*, fascicule n° 3, Bruxelles, CARHOP-FEC, à paraître.
6. CREUTZ É., «Le crédit d'heures : Rupture avec le droit inégalitaire? Des affrontements autour de la loi des crédits d'heures (V)», *Au Travail*, 17 juin 1977, p. 5.
7. «Rapport d'activité de la CSC 1970-1972», XXV^e Congrès, Confédération des syndicats chrétiens, 23-25 novembre 1972, p. 215-222.
8. FÉAUX V. et PONCINA A., «La formation permanente en Belgique : inventaire des dispositions actuelles (I)», CRISP, n° 757 (*Courrier hebdomadaire du CRISP*), 1977, p. 1-21. www.cairn.info, consulté le 21 juin 2022.
9. CREUTZ É. et PIRET C., «Le congé-éducation en Belgique : une législation à la dérive?»...
10. MACHIELS C., «Des droits culturels ancrés dans le mouvement ouvrier»...
11. CREUTZ É. et PIRET C., «Le congé-éducation en Belgique : une législation à la dérive?»...
12. DUMONT H., «Les politiques culturelles et la création en Belgique. Quelques repères historiques et juridiques», dans LIBOIS B. et STROWELA., *Profils de la création*, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 1997, pp. 189-213. www.books.openedition.org, consulté le 31 août 2022.
13. FÉAUX V., «La formation permanente en Belgique (III) : de l'éducation populaire à la promotion socioculturelle des travailleurs», CRISP, n° 773, (*Courrier hebdomadaire du CRISP*), 1977, p. 1-23. www.cairn.info, consulté le 21 juin 2022.
14. «Mouvement ouvrier chrétien (MOC)», www.vocabulairepolitique.be, CRISP, consulté le 31 août 2022.
15. DEGÉE J.-L., «Les socialistes : action culturelle et formation militante», *Regards croisés sur l'Éducation permanente*. 1921 & 1976, Bruxelles, ÉVO, 1996, p. 67&78.
16. COENEN M.-T., «L'université syndicale, une expérience de la FGTB Bruxelles-Hal-Vilvorde (1973-1974)», *Dynamiques, Histoire sociale en revue*, n° 5-6 Les universités ouvrières : un enjeu contemporain, mars-juin 2018. www.carhop.be/revuescarhop/, consulté le 19 septembre 2022.
17. CARHOP, fonds Hubert Dewez, n° 386, Discours du ministre de la Culture française, M. GRAFÉ, au Conseil culturel, 21 mai 1974, p. III/1..

ANALYSE

LES SEMAINES SOCIALES WALLONNES : miroir partiel des préoccupations culturelles et sociales de leur époque 1970/1974

Louis STALINS (FTU) et Julien TONDEUR (CARHOP), historiens.

À l'occasion de la centième édition des Semaines sociales wallonnes, nous avons proposé à deux chercheurs associés au Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP), une contribution qui permettrait de valoriser les ressources documentaires que constituent les actes de ces séminaires, pour concourir à une histoire des politiques culturelles de la période concernée.

Louis STALINS est historien, diplômé de l'université Saint-Louis et de l'UCLouvain; chargé de mission à la Fondation Travail-Université (FTU).

Julien TONDEUR est historien au CARHOP, diplômé de l'université libre de Bruxelles, formateur à l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO).

L'idée de donner l'opportunité aux travailleurs et travailleuses de se former n'est pas neuve, le mouvement ouvrier s'emparant de cette revendication dès le 19^{ème} siècle. Celle-ci se mène en parallèle du combat pour la réduction du temps de travail. Le temps libéré doit permettre à l'ouvrier et l'ouvrière de s'instruire et d'acquérir la clé destinée à ouvrir la porte du savoir et des connaissances. Au sein du mouvement ouvrier, plusieurs initiatives sont prises dans ce but et c'est notamment le rôle des Semaines sociales wallonnes, élaborées par les organisations qui composent le Mouvement ouvrier chrétien (MOC). Depuis la première année en 1908, elles explorent une multitude de thématiques de la vie sociale,

économique, politique et culturelle au fil des ans pour atteindre, en 2022, la centième édition. Cet article s'intéresse à la période comprise entre 1970 et 1974, afin d'offrir un aperçu des thématiques qui y sont développées et des préoccupations principales auxquelles elles répondent. L'objectif poursuivi dans cette analyse ne prétend nullement tendre vers l'exhaustivité, mais souhaite offrir un panel des différentes thématiques et interventions qui composent ces cinq années, afin de donner un aperçu de ce qui peut faire l'objet de recherches plus approfondies.

Aux origines des «Semaines sociales wallonnes»

Organisée pour la première fois en 1908 en Flandre et en Wallonie, l'objectif de la Semaine syndicale, c'est alors comme cela qu'elle se nomme, est de structurer le mouvement ouvrier chrétien. Devenues les Semaines sociales en 1928 et ensuite les Semaines sociales wallonnes, elles s'adressent à l'ensemble des représentant.e.s du mouvement, et non plus seulement aux délégué.e.s syndicaux¹. Centrées chacune sur un thème défini, elles invitent une série d'orateurs et d'oratrices, personnalités du monde scientifique et de l'action ouvrière, le plus souvent membres ou proches du mouvement, qui y font la synthèse de grandes questions d'actualité. Les Semaines sociales jouent à ce titre un double rôle d'information et de formation. Y plonger, c'est comprendre les aspirations et les revendications du mouvement au fil du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème}, les Semaines y occupant une place prépondérante dans l'établissement des lignes directrices. Elles représentent un lieu de réflexion «sur la doctrine en vue de son élaboration permanente et en prévision de l'action, et où se réalise un carrefour d'opinions»².

Rassemblement important qui réunit chaque année plusieurs centaines de participant.e.s, ce qui leur confère une certaine légitimité, les Semaines, dans leur schéma classique, comprennent un discours d'introduction, des exposés répartis sur deux ou trois jours ainsi que des temps de discussions, appelés «carrefours», organisés en sous-groupes. Ces moments d'échanges sont parfois complétés par des tables rondes qui permettent aux participant.e.s de poser leurs questions aux intervenant.es, afin d'enrichir le débat et de poursuivre la réflexion.

La période 1970 – 1974

Si les années 1970 sont marquées par des basculements multiples qui impactent souvent au premier plan le mouvement ouvrier, la fin des années 1960 symbolise déjà une période de bouleversements et de remise en cause de l'autorité de manière générale dans les sociétés occidentales. La grève des femmes de la Fabrique Nationale en 1966³ et les événements de mai 1968, pour n'en citer que deux, interrogent notamment la place laissée aux femmes et aux jeunes dans le mouvement et la société. Si bien qu'en 1967, une

édition est consacrée à *La femme et la société contemporaine* et les années suivantes voient l'organisation, ainsi que la conception des Semaines, êtres interrogées et remises en question par le public, qui réclame plus de moments d'échanges et de participation. Elles s'inscrivent en cela dans la suite logique de l'édition de 1966, *La participation dans la société industrielle et urbaine*⁴. Au début des années 1970, les questions qui traversent la société se perçoivent également à la lecture des thèmes développés lors des Semaines sociales. L'enseignement et l'éducation permanente d'abord, avec en toile de fonds la création du système des crédits d'heures de 1973 et le futur décret du 8 avril 1976 redéfinissant l'éducation permanente. L'idéologie de l'action militante et l'autogestion ensuite, dans un contexte de remise en cause de l'autorité et d'une recherche d'un meilleur partage des richesses. La répartition du pouvoir, dans une Belgique désormais divisée en trois communautés, et la question de la santé complètent le riche tableau de ces cinq Semaines sociales de 1970 à 1974, sur lesquelles cet article met la focale. Pour chacune des thématiques, des extraits choisis sont présentés de manière synthétique.

Enseignement, éducation permanente et société, 1970

Cette Semaine, qui se déroule en pleine réforme de l'enseignement, voit ses travaux centrés sur les divers aspects de la démocratisation des études dans leur accès, leurs formes et leurs contenus. La thématique est développée dans le cadre de l'éducation permanente, en vue d'une réforme profonde de la société, tel que l'indique l'introduction. L'édition précédente intitulée *Une Wallonie pour les travailleurs*, en 1969, mettait l'accent sur la nécessité d'un pouvoir wallon, qui selon les conclusions, ne pouvait être qu'un pouvoir populaire. Cette Semaine, où l'enseignement et l'éducation permanente sont perçues comme d'autres voies qui mènent à ce pouvoir, en est la suite logique. Dans son discours, Victor MICHEL, le président des Semaines sociales déclare que «l'ouvrier n'a pas les moyens d'expression des bourgeois, mais il a la connaissance de la vie actuelle et pratique, ce qui est un aspect de la culture que certains n'admettent pas»⁵. Il estime que c'est dans cette perspective de recherche et de promotion des connaissances du monde du travail qu'il faut comprendre les travaux de cette 52^{ème} Semaine.

Max BASTIN, alors secrétaire des Semaines sociales, définit dans son intervention les objets de l'éducation permanente. Il reprend, comme base de réflexion, l'inadaptation de l'école à un monde dans lequel les connaissances et les pratiques évoluent de façon constante. Pourtant selon l'orateur, la démocratisation d'une société est directement liée aux contenus et aux méthodes d'enseignement. Les adultes qui le désirent doivent pouvoir reprendre une formation et ce sont les structures scolaires qui doivent fournir l'offre adéquate. Afin de pouvoir suivre cet enseignement, il estime nécessaire de dégager des heures sur le temps de travail, en instaurant les crédits d'heures.

Georges LIÉNARD, professeur à l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO), souhaite quant à lui «montrer pourquoi et comment la société commande à l'enseignement et qu'en

conséquence, l'enseignement est d'une part un lieu où des classes sociales s'affrontent et connaissent, pour la classe dominante, la victoire, pour les classes populaires, l'échec et d'autre part un lieu où l'apprentissage aux valeurs et au pouvoir dominant dans la société d'aujourd'hui s'accomplit»⁶. Il déclare qu'une révolution culturelle est nécessaire pour changer l'enseignement, car «c'est la société qui fait changer l'enseignement et non pas l'enseignement qui change la société»⁷. Jeanine WYNANTS, présidente de l'association Vie féminine, étudie quant à elle le rôle des parents dans une perspective de démocratisation de l'enseignement et d'éducation permanente. D'autres interventions se focalisent sur le rôle et la fonction du corps professoral, sur les nouvelles pédagogies, ou encore plaident pour une école ouverte, lieu de l'éducation permanente.

Outre les retranscriptions des interventions, les extraits contiennent également les échanges issus de la table ronde ainsi qu'une «Leçon Manifeste», synthèse des différentes thèses dégagées au cours de la Semaine.

Idéologies et actions militantes, 1971

L'objectif principal de cette édition est d'explorer les motivations qui initient et portent l'action militante, que ce soit celle des organisations de travailleurs ou celles des individus, qui sont engagés dans la lutte pour la transformation des structures sociales⁸. En d'autres termes, ce sont les valeurs qui sous-tendent l'action militante qui sont interrogées ici, et si les idéologies sont l'expression partielle de ces valeurs, le but est de questionner le rôle qu'elles jouent dans la transformation sociale. La question de la liaison entre la Foi et l'action militante est également explorée.

La 53^{ème} Semaine se déroule en trois temps. Elle étudie d'abord les contradictions de l'évolution sociale avec Pierre DELOOZ, docteur en sciences sociales de l'université de Liège (ULG), les morales de l'époque avec la révérende Françoise VANDERMEERSCH et l'évolution de la théologie, avec Bernard OLIVIER, docteur en théologie. Lors de ces trois exposés, l'assemblée se penche sur les tensions pouvant exister au niveau de la société, de la morale et de la conception de Dieu. Dans la deuxième partie des travaux, Jean Ladrière, docteur en philosophie et professeur à l'université catholique de Louvain (UCL), tente de démontrer que l'idéologie joue un rôle primordial dans la révolution sociale et culturelle, mais que cette idéologie est avant tout recherchée pour et dans l'action. Avec ce constat, les organisateurs de la Semaine s'opposent à certains courants intellectuels qui mettent en doute la nécessité des idéologies pour transformer la société en estimant que celle-ci évolue seule, au gré des progrès techniques et économiques.⁹ La troisième partie situe l'action des militant.e.s et celle des organisations de travailleurs et travailleuses dans cette recherche et cette action idéologique. Ce sont les exposés d'Émile CREUTZ, directeur du Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP) et de Jean VERJANS,

secrétaire du MOC de Liège qui abordent cette question. La synthèse des travaux peut finalement être résumée comme suit : une idéologie doit sous-tendre l'action, et cette idéologie doit être une action collective associant l'ensemble du mouvement ouvrier.

En plus des retranscriptions des interventions, les extraits des actes contiennent également les échanges issus de la table ronde ainsi que les questions principales soulevées lors des travaux en sous-groupes. Les remarques concernent notamment l'organisation de la Semaine sociale et son accessibilité au plus grand nombre, en ce compris le langage et la méthode qui y sont utilisés. Ces questions relatives à l'organisation, la conception et la participation aux Semaines sociales semblent démontrer l'idée que la culture du public évolue également, et que ce dernier revendique d'autres méthodes et pédagogies.

La Wallonie et la répartition du pouvoir, 1972

Aux yeux du comité organisateur, il s'agit d'apporter à ce sujet des compléments importants à d'autres travaux, puisque la 41^{ème} Semaine de 1959 est déjà consacrée à *La situation et les perspectives économiques de la Wallonie*, quant à celle de 1969, *Une Wallonie pour les travailleurs*, elle précise ce que la Wallonie et l'État belge doivent devenir dans l'intérêt des travailleurs. En avril 1972, lorsque débute cette Semaine, la révision de la Constitution de 1970 est finalisée et de nouvelles institutions existent. Comment les travailleurs et travailleuses wallons et francophones doivent-ils se situer vis-à-vis de cette nouvelle organisation des pouvoirs de l'État? C'est la question qui ouvre l'introduction des travaux. Plus précisément, c'est la manière d'obtenir une participation accrue du monde du travail au pouvoir, à la fois dans les institutions existantes, mais aussi dans de possibles futures institutions, qui fait débat¹⁰.

Le premier exposé, *Le travailleur wallon et la redistribution des pouvoirs*, s'attarde à situer les réformes réalisées ou envisagées à trois échelons : local, régional et communautaire. Un deuxième exposé envisage le rôle et la position de *La Wallonie et Bruxelles dans la Belgique et dans l'Europe*. Jean-Luc DEHAENE, alors conseiller auprès du ministre des Travaux publics, est quant à lui invité en sa qualité de directeur des Services d'études de l'Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW) afin d'évoquer *L'opinion flamande et la redistribution du pouvoir*. Sans citer l'ensemble des interventions, il est possible de signaler également que Jean DECHAMPS, chargé de cours à l'Institut Cardijn, évoque *l'Autonomie culturelle pour la Wallonie et Bruxelles*. Il s'interroge sur les chances qu'offre à la Wallonie cette revendication d'autonomie culturelle, sur le plan de la démocratisation de la culture. Le mouvement ouvrier ne doit-il pas mener une action d'envergure à ce sujet? Cet exposé situe également la place des travailleurs et travailleuses wallons et bruxellois francophones dans l'objectif de démocratisation de la culture.

Les échanges issus de la table ronde interrogent notamment le rôle du mouvement ouvrier et plus singulièrement celui des syndicats sur cette question, soulignant qu'une «des conditions essentielles de la répartition du pouvoir est l'éducation permanente et populaire, moyen de participation de la base»¹¹.

Santé et société, 1973

L'introduction de cette Semaine signale que si le problème de la santé est un problème applicable à toutes les époques, il s'agit pourtant d'un thème très actuel, que la question soit prise sous l'angle strictement médical ou des équipements collectifs et hospitaliers ou, encore, de la pollution ou de l'environnement. L'élévation du niveau de vie, les progrès de la médecine, le développement de la sécurité sociale, l'évolution culturelle de la population, font en sorte que le capital santé s'améliore progressivement. Cependant, «source de profits, parfois excessifs, l'organisation des soins de santé n'entraîne-t-elle pas, dans sa forme actuelle, davantage d'exploitation et d'aliénation qu'une véritable libération?», s'interrogent les organisateurs.¹² L'objectif de cette édition est de réfléchir à comment la santé peut devenir «notre affaire»¹³, c'est-à-dire la mission, la responsabilité et le pouvoir du mouvement ouvrier. Ainsi, Victor MICHEL y insiste sur la nécessité de repartir des «besoins réels des populations concernées», ainsi que sur l'importance d'une éducation nutritionnelle et d'une éducation à l'hygiène de base. Il se demande si les organisations ouvrières auront «demain leur place dans la définition des objectifs et des moyens d'une politique de la santé?»¹⁴. Cette Semaine s'inscrit d'ailleurs dans une actualité chargée pour le mouvement ouvrier au niveau de cette thématique, puisque la Commission paritaire 305 «service de santé» est créée le 2 avril de cette même année¹⁵.

Pour cette édition, la formule évolue. Dans un premier temps, deux exposés dressent un portrait général de la situation, pour laisser la place ensuite à un ciné-débat, des exposés-débats, et des visites de terrain. Dans *Jalons pour une analyse sociologique de la santé*, Jean REMY, docteur en sciences économiques et professeur à l'UCL, montre comment est perçu aujourd'hui le problème de la santé par la population. Il décrypte ensuite les relations collectives entre les différents groupes sociaux qui sont parties prenantes de la question. Dans son intervention, la maladie et les problèmes relatifs à la santé sont analysés comme des faits sociaux et non comme des faits biologiques. Il existe divers obstacles sociaux à une égalité d'accès à la santé d'après l'auteur et «il est central de repérer ces facteurs et d'analyser leurs effets discriminants»¹⁶. Partant de cette analyse, il devient d'autant plus légitime pour le mouvement ouvrier de s'emparer de la question de la santé, dès lors qu'elle ne constitue plus l'apanage du corps médical. Lors du deuxième exposé, Xavier AUBERT, docteur en médecine et professeur à l'UCL aborde dans son exposé *Médecine d'aujourd'hui*, la question des choix. Ceux que doivent poser les médecins, mais également le choix de société sur la manière dont nous souhaitons développer la médecine, «choix

entre la médecine qui investit beaucoup d'argent pour prolonger la vie de quelques-uns et une médecine qui cherche à augmenter le niveau de la santé de la masse»¹⁷.

Le public doit ensuite choisir entre différents ateliers-débats, dans lesquels de petits exposés sont réalisés par divers intervenant.e.s, points de départ à une discussion plus large avec le public. Un film, «Family life» du réalisateur Ken LOACH, est ensuite projeté et suivi d'un débat animé par un psychiatre assistant à l'ULB. Avant la clôture des travaux, trois visites sur site sont proposées au public, l'une dans un hôpital, une deuxième dans un atelier protégé et la dernière dans un institut psychiatrique.

Vers l'autogestion, 1974

L'année 1974, c'est la thématique du contrôle ouvrier qui est mise en avant avec *Vers l'autogestion*. Si la société post-industrielle voit augmenter le bien-être d'une partie de la classe ouvrière, elle ne fait pas, aux yeux des organisateurs de la Semaine, croître le pouvoir des travailleurs et des travailleuses dans la vie des entreprises, dans les domaines économiques, culturels et politiques¹⁸. L'autogestion est alors présentée comme l'alternative, en tant que diffusion du pouvoir au travers de la masse travailleuse. Idéal politique peut-être lointain, il doit être atteint par de multiples «conquêtes de libération» des travailleurs dans la vie sociale, culturelle et économique. Le «contrôle ouvrier» représente une de ces conquêtes. Le choix de cette thématique est influencé par des événements socio-politiques qui marquent l'époque : conflit aux ACEC¹⁹, grève de la faim de travailleurs sans-papiers à l'église Saint-Nicolas de Schaerbeek et événements de Besançon aux usines LIP, en sont quelques-uns. Enfin, l'heure est aux formations ouvrières, le mouvement ouvrier multipliant les initiatives en ce sens, et celles-ci peuvent venir en appui à la pratique autogestionnaire, comme le montre un des exposés de cette édition.

Les travaux de cette Semaine sont découpés en trois parties distinctes. La première s'attarde à montrer l'importance de la libération des travailleurs dans le développement d'une société plus juste. Ce sont les travailleurs et travailleuses qui sont invités ensuite à témoigner de leur condition de vie ouvrière pour la deuxième partie. Ces témoignages sont complétés par des films produits par le monde du travail, par un exposé de synthèse et par une pièce de théâtre, *Mistero buffo*, de Dario FO. La dernière partie s'interroge sur la nécessité de transformer les relations du travailleur et de la travailleuse avec son travail, avec les fruits de son travail, avec l'autorité et le pouvoir dans l'entreprise. En conséquence, elle se penche également sur les éventuelles limites et contraintes à la réalisation du contrôle ouvrier et de l'autogestion.

Lors de cette édition, Jean DAEMS, attaché au CIEP et animateur à l'ISCO, réalise un exposé intitulé *Pédagogie et formation des travailleurs*. Il y développe une vision de la formation avec laquelle le champ d'action du combat syndical se déplace. Il s'agit de mettre la

focale «sur l'acquisition d'un savoir économique, sociologique et juridique étendu et rigoureux, mais aussi et surtout une prise de conscience politique»²⁰. La formation doit viser à former des personnes capables de se situer dans leur environnement propre, d'utiliser l'information, de se déterminer elles-mêmes : «Un homme n'est vraiment libre que lorsque les clés de la société lui ont été données»²¹. Cette vision de la formation s'appuie notamment sur les travaux du groupe «BASTIN-YERNA», qui réunit des membres du MOC et de la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) ou des personnes proches de ces deux organisations, dans un but de rassemblement des progressistes.

Un autre orateur de cette Semaine, Daniel CHAUVEY, militant syndical de la Confédération française démocratique du Travail (CFDT), évoque dans son exposé intitulé *L'alternative : contrôle ouvrier et autogestion*, le fait qu'à ses yeux, «l'autogestion c'est la démocratie permanente en action»²². François MARTOU, docteur en sciences économiques de l'UCL et directeur de la FOPES, s'interroge quant à lui sur les lieux véritables du pouvoir dans l'entreprise. Il estime que «pour les travailleurs, l'aspect le plus important de l'information économique et financière est, d'abord de bâtir un système d'information qui leur permette de comprendre clairement et de contrôler leurs conditions quotidiennes de travail et l'évolution de l'entreprise qui les dirigera dans l'avenir»²³. Enfin, Ferruccio CLAVORA, attaché au Service d'Étude de la CSC et membre du Conseil consultatif de l'Immigration, s'intéresse lui à la question des *Objectifs d'action et stratégies ouvrières*.

Conclusion

Cette synthèse des actes des Semaines sociales wallonnes sur la période 1970-1974, nous donne un bon aperçu du développement des idées et des propositions en matière de politiques culturelles au sein du mouvement ouvrier. En prenant un cadre temporel plus large, on peut constater que les années 1970 sont les héritières d'un développement doctrinal produit par plusieurs générations de militants. Il en résulte une pensée aboutie qui mérite une analyse plus approfondie, les actes des Semaines sociales wallonnes sont pour cela une source incontournable.

NOTES

1. COENEN M.-T., «1908-1939. Des Semaines syndicales aux semaines sociales», dans Mouvement ouvrier chrétien, *Le MOC a 100 ans. Et après!?: Redécouvrir - Questionner - Réinventer*. La 100^{ème} semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien, Bruxelles, Politique, 2022, (Collection Politique 7), p. 23.
2. CARHOP, Fonds MOC National, Archives de Victor MICHEL, note rédigée par Max BASTIN en 1965, à destination des secrétaires du MOC.
3. COENEN M.-T., *La grève des femmes de la FN en 1966. Une première en Europe*, CARHOP, Bruxelles, 2016.
4. TONDEUR J., «Objet et conception des Semaines sociales après 1946», Mouvement ouvrier chrétien, *Le MOC a 100 ans. Et après!?: Redécouvrir - Questionner - Réinventer*. La 100^{ème} semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien, Bruxelles, Politique, 2022, (Collection Politique 7), p. 26 – 33.
5. *Enseignement, Éducation permanente, Société*, Les éditions Vie ouvrière, 1970, p. 7-8.
6. *Enseignement, Éducation permanente...*, p. 36.
7. *Enseignement, Éducation permanente...*, p. 74.
8. *Idéologies et actions militantes*, Les éditions Vie ouvrière, 1971, p.11.
9. *Idéologies et actions militantes...*, introduction.
10. *La Wallonie et la répartition du pouvoir*, Les éditions Vie ouvrière, 1972, introduction.
11. *La Wallonie et la répartition du pouvoir...*, p. 215.
12. *Santé et société*, Les éditions Vie ouvrière, 1973, 4^{ème} de couverture.
13. Du nom de la campagne annuelle du MOC pour l'année 1972-1973, «La Santé, c'est notre affaire». L'ensemble des organisations liées au mouvement s'y impliquent, expliquant également le choix de cette thématique.
14. *Santé et société...*, p. 13.
15. DRYON P., KRZESLO E., «Les relations collectives dans le secteur non marchand», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1795, 2003, p. 1-51. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2003-10-page-1.htm>, site consulté le 20 novembre 2022.
16. *Santé et société...*, p. 24.
17. *Santé et société...*, p. 17.
18. *Vers l'autogestion*, éditions Vie ouvrière, 1974, p. 18.
19. Ateliers de constructions électriques de Charleroi.
20. DAEMS J., «Pédagogie et formation des travailleurs», *Vers l'autogestion*, éditions Vie ouvrière, 1974, p. 59.
21. BASTIN-YERNA, *Quelle Wallonie, Quel socialisme?: Les bases d'un rassemblement des progressistes*, Les éditions Vie ouvrière et FAR, 1971, p. 121.
22. CHAUVEY D., «L'alternative : contrôle ouvrier et autogestion», *Vers l'autogestion*, Les éditions Vie ouvrière, 1974, p. 170.
23. MARTOU F., «De l'information économique et financière au contrôle ouvrier», *Vers l'autogestion*, Les éditions Vie ouvrière, 1974, p. 164.

TÉMOIGNAGE

1970/1974 PARCOURS FÉMINISTE : extraits d'une chronologie...

Jeanne VERCHEVAL

Sur le mode de la chronologie – du mémoire ou du journal personnel – Jeanne VERCHEVAL ouvre une fenêtre sur la vie de militante, sociale et féministe, durant la période considérée (1970/74).

Jeanne VERCHEVAL-VERVOORT se définit comme une femme de gauche, pacifiste, radicalement féministe. Elle est fondatrice des «Marie Mineur», pratiquant la désobéissance civile, dans les années 70. Elle est à l'initiative de publications liées à la Wallonie et à son histoire. Elle y a mené des actions sociales et culturelles. Elle participe, avec d'autres femmes engagées dans la vie culturelle, à la fondation de deux revues féministes belges qui ont eu un retentissement international : les Cahiers du GRIF (1973) et Voyelles (1979).

Depuis peu, nous vivons à La Hestre, près de La Louvière, berceau du surréalisme porté par Pol BURY et André BALTHAZAR, et Achille CHAVÉE qui meurt le 4 décembre 1969. Nous sommes à son enterrement, où se serre la «famille de gauche», politiques et syndicalistes socialistes, communistes, trotskistes et nombre d'artistes, dont Jean LOUVET, fondateur du Théâtre prolétarien, bref ceux que l'on côtoie dans les manifestations contre la guerre du Vietnam, contre les colonels de Grèce ou d'ailleurs, contre le nucléaire...

Ces années-là sont celles de mon engagement féministe. Depuis toujours je prends des notes, à la volée. Elles sont partielles, voire partiales. Elles ont nourri ce qui suit...

Je travaille chez Cora, embauchée comme réassortisseuse, je suis devenue acheteuse. Georges, photographe au musée de Mariemont, poursuit sa démarche artistique et son enseignement. Nos amis sont graveurs, peintres, céramistes, sculpteurs, photographes.

Nous les retrouvons à l'occasion d'expositions, chez nous ou ailleurs, et dans des réunions, festives ou très sérieuses.

1970

2 & 3 mars – Journées d'études marketing à Sarrebourg. Apprendre à «créer des besoins dont personne n'a besoin» pour accroître le chiffre d'affaires de ton rayon. Par principe, je refuse l'achat de trophées de chasse miniaturisés en plastique destinés aux foyers louviérois. Combien de temps vont-ils se contenter de taquiner mes principes?

4 mars – Congé de récupération. J'écoute le «Magazine F» de la RTB. Jacqueline SAROLÉA¹ relate l'intrusion des Dolle Mina, cigares aux lèvres, dans le hall d'une compagnie d'assurances anversoise qui interdit à ses employées de fumer, interdit qui ne touche pas les hommes. Elles revendiquent le droit au cancer du poumon et, dans la foulée, le même salaire et les mêmes opportunités de promotion! Séduite, je leur fais savoir que je veux en être! Elles me suggèrent de créer un groupe qui adopterait le nom de Marie Mineur, militante ouvrière, membre de la Première Internationale.

Avril – Avec une dizaine d'amies et collègues de travail, nous avons préparé une enquête que nous distribuons aux portes d'entreprises à forte concentration féminine. Nous abordons les inégalités salariales, la double journée de travail des femmes, le manque de crèches, le syndicalisme... Les réponses au questionnaire nous sont remises par les ouvrières les plus combatives. Nous devenons tout naturellement leur porte-voix. Avant la distribution, nous avons couvert les murs du slogan À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL, à côté de chaulages délavés par le temps revendiquant des RÉFORMES DE STRUCTURE... On est fédéralistes dans la région...

26 avril – Bruxelles. Manifestation contre l'agression américaine au Vietnam, contre le régime des colonels, pour la sortie de la Belgique de l'OTAN, contre les répressions policières.

25 mai – Une rencontre radiodiffusée entre Dolle MINA et Marie MINEUR est organisée par Jacqueline SAROLÉA. Dolle MINA et Marie MINEUR s'affirment femmes de gauche, situent leur action au sein de la lutte des classes. Elles déclarent n'éprouver aucune animosité envers les femmes bourgeoises qui luttent contre les discriminations, mais affirment que ça ne sert à rien si la lutte n'est pas mise au service des plus défavorisées. Car c'est toute la société qu'il faut changer.

Nous nous attaquons donc aux inégalités salariales, défiant les syndicats. La misogynie de Louis MAJOR, devenu ministre, a laissé des traces. Aux commandes de la FGTB de 1952 à 1968, il a sapé le travail de la Commission féminine, allant jusqu'à supprimer «sa page» dans l'hebdomadaire syndical. Émilienne BRUNFAUT affirme lui avoir envoyé des dizaines

de rapports, articles, documentation, pendant dix ans, sans le moindre accusé de réception. Quand des avocates bénévoles – comme Éliane VOGEL – proposent de soulever des cas de discrimination salariale, les syndicats se dérobent, la discrimination incriminée étant stipulée dans la convention collective... Nous allons jouer les empêcheuses de tourner en rond!

13 octobre – Angela DAVIS, américaine militante, communiste, pacifiste et féministe est inculpée de meurtre et incarcérée. Elle sera acquittée le 4 juin 1972.

1971

Février – *Quelle Wallonie? Quel socialisme?* Au Centre culturel d'Haine-Saint-Pierre, Michel QUÉVIT, du groupe BASTIN-YERNA (BY), parle du livre qui reflète la vision commune de Wallons de gauche, militants chrétiens et socialistes.

23 mars – Cent mille agriculteurs européens en colère manifestent à Bruxelles, dénonçant l'élimination programmée de cinq millions de petites exploitations agricoles au profit de fermes industrielles... La presse parle de guérilla urbaine et comptabilise un mort et cent quarante blessés.

5 avril – En France, le Manifeste des 343 fait l'effet d'une bombe. 343 femmes déclarent avoir avorté et réclament le droit pour toutes les femmes d'y recourir en toute liberté.

Avril / mai – Les Marie MINEUR participent, aux côtés d'Émilienne BRUNFAUT pour la FGTB et de Miette PIRARD pour la CSC, à des rencontres et débats pour la préparation des élections sociales de mai 1971. À noter, un tract émanant d'une délégation d'employés d'une usine métallurgique liégeoise : «Des majorettes pour la parade, d'accord! Des midinettes pour le plaisir, d'accord! Mais pour défendre vos intérêts, votez pour des hommes!»

7 mai – Les féministes sabotent le concours de Miss Belgique. À l'initiative d'Adèle HAUWEL, Danielle COLARDYN, cofondatrice du Front de Libération de la Femme (FLF), est parmi les finalistes qui passent devant un jury, à Anvers, et donne le coup d'envoi d'un immense chahut : «Non aux concours de beauté, nous ne sommes pas du bétail». Les FLF et Dolle Mina, déployant leurs calicots, envahissent la scène et lancent des tracts dénonçant l'exploitation du corps des femmes qui ne sont «ni viande ni bétail».

7 juin – Centre culturel d'Haine-St-Pierre. La salle est bondée. Willy PEERS et Philippe TOUSSAINT sont venus parler du droit à l'interruption de grossesse.

Les Marie MINEUR tiennent à l'œil les fachos de service qui n'osent pas bouger.

Un homme d'âge moyen se lève, disant que «le docteur PEERS est un honnête homme et défend l'avortement. Cependant, alors que je suis médecin depuis plus de vingt ans, je n'ai

jamais eu de demande d'avortement!... J'ai fait plus de deux mille diagnostics de grossesse et, si je dois reconnaître que plus de soixante pour cent de celles-ci étaient mal accueillies, parfois même ressenties telles une catastrophe, à chaque fois j'ai pu convaincre ces femmes d'accepter la venue de l'enfant. N'est-ce pas là notre devoir de médecin?»
La présence des gynécologues de la clinique de La Hestre est rassurante. Nous sollicitons leur soutien, qu'ils nous accordent du bout des lèvres². Willy PEERS ne peut assumer seul les demandes d'interruption qui nous parviennent.

22 juin – Convoquées par Marie DENIS, des militantes Dolle MINA, FLF, GALF, Marie MINEUR, À Travail égal-Salaire égal, se réunissent chez Marthe VAN DE MEULEBROEKE. Catholiques, franc-maçonnnes, intellectuelles, ouvrières se rencontrent, se découvrent et vont écrire ensemble «Le Petit Livre Rouge des Femmes». L'ambiance est bruyante, amicale, joyeuse. Le groupe est à l'origine de l'organisation en 1972 du «Premier 11 Novembre des Femmes»...

Octobre – Participation au congrès des Dolle Mina néerlandaises à Zwolle avec Christiane RIGOMONT et des Marie MINEUR liégeoises. Des amies hollandaises proposent de loger à l'avenir les femmes qui viendraient pour une IVG.

22 octobre – Bruxelles : conférence-rencontre avec les militantes de la Porte Ouverte.

7 novembre – Élections anticipées en Belgique : six femmes à la Chambre sur deux cent douze, et six au Sénat sur cent septante-huit. Soit trois pour cent!

21 novembre – Journée internationale du droit à l'avortement. Quelques jours plus tôt, le corps de Micheline, vingt-quatre ans, mère de deux enfants, vendeuse au Bon Marché de Charleroi, est découvert dans un bassin de décantation à Couillet. Morte d'un avortement clandestin! Les «coupables sont sous les verrous», soulignent les journaux. Nous ajoutons : Mais les législateurs courent toujours! Les Marie MINEUR, avec des militantes du GALF et du FLF, prennent la parole dans les rues commerçantes de Charleroi et distribuent des tracts stigmatisant les responsables politiques, coupables de non-assistance à personnes en danger. Nous réclamons l'abolition des lois interdisant la contraception et l'avortement. Six d'entre nous sont arrêtées pour distribution de tracts, rassemblement non autorisé et rébellion.³

1972

10 janvier – La Louvière, au Drapeau blanc, dix-sept heures. Réunion Angela DAVIS.

29 février – NIXON est en Chine. Dans un communiqué, les deux pays se positionnent face à l'Union soviétique... La poignée de mains entre Mao et NIXON me reste sur l'estomac.

19 mars 1972 – Fondation du Parti féministe unifié (PFU) par Nina ARIEL (PLP), Claire BIHIN (PSC), Renée FOSSEPREZ (FDF). Sa création est vécue comme une récupération politique de l'ensemble du mouvement, voire un camouflet.

13, 14, 15 mai – Nous assistons, avec Marie DENIS, Suzanne VAN ROKEGHEM, Nina ARIEL et Rose-Marie FRANÇOIS, aux Journées de dénonciation des crimes contre les femmes à Paris, salle de la Mutualité. C'est là que naît l'idée d'une Journée des Femmes à Bruxelles. Simone de BEAUVOIR accepte notre invitation pour le 11 novembre, un samedi férié...

4 juin – Création à Molenbeek de la première Maison médicale Norman BETHUNE⁴.

8 juin – Les avions américains B-52 incendient au napalm un village près de Saïgon. Le photographe vietnamien Nick UT photographie les enfants qui fuient, dont une petite fille qui court, nue, brûlée par le napalm. Cette image qui résume les horreurs de la guerre du Vietnam, obtient le prix World Press Photo en 1973.

11 novembre – Succès de foule pour notre Journée des Femmes. Huit mille femmes participent. Le «Petit Livre Rouge des femmes» est largement diffusé. Nous devons le rééditer!

1973

2 janvier – L'avortement est légalisé aux USA.

16 janvier – Willy PEERS⁵, est incarcéré à la prison de Namur, ce qui provoque une mobilisation importante : manifestations, créations de comités de soutien, pétitions! Nous interpellons les gynécologues de La Hestre et d'ailleurs qui prennent la relève.

26 janvier – Installation d'un gouvernement tripartite dirigé par Edmond LEBURTON. Irène PÉTRY occupe le poste de secrétaire d'État à la coopération et au développement. Une première pour les socialistes.

29 janvier – Manifestation pour Willy PEERS à Namur.

20 février – Willy PEERS est libéré.

24 février – Nous retrouvons Willy PEERS à la manifestation de Liège.

1^{er} mars – Réunion chez nous, à propos du Snark qui va s'installer à Bois-du-Luc. Zoltan VERESS, Régine ROY, Marianne BERENHAUT nous décrivent ce que sera le Snark, école autogérée pour les adolescents en difficulté, fondée sur les principes défendus dans «Libres enfants de Summerhill», un livre d'Alexander S. NEILL paru chez MASPERO en 1970...

10 mars – Réunion à l'Hôpital Saint-Pierre. quatorze heures trente, cinquième étage, service du docteur HUBINON. Si on se rallie à la méthode HUBINON, et à ceux qui l'entourent au vocabulaire de diplomates prudents, le droit à l'IVG va prendre des années. Marre de ce paternalisme ambiant!

Avorter est un droit.

13 mars – Jean-Claude GAROT lance le journal *POUR*, qui se réclame de la nouvelle gauche.

26 mars – Réunion PEERS à Comines.

En avril – Édition d'un *Cahier féministe*, *Ce que nous, les femmes, nous pensons* raconte le vécu de grossesses non désirées et les relations difficiles avec des médecins qui décident de «ce qui est bon pour nous». Si le docteur PEERS a osé affronter des lois injustes, nous rappelons que ce n'est pas le cas de la plupart de ceux qui se préparent à élaborer des projets de loi qui concernent les femmes... Il mentionne six contacts féministes : Bruxelles, Liège, Gand, Charleroi, La Louvière et Mons.

24 avril – Le facteur m'achète le *Cahier féministe* sur l'avortement. En s'excusant... : «Je ne pouvais pas l'ignorer, vu les cartes postales qui vous arrivent...».

Je conduis C.W à la clinique de La Hestre. Elle a trente-huit ans, quatre enfants, l'aînée a dix-huit ans, la cadette trois ans. Et deux gamins de quatorze et neuf ans. Elle pense qu'elle est de deux mois et demi. Elle fait une légère infection... Elle sera délivrée jeudi matin. «La ligature des trompes se fera pendant les congés payés de la gamine». Si elle peut faire quelque chose pour les Marie Mineur, elle est partante... Un gynécologue m'interpelle à propos «d'une salope qui a soutiré six mille francs» à une mère de famille nombreuse. Pour deux piqûres qui n'ont servi à rien.

Le même soir – Réunion chez Maria; on parle du cahier de revendications. Discussion à propos des problèmes de son usine, préparation de la réunion paritaire du 9 mai.

Avril – À Besançon, la lutte des travailleur-es de l'usine des montres Lip contre les licenciements débouche sur l'occupation de l'usine. Elle va fonctionner en autogestion jusqu'en mars 1974. Le 3 août 1973, les neuf cents grévistes reçoivent leur première paie. Une première au retentissement mondial et qui va faire tache d'huile...

Juillet – Le Sénat approuve la vente de contraceptifs. Pour le droit à l'interruption de grossesse, faut attendre! Les sociaux-chrétiens refusent toujours la discussion sur le projet CALLEWAERT (1971) autorisant l'avortement thérapeutique (danger pour la mère, viol, inceste, malformation du fœtus).

11 septembre – Coup d'État militaire au Chili, cadeau d'Henri KISSINGER et de la CIA! Le président Salvador ALLENDE est mort. PINOCHET prend le pouvoir; la dictature s'installe. Chez nous, les murs se couvrent de l'affiche «I.T.T. A TUÉ»⁶.

23 octobre – Le nouveau gouvernement LEBURTON s'est débarrassé des femmes. Lors de la déclaration gouvernementale, les femmes parlementaires quittent la salle en signe de protestation.

7 novembre – Rencontre avec des jeunes de la JOC chez l'abbé M. : égalité, sexualité, féminisme.

Jeudi 8 – Un père qui élève seul sa fille de quinze ans sollicite notre aide. Ça fait deux ou trois mois qu'il n'a plus vu de traces de règles dans les lessives. Elle ne sait pas, elle ne sent rien! Le gynécologue, qui diagnostique une grossesse de quatre mois, accepte de l'aider. Il la garde quelques jours en hospitalisation...

Dimanche 11 – Journée des Femmes à Saint-Gilles, au Centre culturel Jacques FRANCK. J'y vais avec des pieds de plomb. Le slogan vedette «aujourd'hui, je ne cuisine pas» me semble un excellent marchepied pour les tenantes du choix entre F. au foyer ou F. au travail! Les *Cahiers du Griff* obtiennent le succès mérité. Le Parti féministe unifié (PFU), qui a décidé de se présenter aux élections, est très présent dans un débat réunissant des femmes politiques.

Jeudi 15 – En compagnie de Marion, rencontre avec «les filles du juge» placées chez Juju. Il était en effet urgent de parler contraception...

Vendredi 16 – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie «Les associations féminines en Belgique».

Samedi 17 – L'École polytechnique d'Athènes, occupée par les étudiants qui réclament la fin de la dictature des colonels, est prise d'assaut par les chars causant la mort de vingt-sept personnes!

Jeudi 22 – Quatre sollicitations pour interruptions de grossesses.

- A.R. : dix-sept ans, parents non fiables. Son chef de service ne le couvrant pas, F. refuse... Je me charge du chef de service.
- V.A. : trente-huit ans, quatre enfants. Ok pour le 28.
- H.D. : dix-huit ans, sera accompagnée de sa mère; ok pour le 5.12.
- S.F. : vingt-quatre ans, un enfant. F. refuse considérant que le couple est à même d'accueillir un deuxième enfant. Je leur transmets la filière hollandaise...

1974

10 mars – Élections législatives anticipées. Le PFU se présente dans neuf arrondissements et obtient dix-huit mille cinq cents voix. Trop peu pour une représentation à la Chambre. Mais tous partis confondus, la représentation des femmes a plus que doublé, passant de six à quatorze à la Chambre et sept au Sénat. Plus quatre cooptées contre cinq en 1971. Rika De Backer devient ministre des Affaires culturelles flamandes (elle le restera jusqu'en 1977).

25 avril – Au Portugal, la Révolution des Œillets met fin à quarante ans de dictature! Ah, si les militaires se mettent à faire la révolution...!

1^{er} juillet – L'autorité parentale remplace la puissance paternelle (quatre ans après la France).

23 juillet – Fin de la dictature des colonels en Grèce.

Août – Deux semaines de grève des femmes de la FN.

12 septembre – Rencontre avec des déléguées syndicales de la FN.

10-21 septembre – Journées de solidarité avec le peuple chilien. Le journal des Femmes prévoyantes socialistes consacre un numéro spécial au Chili qui fait le point sur les relations belgo-chiliennes.

25 novembre – À la demande de la FGTB Namur, je rejoins les jeunes femmes (de seize à vingt ans) grévistes qui occupent leur usine à Moustier-sur-Sambre (fabrique de gaufres). La presse parle d'un petit Lip et l'équipe de «9 millions-neuf» est sur place. Discussions animées autour de la mauvaise gestion de l'entreprise et de l'exploitation dont elles souffrent à l'usine, et à la maison. Sur la contraception et la sexualité, la brochure mise à leur disposition ne suffit pas. Elles ont beaucoup de questions et c'est le grand n'importe quoi... Elles me demandent de revenir. Je promets. Je resterai avec elles jusqu'à l'arrivée du repreneur...

En 1974 (publié par Vokaer janvier 75), Christian CAREZ, photographe, met bas son «Un Nikon peut en cacher un autre; Autoportraits de 225 autoportraits de Belges connus et moins connus». Il y a là Émilienne BRUNFAUT, Colette BRAECKMAN, Willy CLAES, Guy CUDELL, ADAMO, François PERIN, Philippe CATHERINE, Robbe DE HERDT, Toots THIELEMANS, Hubert GROOTECLAES et autres! Flamands, Bruxellois, Wallons...

NOTES

1. Jacqueline SAROLÉA (1924-2004) Elle prend part, avec son mari Georges VANDERSMISSEN, au Mouvement populaire wallon. Journaliste, elle s'intéresse aux questions sociales et en particulier à la condition des femmes qu'elle soutient lors d'émissions radio et télévision de la RTB («Magazine F», journal «Liège-Matin»)
2. L'aide sera ponctuelle et clandestine jusqu'à l'arrestation du docteur PEERS. Seul Jacques BOUTEMY, qui était alors stagiaire, répondra à toutes nos demandes.
3. Je suis accusée de rébellion et coups à agents. Le 12 juin 73, Cécile DRAPS assure ma défense, exigeant que soit posé un préalable : l'inconstitutionnalité de la loi communale de 1942 qui interdit la distribution de tracts...!
4. Norman BETHUNE, médecin canadien engagé du côté républicain, dans la guerre civile espagnole (1936-1938). Il rejoint la Huitième armée de route de Mao Zedong en lutte contre l'invasion japonaise pendant la seconde guerre sino-japonaise.
5. Willy PEERS (1924-1984), arrêté sur dénonciation anonyme pour l'interruption de grossesse d'une jeune femme de vingt-sept ans présentant un handicap mental, sera libéré au bout de trente-quatre jours et le procès n'aura pas lieu. La légalisation partielle de l'avortement sera acquise le 29 mars 1990. Il aura fallu vingt-neuf ans de combat féministe pour que la Chambre adopte la loi LALLEMAND-MICHIELENS : 126 voix pour, 69 contre, 12 abstentions. Le roi refusera de la signer...
6. International Telegraph and Téléphone. I.T.T. Le plus important investissement américain au Chili, après le cuivre.

TÉMOIGNAGE

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE COMÉDIEN : en Belgique dans les années '70

Alexandre von SIVERS

S'il est une question qui reste en souffrance dans la société présente, bien qu'elle ait connu une évolution significative au cours des trente dernières années, c'est certainement celle du statut juridique, social et fiscal des artistes. La présente contribution jette un autre regard rétrospectif sur les conditions de travail des artistes du spectacle, au début des années 1970.

Alexandre von SIVERS figure de manière constante et réitérée parmi les comédiens les plus significatifs de la vie théâtrale belge francophone, au cours de ces cinquante dernières années. Il y a conjoint un engagement auprès d'organisations syndicales et au sein des instances de concertation qui travaillent à l'amélioration du statut des artistes du spectacle. Sa contribution apporte un éclairage sur la réalité humaine de son métier.

Comment ai-je fait pour garnir mon escarcelle, si pas pour mettre du beurre dans les épinars, et arriver aujourd'hui, à 80 ans bientôt sonnés, à toucher une pension de 1.767,33 € net par mois? Je n'ai jamais eu d'autre profession que celle de comédien, ni d'autre source de revenus (à part quelques épisodes d'enseignement en arts de la parole).

Il fallait tout d'abord que j'aie les «qualités» requises. Mais quelles sont ces qualités : une voix, un physique...? Je n'en sais fichtre rien et je me contente de recopier ce qu'écrivait *Le Pan* en 1974 : «Alexandre von SIVERS est frêle, terne même. Avec sa calvitie précoce, ses cheveux filasses et mal coupés, sa myopie attendrissante, ses oreilles décollées, il n'a rien de l'Apollon. Et pourtant, une fois en scène, il se métamorphose». Il fallait ensuite que je sois engagé au théâtre, à la radio, à la télévision, au cinéma... et que ma rémuné-

ration soit garantie, sinon par des conventions collectives de travail, du moins par l'usage. Il fallait encore que les théâtres aient les moyens de payer leurs employés, étant donné que l'activité artistique, si «essentielle» qu'elle soit dans une société, est généralement peu rentable : il faut donc des subsides publics et une politique culturelle. Il fallait enfin, étant donné le caractère intermittent de ce métier, que je puisse bénéficier des allocations de chômage en tant que salarié.

La période 70-75 correspond très exactement à mes «début» de comédien professionnel. Cette circonstance me donne, sur le statut de l'artiste et la politique culturelle de l'époque, un point de vue particulier, peut-être subjectif et certainement partiel. Par exemple, il m'est impossible de mesurer les effets du Plan quinquennal de politique culturelle (7 volumes) élaboré sous la direction du ministre Pierre WIGNY en 1968. Je sais simplement que certaines salles dans lesquelles j'ai joué ont été construites ou rénovées sous son impulsion : il en est ainsi des centres culturels de Tournai, de Libramont, d'Arlon ou de Sambreville.

En 1970, au sortir de mon service militaire, et dans l'intention de «faire du théâtre», je demande un rendez-vous à Claude ÉTIENNE, directeur-fondateur du Rideau de Bruxelles, installé à l'époque au Palais des Beaux-Arts. Je l'avais déjà rencontré en 1960 pour l'interviewer dans le cadre d'un travail que je devais faire à la fin de mes études secondaires. Plus tard, il m'avait vu jouer au Théâtre universitaire de Louvain, dans plusieurs rôles que j'y ai tenus lors de mes études de droit. Il me reçoit donc une première fois, le 21 avril 1970. L'entretien, très chaleureux et très encourageant dure plus d'une heure. On se revoit encore le 31 août. Il me dit qu'il m'estime beaucoup comme comédien, mais que je n'ai pas encore le «ton professionnel». Il me propose de m'inscrire au Conservatoire royal de Bruxelles et d'entrer dans sa classe d'art dramatique. Il m'assure qu'en deux ans je pourrais achever le cursus.

Entretiens, il m'engage dans *Quoi de neuf, Aruspice?*, une pièce de Jean SIGRID, mise en scène par Pierre Laroche et dans *L'Avare*, de MOLIÈRE, mise en scène par André GHISLE et pour y jouer le rôle de La Merluche. Les deux contrats sont signés le 17 juillet 1970, pour un cachet de six cents francs belges par représentation (il y en aura dix-sept pour *Aruspice* et dix pour *L'Avare*). Les répétitions n'étaient pas payées. Ce furent mes premiers contrats professionnels, signés avant même d'entrer au Conservatoire. C'est le 28 septembre 1970 que j'y suis accepté, après un examen d'entrée, j'ai 27 ans. Pendant deux ans, je vais donc cumuler mes cours au Conservatoire et mon activité professionnelle de comédien (ce qui maintenant, je pense, est interdit).

Entre 1970 et fin 1974, je participai à treize spectacles au Rideau de Bruxelles. J'ai eu le grand honneur, pendant cette période, de jouer, dans *Le Menteur* de CORNEILLE, le rôle le plus court du répertoire classique français : celui de Lycas, un domestique qui vient apporter un billet à son maître en disant simplement : «Monsieur». Je me plaisais à raconter que

j'étais payé trois cents francs belges la syllabe... Je n'assistais pas, bien sûr, à toutes les répétitions du *Menteur*, ce que Claude ÉTIENNE me reprocha dans une lettre manuscrite. Je crois qu'il prenait ombrage aussi du fait que parallèlement, je travaillais pour le Théâtre du Parvis (*Mesure pour mesure* de Shakespeare et *La Farce des ténébreux* de GHELDERODE). Le Théâtre du Parvis occupait à l'époque l'actuel Centre culturel Jacques FRANCK. L'équipe était dirigée par Marc LIEBENS, Jean LEFÉBURE et Janine PATRICK. La salle avait été mise à leur disposition par la commune de Saint-Gilles. À l'issue de ce «séjour» de trois ans (1970-1973), Marc LIEBENS dirigea seul l'Ensemble théâtral mobile, qui fut l'un des membres du mouvement des Jeunes compagnies.

Contrairement au Théâtre national et à ce qu'on appelait à l'époque les théâtres agréés, dont faisait partie notamment le Rideau de Bruxelles, ces jeunes compagnies n'avaient pas de subvention régulière, elles fonctionnaient au coup par coup et devaient demander une aide pour chaque projet. J'ai eu le bonheur d'être engagé dans ces «jeunes compagnies», mais là le cachet se réduisait à trois ou cinq cents francs belges par représentation... Une aide spécifique au jeune théâtre ne verra le jour qu'en 1975, sous l'impulsion du ministre Henri-François VAN AAL (Arrêté royal du 20 juin 1975 portant des mesure d'encouragement en faveur du jeune théâtre).

Je travaillais aussi à la RTB (sans F à l'époque) : on y enregistrait ce qu'on appelait des «dramatiques radio». Je faisais du cinéma et de la télévision, j'ai notamment tourné dans un film de Claude ZACCAI (*Après le vent des sables*), qui nous fit séjourner quelques semaines dans le désert du Sinaï. Tous ces contrats me permirent d'accumuler le nombre de jours nécessaires pour obtenir le droit aux allocations de chômage.

S'il y avait peut-être une «troupe» au Théâtre National (certains documents font état d'une trentaine de comédiens «à l'année»), au Rideau de Bruxelles, il y avait ce qu'on appelait un «contrat au cachet réparti» avec une garantie de cent cinquante représentations par an. Mais pour les comédiens engagés au coup par coup comme moi, les allocations de chômage étaient presque une question de survie.

C'est donc en avril 1973 que j'obtins mon droit aux allocations de chômage, après 321 jours de travail salarié depuis le 1^{er} novembre 1971. Pour ma catégorie d'âge (entre 26 et 36 ans), il fallait 312 jours de travail en 18 mois (21 aujourd'hui). Je pouvais donc me la couler douce. Façon de parler, car le chômeur devait se présenter tous les jours dans sa commune pour y faire estampiller sa carte de contrôle. Or les répétitions n'étant pas payées, les comédiens devaient aller «pointer» pour obtenir leur allocation. Et comme les heures de pointage n'étaient annoncées que la veille et différaient d'une commune à l'autre, il manquait toujours quelqu'un à l'une ou l'autre répétition... Autre inconvénient du système : dès qu'on ne se présentait plus pendant trois jours consécutifs, on était automatiquement rayé de la liste des chômeurs et il fallait se re-présenter à l'ONEm et à son organisme de

paiement : ce qui prenait facilement une demi-journée : on passait donc son temps à se réinscrire (aujourd'hui, on ne « pointe » plus et la réinscription ne s'impose qu'après vingt-huit jours de travail consécutifs).

Au moment d'écrire ces lignes (25 août 2022), j'apprends le décès inopiné, à l'âge de 56 ans, de Philippe JEUSETTE. Cela me rappelle, qu'au-delà de la voix et du physique, la qualité essentielle d'un comédien est de faire croire à la réalité de son personnage, même, comme ce fut le cas de Philippe, quand il incarne la Reine Marguerite dans « Richard III »... Faut-il vraiment une « carte » pour faire preuve de cette qualité ? Dans les années 70, je me demandais pourquoi mes aînés (René HAINAUX, André DEBAAR, Georges RANDAX, décédés aujourd'hui et Yves LAREC, toujours présent) avaient défendu le principe de cette « carte d'acteur professionnel », qui fait l'objet de l'arrêté royal du 10 septembre 1968. Aujourd'hui, nous avons mieux : une « carte d'artiste », un « visa d'artiste » et une « déclaration d'activité artistique indépendante ». Tout cela va bientôt être remplacé par une « attestation de travailleur-euses des arts » : on n'arrête pas le progrès...

Pour en revenir à la « carte d'acteur professionnel », j'ai fini par comprendre que si mes aînés y tenaient tant c'était pour lutter contre l'« amateurisme marron » (expression utilisée dans un compte rendu de la Commission paritaire du spectacle) et aussi parce qu'un projet de convention collective de l'époque voulait limiter à quinze pour cent l'engagement d'acteurs non détenteurs de la carte (de manière sous-jacente, il s'agissait aussi de lutter contre l'engagement excessif d'acteurs non belges, notamment au cinéma). Cette convention n'a jamais vu le jour et l'idée de la « carte d'acteur professionnel » est tombée en désuétude.

Plus sérieuse me paraissait la lutte pour obtenir une convention collective fixant des minima salariaux et un aménagement des conditions de travail. Ce n'est pas le texte qui manquait, mais bien un accord en Commission paritaire du spectacle, où les directeurs déclarent qu'ils ne pourront signer la convention collective que si les pouvoirs publics accordent les subsides nécessaires. Le 5 mai 1970, à dix heures, une centaine de comédiens se rendent au cabinet de Monsieur PARISIS, ministre de la Culture française. Une délégation est reçue par le ministre et son attaché de cabinet, Monsieur Philippe MONFILS. La délégation se compose notamment de Georges RANDAX, André DEBAAR, Paul ANRIEU, Werner DEGAN, Marie-Jeanne NYL, Irène VERNAL, Anne MAREV. Dans une lettre ouverte dont il est donné lecture, ils réclament notamment « l'application de la convention collective de travail à partir du 1^{er} septembre 1970, l'organisation d'un contrôle efficace de la gestion des théâtres par les représentants de la profession (...), la reconnaissance du Théâtre ainsi que des Arts en général comme étant d'intérêt public au même titre que la Défense nationale et l'Enseignement ». À midi, le ministre tient une conférence de presse où il dit qu'il est impossible actuellement d'appliquer la convention collective, parce qu'il faudrait pouvoir doubler les budgets des théâtres.

Le 1^{er} avril 1973, ce n'est pas une blague, je m'affilie au secteur Culture de la FGTB-CGSP. Je participe à pas mal de réunions. Le résultat de nos travaux est présenté lors de l'Assemblée générale des travailleurs du spectacle qui a lieu à vingt-trois heures (!), le lundi 20 septembre 1974, dans l'arrière-salle du café «Chez Georgette», place Simonis. L'assemblée est présidée par André DEBAAR. Nous y présentons un «Livres blanc» qui contient l'essentiel de nos revendications dans les domaines suivants : 1. Statut de l'acteur / 2. Chômage / 3. Cinéma / 4. Post-synchronisation et doublage / 5. Théâtre pour enfants / 6. Formation permanente / 7. Situation des comédiennes.

Et bien sûr :

8. Convention collective dans les théâtres.

Le 4 mars 1975, un préavis de grève est déposé dans tous les théâtres. Du 18 au 29 mars, la grève prend la forme symbolique qui consiste à retarder d'un quart d'heure le début des représentations. Au Rideau de Bruxelles, je jouais dans *Hymnes à la nuit* d'après NOVALIS, deux de mes camarades (Nicola DONATO et Jean-Marie PÉTINIOT), en habit de scène, répondaient aux questions du public, moi j'étais chargé du chronomètre : bien souvent, je devais siffler la fin de la récréation et le spectacle pouvait commencer. Après la représentation, nous distribuions des tracts et faisons signer des pétitions.

Même si cette agitation sociale n'a pas permis la conclusion d'une convention collective, il est légitime de penser qu'elle n'est pas pour rien dans l'adoption de l'arrêté royal du 20 juin 1975 portant des mesures d'encouragement en faveur du jeune théâtre : le ministre Henri-François VAN AAL annonce que «les crédits pour l'aide à la production passent de 1.750.000 FB (budget de 1974) à près de 7 millions de FB». (*Le Soir* du 28 février 1975). Bien des jeunes comédiens qui participaient aux actions revendicatives étaient aussi ceux qui «faisaient» le jeune théâtre en compagnie des nouveaux animateurs. Aussi, devant l'insuccès des tractations en Commission paritaire, nous décidons de négocier avec des patrons plus jeunes et plus progressistes : Marc LIEBENS (Ensemble théâtral mobile), Philippe SIREUIL (Théâtre du Crépuscule), Philippe VAN KESSEL (Atelier Sainte-Anne) et Patrick ROEGIERS (Théâtre provisoire). La «convention des jeunes compagnies» est signée en 1978, elle n'obligeait, bien sûr, que les signataires, mais elle a pu servir de référence et fut adoptée, dans les années qui suivirent par, notamment, le Rideau de Bruxelles, le Théâtre royal du Parc et même le Théâtre national...

Quant à une convention collective rendue obligatoire par arrêté royal et s'imposant à tous les théâtres, elle ne fut signée qu'en 2012, soit soixante-cinq ans après l'installation en 1947 de la Commission paritaire du spectacle. Il me plaît de penser que les années 70 furent un moment charnière...

**TABLEAU
CHRONOLOGIQUE
DE L'ACTION
PUBLIQUE DANS
LES DOMAINES
DES MATIÈRES
CULTURELLES**

DE 1970 à 1974



PARTIE III

ANNÉE 1970

GÉNÉRALITÉS

- **1970** est consacrée : «**Année de l'éducation**» par les Nations-unies — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1970 et site web des Nations-unies / Voir : XV. Éducation permanente.
- **1970** est consacrée «**Année européenne de la conservation de la nature**» par le Conseil de l'Europe — Source : Site web du Conseil de l'Europe et *Vingtième siècle - Revue d'histoire* 2012/1, numéro 113, pages 117 à 126 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Au cours de l'année 1970**, le Conseil de l'Europe édite un volume consacré au renouvellement des conceptions en matière d'éducation permanente — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, mars et juin 1972 (page 137) / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Au cours de l'année 1970**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Enseignement, éducation permanente, société» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1970 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Au cours des années 1970 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres gravées – créées (datées) en 1970 auprès d'un certain nombre d'artistes belges francophones — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.
- **Au cours des années 1970 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres gravées – non datées ou dont la date n'a pas été répertoriée dans la source – auprès d'un certain nombre d'artistes belges francophones — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

- **Au 1^{er} janvier 1970**, la nouvelle formation gouvernementale (EYSKENS V) est en place depuis le 17 juin 1968 — Source : *Moniteur belge* des 19 juin 1968 et 27 janvier 1969 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le Premier ministre est Gaston EYSKENS, le vice-Premier ministre et ministre du Budget est André COOLS, le ministre des Affaires économiques est Edmond LEBURTON, le ministre des Affaires étrangères est Pierre HARMEL, le ministre de l'Emploi et du Travail est Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* des 19 juin 1968 et 27 janvier 1969 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre de la Culture française est Albert PARISIS, le ministre de l'Éducation nationale (régime français) est Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre de la Culture néerlandaise est Frans VAN MECHELEN, le ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) est Pierre VERMEYLEN — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le ministre des Relations communautaires (régime néerlandais) est Léo TINDEMANS et le ministre des Relations communautaires (régime français) est Freddy TERWAGNE — Source : *Moniteur belge* du 19 juin 1968 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le chef de cabinet du ministre de la Culture française est Georges-Henri DUMONT qui exerce cette fonction depuis le mois d'août 1965 — Source : Entretien d'histoire orale des politiques culturelles (2012) / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, le représentant du vice-Premier ministre auprès du cabinet du ministre de la Culture française est Valmy FÉAUX — Source : Entretien d'histoire orale des politiques culturelles (2013) / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **Au 1^{er} janvier 1970**, la politique culturelle francophone est orientée par la mise en œuvre du Plan quinquennal de politique culturelle, adopté par le ministre de la Culture française, Pierre WIGNY, avant les élections du printemps 1968 — Source : Les différents livres du plan concerné / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités, X. Animation, XVII. Enseignement artistique, XXI. Lettres, littérature et livre, XXIV. Patrimoine culturel, XXV. Radio & Télévision, XXVI. Théâtre.

- **Au 1^{er} janvier 1970**, l'adresse de la rédaction des *Cahiers JEB* (Jeunesse, Éducation populaire, Bibliothèque) publiés par la Direction générale de la jeunesse et des loisirs du ministère de la Culture française est 158, avenue de Cortenbergh (2^{ème} étage) à 1040 BRUXELLES — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de 1970 / Voir : IV. Administration.

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

- **1^{er} janvier 1970** : Pour une période de six mois, la Belgique exerce la présidence du Conseil des communautés européennes — Source : *europa.eu*, site web de l'Union européenne / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **9 janvier 1970** : La difficulté de tirer une synthèse des travaux du groupe des vingt-quatre consacrés au statut de Bruxelles-Capitale est évoquée au gouvernement par le Premier ministre — Source : *Procès-verbal, numéro 68*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **15 janvier 1970** : Un accord culturel entre le gouvernement du royaume de Belgique et le gouvernement de la République française est signé à Bruxelles :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 9 juin 1971 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **15 janvier 1970** : Un accord culturel entre le gouvernement du royaume de Belgique et le gouvernement de la République indonésienne est signé à Djakarta :: Henri FAYAT — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1972 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **27 janvier 1970** : La direction de l'information et des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères est réorganisée :: Pierre HARMEL, André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1970 / Voir détails : IV. Administration.
- **28 janvier 1970** : La Commission royale des Monuments et des Sites est intégrée dans les services de la culture française et dans les services de la culture néerlandaise :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 3 juin 1970 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **30 janvier 1970** : Le règlement d'ordre intérieur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles est modifié pour organiser la répartition linguistique entre deux sections distinctes, l'une de langue néerlandaise et l'autre de

langue française :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1970 / Voir : XVII. Enseignement artistique.

- **30 janvier 1970** : Une proposition de programme pour la réforme institutionnelle est présentée au gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 71*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **30 et 31 janvier 1970** : Un colloque est organisé à Liège sur le thème «Pour une politique globale de la Jeunesse» — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 2, avril 1971 et *Cahiers JEB*, numéro 1, mars 1970 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Janvier 1970** : Marcel HICTER est appelé à la présidence de la Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA) — Source : HICTER (1980), pages 163 à 177 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Janvier 1970** : Claude RENARD publie dans les *Cahiers marxistes*, une contribution : «Pourquoi le groupe des 28 a-t-il échoué?» — Source : Le cahier concerné / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Janvier 1970** : Raymond CEUPPENS publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à «Pour une photographie efficace» qui aborde notamment les problèmes du photographe professionnel — Source : Le document concerné / Voir : XI. Arts plastiques & visuels.
- **Janvier 1970** : Jacques ARON publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à : «La révolution scientifique et technique dans le monde des architectes» — Source : Le document concerné / Voir : XI. Arts plastiques.
- **Janvier 1970** : Albert PHILIPPE publie un article dans les *Cahiers marxistes*, numéro 4, consacré à «La censure cinématographique en Belgique» — Source : Le document référencé / Voir : XIII. Cinéma.
- **4 février 1970** : La séance du Conseil des ministres est exclusivement consacrée à l'examen et à la discussion de la note présentée par le Premier ministre sur le programme de la réforme de l'État — Source : *Procès-verbal, numéro 72*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **6 février 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de douze monuments : à BAILEUX, BRAINE-LE-CHÂTEAU, à LESTERNY, à GOUVY, à LIERNEUX, à LONGLIER, à ROCHEHAUT, à ROUVROY, à

TOHOGNE, à TORGNY :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* des 29 & 30 avril, du 3 juin 1970 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.

- **6 février 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de trois sites : à BEN-AHIN, à FONTAINE-L'EVÊQUE, à SOUGNÉ REMOUCHAMPS :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* des 30 avril 1970 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **Du 9 au 12 février 1970** : Le Conseil de l'Europe organise, à Strasbourg, une conférence européenne de la conservation de la nature — Source : Site web du Conseil de l'Europe / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **11 février 1970** : Les crédits budgétaires ordinaires pour les années 1969, 1968 et antérieures sont régularisés; les crédits budgétaires extraordinaires pour l'année budgétaire 1969 seront régularisés le 12 mars 1970 :: Baron SNOY et d'OPPUERS, André COOLS — Source : *Moniteur belge* des 10 et 21 mars 1970 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **11 février 1970** : Une séance marathon du Conseil des ministres permet la discussion du projet de la réforme de l'État qui doit instaurer «l'autonomie culturelle, la décentralisation, la protection des minorités, l'élaboration d'un statut convenable pour la capitale du royaume» — Source : *Procès-verbal, numéro 74*, du Conseil des ministres de la nuit / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **13 février 1970** : Le gouvernement décide de créer et de tenir à jour un inventaire et un atlas des immeubles de l'État — Source : *Procès-verbal, numéro 75*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités et XXIV. Patrimoine culturel.
- **14 et 15 février 1970** : Au terme des discussions, un accord global sur la réforme de l'État intervient au sein du gouvernement — Source : *Procès-verbaux, numéros 76 et 77*, des Conseils des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **17 février 1970** : La composition du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques est modifiée pour y intégrer deux représentants de l'enseignement universitaire :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 15 mai 1970 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **20 février 1970** : Le gouvernement aborde la question des cadres linguistiques et de l'application concrète des lois relatives à l'emploi des langues en matière administrative — Source : *Procès-verbal, numéro*

79, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle et XIX. Langue française.

- **26 février 1970** : Les membres francophones du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de la musique sont désignés :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 5 juin 1970 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **26 février 1970** : Dans la perspective de l'autonomie culturelle, une nouvelle réglementation est adoptée pour créer un Conseil de la jeunesse d'expression française :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **27 février 1970** : Suite aux échanges qui ont eu lieu les mois précédents, lors de la gestion de la crise sociale dans les mines du pays, le gouvernement aborde le délicat problème de la communication de la Radio-Télévision belge, lors de ces périodes de crise — Source : *Procès-verbal, numéro 80*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **12 mars 1970** : La composition du Conseil supérieur de la culture cinématographique d'expression française est renouvelée :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 23 juillet 1970 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **12 mars 1970** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **13 mars 1970** : Après un premier numéro double (466-467, le 16 janvier 1970), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros (472 et 473), consacrés au thème : «L'évolution linguistique du Brabant» — Sources: Les publications concernées / Voir : XIX. Langue française.
- **17 mars 1970** : Le Musée d'histoire naturelle de la Ville de Mons est repris par l'Institut royal des sciences naturelles de l'État, à la date du 1^{er} juillet 1968 :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1970 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **18 mars 1970** : Le ministre de la Culture modifie la composition de la commission chargée de connaître des questions relatives à l'instauration du statut d'acteur professionnel, créée en application de l'arrêté royal du 10 septembre 1968 fixant les conditions d'octroi de ce statut :: Albert

PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1970 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités, XIII. Cinéma et XXVI. Théâtre.

- **20 mars 1970** : Signature à Niamey, et sous réserve de ratification, de la convention et de la charte créant l'Agence de coopération culturelle et technique :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1971 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **26 mars 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1970 — Source : *Moniteur belge* du 2 avril 1970 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **26 mars 1970** : Après débat sur la nécessité d'un plan d'ensemble en matière d'infrastructures culturelles, un accord intervient au sein du gouvernement à propos du financement spécifique de la construction du Musée d'Art moderne — Source : *Procès-verbal, numéro 84*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XXIV. Patrimoine culturel / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **Mars 1970** : Publication du premier *Cahiers JEB* de l'année, consacré au rapport du colloque organisé à Liège «Pour une politique globale de la Jeunesse» — Source : La publication concernée / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Mars 1970** : Le comité de liaison pour une action fédéraliste publie un «Manifeste fédéraliste» dans la revue *L'Europe en formation*, numéro 120 — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 69 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Mars 1970** : Philippe BOESMANS publie des réflexions «sur l'état actuel du langage musical», dans les *Cahiers marxistes, numéro 5* — Source : Le cahier référencé / Voir : XXIII. Musique
- **3 avril 1970** : L'association internationale dénommée «Association pour la promotion technique-culturelle belge-latino-américaine» dont le siège est établi à Bruxelles, obtient la personnalité civile; ses statuts sont approuvés — Source : *Moniteur belge* du 15 avril 1970 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **17 avril 1970** : Le gouvernement examine plusieurs hypothèses, à propos de la confection des budgets de la culture de l'année budgétaire 1970, qui doivent prendre acte de l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 85*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **17 avril 1970** : L'article 5 de l'arrêté royal du 23 octobre 1963, relatif à l'aide à l'industrie cinématographique, est modifié pour limiter le montant de la taxe sur la diffusion en salle des journaux d'actualité :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social et XIII. Cinéma.
- **22 avril 1970** : Les ministres de la Culture prennent les dispositions pour organiser un examen de connaissance approfondie de la langue d'enseignement, à destination des professeurs des cours artistiques :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 30 septembre 1970 / Voir : XVII. Enseignement artistique et XIX. Langue française.
- **30 avril 1970** : Le Parlement adopte une nouvelle loi sur le camping qui abroge la loi du 24 mars 1954 et crée un Comité consultatif du camping :: Alfred BERTRAND, Charles HÉGER, Jos DE SAEGER, Albert PARISIS, Louis NAMÈCHE, Lucien HARMEGNIES, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1970 / Voir détails : XXII. Loisirs & tourisme.
- **30 avril 1970** : Suite à la création de deux conseils de la jeunesse distincts (selon les régimes linguistiques français et néerlandais), le Conseil national de la Jeunesse est réformé :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **30 avril 1970** : L'association internationale dénommée «Mudra – Centre européen de perfectionnement et de recherche des interprètes du spectacle » dont le siège est établi à Bruxelles, obtient la personnalité civile; ses statuts sont approuvés — Source : *Moniteur belge* du 16 mai 1970 / Voir : XIV. Danse.
- **12 mai 1970** : Le cadre du personnel des instituts de la Radio-télévision belge est modifié et augmenté :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 26 août 1970 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **13 mai 1970** : L'association sans but lucratif Europalia est constituée — Source : *Banque Carrefour des Entreprises* de Belgique / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **13 mai 1970** : Le ministre de la Culture procède au classement de six monuments : à ANTHISNES, à LIÈGE, à VERVIERS :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 22 octobre 1970 / Voir détails : XXII. Patrimoine culturel.

- **15 mai 1970** : La convention collective de travail du 12 mars 1970 conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie cinématographique est rendue obligatoire :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970 / Voir : XIII. Cinéma.
- **29 mai 1970** : La commission «critère» de la section française du Conseil national de la Jeunesse (en cours de réforme) rend un avis sur le projet d'une réglementation fixant les critères de l'octroi des subventions aux organisations de jeunesse reconnues — Source : Arrêté royal du 20 juillet 1971 publié au *Moniteur belge* du 4 septembre 1971 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **2 juin 1970** : Le gouvernement adopte la convention collective de travail du 16 juin 1969, signée au sein de la Commission paritaire nationale des entreprises permanentes de spectacle, relative à la durée du travail :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1970 / Voir : XIII. Cinéma.
- **5 juin 1970** : Le gouvernement décide d'introduire les institutions culturelles (dont une liste reste à établir), parmi les institutions prises en considération par le code des impôts, en matière d'immunisation fiscale de certaines libéralités — Source : *Procès-verbal, numéro 92*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **12 juin 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre son numéro 485 au thème : «Les enjeux des élections communales de 1970» — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités et XVIII. Jeunesse.
- **16 juin 1970** : La composition de la Commission du film, membres effectifs et membres suppléants, est renouvelée :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 juin 1970 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **16 juin 1970** : La réglementation relative aux statuts et à l'échelle des traitements du personnel administratif, technique et des gens de métiers des établissements scientifiques de l'État, qui relèvent des affaires culturelles communes, est modifiée :: René PÊTRE, André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 14 juillet 1970 / Voir : XVI - Encouragement à la recherche.
- **19 juin 1970** : Dans le cadre du travail mené en vue de la révision de la Constitution, est une nouvelle fois abordée la question de la fiscalité potentielle des Communautés et des Régions — Source : *Procès-verbal, numéro 94*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle et VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **22 juin 1970** : Nomination des chefs de département et des chefs de section des établissements scientifiques qui relèvent des affaires culturelles communes :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1970 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **24 juin 1970** : Le gouvernement signe une convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale des revenus :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1974 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **25, 26 et 29 juin 1970** : Les réunions du gouvernement se concentrent principalement sur les débats qui ont lieu au Parlement concernant la révision de la Constitution qui doit appliquer l'accord intervenu en février 1970 — Source : *Procès-verbaux, numéros 95, 96 et 97*, des Conseils des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **25 juin 1970** : La Commission spéciale des Maisons de jeunes de la section d'expression française du Conseil national de la Jeunesse (en cours de réforme) formule des propositions pour améliorer la politique en faveur des maisons de jeunes — Source : Arrêté royal du 22 octobre 1971 publié au *Moniteur belge* du 24 décembre 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **26 juin 1970** : La loi électorale est mise à jour pour organiser l'élection conjointe des chambres législatives et des conseils provinciaux; une version néerlandaise du texte est établie :: Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 17 juillet 1970 / Voir détails : II. Action parlementaire - Généralités.
- **Juin 1970** : Le deuxième *Cahiers JEB* de l'année porte sur «La participation civique des jeunes» — Source : La publication concernée ; également le *Moniteur belge* du 21 juillet 1970 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Juin 1970** : Les *Cahiers marxistes* consacrent leur sixième numéro au contrôle ouvrier et à l'autogestion — Source : Le document référencé / Voir : XV. Éducation permanente.
- **4 juillet 1970** : À la réunion de crise du gouvernement, il est décidé de proposer au Sénat d'examiner, avant les vacances, les textes législatifs qui accomplissent la révision de la Constitution et de soumettre ultérieurement les articles de la révision de la Constitution qui n'obtiendraient pas le quorum requis — Source : *Procès-verbal, numéro 99*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **7 juillet 1970** : Le budget des Travaux publics, comportant notamment les crédits relatifs aux infrastructures culturelles du ministère de la Culture française, est adopté pour l'année budgétaire 1970 :: Jos DE SAEGER, André COOLS, Baron SNOY et d'OPPUERS — Source : *Moniteur belge* du 28 juillet 1970 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **7 juillet 1970** : La structure générale de l'enseignement supérieur est actualisée; elle intègre notamment l'enseignement supérieur artistique :: Abel DUBOIS, Pierre VERMEYLEN — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1970 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **8 juillet 1970** : La loi électorale communale est mise à jour :: Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 21 juillet 1970 / Voir : II. Action parlementaire - Généralités et XVIII. Jeunesse.
- **14 juillet 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir pour l'année budgétaire 1970 — Source : *Moniteur belge* du 28 juillet 1970 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **15 juillet 1970 (date probable)** : Le ministre de la Culture française, Albert PARISIS, rencontre les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise à propos du projet de l'arrêté royal portant organisation des maisons de la culture et des foyers culturels — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 9, décembre 1970 / Voir : X. Animation & centres culturels.
- **15 juillet 1970** : Une loi-cadre de décentralisation et de planification économique institue le Bureau du Plan et les Conseils économiques régionaux :: Edmond LEBURTON, Freddy TERWAGNE, Léo TINDEMANS, André VLERICK — Source : *Moniteur belge* du 21 juillet 1970 et du 30 septembre 1970 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **16 juillet 1970** : L'enseignement à horaire réduit est réformé en «enseignement de promotion sociale» :: Abel DUBOIS, Pierre VERMEYLEN — Source : *Moniteur belge* du 5 septembre 1970 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **20 juillet 1970** : Premier temps de la réforme de la Constitution belge: les articles 25bis, 108, 110 et 113 sont modifiés:: Gaston EYSKENS, André COOLS, Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 18 août 1970 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **20 juillet 1970** : En vue de l'instauration du régime de la TVA, certains taux sont fixés qui concernent explicitement les activités cultu-

relles :: Baron SNOY et d'OPPUERS — Source : *Moniteur belge* du 31 juillet 1970 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **20 juillet 1970** : Le gouvernement adopte un arrêté royal relatif au Comité consultatif du camping - :: Alfred BERTRAND — Source : *Moniteur belge* du 5 septembre 1970 / Voir détails : XXII. Loisirs & tourisme.
- **24 juillet 1970** : Un comité scientifique commun est créé au sein des établissements scientifiques qui relèvent des affaires culturelles communes :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 197 / Voir : XVI. Encouragement à la recherche.
- **5 août 1970** : Adoption d'une réglementation nouvelle et originale en matière de maisons de la culture et de foyers culturels :: Albert PARISIS — Sources : *Moniteur belge* du 21 novembre 1970 et *Cahiers JEB, numéros 1 et 2*, de juin 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **Du 31 août au 2 septembre 1970** : Première conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles, organisée à Venise, sous les auspices de l'UNESCO — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 9, décembre 1970 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Août 1970** : La résolution de créer l'association «Inter-environnement» est prise par diverses personnalités — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 89 / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **9 septembre 1970** : Le ministre des Communications désigne les membres du Comité consultatif pour le camping :: Alfred BERTRAND — Source : *Moniteur belge* du 23 décembre 1970 / Voir : XXII. Loisirs & tourisme.
- **11 septembre 1970** : Jacques GEORGIN, militant du Front des francophones, est battu à mort par des activistes du mouvement d'extrême droite «Vlaamse Militande Orde», pendant la campagne électorale pour les élections communales à Bruxelles (Laeken). Il décèdera de ses blessures dans les heures qui suivent — Source : le site du Centre d'étude CEJG de DéFi (consulté en janvier 2023) / Voir : I. Vie politique.
- **15 septembre 1970** : Ouverture, à Saint-Gilles, du Théâtre du Parvis, dans un ancien cinéma transformé et rénové à cette fin — Source : *CACEF, Revue de Presse*, numéro 9, décembre 1970 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **17 septembre 1970** : La composition de la Commission consultative pour les émissions scolaires en langue française de la Radio-Télévision

belge est renouvelée :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1970 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.

- **18 septembre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 489, est consacré au thème : «Les jeunes et la politique», par Léonard DOYEN — Source : la publication référencée / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **21 septembre 1970** : Les statuts, le règlement général et le règlement de la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sont modifiés :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 19 janvier 1971 / Voir : XVI. Encouragement à la recherche et XII. Beaux-arts - Généralités.
- **21 septembre 1970** : Les protocoles numéros 2 (STE 044) et 3 (STE 045) à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au sein du Conseil de l'Europe, adoptés le 6 mai 1963, entrent en vigueur — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022) / Voir : I. Vie politique nationale.
- **25 septembre 1970** : Inauguration de la nouvelle Maison de la Culture, «Les Chiroux» à Liège— Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 5, octobre 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **Septembre 1970** : Troisième livraison des *Cahiers JEB* consacrés au thème «L'information et les jeunes» — Source : la publication concernée / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Septembre 1970** : Marcel HICTER contribue aux travaux de la Commission internationale sur les problèmes de l'éducation (UNESCO) : «Les réformes à apporter à l'école, vues par un éducateur extrascolaire» — Source : HICTER (1980), pages 179 à 207 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **2 octobre 1970** : Après les livraisons du 14 (numéro double 487-488) et du 25 septembre 1970 (numéro 490), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* clôture, par un numéro double (492-493), sa série d'analyses consacrées au thème : «Les facteurs de changement politique à la veille des élections communales de 1970» — Source : les publications concernées / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **7 octobre 1970** : Le gouvernement actualise le règlement général des salles de spectacle, loi du 5 mai 1888, notamment en matière de prévention de l'incendie :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1970 / Voir détails VII. Politique culturelle - Généralités, X. Animation culturelle, XIII. Cinéma, XXIII. Musique, XXVI. Théâtre.

- **8 octobre 1970** : La composition de la Commission consultative nationale de la jeunesse, instituée auprès de l'Office national de l'Emploi, est renouvelée :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1970 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social et XVIII. Jeunesse.
- **9 octobre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 494, est consacré au thème : «Les accords culturels, une forme de coopération internationale» — Source : la publication concernée / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **11 octobre 1970** : Élections communales — Source : *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéros 487-488 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **13 octobre 1970** : Le cadre du personnel technique des instituts de la Radio-Télévision belge est modifié, ainsi que la répartition des fonds de pension entre les différents instituts :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 16 octobre 1970 et des 6 et 18 février 1971 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **15 octobre 1970** : Signature, à Rome, d'un accord entre le gouvernement belge et le gouvernement de la République italienne, en matière de coproduction cinématographique :: F.X. van der STRATEN-WAILLET — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1971 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **16 octobre 1970** : Au Conseil des ministres, les élections communales étant passées, le Premier ministre estime que les discussions à propos de la réforme de la Constitution pourraient reprendre — Source : *Procès-verbal, numéro 110*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **27 octobre 1970** : Le gouvernement agréé les nouveaux statuts du Comité belge pour l'Unicef — Source : *Moniteur belge* du 14 novembre 1970 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **30 octobre 1970** : Nouvelle ouverture de crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1970 pour les départements de l'Éducation nationale et de la Culture française et néerlandaise — Source : *Moniteur belge* du 5 novembre 1970 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **6 novembre 1970** : Le gouvernement consacre un long débat à l'opportunité de remettre en chantier la réforme de la Constitution — Source : *Procès-verbal, numéro 113*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **12 novembre 1970** : Le Conseil supérieur de l'éducation populaire rend son avis sur le projet d'un arrêté royal établissant les conditions d'agrée-

tion et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente — Source : l'arrêté royal du 16 juillet 1971 publié au *Moniteur belge* du 27 août 1971 / Voir : XV. Éducation permanente.

- **14 novembre 1970** : À Paris, la Conférence générale de l'UNESCO adopte le texte de la «Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels» — Source : UNESCO, le texte de la convention concernée et le site web de l'organisation : unesco.org / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **17 novembre 1970** : Réunion spéciale du gouvernement consacrée à la reprise des travaux parlementaires relatifs à la révision de la Constitution — Source : *Procès-verbal, numéro 115*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **20 novembre 1970** : La convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée à Londres le 6 mai 1969, au sein du Conseil de l'Europe, entre en vigueur :: Pierre HARMEL — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1970 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **20 novembre 1970** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 500, est consacré au thème : «Le système politique belge, situation 1970», par Jean LADRIÈRE — Source : la publication concernée / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **25 novembre 1970** : Dans le cadre des travaux préparatoires à la réforme de l'État, le gouvernement règle l'organisation des examens linguistiques pour l'ensemble des départements, notamment dans l'enseignement :: Gaston EYSKENS, Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 16 janvier 1971 / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle et XIX. Langue française.
- **1^{er} décembre 1970** : Le Parlement ratifie la Convention Benelux en matière de dessin et de modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre 1966 :: Pierre HARMEL, Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973 / Voir détails : XI. Arts plastiques.
- **4 décembre 1970** : Après deux livraisons (le numéro 496, du 23 octobre 1970 et le numéro 501, du 27 novembre 1970), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* clôture, par le numéro 502, la série consacrée aux résultats des élections communales du 11 octobre 1970 — Source : les publications concernées / Voir : I. Vie politique.

- **8 décembre 1970** : Création de conseils scientifiques, dans chacune des institutions scientifiques et culturelles de l'État qui relèvent des affaires communes :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1971 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche et XXIV. Patrimoine culturel.
- **15 décembre 1970** : La composition de la Commission consultative pour le droit d'auteur (section francophone) est renouvelée :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1971 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **16 décembre 1970** : Le ministre de la Culture adopte une circulaire ministérielle relative à la désignation des animateurs des maisons de la culture et des foyers culturels :: Albert PARISIS — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **19 décembre 1970** : La Belgique signe, au Caire, un accord international qui vise à soutenir l'exécution des projets de sauvegarde du temple consacré à Isis et établi sur l'île de Philae (Égypte) :: Baron PAPEIANS de MORCHOVEN — Source : *Moniteur belge* du 10 mars 1973 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **21 et 22 décembre 1970** : L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) est créé sur de nouvelles bases d'organisation :: Placide DE PAEPE, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1970 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **23 décembre 1970** : Nomination des membres du nouveau Conseil de la jeunesse d'expression française :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **24 décembre 1970** : Révision de la Constitution belge et établissement de l'autonomie culturelle, création des Communautés culturelles et des Régions :: Gaston EYSKENS, André COOLS, Léo TINDEMANS, Freddy TERWAGNE, Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1970 / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **24 décembre 1970** : Ouverture de crédits provisoires pour le budget de l'année 1971 — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **31 décembre 1970** : Date à laquelle un recensement général de la population belge est organisé — Source : *Procès-verbal, numéro 119*,

du Conseil des ministres du 11 décembre 1970 / Voir : I. Gouvernance - Généralités.

- **Décembre 1970** : La dernière livraison des *Cahiers JEB* de l'année comporte principalement le rapport du recteur Jean CAPELLE, consacré à «L'éducation permanente en Europe» ainsi qu'une contribution de Roland DELBAERE consacrée à «Le point sur l'éducation permanente en Angleterre» — Source : la publication concernée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Décembre 1970** : La dernière livraison des *Cahiers JEB* de l'année comporte également deux contributions relatives à la jeunesse (travail et sociologie) — Source : la publication concernée / Voir détails : XVIII. Jeunesse.

ANNÉE 1971

GÉNÉRALITÉS

- **L'année 1971** est consacrée : «**Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale**» — Source : Site web des Nations-unies / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Au cours de l'année 1971**, la biennale internationale pluridisciplinaire Europalia est consacrée aux Pays-Bas — Source : Site web «europalia.eu» / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Au cours de l'année 1971**, la création du mouvement «Inter-Environnement» est officialisée — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 89 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Au cours de l'année 1971**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Idéologies et action militante» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1971 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Au cours des années 1971 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres – créées (datées) en 1971 auprès d'un certain nombre d'artistes belges francophones — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

- **1^{er} janvier 1971** : La loi sur l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) entre en vigueur — Source : *Procès-verbaux* des premières semaines de l'année (121, 122, etc.), au Conseil des ministres / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **1^{er} janvier 1971** : Le cadre organique et le classement du personnel administratif, technique et des gens de métiers du Musée de Mariemont est modifié, rétroactivement :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 7 juin 1973 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **8 janvier 1971** : Les niveaux d'études pratiqués par les établissements subventionnés d'enseignement musical sont clarifiés et réorganisés :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 6 mars 1971 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **13 janvier 1971** : Séance officielle d'installation du Conseil de la jeunesse d'expression française — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 2, avril 1971 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **23 janvier 1971** : Ouverture d'un week-end d'étude des problèmes de l'animation culturelle, organisé par la Maison de la Culture de Verriers — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **23 janvier 1971** : Le ministre de la Culture, Albert PARISIS, annonce son intention de prendre des nouvelles législations en matière de soutien aux organisations d'éducation permanente, aux organisations de jeunesse et aux maisons de jeunes — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, juin 1971 (page 18). / Voir : XV. Éducation permanente et XVIII. Jeunesse.
- **25 janvier 1971** : Le gouvernement adopte un nouveau cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 15 avril 1971 / Voir : IV. Administration.
- **29 et 30 janvier 1971** : Le projet de loi sur les agglomérations et fédérations de communes est examiné au Conseil des ministres — Source : *Procès-verbaux numéros 125 et 126*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **5 février 1971** : L'état de santé du ministre Freddy TERWAGNE ne lui permet plus de poursuivre les travaux; bien qu'Edmond LEBURTON soit devenu président du Parti socialiste, il est momentanément maintenu au sein du Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 127*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **17 février 1971** : Une table ronde réunit des experts autour de l'analyse des implications du nouvel arrêté royal du 5 août 1970, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de la culture

et foyers culturels — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, de juin 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.

- **19 février 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 511, est consacré au thème : «Les jeunes et le syndicalisme», par Léonard DOYEN — Source : La publication concernée / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **22 février 1971** : Suite au décès de Freddy TERWAGNE, ministre francophone des Relations communautaires, et à la démission d'Edmond LEBURTON, un remaniement intervient dans la composition du gouvernement national :: Gaston EYSKENS — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour et *Moniteur belge* du 24 février 1971 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **22 mars 1971** : Les membres des commissions consultatives culturelles auprès des studios régionaux de la Radio-Télévision de langue française sont désignés notamment auprès des centres de Mons et Liège :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 20 juillet 1971 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **26 mars 1971** : Le budget des affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1970 est adopté :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Baron SNOY et d'OPPUERS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 16 juin 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **26 mars 1971** : Le budget de la culture française pour l'année budgétaire 1970 est adopté :: Albert PARISIS, Baron SNOY et d'OPPUERS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 16 juin 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **26 mars 1971** : Le budget de la Culture française est approuvé pour l'année budgétaire 1970 :: Albert PARISIS, Baron SNOY et d'OPPUERS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 17 juin 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **Mars 1971** : Le CRISP publie un dossier consacré au thème : «Le monde de la jeunesse» — Source : la publication concernée / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **Mars 1971** : À l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de la Commune de Paris (1871/1971), les *Cahiers marxistes* consacrent plusieurs articles à ce thème dans leur neuvième numéro — Source : Le document référencé / Voir : I. Vie politique internationale.
- **1^{er} avril 1971** : Réunion politique «au sommet», afin de trouver un accord sur la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 1970 — Source : *Procès-*

verbal, numéro 137, du Conseil des ministres du 7 avril 1971 / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.

- **2 avril 1971** : Table ronde organisée par *Le Drapeau rouge* et consacrée au thème : «Pourquoi l'animation culturelle?» — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **2 avril 1971** : Le gouvernement accorde la personnalité juridique à l'association internationale «Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active», dont le siège est établi à Bruxelles; il approuve les statuts de l'association qui ne sont pas publiés — Source : *Moniteur belge* du 7 mai 1971 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **5 avril 1971** : Les membres de la première Commission consultative des centres culturels sont désignés par le ministre de la Culture :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 11 août 1971 / Voir détails : X. Animation et centres culturels.
- **7 avril 1971** : Le Premier ministre fait rapport de l'accord politique qui est intervenu au cours de la réunion «au sommet» du 1^{er} avril 1971 — Source : *Procès-verbal, numéro 137*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **7 avril 1971** : Le gouvernement adopte la proposition d'implantation, à Bruxelles, des immeubles destinés à accueillir le Conseil des ministres des Communautés européennes — Source : *Procès-verbal, numéro 137*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Généralités et VII. Politique culturelle - Généralités.
- **7 avril 1971** : Établissement de la Médiathèque francophone de Belgique et adoption des conditions d'octroi de subventions aux organismes régionaux et locaux de prêt de moyens audiovisuels :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 18 juin 1971 / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **13 avril 1971** : L'article 5 de l'arrêté royal du 23 octobre 1963 qui organise l'aide à l'industrie cinématographique est modifié :: André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1971 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **21 avril 1971** : Dans le cadre de l'examen d'un projet de loi en matière économique, est évoquée la question d'adopter un plan comptable pour les entreprises — Source : *Procès-verbaux, numéros 138 et 139*, du

Conseil des ministres du jour / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **23 avril 1971** : Suite aux débats liés au projet de loi en matière économique (notamment : fixation des prix, etc.), le gouvernement confirme le programme adopté pour la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, avant les vacances parlementaires — Source : *Procès-verbal, numéro 139*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **26 avril 1971** : La composition des sections française et néerlandaise des commissions (première instance et appel) instituées par la loi du 30 décembre 1963, relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel, sont renouvelées, à dater du 15 mars 1971 :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 15 mai 1971 / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **27 et 30 avril 1971** : Lors d'une séance dédiée et prolongée, le Conseil des ministres examine le nouveau projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes — Source : *Procès-verbaux, numéros 140 et 141*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **29 avril 1971** : Considérant que le fonctionnement et l'exploitation d'un Palais des Congrès, à Bruxelles, sont fondamentalement différents du fonctionnement d'une administration centrale, les ministres de la Culture créent un service extérieur à l'Administration, dénommé «service national de Congrès» qui a pour fonction l'administration et la gestion du Palais des Congrès et de la Dynastie (art.1) :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 22 juin 1971 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **3 mai 1971** : Le gouvernement poursuit l'examen des points qui n'ont pas fait l'objet d'un accord définitif du projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes, avant d'entreprendre un premier examen des projets de loi qui organisent l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 142*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **6 mai 1971** : Séance officielle d'installation de la Commission consultative des centres culturels — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **7 mai 1971** : Le gouvernement examine une première version du projet de loi relatif à la fusion des communes — Source : *Procès-verbal, numéro*

143, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **14 mai 1971** : Un accord intervient au sein du gouvernement sur le projet de loi relatif à la fusion des communes — Source : *Procès-verbal, numéro 146*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **14 mai 1971** : Au Conseil des ministres, la nécessité de conclure un «Pacte culturel» est évoquée — Source : *Procès-verbal, numéro 146*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **15 mai 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro double 518 et 519, est consacré à «La révision de la Constitution; l'évolution des idées et des textes jusqu'en juillet 1970», par Jan GROOTAERS — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **18 mai 1971** : Une table ronde réunit un certain nombre d'experts autour du thème «Organisations volontaires et animation socioculturelle» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3, septembre 1971 / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **21 mai 1971** : Le Premier ministre s'engage à discuter avec les représentants des trois partis de la majorité, l'éventualité d'un «Pacte culturel» — Source : *Procès-verbal, numéro 147*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **21 mai 1971** : Les ministres socialistes demandent au Conseil des ministres que l'examen du projet de loi sur les Fourons soit entamé au sein du Comité restreint des relations communautaires, avant l'ouverture des travaux parlementaires sur les projets de loi relatifs à l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 147*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **26 mai 1971** : Les membres de la Commission consultative culturelle auprès du studio régional de Namur-Brabant-Luxembourg de la Radio-Télévision de langue française sont désignés :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 20 juillet 1971 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **Mai 1971** : Concours Reine Élisabeth consacré au violon — Source : Site web du concours concerné / Voir détails : XXIII. Musique.
- **16 juin 1971** : Le cadre du personnel des instituts de la Radio-Télévision belge est revu et modifié :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHE-

LEN — Source : *Moniteur belge* du 16 septembre 1971 / Voir : XXV. Radio & Télévision.

- **17 juin 1971** : Le ministre de la Culture procède au classement de monuments et de sites : à GRAND-ROSIÈRE-HOTTOMONT, à GLIMES, à SOIRON, à SAIVE, à CUGNON, à GRAND-HALLEUX, à VILLERS-DEVANT-ORVAL et à LIÈGE :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} octobre 1971 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **18 juin 1971** : Le Conseil des ministres évoque la situation politique tendue qui anime les travaux parlementaires consacrés aux projets de loi de mise en œuvre de la réforme institutionnelle — Source : *Procès-verbal, numéro 151*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **21 juin 1971** : Le Conseil de la jeunesse prend position sur la proposition commune de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC) et de la Fédération générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) à l'égard du projet de loi portant instauration d'un système de crédits d'heures pour les jeunes travailleurs — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974, page 311 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **21 juin 1971** : Les ministres de la Culture procèdent au classement comme site du Parc de BRUXELLES :: Albert PARISIS et Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1971 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **21 juin 1971** : Les ministres de la Culture procèdent au classement à Bruxelles comme monuments de deux immeubles conjoints, à UCCLE d'un monument :: Albert PARISIS et Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1971 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **22 juin 1971** : La situation des crédits reportés de l'année 1969 est adoptée par le gouvernement, tant pour les affaires culturelles communes que pour la culture française :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **25 juin 1971** : Création à Namur de l'association sans but lucratif «Festival de Wallonie» — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 4, août 1971 / Voir détails : XXIII. Musique.
- **Juin 1971** : Publication d'un numéro double (1 et 2) des *Cahiers JEB* consacré aux foyers culturels et maisons de la culture — Source : Le cahier concerné / Voir détails : X. Animation & centres culturels.

- **1^{er} juillet 1971** : Une nouvelle loi crée des régimes linguistiques distincts au sein de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Alfons VRANCKX — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1971 / Voir : XII. Beaux-arts - Généralités et XVI. Encouragement à la recherche.
- **2 juillet 1971** : L'état d'avancement des travaux parlementaires consacrés au projet de loi sur les agglomérations et les fédérations de communes est évoqué par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 153*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **3 Juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de décembre 1970, le Parlement fixe les règles pour la répartition des membres des chambres législatives en groupes linguistiques et prend les premières mesures d'organisation des conseils de communauté :: Alfons VRANCKX, Fernand DEHOUSSE, Albert PARISIS, Léo TINDEMANS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 6 juillet 1971 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **4 juillet 1971** : Le gouvernement se réunit pour examiner les conditions demandées par le Parti de la liberté et du progrès (PLP) pour s'associer au vote des projets de loi qui permettent la mise en œuvre de la réforme institutionnelle et dont les votes sont programmés la semaine suivante — Source : *Procès-verbal, numéro 154*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **5 juillet 1971** : Les négociations se poursuivent au sein des partis et au sein du gouvernement, concernant diverses questions relatives aux projets de lois qui vont permettre la mise en œuvre de la réforme institutionnelle — Source : *Procès-verbal, numéro 155*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **6 juillet 1971** : Le Premier ministre précise les positions des Partis sociaux-chrétiens, en réponse aux diverses questions restées en suspens, y compris sur les Fourons et sur le «Pacte culturel» — Source : *Procès-verbal, numéro 156*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **9 juillet 1971** : Suite aux débats en commissions du Parlement, le gouvernement prend l'initiative de préparer un projet d'accord, qui pourrait être soumis à la signature des trois partis traditionnels, «pour réaliser un pacte culturel» — Source : *Procès-verbal, numéro 157*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **Du 10 au 14 juillet 1971** : Les négociations se poursuivent entre les partis et au sein du gouvernement pour tenter d'aboutir à un accord sur les différentes questions qui divisent les formations — Source : *Procès-verbaux, numéros 158, 159 et 160*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **Du 5 au 16 juillet 1971** : Université d'été organisée à Liège et consacrée au thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, décembre 1972 / Voir : XV. Éducation permanente et VIII. Activités culturelles à l'école / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **13 juillet 1971** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un monument à UCCLÉ :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 24 novembre 1971 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **14 juillet 1971** : La convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique et la charte qui y est annexée sont ratifiées par le Parlement :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1971 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **16 juillet 1971** : Une réglementation nouvelle et originale établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 27 août 1971 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **20 juillet 1971** : La situation administrative des enseignants des conservatoires royaux de musique, du régime linguistique francophone, qui exercent une activité artistique en dehors de l'établissement où ils enseignent, fait l'objet d'une réglementation spécifique :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1971 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **20 juillet 1971** : Une commission est créée au sein de l'Administration pour examiner les capacités et les aptitudes des candidats aux fonctions spécialisées (inspection) :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 8 décembre 1971 / Voir détails : IV. Administration.
- **20 juillet 1971** : Une réglementation nouvelle et originale fixe les critères d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse reconnues par le ministre de la Culture française :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **21 juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les compétences et le fonctionnement des conseils

culturels pour la Communauté française et pour la Communauté néerlandaise :: Gaston EYSKENS, André COOLS, Fernand DEHOUSSE, Albert PARISIS, Léo TINDEMANS, Frans VAN MECHELEN, Alfons VRANCKX — Source : *Moniteur belge* du 23 juillet 1971 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.

- **26 juillet 1971** : En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les règles d'organisation applicables pour la constitution des agglomérations et des fédérations de communes :: Lucien HARMEGNIES, Fernand DEHOUSSE, Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1971 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **30 juillet 1971** : Le projet d'arrêté royal portant modification du nombre de personnes mises à disposition des organisations de jeunesse en vertu de la loi du 29 mars 1965 est discuté et adopté par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 162*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Juillet 1971 (date probable)** : Publication de «Culture et communauté», sous la direction du ministre de la Culture française, Albert PARISIS — Source : Le volume référencé / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **5 août 1971** : De nouvelles règles sont adoptées en ce qui concerne l'enseignement des arts plastiques à horaire réduit :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 7 septembre 1971 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **12 et 13 août 1971** : Les arrêtés d'application de l'enseignement artistique de promotion socioculturelle sont adoptés :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 7 septembre 1971 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **20 août 1971** : Le gouvernement décide de créer un groupe de travail interministériel pour la préparation des arrêtés d'application de la loi sur les agglomérations et fédérations de communes — Source : *Procès-verbal, numéro 164*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **20 août 1971** : Une répartition par rôle linguistique est adoptée pour réorganiser le cadre du personnel de l'Inspection des cours artistiques :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.

- **28 août 1971** : Le quota des personnes mises à disposition des organisations de jeunesse est revu à la hausse :: Albert PARISIS, Frans VAN MECHELEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 1971 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **31 août 1971** : Un nouveau cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française est adopté par le gouvernement :: Albert PARISIS, Abel DUBOIS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 9 octobre 1971 / Voir : IV. Administration.
- **3 septembre 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 529, est consacré à la Ligue des familles nombreuses en Belgique — Source : La publication concernée / Voir : XV. Éducation permanente.
- **7 et 8 septembre 1971** : Le cadre du personnel des services communs de la Radio-Télévision belge est revu et modifié par deux arrêtés :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* des 23 et 28 décembre 1971 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **8 septembre 1971** : Les conditions d'octroi de subventions à l'Institut de musique sacrée de Namur sont fixées par arrêté royal :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 13 janvier 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **13 septembre 1971** : Les conditions d'octroi des premiers prix dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons sont revues et précisées :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1971 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **15 septembre 1971** : Une Commission consultative des lettres françaises de Belgique est créée auprès de la Direction générale des arts et lettres, du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 5 novembre 1971 / Voir détails : XXI. Lettres, littérature & livre.
- **17 septembre 1971** : Le Premier ministre propose au gouvernement d'entamer les négociations avec les partis politiques, en vue de la conclusion du «Pacte culturel» — Source : *Procès-verbal, numéro 167*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **17 septembre 1971** : Une réglementation originale est adoptée concernant les activités socioculturelles et sportives organisées ou subvention-

nées par l'État dans l'enseignement primaire et gardien :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS, Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 21 décembre 1971 / Voir détails : VIII. Activités culturelles à l'école.

- **24 septembre 1971** : Devant l'importance des tâches qui restent à accomplir et considérant l'échéance électorale qui s'approche, le gouvernement décide d'anticiper les élections législatives — Source : *Procès-verbal, numéro 168*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **24 septembre 1971** : Les chambres législatives et les conseils provinciaux sont dissous ; les élections pour renouveler ces assemblées sont fixées au dimanche 7 novembre 1971 :: Gaston EYSKENS, Lucien HARMIGNIES — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Septembre 1971** : Publication d'un nouveau numéro (3) des *Cahiers JEB* consacré à l'animation socioculturelle — Source : Le cahier concerné / Voir : XV. Éducation permanente / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **7 octobre 1971** : Les membres de la Commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État sont désignés par le gouvernement :: Baron SNOY et d'OPPUERS — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1972 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **8 octobre 1971** : Signature, à Bruxelles, d'un accord entre le gouvernement belge et le gouvernement de l'État d'Israël qui porte sur la coproduction en matière de cinématographie :: R. VAES, pour le gouvernement belge — Source : *Moniteur belge* du 26 novembre 1971 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **10 octobre 1971** : Un nouveau cadre organique du personnel de premier niveau est adopté pour les services de la culture de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Albert PARISIS, Abel DUBOIS, Maurice DENIS — Source : *Moniteur belge* du 29 mars 1972 / Voir détails : IV. Administration.
- **13 octobre 1971** : Le gouvernement accorde la personnalité juridique à l'association internationale dénommée «Bureau européen de coordination des organisations internationales de jeunesse», dont le siège est établi à Bruxelles; il approuve ses statuts qui ne sont pas publiés — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1971 / Voir : XVIII. Jeunesse.

- **22 octobre 1971** : L'organisation et le fonctionnement du service social de l'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française sont fixés :: Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 3 décembre 1971 / Voir : IV. Administration.
- **22 octobre 1971** : Une nouvelle réglementation originale établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et aux centres ruraux de la jeunesse; une «Commission consultative des maisons de jeunes» est également instituée par cet arrêté royal :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 24 décembre 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **25 octobre 1971** : Une réglementation complémentaire précise les conditions d'agrément des maisons de jeunes socialement handicapés; cette nouvelle réglementation ministérielle crée une «Commission pédagogique» pour la politique spécifique à ces institutions :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **27 octobre 1971** : Pose officielle de la première pierre d'un projet architectural, ambitieux et résolument moderne, destiné à accueillir le «Centre national de formation et de rencontre pour animateurs et responsables de jeunesse et d'éducation permanente» au cœur du domaine de La Marlagne, acquis par le ministère de la Culture française à Wépion — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 6, décembre 1971 / Voir : X. Animation, XV. Éducation permanente et XVIII. Jeunesse.
- **28 octobre 1971** : Un crédit réservé pour faire face aux charges supplémentaires prévisibles, de l'exercice budgétaire 1971, est réparti entre les divers budgets des départements ministériels — Source : *Moniteur belge* du 20 novembre 1971 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **29 octobre 1971** : Le ministre de la Culture désigne les membres de la Commission pédagogique des maisons de jeunes socialement handicapés :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **4 et 5 novembre 1971** : Après avoir consacré un premier numéro (537, du 29 octobre 1971) à ce sujet, le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros complémentaires (538 et 539) à «La préparation des élections législatives du 7 novembre 1971» — Source : Les publications concernées / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **5 novembre 1971** : Une réglementation est adoptée pour autoriser l'Académie royale des sciences, des beaux-arts et des lettres à majorer

le montant de certains prix qu'elle octroie :: Pierre VERMEYLEN, Abel DUBOIS — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1971 / Voir : XII. Beaux-arts - Généralités / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.

- **7 novembre 1971** : Élections législatives et provinciales — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **21 novembre 1971** : Élections pour le Conseil d'agglomération du Grand-Bruxelles (19 communes) et les conseils des fédérations de communes — Source : *CACEF, revue de presse*, numéro 1, février 1972 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **23 novembre 1971** : Nouvelle répartition linguistique des cadres du personnel entre les trois instituts de la Radio-Télévision belge :: Frans VAN MECHELEN, Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1971 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **25 novembre 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre un numéro double (540-541) au thème : «Les fusions des communes, de 1964 à 1971», par Étienne VAN HECKE — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **29 novembre 1971** : Le ministre de la Culture approuve et fixe la structure, le fonctionnement et le programme des études de l'Institut de musique sacrée établi à Namur :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 23 août 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **5 et 6 décembre 1971** : *La Libre Belgique* publie un article relatif au «Pacte culturel des sociaux-chrétiens, des socialistes et des communistes» — Source : *Revue de presse du Dossier du CACEF* de février 1972 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **7 décembre 1971** : Dans les locaux du Sénat, séance d'installation du Conseil culturel de la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance, numéro 1, première session (1971-1972) / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **17 décembre 1971** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros (544 et 545) consacrés aux résultats des «élections législatives du 7 novembre 1971» — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **17 décembre 1971** : Le Conseil de la jeunesse d'expression française rappelle au gouvernement et au Parlement sa revendication relative

à l'abaissement à 18 ans de l'âge de la majorité politique — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974, page 312 / Voir : XVIII. Jeunesse.

- **20 décembre 1971** : Le protocole numéro 5 (STE 055) à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au sein du Conseil de l'Europe, adopté le 20 janvier 1966, entre en vigueur — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022) / Voir : I. Vie politique.
- **21 décembre 1971** : Un budget de crédits provisoires, pour l'année budgétaire 1972, est ouvert à chaque département ministériel dont et y compris pour les affaires culturelles communes et la culture française — Source : *Moniteur belge* du 30 décembre 1971 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **28 décembre 1971** : Dans l'enseignement artistique, un examen est annoncé le 12 janvier 1972, pour évaluer la connaissance de la langue française des enseignants — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1971 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **Décembre 1971** : Publication d'un nouveau numéro (4) des *Cahiers JEB* consacré aux «problèmes socioculturels des immigrés» — Source : Le cahier concerné / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

ANNÉE 1972

GÉNÉRALITÉS

- **1972** est consacrée : «**Année internationale du livre**», par l'UNESCO — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 5, octobre 1971 / Voir : XXI. Lettres, littérature et livre.
- **Au cours de l'année 1972**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «La Wallonie et la répartition des pouvoirs» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1972 / Voir détails : I. Vie politique.
- **Au cours des années 1972 à 1974**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres – créées (datées) en 1972 auprès d'un certain nombre d'artistes belges francophone — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

- **5 janvier 1972** : La Commission consultative pour la location des films destinés à la projection commerciale est renouvelée :: André COOLS — Source : *Moniteur belge* du 15 janvier 1972 / Voir : XIII. Cinéma.
- **8 janvier 1972** : Les membres de la Commission consultative culturelle auprès du centre de production de Bruxelles de la RTB sont désignés :: Albert PARISIS — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **21 janvier 1972** : La démission offerte par les membres du gouvernement en date du 8 novembre 1971 est acceptée — Source : *Moniteur*

belge du 22 janvier 1972 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.

- **21 janvier 1972** : Un nouveau gouvernement, placé sous la conduite de Gaston EYSKENS (VI), est nommé :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1972 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **21 janvier 1972** : Première réunion du Conseil des ministres du nouveau gouvernement qui prend les mesures nécessaires à l'organisation de ses travaux — Source : *Procès-verbal, numéro 1*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Généralités.
- **21 janvier 1972** : *Le Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 550, est consacré au «Pouvoir des partis belges à la Chambre des représentants», par A-P. FROGNIER — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **10 février 1972** : Deuxième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **11 février 1972** : Au Conseil des ministres, un accord de principe intervient en vue du relèvement des redevances radio et télévision, à dater d'avril 1972 — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social, XIII. Cinéma et XXV. Radio & Télévision.
- **11 février 1972** : *Le Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 552, est consacré à «L'évolution de la sensibilisation politique de l'immigré et la perspective de participation à la vie politique», par Léonard DOYEN — Source : La publication concernée / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **14 février 1972** : Le ministre de la Culture française fixe les titres requis pour accéder à la fonction d'inspecteur des cours artistiques :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mars 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **18 février 1972** : Les progrès en vue de la signature d'un «Pacte culturel» sont évoqués au Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **18 février 1972** : La question de l'implantation géographique des conseils culturels est évoquée avec une préférence pour Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **21 février 1972** : Le mode de fonctionnement des commissions de surveillance des conservatoires royaux de musique est réglementé :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 30 mars et du 19 septembre 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **24 février 1972** : Accord politique relatif au «Pacte culturel» entre l'ensemble des partis, à l'exception de la Volksunie — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 3, juin 1972 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **25 février 1972** : La structure, la composition et le fonctionnement du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques est revu :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1972 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **25 février 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro double 553-554, concerne «Les premières élections des Conseils d'agglomération et de fédération dans la région bruxelloise, le 21 novembre 1971» — Source : Les publications concernées / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Février 1972** : Dans la *Revue de presse* qu'il édite régulièrement, le CACEF publie un important article de synthèse de Jean-Paul SCHYNS, consacré aux «Conseils culturels : composition, compétences, organisation et fonctionnement» — Source : La publication concernée / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **3 mars 1972** : Au Conseil des ministres, le Premier ministre fait rapport de sa réunion avec les présidents de la Chambre des représentants et du Sénat sur la question des implantations des conseils culturels — Source : *Procès-verbal, numéro 7*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **7 mars 1972** : Troisième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.

- **12 mars 1972** : Le club de Rome publie le rapport établi par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) intitulé : «Les limites de la croissance» — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* - Tome I (2014), page 93 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **13 mars 1972** : L'assemblée plénière du Conseil de la jeunesse vote une résolution demandant des lois efficaces contre le racisme — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4, de 1974, page 312 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **17 mars 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro double 555-556, est consacré à «La révision constitutionnelle de décembre 1970», par Jan GROOTAERS — Source : La publication concernée / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **20 mars 1972** : Les conditions d'octroi des diplômes de premier prix et des diplômes supérieurs dans les conservatoires royaux de musique sont précisées et fixées :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 9 septembre 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **20 mars 1972** : Marcel HICTER introduit les travaux du colloque organisé par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, sur le thème de «La toxicomanie chez les jeunes» — Source : HICTER (1980), pages 209 à 241 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **21 mars 1972** : La Commission consultative relative à la presse périodique d'information spécialisée est renouvelée :: Gaston EYSKENS — Source : *Moniteur belge* du 9 mai 1972 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **22 mars 1972** : L'exécution de l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision, signé à Strasbourg le 22 juin 1960 est mise en œuvre :: Frans VAN MECHELEN, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 11 octobre 1972 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **22 mars 1972** : La composition et les attributions des commissions administratives des établissements subventionnés d'enseignement musical (francophones) sont nouvellement réglementées :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 23 septembre 1972 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **24 mars 1972** : À l'occasion de son assemblée générale, le CACEF remet au ministre de la Culture, Charles HANIN, ainsi qu'au Conseil culturel, un «Mémoire» relatif aux politiques culturelles — Source : *CACEF, Revue de presse*, numéro 2, avril 1972 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **28 mars 1972** : Nouvelle loi ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année 1972 — Source : *Moniteur belge* du 31 mars 1972 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **4 avril 1972** : Le travail de nuit des jeunes travailleurs est autorisé et réglementé jusque 23 heures pour participer à des manifestations culturelles ou artistiques :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur Belge* du 21 avril 1972 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **7 au 11 avril 1972** : Un colloque européen est organisé au Centre du Futur d'Arc et Senans (Doubs, France), sur le thème «Prospective du développement culturel» — Source : *Cahiers JEB*, 1974, volumes 1 et 2, pages 133 et sq. / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **11 avril 1972** : Quatrième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **14 avril 1972** : Un projet de décret organisant les services publics de la lecture et les bibliothèques publiques est présenté par le ministre de la Culture française au Conseil des ministres; des compléments d'information sont demandés — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XX. Lecture publique.
- **16 avril 1972** : La composition de la Commission consultative des arts plastiques est renouvelée :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 9 novembre 1972 / Voir détails : XI. Arts plastiques.
- **19 avril 1972** : La convention portant création d'un Institut universitaire européen est signée à Florence ainsi que le protocole qui y est joint :: Léon HUREZ — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1975 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **21 avril 1972** : Les conditions d'exercice de la profession de photographe, dans les entreprises de l'artisanat, du petit et moyen commerce et de la petite industrie sont revues et actualisées :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 mai 1972 / Voir : XI. Arts plastiques.
- **Avril 1972** : Le treizième numéro des *Cahiers marxistes* publie une contribution de Claude RENARD, consacrée à «Pour une politique culturelle progressiste» — Source : Le document référencé / Voir : VII. Politique culturelle d'expression française - Généralités.

- **2 mai 1972** : Cinquième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire - Conseil culturel.
- **4 mai 1972** : Le gouvernement signe avec le Maroc, une convention tendant à éviter les doubles impositions :: Baron R. d'ANETHAN — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1975 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **12 mai 1972** : L'arrêté royal du 23 octobre 1963 d'aide à l'industrie cinématographique est modifié — Source : *Moniteur belge* du 27 mai 1972 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **12 mai 1972** : Le budget des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1971 est adopté :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN, André COOLS, André VLERICK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 24 juin 1972 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **16 mai 1972** : Sixième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel pour la Communauté culturelle française — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir : II. Action parlementaire - Conseil culturel.
- **18 mai 1972** : Modification du code des impôts sur les revenus en matière d'immunité fiscale relative à certaines libéralités :: Gaston EYSKENS, André VLERICK, Pierre HARMEL, Léon SERVAIS, Alfons VRANCKX, Jos DE SAEGER, Charles HANIN, Louis NAMÈCHE, Frans VAN MECHELEN, Théo LEFEVRE, Lucien HARMEGNIES — Source : *Moniteur belge* du 24 juin 1972 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **25 mai 1972** : Le ministre de l'Éducation nationale (régime français) adopte une circulaire fixant les conditions d'occupation des écoles de l'État par des groupements étrangers au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Léon HUREZ — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2, mars-juin 1972 / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école.
- **26 mai 1972** : Le gouvernement tombe d'accord sur le calendrier des travaux futurs pour la poursuite de la régionalisation, de la décentralisation, de la mise en œuvre des régimes linguistiques, de l'établissement de la communauté culturelle allemande, et de l'autonomie des Fournons — Source : *Procès-verbal, numéro 17*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **Du 26 mai au 2 juin 1972** : En application de la réforme institutionnelle de décembre 1970, le nouveau gouvernement adopte plusieurs réglementations qui organisent le fonctionnement des agglomérations et fédérations de communes; notamment, en matière de budgets, de dépenses obligatoires et de comptes annuels, de publication des règlements et arrêtés pris par ces institutions nouvelles :: Renaat VAN ELSLANDE, André VLERICK — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972 / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **31 mai 1972** : La date d'installation du Conseil de l'agglomération bruxelloise, des fédérations de Hal, Asse, Vilvorde, Zaventem et Tervuren est fixée au 12 juin 1972; de même, la date de l'élection des membres des Commissions française et néerlandaise de la culture est fixée au 16 juin 1972 :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **Mai 1972** : Le Concours Reine Élisabeth est consacré au piano — Source : Le site web du concours concerné / Voir détails : XXIII. Musique.
- **1^{er} juin 1972** : En application de la réforme institutionnelle de décembre 1970, le gouvernement adopte plusieurs réglementations relatives au fonctionnement, aux budgets et aux comptes annuels des Commissions française et néerlandaise de la culture, ainsi que pour ces commissions réunies :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 6 juin 1972 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **2 juin 1972** : Le gouvernement conclut à la nécessité d'une concertation, en matière de crédits d'heures, entre le ministre de l'Emploi et du Travail et divers autres ministres du gouvernement concernés dont notamment les ministres de l'Éducation nationale française et de la Culture française — Source : *Procès-verbal, numéro 18*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **6 juin 1972** : Septième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **6 juin 1972** : Le gouvernement adopte les dispositions qui règlent la tutelle administrative des agglomérations et fédérations de communes, de même qu'en ce qui concerne les Commissions française et néerlandaise de la culture :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 7 juin 1972 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **9 juin 1972** : Le budget de la culture française pour l'année budgétaire 1971 est approuvé :: Charles HANIN, André COOLS, André VLERICK,

Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 30 août 1972 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **9 juin 1972** : Le Conseil des ministres évoque la question de la publicité à la télévision, notamment lors des retransmissions de matchs de football internationaux; la question sera abordée également la semaine suivante; l'avis du Conseil d'État sera sollicité — Source : *Procès-verbaux, numéros 19 et 20*, du Conseil des ministres des 9 et 16 juin 1972 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **12 juin 1972** : Séance officielle d'installation du Conseil de l'agglomération bruxelloise et élection de son premier président, André LAGASSE — Source : *Moniteur belge* des 6 et 14 juin 1972 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **15 et 16 juin 1972** : Première conférence des Nations-unies sur l'environnement, organisée à Stockholm — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, La démocratie comme projet* - Tome I (2014) / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **16 juin 1972** : Élection des membres de la Commission française de la culture et des membres de la Commission néerlandaise de la culture — Source : *Procès-verbal, numéro 17*, du Conseil des ministres du 29 mai 1972 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **19 juin 1972** : Nouvelle loi ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année 1972 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} juillet 1972 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **20 juin 1972** : Inauguration officielle des nouveaux locaux du Centre de production RTB Namur, Luxembourg, Brabant wallon, dorénavant installé rue Golenvaux, à Namur — Source : *Dossiers du CACEF*, numéro 1, *Revue de presse*, octobre 1972 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **22 juin 1972** : Convention collective de travail conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'Industrie cinématographique — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1972 / Voir : XIII. Cinéma.
- **30 juin 1972** : Le gouvernement donne son accord sur la validation de plusieurs actes internationaux auxquels la Belgique est partie prenante, en matière de propriété intellectuelle, et de droits d'auteur (Convention de Berne), signés le 14 juillet 1967 — Source : *Procès-verbal, numéro 22*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **30 juin 1972** : L'horaire, le programme minimum des cours et le règlement d'examen des établissements d'enseignement musical subventionnés de la Communauté culturelle française sont réorganisés :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **Juin 1972** : Le numéro double (1 et 2) des *Cahiers JEB* est consacré à «L'éducation permanente et l'école» — Source : La publication concernée / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **3 juillet 1972** : Le Conseil de la jeunesse d'expression française vote une résolution relative au statut des objecteurs de conscience — Source : *Cahiers JEB*, numéro 4 de 1974 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **6 juillet 1972** : Huitième séance plénière de la première session (1971-1972) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **7 juillet 1972** : Les limites du pouvoir d'imposition des agglomérations et fédérations de communes sont fixées par la loi :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 26 juillet 1972 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **7 juillet 1972** : Le Conseil des ministres décide que tous les projets de décrets, quel que soit leur objet, doivent faire l'objet d'un accord préalable du gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **7 juillet 1972** : Le gouvernement évoque la situation financière déficitaire du Palais des Beaux-arts de Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XII. Beaux-arts - Généralités.
- **7 juillet 1972** : Le Conseil des ministres évoque divers scénarios pour l'installation des présidents et des services des Conseils culturels à Bruxelles, dans le périmètre du Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **7 juillet 1972** : Le Conseil des ministres évoque également la question de la compétence budgétaire des Conseils culturels et décide l'organisation d'un comité ministériel restreint sur cette question — Source : *Procès-verbal, numéro 23*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **17 juillet 1972** : Le cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux des services de l'Administration générale de la culture française est revu :: Charles HANIN, Léon HUREZ, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 28 juillet 1972 / Voir : IV. Administration.
- **18 juillet 1972** : Modifications dans la composition et la présidence du Conseil supérieur de la culture cinématographique d'expression française et de la Commission de sélection des films d'expression française — Source : *Moniteur belge* des 18 et 20 octobre 1972 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **20 juillet 1972** : Le règlement d'ordre intérieur des conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons est adopté :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 novembre 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **25 juillet 1972** : La loi relative aux redevances sur les appareils récepteurs de radiodiffusion est actualisée — Source : *Moniteur belge* du 2 septembre 1972 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **25 juillet 1972** : Le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle française est adopté pour l'année budgétaire 1972 :: André COOLS, Charles HANIN, André VLERICK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1972 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **25 juillet au 7 août 1972** : L'UNESCO organise la «Troisième conférence internationale sur l'éducation des adultes», à Tokyo (Japon), dont Marcel HICTER est le rapporteur général — Source : HICTER (1980), page 244 et site web de l'UNESCO / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **28 juillet 1972** : Le gouvernement adopte la solution proposée par le comité ministériel restreint relativement à la compétence budgétaire des conseils culturels — Source : *Procès-verbal, numéro 25*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **31 juillet 1972** : La date d'installation de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles est fixée au 9 août 1972 :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 4 août 1972 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **1^{er} août 1972** : Georges SION est élu en remplacement de Marcel THIRY aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et de littérature françaises — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1973 / Voir : XIX. Langue française et XXI. Lettres, littérature et livre.

- **9 août 1972** : Installation de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 25* du Conseil des ministres du 28 juillet 1972 et *Moniteur belge* du 4 août 1972 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **1^{er} septembre 1972** : La nécessité de la révision du Pacte scolaire est évoquée au Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités et VIII. Activités culturelles à l'école.
- **7 septembre 1972** : L'organigramme et les affectations de plus de cinquante membres du personnel de niveau 1 de l'Administration du ministère de la Culture française sont actualisés :: Léon HUREZ, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973 / Voir détails : IV. Administration.
- **8 septembre 1972** : Les échelles des grades du personnel au sein des Académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts sont fixées :: Léon HUREZ, Willy CLAES, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 18 novembre 1972 / Voir : XII. Beaux-arts et XVI. Encouragement à la recherche.
- **13 septembre 1972** : Le nombre des membres des commissions culturelles instituées auprès des centres régionaux de Bruxelles, Liège et Mons de la RTB est porté à huit :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1972 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **15 septembre 1972** : Suite à l'avis du Conseil d'État et considérant que le problème de la compétence des conseils culturels en matière budgétaire n'est pas réglé, l'examen des projets francophone et flamand organisant les services publics de la lecture et les bibliothèques publiques est reporté — Source : *Procès-verbal, numéro 29*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités et XX. Lecture publique.
- **21 septembre 1972** : La composition de la Commission administrative du patrimoine du Conservatoire royal de musique de Bruxelles est réorganisée pour tenir compte de l'évolution institutionnelle du pays :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 10 janvier 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **27 septembre 1972** : Les attributions des inspecteurs des cours artistiques dans les établissements d'enseignement artistique sont fixées :: Charles HANIN, Frans VAN MECHELEN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.

- **29 septembre 1972** : Le projet de loi sur le Conseil de la Communauté culturelle allemande est évoqué, une nouvelle fois, il devrait être présenté la semaine suivante — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **29 septembre 1972** : Le projet de loi organisant les Régions, évoqué au Conseil des ministres, est reporté au Comité ministériel restreint pour les problèmes institutionnels — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **29 septembre 1972** : Le Conseil des ministres évoque les propositions de soutien à la presse écrite d'opinion; un comité ministériel ad hoc est constitué sous la présidence du Premier ministre — Source : *Procès-verbal, numéro 31*, du Conseil des ministres du jour / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **29 septembre 1972** : Une table ronde, organisée par le CACEF, réunit un certain nombre d'experts à propos du thème «Les festivals», principalement consacrés à la musique classique — Source : *Dossiers du CACEF - Rencontres*, numéro 2, novembre 1972 / Voir détails : XXIII. Musique.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* comporte un article de réflexions de Jean HURSTEL relatives à «L'animation théâtrale d'un quartier ouvrier» — Source : La publication concernée / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* comporte également un article de réflexions d'Anne PLUVINAGE relatives à «Radio et Télévision dans la vie quotidienne» — Source : La publication concernée / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **Septembre 1972** : Le troisième numéro des *Cahiers JEB* est aussi consacré à la publication d'un document du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe relatif aux «fondements d'une politique éducative intégrée» — Source : La publication concernée / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **6 octobre 1972** : Un grand prix annuel du scénario est institué par le ministre de la Culture française :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1972 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **6 octobre 1972** : Un service cinématographique établi au ministère de la Culture française, 158, avenue de Cortenbergh à 1040 BRUXELLES

est mentionné dans l'arrêté royal créant le grand prix annuel du scénario :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1972 / Voir : IV. Administration.

- **6 octobre 1972** : Le Conseil des ministres décide de soumettre aux avis du Conseil d'État le projet de loi organisant les Régions et le projet de loi instaurant le Conseil de la Communauté culturelle allemande — Source : *Procès-verbal, numéro 32*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **6 octobre 1972** : Le Conseil des ministres décide de déposer aux Conseils culturels les projets de décret organisant les services publics de la lecture et les bibliothèques publiques, moyennant que le Parlement soit simultanément saisi d'un projet de loi reprenant les matières concernées et conforme à l'avis du Conseil d'État — Source : *Procès-verbal, numéro 32*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XX. Lecture publique.
- **6 octobre 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 574, comporte une deuxième contribution de Léonard DOYEN pour une «Nouvelle approche de la sensibilisation politique des immigrés» — Source : La publication concernée / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **10 octobre 1972** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses ordinaires des affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1970 sont arrêtés — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **10 octobre 1972** : Un prix des bibliothèques publiques est institué par le ministre de la Culture française :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972 / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **10 octobre 1972** : Un prix de la jeunesse est institué par le ministre de la Culture française :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **10 octobre 1972** : Un prix du ministre de la Culture est institué par le ministre de la Culture française :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 4 novembre 1972 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités
- **13 octobre 1972** : L'arrêté du 9 octobre 1957 réglant l'octroi de subventions aux théâtres agréés d'expression française est modifié :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1972 / Voir détails : XXVI. Théâtre.

- **13 octobre 1972** : Les questions communautaires occupent une part importante du Conseil des ministres, notamment des interpellations sur le financement d'activités dans des communes faisant partie d'une autre région linguistique ainsi que la prise en compte de l'avis du Conseil d'État à propos du projet de loi relatif au Canton de la Voer (les Fourons) — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **13 octobre 1972** : Au Conseil des ministres, sont à nouveau évoquées les compétences respectives entre le Parlement et les Conseils culturels, particulièrement en ce qui concerne les procédures budgétaires dans le cadre de l'autonomie culturelle — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle et V. Budgets - Généralités.
- **17 octobre 1972** : Séance d'ouverture de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **17 octobre 1972** : Les académies des beaux-arts et les écoles d'art plastique sont classées par arrêté ministériel :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **17 octobre 1972** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses extraordinaires de la culture française pour l'année budgétaire 1970 sont approuvés :: Charles HANIN, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 31 mars 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **22 octobre 1972** : Le gouvernement approuve un projet de décret modifiant, conformément au «Pacte culturel», l'arrêté royal du 5 août 1970 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de la culture et aux foyers culturels — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : X. Animation & centres culturels.
- **22 octobre 1972** : Le projet de loi sur les Fourons (Canton de la Voer) et les réactions de la majorité à l'endroit de ce projet de loi, ainsi que du projet de loi organisant les Régions, et notamment en ce qui concerne l'étendue de la Région de Bruxelles et la représentation flamande dans les instances de cette nouvelle institution, entraînent d'importants débats internes qui divisent le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour / Voir : I. Gouvernance nationale - Réforme institutionnelle.

- **23 octobre 1972** : La liste des membres de la Commission consultative des maisons de jeunes est complétée :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 28 décembre 1972 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **27 octobre 1972** : Un comité est créé par le Conseil des ministres pour examiner la question du statut des chercheurs universitaires — Source : *Procès-verbal, numéro 35*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **31 octobre 1972** : Diverses réglementations sont adoptées relativement au statut des agents des agglomérations et fédérations de communes; elles seront complétées les 10, 22 et 23 novembre 1972 :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* des 1^{er} et 15 décembre 1972 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **Octobre 1972** : La première livraison des *Dossiers du CACEF*, numéro 1, comporte un volet *Rencontres* consacré aux «problèmes de la RTB» — Source : *Dossiers du CACEF*, numéro 1 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **Octobre 1972** : La section «Livres et disques» de cette livraison comporte également un document consacré aux «lignes de force d'une politique culturelle», par le ministre de la Culture, Charles HANIN — Source : *Dossiers du CACEF - Rencontres*, numéro 1 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **3 novembre 1972** : La Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique fixe les conditions de travail et de rémunération dans les laboratoires de travaux cinématographiques — Source : *Moniteur belge* du 27 janvier et du 17 février 1973 / Voir : XIII. Cinéma.
- **6 novembre 1972** : La composition du comité scientifique du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale est actualisée :: Léon HUREZ, Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1973 / Voir : XVI. Encouragement à la recherche.
- **10 novembre 1972** : Un accord culturel entre la Communauté de langue française et la Communauté de langue néerlandaise est adopté par le Conseil des ministres — Source : *Procès-verbal, numéro 36*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **13 novembre 1972** : La convention collective de travail, conclue le 22 juin 1972 au sein de la Commission paritaire de l'industrie cinématographique, est ratifiée :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1972 / Voir : XIII. Cinéma.

- **16 novembre 1972** : À Paris, la Conférence générale de l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adopte le texte de la «Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel» — Source : Le texte de la convention concernée et le site web de l'organisation : unesco.org / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **17 novembre 1972** : Le Conseil des ministres constitue un comité ministériel consacré à l'examen des projets de lois et des projets de décrets portant sur le statut du service public de la Radio-Télévision au sein des deux communautés culturelles et de l'institut commun — Source : *Procès-verbal, numéro 37*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **17 novembre 1972** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 578, est consacré à «La stabilité gouvernementale en Belgique, de 1946 à 1971» — Source : La publication concernée / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **21 novembre 1972** : Deuxième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire et V. Budgets - Généralités.
- **21 novembre 1972** : Les échelles de traitement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques (régime français) sont fixées avec effet au 1^{er} juin 1970 :: Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **21 novembre 1972** : Après un long débat sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'organisation des Régions et de l'autonomie culturelle, ainsi que d'autres chantiers, le gouvernement décide de réunir les groupes politiques le lendemain et éventuellement de présenter sa démission — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Compositions / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **22 novembre 1972** : Le nombre des membres des conseils d'agglomérations et des conseils de fédérations de communes est fixé, par arrêté royal, proportionnellement au chiffre de la population de droit des communes concernées :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1973 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **22 novembre 1972** : Gaston EYSKENS présente au roi sa démission et la démission de son gouvernement — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.

- **1^{er} décembre 1972** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres de la Chambre des représentants sont revus et fixés pour chaque arrondissement électoral :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973 / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **13 décembre 1972** : L'accord culturel, signé le 15 janvier 1970 à Djakarta entre la République indonésienne et la Belgique, est ratifié :: Henri FAYAT — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1972 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **14 décembre 1972** : Le Conseil de l'Europe adopte le texte de la Convention européenne de sécurité sociale (STE 078) ainsi qu'un accord complémentaire (STE 078A) pour l'application de cette convention — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022) / Voir : I. Vie politique.
- **15 décembre 1972** : Le gouvernement décide de porter à 7.500.000 francs belges [187.500,00 euro], le complément de subvention au Palais des Beaux-arts de Bruxelles pour l'exercice 1972 — Source : *Procès-verbal, numéro 39*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XII. Beaux-arts - Généralités.
- **19 décembre 1972** : Troisième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **22 décembre 1972** : Le gouvernement en affaires courantes doit se prononcer sur la réaffectation, par le Conseil de la Communauté culturelle française, des crédits initialement prévus à charge du ministère de l'Emploi et du Travail, pour la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux crédits d'heures et qui n'a pu être finalisée du fait de la crise politique — Source : *Procès-verbal* du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **22 décembre 1972** : Les modalités de contrôle des inspecteurs des Finances dans certains organismes sont actualisées par le gouvernement :: André COOLS, Paul VANDEN BOEYNANTS, Jos DE SAEGER, Alfons VLERICK, Fernand DELMOTTE, Henri SIMONET, Franck VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 13 janvier 1973 / Voir : V. Budgets.
- **29 décembre 1972** : Des crédits provisionnels pour les dotations culturelles de l'année budgétaire 1972 sont adoptés ainsi que la répartition des crédits inscrits au budget du ministère des Finances pour

couvrir les dépenses en relation avec la déclaration gouvernementale et l'évolution économique de l'année budgétaire 1972 — Source : *Moniteur belge* des 13 et 16 janvier 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **29 décembre 1972** : L'orthographe du nom des communes est fixée par arrêté royal, ainsi que, pour chacune d'elles, le nombre d'échevins et de conseillers communaux :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1973 / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **Décembre 1972** : La troisième livraison des *Dossiers du CACEF* consacre le volet *Rencontres* au thème : «L'autonomie culturelle, pour quoi faire?», dont la rédaction a été confiée à Maurice PIRON, professeur à l'université de Liège — Source : La publication concernée / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **Décembre 1972** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* est consacré aux actes de l'université d'été, organisée à Liège en juillet 1971, sur le thème «La Bibliothèque et l'éducation permanente – La Bibliothèque, l'École et la société de demain» — Source : La publication concernée / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école, XV. Éducation permanente et XX. Lecture publique.

ANNÉE 1973

GÉNÉRALITÉS

- **L'année 1973** est consacrée, par l'État belge au thème : «**Année des abbayes et des béguinages**» — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, mai-juin 1973 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **Année 1973** : Suite à la conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972), Marcel HICTER est chargé, par le directeur général de l'UNESCO, d'une «Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques de la préparation d'un instrument international sur le développement de l'éducation des adultes» — Source : HICTER (1980), pages 243 à 284 - [Rapport d'étude non daté] / Voir : XV. Éducation permanente.
- **En 1973**, la biennale internationale pluridisciplinaire Europalia est consacrée à la Grande-Bretagne — Source : Site web europalia.eu / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Au cours de l'année 1973**, les «Semaines sociales wallonnes» organisées par le Mouvement ouvrier chrétien sont consacrées au thème «Santé et société» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1973 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Au cours des années 1973 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres – créées (datées) en 1973 auprès d'un certain nombre d'artistes belges francophones — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

- **1^{er} janvier 1973** : Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent officiellement aux Communautés européennes portant le nombre

d'États-membres à neuf — Source : Site web des Communautés européennes / Voir : I. Vie politique - Généralités.

- **9 janvier 1973** : Le budget du secteur «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972 :: André COOLS, Jos DE SAEGER, André VLERICK, Alfred CALIFICE, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 8 février 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **9 janvier 1973** : Le gouvernement crée un conseil scientifique au sein des Musées royaux d'art et d'histoire :: Frans VAN MECHELEN, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 22 juin 1973 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **12 janvier 1973** : La loi du 23 décembre 1946 relative au Conseil d'État est revue et actualisée pour tenir compte des nouvelles dispositions relatives à l'emploi des langues en matière administrative, suite à la réforme de l'État :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 21 mars 1973 / Voir détails : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **16 janvier 1973** : Arrestation du Docteur Willy PEERS pour avoir pratiqué des avortements illégaux — Source : *Willy PEERS, un humaniste en médecine*, les éditions du Cerisier, Cuesmes (Mons), Belgique, 2001 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **18 janvier 1973** : En vertu de la nouvelle loi relative aux commissions paritaires et aux conventions collectives (décembre 1968), le ministre de l'Emploi et du Travail reconnaît des organisations professionnelles représentatives des employeurs au sein de l'industrie cinématographique :: Louis MAJOR — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1973 / Voir : XIII. Cinéma.
- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «communications» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972 :: André COOLS, André VLERICK, Fernand DELMOTTE, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972 :: André COOLS, Léo TINDEMANS, André VLERICK, Antoon STEVERLINCK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **19 janvier 1973** : Le budget du secteur «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année 1972 :: André COOLS, Léo TINDEMANS, André VLERICK, Antoon STEVERLINCK, Frank VAN ACKER — Source : *Moniteur belge* du 9 mars 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **26 janvier 1973** : La démission du Premier ministre et des membres du gouvernement, présentée en date du 22 novembre 1972 est acceptée :: Gaston EYSKENS, Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 janvier 1973** : Un nouveau gouvernement est nommé sous la conduite d'Edmond LEBURTON (I) qui devient Premier ministre; Léo TINDEMANS devient vice-Premier ministre, ministre du Budget et de la Coordination des réformes institutionnelles; Willy DE CLERCQ devient vice-Premier ministre et ministre des Finances :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 janvier 1973** : Dans le nouveau gouvernement, Pierre FALIZE devient ministre de la Culture française et Michel TOUSSAINT est nommé ministre de l'Éducation nationale (régime français) :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 30 janvier 1973 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 janvier 1973** : Jan GRAULS, ambassadeur chargé des Affaires culturelles internationales est nommé chef de cabinet du vice-Premier ministre; Guy SPITAEELS est nommé chef de cabinet au sein du cabinet économie du Premier ministre — Source : *Moniteur belge* des 27 et 28 mars 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 janvier 1973** : J. BOCK est nommé chef de cabinet-adjoint au cabinet du vice-Premier ministre et rattaché, pour l'exercice de sa mission, au ministre de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 28 mars 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 janvier 1973** : G. MANIGART est nommé chef de cabinet-adjoint du ministre de l'Éducation nationale (régime français) — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **29 janvier 1973** : Lors de sa deuxième séance, le Conseil des ministres fixe les rattachements des membres du gouvernement aux différents départements ministériels en ce qui concerne la gestion administrative et budgétaire ainsi que les mesures de liaison entre les cabinets en matière d'éducation nationale et de culture — Source : *Procès-*

verbal, numéro 2, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **29 janvier 1973** : Louis DEMBLON est nommé chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale (régime français) — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **31 janvier 1973** : La démission honorable de Georges-Henri DUMONT, en sa qualité de chef de cabinet auprès du ministre de la Culture française est acceptée; de même que celle de Jean-Louis LUXEN en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du même ministre — Source : *Moniteur belge* du 19 mai 1973 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **Janvier 1973** : La commission «éducation permanente» du CACEF publie un rapport consacré au thème «Recherche opérationnelle et formation continuée des enseignants» — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, numéro 4 / Voir : XV. Éducation permanente / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **Janvier 1973** : Les *Cahiers JEB* publient une étude effectuée pour le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, par Monsieur Gustav MUGGLIN, directeur du Service des Loisirs, Pro Juventute, à Zurich, en 1971 — Source : Le premier *Cahiers JEB* de l'année 1973 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Janvier 1973** : Roger SOMVILLE consacre un article à «L'art mural mexicain et la révolution» dans le seizième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XI. Arts plastiques.
- **1^{er} février 1973** : Suite au changement de gouvernement, est acceptée la démission honorable de Valmy FÉAUX, en tant que chef de cabinet-adjoint auprès du vice-Premier ministre et ministre du Budget :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **1^{er} février 1973** : Suite au changement de gouvernement, est acceptée la démission honorable de Jan GRAULS, ambassadeur chargé des Affaires culturelles internationales, en tant que chef de cabinet auprès du Premier ministre :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 mars 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **1^{er} février 1973** : René GODEFROID est nommé chef de cabinet du ministre de la Culture française et Valmy FÉAUX est nommé chef de

cabinet-adjoint auprès du même ministre — Source : *Moniteur belge* du 19 mai 1973 / Voir détails : I. Gouvernance - Compositions.

- **1^{er} février 1973** : Pierre WAUCQUEZ et Paul LANNOYE créent une association politique d'un genre nouveau «Démocratie nouvelle» dont ils publient le manifeste — Source : LECHAT, Benoît, *Écolo, la démocratie comme projet* (2014), page 66 / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **5 février 1973** : Le nouveau gouvernement modifie l'arrêté royal du 20 mai 1965 pour fixer de nouvelles règles à respecter pour la composition des cabinets ministériels :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1973 / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **6 février 1973** : En collaboration avec la Province de Liège, le CACEF organise une table ronde consacrée à «L'avenir du théâtre lyrique» — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, numéro 6, mars 1973 / Voir détails : XXIII. Musique.
- **9 février 1973** : Les compétences attribuées aux ministres des Affaires flamandes, wallonnes et bruxelloises sont évoquées par le gouvernement; elles seront précisées dans le cadre des projets de législations et réglementations qui vont être rédigés et soumis au Parlement, au cours des prochaines semaines — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **9 février 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et des nouvelles formes du gouvernement (ministres et secrétaires d'État), le fonctionnement des comités ministériels [restreints] est évoqué par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **16 février 1973** : Le gouvernement fixe la composition du Comité ministériel des réformes institutionnelles — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **23 février 1973** : Un groupe de travail interdépartemental est créé par le gouvernement pour évoquer les problèmes rencontrés dans les Cantons de l'Est et finaliser le projet de loi relatif au Conseil culturel de langue allemande — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **23 février 1973** : Un accord intervient au sein du gouvernement relativement aux compétences des ministres et secrétaires d'État des Affaires bruxelloises, wallonnes et flamandes — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **23 février 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (593) consacré aux «Maisons de la culture (centres régionaux d'action culturelle)» (collectif) — Source : La publication référencée / Voir détails : X. Animation et centres culturels.
- **24 février 1973** : Libération conditionnelle du Docteur Willy PEERS et manifestation nationale de soutien pour la libéralisation de l'interruption volontaire de grossesse, à Liège — Source : *Willy PEERS, un humaniste en médecine*, les éditions du Cerisier, Cuesmes (Mons), Belgique, 2001 / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **26 février 1973** : La composition de la Commission de première instance (section française) pour la reconnaissance et la protection du titre de journaliste professionnel est actualisée :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1973 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **Février 1973** : Roger DELDIME et Pierre VERHELPEN publient un rapport d'expérience consacré à «L'influence de l'action pédagogique sur la réception d'un spectacle dramatique pour les enfants de 9 à 12 ans» — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, numéro 5 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **1^{er} mars 1973** : Le ministre de la Culture française désigne les membres de la Commission de sélection des festivals de cinéma, pour une durée de trois années :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1973 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **2 mars 1973** : Le projet de loi relatif aux crédits d'heures est présenté, analysé et discuté en séance par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 7*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **7 mars 1973** : Les membres de la Commission de l'inventaire du patrimoine de l'État sont renouvelés par le gouvernement :: Willy DE CLERCQ — Source : *Moniteur belge* du 6 avril 1973 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **9 mars 1973** : Après la concertation du comité restreint, le projet de loi relatif aux crédits d'heures est à nouveau examiné par le gouverne-

ment — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.

- **9 mars 1973** : Les projets de décret destinés à modifier l'architecture de la Radio-Télévision belge dans le sens de l'autonomie culturelle, sont évoqués par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **9 mars 1973** : Le Premier ministre propose au gouvernement de créer un comité ministériel «ad hoc» pour procéder à un échange de vue sur différentes questions, dont le problème de la contraception et celui de la libéralisation de l'avortement — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **12 mars 1973** : Antoine DUQUESNE est nommé chef de cabinet du secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles et administratives (régime linguistique français) — Source : *Moniteur belge* du 20 avril 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **12 mars 1973** : Le ministre de l'Emploi et du Travail fait part au gouvernement des nouvelles concertations qu'il a menées à la demande de certains ministres, pour le projet de loi relatif aux crédits d'heures; suite à débat le projet est adopté pour être transmis au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 9*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XV. Éducation permanente.
- **13 mars 1973** : Un rapport est présenté, par André SAINT-RÉMY et Ferdinand DE BONDT, au nom des commissions réunies de coopération du Conseil de la Communauté culturelle française, sur le thème : «Des obligations que les conseils culturels sont en droit d'imposer aux provinces et aux communes» — Source : Le document référencé / Voir : XX. Lecture publique.
- **16 mars 1973** : Le Parlement adopte le budget des Affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1972 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **16 mars 1973** : Le gouvernement décide de créer un comité ministériel sur les questions éthiques — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **16 mars 1973** : Le gouvernement décide de créer un comité ministériel de l'environnement — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **16 mars 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (596) consacré aux «Crédits d'heures de formation syndicale» (collectif) — Source : La publication concernée / Voir : XV. Éducation permanente.
- **23 mars 1973** : Le budget de la politique d'intégration sociale, professionnelle et civique des travailleurs migrants est évoqué par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **23 mars 1973** : Le gouvernement décide de s'associer aux festivités organisées pour le bicentenaire de l'Académie royale de sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XII. Beaux-arts et XVI. Encouragement à la recherche.
- **23 mars 1973** : Le gouvernement décide d'accorder son patronage aux cérémonies organisées pour fêter le cinq-centenaire de Nicolas COPERNIC — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XVI. Encouragement à la recherche.
- **23 mars 1973** : À la demande des organisations des personnes handicapées de la vue, le gouvernement envisage d'établir le projet d'une loi-cadre pour répondre à leurs sollicitations — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **24 mars 1973** : Le CACEF organise, à la Maison de la Culture de Namur, un colloque consacré au thème «Le rôle des Provinces dans les institutions de demain» — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, numéro 7, avril 1973 / Voir détails : I. Vie politique - Généralités.
- **27 mars 1973** : Quatrième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **28 mars 1973** : En application de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives et les commissions paritaires, le ministère de l'Emploi et du Travail réforme la Commission paritaire du spectacle :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 23 juin 1973 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **30 mars 1973** : Le Parlement vote des crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1973 — Source : *Moniteur belge* du 31 mars 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel du budget — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel de la politique scientifique — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Généralités.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel de la politique extérieure — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Généralités.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement fixe la composition de la délégation ministérielle qui va rencontrer le Conseil économique régional pour la Wallonie, sur différents thèmes notamment culturels — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **30 mars 1973** : Le vice-Premier ministre, Léo TINDEMANS, informe le gouvernement que le groupe PSC/CVP n'a pas admis le projet de loi sur les crédits d'heures, tel qu'il avait été adopté par le gouvernement; il propose des amendements — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **30 mars 1973** : Le gouvernement clarifie les compétences du secrétaire d'État aux Cantons de l'Est et au Tourisme — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **3 avril 1973** : Le ministre de l'Intérieur adresse une circulaire aux gouverneurs, commissaires d'arrondissements, bourgmestres et échevins concernant l'actualisation des listes électorales et notamment en ce qui concerne l'avancement de l'âge électoral, pour les élections communales, à 18 ans :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1973 / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **3 avril 1973** : Cinquième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.

- **6 avril 1973** : La question du plan comptable normalisé pour les entreprises est évoquée par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 13*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **6 avril 1973** : Par arrêté ministériel, le ministre de l'Emploi et du Travail fixe les règles relatives à l'octroi de certains avantages aux personnes qui reçoivent une formation professionnelle :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 11 mai 1973 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **6 avril 1973** : Le gouvernement décide d'étendre l'application de la future loi accordant les crédits d'heures, aux travailleurs indépendants et aux agriculteurs — Source : *Procès-verbal, numéro 13*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XV. Éducation permanente.
- **9 avril 1973** : Les règles à suivre pour la nomination des membres des conseils d'administration des instituts d'émissions d'expression française et d'émissions d'expression néerlandaise, de la Radio-Télévision belge sont fixées par décret, au sein de chacune des deux communautés culturelles :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1973 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **9 avril 1973** : Les nouveaux statuts de l'Académie royale des sciences d'outremer sont modifiés par le gouvernement; la version nouvelle est annexée à l'acte :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT — Source : *Moniteur belge* du 3 juillet 1973 / Voir : XVI. Encouragement à la recherche.
- **10 avril 1973** : La Défense nationale crée un «Office central d'action sociale et culturelle» :: Paul VANDEN BOEYNANTS — Source : *Moniteur belge* du 18 avril 1973 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **10 avril 1973** : Sur proposition du gouvernement, le Parlement adopte un instrument distinct et spécifique, en faveur de la «Promotion sociale des travailleurs» qui organise l'exercice du droit aux crédits d'heures pour les travailleurs :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 21 avril 1973 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **12 avril 1973** : Le Parlement adopte le budget des dotations aux communautés culturelles pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **12 avril 1973** : La composition du Conseil consultatif de l'immigration (arrêté royal du 15 octobre 1965) est modifiée :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1973 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **17 avril 1973** : Les crédits provisoires à valoir sur le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française sont adoptés par décret, pour l'année 1973 — Source : *Moniteur belge* du 3 mai 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **26 avril 1973** : La donation du château de La Hulpe par la famille Solvay est affectée à la Communauté culturelle d'expression française :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1973 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **27 avril 1973** : Le gouvernement examine le projet de loi relatif au Conseil de la communauté culturelle allemande — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **27 avril 1973** : Le gouvernement examine le projet de loi rédigé en vue de la mise en application de la législation linguistique dans les communes et les personnes publiques subordonnées aux communes de Bruxelles-Capitale — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle et XIX. Langue française.
- **Avril 1973** : Jean CIMAISE consacre un article à «Picasso pour tous» dans le dix-septième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XI. Arts plastiques.
- **4 mai 1973** : Un accord culturel international est signé, à Bruxelles, entre le Japon et le royaume de Belgique :: Renaat VAN ELS-LANDE — Source : *Moniteur belge* du 22 novembre 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **7 mai 1973** : Un nouveau cadre général du personnel des instituts d'émissions d'expression néerlandaise et d'émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge est adopté :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1973 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **8 mai 1973** : Au Conseil des ministres la discussion porte sur les économies à réaliser dans le cadre du budget de l'exercice 1973 — Source : *Procès-verbal, numéro 18*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **8 mai 1973** : Sixième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **22 mai 1973** : Septième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **25 mai 1973** : Les ministres de la Culture modifient la répartition des personnels de la Radio-Télévision belge entre les services communs et les instituts d'émissions d'expression française et d'expression néerlandaise :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 29 mai 1973 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **29 mai 1973** : En application de la loi du 18 mai 1972, le ministère des Finances publie un avis relatif au statut fiscal des libéralités et des dons attribués aux provinces, agglomérations de communes, communes et commissions d'assistance publique, notamment en matière de musées — Source : *Moniteur belge* du jour / Voir : VI Statut fiscal, juridique et social / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **Mai-juin 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* est consacré à l'année des abbayes et des béguinages, étude établie par Jacques STIENNON, professeur à l'université de Liège — Source : Le dossier référencé / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **1^{er} juin 1973** : Le gouvernement désigne les membres de la section francophone du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de la musique :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 19 octobre 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **1^{er} juin 1973** : Henri LEVARLET, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française est admis à la retraite — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974 / Voir : IV. Administration.
- **4 juin 1973** : Le Parc de et à Forest est classé comme site — Source : *Moniteur belge* du 11 janvier 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **5 juin 1973** : Huitième séance plénière de la deuxième session (1972-1973) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **7 juin 1973** : Le gouvernement modifie le cadre organique général des personnels administratif, technique et gens de métiers pour chacun

des huit établissements scientifiques de l'État :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 3 août 1973 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.

- **8 juin 1973** : Le rapport présenté au nom de la Commission des arts du spectacle relatif au projet de décret fixant les conditions d'agrégation et d'octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse est établi par Jean-Maurice DEHOUSSE — Source : Le rapport concerné, document du Conseil numéro 18 (1972/1973) / Voir : XXVI. Théâtre.
- **14 juin 1973** : Le ministre de la Culture crée un «Grand prix annuel de littérature» qui encourage la création d'œuvres littéraires originales (théâtre, imagination, poésie) :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 janvier 1974 / Voir détails : XXI. Lettres, littérature et livre.
- **25 juin 1973** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française adopte un décret relatif au Théâtre pour l'enfance et la jeunesse :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 7 décembre 1973 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **28 juin 1973** : Le budget de la section «santé publique et famille» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973 — Source : *Moniteur belge* du 13 octobre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **28 juin 1973** : Le gouvernement désigne les membres du Conseil consultatif de l'immigration institué auprès du ministère de l'Emploi et du Travail :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 8 décembre 1973 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **29 juin 1973** : Le gouvernement charge un Comité ministériel restreint d'examiner la question des symboles de la Communauté culturelle flamande — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **29 juin 1973** : Le Parlement vote le budget des dotations pour l'année budgétaire 1973, dont notamment celle des conseils des communautés culturelles :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 9 août 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **5 juillet 1973** : Le budget de la section «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973 :: Michel TOUSSAINT — Source : *Moniteur belge* du 6 septembre 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **5 juillet 1973** : Le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 4 décembre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **6 juillet 1973** : Après délibération au gouvernement, la Communauté culturelle d'expression néerlandaise adopte par décret les armoiries de son drapeau, le 11 juillet comme jour de fête officielle et le chant «De Vlaamse Leeuw» d'Hippoliet VAN PEENE, pour hymne :: Jos CHABERT, Édouard CLOSE — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour et *Moniteur belge* du 12 septembre 1973 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **6 juillet 1973** : Comme convenu au gouvernement, le ministre de l'Intérieur rappelle, par circulaire adressée aux gouverneurs, la présence de l'emblème national dans tous les cas où il est arboré avec des emblèmes communautaires, provinciaux et communaux :: Édouard CLOSE — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour et *Moniteur belge* du 12 septembre 1973 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **9 juillet 1973** : Le Parlement modifie la loi du 15 juillet 1960 relative à la préservation morale de la jeunesse et abaisse à 16 ans – au lieu de 18 ans – la limitation d'âge obligatoire à l'accès de certains lieux :: Herman VANDERPOORTEN — Source : *Moniteur belge* du 11 août 1973 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **10 juillet 1973** : Le Parlement adopte la loi qui organise le Conseil de la Communauté culturelle d'expression allemande :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Louis OLIVIER, Jef RAMAEKERS, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 14 juillet 1973 / Voir : II. Action parlementaire.
- **10 juillet 1973** : Le budget de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Albert LAVENS, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **11 juillet 1973** : Le Parlement adopte une loi sur l'enseignement — Source : *Moniteur belge* du 30 août 1973 / Voir : Action culturelle à l'école / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **13 juillet 1973** : Suite à la réforme de la Commission paritaire du spectacle, conformément à la loi du 5 décembre 1968, le gouvernement fixe à vingt-huit le nombre de membres effectifs de la Commission et autant de suppléants :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 8 septembre 1973 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **16 juillet 1973** : Le budget de la section «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1973 — Source : *Moniteur belge* du 29 août 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **16 juillet 1973** : Le Parlement adopte la loi qui garantit la protection des tendances idéologiques et philosophiques, dite du «Pacte culturel», visée par la Constitution depuis 1970 — Source : *Moniteur belge* du 16 octobre 1973 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **16 juillet 1973** : Un Conseil scientifique est créé au Musée de Mariemont :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 janvier 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **18 juillet 1973** : Le ministre des Communications, des Postes et des Télégraphes adapte le montant des redevances prévues par la loi du 26 janvier 1960 relative aux redevances pour la détention de récepteur radio, de téléviseur en noir et blanc et de téléviseur en couleurs :: Édouard ANSEELE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1973 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **19 juillet 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres du Sénat sont revus et fixés par le Parlement pour chaque arrondissement électoral :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **19 juillet 1973** : Compte tenu de l'évolution institutionnelle et démographique, le nombre et la répartition des sièges entre les membres des Conseils provinciaux sont revus et fixés pour chaque district électoral et par Province :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 4 octobre 1973 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **19 juillet 1973** : Le Parlement adopte le budget des affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 19 janvier 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **19 juillet 1973** : Le budget de la section «communication» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Édouard ANSEELE, Antoine HUMBLET, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1973 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **20 juillet 1973** : Suite à la réforme institutionnelle, le Parlement fixe les principes à suivre concernant l'emploi des langues en matière administrative — Source : *Moniteur belge* du 6 août 1975 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle et XIX. Langue française.
- **20 juillet 1973** : Le budget de la Communauté culturelle d'expression française est revu pour l'année budgétaire 1972, notamment pour allouer des crédits supplémentaires relatifs aux années budgétaires 1971 et antérieures — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **24 juillet 1973** : Les ministres de la Culture prennent conjointement diverses mesures pour améliorer le statut et le régime pécuniaire des agents de la Radio-Télévision et des personnels administratifs, de maîtrise, gens de métiers et de service au sein des établissements d'enseignement artistique :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1973 / Voir : XVII. Enseignement artistique et XXV. Radio & Télévision.
- **27 juillet 1973** : Le gouvernement évoque le projet d'arrêté accordant une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle et morale — Source : *Procès-verbal, numéro 33*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **27 et 28 juillet 1973** : Le gouvernement tient d'importantes réunions consacrées au budget de l'État et à la recherche d'économies dans l'ensemble des départements — Source : *Procès-verbaux, numéros 33 et 34*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **Juillet 1973** : Louise GOTOVITCH livre «Quelques réflexions à propos de la pédagogie» dans le dix-huitième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XV. Éducation permanente.
- **1^{er} août 1973** : Jules DELOT est promu secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974 / Voir : IV. Administration.

- **22 août 1973** : Les écoles de musique d'Eupen, d'Alleur, de Baudour et de Fontaine-L'Évêque sont reconnues et admises aux subventions, à dater du 1^{er} septembre 1973, par le ministre de la Culture française — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **29 août 1973** : Les ministres de la Culture renouvellent pour six ans les mandats de Léo CAPPUYNS, Georges-Henri DUMONT, Jan GRAULS, Rik AERSCHOT, au sein du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 22 janvier 1974 / Voir : XXIII. Musique.
- **29 août 1973** : Les ministres de la Culture renouvellent les mandats des membres du Conseil scientifique de la Bibliothèque royale de Belgique : C. BRONNE, S. AMELINCKX, J. BARTIER, J. HANSE, J. VANDER STRAETEN, A. COKX, F. DE VRIEZE, J. LAMBERT, M. WITTECK — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : XX. Lecture publique.
- **31 août 1973** : Suite à la création d'une Commission permanente de contrôle linguistique, le gouvernement nomme les membres effectifs et suppléants des sections française et néerlandaise de cet organe — Source : *Moniteur belge* du 3 octobre 1973 / Voir détails : XIX. Langue française.
- **5 septembre 1973** : Les ministres de la Culture modifient le cadre organique du personnel des établissements culturels extérieurs relevant de l'Administration des beaux-arts et des lettres :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974 / Voir : XII. Beaux-arts / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **14 septembre 1973** : Le gouvernement fixe les dotations des commissions culturelles de l'Agglomération bruxelloise à 62.500.000 francs belges [1.562.500,00 euro] et la dotation au Conseil de la Communauté culturelle allemande à 15.000.000 francs belges [375.000,00 euro] — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **14 septembre 1973** : Le gouvernement évoque et discute les événements qui ont eu lieu au Chili et notamment la prise de pouvoir par les militaires, le 11 septembre 1973. Il adopte une déclaration à la mémoire du président Allende et de toutes les victimes des événements violents qui viennent d'avoir lieu. L'aide au Chili est suspendue jusqu'à plus ample information — Source : *Procès-verbal, numéro 38*, du Conseil des ministres du jour / Voir : I. Vie politique - Généralités.

- **14 septembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro (613) consacré à «Bruxelles et la réforme des institutions» (collectif) — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **21 septembre 1973** : Un accord culturel est signé, à Bruxelles, entre le royaume de Belgique et la République de l'Inde :: Renaat VAN ELS-LANDE — Source : *Moniteur belge* du 2 mars 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Septembre 1973** : Les *Cahiers JEB* publient une étude réalisée par Pierre-Paul VANDER SANDE, consacrée à «La participation politique des jeunes : le cas des Conseils de jeunes» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Septembre 1973** : Le CACEF organise une grande exposition consacrée aux «Terres wallonnes» dont le catalogue est publié dans la revue, sous la direction de Léopold GÉNICOT — Source : *Dossiers du CACEF-Rencontres*, numéros 10 et 11 de l'année / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **1^{er} octobre 1973** : Les ministres de la Culture renouvellent les mandats des treize membres du Comité directeur de l'Institut historique belge de Rome :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 2 février 1974 / Voir détails : XVI. Encouragement à la recherche.
- **3 octobre 1973** : Le ministre de la Culture modifie les réglementations (1961, 1968 et 1972) relatives à l'enseignement artistique au sein des conservatoires royaux de Bruxelles, Liège et Mons et instaure un diplôme d'aptitude pédagogique à l'enseignement :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1973 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **5 octobre 1973** : Suite à la création du diplôme d'aptitude pédagogique, le ministre de la Culture instaure un cours de psychopédagogie dans les conservatoires royaux :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1973 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **5 octobre 1973** : Le cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux des services de la culture française est modifié :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1973 / Voir : IV. Administration.
- **8 octobre 1973** : Suite à la création du Conseil de la Communauté culturelle d'expression allemande, le gouvernement fixe, par

un arrêté, les compétences du secrétaire d'État aux Cantons de l'Est et au Tourisme :: Edmond LEBURTON, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1973 / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **9 octobre 1973** : Le ministre de la Culture crée un «Prix du jouet éducatif» dont il fixe le règlement par arrêté royal :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1973 / Voir détails : XXII. Loisirs & tourisme.
- **12 octobre 1973** : La deuxième session parlementaire (1972-73) est clôturée pour les Conseils des communautés culturelles — Source : *Moniteur belge* du 13 octobre 1973 / Voir : II. Action parlementaire.
- **12 octobre 1973** : Le gouvernement désigne les président, vice-président et membres de la Commission paritaire de l'industrie cinématographique :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} décembre 1973 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **12 octobre 1973** : Le gouvernement évoque la situation du Chili qui se dégrade de plus en plus et confirme que la Belgique doit se montrer accueillante pour les réfugiés politiques — Source : *Procès-verbal, numéro 42*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **15 octobre 1973** : Suite à la création du Conseil de la communauté culturelle d'expression allemande, les règles relatives à l'élection des membres de cette nouvelle assemblée sont fixées :: Edmond LEBURTON, Léo TINDEMANS, Louis OLIVIER, Jef RAMAECKERS, Guillaume SCHYNS — Source : *Moniteur belge* du 20 octobre 1973 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **16 octobre 1973** : Première séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **17 octobre 1973** : Le gouvernement précise et modifie le sens de la notion de «programme complet» telle qu'elle figure dans l'arrêté ministériel du 8 décembre 1972 relatif à l'aide à l'industrie cinématographique belge :: Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 25 octobre 1973 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **17 octobre 1973** : Le gouvernement fait le point sur la crise politique qui s'est déclenchée au cours des derniers jours et concernant divers points de divergences; la question de confiance est posée, au sein

de la majorité — Source : *Procès-verbal, numéro 43*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.

- **19 octobre 1973** : Le comité restreint relatif à l'aide à la presse écrite fait rapport de ses travaux au gouvernement; un accord intervient sur les propositions — Source : *Procès-verbal, numéro 44*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **19 octobre 1973** : Les ministres de la Culture adoptent des dispositions relatives à la programmation sociale et au calcul de l'indexation des salaires, dans l'enseignement musical subventionné ainsi que dans l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* des 7 et 8 février 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de plusieurs monuments de valeur historique et artistique, dans les communes de WARNETON, STOU MONT, ONNEZIES, MONS, LIERNEUX, LIÈGE, LA GLEIZE, LAMONTZÉE, ERMETON-SUR-BIERT, BASSE-BODEUX :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 5 et 6 mars 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de quatre sites, à BOVIGNY, FAGNOLLE, HOLLOGNE-SUR-GEER et à THISNES :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 7, 8 et 14 mars 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **22 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un monument et site situé sur la commune de LATINNE-BRAIVES et d'un monument et site situés sur les communes de ROCHERATH et ELSEBORN :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 12 et 13 mars 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **23 octobre 1973** : Suite à un remaniement de la composition du gouvernement (LEBURTON II) qui ne comporte plus de femme, Pierre FALIZE est nommé, par extension, ministre de la Culture française et de l'Aménagement du territoire; le ministre de l'Éducation nationale (régime français) est reconduit de même que le ministre de l'Éducation nationale (régime néerlandais) et le ministre de la Culture néerlandaise :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 27 octobre 1973 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **26 octobre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un site situé sur la commune de FOREST :: Pierre FALIZE — Source :

Moniteur belge du 20 mars 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.

- **29 octobre 1973** : Suite à la réforme des institutions de l'État et à l'autonomie des Communautés culturelles, les formes des exécutifs au sein du gouvernement sont amenées à évoluer; le gouvernement crée et organise, au sein du Conseil des ministres, un comité ministériel de politique générale :: Edmond LEBURTON — Source : *Moniteur belge* du 7 novembre 1973 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **Octobre 1973** : Le dix-neuvième numéro des *Cahiers marxistes* consacre plusieurs articles à la situation au Chili et notamment des communistes chiliens, après les événements du 11 septembre 1973 — Source : Le document référencé / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **5 novembre 1973** : Le ministre de la Culture réforme l'enseignement des arts plastiques :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mars 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **5 novembre 1973** : Le ministre de la Culture désigne les membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **6 novembre 1973** : Deuxième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **9 novembre 1973** : Le gouvernement approuve un projet de décret organisant le Service public de la lecture et des bibliothèques publiques; le projet peut être déposé au Conseil culturel — Source : *Procès-verbal, numéro 50*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **10 novembre 1973** : Le gouvernement publie une communication relative à la crise pétrolière et aux limitations d'approvisionnement en matière de produits pétroliers — Source : *Moniteur belge* du 10 novembre 1973 / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **12 novembre 1973** : Suite à la confirmation des difficultés d'approvisionnement en ressources pétrolières, le gouvernement prend diverses mesures et notamment l'interdiction de circulation automobile le dimanche, à partir du 18 novembre 1973 — Source : *Procès-verbal, numéro 52*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.

- **12 novembre 1973** : Le gouvernement discute le projet de loi relatif à l'aide à la presse écrite; sur base de ce nouveau débat, le projet sera modifié — Source : *Procès-verbal, numéro 52*, du Conseil des ministres du jour / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **13 novembre 1973** : Le ministre de la Culture fixe le cadre de l'inspection artistique dans les établissements d'enseignement de l'architecture et des arts plastiques :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **16 novembre 1973** : Le gouvernement discute de l'avant-projet de loi relatif à une aide directe à la presse quotidienne qui après amendements peut être déposé au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 53*, du Conseil des ministres du jour / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **16 novembre 1973** : Le ministre de la Culture modifie l'arrêté royal du 9 octobre 1957 établissant les règles d'octroi de subventions aux théâtres agréés d'expression française :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1974 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **16 novembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un numéro double (621 et 622) consacré aux «Associations féminines en Belgique» (anonyme) — Source : La publication concernée / Voir : XV. Éducation permanente.
- **26 novembre 1973** : Le ministre de la Culture procède au classement de plusieurs sites, à FAIMES, CHINY, GÉROUVILLE, MALMEDY :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 11 avril 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **26 novembre 1973** : Le ministre de la Culture française procède au classement de plusieurs monuments, à DINANT, CUGNON, HERVE, LA GLEIZE, MODAVE, JODOIGNE, MALMRDY :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1974 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **29 novembre 1973** : Les ministres de la Culture désignent Léon MORELLE, Ferdinand LEFERE, Éric MERGAM, comme membres du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie, pour six années à dater du 1^{er} juillet 1973 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974 / Voir : XXIII. Musique.
- **30 novembre 1973** : L'UNESCO adopte une Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid — Source : Site

web des Nations-unies, liste des traités multilatéraux (consultée en novembre 2022) / Voir : I. Vie politique.

- **Novembre 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (12) publie une étude de Philippe DEWONCK consacrée à la «Situation de la musique contemporaine en Wallonie» — Source : Le dossier référencé / Voir détails : XXIII. Musique.
- **1^{er} et 17 décembre 1973** : Le ministre de la Culture procède à de nombreuses promotions dans l'administration des affaires culturelles :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 novembre 1974 / Voir détails : IV. Administration.
- **4 décembre 1973** : Troisième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **5 décembre 1973** : L'Espagne adhère à l'Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision, signé à Paris, le 15 décembre 1958 — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **6 décembre 1973** : Le ministre de la Culture crée la Commission consultative pour la promotion des lettres françaises de Belgique en remplacement de la Commission des lettres (A.R. du 15 déc. 1971) :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974 / Voir détails : XXI. Lettres.
- **7 décembre 1973** : Le gouvernement précise la notion de «Formation professionnelle» dans l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **7 et 14 décembre 1973** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie en deux volumes distincts (624 et 625) une étude consacrée aux «Conseils culturels» de Jacques BRASSINNE et Herman VAN IMPE — Source : Les publications concernées / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **10 décembre 1973** : Le Comité ministériel de politique générale discute de manière détaillée le projet de loi en vue de la mise en œuvre des conseils régionaux — Source : *Procès-verbal, numéro 63*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **10 décembre 1973** : Les ministres de la Culture nomment René SNEYERS comme directeur de l'Institut royal du patrimoine artistique :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **18 décembre 1973** : Quatrième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **18 décembre 1973** : Le ministre de la Défense nationale désigne le président et les membres de la Commission «Armée-jeunesse» :: Paul VANDEN BOEYNANTS — Source : *Moniteur belge* du 5 avril 1974 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **20 décembre 1973** : Les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture fixent les règles qui s'appliquent aux diverses catégories de personnel, notamment directeur et enseignant, des établissements d'enseignement et notamment d'enseignement artistique, en cas de congé et de non-activité :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 26 et 28 février 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **21 décembre 1973** : Le gouvernement adopte un projet de décret fixant les conditions d'octroi de subventions aux mouvements de jeunesse, aux services de jeunesse et aux organisations d'adultes en vue de la formation des cadres dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air — Source : *Procès-verbal, numéro 68*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **21 décembre 1973** : En attendant diverses concertations, le gouvernement décide de poursuivre en 1974 les restrictions de circulation les dimanches de 3 heures à 20 heures — Source : *Procès-verbal, numéro 68*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **21 décembre 1973** : Le gouvernement agrée sept institutions culturelles, relevant des affaires culturelles communes, en matière d'immunité fiscale pour les années 1973, 1974 et 1975 :: Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **24 décembre 1973** : Le gouvernement modifie les critères et le taux de taxe qui s'appliquent à la projection des journaux d'actualités, dans le cadre de l'aide à l'industrie cinématographique :: Willy CLAES — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : XIII. Cinéma.

- **27 décembre 1973** : Le Parlement ratifie la convention entre l'Irlande et la Belgique en vue d'éviter la double imposition fiscale :: Willy DE CLERCQ, Renaat VAN ELSLANDE, Jos DAEMS — Source : *Moniteur belge* du 19 février 1974 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **27 décembre 1973** : Une convention collective du travail est conclue au sein de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux — Source : *Moniteur belge* des 22 mars et 9 avril 1974 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement fixe les règles qui devront être respectées pour l'établissement des propositions budgétaires des années budgétaires 1973 et 1974 :: La loi est signée par l'ensemble des membres du gouvernement — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **28 décembre 1973** : Le Parlement vote les crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1974 ainsi que les crédits provisoires pour les dotations culturelles de la même année :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **28 décembre 1973** : Les crédits provisoires à valoir sur le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française sont adoptés par décret pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN — Source : *Moniteur belge* du 29 décembre 1973 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement étend l'utilisation des crédits d'heures aux travailleurs qui suivent certains cours dans l'enseignement des arts plastiques à horaire réduit, dénommé «enseignement artistique de promotion socioculturelle» :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 17 janvier 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement adopte la réglementation qui permet d'exécuter la loi du 1^{er} juillet 1963 modifiée par la loi du 10 avril 1973 qui accorde une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui suivent des cours pour parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale — Source : *Moniteur belge* du 12 février 1974 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **28 décembre 1973** : Le gouvernement agrée quinze institutions culturelles d'expression française en matière d'immunité fiscale pour les années 1973, 1974 et 1975 :: Willy DE CLERCQ, Pierre

FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 10 avril 1974 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **31 décembre 1973** : Le ministre de la Culture prolonge le mandat des membres du Conseil de la jeunesse d'expression française, jusqu'au 1^{er} mars 1974 :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 23 avril 1974 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Décembre 1973** : Le quatrième *Cahiers JEB* de l'année est consacré au thème «Parents, écoles, face à l'éducation permanente» — Source : Le *Cahiers JEB* référencé / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Décembre 1973** : Le quatrième *Cahiers JEB* de l'année comporte également un volet consacré à «La gestion associative» — Source : Le *Cahiers JEB* référencé / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Décembre 1973** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (13) est consacré au compte rendu d'une semaine d'étude sur le thème «Jeux et jouets d'enfants» — Source : Le dossier référencé / Voir détails : XXII. Loisirs & tourisme.

ANNÉE 1974

GÉNÉRALITÉS

- **L'année 1974** est consacrée : «**Année mondiale de la population**» par les Nations-unies — Source : Site web des Nations-unies / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Année 1974**, Première édition du catalogue des Tournées Art & Vie — Source : Martine LAHAYE et Alain DE WASSEIGE (2004), page 160 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Au cours de l'année 1974**, les «Semaines sociales wallonnes», organisées par le Mouvement ouvrier chrétien, sont consacrées au thème «Vers l'autogestion» — Source : Les actes de ces rencontres publiés par les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, Belgique, 1974 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **Au cours de l'année 1974 à 1975**, le ministère de la Culture acquiert des œuvres – créées (datées) en 1974 – auprès de Marcel BROO-THAERS, Guy-Henry DACOS, Jean-Michel FOLON, Jean-Claude VANDORMAEL, Marcel-Henri VERDEN — Source : LÉONARD, René, «Douze années d'acquisition de gravures de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, 1976 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

- **4 janvier 1974** : Le Parlement refonde et amplifie, par une loi spécifique et distincte, les dispositions applicables aux jours fériés :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : II. Action parlementaire - Généralités.
- **7 janvier 1974** : Après divers examens dans le courant de l'année 1973, le gouvernement modifie le chapitre III de la réglementation

fiscale (8 juillet 1970), en matière de courses de chevaux et de paris sur les courses :: Willy DE CLERCQ, Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 25 janvier 1974 / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **7 janvier 1974** : Les ministres de la Culture désignent René DE MAYER en qualité de Conservateur du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} juin 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **9 janvier 1974** : Le Parlement dissout la Commission permanente pour l'amélioration des relations entre les communautés linguistiques belges qui avait été mise en place par la loi du 1^{er} juillet 1966 :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 21 février 1974 / Voir : II. Action parlementaire - Réforme institutionnelle.
- **9 janvier 1974** : En exécution de la réglementation adoptée à la fin de l'année 1973, le ministre de l'Emploi et du Travail fixe la procédure et les formulaires-types pour introduire une demande d'octroi d'une indemnité de promotion sociale :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 7 mars 1974 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **10 janvier 1974** : Le Conseil d'État annule deux dispositions (articles 5 et 7) adoptées par le gouvernement, le 6 juin 1972, en vue de régler la tutelle administrative sur les agglomérations, les fédérations, les communes qui les composent et les commissions de la culture — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **10 janvier 1974** : Le gouvernement reporte certains crédits, relatifs tant aux dépenses ordinaires qu'extraordinaires, du budget de la Communauté culturelle d'expression française, pour l'année budgétaire 1971 :: Pierre FALIZE, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **10 janvier 1974** : Les ministres de la Culture désignent le président de l'Orchestre national de Belgique, et certains membres du Conseil d'administration :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974 / Voir détails : XXIII. Musique.
- **11 janvier 1974** : Le gouvernement évoque la nécessité d'établir une distinction explicite entre les normes réglementaires qui concernent l'ensemble du pays (arrêté royal) ou seulement une communauté

culturelle ou une région — Source : *Procès-verbal, numéro 70*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **11 janvier 1974** : Le gouvernement adopte une réglementation qui permet d'octroyer des subventions pour l'organisation de campagnes publiques en faveur de la contraception :: Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} février 1974 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **14 janvier 1974** : Le protocole additionnel au protocole du 22 janvier 1965 relatif à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision» est signé à Strasbourg, sous réserve de ratification ou d'acceptation :: J. LODEWYCK — Source : *Moniteur belge* du 6 février 1975 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **15 janvier 1974** : Cinquième séance plénière de la troisième session (1973-1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **15 janvier 1974** : Le régime des congés des membres du personnel directeur et enseignant des établissements d'enseignement notamment artistique est actualisé :: Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 février 1974 / Voir - XVII. Enseignement artistique.
- **16 janvier 1974** : La République démocratique allemande déclare ne pas accepter la réserve déposée par le royaume de Norvège au sujet du protocole de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954 — Source : *Moniteur belge* du 6 novembre 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **17 janvier 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française modifie, par décret, la nomenclature de l'enseignement «gardien» en «enseignement maternel» :: Michel TOUSSAINT — Source : *Moniteur belge* du 22 mars 1974 / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école.
- **18 janvier 1974** : Suite à l'échec des négociations en vue de l'installation d'un site de raffinerie de produits pétroliers en Belgique, le Premier ministre et les ministres socialistes décident de démissionner — Source : *Procès-verbal, numéro 76*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Compositions.

- **23 janvier 1974** : Les ministres de la Culture, modifient une nouvelle fois l'arrêté du 7 mai 1973 relatif au cadre du personnel de la Radio-Télévision belge, pour transférer le personnel des services communs vers les instituts spécifiquement dédiés aux émissions de chacune des deux communautés culturelles :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 15 février 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **25 janvier 1974** : Le ministre de la Culture modifie la dénomination du Musée de Mariemont qui devient «royal» :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 28 mai 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **25 janvier 1974** : Le Conseil de l'Europe adopte le texte d'une convention européenne qui consacre l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre (STE 082) — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consultée en novembre 2022) / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **28 janvier 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française fixe la procédure à respecter pour la modification des noms des voies publiques :: Michel TOUSSAINT, Édouard CLOSE, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 avril 1974 / Voir : XIX. Langue française.
- **30 janvier 1974** : Les chambres sont dissoutes et de nouvelles élections sont convoquées pour le 10 mars 1974 :: Edmond LEBURTON, Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : II. Action parlementaire - Généralités.
- **31 janvier 1974** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique — Source : *Moniteur belge* du 7 août 1974 / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **Janvier 1974** : J. JOUSSELIN publie un article consacré au thème «Renouveau du mouvement de la jeunesse et fin des mouvements de jeunesse?» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **Janvier 1974** : Roland DELBAERE publie un article consacré au thème «L'agitation estudiantine et la toxicomanie des jeunes dans le cadre de la contre-culture» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **Janvier 1974** : Alice HECHT publie un compte rendu d'enquête sur «La perception esthétique des lycéens» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école.

- **Janvier 1974** : Firmin PAUQUET publie un article consacré à «La politique culturelle des pouvoirs publics en région de langue allemande, particulièrement en matière d'éducation populaire» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : XV. Éducation permanente.
- **Janvier 1974** : Dragomir FILIPOVIC publie un article consacré au thème «La conception de l'éducation permanente, base pour l'édification d'un système d'éducation et d'instruction moderne» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : VIII. Activités culturelles à l'école et XV. Éducation permanente.
- **Janvier 1974** : Yves SEBILLE publie un article consacré à «La créativité - La musique, un moyen d'y parvenir» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : XXIII. Musique.
- **Janvier 1974** : Louis PHILIPPART publie un article pour défendre une «Proposition pour un Conseil supérieur de l'éducation permanente et du développement culturel» — Source : *Cahiers JEB*, numéros 1 et 2 de l'année / Voir : XV. Éducation permanente.
- **Janvier 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (14) est consacré à un rapport d'étude sur «La télévision et les enfants - résultats d'expériences», sous la direction de Roger DELDIME — Source : Le dossier référencé / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **Janvier 1974** : Rosine LEWIN consacre un article au thème «Féminisme, féminité et le reste», dans le premier numéro de l'année de la nouvelle formule éditoriale adoptée par les *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XV. Éducation permanente.
- **1^{er} février 1974** : L'assemblée du Conseil culturel d'expression allemande est dissoute et la date des élections est fixée au 5 avril 1974 :: Edmond LEBURTON, Charles HANIN — Source : *Moniteur belge* du 5 février 1974 / Voir : II. Action parlementaire.
- **1^{er} février 1974** : Le gouvernement modifie les dispositions relatives à la déclaration, à l'enregistrement et au paiement de la redevance de la Radio-Télévision :: Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Pierre FALIZE, Jos DAEMS — Source : *Moniteur belge* du 11 avril 1974 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **5 février 1974** : Le ministre de l'Intérieur précise, par circulaire, l'application des mesures d'exécution de la loi du 26 juin 1971, fixées par l'arrêté royal du 6 juin 1972 réglant la tutelle administrative sur

les agglomérations, les fédérations, les communes qui les composent et les commissions de la culture, dont certaines dispositions ont été annulées par le Conseil d'État :: Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 7 février 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **5 février 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale (régime francophone) et le ministre de la Culture française abrogent l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1971 et actualisent le règlement pour la nomination aux grades des deuxième, troisième et quatrième niveaux au sein de l'administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 9 mars 1974 / Voir détails : IV. Administration.
- **8 février 1974** : Le Parlement réforme le statut du personnel enseignant, scientifique et assimilé des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture :: Willy DE CLERCQ, Michel TOUSSAINT, Willy CALLEWAERT, Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 28 mai 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **12 février 1974** : L'accord culturel entre le royaume de Belgique et la République de l'Inde signé le 21 septembre 1973 est ratifié :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 2 mars 1974 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **12 février 1974** : Le budget de la section «santé publique et famille» du budget de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret pour l'année budgétaire 1972 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Jean-Pierre GRAFÉ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 19 mars 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **15 février 1974** : Les crédits reportés ordinaires et extraordinaires des affaires culturelles communes sont arrêtés pour l'année budgétaire 1971 :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* des 6 et 9 avril 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **19 février 1974** : Le Fonds national de la littérature publie la composition de son comité de gestion (huit membres) pour l'année 1974 — Source : *Moniteur belge* du jour / Voir détails : XXI. Lettres.
- **20 février 1974** : Les crédits reportés de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française sont arrêtés pour l'année budgétaire 1972 :: Albert LAVENS, Antoine HUM-

BLET — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **22 février 1974** : Les ministres de la Culture adaptent la réglementation relative à l'intervention de l'État en matière de subsides pour la réalisation de travaux d'infrastructure culturelle et sportive :: Pierre FALIZE, Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **22 février 1974** : Le ministre de la Culture complète le cadre du personnel culturel de l'Institut des émissions d'expression française à la Radio-Télévision belge :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 26 février 1974 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **22 février 1974** : L'école communale de musique de BRAINE-L'ALLEUD est reconnue et admise aux subventions dans le cadre de l'enseignement musical subventionné :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 30 mars 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **22 février 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie successivement trois volumes (634, 635 et 636) consacrés à «La préparation des élections législatives du 10 mars 1974 : la stratégie des candidatures dans les partis» (collectif) — Source : Les publications concernées / Voir : Vie politique - Généralités.
- **25, 26 et 28 février 1974** : Les ministres de la Culture complètent le cadre du personnel technique et administratif affecté aux instituts de la Radio-Télévision belge :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* des 28 février, 1^{er} et 2 mars 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **25 février 1974** : Les ministres de la Culture agrément certaines institutions culturelles en matière d'immunisation fiscale des libéralités qui leur sont faites, pour les années 1973, 1974 et 1975 :: Willy DE CLERCQ, Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 17 mai 1975 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **27 février 1974** : Le gouvernement actualise et complète la mise en œuvre de la loi du 14 mai 1930 sur la radiotélégraphie, radiotéléphonie et autres radiocommunications :: Jef RAMAEEKERS, Jos DAEMS — Source : *Moniteur belge* du 16 mars 1974 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **27 février 1974** : Une convention collective de travail est conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts

graphiques et des journaux — Source : *Moniteur belge* du 11 juillet 1974 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.

- **Février 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* publie un rapport présenté par Louis PHILIPPART au nom de la Commission éducation permanente du CACEF et consacré à «L'université ouverte, l'éducation permanente et le monde du travail» — Source : La publication référencée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Février 1974** : Louise GOTOVITCH consacre un article «À propos de la lutte contre les handicaps socioculturels en éducation» dans le deuxième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XV. Éducation permanente.
- **10 mars 1974** : Élections législatives — Source : *Moniteur belge* du 31 janvier 1974 / Voir : I. Vie politique.
- **11 mars 1974** : Le ministre de la Santé publique, de l'Environnement et de la Famille adopte un arrêté royal organisant l'octroi des subventions pour les activités de nature à promouvoir l'éducation familiale, à favoriser l'épanouissement de la vie familiale et la formation des responsables de l'éducation familiale :: Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 19 avril 1974 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **11 mars 1974** : Les ministres de la Culture complètent le cadre administratif de l'Institut des émissions françaises et des services communs de la Radio-Télévision belge :: Jos CHABERT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **12 mars 1974** : Le ministre de la Culture complète le cadre administratif de l'Institut des émissions d'expression française de la Radio-Télévision belge :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 3 avril 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **22 mars 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 27 décembre 1973 conclue au sein de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1974 / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **22 mars 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (638) consacré aux «Élections législatives du 10 mars 1974» (anonyme) — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.

- **26 mars 1974** : Le gouvernement réforme la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1974 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **29 mars 1974** : Guy SPITAEELS démissionne de sa fonction de chef de cabinet du Premier ministre — Source : *Moniteur belge* du 4 mai 1974 / Voir : III. Gouvernement - Compositions.
- **Mars 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (16) publie un rapport de synthèse des travaux de la Commission des musées du CACEF, sous la conduite de George-Henri DUMONT — Source : La publication référencée / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **Mars 1974** : Le troisième numéro des *Cahiers marxistes* publie une contribution coordonnée par Rosine LEWIN : «Un débat sur l'éducation sexuelle» — Source : Le document référencé / Voir : XV. Éducation permanente.
- **4 avril 1974** : Première séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **4 avril 1974** : Les crédits reportés des dépenses ordinaires de la section «santé publique et famille» du budget de la Communauté culturelle d'expression française sont approuvés pour l'année budgétaire 1972 :: Jos DE SAEGER, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 12 juillet 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **5 avril 1974** : Le gouvernement approuve la fondation d'un établissement d'utilité publique dénommé «Sciences, Arts, Culture en Wallonie - Fondation Désiré JAUMAIN» dont le siège est à Namur — Source : *Moniteur belge* du 18 avril 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **8 avril 1974** : Les crédits reportés relatifs aux dotations culturelles pour l'année budgétaire 1972 sont arrêtés :: Willy DE CLERCQ, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 30 mai 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **9 avril 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 27 décembre 1973 conclue au sein de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Ernest GLINNE — Source : *Moniteur belge* du 21 mai 1974 / Voir : IX. Aide à la presse.

- **10 avril 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale et celui de la Culture française fixent les modalités d'organisation des examens linguistiques, dans les divers domaines de l'enseignement, y compris l'enseignement artistique :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **16 avril 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la Culture créent un collège des directeurs généraux au sein de l'administration du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1974 / Voir détails : IV. Administration.
- **16 avril 1974** : Le gouvernement crée, au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, une Commission de coordination de sécurité et d'hygiène :: Michel TOUSSAINT, Pierre FALIZE, Jos DE SAEGER, Alfred CALIFICE, Édouard CLOSE — Source : *Moniteur belge* du 24 août 1974 / Voir détails : IV. Administration.
- **18 avril 1974** : Le ministre de la Culture française désigne les membres du Conseil du Théâtre de l'enfance et de la jeunesse :: Pierre FALIZE — Source : *Moniteur belge* du 12 septembre 1974 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **24 avril 1974** : Le gouvernement transfère des crédits à destination du budget des activités socioculturelles de la communauté militaire, pour l'année budgétaire 1974 :: Paul VANDEN BOEYNANTS, Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 12 juin 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **24 et 25 avril 1974** : «Révolution des Œillets» et début de démocratisation au Portugal — Source : Site web du *Monde diplomatique* / Voir : I. Vie politique.
- **25 avril 1974** : La démission d'Edmond LEBURTON est acceptée et Léo TINDEMANS devient Premier ministre et compose un nouveau gouvernement :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 27 avril 1974 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **25 avril 1974** : Première réunion du nouveau gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 1*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **26 avril 1974** : Le gouvernement autorise la création de l'association internationale culturelle, artistique et scientifique Belgique-Philip-

pinés, à Bruxelles — Source : *Moniteur belge* du 9 mai 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **26 avril 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume double (642 et 643) consacré à «L'extrême droite en Belgique» par Étienne VERHOEYEN — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **Avril 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* publie un dossier consacré au thème «Éducation : une mise en prospective» préparé par Guy LEROY — Source : La publication référencée / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **Avril 1974** : Jacques MOINS consacre un article «Pour un statut des étrangers» dans le quatrième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : I. Vie politique nationale.
- **9 mai 1974** : Deuxième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **9 mai 1974** : La démission d'Antoine DUQUESNE en qualité de chef de cabinet du ministre des Réformes institutionnelles, régime francophone, est acceptée à la date du 25 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 3 septembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **10 mai 1974** : Le Premier ministre informe les membres du gouvernement qu'il a demandé la levée de caducité des projets de loi et des projets de décrets — Source : *Procès-verbal, numéro 3*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **10 mai 1974** : Le gouvernement décide d'être représenté à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'Association des femmes chefs d'entreprise, le 27 mai 1974, à 20 heures — Source : *Procès-verbal, numéro 3*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **15 mai 1974** : Jan GRAULS est désigné comme chef de cabinet du Premier ministre et secrétaire du Conseil des ministres — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **17 mai 1974** : Les ministres de la Culture nomment et renouvellent les mandats des membres de la Commission administrative du patrimoine du Musée royal de l'Afrique :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika

DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 20 mars 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.

- **17 mai 1974** : Le Premier ministre dresse la liste des travaux en cours et des priorités de la politique gouvernementale, pour les mois à venir — Source : *Procès-verbal, numéro 4*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **17 mai 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (645) consacré au «Problème de l'avortement» établi par J. DE CLERCK — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **28 mai 1974** : Un accord intervient au sein du gouvernement sur le projet de loi instaurant un revenu garanti; le texte peut être déposé au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 5*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **29 mai 1974** : Le Parlement relève de caducité les projets de loi déposés antérieurement, notamment ceux relatifs aux budgets des divers départements, pour les années budgétaires 1973 et 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} juin 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **29 mai 1974** : Arthur NOKERMAN est nommé en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du ministre de la Culture française, à dater du 25 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **30 mai 1974** : Le nouveau gouvernement revoit et complète l'organisation et les modalités de délibération du Conseil des ministres (4 octobre 1961) en instaurant divers comités ministériels :: Léo TIN-DEMANS — Source : *Moniteur belge* du 12 juin 1974 / Voir détails : III. Gouvernance - Généralités.
- **30 mai 1974** : Le ministre de la Culture arrête la liste des cours généraux qui sont dispensés dans les écoles artistiques secondaires supérieures (régime français) avec effet au 1^{er} septembre 1970 :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **31 mai 1974** : Le gouvernement examine un avant-projet de loi modifiant la loi du 3 juin 1964 portant sur le statut des objecteurs de conscience — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XVIII. Jeunesse.

- **31 mai 1974** : La situation économique et financière des opéras et des orchestres des communautés culturelles, néerlandaise et française, est évoquée par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXIII. Musique.
- **31 mai 1974** : La coordination entre les deux communautés culturelles, des initiatives relatives aux matières qui intéressent la jeunesse, figurant dans les annexes de la déclaration gouvernementale, est évoquée au gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **31 mai 1974** : Le gouvernement institue une commission interministérielle pour l'environnement dont les délégués des ministres de la Culture et des ministres de l'Éducation nationale, des deux communautés culturelles, feront partie — Source : *Procès-verbal, numéro 6*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Mai 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (18 et 19) publie une contribution consacrée à «Notre folklore», par Roger PINON — Source : La publication référencée / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 juin 1974** : Le Parlement vote des crédits provisoires à valoir pour l'année budgétaire 1974, pour les divers départements, dont celui de la culture française — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **4 juin 1974** : Troisième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **6 juin 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (647) consacré au «Pacte culturel [loi du 16 juillet 1973]» établi par Xavier DEBEYS — Source : La publication concernée / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **7 juin 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française adopte des crédits provisoires à valoir sur l'année budgétaire 1974 — Source : *Moniteur belge* du 20 juin 1974 / Voir : Budgets - Généralités.
- **7 juin 1974** : Le Comité ministériel restreint fait rapport au gouvernement relativement à la situation financière des opéras, des ballets et des orchestres de Flandre et de Wallonie — Sources : *Procès-verbal*,

numéro 8, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXIII. Musique.

- **7 juin 1974** : Le Premier ministre informe le gouvernement des pourparlers qu'il a menés avec les présidents de partis, afin d'élargir le gouvernement, en vue d'obtenir une majorité des deux tiers au Parlement — Source : *Procès-verbal, numéro 8*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **11 juin 1974** : Élargissement du gouvernement pour intégrer des membres du Rassemblement wallon :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 14 juin 1974 / Voir détails : III. Gouvernance - Compositions.
- **11 juin 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 27 février 1974 conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 11 juillet 1974 / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **13 juin 1974** : Le ministre des Affaires économiques règlemente la fixation du prix de vente au public pour les livres et publications importées afin qu'il ne dépasse pas le prix de vente au public, dans le pays d'origine :: André OLEFFE — Source : *Moniteur belge* du 18 juin 1974 / Voir détails : XXI. Lettres et livre.
- **14 juin 1974** : Jean-Louis LUXEN est nommé chef de cabinet du ministre de la Culture française, à dater du 1^{er} mai 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **19 juin 1974** : Les ministres de la Culture créent un conseil scientifique au sein de l'institut du patrimoine artistique :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1974 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **21 juin 1974** : Les ministres de l'Éducation nationale et les ministres de la Culture, des deux communautés culturelles, sont invités par le gouvernement à étudier s'ils pourraient intégrer le «Musée de l'Armée», dans leurs départements respectifs — Source : *Procès-verbal, numéro 10*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **21 juin 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (648) consacré à la «Composition des gouvernements (1972/1974)»

(collectif) — Source : La publication concernée / Voir : III. Gouvernance de l'action publique - Généralités.

- **24 juin 1974** : Le Parlement approuve la clôture définitive des comptes de l'Administration générale de l'État, pour l'année budgétaire 1967 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 23 octobre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **24 juin 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail du 31 janvier 1974 conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 7 août 1974 / Voir : XIII. Cinéma.
- **25 juin 1974** : Quatrième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **26 juin 1974** : Le ministre de la Culture désigne l'ensemble des membres effectifs et suppléants du Conseil de la jeunesse d'expression française :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 29 août 1974 / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **27 juin 1974** : Les ministres de l'Éducation nationale réforment les dispositions générales qui s'appliquent au personnel directeur et enseignant et au personnel auxiliaire de l'État, y compris artistique :: Antoine HUMBLET, Herman DE CROO, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **28 juin 1974** : Le gouvernement aborde une nouvelle fois la question de la responsabilité budgétaire, dans le cadre de l'autonomie culturelle; il décide d'adopter une politique budgétaire claire en cette matière, au plus tard pour la fin de l'année 1975; à cette fin, il fixe les priorités à examiner d'ici là — Source : *Procès-verbal, numéro 11*, du Conseil des ministres du jour / Voir : V. Budgets - Généralités / Voir détails : XXIII. Musique.
- **1^{er} juillet 1974** : Dans le cadre de la coopération culturelle internationale, le gouvernement réforme la politique d'aide sociale et culturelle, aux étudiant.e.s et stagiaires originaires de pays en voie de développement :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 24 octobre 1974 / Voir détails : VIII. Activités culturelles à l'école.

- **1^{er} juillet 1974** : Le gouvernement modifie la composition (nombre de membres et types d'entreprises) de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Alfred CALFICE — Source : *Moniteur belge* du 30 octobre 1974 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **2 juillet 1974** : Cinquième séance plénière de la session extraordinaire (1974) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **2 juillet 1974** : Le gouvernement modifie les règles d'application de la loi favorable à la promotion sociale des travailleurs pour étendre l'accès aux crédits d'heures aux travailleurs indépendants et à leurs aidants, notamment aux agriculteurs et aux classes moyennes :: Louis OLIVIER, Albert LAVENS — Source : *Moniteur belge* du 23 août 1974 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **2 juillet 1974** : Philippe MONFILS est désigné en qualité de chef de cabinet du ministre de la Réforme institutionnelle, régime francophone, à dater du 20 juin 1974 — Source : *Moniteur belge* du 30 août 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **5 juillet 1974** : Dans le prolongement de la circulaire ministérielle du 6 juillet 1973, le gouvernement règle l'utilisation des signes distinctifs (drapeau et hymne) :: Joseph MICHEL — Source : *Moniteur belge* du 10 juillet 1974 / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **5 juillet 1974** : Le gouvernement décide de créer un groupe de travail interdépartemental consacré à la prévention du vol des œuvres d'art — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **5 juillet 1974** : Suite à la grève des éducateurs sociaux dans les homes pour enfants relevant de la justice et après négociations avec leurs représentants, le gouvernement examine un projet d'accord professionnel — Source : *Procès-verbal, numéro 12*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **8 juillet 1974** : Le gouvernement ratifie la convention collective de travail conclue au sein de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux, qui institue un fonds de sécurité d'existence spécial pour les industries graphiques et les

journaux, dont elle arrête les statuts — Source : *Moniteur belge* du 18 juillet 1974 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.

- **8 juillet 1974** : Les crédits reportés relatifs aux dépenses extraordinaires de la section «communication et tourisme» de la Communauté culturelle d'expression française sont approuvés pour l'année budgétaire 1972 :: Jos CHABERT, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 27 septembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **10 juillet 1974** : Le ministre de la Culture procède à des mutations de quatre enseignants, dans les disciplines de la musique, au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, section française :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **10 juillet 1974** : Le ministre de la Culture française nomme Jean BAILY à la direction du Conservatoire royal de musique de Mons :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **11 juillet 1974** : Le ministre de la Culture française nomme et promeut une vingtaine de personnalités des arts et de la culture, dans les ordres nationaux :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1975 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **12 juillet 1974** : M. BOURLARD est nommé en qualité de chef de cabinet-adjoint auprès du ministre des Réformes institutionnelles (régime francophone) avec effet le 20 juin 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} août 1974 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **12 juillet 1974** : Le ministre de l'Éducation nationale crée un jury chargé de la délivrance du diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur pédagogique de type court :: Antoine HUMBLET — Source : *Moniteur belge* du 26 septembre 1974 / Voir : XVII. Enseignement artistique.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement ajuste le budget des dotations culturelles pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement vote de nouveaux crédits provisoires pour les divers départements pour l'année budgétaire 1974 — Source : *Moniteur belge* du 21 août 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **17 juillet 1974** : Le budget du secteur «dotations» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 24 décembre 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **17 juillet 1974** : Le Parlement approuve la clôture des comptes de l'Administration générale de l'État, pour l'année budgétaire 1968 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 10 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **17 juillet 1974** : Le budget de la section «travaux publics» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté par décret, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 6 septembre 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **17 juillet 1974** : Le Conseil culturel vote la dotation à la Commission française de la culture de l'Agglomération bruxelloise, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **18 juillet 1974** : Le gouvernement actualise le cadre organique du personnel du Commissariat général au tourisme :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974 / Voir : IV. Administration.
- **22 juillet 1974** : Le budget de la section «classes moyennes» de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Louis OLIVIER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 17 septembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **23 juillet 1974** : Le ministre de la Culture française rappelle aux membres du gouvernement qu'ils se sont engagés à désigner des fonctionnaires pour les représenter dans la Commission interministérielle de la jeunesse — Source : *Procès-verbal, numéro 14*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **23 juillet 1974** : Chute du régime des colonels en Grèce et début de démocratisation de la Grèce — Source : Site web du *Monde diplomatique* / Voir : I. Vie politique.
- **25 juillet 1974** : Le budget de la section «agriculture» de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, pour l'an-

née budgétaire 1973 et adopté, par décrets, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Alfred LAVENS, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* des 12 et 21 septembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **26 juillet 1974** : Le Parlement adopte le budget du secteur commun de l'Éducation nationale, pour l'année budgétaire 1974 :: Antoine HUMBLET, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 4 janvier 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **29 juillet 1974** : Le ministre de la Culture française nomme et promet des personnalités de l'administration du ministère de la Culture française, dans les ordres nationaux — Source : *Moniteur belge* du 26 juin 1975 :: Jean-Pierre GRAFÉ / Voir : IV. Administration.
- **30 juillet 1974** : La démission de René GODEFROID de ses fonctions de chef de cabinet auprès du ministre de la Culture française est admise à la date du 30 avril 1974 — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} mai 1975 / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **31 juillet 1974** : Dans le cadre de la discussion du projet de loi relatif à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises commerciales, le gouvernement évoque la nécessité de la création d'une Commission des normes comptables — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **31 juillet 1974** : La situation de l'aide à la presse est évoquée par le gouvernement; une commission d'étude est créée — Source : *Procès-verbal, numéro 15*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **31 juillet 1974** : Le ministre des Communications désigne les membres effectifs et suppléants du Comité consultatif du camping, pour une durée de trois années :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1974 / Voir : XXII. Loisirs & tourisme.
- **1^{er} août 1974** : Le Parlement adopte une loi à titre «préparatoire» de la mise en œuvre de l'article 107 quater de la Constitution et organisant les conseils régionaux et des comités ministériels régionaux :: Robert VANDEKERCKHOVE, François PERIN — Source : *Moniteur belge* du 22 août 1974 / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **1^{er} août 1974** : Le budget des dépenses ordinaires et extraordinaires de la section «communications» de la Communauté cultu-

relle d'expression française est ajusté par décret pour l'année budgétaire 1973 et adopté par décret pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCK, Jos CHABERT, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.

- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture renouvelle les membres de la section française de la Commission royale des monuments et des sites — Source : *Moniteur belge* du 5 novembre 1974 :: Jean-Pierre GRAFÉ / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture accroît le cadre du personnel administratif et technique de l'Institut des émissions françaises de la Radio-Télévision belge :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 30 octobre 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture désigne Jean MOGIN à la direction des programmes de radiodiffusion de l'Institut des émissions françaises de la Radio-Télévision belge, à dater de l'arrêté :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 26 octobre 1974 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **1^{er} août 1974** : Le ministre de la Culture désigne les membres de la Commission consultative pour la promotion des lettres françaises de Belgique :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975 / Voir détails : XXI. Lettres.
- **2 août 1974** : Le Parlement fixe les traitements des titulaires de certaines fonctions publiques et notamment des ministres des cultes :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Antoine HUMBLET, Herman DE CROO, Joseph MICHEL, Louis d'HAESELEER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 19 septembre 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **2 août 1974** : Le Parlement ajuste le budget des dotations pour l'année 1974 :: Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 8 octobre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **2 août 1974** : Le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, par décret, pour l'année 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 11 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **2 août 1974** : Le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est adopté, par décret pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 20 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **2 août 1974** : Le gouvernement débat, dans le détail, des prévisions du budget 1975 pour l'ensemble des départements et des économies qu'ils vont devoir effectuer — Source : *Procès-verbal, numéro 16*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **7 août 1974** : Les ministres de la Culture actualisent les règles de délégation relatives à l'engagement des dépenses au Théâtre royal de la Monnaie :: Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 9 janvier 1975 / Voir détails : XXIII. Musique.
- **7 août 1974** : Le ministre des Communications actualise le montant des redevances en matière de radiodiffusion, pour l'année 1975 :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 4 septembre 1974 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.
- **7 août 1974** : Le Parlement modifie la loi du 10 mars 1925 organique de l'assistance publique et institue le droit à un minimum de moyens d'existence à tout Belge ayant atteint l'âge de la majorité civile :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 18 septembre 1974 / Voir : II. Action parlementaire.
- **7 août 1974** : Le budget de la section «santé publique et famille» de la Communauté culturelle est ajusté, par décret, pour l'année budgétaire 1973 et adopté, par décret, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jos DE SAEGER, Jean-Pierre GRAFÉ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 1^{er} octobre 1974 / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **10 août 1974** : Le ministre de la Culture procède à plus d'une vingtaine de nominations dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles, de Mons et de Liège :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 25 décembre 1974 / Voir détails : XVII. Enseignement artistique.
- **14 août 1974** : Le Parlement approuve la convention entre le royaume du Maroc et le royaume de Belgique tendant à éviter les doubles impositions fiscales :: Renaat VAN ELSLANDE, Herman VANDER-

POORTEN, Michel TOUSSAINT — Source : *Moniteur belge* du 8 mars 1975 / Voir détails : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **1^{er} septembre 1974** : le ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement désigne les membres du Conseil de l'aide sociale et culturelle et fixe les mesures d'application de l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1974 :: Renaat VAN ELSLANDE — Source : *Moniteur belge* du 8 novembre 1974 / Voir détails : VIII. Activités culturelles à l'école.
- **1^{er} septembre 1974** : L'arrêté royal du 20 juin 1975, portant des mesures d'encouragement en faveur du Jeune Théâtre, entre en vigueur rétroactivement (art. 17) – Source : Michel JAUMAIN (1981), page 48 et *Moniteur belge* du 18 mars 1976 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **6 septembre 1974** : Le Parlement adopte le budget des affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1974 :: Léo TINDEMANS, Herman VANDERPOORTEN, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **9 septembre 1974** : Le gouvernement débat du programme général pour la fusion des communes dans les provinces de Flandre occidentale, Limbourg, Namur et Luxembourg; la fusion des communes est intégrée à la politique de réforme institutionnelle — Source : *Procès-verbal, numéro 18*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **11 septembre 1974** : La République fédérale d'Allemagne notifie sa dénonciation de la convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes (septembre 1923), à dater du 25 janvier 1975 — Source : *Moniteur belge* du jour / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **12 septembre 1974** : Le gouvernement complète l'arrêté royal du 27 février 1974 qui actualise la mise en œuvre de la loi du 14 mai 1930 sur la radiotélégraphie, radiotéléphonie et autres radiocommunications :: Jos CHABERT — Source : *Moniteur belge* du 10 octobre 1974 / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.
- **13 septembre 1974** : Sur proposition du ministre de l'Emploi et du Travail, le gouvernement examine la possibilité d'étendre la politique des crédits d'heures à de nouvelles catégories de travailleurs — Source :

Procès-verbal, numéro 19, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XV. Éducation permanente.

- **13 septembre 1974** : Le gouvernement fixe la composition du Comité ministériel restreint prévu par la loi du 11 juillet 1973 sur l'enseignement — Source : *Procès-verbal, numéro 19*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VIII. Activités culturelles à l'école.
- **13 septembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les règles d'application de la loi du 17 octobre 1921 et notamment les arrêtés du 19 octobre 1921 et du 12 octobre 1962 relatif à l'organisation des bibliothèques publiques (régime français) :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 13 décembre 1974 / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **13 septembre 1974** : Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie un volume (652) consacré à «La parenté responsable» par Viviane HASCAL — Source : La publication concernée / Voir : XV. Éducation permanente.
- **16 septembre 1974** : Le gouvernement règle les conditions à réunir pour bénéficier des crédits d'heures dans le cadre des formations de promotion sociale des travailleur.euse.s qui suivent une première année de cours :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 18 septembre 1974 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **17 septembre 1974** : Le gouvernement modifie l'arrêté royal du 10 novembre 1967, créant un Conseil supérieur des handicapés, dont il modifie la composition et le nombre de membres et dont il nomme les membres, président et vice-président :: Léo TINDEMANS, Placide DE PAEPE — Source : *Moniteur belge* du 27 septembre 1974 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **20 septembre 1974** : Le groupe de travail consacré à l'extension de la politique des crédits d'heures présente deux nouveaux projets d'arrêtés royaux qui sont acceptés par le gouvernement — Source : *Procès-verbal, numéro 20*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XV. Éducation permanente.
- **20 septembre 1974** : Le gouvernement fixe la composition du comité ministériel restreint chargé d'examiner les questions relatives au futur statut de la Radio-Télévision, des deux communautés culturelles — Source : *Procès-verbal, numéro 20*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : XXV. Radio & Télévision.

- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie la convention internationale instituant l'«Organisation mondiale de la propriété intellectuelle» signée à Stockholm, le 14 juillet 1967 :: Renaat VAN ELSLANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie la révision de la convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berne (9 septembre 1896), modifiée à plusieurs reprises et révisée à Stockholm, le 14 juillet 1967 :: Renaat VAN ELSLANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **26 septembre 1974** : Parmi d'autres actes internationaux concernant la propriété industrielle et l'enregistrement des marques, le Parlement ratifie l'acte complémentaire à l'arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels du 6 novembre 1925, modifiée à plusieurs reprises et révisée à Stockholm, le 14 juillet 1967 :: Renaat VAN ELSLANDE, Michel TOUSSAINT, Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 29 janvier 1975 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Septembre 1974** : René PAINBLANC publie une étude consacrée au thème «Le dialecte et les jeux oubliés des gamins de 1914 de La Hestre» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année / Voir : XIX. Langue française et XXII. Loisirs & tourisme.
- **Septembre 1974** : Pavel CAMPEANU publie une contribution consacrée au thème «Un rôle secondaire : le spectateur» — Source : *Cahiers JEB*, numéro 3 de l'année / Voir : XXVI. Théâtre.
- **Septembre 1974** : Le *Dossier du CACEF- Rencontres* (20) publie un rapport d'un groupe de travail consacré au thème «Les communautés culturelles et les relations internationales», sous la présidence de Fernand DEHOUSSE — Source : La publication référencée / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **Septembre 1974** : Rosine LEWIN consacre un article à «La RTB et la tutelle gouvernementale» dans le septième numéro des *Cahiers marxistes* — Source : Le document référencé / Voir : XXV. Radio & Télévision.

- **4 octobre 1974** : Les ministres de la Culture arrêtent les crédits reportés pour les dépenses ordinaires et extraordinaires des affaires culturelles communes, de l'année budgétaire 1972 :: Jean-Pierre GRAFÉ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 22 mars 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de huit monuments et sites à AMBRESIN, CHAUMONT-GISTOUX, IZIER, VILLERS-LEZ-HEEST, au ROEULX, à BINCHE, JEHAY-BODEGNÉE :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 19 mars 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de quatorze sites à BOUGE, MOXHE, LONGUEVILLE, CHARNEUX, OLNE, LENS-SAINT-REMY, ELLEZELLES, CUGNON-MORTEHAN, MEERDAEL, LIÈGE, GELBRESSÉE, LESVES, TOURNAI, BRUXELLES :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 20 mars 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de cinq sites, à ATH, BOUILLON, IRCHONWELZ, BELLEFONTAINE, FAULX :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 8 avril 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de monuments à VERVIERS, TOURNAI, FORRIÈRES, HAVRÉ :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 8 avril 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de monuments et sites à BURG-REULAND, THULIN, JAMOIGNE :: Jean-Pierre GRAFÉ — Source : *Moniteur belge* du 9 avril 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **4 octobre 1974** : Suite à un nouveau remaniement gouvernemental, la démission de Jean-Pierre GRAFÉ est acceptée et Henri-François VAN AAL est nommé d'une part ministre de la Culture française et d'autre part, secrétaire d'État au Logement adjoint au ministre des Affaires bruxelloises — Source : *Moniteur belge* du 9 octobre 1974 :: Léo TINDEMANS / Voir : III. Gouvernance - Compositions.
- **5 octobre 1974** : Le gouvernement adopte le projet de loi relatif à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises — Source : *Procès-verbal, numéro 22*, du Conseil des ministres du jour / Voir : VI. Statut fiscal, juridique et social.

- **7 octobre 1974** : Le gouvernement modifie l'application de la loi du 10 avril 1973 pour étendre l'accès aux crédits d'heures, dans le cadre de la formation de promotion sociale des travailleur.euse.s, aux cours de formation générale en vue de la promotion économique, sociale et culturelle :: Alfred CALIFICE, Henri-François VAN AAL, Antoine HUMBLET, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 15 octobre 1974 / Voir : XV. Éducation permanente.
- **8 octobre 1974** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation instaurée par la première réforme institutionnelle (1970), le gouvernement organise, au sein du Conseil des ministres, les comités ministériels restreints pour les affaires régionales flamandes, wallonnes et bruxelloises :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 12 octobre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **8 octobre 1974** : Le gouvernement autorise la création de l'association internationale «Comité artistique du festival international de la danse à Venise», dont le siège est établi à Bruxelles — Source : *Moniteur belge* du 17 octobre 1974 / Voir détails : XIV. Danse.
- **10 octobre 1974** : Le budget des dotations culturelles de l'année budgétaire 1974 est modifié, par transferts de crédits du budget des travaux publics :: Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **11 octobre 1974** : La session extraordinaire des conseils des communautés culturelles, pour l'année 1974, est clôturée — Source : *Moniteur belge* du 12 octobre 1974 / Voir : II. Action parlementaire.
- **15 octobre 1974** : Première séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **23 octobre 1974** : L'accord culturel international entre le Japon et le royaume de Belgique, signé le 4 mai 1973 à Bruxelles, est ratifié et entre en vigueur pour une période de cinq années — Source : *Moniteur belge* du 22 novembre 1974 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **24 octobre 1974** : Le ministre de la Culture nomme et promeut plus d'une vingtaine de personnalités des arts et de la culture dans les

ordres nationaux :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 28 juin 1975 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **25 octobre 1974** : Le gouvernement évoque l'augmentation des chiffres du chômage qui pourraient atteindre deux cent mille personnes, avant la fin de l'année — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **25 octobre 1974** : Le gouvernement revient sur l'aide à la presse écrite et décide de réunir le comité ministériel restreint pour finaliser les questions restées en suspens — Source : *Procès-verbal, numéro 27*, du Conseil des ministres du jour / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **30 octobre 1974** : Le gouvernement règle les modalités d'application de la loi du 7 août 1970 relative au droit à un minimum de moyens d'existence — Source : *Moniteur belge* du 19 novembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **30 octobre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement comme monument de seize églises, à JALHAY, AUBEL, BOS-SUT, FLÉMALLE-HAUTE, MEMBACH, RICHELLE, QUENAST, THUIN, COURCELLES, STAVELOT, LOUPOIGNE, HODIMONT, VERVIERS, POLLEUR, FEXHE-SLINS :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 14 mai 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **De mai à octobre 1974** : En application de la loi du 20 juillet 1973, le gouvernement arrête diverses dispositions relatives à l'emploi des langues en matière administrative — Source : *Moniteur belge* du 6 août 1975 / Voir : XX. Langue française.
- **Octobre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (21) publie des «Réflexions et propositions sur les métiers d'art», préparées par Rémy CORNEROTTE — Source : La publication référencée / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **5 novembre 1974** : Deuxième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **8 novembre 1974** : En vue de la célébration du vingt-cinquième anniversaire du règne de Sa Majesté le Roi Baudouin, le gouvernement approuve le projet de «la création d'une Fondation royale

ayant pour objet de promouvoir la qualité de la vie au point de vue tant moral, culturel et intellectuel que matériel» — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **8 novembre 1974** : Le gouvernement adopte le projet de décret fixant les conditions d'octroi de subventions aux mouvements de jeunesse, aux services de jeunesse et aux organisations d'adultes, en vue de la formation des cadres dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XVIII. Jeunesse.
- **8 novembre 1974** : Le ministre des Finances propose d'accorder la garantie de l'État à un emprunt de 50.000.000 de francs belges, destiné à des investissements au sein du Palais des Beaux-arts de Bruxelles — Source : *Procès-verbal, numéro 28*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : V. Budgets - Généralités.
- **12 novembre 1974** : Le gouvernement règle l'organisation des travaux qui s'applique aux Conseils régionaux institués, dans le cadre de la mise en œuvre de la première réforme institutionnelle :: Léo TINDEMANS, Paul VANDEN BOEYNANTS, Alfred CALIFICE, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Robert VANDEKERCKHOVE — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **19 novembre 1974** : Les membres du Conseil régional wallon sont convoqués pour participer à la séance d'installation de cette nouvelle institution, le mardi 26 novembre à 14 heures, au Conseil provincial de Namur :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **19 novembre 1974** : Troisième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **19 novembre 1974** : Le gouvernement arrête le règlement qui organise le travail des comités ministériels des affaires régionales :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974 / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **20 novembre 1974** : Le gouvernement précise les responsabilités des ministres et secrétaires d'État qui exercent des compétences

régionales, au sein des comités ministériels des affaires régionales :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 novembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **20 novembre 1974** : Les membres du Conseil régional bruxellois sont convoqués pour participer à la séance d'installation de cette nouvelle institution, le mardi 26 novembre à 14 heures 30, à la salle du Sénat :: Paul VANDEN BOEYNANTS — Source : *Moniteur belge* du 21 novembre 1974 / Voir : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.
- **22 novembre 1974** : Le gouvernement débat sur un nouveau texte du projet de décret relatif au soutien de l'art dramatique par la Communauté culturelle néerlandaise — Source : *Procès-verbal, numéro 30*, du Conseil des ministres du jour / Voir : XXVI. Théâtre.
- **18 au 22 novembre 1974** : Le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe organise, à Bruxelles, un symposium consacré au statut, à la déontologie et à la formation des animateurs culturels; ce symposium est introduit par Marcel HICTER par une contribution : «Animation et démocratie culturelles» — Source : HICTER (1980), pages 285 à 299 / Voir détails : X. Animation.
- **29 novembre 1974** : Le Parlement ratifie le protocole additionnel au protocole du 22 janvier 1965 relatif à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision», signé le 14 janvier 1974 à Strasbourg :: Renaat VAN ELSLANDE, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 6 février 1975 / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **Novembre 1974** : Le *Dossier du CACEF-Rencontres* (22) est consacré au «Cinéma de Wallonie», préparé par Jacques BELMANS — Source : La publication référencée / Voir détails : XIII. Cinéma.
- **Novembre 1974** : Le neuvième numéro des *Cahiers marxistes* consacre un dossier au thème : «Information radio-télévisée et mouvement ouvrier» — Source : Le document référencé / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **2 décembre 1974** : Le gouvernement crée une Commission pour le travail des femmes :: Alfred CALIFICE, Louis d'HAESELEER, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 12 décembre 1974 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.

- **3 décembre 1974** : Quatrième séance plénière de la quatrième session (1974/1975) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **3 décembre 1974** : Le gouvernement ratifie la modification aux statuts du fonds de sécurité d'existence dénommé «Caisse de retraite supplémentaire», adoptée par la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 29 mars 1975 / Voir : IX. Aide à la presse écrite.
- **5 décembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les règles d'octroi de subventions aux théâtres agréés (AR 9 octobre 1957) avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1974 :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 11 janvier 1975 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **10 décembre 1974** : Le gouvernement arrête les règles d'octroi de subventions pour l'information en matière de contraception :: Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 3 janvier 1975 / Voir détails : XV. Éducation permanente.
- **12 décembre 1974** : Le gouvernement nomme les président, vice-président et membres de la Commission paritaire du spectacle :: Alfred CALIFICE — Source : *Moniteur belge* du 17 avril 1975 / Voir détails : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **12 décembre 1974** : Le ministre de la Culture française réorganise la section française du Conseil supérieur des bibliothèques publiques :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 28 mai 1975 / Voir détails : XX. Lecture publique.
- **13 décembre 1974** : Le gouvernement crée une Commission nationale pour les problèmes éthiques chargée de remettre des avis en matière de contraception, de l'avortement et des enfants nés dans l'anonymat :: Léo TINDEMANS, Jos DE SAEGER — Source : *Moniteur belge* du 17 décembre 1974 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **13 décembre 1974** : Le budget des affaires culturelles de la Communauté culturelle d'expression française est ajusté, par décret, pour l'année budgétaire 1972 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Jean DEFRAIGNE, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.

- **15 décembre 1974** : Le gouvernement est réuni pour évoquer la conjoncture économique et l'augmentation notable du chômage au cours des dernières semaines et réfléchir aux mesures à prendre pour continuer à lutter contre l'inflation, au cours de l'année 1975 — Source : *Procès-verbal, numéro 34*, du Conseil des ministres du jour / Voir : III. Gouvernance - Généralités.
- **17 décembre 1974** : Cinquième séance plénière de la quatrième session (1974-1975) du Conseil culturel — Source : *Compte rendu intégral* de la séance du jour / Voir détails : II. Action parlementaire.
- **17 décembre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement d'un site à CHÊNÉE :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 10 juin 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **17 décembre 1974** : Le ministre de la Culture procède au classement de trois monuments, à BÉVERCÉ, LIÈGE et VERVIERS :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 10 juin 1975 / Voir détails : XXIV. Patrimoine culturel.
- **19 décembre 1974** : Le Parlement ajuste le budget des affaires culturelles communes, pour l'année budgétaire 1973 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 7 mars 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **19 décembre 1974** : Les ministres de la Culture nomment et renouvellent les mandats des membres de la Commission administrative du Patrimoine des Archives générales du royaume :: Rika DE BACKER-VAN OCKEN, Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 15 juillet 1975 / Voir : XXIV. Patrimoine culturel.
- **20 décembre 1974** : Le Parlement adopte les règles à suivre pour l'établissement des propositions budgétaires des divers départements, pour les années 1974 et 1975 :: Léo TINDEMANS, Willy DE CLERCQ, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **20 décembre 1974** : Le mouvement Inter-Environnement est constitué en association sans but lucratif — Source : *Banque Carrefour des Entreprises* / Voir : I. Vie politique - Généralités.
- **21 décembre 1974** : Dans le cadre de l'examen des matières régionalisables, le gouvernement décide de demander l'avis du Conseil d'État pour savoir si un certain nombre de matières qui relèvent de

l'autonomie culturelle ne devraient pas être considérées comme «régionalisables» — Source : *Procès-verbal, numéro 35*, du Conseil des ministres du jour / Voir détails : III. Gouvernance - Réforme institutionnelle.

- **23 décembre 1974** : Le Parlement adopte le budget des voies et moyens de l'année budgétaire 1975 :: Léo TINDEMANS, Gaston GEENS — Source : *Moniteur belge* du 31 décembre 1974 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **23 décembre 1974** : Le Parlement ratifie la convention portant création d'un Institut universitaire européen, signée à Florence, le 19 avril 1972 ainsi que le protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen, annexé à la convention :: Renaat VAN ELSLANDE, Antoine HUMBLET, Herman DE CROO — Source : *Moniteur belge* du 13 février 1975 / Voir : VII. Politique culturelle - Généralités.
- **24 décembre 1974** : Le ministre de la Culture modifie les conditions d'octroi du titre d'acteur professionnel en modifiant l'arrêté royal du 10 septembre 1968 :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 27 février 1975 / Voir détails : XXVI. Théâtre.
- **27 décembre 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française vote des crédits provisoires pour l'année budgétaire 1975 — Source : *Moniteur belge* du 8 janvier 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **27 décembre 1974** : Le Conseil de la Communauté culturelle d'expression française fixe les dispositions en matière de levée de caducité des propositions et projets de décret qui ont été introduits devant lui, avant son renouvellement :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 16 janvier 1975 / Voir : II. Action parlementaire.
- **27 décembre 1974** : Le Parlement adopte une loi tendant à maintenir la diversité dans la presse quotidienne d'opinion :: Léo TINDEMANS — Source : *Moniteur belge* du 23 janvier 1975 / Voir détails : IX. Aide à la presse écrite.
- **27 décembre 1974** : Le ministre de la Culture nomme et renouvelle les membres de la section francophone de la Commission nationale consultative des arts plastiques :: Henri-François VAN AAL — Source : *Moniteur belge* du 16 juillet 1975 / Voir détails : XI. Arts plastiques.

- **30 décembre 1974** : Le Parlement vote des crédits provisoires pour l'ensemble des départements ministériels, y compris pour les affaires culturelles françaises, néerlandaises et communes — Source : *Moniteur belge* du 3 janvier 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **30 décembre 1974** : Le gouvernement arrête la répartition de certains crédits provisoires inscrits au secteur «classes moyennes» du budget de la Communauté culturelle d'expression française, pour l'année budgétaire 1974 :: Louis OLIVIER — Source : *Moniteur belge* du 10 mai 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **31 décembre 1974** : Les ministres de la Culture arrêtent la répartition d'un crédit au budget des affaires culturelles communes :: Henri-François VAN AAL, Rika DE BACKER-VAN OCKEN — Source : *Moniteur belge* du 25 avril 1975 / Voir : V. Budgets - Généralités.
- **31 décembre 1974** : Le protocole additionnel au protocole à l'«Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (STE 081)» signé le 14 janvier 1974 au sein du Conseil de l'Europe, entre en vigueur — Source : Site web du Conseil de l'Europe, liste des traités (consulté en novembre 2022) / Voir : XXV. Radio & Télévision.
- **Décembre 1974** : Le quatrième numéro des *Cahiers JEB* publie le «Rapport triennal du Conseil de la jeunesse d'expression française (janvier 1971 à juin 1974)» — Source : La publication référencée / Voir détails : XVIII. Jeunesse.
- **Décembre 1974** : Le *Dossier CACEF-Rencontres* (23 et 24) publie le catalogue d'une exposition consacrée aux «Jeunes peintres de Wallonie et de Bruxelles» — Source : La publication référencée / Voir détails : XI. Arts plastiques & visuels.

ANNEXES

Le programme d'histoire orale du domaine de recherche en histoire de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Au cours des dix dernières années (2013 à 2023) l'Observatoire des politiques culturelles a mis en place un programme d'histoire orale qui a permis de collecter des interviews audiovisuelles (de soixante à cent vingt minutes) d'actrices et d'acteurs des politiques culturelles. Quatre collectes d'interviews ont eu lieu; elles ont été confiées à des institutions universitaires, par la voie d'un marché public.

Chaque entretien a été préparé en relation avec la personne interviewée. La réalisation technique a été réduite à sa plus simple expression : caméra fixe, durant tout l'entretien.

Les prémices

Avant la mise en place du programme d'histoire orale au sein de l'Observatoire des politiques culturelles, des collectes d'entretiens audio (non visuels) ont eu lieu, dans le cadre d'organisations d'éducation permanente, de centres d'archives. Progressivement, l'Observatoire a entrepris des contacts en vue d'une intégration de ces entretiens dans le fonds d'histoire orale qu'il a créé.

Des collectes d'entretiens audio (non visuels) ont également eu lieu, de manière expérimentale, au sein de l'Observatoire des politiques culturelles, notamment auprès de Georges-Henri DUMONT et de Jean-Louis LUXEN. Ils ont fait l'objet de retranscriptions qui ont été portées au fonds documentaire du programme d'histoire orale. Ils sont consultables, sur demande.

Les collectes d'entretiens audiovisuels

Les collectes d'entretiens audiovisuels ont pu être entreprises au départ de l'Observatoire, avec l'arrivée à la direction-coordination de l'Observatoire, de Michel GUÉRIN.

Les deux premières collectes ont été dirigées par Jean-Gilles LOWIES, en 2013 et en 2015. Elles ont été attribuées au Centre d'étude d'histoire de l'Europe contemporaine auprès de l'université catholique de Louvain. Les entretiens filmés ont été réalisés principalement par Pierre TILLY et Pierre-Olivier LALOUX (2013) et par Christophe CHEVALIER (2015).

Jean-Philippe VANAELBROUCK et Roland de BODT ont été associés au comité d'accompagnement de ces deux premières collectes.

Les deux collectes suivantes ont été menées, depuis qu'Isabelle PAINDAVOINE exerce le mandat de directrice-coordinatrice (ad interim) de l'Observatoire des politiques culturelles.

Elles ont été dirigées par Roland de BODT, en 2020/21 et en 2022. Elles ont été attribuées à la Maison des sciences de l'Homme auprès de l'université de Liège, sous la coordination de Rachel BRAHY, avec la collaboration de Laura BEUKER. Les entretiens filmés ont été réalisés principalement par Maurane GIGLIONE, Lucca PIDDIU, Laura BEUKER (2020/21) et par Marjorie RANIERI et Laura BEUKER (2022).

Didier VRANCKEN et Yvette LECOMTE ont été associés au comité d'accompagnement de ces deux autres collectes.

Au total des quatre collectes, soixante-deux interviews ont été réalisées qui représentent, ensemble, près de cent heures d'entretiens consacrés aux politiques culturelles, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les verbatim

Chacun des entretiens a fait l'objet d'une retranscription. Ces retranscriptions ont été consignées dans un tome pour chaque collecte; il y a donc quatre tomes distincts pour les quatre collectes. Compte tenu de l'importance de ces retranscriptions, chaque tome comporte deux volumes; il y a donc au total un corpus de huit volumes. Chaque entretien a été traité de manière à permettre une indexation par question/réponse (plutôt que par page); ce qui permet de rendre tout travail d'indexation durablement valable quel que soit le traitement graphique des textes. Au terme de la quatrième collecte, les huit volumes forment un corpus de verbatim de près de deux mille pages d'entretiens originaux.

La valorisation audiovisuelle

Au cours de l'année 2022, à l'initiative d'Isabelle PAINDAVOINE, coordinatrice-directrice, a.i., de l'Observatoire, un marché public a été ouvert en vue d'étudier la faisabilité

d'utilisation des séquences audiovisuelles, extraites des entretiens réalisés, autour d'un thème choisi. Le marché a été attribué au GSARA; une organisation reconnue par le ministère, dans le cadre de l'éducation permanente et de la production audiovisuelle.

Les essais réalisés ont permis de monter trois films documentaires :

- l'un consacré au pluralisme, à la diversité et au Pacte culturel;
- l'autre consacré aux témoignages en lien avec la publication du présent ouvrage;
- un troisième consacré à la manière (au sens) dont la notion générique de «politique culturelle» est mobilisée par divers témoins.

Ces trois films documentaires sont accessibles sur le site internet de l'Observatoire.

Liste des personnes interviewées (par ordre alphabétique)

BARAS, Jean-Pol (2015)
BARTHOLOMÉE, Pierre (2013)
BIOT, Paul (2021)
BUSINE, Laurent (2021)
CLAUSSE, Marie-Claire (2015)
CUKIER, Dan (2015)
DARTEVELLE, Patrice (2021)
DASSONVILLE, Chantal (2021)
DAVIGNON, Étienne (2015)
DE DECKER, Jacques (2013)
DE WASSEIGE, Alain (2021)
DEHAYBE, Roger (2013)
DELVILLE, Robert (2013)
DUBOIS, Jacques (2015)
DUVOSQUEL, Jean-Marie (2015)
FÉAUX, Valmy (2013)
FOCCROULLE, Bernard (2021)
FRANCOIS, Geneviève (2021)
GINSBURGH, Victor (2015)
GRÉOLI, Alda (2022)
GROMBEER, Philippe (2015)
GUÉRIN, Michel (2022)

GUILLAUME, Christine (2015)
HAMBERSIN, Michel (2021)
HASQUIN, Hervé (2015)
HERMANUS, Merry (2015)
KLINKENBERG, Jean-Marie (2013)
LAANAN, Fadila (2022)
LAGASSE, Charles-Étienne (2021)
LAHAYE, Martine (2015)
LAMBOTTE, André (2021)
LANOTTE, Jacques (2021)
LAROUCHE, Pierre (2013)
LEBON, France (2022)
LECOMTE, Yvette (2021)
LEDUC, Jacques (2013)
LINARD, Bénédicte (2022)
LISON, Claudine (2015)
LUXEN, Jean-Louis (2022)
MENSCHAERT, Daniel (2021)
MILLER, Richard (2013)
MILQUET, Joëlle (2022)
MONFILS, Philippe (2013)
MOTTARD, Paul-Émile (2022)
NOTHOMB, Charles-Ferdinand (2013)
OUTERS, Jean-Luc (2015)
PÉRIER-D'IETEREN, Catheline (2021)
PICQUÉ, Charles (2021)
PONCELET, André-Marie (2022)
PUTTEMANS, Pierre (2013)
QUAGHEBEUR, Marc (2022)
RENARD, Claude (2013)
ROBERTS-JONES, Philippe (2013)
SIREUIL Philippe (2021)
SOTIAUX, Daniel (2021)
SPAACK, Antoinette (2015)

STÉPHANE, Robert (2015)

TOMAS, Éric (2013)

VALENTINI, Annie (2022)

VAN AELBROUCK, Jean-Philippe (2022)

VAN ROOSBROECK, Myriam (2015)

WANGERMÉE, Robert (2013)

Le Comité d'histoire de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans une première formule et pour donner forme à l'initiative, en 2015, l'Observatoire a réuni, au sein de son Conseil scientifique, un comité de fonctionnaires honoraires pour les associer, selon diverses modalités, aux travaux de recherche du domaine d'histoire des politiques culturelles.

Les membres du Comité d'histoire de l'Observatoire des politiques culturelles sont actuellement :

Chantal DASSONVILLE,
Martine LAHAYE,
Jacques LANOTTE,
Yvette LECOMTE,
Jean-Louis LUXEN,
Jean-Philippe VAN AELBROUCK,
Daniel SOTIAUX.

Sous le regard bienveillant de la direction-coordination de l'Observatoire, dans un premier temps Michel GUÉRIN et actuellement Isabelle PAINDAVOINE, les travaux du comité ont été organisés et suivis par Roland de BODT, directeur de recherche et Jean-Gilles LOWIES, chargé de recherche (en congé depuis l'automne 2019), qui ont été à l'initiative de la création de ce comité.

La première orientation du domaine de recherche portant sur l'histoire de l'action publique et de l'administration de la culture, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a semblé souhaitable de réunir des anciens agents de la fonction publique qui avaient vécu, avec des géométries variables, les réalités de la gouvernance culturelle au cœur de l'institution. Plusieurs actions avaient été entreprises, sur cette base, au cours des années 2017, 2018 et 2019 : les premières journées d'étude thématiques avaient été organisées.

Les membres du comité se sont impliqués dans le suivi de divers programmes : Jean-Philippe VAN AELBROUCK et Yvette LECOMTE ont activement participé au comité d'accompagnement du programme d'histoire orale; Martine LAHAYE est membre du

comité d'accompagnement pour la réalisation du présent volume; Chantal DASSONVILLE et Jean-Louis LUXEN ont contribué à la deuxième partie de ce volume.

Malheureusement, la crise «COVID-19» a suspendu les travaux du comité. Durant cette période, Jacques DE DECKER, qui avait été associé aux premiers travaux du comité, est malheureusement décédé, nous laissant privés de son expérience, de ses points de vue singuliers et critiques, de sa joie de vivre.

Depuis, l'automne 2022, les travaux du comité ont repris.

Table des sources consultées

Publications officielles

Moniteur belge de janvier 1970 à juin 1975.

Procès-verbaux du Conseil des ministres de janvier 1970 à décembre 1974.

«Pacte culturel» 2015, Bruxelles, Belgique, Commission nationale du Pacte culturel auprès du service public fédéral de la Chancellerie du Premier ministre, broché, 33 pages.

Publications du ministère

BROCHÉ, Anne (dir.), «Histoire des maisons de jeunes en Belgique francophone (1949 à 2016)», 2016, Bruxelles, Belgique, Service de la Jeunesse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, broché.

LAHAYE, Martine & DE WASSEIGE, Alain (coord.), «La culture dans la Communauté française - Les politiques culturelles développées par la Direction générale de la Culture» 2004, Bruxelles, Belgique, Direction générale de la culture du ministère de la Communauté française de Belgique, broché, 176 pages.

LÉONARD, René, «Douze années d'acquisitions de gravures, de 1964 à 1975», Bruxelles, Belgique, ministère de la Culture française, broché, 304 pages.

PARISIS, Albert (dir.), «Culture et communauté, politique de l'éducation permanente» 1971, Bruxelles, Belgique, ministère de la Culture française, constituant le livre V du Plan quinquennal de politique culturelle, broché, 150 pages.

WIGNY, Pierre (dir.), «Plan quinquennal de politique culturelle, livres I, II, III, IV, V» 1968, Bruxelles, Belgique, ministère de la Culture française», brochés.

Les *Cahiers JEB* (Jeunesse, éducation populaire, bibliothèques publiques) des années 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, Bruxelles, Belgique, Direction générale de la jeunesse et des loisirs du ministère de la Culture française, brochés.

Publications de l'Observatoire des politiques culturelles

de BODT, Roland, «Matières & politiques culturelles (1965/1971)» 2012, Bruxelles, Belgique, Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, collection «Repères», numéro 2, 20 pages.

de BODT, Roland, «50 ans de législation pour les centres culturels (1970, 1992/95, 2013)» 2022, Bruxelles, Belgique, Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, collection «Études», numéro 10, 108 pages.

de BODT, Roland «1970 - L'autonomie est inscrite dans la Constitution» 2015, Bruxelles, Belgique, Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, collection «Chronologie», agrafé, 86 pages.

JAUMAIN, Michel et PAQUE, Régine, «1981/2001, évolution des dépenses culturelles de la Communauté française de Belgique» 2003, Bruxelles, Belgique, Observatoire des politiques culturelles du ministère de la Communauté française de Belgique, agrafé, 63 pages.

LANNOYE, Anne «Inventaire des archives du ministère de l'Éducation nationale, Services de la Culture française et prédécesseurs en droit (1945/1988)» 2014, Bruxelles, Belgique, Archives générales du Royaume avec le soutien de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, collection «Inventaires», numéro 570, broché, 188 pages.

Ouvrages collectifs

BOTQUIN, Alice & HANNOTTE, Michel (dir.), *Willy PEERS un humaniste en médecine* 2001, Cuesmes (Mons), Belgique, éditions du Cerisier en collaboration avec l'Institut d'histoire ouvrière économique et sociale (IHOES), collection «Place publique», 166 pages.

de BODT, Roland (coord.), AGOSTI, Béatrice, HOST, Michel, PIÉRARD, Raoul, VANSTEENE, Daisy, *100 ans d'épopée culturelle en Province de Hainaut, 1919/2019 – Aux sources des politiques culturelles : suffrage universel et action publique en matière d'éducation populaire* 2021, Cuesmes (Mons), Belgique, éditions du Cerisier, collection «Place publique», 379 pages.

de BODT, Roland & FAFCHAMPS, Claude (dir.), *Jean HURSTEL - Pour une autre action culturelle*, 2020, Cuesmes (Mons), Belgique, éditions du Cerisier, collection «Place publique», 396 pages.

DELFORGE, Paul (dir.), «Encyclopédie du Mouvement wallon - Tome IV - Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974/2009)» 2010, Namur, Belgique, Institut Jules DESTRÉE - Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, relié, 599 pages.

DEMOULIN, Bruno (dir.), *Histoire culturelle de la Wallonie* 2012, Bruxelles, Belgique, Fonds Mercator, relié, 399 pages.

FREYDEFONT, Marcel & FRANÇOIS, Guy-Claude (dir.), «Le lieu, la scène, la salle, la ville» 1997, Louvain-la-Neuve, Belgique, *Études théâtrales*, numéro 11/12, actes du colloque organisé les 6 et 7 décembre 1996, par le Centre d'études théâtrales près de l'université catholique de Louvain, broché, 164 pages + illustrations.

Ouvrages individuels

DUMONT, Hugues, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge - volume 1 : de 1830 à 1970* 1996, Bruxelles, Belgique, Facultés universitaires Saint-Louis et établissements BRUYLANT, broché, 610 pages.

DUMONT, Hugues, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge - volume 2 : de 1970 à 1993* 1996, Bruxelles, Belgique, Facultés universitaires Saint-Louis et établissements BRUYLANT, broché, 603 pages.

HICTER, Marcel, «Pour une démocratie culturelle» 1980, Bruxelles, Belgique, Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du ministère de la Communauté française & Fondation Marcel HICTER pour la démocratie culturelle, broché, 384 pages.

JAUMAIN, Michel & von SIVERS, Alexandre, «Le statut de l'acteur dramatique dans la Communauté française de Belgique» 1982, Bruxelles, Belgique, Centre de recherche et d'information socio-politiques, collection *Courrier hebdomadaire*, agrafé, 40 pages.

JAUMAIN, Michel, «Le théâtre dramatique francophone : cadre institutionnel et statut juridique depuis 1945» 1981, Bruxelles, Belgique, Centre de recherche et d'information socio-politiques, collection *Courrier hebdomadaire*, agrafé, 66 pages.

LECHAT, Benoît, *Ecolo - La démocratie comme projet - Tome 1 de 1970 à 1986*, 2014, Namur, Belgique, ETOPIA, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, broché, 382 pages.

Revue & collections

Les *Dossiers du CACEF* des années 1972, 1973 et 1974, Namur, Belgique, Centre d'action culturelle de la Communauté d'expression française, brochés.

Divers volumes du *Courrier hebdomadaire*, des années 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, Bruxelles, Belgique, Centre de recherche et d'information socio-politiques, agrafés - voir détails au fil des référencements, de la Partie I du présent ouvrage.

Les actes des «Semaines sociales wallonnes» des années 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, Bruxelles, Belgique, les éditions Vie ouvrière, collection «Semaines sociales wallonnes», brochés.

Les *Cahiers marxistes* des années 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, Bruxelles, Belgique, brochés.

Entretiens réalisés dans le cadre du programme d'histoire orale

BARTHOLOMÉE, Pierre (2013)

DE DECKER, Jacques (2013)

DEHAYBE, Roger (2013)
DUMONT, Georges-Henri (2010)
FÉAUX, Valmy (2013)
GROMBEER, Philippe (2015)
LAGASSE, Charles-Étienne (2021)
LAHAYE, Martine (2015)
LUXEN, Jean-Louis (2022)
MONFILS, Philippe (2013)
WANGERMÉE, Robert (2013)

Centres de ressources documentaires relatives à l'action publique dans les domaines des matières culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les centres d'archives privés établis en Fédération Wallonie-Bruxelles constituent des ressources documentaires et iconographiques relatives à l'histoire de la vie politique et sociale en général et des politiques culturelles en particulier. Brève présentation de ces centres de ressources, par ordre alphabétique des organisations. Leurs ressources documentaires, ouvertes sur diverses dimensions politiques, culturelles et sociales, mériteraient des investigations régulières, dans le cadre de travaux de recherches et de travaux de fins d'études relatives à la politique culturelle ou à la vie culturelle ou aux aspects culturels de la vie sociale, syndicale ou politique.

Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire - CARHOP

*Avenue de la Houssière, 80 à 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. : 0032.(0)67.55.72.34 - www.carhop.be*

Le CARHOP est un centre d'archives privé, un centre de documentation et une organisation d'éducation permanente, dont une des missions consiste à collecter, sauvegarder et valoriser les archives et le patrimoine du Mouvement ouvrier chrétien. Il développe des activités de collectes documentaires, de recherche, d'analyses et d'études, de formations, d'animation et d'exposition.

En regard des politiques culturelles et de la période concernée, le centre dispose de manière générale d'un fonds de littératures diverses consacrées à la question des politiques culturelles, notamment dans une perspective d'éducation permanente : Marcel HICTER, Philippe MONFILS, Jean-Louis GENARD, Vincent DE COOREBYTER, Alain DE WASSEIGE, etc., ainsi que des publications périodiques d'associations d'éducation permanente telles que, par exemple, celles du Mouvement ouvrier chrétien et de Présence et Action culturelles, etc. Le centre héberge également des fonds d'archives de personnalités impliquées dans l'action culturelle, tels que notamment les fonds de Jeanine WYNANTS, de Victor MICHEL (dans lequel figurent des documents qui visent explicitement les politiques de la culture, des années 1970, 1973, 1975). Également, les archives du Secrétariat national du MOC : notamment, les papiers de Raymond STELANDRE, relatifs à la poli-

tique de la culture, aux travaux de la commission culture du MOC, au Pacte culturel et à la commission du Pacte; les papiers d'Aimé SAMYN, de René DEFOSSÉ et de Georges LIÉNARD. Divers fonds ont également été inventoriés et comportent des documents relatifs aux travaux de la Commission culture du MOC, à la rédaction de mémorandum, ainsi que le fonds d'archives des Équipes populaires.

Centre des Archives du communisme en Belgique - CArCoB

Rue des Casernes, 33 à 1000 BRUXELLES
Tél. : 0032.(0)2.513.15.83 - www.carcob.eu

Le centre des archives communistes est un centre d'archives privé qui rassemble et met à disposition du public des collections comprenant des archives, des livres et brochures, des photos, des affiches, des périodiques et des films se rapportant à l'histoire du mouvement ouvrier en Belgique, concernant à titre principal le Parti communiste belge et son inscription sur le plan international, ainsi que les diverses organisations qui y furent liées; de même qu'une riche documentation historique sur les mouvements pacifistes, de solidarité internationale et de lutte contre le colonialisme et l'apartheid.

En regard des politiques culturelles, de la période concernée et du contexte social et politique qui les caractérisent, les collections offrent l'accès à divers documents tels que les archives de la fédération bruxelloise du parti, du centre d'éducation populaire et les archives des jeunesses communistes de Belgique. Des fonds d'archives de plus d'une quarantaine de personnalités sont également accessibles, tels que notamment ceux de Pierre BEAUVOIS, Claude RENARD, Marc DRUMAUX, Serge GOVAERT, etc. Des périodiques, des articles, des livres, des affiches, sont accessibles pour chacune des années concernées. En particulier, le site renvoie à la collection numérisée des *Cahiers marxistes*, consultables en ligne, notamment pour la période considérée (1970/74) et visés par la présente publication. Nombreuses notices biographiques accessibles. Le centre publie des ouvrages, seul ou en coédition.

Centre d'études Jacques GEORGIN - CEG

Chaussée de Charleroi, 127 à 1060 SAINT-GILLES
Tél. : 0032.(0)2.538.83.20 - www.cejg.be

Le centre de documentation du Centre d'études Jacques GEORGIN du parti «DéFi» (héritier du Front des francophones) réunit des ressources documentaires sur divers thèmes de société.

Centre Jean GOL - CJG

Avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 SAINT-GILLES

Tél. : 0032.(0)2. 513.02.23 - www.cjg.be

Le centre Jean GOL est en charge de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique de la famille libérale belge, à l'échelle de l'espace francophone. Ses collections sont composées d'archives privées, journaux, affiches, photographies, etc. – notamment du fonds historique du Centre Paul HYMANS et des ressources documentaires précédemment récoltées sous l'appellation des «Archives libérales francophones», jusqu'en 2004.

En relation à l'époque considérée, au contexte politique et social et aux politiques culturelles, le centre héberge les procès-verbaux originaux des instances dirigeantes de la famille libérale, notamment entre 1970 et 1974, le «Parti de la Liberté et du Progrès - PLP». Les documents qui témoignent des congrès politiques de ces années ou la vie associative des organisations libérales sont également consultables tant en ce qui concerne Bruxelles que la Wallonie.

ETOPIA Centre d'animation et de recherche en écologie politique

Espace Kegeljan, avenue de la Marlagne, 52 à 5000 NAMUR

Tél. : 0032.(0)81.22.58.48 - www.etopia.be

Le centre ETOPIA poursuit trois missions à titre principal : un travail de prospective, un travail de formation et un travail de mémoire. Son centre d'archives et de documentation rassemble ce que l'écologie politique et les mouvements environnementaux ont produit depuis plus de quarante ans.

En relation avec l'époque considérée où l'écologie s'organise sous forme de culture, de «mouvements» et non encore sous la forme d'un parti politique, le centre de ressources documentaires héberge des archives qui témoignent du contexte politique et social des activités de ces mouvements environnementaux, notamment en ce qui concerne la lutte contre le nucléaire, la défense de la nature, la pratique de l'autogestion, etc. Le centre héberge les archives de l'association «Inter-Environnement Bruxelles» dont la création est référencée dans le présent volume. Le livre de Benoît LECHAT *Ecolo, la démocratie comme projet - Tome 1 : 1970 à 1986, du fédéralisme à l'écologie* (2014), publié par ETOPIA, offre déjà un regard historique large et relativement complet sur les premières années de la décennie 1970; les archives documentaires utilisées par l'auteur sont consultables en ligne.

Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale - IHOES

Avenue Montesquieu, 3 à 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE (SERAING)

Tél : 0032.(0)4.224.60.70 - www.ihoes.be

Créé au milieu des années 1970 par deux historiens militants (René DEPREZ et Michel HANNOTTE), l'IHOES est une association, indépendante et pluraliste, active à la fois comme centre d'archives privé et service d'éducation permanente. Situé à Jemeppe-sur-Meuse, en plein cœur de l'ancien bassin industriel liégeois, l'IHOES préserve depuis quarante ans la mémoire des travailleurs et de leurs luttes pour l'émancipation. Il constitue un fonds documentaire exceptionnel, de près de quatre mille mètres linéaires, qu'il valorise par divers moyens : analyses, éditions, expositions, formations, etc.

En relation aux politiques culturelles, divers fonds sont disponibles, notamment le fonds Marcel DEPREZ, ancien inspecteur général au sein de la direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du ministère de la Culture française, auquel l'Institut a consacré un ouvrage, publié en 2008 : *Résistance! Entraînement citoyen*. Plusieurs autres fonds peuvent être consultés, notamment : le Fonds Culture-Loisirs-Tourisme, le fonds Camille SCHMITZ (vie associative), le fonds Robert PEETERS (maisons de jeunes et formation des cadres), le fonds Ernest GOBBILLE (jeunesse et centres culturels), un fonds d'archives de la Fondation André RENARD (action syndicale), un fonds interne à l'Institut consacré à l'histoire des maisons de jeunes, à la formation des animateurs. L'IHOES héberge les archives de diverses organisations culturelles, telles que : le Théâtre de la Communauté et les Ateliers de la Colline, à Seraing, la Fondation Jacques GUEUX, la Courte Échelle (jeune théâtre populaire). L'Institut dispose également de fonds qui permettent de documenter le contexte social et économique dans lequel s'inscrit la politique culturelle ainsi que certains faits historiques, visés par le présent volume et relatifs à la condition de la femme (FGTB-Commission du travail des femmes; Femmes prévoyantes socialistes, régionale de Liège), à l'interruption volontaire de grossesse (fonds Willy PEERS, Jo BOUTE, Rita BONJEAN), à la place des mouvements étudiants et des mouvements de jeunes dans la société, notamment en lien avec les événements de Mai '68 (collection Mubef) et leurs prolongements (fonds de la famille BEELEN, les fonds Pierre DRIELSMA et Pierre DEMEYST), à la place des étrangers dans la société (divers fonds notamment du Comité permanent des immigrés de Seraing, d'Alfredo GABBIADINI, de Stefan STROJWAS), aux mouvements pacifistes (fonds René KLUTZ) et aux mouvements sociaux (notamment les fonds d'André BEAUVOIS, de Jacques YERNA, de Marcel BAIWIR, d'Edward JEANFILS). Sont également consultables des fonds de photos (*La Wallonie*, *Le Matin*), de journaux, d'affiches classées par thèmes, ainsi que les publications et les analyses produites par l'Institut, sur les politiques culturelles des années 1960/1970, notamment les analyses consultables via le site de l'IHOES, de Jean-Pierre NOSSANT, d'Yvette LECOMTE, de Jean-Luc DEGÉE, de Dawinka LAUREYS et de Ludo BETTENS.

Institut Émile VANDERVELDE - IEV

Boulevard de l'Empereur, 13 à 1000 BRUXELLES

Tél. : 0032.(0)2.548.33.18 - www.iev.be

La bibliothèque et les archives de l'Institut Émile VANDERVELDE ont succédé à l'Institut national d'histoire sociale, créé en 1937 et poursuivent leurs activités depuis 1947. Le pôle documentation a pour mission la collecte, la sauvegarde, l'inventaire et la mise en valeur du patrimoine du mouvement socialiste belge.

En lien avec les politiques culturelles et relativement au contexte politique et social de l'époque considérée, le centre héberge les archives du Parti socialiste belge (1945 à 1978), notamment les documents qui témoignent des congrès nationaux (au nombre de dix, entre 1970 et 1974 dont un congrès doctrinal), des activités du Conseil général et du Bureau du parti, organes délibératifs qui élaborent les stratégies du parti et évaluent leur mise en œuvre (en cours d'inventaire). Également mobilisable le fonds lié à la présidence d'André COOLS dont l'inventaire a été publié en 2022. Divers fonds d'archives notamment, celles du secrétariat national (général), celles de l'Institut lui-même, celles des différentes fédérations régionales du parti, dont certaines ont déjà fait l'objet d'un classement et d'un traitement en vue d'un inventaire. Les archives des personnalités politiques de l'époque peuvent éventuellement être consultées et concourir à l'analyse d'aspects particuliers à la politique belge. La bibliothèque de l'Institut offre l'accès à des ressources éditées qui sont importantes en ce qui concerne les années 1970. Les numéros de la revue *Socialisme* peuvent également être consultés, dans le cadre de la recherche.

INDEX

INDEX DES ACTRICES & DES ACTEURS

des politiques culturelles de 1970 à 1974

Le classement est effectué par ordre alphabétique des actrices, des acteurs; sauf quelques rares exceptions, il ne renvoie pas au numéro de page à l'intérieur du livre mais organise le référencement par partie, et dans ces parties par section et dans ces sections par date de la notice historique.

Précautions

Une même date peut concerner plusieurs notices historiques; une même date peut revenir dans plusieurs sous-sections d'une même section. Lorsqu'une même personne est référencée à plusieurs reprises du fait de plusieurs notices à la même date, elle n'est indexée qu'une seule fois.

Les fonctions référencées relèvent de différentes sources croisées; elles indiquent les appartenances et les fonctions exercées par les actrices et les acteurs, au cours de la période de référence (1970/74) et non au cours de toute leur carrière, qu'elle soit antérieure ou postérieure. Elles portent la marque des désignations de cette époque : les titres ou les dénominations des organisations (notamment politiques) peuvent avoir changé, depuis lors.

Exclusions

La cinquième section de la première partie, consacrée aux généralités des budgets n'a pas fait l'objet d'un travail d'indexation.

La troisième partie et les annexes n'ont pas fait l'objet d'un travail d'indexation.

Parce qu'ils sont cités très régulièrement tout au long du corpus, n'ont pas fait l'objet de cette indexation, les termes qui désignent les institutions suivantes : l'UNESCO, l'UNICEF, le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes, la Belgique, le Parlement, le gouvernement, le Conseil des ministres, les conseils culturels, les commissions française et néerlandaise de la culture, les conseils régionaux, les agglomérations, le Conseil d'État, les commissions paritaires et les conseils et commissions d'avis.

Les noms des sources documentaires et de leurs éditeurs n'ont pas fait l'objet de la présente indexation.

Notations

La notation «1970, 09» renvoie à la notice datée de «septembre 1970»; celle «1970, 15/12» renvoie à la notice datée du «15 décembre 1970».

Pour la partie II, dans la mesure où la plus grande part des textes est relativement courte (maximum de 4 pages), les références sont présentées sous le nom de l'auteur ou de l'auteurice du texte où figure le nom de l'actrice ou de l'acteur concerné.e. Le référencement n'est établi qu'une seule fois, pour une ou plusieurs occurrences, dans le même texte.

A.

- ADAMO** (auteur-compositeur-interprète) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- ADNET**, G. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- AERSCHOT**, Rik - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/08.
- AERTS**, Karel (compositeur, critique musical à la BRT3) - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.
- AGUESSY**, Dominique - PARTIE I.XV : 1974 (année).
- ALBERT** (prince, membre de la famille royale) - PARTIE I.I : 1970, août.
- ALECHINSKY**, Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- ALLEMAGNE**, République fédérale - PARTIE I.VII : 1972, 19/04; 1974, 11/09.
- ALLENDE**, Salvador (homme politique socialiste chilien) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- AMBLÈS**, Henri - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- AMBLÈS**, Lydie - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- ANDAL**, Michèle (artiste plasticienne) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971.
- ANDRÉ**, Lucien (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- ANSEELE**, Édouard Jr (homme politique flamand) - PARTIE I.VI : 1973, 18/07 - PARTIE I.VIII : 1971, 17/09.
- ARIEL**, Nina (militante féministe) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- ANRIEU**, Paul (comédien et pédagogue) - PARTIE II : von SIVERS.
- ARNAUTS**, N. - PARTIE I.XV : 1973, 12.
- ARON**, Jacques (architecte et urbaniste, pédagogue) - PARTIE I.XI : 1970, 01.
- ARRABAL**, Fernando (dramaturge) - PARTIE II : DELVAL/RICAÏLLE.
- ASSE** (Belgique) - PARTIE I.III : 1972, 31/05.
- AUBERT**, Xavier - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- AUQUIER**, Yves - PARTIE I.XI : 1972, 16/04.
- AVICENNE**, Paul (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- AYGUESPARSE**, Albert (écrivain) - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.

B.

- BAAL**, Frédéric (écrivain) - Rabat de la page 1 de couverture.
- BACHY**, Victor - PARTIE I.XV : 1971, 07 - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
- BAGE**, Yves (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- BALACHOFF**, Dimitri (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06; 1972, 18/07; 1973, 01/03.
- BALTHAZAR**, André (poète, éditeur) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- BALTUS**, Eugène (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- BARTIER**, John (historien) - PARTIE I.XX : 1973, 29/08.
- BARTHOLOMÉE**, Pierre (compositeur, pédagogue, chef d'orchestre) - PARTIE I.XVII : 1974, 10/08.
- BASILE**, Joseph (professeur d'université) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
- BASTIN**, J. (député permanent de la Province du Luxembourg) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- BASTIN**, Max (militant du Mouvement ouvrier chrétien) - PARTIE I.XV : 1970 (année); 1971 (année), 07 - PARTIE II : STALINS/TONDEUR; VERCHEVAL.
- BATAILLE**, Jean - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- BAUDOUIJN** (roi des Belges) - PARTIE I.II : 1974, 21/05, 05/11.
- BAYERS**, Charles (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- BEAUGNET**, Philippe (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- BÉCHET**, Achille (directeur du Centre culturel de la Province du Hainaut) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- BELGEONNE**, Gabriel (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1972, 16/04; de 1970 à 1975.
- BELMANS**, Jacques (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1974, 11.
- BENEDETTO**, André (dramaturge) - PARTIE II : DELVAL/RICAÏLLE.
- BENON**, Jean-Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1973; 1974, 12.
- BERENHAUT**, Marianne - PARTIE II : VERCHEVAL.
- BERTIN**, Charles (écrivain, dramaturge) - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02, 01/08.
- BERTRAND**, Alfred (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04, 20/07, 09/09.
- BERTRAND**, Gaston (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1972; année 1973.

BETHUNE, Norman - PARTIE II : VERCHEVAL.
BETTENS, Ludo (historien) - Page de titre; présentation - PARTIE II : BETTENS.
BIEFNOT, Yvon - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.
BIHIN, Claire (militante féministe) - PARTIE II : VERCHEVAL.
BLOCH-DRONSART, S. - PARTIE I.XV : 1973, 12.
BOCK, J. (chef de cabinet-adjoint) - PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
BOESMANS, Philippe (compositeur) - PARTIE I.XXIII : 1970, 03.
BOIGELOT, J. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.
BOILEAU, A. - PARTIE I.XIX : 1971, 18/01.
BONZI, Richard (député permanent de la Province de Namur) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
BOSCH, Muriel (artiste plasticienne) - PARTIE I.XI : année 1970.
BOUCQUEY, Éliane - PARTIE II : LUXEN.
BOURGOIS, Jean-Jacques (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
BOURLARD, M. (chef de cabinet-adjoint) - PARTIE I.III : 1974, 02/07.
BRAECKMAN, Colette (journaliste) - PARTIE II : VERCHEVAL.
BRASSINNE, Jacques - PARTIE I.II : 1973, 07/12 et 14/12.
BRISON, Elvire (metteuse en scène) - PARTIE II : DE DECKER.
Brites, Joao (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971.
BROCHÉ, Anne - PARTIE II : BETTENS.
BRONNE, Carlo (écrivain) - PARTIE I.XX : 1973, 29/08 - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.
BROOHAERS, Marcel (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1972; année 1973; année 1974.
BROUWERS, José (directeur de théâtre) - PARTIE I.VII : 1974, 12/12.
BRUNFAUT, Émilienne - PARTIE II : VERCHEVAL.
BRUYÈRE, Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970.
BRZEZINSKI, Zbigniew (politologue) - OUVERTURE.
BURNET (chanoine) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.
BURY, Pol (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975 - PARTIE II : VERCHEVAL.

C.

CAILLE, Pierre (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
CALIFICE, Alfred (homme politique social-chrétien, militant wallon) - PARTIE I.I : 1970, août - PARTIE I.III : 1974, 25/04, 12/11, 19/11 - PARTIE I.IV : 1974, 16/04 - PARTIE I.VII : 1974, 02/12 - PARTIE I.IX : 1974, 11/06, 01/07, 08/07, 03/12 - PARTIE I.XIII : 1974, 24/06 - PARTIE I.XV : 1974, 16/09, 07/10 - PARTIE II : ROUCLOUX.
CALLEWAERT, Willy (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.XVI : 1973, 09/04, 07/06 - PARTIE I.XVII : 1973, 20/12; 1974, 15/01, 08/02 - PARTIE II : VERCHEVAL.
CALMEYN, Jean - PARTIE I.XV : 1971, 12.
CAMBIER, Raymond - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
CAMPEANU, Pavel - PARTIE I.XXVI : 1974, 09.
CANTILLON, Émile (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE II : LUXEN.
CAPELLE, J. (recteur d'université) - PARTIE I.XV : 1970, 12.
CAPRASSE, Léon (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
CAPPUYNS, Léo - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/08.
CARABIN, Jean-Pierre - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
CARCAN, René (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
CAREZ, Christian (photographe) - PARTIE II : VERCHEVAL.
CARTIGNY, G. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05 .
CATHERINE, Philippe (guitariste) - PARTIE II : VERCHEVAL.
CEULE, K. - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
CEUPPENS, Raymond - PARTIE I.XI : 1970, 01.
CHABERT, Jos (homme politique social-chrétien flamand, ministre de la Culture néerlandaise de 1973 à 1974) - PARTIE I.III : 1972, 21/01; 1973, 08/10 - PARTIE I.IV : 1974, 18/07 - PARTIE I.VI : 1973, 21/12; 1974, 07/01, 01/02, 25/02, 07/08 - PARTIE I.VII : 1973, 06/07; 1974, 22/02 - PARTIE I.XVI : 1973, 01/10 - PARTIE I.XVII : 1973, 19/10, 20/12; 1974, 15/01, 08/02 - PARTIE I.XXII : 1974, 31/07 - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/08, 29/11; 1974, 10/01 - PARTIE I.XXIV : 1973, 05/09, 10/12; 1974, 07/01 - PARTIE I.XXV : 1973, 09/04, 07/05, 25/05, 24/07; 1974, 23/01, 25/02, 26/02, 28/02, 11/03, 12/09.

- CHARLIER**, Jean (directeur des affaires culturelles de la Province de Liège) - PARTIE I.X : 1971, 05/04 - PARTIE I.XX : du 05/07 au 16/07.
- CHARLOT**, Bernard (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- CHAUVEY**, Daniel (militant syndical français) - PARTIE I.XV : 1974 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- CHAVÉE**, Achille (écrivain) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- CHEMAY**, Jacques (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1971; année 1972.
- CHENOT**, Francis (journaliste) - PARTIE I.X : 1971, 02/04.
- CHENOY** (Mme) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- CIMAISE**, Jean - PARTIE I.XI : 1973, 04.
- CLAES**, Willy - (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.III : 1972, 21/01 - PARTIE I.XIII : 1973, 17/10, 24/12 - PARTIE I.XVI : 1972, 08/09, 06/11 - PARTIE II : VERCHEVAL.
- CLAUS**, Louis (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
- CLAVORA**, Ferruccio - PARTIE I.XV : 1974 (année).
- CLOOTS**, Gustave (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- CLOSE**, Édouard (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1974, 09/01 - PARTIE I.III : 1973, 06/07; 1974, 05/02 - PARTIE I.IV : 1974, 16/04 - PARTIE I.VII : 1973, 06/07 - PARTIE I.XVIII : 1973, 03/04 - PARTIE I.XIX : 1974, 28/01.
- CLOSE**, René (homme politique socialiste - gouverneur de la Province de Namur) - PARTIE I.XXIII : 1971, 25/06.
- COENEN**, Marie-Thérèse - PARTIE II : ROUCLOUX.
- COLARDYN**, Danielle - Partie II : VERCHEVAL.
- COLLARDIN**, Daniel (animateur) - PARTIE II : GROMBEER.
- COLLET**, Louis (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1972; année 1973.
- COLLIGNON**, Robert (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1971, 07/12.
- COLLIN**, Françoise (écrivaine) - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08 - PARTIE II : LUXEN.
- COOLS**, André (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1970, 20/07, 24/12; 1971, 03/07, 21/07 - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1972, 21/01 - PARTIE I.IV : 1970, 27/01 - PARTIE I.VI : 1972, 11/02 - PARTIE I.XIII : 1971, 13/04; 1972, 05/01, 11/02 - PARTIE I.XV : 1971, 16/07, 07 - PARTIE I.XVI : 1970, 16/06.
- COPERNIC**, Nicolas (astronome et mathématicien) - PARTIE I.XVI : 1973, 23/03.
- CORBET**, Jan - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.
- CORNEROTTE**, Rémy (abbé) - PARTIE I.XI : 1972, 16/04; 1974, 10 - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- COTTON**, Jean (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971; année 1972; 1974, 12.
- COULON**, Jean (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- COUEZ** (Melle) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.
- COURTOIS**, Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- COUVREUR**, F. - PARTIE I.XV : 1973, 12.
- COUVREUR**, Roland (Festival du Brabant) - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.
- CRAYSSAC**, Laurence - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- CREUTZ**, Émile (directeur du CIEP du MOC) - PARTIE I.X : 1971, 18/05 - PARTIE I.XV : 1970 (année); 1971 (année); 1972, 06 - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- CROQUANT**, Philippe (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- CUDELL**, Guy (homme politique socialiste) - PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE II : VERCHEVAL.
- CURZI**, Vincenzo - PARTIE I.XV : 1971, 12.
- CZARNOCKI**, Halina - PARTIE I.XV : 1971, 12.

D.

- DACO**, L. - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
- DACOS**, Guy-Henry (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971; année 1972; année 1973; année 1974.
- DAEL**, André D.C. (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- DAEMS**, Jean (animateur) - PARTIE I.XV : 1974 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- DAEMS**, Jos (homme politique libéral flamand) - PARTIE I.VI : 1973, 27/12; 1974, 01/02 - PARTIE I.XXV : 1974, 27/02.
- DALIMIER** (Mme) - PARTIE I.X. 1971, 05/04.
- DANEELS**, François (saxophoniste) - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- d'ANETHAN**, baron R. (diplomate) - PARTIE I.VI : 1972, 04/05.
- DASNOY**, Albert - PARTIE I.XI : 1972, 16/04.
- DASSONVILLE**, Chantal (architecte, fonctionnaire générale) : PAGE DE TITRE; PRÉSENTATION - PARTIE II : DASSONVILLE.
- DAVAY**, P. (cinéma) - PARTIE I. XIII : 1973, 01/03.
- DAVIS**, Angela (militante féministe américaine) - PARTIE II : VERCHEVAL.

- DE BACKER-VAN OCKEN**, Rika [Hendrika] (femme politique sociale-chrétienne flamande, ministre de la Culture néerlandaise à partir de 1974) - PARTIE I.III : 1974, 25/04, 12/11 - PARTIE I.VII : 1974, 26/09 - PARTIE I.XV : 1974, 07/10 - PARTIE I.XXIII : 1974, 07/08 - PARTIE I.XXIV : 1974, 17/05, 19/06, 19/12 - PARTIE I.XXV : 1974, 29/11 - PARTIE II : VERCHEVAL.
- DEBAILLE**, André (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- DEBAAR**, André (comédien, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1974, 10/08 - PARTIE II : von SIVERS.
- DEBEYS**, Xavier - Partie I.I : 1974, 06/06.
- DE BIÈVRE**, Ghislaine - PARTIE I.XV : 1972, 06.
- de BODT**, Roland (directeur de recherche et écrivain) : PAGE DE TITRE - COLOPHON - PRÉSENTATION - AVANT-PROPOS.
- DE BOLLE**, Francis (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
- DEBONGNIES**, J. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.
- DE BONDT**, Ferdinand (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.XX : 1973, 13/03.
- DE BORGER**, R. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
- DEBRULLE**, Claude - PARTIE I.XV : 1974 (année).
- DECAIGNY**, Théo (fonctionnaire) - PARTIE I.XV : 1972, 06 - PARTIE I.XVIII : 1970, 09 - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.
- DE CLERCK**, J. - Partie I.I : 1974, 17/05.
- DE CLERCQ**, Willy (homme politique libéral flamand) - PARTIE I.II : 1974, 07/08 - PARTIE I.III : 1973, 26/01, 05/02; 1974, 25/04 - PARTIE I.VI : 1973, 21/12, 27/12, 28/12; 1974, 07/01, 01/02, 25/02 - PARTIE I.XVII : 1974, 08/02.
- DE CROO**, Herman (homme politique libéral flamand) - PARTIE I.III : 1974, 25/04 - PARTIE I.VII : 1974, 02/08, 23/12 - PARTIE I.XV : 1974, 07/10 - PARTIE I.XVII : 1974, 27/06.
- DE DECKER**, Jacques (critique, dramaturge, écrivain) : AVANT-PROPOS - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE II : DE DECKER.
- DEFRAIGNE**, (homme politique) - PARTIE I.II : 1972, 07/03.
- DEGAND**, Werner - PARTIE II : von SIVERS.
- DEGIMBE**, Jean - PARTIE I.I : 1972 (au cours de l'année).
- DE GOBERT**, Paul (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- DEGRÈVE**, J. - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).
- DE GUIDE**, Frédéric (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
- DEHAENE**, Jean-Luc (homme politique social-chrétien flamand) : PARTIE I.I : 1972 (au cours de l'année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- DEHAYBE**, Roger (chef de cabinet ministériel, fonctionnaire général) - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE I.III : 1973, de mars à mai - PARTIE I.X : 1971, 02/04, 09 - PARTIE I.XV : 1971, 12 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03 - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04 - PARTIE II : DEHAYBE; LUXEN.
- DE HERDT**, Robbe - PARTIE II : VERCHEVAL.
- DEHOUSSE**, Fernand (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1971, 21/07, 26/07 - PARTIE I.III : 1971, 22/02 - PARTIE I.VII : 1974, 09.
- DEHOUSSE**, Jean-Maurice (homme politique socialiste) - PARTIE I.XXVI : 1973, 08/06 - PARTIE II : LUXEN.
- DE JAER**, P. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- DEKMINÉ**, Jo (directeur-fondateur du Théâtre 140) - PARTIE II : DE DECKER; GROMBEER.
- DEJARDIN**, André (journaliste) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
- DEJARDIN**, Georges (homme politique) - PARTIE I.II : 1971, 07/12; 1972, 10/02, 17/10.
- DE KEYSER**, Eugène - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- DELACROIX**, Claude (journaliste, animateur radio) - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
- DELAHAUT**, Jo (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
- DELANDSHEERE**, Gilbert - PARTIE I.XVI : 1973, 01.
- DELBAERE**, Roland - PARTIE I.XV : 1970, 12; PARTIE I.XV : 1972, 06; 1973, 12 - PARTIE I.XVIII : 1974, 01.
- DELCAMPE**, Armand (Centre d'études théâtrales de Louvain) - PARTIE I.X : 1971, 17/02 - PARTIE II : DE DECKER; LUXEN.
- DELCOR**, Frédéric (secrétaire général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis 2008) : PRÉSENTATION.
- DELDIME**, Roger (professeur à l'université de Bruxelles) - PARTIE I.XXV : 1974, 01 - PARTIE I.XXVI : 1973, 02.
- DELFORGE**, Paul (historien) : PRÉSENTATION.
- DELFORGE**, M. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- DELIRE**, Jean - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.
- DELMÉE**, Jean-Marie - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
- DELMOITIÉ**, Max (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- DELOOZ**, Pierre - PARTIE I.XV : 1971 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- DELOT**, Jules (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

- DELPÉRÉE**, Francis - PARTIE I.VII : 1974, 09.
- DE LULLE**, Francis (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE II : LUXEN.
- DELVAL**, Jean (animateur, metteur en scène, éditeur) - PAGE DE TITRE - COLOPHON - PRÉSENTATION - PARTIE II : DELVAL/ RICAÏLE.
- DELVAUX**, André (cinéaste) - DÉDICACE - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.
- DELVAUX**, Paul (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1972.
- DELVAUX**, Raymond (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- DE MAYER**, René (directeur du musée instrumental) - PARTIE I.XXIV : 1974, 07/01.
- DEMBLON**, L. (chef de cabinet) - PARTIE I.III : 1973, 26/01.
- DEMETER**, Pierre (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- de MEULEMEESTER**, Maurice - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.
- DEMOTTE**, Rudy, (président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) - AVANT-PROPOS
- DEMOULIN**, Bruno (historien) - PRÉSENTATION.
- DENIS**, Alain (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- DENIS**, Marie - PARTIE II : LUXEN; VERCHEVAL.
- DENIS**, Maurice (homme politique socialiste) - PARTIE I.III : 1971, 22/02 - PARTIE I.IV : 1971, 31/08, 10/10 - PARTIE I.VII : 1971, 29/04.
- de NYS**, Carl (Festival de Saint-Hubert) - PARTIE I. XXIII : 1972, 29/09.
- DE PAEPE**, Placide (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.VI : 1970, 21 et 22/12 - PARTIE I.VII : 1974, 17/09.
- de PELICHY**, Guido Gilles - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.
- DEPREZ**, Marcel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.X : 1971, 09 - PARTIE I. XV : 1971, 07, 12 - PARTIE I.XVIII : 1971, 29/10 - PARTIE II : LUXEN.
- DEREGOWSKY**, Claude (animateur) - PARTIE I.X : 1971, 18/05.
- de REMONT**, J. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- DERUETTE**, Serge (historien) : PRÉSENTATION.
- DE SAEGER**, Jos (homme politique flamand) - PARTIE I.II : 1974, 07/08 - PARTIE I.IV : 1974, 16/04 - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.VII : 1974, 13/12 - PARTIE I.XV : 1974, 11/01, 11/03, 10/12 - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04.
- DESAER**, Michel (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- DESCHAMPS**, P. (chef du service éducation-jeunesse à la RTB) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.
- DESCHAMPS**, Robert (économiste, professeur d'université) : PRÉSENTATION.
- DESMEDTS**, André - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.
- DESSART**, Roger (Festival de Namur) - PARTIE I. XXIII : 1972, 29/09.
- de STEXHE**, Paul (homme politique social-chrétien, ministre-secrétaire d'État à la Culture française entre 1965 et 1967) - PARTIE I.II : 1972, 10/02, 07/03 - PARTIE II : DEHAYBE.
- DESTRÉE**, Jules (homme politique socialiste-POB) - PRÉSENTATION - PARTIE I.XV : 1971, 07 - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- de THIERS**, Jean-Marie (domaine musical) - PARTIE I.XVII : 26/02.
- DEVAUX**, Ernest (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- DEVILLE**, O. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
- DEVOS**, C. : PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).
- DEWEZ**, Louis (animatrice) - PARTIE I.X : 1971, 18/05.
- DE WINT**, Roger (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- DEWITTE**, Armand - PARTIE I.XV : 1974 (année).
- DEWONCK**, Philippe (musicologue, critique musical) - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09; 1973, 06/02, 11.
- DEZOTEUX**, Michel (metteur en scène) - PARTIE II : DE DECKER.
- D'HAESELEER**, Louis (homme politique libéral flamand) - PARTIE I.VII : 1974, 02/08, 02/12.
- DIDISHEIM**, Michel (chef de cabinet) : partie I.I : 1970, août.
- DOMANI**, Roger (directeur du Théâtre de Poche) - PARTIE II : DE DECKER.
- DOMBRECHT**, Hubert (directeur technique) - PARTIE II : GROMBEER.
- DOMS**, D (chef du centre de production RTB-Bruxelles) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.
- DONATO**, Nicola (comédien, syndicaliste) - PARTIE II : von SIVERS.
- DONFUT**, Jacques - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.
- DOTREMONT**, Christian (écrivain, artiste plasticien) - PAGE 1 - PARTIE I.XI : année 1972, de 1970 à 1975.
- DOURET**, Thérèse (harpiste, interprète, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- DOYEN**, Léonard - PARTIE I.VII : 1972, 11/02, 06/10 - PARTIE I. XV : 1971, 12 - PARTIE I. XVIII : 1970, 18/09; 1971, 19/02.

DRAGULJ, Émir (artiste plasticien) - PARTIE I.XI :
année 1972; année 1973.

DRICOT, André - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

DUBBELING, Mme - PARTIE I.XVIII : 1971, 29/10.

DUBIT, Philippe (artiste plasticien) - PARTIE I.XI :
1974, 12.

DUBOIS, Abel (homme politique socialiste) -
PARTIE I.III : 1970, 01/01 - PARTIE I.IV :
1971, 25/01, 31/08, 10/10, 22/10 - PARTIE I.
VII : 1971, 14/07 - PARTIE I.VIII : 1971, 17/09 -
PARTIE I.XV : 1970, 16/07 - PARTIE I.XVI :
1970, 21/09; 1971, 01/07, 05/11 - PARTIE I.
XVII : 1970, 07/07 - PARTIE I.XVIII : 1971, 30/07,
28/08 - PARTIE I.XIX : 1970, 25/11 - PARTIE II :
DEHAYBE.

DUBRULLE, Mark (consultant) : PARTIE I.I : 1970,
août.

Du BUS, Baudouin (conseiller en relations
publiques) : PARTIE I.I : 1970, 08.

DUCHÈNE, J. - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

DUFOUR, Claude - PARTIE I. XV : 1971, 12.

DULIEU, Pierre (chef de cabinet ministériel) :
PARTIE I.I : 1970, 08;

DUMAZEDIER, Joffre (sociologue et écrivain) -
OUVERTURE - PARTIE I.XV : 1971, 07.

DUMONT, Georges-Henri (chef de cabinet des
ministres de la Culture française, PARISIS et
HANIN) - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1972, 21/01;
1973, 31/01 - PARTIE I.XV : 1971, 07 - PARTIE I.
XXIII : 1973, 29/08 - PARTIE I.XXIV : 1974, 03,
17/05 - PARTIE II : LUXEN.

DUMONT, Jean (Festival de Charleroi) - PARTIE I.
XXIII : 1972, 29/09.

DUMONT, Michel (secrétaire national de la Mutualité
des jeunes travailleurs) - PARTIE I.X : 1971,
18/05.

DUMONT, Hugues (constitutionnaliste, professeur
d'université) AVANT-PROPOS - PAGE DE
TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE II :
DUMONT.

DUMORTIER, Jean - PARTIE I.XV : 1970 (année).

DUPAGNE, M - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.

DUPONT, Arlette (professeure d'histoire du théâtre)
- DÉDICACE

DUQUESNE, Antoine (homme politique libéral) -
PARTIE I.III : 1973, 12/03; 1974, 09/05.

DURIEUX, Claude - PARTIE I.XVIII : 1970, 09 -
PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

E.

EMMANUEL (Sœur) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.

EEMANS, Nestor - PARTIE I.IX : 1972, 21/03.

EMMERS, Albin - PARTIE I.VII : 1974, 12/12.

ENZENBERGER, Hans Magnus (écrivain
allemand) : OUVERTURE.

ESCAPIT, Robert (critique, écrivain français) :
OUVERTURE.

ÉTIENNE, Claude (metteur en scène, pédagogue,
directeur du Rideau de Bruxelles) - PARTIE I.VII :
1974, 12/12 - PARTIE II : von SIVERS.

ÉTIENNE, Marcel - PARTIE I. XV : 1971, 12.

EVELETTE (Mgr) - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

EVARD, P. - PARTIE I.XXIV : 1974, 17/05.

EYSKENS, Gaston (homme politique social-chrétien
flamand) - PARTIE I.I : 1971, 24/09 - PARTIE I.
II : 1970, 20/07, 24/12; 1971, 03/07, 21/07 -
PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1971, 22/02; 1972,
21/01, 22/11; 1973, 26/01 - PARTIE I.VI : 1972,
18/05 - PARTIE I.IX : 1971, 26/04 - PARTIE II :
ROUCLoux.

F.

FABRY, Georges (critique) - PARTIE I.XXIII : 1972,
29/09.

FACHAMPS, Claude (comédien, secrétaire général
fondateur d'Arsenic2) - PRÉSENTATION

FAIRON, Léon (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972,
07/09.

FALIZE, Pierre (homme politique socialiste, ministre
de la Culture de 1973 à 1974) : PRÉSENTATION
- PARTIE I.II : 1973, 08/05 - PARTIE I.III :
1973, 26/01, 01/02, 08/10, 23/10 - PARTIE I.
IV : 1973, 05/10, 01 et 17/12; 1974, 05/02,
16/04 - PARTIE I.VI : 1973, 21/12, 28/12; 1974,
07/01, 01/02, 25/02 - PARTIE I.VII : 1974, 22/02 -
PARTIE I.X : 1973, 26/04 - PARTIE I.XIII : 1973,
01/03 - PARTIE I.XIV : 1973, 25/06 - PARTIE I.
XVI : 1973, 01/10 - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06,
22/08, 03/10, 05/10, 19/10, 05/11, 13/11, 20/12;
1974, 15/01, 08/02, 22/02, 10/04 - PARTIE I.
XVIII : 1973, 31/12 - PARTIE I.XIX : 1974, 28/01 -
PARTIE I.XXI : 1973, 14/06, 06/12 - PARTIE I.
XXII : 1973, 09/10 - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/08,
29/11; 1974, 10/01 - PARTIE I.XXIV : 1971,
01/01, 1973, 04/06, 16/07, 05/09, 22/10, 26/10,
26/11, 10/12; 1974, 07/01 - PARTIE I.XXV : 1973,
09/04, 07/05, 25/05, 24/07; 1974, 23/01, 22/02,
25/02, 26/02, 28/02, 11/03, 12/03 - PARTIE I.

XXVI : 1973, 25/06, 16/11; 1974, 18/04 -
PARTIE II : DEHAYBE; LUXEN.

FAURE, Edgard (universitaire) - PARTIE I.XV : 1974, 02.

FAYAT, Henri (diplomate) - PARTIE I.VII : 1970, 15/01; 1972, 13/12; 1974, 12/02.

FÉAUX, Valmy (chef de cabinet-adjoint) - PARTIE I. III : 1970, 01/01; 1972, 21/01; 1973, 26/01, 01/02 - PARTIE I.X : 1971, 09 - PARTIE I. XV : 1971, 07 - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05 - PARTIE II : LUXEN.

FENAUX, Robert - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08.

FÉRIR, G. - PARTIE I.XV : 1972, 06.

FIERENS, Jacques (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

FILIPOVIC, Dragomir - PARTIE I.VIII : 1974, 01 - PARTIE I.XV : 1974, 01.

FLAMAND, Frédéric (fondateur du PLAN K, metteur en scène) - PARTIE II : DE DECKER.

FO, Dario (dramaturge, metteur en scène) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.

FOLON, Jean-Michel (artiste plasticien) - PARTIE I. XI : année 1971; année 1972; année 1974.

FORAY, J. (Mme) - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.

FOSSEPREZ, Renée (militante féministe) - PARTIE II : VERCHEVAL.

FOUBERT, Claude (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

FOUILLIEN, Monique - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

FOULON, Roger - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08.

FOURONS (Belgique) - PARTIE I.III : 1971, 02/07, 06/07, 10 au 14/07; 1972, 13/10, 22/10.

FRANCART, Marcel (animateur) - PARTIE I.X : 1971, 18/05.

FRANCK, Jacques (homme politique) - PARTIE I. XXVI : 1970, 15/09.

FRANÇOIS, Pierre - PARTIE I.XI : 1974, 12.

FRANÇOIS, Rose-Marie - PARTIE II : VERCHEVAL.

FROGNIER, Albert - PARTIE I.I : 1972, 21/01.

FUKS, Renée - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

FUMIÈRE, Jacques (metteur en scène, directeur du Théâtre de l'Ancre à Charleroi) - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

G.

GABBIADINI, Albert - PARTIE I.XV : 1971, 12.

GALDEROUX, Maurice - PARTIE I.I : 1972 (au cours de l'année).

GAROT, Jean-Claude (fondateur du journal *POUR*) - PARTIE II : VERCHEVAL.

GASCHT, André (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

GASSÉE, H. (fonctionnaire provincial du Brabant) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.

GAUTHY, P. - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.

GÉAL, José (marionnettiste, directeur du Théâtre de TOONE) - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

GEENS, Gaston (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.II : 1974, 25/04, 07/08 - PARTIE I.VII : 1974, 02/08, 02/12 - PARTIE I. XVII : 1974, 27/06.

GEILFUS, F (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.

GELUCK, D. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.

GÉNICOT, Léopold (historien, professeur d'université) - PARTIE I.VII : 1973, 09.

GENOT, André (syndicaliste et militant wallon) - PARTIE I.XV : 1972, 06.

GENTY, Jacques (pianiste, interprète, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02.

GÉRIN, J. - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).

GERTLER, André (violoniste, interprète, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02.

GEUBEL, J.A. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.

GHISLE, André (metteur en scène) - PARTIE II : von SIVERS.

GILL, Éric (sculpteur) - OUVERTURE.

GIRARD, Augustin (fonctionnaire général du ministère français de la Culture) - PRÉSENTATION.

GIRAUDOUX, Jean (écrivain français) - OUVERTURE;

GLINNE, Ernest (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1974, 04/01 - PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.VII : 1972, 11/02; 1973, 12/04; 1973, 28/03, 13/07 - PARTIE I.IX : 1974, 22/03, 26/03, 09/04 - PARTIE I.XIII : 1973, 12/10 - PARTIE I.XV : 1973, 06/04, 10/04, 07/12; 1974, 09/01, 02 - PARTIE I.XVII : 1973, 28/12 - PARTIE II : ROUCLOUX.

GODEFROID, René (chef de cabinet) - PARTIE I. III : 1973, 01/02; 1974, 30/07 - PARTIE II : DEHAYBE.

GOFFINET, René (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.

GOL, Jean (homme politique du Rassemblement wallon) - PARTIE I.II : 1971, 07/12; 1972, 11/04; 1974, 11/06.

GORDINNE, Pierre (animateur) - PARTIE I.X : 1971, 05/04, 18/05, 09.

GORIS, Emmanuel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

GOTOVITCH, Louise - PARTIE I.XV : 1974; 02 - PARTIE I.XV : 1973, 07.

GOVAERTS, Albert (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

GRAAS, Y. - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).

GRAFÉ, Jean-Pierre (homme politique social-chrétien, ministre de la Culture française quelques mois, en 1974) - PARTIE I.II : 1974, 21/05, 04/06, 25/06; PARTIE I.III : 1973, 26/01; 1974, 25/04, 04/10 - PARTIE I.IV : 1974, 29/07 - PARTIE I.VII : 1974, 11/07, 26/09 - PARTIE I.XVII : 1974, 30/05, 10/07, 10/08 - PARTIE I.VIII : 1974, 26/06 - PARTIE I.XX : 1974; 13/09 - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08 - PARTIE I.XXIII : 1974, 07/08 - PARTIE I.XXIV : 1974, 17/05, 19/06, 01/08, 04/10 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03; 1974, 01/08 - PARTIE II : LUXEN; ROUCLOUX.

GRAINDORGE, Pierre (fonctionnaire) - PARTIE I.XV : 1971, 07.

GRANDJEAN, Paulette (fonctionnaire provinciale) - PARTIE XXVI : 1974, 18/04.

GRAULS, Jan (diplomate et directeur de cabinet) - PARTIE I.III : 1973, 26/01, 01/02; 1974, 15/05 - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/08.

GRIMONPREZ (chanoine) - PARTIE I.XXV : 1970, 17/09.

GROMBEER, Philippe (animateur, directeur d'institutions culturelles) - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE II : GROMBEER.

GROOTAERS, Jan (politologue) - PARTIE I.I : 1971, 15/05 - 1972, 17/03.

GROOTECLAES, Hubert (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975 - PARTIE II : VERCHEVAL.

GROSJEAN, Étienne (conseiller ministériel, fonctionnaire) - OUVERTURE - PARTIE I.III : 1970, 01/01 - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.X : 1971, 17/02, 05/04, 06 - PARTIE I.XVIII : 1970, 06 - PARTIE II : DEHAYBE; LUXEN.

GURDEBEKE, Léon (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

GUÉRIN, Michel (directeur-coordonateur de l'Observatoire de 2012 à 2019) - PRÉSENTATION.

GUILLIAMS, Maurice - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.

GUINCHAT, P. - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.

GUYBET, V. (Melle) - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.

GYPENS, Georges (fonctionnaire) - PARTIE II : LUXEN.

H.

HAEGDORENS, H. (député permanent de la Province du Brabant) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.

HAINAUX, René (comédien, pédagogue) - PARTIE II : von SIVERS.

HALBRECHT, Harry (musicologue, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1974, 10/08 - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.

HALET, Pierre (dramaturge) - PARTIE II : DELVAL/ RICAÏLE.

HALLET, Albert - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.

HALLET, Jean - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).

HALSBERGHE, Camille (Festival du Hainaut) - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.

HAMAIDE, Jacques (juriste, homme politique social-chrétien) - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

HAMELS, J. (fonctionnaire général) - PARTIE XIII : 1970, 16/06.

HANIN, Charles (homme politique social-chrétien, ministre de la Culture de 1972 à 1973) - PARTIE I.II : 1972, 11/04, 02/05, 16/05; 1973, 16/10 - PARTIE I.III : 1972, 21/01; 1973, 26/01 - PARTIE I.IV : 1972, 28/07, 07/09 - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.VII : 1972, 24/03, 10/10, 10 - PARTIE I.XI : 1972, 16/04 - PARTIE I.XIII : 1972, 18/07; 06/10 - PARTIE I.XVII : 1972, 14/02, 21/02, 25/02, 20/03, 22/03, 30/06, 20/07, 21/09, 27/09, 17/10, 21/11 - PARTIE I.XVIII : 1972, 10/10, 23/10 - PARTIE I.XX : 1972, 10/10 - PARTIE I.XXIV : 1973, 09/01 - PARTIE I.XXV : 1972, 22/03, 13/09 - PARTIE I.XXVI : 1972, 13/10 - PARTIE II : LUXEN.

HANSE, Joseph (grammairien, académicien) - PARTIE I.XX : 1973, 29/08.

HANSENNE, Michel (homme politique social-chrétien) - PARTIE II : LUXEN.

HARMEGNIES, Lucien (homme politique socialiste) - PARTIE I.I : 1970, 26/06 - PARTIE I.II : 1970, 26/06, 08/07, 20/07, 24/12; 1971, 29 et 30/01, 03/07, 26/07 - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04.

HARMEL, Pierre (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1972, 21/01 -

PARTIE I.IV : 1970, 27/01 - PARTIE I.VI : 1970, 24/06; 1972, 18/05 - PARTIE I.VII : 1970, 15/01; 1971, 14/07 - PARTIE I.XXIV : 1970, 20/11.

HARTE, Claudine - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

HARTOG, M. - PARTIE I.XVIII : 1971, 29/10.

HARTUNG, Henri (auteur) - PARTIE I.XV : 1972, 06.

HASCAL, Viviane - PARTIE I.XV : 1974, 13/09.

HASSENFORDER, Jean - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.

HASTIR, Marcel (Festival de Stavelot) - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.

HAUWEL, Adèle - PARTIE II : VERCHEVAL.

HECHT, Alice - PARTIE I.VIII : 1974, 01.

HÉGER, Charles (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04.

HEMELAER, L. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.

HENRION, Joseph (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971.

HENROTTE, Joseph - Partie I.I : 1972 (au cours de l'année).

HERBIET, Paul - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.

HERLEMONT, Maurice (député permanent de la Province du Hainaut) - PARTIE I.X : 1971, 05/04 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

HERMAN, F. - PARTIE I.X : 1971, 05/04.

HERVELDT, M - PARTIE I.XXIV : 1971, 07/10.

HICTER, Marcel (fonctionnaire général) - PRÉSENTATION - INTRODUCTION - OUVERTURE - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.VIII : 1970, 09 - PARTIE I.X : 1971, 05/04; 1974, 18 au 22/11 - PARTIE I.XV : 1970, 01; 1972, 06, 25/07 au 07/08; 1973 (année) - PARTIE I.XVIII : 1970, 06, 09; 1972, 20/03, 03 - PARTIE II : LUXEN; ROUCLOUX.

HINNEKENS, Jean (animateur, formateur) - PARTIE I.XVIII : 1971, 29/10.

HOORNAERT, Philippe (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

HUBINON (docteur) - PARTIE II : VERCHEVAL.

HUISMAN, Maurice (directeur du Théâtre royal de la Monnaie) - PARTIE I.XXIII : 1973, 06/02.

HUMBLET, Antoine (homme politique libéral) - PARTIE I.III : 1973, 26/01; 1974, 25/04 - PARTIE I.IV : 1973, 05/10 - PARTIE I.VII : 1974, 02/08, 23/12 - PARTIE I.XV : 1974, 07/10 - PARTIE I.XVII : 1973, 05/11, 13/11; 1974, 27/06, 12/07 - PARTIE I.XXIV : 1971, 01/01; 1973, 05/09.

HUREZ, Léon (homme politique socialiste) - PARTIE I.III : 1972, 21/01 - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.VII : 1972, 19/04 - PARTIE I.

VIII : 1972, 25/05 - PARTIE I.XV : 1972, 06 - PARTIE I.XVI : 1972, 08/09, 06/11.

HURSTEL, Jean (animateur culturel) - PARTIE I.X : 1974, 18 au 22/11 - PARTIE I.XXVI : 1972, 09.

I.

INDESTEGE, Luc - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.

INGBERG, Henry (secrétaire général de 1994 à 2007) - OUVERTURE - PARTIE I.X : 1971, 17/02, 02/04, 05/04, 09 - PARTIE II : LUXEN.

IONATOS, Angélique (poète) - PARTIE I.XV : 1971, 12.

J.

JACOB, Alain - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.

JADOT, André - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.

JAUMAIN, Désiré, Fondation - PARTIE I.VII : 1974, 05/04.

JAUMAIN, Michel (sociologue, directeur-coordonateur de l'Observatoire de 2001 à 2007) - PRÉSENTATION.

JAUMAIN, Pierre (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

JAUNIAUX, M.L. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.

JEHOLET, Pierre-Yves, (ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles) - AVANT-PROPOS

JOASSIN, Lambert (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

JORIS-LEBLANC, M. - PARTIE I.XV : 1973, 12.

JOUKOVSKY, Arik (architecte, scénographe) - PARTIE II : DASSONVILLE.

JOUSSELLIN, Jean (animateur, pasteur) - OUVERTURE - PARTIE I.XVIII : 1974, 01.

JOUVENEL, Bertrand (de) (journaliste et écrivain) - OUVERTURE.

K.

KAHN, Herman (écrivain) - OUVERTURE.

KISSINGER, Henri (homme politique américain) - PARTIE II : VERCHEVAL.

KSRMANOVIC, M. (artiste plasticien.ne) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1972.

L.

- LAANAN**, Fadila (femme politique socialiste, ministre de la Culture de 2004 à 2014) - PRÉSENTATION.
- LACROIX**, Émile (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1972, 10/02.
- LADRIÈRE**, Jean (politologue, professeur UCL) - PARTIE I.I : 1970, 20/11 - PARTIE I. XV : 1971 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- LAGASSE**, André (homme politique du Front des francophones) - PARTIE I.VII : 1972, 12/06.
- LAGASSE**, Charles-Étienne (fonctionnaire général) : PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - AVANT-PROPOS - PARTIE II : LAGASSE.
- LAHAYE**, Martine (historienne, fonctionnaire générale) - PRÉSENTATION.
- LAITAT**, Jean (animateur de la Maison de la Culture de Tournai) - PARTIE I.X : 1971, 02/04, 09.
- LAMBERT**, Yves (artiste) - PARTIE I.XI : année 1971.
- LAMBILLOTTE**, Alain (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- LAMBIOTTE**, F. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.
- LAMBRETTE**, Suzanne - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- LAMINNE**, Armand (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- LANNOYE**, Anne (chercheuse) - PRÉSENTATION.
- LANNOYE**, Paul - PARTIE I.I : 1973, 01/02.
- LAREC**, Yves (acteur, metteur en scène) : PARTIE I. VII : 1974, 12/12 - PARTIE II : von SIVERS.
- LAROCHE**, Pierre (comédien, pédagogue) - PARTIE II : von SIVERS.
- LARUELLE**, M. (député permanent de la Province de Liège) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- LARUELLE**, René (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- LAURENT**, J. - PARTIE I.XV : 1970 (année).
- LAVENS**, Albert (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.XV : 1974, 02/07.
- LEBLANC**, R. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.
- LEBRUN**, G. (secrétaire de l'association «Présence et action culturelles») - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- LEBURTON**, Edmond (homme politique socialiste) - PARTIE I.II : 1970, 15/07; 1973, 10/07, 15/10; 1974, 30/01 - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1971, 05/02, 22/02; 1973, 26/01, 01/02, 05/02, 08/10, 23/10; 1974, 18/01, 25/04 - PARTIE I.VI : 1970, 17/04 - PARTIE I.VII : 1973, 16/07 - PARTIE I.IX : 1973, 26/02 - PARTIE I.XIII : 1970, 07/04, 16/06 - PARTIE II : ROUCLOUX; VERCHEVAL.
- LECHAT**, Benoît (journaliste) - PARTIE I.I, 1970, mars, août - 1971 (au cours de l'année) - 1972, 12/03, 15/06 et 16/06 - 1973, 01/02.
- LEDOUX**, Jacques (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.
- LEFÉBURE**, Jean (professeur, producteur) - PARTIE I.XXVI : 1970, 15/09 - PARTIE II : von SIVERS.
- LEFEBVRE**, René (homme politique) - PARTIE I.II : 1971, 07/12.
- LEFERE**, Ferdinand - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/11.
- LEFEVRE**, Théo (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE II. ROUCLOUX.
- LEGRAND**, Francine - PARTIE I.XI : 1972, 16/04.
- LEGRAND**, Lucien (fonctionnaire) - PARTIE I. IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.X : 1971, 18/05 - PARTIE I.XV : 1971, 12 - PARTIE I.XVIII : 1970, 09; 1971, 29/10 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.
- LEJEUNE**, Claire (écrivaine, essayiste) - DÉDICACE.
- LEMAIGRE**, Henri (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- LEMAIRE**, Marcel (pédagogue musical) - PARTIE I. XVII : 1970, 26/02.
- LEMBOURG**, Paul (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- LÉONARD**, Michèle (artiste plasticienne) - PARTIE I. XI : année 1971; année 1972.
- LÉONARD**, René (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971; année 1972; année 1973; année 1974; de 1970 à 1975 - PARTIE II : LUXEN.
- LEPERSONNE**, J. - PARTIE I.XXIV : 1974, 17/05.
- LEROY**, Guy - PARTIE I.XV : 1974, 02.
- LESSINES**, M. - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.
- LEVARLET**, Henri (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1973, 01/06.
- LEVAUX**, Marcel (homme politique) - PARTIE I.II : 1972, 07/03, 11/04.
- LEVÊQUE**, Lysette (pianiste) - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- LEWIN**, Rosine (journaliste) - PARTIE I.X : 1971, 02/04 - PARTIE I.XV : 1974, 01, 03 - PARTIE I. XXV : 1974, 09 - PARTIE II : LUXEN.
- LHEUREUX**, Georges (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- LIEBENS**, Marc (metteur en scène) - PARTIE I. XXVI : 1970, 15/09 - PARTIE II : von SIVERS.

LIÉNARD, Georges (professeur d'université) - PARTIE I.XV : 1970 (année) - PARTIE II : LUXEN; STALINS/TONDEUR.

LIMAGE, Maurice (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

LIMBOS, Édouard (animateur-formateur) - PARTIE I.X : 1971, 09 - PARTIE I.XV : 1971, 07

LINARD, Bénédicte (vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles) - AVANT-PROPOS.

LISMONDE (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.

LIZÈNE, Jacques (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

LOACH, Ken (réalisateur britannique) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.

LODEWYCK, J. (diplomate) - PARTIE I.XXV : 1974, 14/01.

LOGE, Bernard (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

LOUIS, Jean (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

LOUVET, Jean (écrivain, dramaturge, metteur en scène) - DÉDICACE - PARTIE II : DELVAL/RICAILLE; LUXEN; VERCHEVAL.

LOWIES, Jean-Gilles (chercheur, écrivain) - COLOPHON - PRÉSENTATION.

LUCAS, Franck (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04 - PARTIE II : DASSONVILLE.

LUYPAERTS, Guy - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.

LUXEN, Jean-Louis (chef de cabinet-adjoint et chef de cabinet) - AVANT-PROPOS - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE I.III : 1972, 21/01; 1973, 31/01, 01/02; 1974, 14/06 - PARTIE II : DE DECKER; DEHAYBE; LUXEN.

LYR, Claude (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.

M.

MABILLE, Henry (fonctionnaire) - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03, 16/06.

McLUHAN, Herbert Marshall (écrivain) - OUVERTURE.

MADLENER, Jorg (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971.

MAENHOUT, L. - PARTIE I.XXIV : 1971, 07/10.

MAES, André - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).

MAHIEU, Jean-Marie (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970; 1974, 12.

MAILLIEN, Georges (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

MAISTRIAUX, P - PARTIE I.XV : 1973, 12.

MAJOR, Louis (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1972, 21/01 - PARTIE I.VI : 1970, 08/10; 1972, 04/04 - PARTIE I.XIII : 1970, 15/05, 02/06, 07/10; 1973, 18/01 - PARTIE I.XVIII : 1970, 08/10 - PARTIE I.XXIII : 1970, 07/10 - PARTIE I.XXVI : 1970, 07/10 - PARTIE II : ROUCLOUX; VERCHEVAL.

MALEMPRÉ, Georges - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.

MANGOT, Thérèse (fonctionnaire, directrice des centres culturels) : DÉDICACE - PARTIE I.X : 1971, 17/02, 09 - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.

MANIGART, G. (chef de cabinet-adjoint) - PARTIE I.III : 1973, 26/01.

MANIQUET, Louis (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

MARCHAL, André (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

MARCHOUL, Gustave (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.

MARCUSE, Herbert (philosophe et écrivain) - OUVERTURE.

MARÉCHAL, Anne-Marie (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.

MARÉCHAL, Robert (directeur des affaires culturelles de la Ville de Liège) - PARTIE I.X : 1970, 25/09; 1971, 05/04 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

MAREV, Anne (comédienne) - PARTIE II : von SIVERS.

MAROC - PARTIE I.VI : 1972, 04/05; 1974, 14/08.

MARTENS, Albert - PARTIE I.XV : 1971, 12.

MARTENS, Paul (domaine musical) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02.

MARTI, Juan (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.

MARTIN, Monique (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.

MARTOU, François (militant au Mouvement ouvrier chrétien, directeur de la FOPES) - PARTIE I.XV : 1970 (année); 1971, 07; 1974 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.

MASSINGER, André (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1972, 18/07.

MATHONET, Arthur - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.

MAURY, Jean-Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

MAYENCE, Philippe - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

MELON, Michel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
MELOTTE, H. - PARTIE I.XXIV : 1971, 07/10.
MERGAM, Éric - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/11.
MERLOT, Joseph-Jean (homme politique socialiste) - PARTIE I.III : 1970, 01/01.
MERTENS, Pierre (écrivain) - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08.
MEULEMENS, Y-G - PARTIE I.IX : 1972, 21/03.
MEURANT, Georges (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1973.
MICHAUX, Maurice - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.
MICHEL, Victor (militant du Mouvement ouvrier chrétien) - PARTIE I.I : 1972 (au cours de l'année) - 1973 : (année) - PARTIE I.XV : 1970 (année); 1971 (année); 1974 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
MICHEL, Joseph (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.III : 1974, 05/07 - PARTIE I.VII : 1974, 02/08.
MINEUR, Michel (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971; année 1973; 1974, 12.
MOFFARTS, Michel (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
MOINS, Jacques - PARTIE I.XV : 1974, 04.
MOINS-MARCHAL, Paulette - PARTIE I.VII : 1973, 12.
MOLES, Abraham (écrivain) - OUVERTURE.
MONACO - PARTIE I.VII : 1970, 20/03.
MONFILS, Philippe (conseiller au cabinet du ministre de la Culture française et chef de cabinet auprès du ministre des Réformes institutionnelles) - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1974, 02/07 - PARTIE II : LUXEN; von SIVERS.
MONSOEUR, Claude - PARTIE I.XV : 1971, 07.
MORELLE, Léon - PARTIE I.XXIII : 1973, 29/11.
MORO, Rachid (documentaliste à l'Observatoire des politiques culturelles) : PRÉSENTATION.
MOULIN, Léo (politologue) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
MUGGLIN, Gustav (directeur Pro Juventute) - PARTIE I.XVIII : 1973, 01.
MULLER, Jacques (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
MULS, Nicole - PARTIE I.XV : 1972, 06 - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
MURAILLE, G. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.

N.

NAMÈCHE, Louis (homme politique socialiste) - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04.
NAVEZ, Jean-Marc (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
NEIL, Alexander S. (écrivain) - PARTIE II : VERCHEVAL.
NERGAL, Jean (directeur du Théâtre du Parc à Bruxelles) - PARTIE I.VII : 1974, 12/12.
NOKERMAN, Arthur (chef de cabinet-adjoint) - PARTIE I.III : 1974, 29/05.
NORREMBERG, Daniel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
NOSENT, Jean-Pierre (fonctionnaire) - PARTIE II : BETTENS.
NYL, Marie-jeanne - PARTIE II : von SIVERS.

O.

OCTAVE, Marc M. C. (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
OCTORS, Georges, (chef d'orchestre, pédagogue) - DÉDICACE
OLEFFE, André (syndicaliste, homme politique social-chrétien) - PARTIE I.XXI : 1974, 13/06.
OLIVIER, Bernard (théologien) - PARTIE I.XV : 1971 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
OLIVIER, Louis (homme politique libéral) - PARTIE I.II : 1973, 10/07, 15/10; PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.XV : 1974, 02/07.
OPPENHEIMER, Julius Robert (physicien) - OUVERTURE.
OUTERS, Jean-Luc (fonctionnaire) - PARTIE II : LAGASSE.
OUTERS, Lucien (homme politique du Front des francophones) - 1972, 10/02.

P.

PAINBLANC, René - PARTIE I.XIX : 1974, 09 - PARTIE I.XXII : 1974, 09.
PAINDAVOINE, Isabelle (économiste, directrice-coordinatrice, a.i, de l'Observatoire) - COLOPHON - PRÉSENTATION.
PAPEIANS de MORCHOVEN, baron (diplomate) - PARTIE I.XXIV : 1970, 19/12.
PAQUE, Régine (économiste) - PRÉSENTATION.

- PARISIS**, Albert (homme politique social-chrétien, ministre de la Culture de 1968 à 1972) - PARTIE I.II : 1971, 21/07 - PARTIE I.III : 1970, 01/01 - PARTIE I.IV : 1971, 25/01, 20/07, 31/08, 10/10 - PARTIE I.VII : 1970, 18/03, 20/03, 15/12; 1971, (juillet), 29/04, 14/07 - PARTIE I.X : 1970, 15/07, 05/08, 16/12; 1971, 23/01, 05/04, 06/05 - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03, 18/03 - PARTIE I.XV : 1971, 23/01, 16/07 - PARTIE I.XVI : 1970, 22/06, 24/07, 08/12 - PARTIE I.XVII : 1970, 30/01, 17/02, 26/02, 22/04; 1971, 08/01, 20/07, 05/08, 12/08 et 13/08, 20/08, 08/09, 13/09, 29/11 - PARTIE I.XVIII : 1970, 26/02, 03, 30/04, 23/12; 1971, 23/01, 20/07, 28/08, 22/10, 25/10, 29/10 - PARTIE I.XIX : 1970, 22/04, 25/11 - PARTIE I.XX : 1971, 07/04 - PARTIE I.XXI : 1971, 15/09 - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04 - PARTIE I.XXIV : 1970, 06/02, 13/05, 08/12; 1971, 17/06, 21/06, 13/07 - PARTIE I.XXV : 1970, 12/05, 13/10; 1971, 22/03, 26/05, 16/06, 07/09 et 08/09, 23/11; 1972, 08/01 - PARTIE I.XXVI : 1970, 18/03 - PARTIE II : DEHAYBE; LUXEN; ROUCLOUX; von SIVERS.
- PARRIERE**, M. (directeur du Centre culturel du Luxembourg) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
- PASTERNAK**, Maurice (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971.
- PATRICK**, Janine (comédienne) - DÉDICACE - PARTIE I.XXVI : 1970, 15/09 - PARTIE II : von SIVERS.
- PATRIS**, André - PARTIE II : LAGASSE.
- PAUQUET**, Firmin (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.XV : 1974, 01.
- PEENEN**, Marguerite - PARTIE I.IX : 1972, 21/03.
- PEERS**, Willy (médecin) - Partie I.I : 1973, 16/01, 24/02 - PARTIE II : VERCHEVAL.
- PERIN**, François (homme politique du Rassemblement wallon) - PARTIE I.II : 1972, 07/03 - 1974, 01/08 - PARTIE I.III : 1974, 11/06 - PARTIE II : VERCHEVAL.
- PERSOONS**, François (homme politique du Front des francophones) - PARTIE II : LAGASSE.
- PÉTINIOT**, Jean-Marie (comédien) - PARTIE II : von SIVERS.
- PÊTRE**, René (syndicaliste, homme politique social-chrétien) - PARTIE I.XVI : 1970, 16/06.
- PÉTRY**, Irène (femme politique socialiste) - Partie I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.X : 1971, 05/04, 18/05 - PARTIE II : LUXEN.
- PHILIPPART**, Louis (fonctionnaire-dirigeant provincial) - PARTIE I.XV : 1974, 01, 02.
- PHILIPPE**, Josiane - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- PHILIPPE**, Albert - PARTIE I.XIII : 1970, 01.
- PICASSO**, Pablo (artiste) - PARTIE I.XI : 1973, 04.
- PICHAULT**, Camille - PARTIE I.XV : 1971, 12.
- PIÉRARD**, Louis (homme politique socialiste) - PRÉSENTATION.
- PIERRET**, Paul (administrateur du Festival de Wallonie) - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09 - PARTIE I.XXV : 1972, 10.
- PIERSON**, (homme politique) - PARTIE I.II : 1972, 07/03.
- PINCHART**, Robert - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- PINOCHET**, Augusto (général chilien, président) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- PINON**, Roger - PARTIE I.XXIV : 1974, 05-06.
- PIRARD**, Miette (syndicaliste féministe) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- PIRLOT**, Constant (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE II : LUXEN.
- PIRLOT**, Jean - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.
- PIRON**, Maurice (professeur d'université) - PARTIE I.I : 1972, décembre.
- PLUVINAGE**, Anne - PARTIE I.XXV : 1972, 09.
- POINT**, Jean-Pierre (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- POLLAIN**, Arlette - PARTIE I.XV : 1971, 12.
- POLAIN**, Joseph - PARTIE I.XV : 1971, 12.
- POLOME**, Willy - PARTIE I.XIII : 1970, 02/03.
- POMPIDOU**, Georges (homme politique français) - PARTIE I.II : 1974, 04/04.
- PORTUGAELS**, Lily - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.
- PORTUGAELS**, René (formateur) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
- POTIAU**, V. - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
- POUMAY**, Juliette (chant) - PARTIE I.XVII : 1973, 01/06.
- POUPKO**, Jean-Pierre (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.X : 1971, 17/02, 05/04 - PARTIE II : GROMBEER; LAGASSE.
- POURBAIX**, Armand (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.
- POUSSEUR**, Henri (compositeur, écrivain, pédagogue) - DÉDICACE.

Q.

- QUÉVY**, Michel (économiste) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- QUINET**, Marcel (pianiste, compositeur et musicologue) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02.

R.

RAES, Jean - PARTIE I.XV : 1974 (année).
RAMAEKERS, Jef (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.II : 1973, 10/07, 15/10; Partie I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.XXV : 1974, 27/02.
RANDAX, Georges (comédien) - PARTIE II : von SIVERS.
RASSEL, Guy (directeur du Palais des Beaux-arts de Charleroi) - PARTIE I.XXIII : 1973, 06/02.
RAVAR, Raymond (conseiller au cabinet du ministre de la Culture française, directeur de l'INSAS) - PARTIE I.III : 1973, de mars à mai - PARTIE II : DEHAYBE.
RAWAY, Mariette - PARTIE I.XV : 1974 (année).
REMICHE, Jean (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I.X : 1971, 05/04 - PARTIE I.XXI : 1974, 01/08 - PARTIE II : LUXEN.
REMICHE-MARTINOV, Anne - PARTIE I. XV : 1971, 12.
REMY, Jean - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
RENARD, Claude (homme politique communiste) - PARTIE I.VII : 1972, 04.
RENSON, Roland (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
RESIBOIS, Sylvain (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
REY, Jean-Pierre (directeur du Théâtre des Galeries à Bruxelles) - PARTIE I.VII : 1974, 12/12.
REYBROECK, Jacques (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
REYNAERTS, Béatrice (documentaliste à l'Observatoire des politiques culturelles) - PRÉSENTATION.
RICAILLE, Danièle (animatrice, comédienne, éditrice) - PAGE DE TITRE; PRÉSENTATION; PARTIE II : DELVAL/RICAILLE.
RICHELLE, M. - PARTIE I.XVI : 1973, 01.
RIGOMONT, Christiane - PARTIE II : VERCHEVAL.
RISOPOULOS, Basile (homme politique) - PARTIE I.II : 1972, 10/02.
ROCK, P. - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
RODRIGUE, Pierre (domaine musical) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02.
ROEGIERS, Patrick (metteur en scène) - PARTIE II : von SIVERS.
ROLAND, Michel - PARTIE I.I : 1973 (au cours de l'année).
ROLET, Christian (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : 1974, 12.

ROMAN, Hubert (metteur en scène) - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.
ROOTTIERS, Michel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
ROSENMAYER, Léopold - PARTIE I.XVIII : 1970, 12.
ROSSIUS, Raymond (secrétaire général de l'Opéra royal de Wallonie) - PARTIE I.XXIII : 1973, 06/02.
ROUCLOUX, Amélie (historienne) - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE II : ROUCLOUX.
ROUSSEAU, Robert (directeur des expositions au Palais des Beaux-arts de Charleroi) - PARTIE I.XI : 1972, 16/04; 1974, 12 - PARTIE I.XXIII : 1973, 06/02 - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.
ROUSSELET, J. - PARTIE I.XVIII : 1970, 12.
ROY, Régine - PARTIE II : VERCHEVAL.
RYCX LAMME D'HUISNACHT, Jean-Didier (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.

S.

SACCASYN, V. - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
SAINT-RÉMY, André (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.II : 1972, 10/02 - PARTIE I.XX : 1973, 13/03.
SALKIN, Émile (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
SALKIN, Jean - PARTIE I.XV : 1972, 06.
SAMAYN, André (secrétaire régional du MOC) - PARTIE I.X : 1971, 05/04.
SARLET, Laurent (animateur) - PARTIE I.X : 1971, 18/05.
SAROLÉA, Jacqueline (journaliste) - PARTIE II : VERCHEVAL.
SAVKO, Michel (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
SBOLGI, Mario - PARTIE I.XV : 1971, 12.
SCHEUER, Jean (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
SCHMIT, Camille (compositeur, pédagogue) - PARTIE I.XXIII : 1974, 10/01.
SCHOONBRODT, René - PARTIE I.I : 1972 (au cours de l'année).
SCHOONBROODT, Joseph - PARTIE I.XV : 1974 (année).
SCHYNS, Guillaume (homme politique social-chrétien) - PARTIE I.II : 1973, 10/07, 15/10; PARTIE I.III : 1973, 26/01, 23/02.
SÉBILLE, Yves - PARTIE I.XXIII : 1974, 01.
SEGUI, Antonio (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1971.

SERMEUX, Simon (chargé de mission) -
PARTIE I.X : 1971, 18/05.

SERMON, A. - PARTIE I.XXV : 1971, 26/05.

SERVAIS, Léon (homme politique social-chrétien)
- PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE II :
ROUCLOUX.

SÉVENANT, Maurice (comédien, metteur en scène)
- PARTIE II : DELVAL/RICAÏLLE.

SIGRID, Jean (critique dramatique, dramaturge) -
PARTIE II : DE DECKER.

SIMON, Joseph (animateur) - PARTIE I.X : 1971, 09.

SIMONET, Henri (homme politique socialiste) -
PARTIE I.XIII : 1972, 12/05.

SINGELYN, Guy (fonctionnaire) - PARTIE I.IV :
1972, 07/09.

SION, Georges (écrivain, académicien, secrétaire
perpétuel de l'Académie de langue et de
littérature françaises - PARTIE I.XIX : 1972,
01/08 - PARTIE I.XXI : 1972, 01/08; 1974, 19/02 -
PARTIE I.XXIII : 1973, 06/02.

SIREUIL, Philippe (metteur en scène) - PARTIE II :
DE DECKER; von SIVERS.

SMET, J. - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

SMITS, R. - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

SNEYERS, René (directeur de l'Institut du
patrimoine artistique) - PARTIE I.XXIV : 1973,
10/12;

SNOY, Odette - PARTIE I.XVIII : 1970, 09.

SNOY et d'OPPUERS, baron Jean-Charles (homme
politique social-chrétien) - PARTIE I.VI : 1970,
20/07.

SOLTANI, Abdel Hamid - PARTIE I.XV : 1971, 12.

SOMVILLE, Roger (artiste plasticien) - PARTIE I.XI :
1973, 01; de 1970 à 1975.

SOTIAUX, William (fonctionnaire) - PARTIE I.IV :
1972, 07/09.

SPITAEELS, Guy (homme politique socialiste) -
PARTIE I.III : 1973, 26/01; 1974, 29/03.

STALINS, Louis (historien) - PAGE DE TITRE;
PRÉSENTATION - PARTIE II : STALINS/
TONDEUR.

STEYAERT, J. - PARTIE I.I : 1973 (au cours de
l'année).

STIENNON, Jacques (professeur à l'université de
Liège) - PARTIE I.XXIV : 1973, 05-06.

STOCLET, Claude - PARTIE I.XV : 1971, 12.

STOJANOVIC, Dobri (artiste plasticien) - PARTIE I.
XI : année 1972.

STREBELLE, Olivier (sculpteur) - Rabat de la page
1 de couverture.

SZYMKOWICZ, Charles (artiste plasticien) -
PARTIE I.XI : 1974, 12.

T.

TANGHE, Jan (urbaniste) - PARTIE I.I : 1970, août.

TERWAGNE, Freddy (homme politique socialiste)
- PARTIE I.II : 1970, 15/07, 24/12; 1971, 03/07
- PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1971, 29 et 30/01,
05/02, 22/02.

THIEFFRY, P. - PARTIE I.XXV : 1971, 22/03.

THIELEMANS, Toots (compositeur-interprète) -
PARTIE II : VERCHEVAL.

THIRY, Marcel (homme politique socialiste) -
PARTIE I.II : 1972, 10/02, 02/05.

THOVERON, Gabriel (sociologue) - PARTIE I.XXV :
1972, 09.

TINDEMANS, Léo (homme politique social-chrétien
flamand) - PARTIE I.II : 1970, 15/07, 24/12; 1971,
03/07, 21/07, 26/07; 1973, 10/07, 15/10; 1974,
07/08, 27/12 - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1971,
29 et 30/01, 18/06; 1973, 26/01, 05/02; 1974,
25/04, 11/06, 12/11, 19/11, 20/11 - PARTIE I.
VII : 1973, 16/07; 1974, 02/08, 17/09, 13/12 -
PARTIE I.IX : 1974, 27/12 - PARTIE I.XI : 1972,
21/04 - PARTIE I.XV : 1973, 30/03.

TOCK, Michel (directeur de la Maison de la Culture
de la Province de Namur) - PARTIE I.X : 1971,
05/04 - PARTIE I.XXIII : 1972, 29/09.

TONDEUR, Julien (historien) - PAGE DE TITRE;
PRÉSENTATION - PARTIE II : STALINS/
TONDEUR.

TONNEAU, Pierre (fonctionnaire) - PARTIE I.IV :
1972, 07/09 - PARTIE I.VII : 1974, 09.

TONON, Pierre (fonctionnaire provincial) - PARTIE I.
XXVI : 1974, 18/04.

TOPOR, Roland (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : de
1970 à 1975.

TORDEUR, Jean (journaliste, académicien) -
PARTIE I.XXI : 1974, 01/08.

TOUSSAINT, Michel (homme politique libéral) -
PARTIE I.III : 1973, 26/01 - PARTIE I.IV : 1973,
05/10; 1974, 05/02, 16/04 - PARTIE I.VI : 1974,
14/08 - PARTIE I.VII : 1974, 26/09 - PARTIE I.
XVI : 1973, 09/04, 07/06 - PARTIE I.XVII : 1973,
20/12; 1974, 15/01, 08/02, 10/04 - PARTIE I.XIX :
1974, 28/01.

TOUSSAINT, Philippe (journaliste) - PARTIE II :
VERCHEVAL.

TOUSSAINT-DUCK, Colette (artiste plasticienne) -
PARTIE I.XI : 1974, 12.

TOUSSAINT, José - PARTIE I.XV : 1971, 12.

TOUSSAINT, P. - PARTIE I.IX : 1972, 21/03.

TSÉ TOUNG, Mao (homme politique chinois) -
PARTIE II : VERCHEVAL.

U.

- UGUEUX**, William - PARTIE I.XIII : 1972, 18/07.
URBAIN, Robert (homme politique socialiste) -
 PARTIE I.II : 1972, 10/02.
UT, Nick (photographe vietnamien) - PARTIE II :
 VERCHEVAL.

V.

- VAN AAL**, Henri-François (journaliste, homme
 politique social-chrétien, ministre de la Culture
 française de 1974 à 1978) - Présentation;
 PARTIE I.III : 1974, 04/10 - PARTIE I.VII : 1974,
 24/10 - PARTIE I.XI : 1974, 27/12 - PARTIE I.
 XV : 1974, 07/10 - PARTIE I.XX : 1974, 12/12 -
 PARTIE I.XXIV : 1974, 30/10, 17/12, 19/12 -
 PARTIE I.XXV : 1974, 29/11 - PARTIE I.XXVI :
 1974, 01/09, 05/12, 24/12 - PARTIE II : DE
 DECKER; DEHAYBE; LUXEN; von SIVERS.
VAN ACKER, Frank (homme politique socialiste
 flamand) - PARTIE I.III : 1972, 21/01 - PARTIE I.
 XVI : 1972, 08/09.
VAN AELBROUCK, André (fonctionnaire) -
 PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE II : LUXEN.
VAES, R. (diplomate) - PARTIE I.XIII : 1971, 08/10.
VAN BELLAIENGH, Georges (fonctionnaire) -
 PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE I. XV : 1971,
 07 - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
VAN BERGEN, P. - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06 -
 PARTIE I.XV : 1972, 06.
VAN DAMME, Jacques (conseiller au cabinet du
 ministre de la Culture française) - PARTIE I.
 III : 1970, 01/01 - PARTIE I.X : 1971, 05/04 -
 PARTIE I.XV : 1971, 07 - PARTIE I.XVIII : 1971,
 29/10 - PARTIE II : LUXEN.
VANDEKERCKHOVE, Robert (homme politique
 flamand) - PARTIE I.II : 1974, 01/08.
Van DEN ABELEN, Georges - PARTIE I.IX : 1972,
 21/03.
VANDEN BOEYNANTS, Paul (homme politique
 social-chrétien) - PARTIE I.III : 1974, 12/11,
 20/11 - PARTIE I.VII : 1973, 10/04 - PARTIE I.
 XVIII : 1973, 18/12 - PARTIE II : LAGASSE.
VANDENHAUTE, Michel - PARTIE I.I : 1973 (au
 cours de l'année).
VANDEMEERSCH, Françoise - PARTIE I.XV : 1971
 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
VAN de MEULEBROECK, Marthe - PARTIE II :
 VERCHEVAL.
VANDERCAM, Serge (artiste plasticien) - PARTIE I.
 XI : année 1971.
VANDERMAERSBRUGEN, Max (fonctionnaire)
 - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02 - PARTIE II :
 LUXEN.
VANDERPOORTEN, Herman (homme politique
 libéral flamand) - PARTIE I.VI : 1974, 14/08 -
 PARTIE I.VII : 1974, 02/08 - PARTIE I.XVIII :
 1973, 09/07.
VANDER SANDE, Pierre-Paul - PARTIE I.XVIII :
 1973, 09.
VANDERSANDEN, E. - PARTIE I.XV : 1972, 06.
VANDERSCHRAEGE, Urbain (mouvement de
 jeunesse) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
VAN DE SCHOOR, Hélène - PARTIE I.XV : 1971,
 12.
VANDORMAEL, Jean-Claude (artiste plasticien) -
 PARTIE I.XI : année 1970; année 1972; année
 1974.
VANELDEREN, Francis - PARTIE I.XX : 1971, du
 05/07 au 16/07.
VAN ELSLANDE, Renaat (homme politique
 social-chrétien flamand) - PARTIE I.II : 1972,
 du 26/05 au 02/06; 1973, 12/01 - PARTIE I.
 III : 1972, 21/01, 01/06, 06/06, 22/11, 01/12,
 29/12 - PARTIE I.VI : 1972, 07/07; 1973, 27/12;
 1974, 14/08 - PARTIE I.VII : 1973, 04/05, 21/09;
 1974, 31/07, 26/09, 23/10, 23/12 - PARTIE I.VIII :
 1974, 01/07, 01/09 - PARTIE I.IX : 1972, 21/03 -
 PARTIE I.XXV : 1974, 29/11.
VAN HECKE, Étienne (politologue) - Partie I.I : 1971,
 25/11.
VAN HOUT, Georges (fonctionnaire) - PARTIE II :
 LAGASSE.
VAN IMPE - PARTIE I.II : 1973, 07/12 et 14/12.
VAN KESSEL, Philippe (metteur en scène) -
 PARTIE II : DE DECKER; von SIVERS.
VAN LIERDE, Jean - PARTIE II : LAGASSE.
VAN MALDEREN, Luc (artiste) - PARTIE I.XI : de
 1970 à 1975.
VAN MECHELEN, Frans (homme politique
 social-chrétien flamand, ministre de la Culture
 néerlandaise de 1968 à 1973) - PARTIE I.II :
 1971, 21/07 - PARTIE I.III : 1970, 01/01; 1972,
 21/01 - PARTIE I.IV : 1971, 25/01 - PARTIE I.
 VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.VII : 1971, 29/04 -
 PARTIE I.XVI : 1970, 22/06, 24/07, 08/12 -
 PARTIE I.XVII : 1970, 30/01, 22/04; 1971, 08/01,
 05/08, 12/08 et 13/08, 20/08; 1972, 25/02,
 21/09, 27/09 - PARTIE I.XVIII : 1970, 30/04;
 1971, 28/08 - PARTIE I.XIX : 1970, 22/04,

- 25/11 - PARTIE I.XXII : 1970, 30/04 - PARTIE I.XXIV : 1970, 08/12; 1971, 21/06; 1973, 09/01 - PARTIE I.XXV : 1970, 12/05, 13/10; 1971, 16/06, 07/09 et 08/09, 23/11; 1972, 22/03.
- VAN NIEUWENHUYSE**, Francine (musicienne, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1974, 10/08.
- VANNUETEN**, Robert - PARTIE I.VII : 1974, 12/12.
- VAN PEENE** (compositeur) - PARTIE I.VII : 1973, 06/07.
- VAN RAEMDONCK**, J. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1970, 16/06.
- VAN ROKEGHEM**, Suzanne - PARTIE II : VERCHEVAL.
- VAN ZEEBROECK** (attaché de cabinet) - PARTIE I.XV : 1971, 07.
- VEDER**, Alain (artiste) - PARTIE I.XI : année 1970.
- VERCHEVAL**, Georges (photographe, fondateur du musée de la Photographie) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- VERCHEVAL-VERVOORT**, Jeanne (militante, féministe, pacifiste) - PAGE DE TITRE; PRÉSENTATION - PARTIE II : LUXEN; VERCHEVAL.
- VERCRUYSSSE**, Françoise (infographiste aux éditions du Cerisier) - RABAT DE LA PAGE 1 DE COUVERTURE - PRÉSENTATION
- VERDEN**, Marcel-Henri (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1974.
- VERECKEN**, Gaspard (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- VERESS**, Zoltan - PARTIE II : VERCHEVAL.
- VERHELPE**, Pierre - PARTIE I.XXVI : 1973, 02.
- VERHOEYEN**, Étienne - PARTIE I.I : 1974, 26/04.
- VERJANS**, Jean - PARTIE I.XV : 1971 (année) - PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- VERHOEVEN**, Edgard - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.
- VERLACHT-GEVAERT**, Marie (femme politique flamande) - Partie I.III : 1973, 26/01.
- VERMEULEN**, Sonia - PARTIE I.XXV : 1974, 01.
- VERMEYLEN**, Pierre (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.II : 1971, 03/07 - PARTIE I.III : 1970 : 01/01 - PARTIE I.IV : 1971, 25/01 - PARTIE I.VIII : 1971, 17/09 - PARTIE I.XV : 1970, 16/07 - PARTIE I.XVI : 1970, 21/09; 1971, 01/07, 05/11 - PARTIE I.XVII : 1970, 07/07 - PARTIE I.XIX : 1970, 25/11.
- VERNAL**, Irène - PARTIE II : von SIVERS.
- VIGNAL**, Philippe (critique d'art) - Rabat de la page 1 de couverture.
- VILLERS**, Bernard (artiste) - PARTIE I.XI : de 1970 à 1975.
- VINCART**, Patricia (fonctionnaire de la Commission française de la Culture) - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04 - PARTIE II : LAGASSE.
- VINCKENBOSCH**, Patrick - PARTIE I.XXVI : 1974, 18/04.
- VLERICK**, André (homme politique social-chrétien flamand) - PARTIE I.II : 1970, 15/07; 1972, du 26/05 au 02/06 - PARTIE I.VI : 1972, 18/05.
- VOGEL**, Éliane (avocate) - PARTIE II : VERCHEVAL.
- von SIVERS**, Alexandre (comédien, pédagogue) - PAGE DE TITRE - PRÉSENTATION - PARTIE II : von SIVERS.
- VRANCKX**, Alfons (homme politique socialiste flamand) - PARTIE I.VI : 1972, 18/05 - PARTIE I.XVI : 1971, 01/07 - PARTIE I.XIX : 1970, 25/11.

W.

- WAEFELAER**, Jacques (fonctionnaire) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09.
- WAHLE**, Eugène - PARTIE I.XX : 1971, du 05/07 au 16/07.
- WALGRAFFE**, Colette (artiste) - PARTIE I.XI : année 1971.
- WANGERMÉE**, Robert (musicologue, administrateur public de la Radio-Télévision, pédagogue) - PARTIE I.XVII : 1970, 26/02 - PARTIE I.XXV : 1972, 10 - PARTIE II : LUXEN.
- WASSEIGE**, Dominique (éditeur) - PARTIE I.I : 1970, août.
- WASTERLAIN**, Max (fonctionnaire général) - PARTIE I.IV : 1972, 07/09 - PARTIE II : LUXEN.
- WAUCQUEZ**, Pierre - PARTIE I.I : 1973, 01/02.
- WAUTHIER**, J. - PARTIE I.XV : 1973, 12.
- WEIS**, A. (cinéma) - PARTIE I.XIII : 1973, 01/03.
- WEISGERBER**, Jean - PARTIE I.XXI : 1974, 19/02.
- WEISGERBER**, Pierre (animateur culturel) - PARTIE I.X : 1971, 17/02.
- WELCOMME**, François (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1970; année 1971; année 1972.
- WELTER**, François (directeur du CARHOP) - PARTIE II : ROUCLOUX.
- WÉRY**, Guy (artiste plasticien) - PARTIE I.XI : année 1971; année 1973.
- WÉRY**, Marthe (artiste plasticienne) - PARTIE I.XI : année 1972.
- WEST**, Anne (actrice et metteuse en scène) - Page 1 de couverture et rabat.
- WIENER**, Anthony (écrivain) - OUVERTURE.

- WIGNY**, Pierre (homme politique social-chrétien, ministre de la Culture de 1966 à 1968) –
 PRÉSENTATION - PARTIE I.VII : 1970, 01/01 -
 PARTIE I.X : 1970, 01, 06; 1971, 07 - PARTIE I.
 XI : 1970, 01 - PARTIE I.XIV : 1970, 01 -
 PARTIE I.XV : 1971, 07 - PARTIE I.XVII : 1970,
 01 - PARTIE I.XXI : 1970, 01 - PARTIE I.XXIII :
 1970, 01/01 - PARTIE I.XXIV : 1970, 01/01; 1974,
 01/08 - PARTIE I.XXV : 1970, 01/01- PARTIE I.
 XXVI : 1970, 01/01 - PARTIE II : DASSONVILLE;
 DEHAYBE; LUXEN; ROUCLOUX; von SIVERS.
- WIJCKAERT**, Martine (metteuse en scène) -
 PARTIE II : DE DECKER; DEHAYBE.
- WILFART**, Jean - PARTIE I.XV : 1972, 06.
- WILLEMS**, Paul (écrivain, dramaturge) - PARTIE I.
 XXIII : 1974, 10/01.
- WINANCE**, Alain (artiste plasticien) - PARTIE I.XI :
 année 1970; année 1972.
- WIJNANTS**, Arnold - PARTIE I.XV : 1971, 07.
- WYNANTS**, Jeanine - PARTIE I.XV : 1970 (année) -
 PARTIE II : STALINS/TONDEUR.
- WUNDERLE**, Marcus (historien) - PRÉSENTATION.

Y.

- YERNA**, Jacques (syndicaliste) - PARTIE II :
 STALINS/TONDEUR; VERCHEVAL.
- YOURCENAR**, Marguerite (écrivaine) : CITATION.

Z.

- ZACCAI**, Claude (cinéaste) - PARTIE II : von
 SIVERS.
- ZAJEGA**, Aline (chargée de recherche) -
 PRÉSENTATION.
- ZIMMERMANN**, Monique - PARTIE I.XXVI : 1974,
 18/04.
- ZWICK**, Jacques (secrétaire général-adjoint de la
 Ligue des Familles nombreuses) - PARTIE I.X :
 1971, 05/04 - PARTIE I.XV : 1971, 07; 1973, 12.

Remerciements

À titre personnel, je remercie :

Isabelle PAINDAVOINE, directrice coordinatrice, a.i., de l'Observatoire qui a pris l'initiative de valoriser les travaux du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles et qui a réuni les conditions indispensables à la publication de cet ouvrage et au montage du film qui y est adjoint.

Dominique GRATTON, mon épouse, pour sa patience et ses points de vue avisés, y compris jusque dans mes travaux de recherche et d'écriture.

Claude FAFCHAMPS, pour près de quarante années d'amitié, dont les conversations ont été si fécondes et si souvent déterminantes.

Jean DELVAL, Danièle RICAILLE, Françoise VERCRUYSSSE, pour leur exceptionnelle loyauté éditoriale, à la fois rigoureuse, empathique, critique et créatrice.

Fadila LAANAN pour la reconnaissance des travaux du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles, au sein des missions de l'Observatoire, durant son mandat, et, auprès d'elle, tout particulièrement Gilles DOUTRELEPONT, son directeur de cabinet attentif.

Frédéric DELCOR, secrétaire général du ministère, pour son soutien critique et aidant, aussi assidu que discret.

Michel GUÉRIN qui a plaidé pour la reconnaissance de ce domaine de recherche et qui a pris les premières décisions pour sa mise en œuvre (2012 à 2019).

Anne-Rose GILLARD, Béatrice REYNAERTS, Maud VAN CAMPENHOUD, pour le partage de toutes ces belles années de réflexions, de travaux et de publications communes, au sein de l'équipe de recherches de l'Observatoire.

Jean-Gilles LOWIES qui a garanti, à ce domaine de recherche en histoire, une diversité de points de vue.

Déborah ANDRÉ, pour sa disponibilité et son infallible assistance, au cœur du secrétariat de l'Observatoire.

Vanessa MAUROY pour son soutien attentif au sein du centre de ressources documentaires de l'Observatoire.

Pablo MARÉCHAL, gardien vigilant (et rassurant) de la bonne trésorerie de l'Observatoire.

Les membres expert-e-s du comité d'accompagnement du marché public qui régit la publication de ce livre, en particulier Serge DERUETTE, Martine LAHAYE, Amélie ROUCLOUX, Marcus WUNDERLE.

Les témoins, les contributeurs et les contributrices de la deuxième partie de cet ouvrage, dans la diversité de leurs points de vue et de leurs convictions (voir leurs contributions).

Les témoins qui ont accepté de répondre favorablement aux entretiens enregistrés et filmés du programme d'histoire orale des politiques culturelles, dans la diversité de leurs points de vue et de leurs convictions (liste à l'annexe 1).

Les membres du comité d'histoire (liste à l'annexe 2) qui, chacune et chacun selon des implications qui leur sont propres, accompagnent les travaux du domaine de recherche en histoire des politiques culturelles.

La direction et le personnel des centres d'archives privées qui ont répondu aux diverses demandes d'informations relatives à leurs fonds documentaires (liste à l'annexe 3) et notamment : Amélie ROUCLOUX, Ludo BETTENS, Christophe DERENNE, Marie-France HANON, Jeffrey LIÉNART.

La direction et le personnel de la Bibliothèque royale de Belgique, de la Bibliothèque du Parlement fédéral, de la Bibliothèque du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Bibliothèque du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'Espace du 27 septembre, de la Bibliothèque de l'université de Mons, pour leur soutien attentionné durant toutes les recherches documentaires qui ont été nécessaires pour l'établissement de cet ouvrage.

Le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée à La Louvière, le BPS22 - Musée d'art de la Province du Hainaut à Charleroi, le Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP), l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES), l'Institut Émile VANDERVELDE (IEV), pour leur accueil, les recherches documentaires effectuées, les photos et les œuvres auxquelles ils nous ont donné accès et qu'ils nous ont autorisés à reproduire.

La famille de Marthe WÉRY, la famille de Marcel HICTER, la Fondation Félix ROULIN, la Fondation Roger SOMVILLE et Michel JAMSIN pour les œuvres auxquelles ils-elles nous ont donné accès et qu'ils-elles nous ont autorisés à reproduire.

Anne WEST, Frédéric BAAL, Hugues DUMONT et Jean-Louis LUXEN pour les photos extraites de leurs albums personnels respectifs et pour les autorisations de les reproduire.

Jean Paul DESSY et Musiques Nouvelles pour leurs «concerts spirituels» qui ont été une source d'inspiration éclairante et inventive dans les obscurités du doute, du découragement ou de l'hésitation.

Bernard FOCCROULLE dont l'interprétation de l'intégrale des œuvres pour orgue de Jean-Sébastien BACH a communiqué rythmes, nuances et vigueurs à mes travaux, durant toute la rédaction finale.

Roland de BODT
Directeur de recherche

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie Havaux
en mai 2023

Imprimé en Belgique



50 €

978-2-87267-242-4



9 782872 672424